Enseignement supérieur
Québec
Direction de l'accès à l'information et des plaintes

Québec, le 18 juin 2021

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/20-343

Madame,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès visant à obtenir toute correspondance, rapport, note informatisée ou manuscrite, document, échange de courriel, manuscrit, ordre du jour et procès-verbal de rencontres depuis 1995 concernant:

- les étudiantes sages-femmes;
- la rémunération des étudiantes sages-femmes;
- le mémoire déposé en 2012 sur les conditions d'études des étudiantes sages-femmes;
- le mémoire déposé en 2015 sur les conditions d'études des étudiantes sages-femmes;
- le mémoire déposé en 2018 sur les conditions d'études des étudiantes sages-femmes;
- le rapport de 2019 produit par Hélène Saint-Jacques sur le baccalauréat en pratique sage-femme;
- tout échange entre l'UQTR et le ministère au sujet des étudiantes sages-femmes
- tout échange entre le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé au sujet des étudiantes sages-femmes;
- l'échec de 7 étudiantes sages-femmes à la suite de leur respect d'un mandat de grève en 2019.

Vous trouverez ci-annexé les documents pouvant répondre à votre demande. D'autres documents sont disponibles sur le Web aux adresses suivantes :

http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/subventions-de-fonctionnement-aux-universites-du-quebec/?a=a&cHash=c2c9e5b23eefe5dee7219057d57460d1

https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Publications/Rapport_etude/2019-20_008_Comites-formation-OPQ-07-02-2020.pdf

… 2

Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 27e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 528-6060
Télécopieur : 418 643-1602
acces@education.gouv.qc.ca

Toutefois, il est à noter que certaines informations ne peuvent être diffusées étant donné qu'il s'agit des projets ou des analyses, des avis et des recommandations, le tout en application des articles 9, 14, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « La Loi »).

Les documents produits par d'autres organismes publics ne peuvent vous être transmis puisque que leur diffusion relève davantage de la compétence de l'organisme public qui l'a produit. Nous vous invitons, en vertu de l'article 48 de la Loi, à formuler votre demande auprès des responsables de l'accès de ces organismes énumérés à l'annexe A ci-jointe.

Par ailleurs, d'autres documents détenus par le Ministère ont été produits par des tiers, soit l'Association des étudiantes sages-femmes du Québec (AÉSFQ) et le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Sans leur consentement, notre organisme ne peut diffuser ces documents selon les articles 23 et 24 de la Loi. Cependant, à la suite d'une simple recherche sur Google, on peut constater que le mémoire présenté par l'AÉSFQ, daté du 20 février 2018, est disponible sur le Web à l'adresse suivante :

http://conaitreensemble.com/wp-content/uploads/2018/02/Me%CC%81moire-2018-version-dimanche-18.pdf

En outre, des documents détenus par le ministère de l'Éducation ne peuvent vous être acheminés en vertu des articles 33 et 34 de la Loi, car ceux-ci présentent des documents destinés au Conseil des ministres ou ont été produits pour le compte du cabinet du ministre.

Enfin, les renseignements personnels confidentiels ont été élagués puisqu'ils ne sont pas accessibles suivant les articles 53, 54, 56, 59 et 88 de la Loi. Vous trouverez en annexe, une reproduction des articles de la Loi mentionnés précédemment.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

p.j. 20

ANNEXE A

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
Maître Éric Hamelin
Secrétaire général
3351, boulevard des Forges C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7
Tél. : 819 376-5011, poste 2222
Téléc. : 819 376-5029
secretariat.general@uqtr.ca

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC
Madame Johanne Côté
Directrice générale et secrétaire
4126, rue St-Denis, Bureau 300
Montréal (Québec) H2W 2M5
Tél. : 514 286-1313, poste 334
Téléc. : 514 286-0008

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
Madame Roxane Guévin
Secrétaire
800, place D'Youville, 10e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3
Tél. : 418 643-6912, poste 362
Téléc. : 418 643-0973
accesinfo@opq.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DU TRAVAIL, EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE
Madame Marie-Michèle Genest
Secrétaire générale adjointe
425, rue Jacques-Parizeau, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Tél. : 418 643-4820
Téléc. : 418 646-6519
acces@mtess.gouv.qc.ca

MINISTÈRE ÉCONOMIE ET INNOVATION
Monsieur Pierre Bouchard
Secrétaire-général
710, Place d'Youville, 6e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Tél. : 418 691-5656
Téléc. : 418 646-6497
accesinformation@economie.gouv.qc.ca

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR
Madame Sin-Bel Khuong
Directrice du bureau du secrétaire et responsable PRP
875, Grande Allée Est, 4e étage, Secteur 100
Québec (Québec) G1R 5R8
Tél. : 418 643-1977
Téléc. : 418 643-6494
acces-prp@sct.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DES FINANCES
Monsieur David St-Martin
Directeur général de l'organisation du budget et de l'administration et
Secrétaire général p.i
390, boulevard Charest Est, 8e étage
Québec (Québec) G1K 3H4
Tél. : 418 643-1229
Téléc. : 418 646-0923
responsable.acces@finances.gouv.qc.ca

MINISTÈRE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX
Monsieur Daniel Desharnais
Sous-ministre adjoint de la coordination et d
es relations institutionnelles
1075, chemin. Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Tél. : 418 266-8850
Téléc. : 418 266-8855
responsable.acces@msss.gouv.qc.ca

Québec
© Éditeur officiel du Québec

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCES AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

33. Ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date:

1° les communications du Conseil exécutif à l'un ou à plusieurs de ses membres, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que le Conseil exécutif n'en décide autrement;

2° les communications d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif à un ou à plusieurs autres membres de ce conseil, au Conseil exécutif lui-même, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs n'en décident autrement;

3° les recommandations du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel au Conseil exécutif, à moins que l'auteur ou le destinataire n'en décide autrement;

4° les recommandations d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif au Conseil exécutif, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs, ou encore le destinataire, n'en décident autrement;

5° les analyses, avis et recommandations préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du secrétariat du Conseil du trésor, ou au sein d'un autre organisme public dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public, ou sur un document visé à l'article 36;

6° les mémoires ou les comptes rendus des délibérations du Conseil exécutif ou d'un comité ministériel;

7° une liste de titres de documents comportant des recommandations au Conseil exécutif ou au Conseil du trésor;

8° l'ordre du jour d'une réunion du Conseil exécutif, du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel.

Le premier alinéa s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux mémoires des délibérations du comité exécutif d'un organisme municipal, aux recommandations qui lui sont faites par ses membres ainsi qu'aux communications entre ses membres.

1982, c. 30, a. 33; 2006, c. 22, a. 20; 2018, c. 3, a. 1.

34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:
1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;
2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.

59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:
1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;
3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;
5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;
6° *(paragraphe abrogé);*
7° *(paragraphe abrogé);*
8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;
9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf

s’il s’agit d’un témoin, d’un dénonciateur ou d’une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d’être mise en péril par la communication d’un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

88. Sauf dans le cas prévu par le paragraphe 4° de l’article 59, un organisme public doit refuser de donner communication à une personne d’un renseignement personnel la concernant lorsque sa divulgation révélerait vraisemblablement un renseignement personnel concernant une autre personne physique ou l’existence d’un tel renseignement et que cette divulgation serait susceptible de nuire sérieusement à cette autre personne, à moins que cette dernière n’y consente par écrit.

1982, c. 30, a. 88; 2006, c. 22, a. 59.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir* :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Téléc. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Téléc. : 514 844-6170

b) *Motifs* :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais* :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

De :	Emanuelle Bérubé
A :	Julie Verret-Chalifour
Cc :	Jeason Morin
Objet :	RE: Rencontre avec étudiant.e.s sages-femmes
Date :	6 mai 2019 14:30:00
Pièces jointes :	image001.gif

Bonjour Madame Verret-Chalifour,

Je vous invite à vérifier auprès des autorités de votre ministère pour obtenir ces informations, considérant que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé le 2 mai dernier dans le cadre de l'étude des crédits 2019, volet Enseignement supérieur, que la ministre de la Santé et des Services sociaux collaborera à ces travaux.

Cordialement,

Emanuelle Bérubé, conseillère aux affaires étudiantes
Direction des affaires étudiantes et institutionnelles
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 18e étage | Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 646-1534 poste 2593

De : Emanuelle Bérubé [mailto:Emanuelle.Berube@education.gouv.qc.ca]
Envoyé : 2 mai 2019 15:22
À : Julie Verret-Chalifour <julie.verret-chalifour@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Jeason Morin <Jeason.Morin@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Rencontre avec étudiant.e.s sages-femmes

Bonjour Julie,

Le ministre annoncera prochainement les solutions envisagées pour l'encadrement et la compensation des stages. Je vous tiendrai informé des solutions choisies par le ministre!

En effet, l'UQTR a fait une proposition aux étudiantes en pratique sage-femme qui étaient en situation d'échec. Le Ministère n'a toutefois pas été impliqué, car ceci relevait de la gestion de l'Université.
N'hésitez pas à me contacter pour tout renseignement complémentaire!

Cordialement,

Emanuelle Bérubé, conseillère aux affaires étudiantes
Direction des affaires étudiantes et institutionnelles
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 18e étage | Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 646-1534 poste 2593

De : Emanuelle Bérubé [mailto:Emanuelle.Berube@education.gouv.qc.ca]
Envoyé : 10 avril 2019 10:21
À : Julie Verret-Chalifour <julie.verret-chalifour@msss.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Rencontre avec étudiant.e.s sages-femmes

Merci! Bonne journée à vous!

Emanuelle

[redacted]

De : Emanuelle Bérubé [mailto:Emanuelle.Berube@education.gouv.qc.ca]
Envoyé : 10 avril 2019 08:58
À : Julie Verret-Chalifour <julie.verret-chalifour@msss.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Rencontre avec étudiant.e.s sages-femmes

Bonjour Madame Verret-Chalifour,
Vous trouverez ci-joint le projet de réponse que nous aimerions transmettre à l'Association des étudiantes sages-femmes du Québec, si possible aujourd'hui.
Ce sera M. Marc-André Thivierge, directeur général des affaires universitaires et interordres qui répondra aux étudiantes, en vous mettant en c. c.
Est-ce que ce projet de réponse vous convient?

Cordialement,
Emanuelle Bérubé, conseillère aux affaires étudiantes
Direction des affaires étudiantes et institutionnelles
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 18e étage | Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 646-1534 poste 2593

[redacted]

[redacted]

De : Emanuelle Bérubé [mailto:Emanuelle.Berube@education.gouv.qc.ca]
Envoyé : 5 avril 2019 16:00
À : Sabrina Fortin MSSS <sabrina.fortin@msss.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Rencontre avec étudiant.e.s sages-femmes
Importance : Haute

Bonjour Madame Fortin,
On pourrait se concerter pour la réponse à donner lundi. Je vais préparer un projet de réponse pour validation de votre part. S'il n'est pas trop tard, est-ce possible de ne pas répondre à ce message.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement
Emanuelle Bérubé, conseillère aux affaires étudiantes
Direction des affaires étudiantes et institutionnelles
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 18e étage | Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 646-1534 poste 2593

[redacted]

Le mer. 10 avr. 2019 à 11:18, Mariette Asselin <Mariette.Asselin@education.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour Madame Gravel Chabot,

J'ai pris connaissance de votre courriel du 5 avril dernier dans lequel vous sollicitez une rencontre avec les représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour discuter de la question des stages.

Considérant qu'il y a déjà eu trois rencontres d'échange sur les stages, que des étudiantes sages-femmes ont pris part à ces rencontres et par souci d'équité et de transparence envers les autres regroupements étudiants, il ne sera pas possible d'acquiescer à votre demande.

Par ailleurs, lors de la dernière rencontre d'échange sur les stages, les regroupements étudiants ont été invités à nous transmettre d'ici le 5 avril toute information additionnelle concernant la question des stages. Bien que le délai soit dépassé, nous réitérons cette invitation. Toutefois, nous devrons recevoir cette information au plus tard le 18 avril, considérant que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur s'est engagé à présenter des solutions possibles d'ici la fin avril.

Je vous prie d'agréer, Madame Gravel Chabot, mes meilleures salutations.

Marc-André Thivierge, directeur général

Direction générale des affaires universitaires et interordres

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Édifice Marie-Guyart, 18e étage

1035, rue De La Chevrotière

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 266-3256, poste 2625

destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Mémoire sur la compensation et l'encadrement des stages étudiants

Document de travail confidentiel

Version provisoire et incomplète

Ministère de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

18 avril 2019

Document de travail

Document de travail

Dans le présent mémoire, le masculin inclut le féminin et est utilisé, sans discrimination, afin d'alléger le texte.

Dans le présent mémoire, le terme *étudiant* est privilégié par rapport au terme *élève*, et ce, bien que les étudiants de la formation professionnelle soient généralement désignés comme des élèves.

Direction générale des affaires universitaires et interordres
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019

Table des matières

Liste des tableaux et des figures V

Liste des abréviations et des sigles VII

Présentation 1

1 Le portrait des stages compris dans les programmes d'études professionnelles, techniques et universitaires 3

1.1 La définition de stage étudiant 3
1.1.1 La portée de la définition 3
1.1.2 Les limites de la définition 5
1.2 Les principaux types de stages 6
1.2.1 Les stages d'observation 7
1.2.2 Les stages d'acquisition de compétences 7
1.2.3 Les stages de mise en œuvre de compétences 7
1.3 Les stages offerts au Québec : quelques chiffres 7

2 La qualité des stages et leur apport dans la formation des étudiants 19

2.1 La valeur des stages dans le parcours des étudiants 19
2.1.1 L'enrichissement de la formation 19
2.1.2 L'insertion socioprofessionnelle 20
2.1.3 La persévérance et la réussite scolaires 20
2.2 Les conditions à réunir pour garantir la qualité des stages 21
2.2.1 La formulation d'objectifs pédagogiques clairs 21
2.2.2 La correspondance entre les tâches confiées aux stagiaires et leurs besoins de formation 22
2.2.3 L'offre d'un encadrement et d'une supervision appropriés aux stagiaires 22

3 Les mesures en vigueur sur le plan de la compensation des stagiaires, de l'encadrement des stages et des protections offertes aux stagiaires 25

3.1 Les mesures de compensation des stagiaires et les mesures d'encadrement des stages 25
3.1.1 Les mesures financières 25
3.1.2 Les conventions de stage 31
3.2 Les mesures de protection des stagiaires 32

4 Les principales revendications des étudiants par rapport aux stages 37

4.1 Le mouvement étudiant en bref 37
4.2 Les arguments avancés par les étudiants pour appuyer leurs revendications 38
4.2.1 La précarité financière 39
4.2.2 L'iniquité entre les stagiaires 41
4.2.3 La non-reconnaissance du travail accompli 43
4.2.4 Les protections inadéquates 43
4.2.5 Les dépenses supplémentaires 44

5 Les enjeux soulevés par la question des stages 47

Document de travail

6 Les solutions envisagées pour répondre aux enjeux soulevés par la question des stages 49
6.1 Les principes sur lesquels les solutions prennent appuient 49
6.2 Les solutions proposées quant à la compensation des stagiaires 50
6.2.1 La modification de certains paramètres du Programme de prêts et bourses 50
6.2.2 La compensation des stagiaires en fonction des caractéristiques particulières de leurs stages 55
6.2.3 La valorisation de certaines formations 61
6.3 Les solutions proposées quant à l'encadrement des stages et aux protections offertes aux stagiaires 66
6.3.1 La modification de la *Loi sur les normes du travail* et de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* 66
6.3.2 L'élaboration d'un guide ministériel visant la rédaction des conventions de stage 67
6.3.3 La mise en place d'une règle budgétaire coercitive 69
6.4 Les mesures complémentaires 70
6.4.1 La conduite de recherches 70
6.4.2 Le suivi des solutions retenues 71
6.5 Le sommaire des solutions proposées 71

7 Les recommandations 75

Médiagraphie 79

Annexes

Annexe I Les travaux réalisés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à propos de la compensation et de l'encadrement des stages étudiants 87
Annexe II La description de quelques mesures de compensation des stagiaires et d'encadrement des stages 89
Annexe III L'encadrement des stages en France 105

Document de travail

Liste des tableaux et des figures

Tableaux

Tableau 1.1 Répartition du nombre d'étudiants et du nombre de stages selon le réseau d'enseignement et le type de stage 11

Tableau 1.2 Répartition du nombre d'étudiants et du nombre de stages selon le réseau d'enseignement et le domaine de formation du stage 13

Tableau 1.3 Répartition du nombre d'étudiants et du nombre de stages selon le réseau d'enseignement et la durée du stage 14

Tableau 1.4 Répartition du nombre d'étudiants et du nombre de stages selon le réseau d'enseignement et le milieu du stage 16

Tableau 1.5 Répartition du nombre d'étudiants et du nombre de stages selon le réseau d'enseignement et le fait que le stage est rémunéré ou compensé 17

Tableau 3.1 Principales caractéristiques des mesures de compensation des stagiaires et des mesures d'encadrement des stages en vigueur 26

Tableau 3.2 Application des principales lois du travail en fonction du statut des personnes 34

Tableau 6.1 Situation quant au montant accordé pour l'achat de matériel scolaire dans le contexte du Programme de prêts et bourses 52

Tableau 6.2 Situation quant au montant accordé pour les frais de logement liés à un stage dans le contexte du Programme de prêts et bourses 53

Tableau 6.3 Compensation de tous les stagiaires, en fonction du salaire minimum 56

Tableau 6.4 Compensation de tous les stagiaires, à l'exception de ceux qui réalisent un stage optionnel, en fonction du salaire minimum 58

Tableau 6.5 Compensation des stagiaires qui réalisent un stage obligatoire de plus de 400 heures, en fonction du salaire minimum 59

Tableau 6.6 Compensation des stagiaires qui réalisent un stage obligatoire de plus de 400 heures, dans les milieux publics et communautaires, en fonction du salaire minimum 60

Tableau 6.7 Professions auxquelles conduisent les formations à valoriser à l'aide d'un programme de compensation, selon leur situation de rareté de main-d'œuvre 62

Tableau 6.8 Formations professionnelles, techniques et universitaires à valoriser à l'aide d'un programme de compensation 63

Tableau 6.9 Adéquation entre les solutions proposées et les enjeux soulevés par la question des stages, selon les volets des travaux 71

Tableau 6.10 Adéquation entre les solutions proposées et les revendications des regroupements étudiants portant sur la compensation des stagiaires 72

Document de travail

Tableau 6.11 Adéquation entre les solutions proposées et les revendications des regroupements étudiants portant sur l'encadrement des stages et les protections offertes aux stagiaires 72

Tableau 7.1 Vue d'ensemble des solutions à privilégier selon leur visée, le nombre de stagiaires touchés par celles-ci chaque année et leur coût annuel 75

Figures

Figure 1.1 Illustration de la définition de stage étudiant et de sa portée 5

Figure 1.2 Illustration des caractéristiques des stages retenues aux fins de l'analyse des données de l'inventaire 9

Document de travail

Liste des abréviations et des sigles

ADEESE-UQAM	Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal
AEC	Attestation d'études collégiales
AEP	Attestation d'études professionnelles
AÉSFQ	Association des étudiantes sages-femmes du Québec
AFE	Aide financière aux études
ASÉQ	Alliance pour la santé étudiante au Québec
ASP	Attestation de spécialisation professionnelle
ATE	Alternance travail-études
BCI	Bureau de coopération interuniversitaire
CAPRES	Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail
CRAIES	Campagne de revendications et d'actions interuniversitaires pour les étudiants en éducation en stage
CPMT	Commission des partenaires du marché du travail
CRIS	Comités pour la rémunération des internats et des stages
CSE	Conseil supérieur de l'éducation
CUTE	Comités unitaires sur le travail étudiant
DEC	Diplôme d'études collégiales
DEP	Diplôme d'études professionnelles
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
FECQ	Fédération étudiante collégiale du Québec
FEUQ	Fédération étudiante universitaire du Québec
FIDEP	Fédération interuniversitaire des doctorants en psychologie
FMEQ	Fédération médicale étudiante du Québec
FRQSC	Fonds de recherche du Québec – Société et culture
GDEU	Gestion des données sur l'effectif universitaire
IPS	Infirmière praticienne spécialisée
IREC	Institut de recherche en économie contemporaine
LATMP	Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles
LNT	Loi sur les normes du travail
LOJIQ	Les Offices jeunesse internationaux du Québec
LSST	Loi sur la santé et la sécurité au travail
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
OIIQ	Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec
OSFQ	Ordre des sages-femmes du Québec

Document de travail

PPE	Projet de préparation à l'emploi
PAMT	Programme d'apprentissage en milieu de travail
PIAS	Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires
PPB	Programme de prêts et bourses
PRPRS	Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires
PVFE	Programme de valorisation des futures enseignantes et futurs enseignants
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SAE	Service d'aide à l'emploi
UEQ	Union étudiante du Québec
UQAM	Université du Québec à Montréal
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières

Document de travail

Présentation

Les stages étudiants constituent un élément important de plusieurs programmes d'études professionnelles, techniques et universitaires. Ils enrichissent la formation des étudiants en plus de favoriser leur insertion socioprofessionnelle.

Les stages étudiants sont de différente nature. Par exemple, selon le programme d'études, les étudiants peuvent faire des stages d'observation, d'acquisition ou de mise en œuvre de compétences. Les stages peuvent se dérouler dans des organisations publiques, des entreprises privées et des organismes communautaires, et leur durée varie de quelques jours à plusieurs mois.

Au cours des derniers mois, les enjeux soulevés par différents acteurs sur la question des stages, dont les regroupements étudiants, ont amené le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) à réaliser, en collaboration avec ses différents partenaires, des travaux en vue de dresser un portrait détaillé de la situation des stages et de proposer des solutions satisfaisantes pour tous les acteurs concernés. Les travaux du MEES s'articulent autour de trois volets :

- la compensation financière des stagiaires;
- l'encadrement des stages;
- les protections offertes aux stagiaires[1].

Ainsi, le présent mémoire expose le résultat des travaux réalisés au sujet de la compensation et de l'encadrement des stages étudiants. Il est composé de sept chapitres, d'une médiagraphie et d'annexes. Les chapitres portent sur ce qui suit :

- le portrait des stages compris dans les programmes d'études professionnelles, techniques et universitaires offerts au Québec;
- la qualité des stages et leur apport dans la formation des étudiants;
- les mesures en vigueur sur le plan de la compensation des stagiaires, de l'encadrement des stages et des protections offertes aux stagiaires;
- les principales revendications des étudiants par rapport aux stages;
- les enjeux soulevés par la question des stages;
- les solutions envisagées pour répondre aux enjeux soulevés par la question des stages;
- les recommandations.

Document de travail

1. Se reporter à l'annexe I du présent mémoire pour avoir un aperçu des travaux menés par le MEES au sujet de la compensation et de l'encadrement des stages étudiants.

1 Le portrait des stages compris dans les programmes d'études professionnelles, techniques et universitaires

Le premier chapitre du présent mémoire dresse le portrait des stages compris dans les programmes d'études professionnelles, techniques et universitaires offerts au Québec. Il s'articule autour de trois sections :

- la définition de stage étudiant;
- les principaux types de stages;
- quelques chiffres au sujet des stages offerts au Québec.

1.1 La définition de stage étudiant

La notion de stage peut être définie de différentes façons selon les contextes. Dans un sens large, le stage est une « période de formation pratique qui se situe soit en cours d'études, soit entre la fin des études et le début de l'activité professionnelle ou, encore, qui constitue un complément de formation ou un recyclage[1] ».

Or, pour les besoins du présent mémoire, la notion de stage est définie dans un sens beaucoup plus restreint, puisqu'elle est abordée essentiellement comme une activité d'apprentissage faisant partie d'un programme d'études professionnelles, techniques ou universitaires offert par un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

> Un stage étudiant consiste en une formation ou un apprentissage pratique, répondant à une intention pédagogique, qui est supervisé et qui permet l'observation, l'acquisition ou la mise en œuvre de compétences dans un contexte de travail.

C'est donc dire qu'un stage :

- est un apprentissage expérientiel qui contribue à la formation de l'étudiant;
- comprend des objectifs pédagogiques précis dont le degré d'atteinte est évalué par un membre du personnel de l'établissement d'enseignement, parfois selon la recommandation d'une personne du milieu qui accueille l'étudiant en stage, laquelle est reconnue compétente pour ce faire[2].

1.1.1 La portée de la définition

Comme l'illustre la figure 1.1 qui suit, la définition de stage étudiant énoncée précédemment inclut le stage obligatoire et le stage optionnel.

> Le stage obligatoire fait partie intégrante d'un programme d'études, c'est-à-dire que l'étudiant doit le suivre au cours de sa formation. De façon générale, le stage obligatoire fait partie du tronc commun du programme d'études ou, alors, est lié à un profil, à un cheminement, à une

1. Site Internet du GRAND DICTIONNAIRE TERMINOLOGIQUE [www.granddictionnaire.com].
2. La définition de stage étudiant a fait l'objet de discussions au cours des travaux du comité ministériel et du comité interministériel. Cette définition a également été présentée aux regroupements étudiants le 19 février 2019. Pour plus de détails à ce propos, se reporter à l'annexe I du présent mémoire qui expose les travaux menés par le MEES au sujet de la compensation et de l'encadrement des stages étudiants.

Document de travail

concentration ou à une orientation du programme d'études – par exemple, le profil entrepreneurial :

- dans les programmes d'études professionnelles, y compris dans ceux offerts selon la formule de l'alternance travail-études (ATE), les stages sont obligatoires (les compétences visées par les stages sont obligatoires);
- dans les programmes d'études techniques, les stages sont obligatoires et comportent des unités;
- dans les programmes d'études techniques offerts selon la formule de l'ATE, les stages sont optionnels et ne comportent pas d'unités;
- dans les programmes d'études universitaires, les stages peuvent être obligatoires ou optionnels, y compris les stages inclus dans les programmes offerts selon le régime de l'enseignement coopératif (régime coopératif)[3].

➢ Le stage optionnel peut faire l'objet d'un choix à l'intérieur d'un programme d'études, c'est-à-dire que l'étudiant peut choisir de suivre le stage ou non au cours de sa formation. Ainsi, l'étudiant peut choisir de suivre le stage optionnel ou toute autre activité pédagogique optionnelle – comme un cours ou un laboratoire – proposée à l'intérieur du programme d'études. De manière générale, le stage optionnel ne fait pas partie du tronc commun du programme d'études. Il est plutôt lié à un profil, à un cheminement, à une concentration ou à une orientation ou, alors, à toute autre règle du programme d'études.

De même, la définition de stage étudiant inclut le stage auquel des unités ou des crédits sont associés et le stage qui ne comporte ni unité ni crédit. Le stage sans unité ni crédit est inclus dans la définition, car bien qu'il ne concoure pas à l'obtention du nombre d'unités ou de crédits nécessaires à l'obtention du diplôme, il contribue à la formation de l'étudiant et est habituellement encadré par l'établissement d'enseignement :

- dans les programmes d'études professionnelles, tous les stages comportent des unités, lesquelles font référence à un nombre d'heures;
- dans les programmes d'études techniques, tous les stages comportent des unités, à l'exception des stages compris dans les programmes offerts selon la formule de l'ATE;
- dans les programmes d'études universitaires, la plupart des stages donnent lieu à des crédits, quoique certains ne comportent pas de crédits, par exemple certains stages compris dans les programmes offerts selon le régime coopératif.

Document de travail

3. L'ATE et le régime coopératif sont des formules éducatives qui permettent d'alterner des périodes d'études en milieu scolaire et des périodes de stages en milieu de travail à l'intérieur d'un programme d'études.

Figure 1.1 Illustration de la définition de stage étudiant et de sa portée

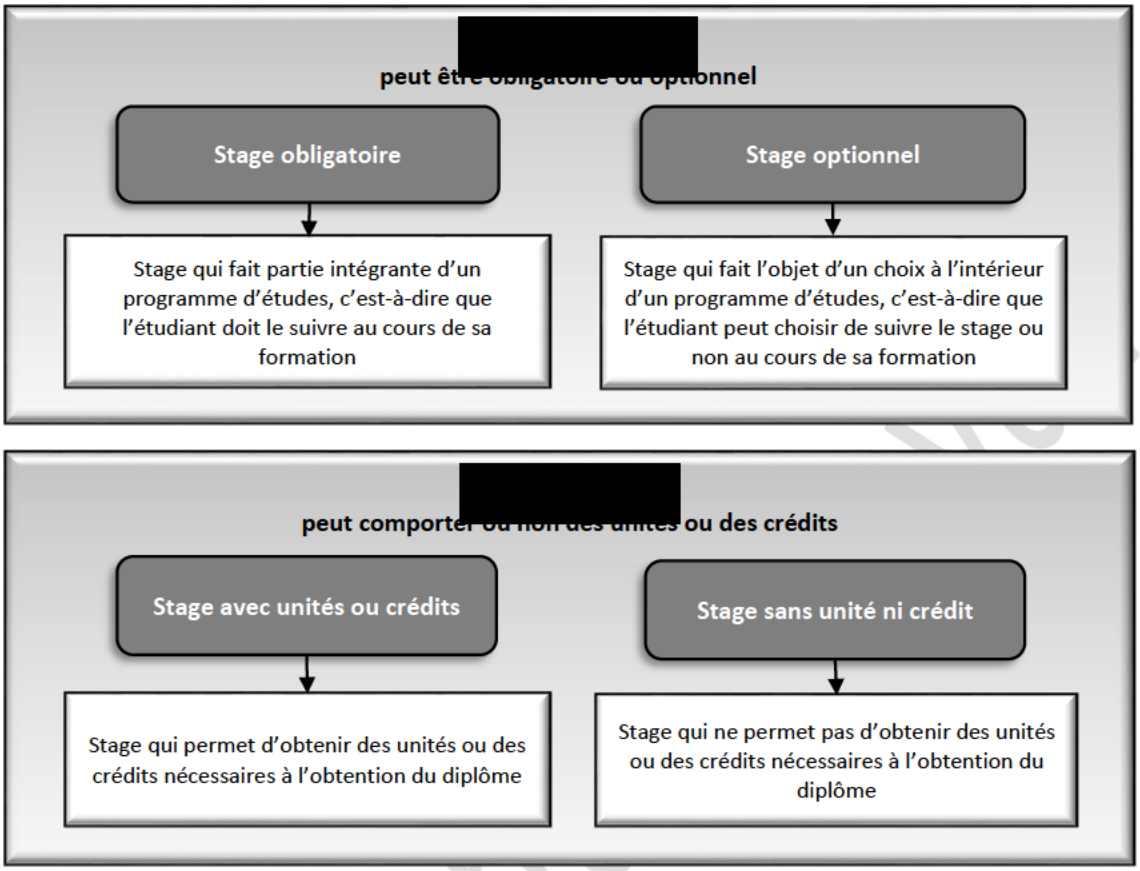

1.1.2 Les limites de la définition

La définition de stage étudiant retenue dans ce mémoire vise uniquement le stage réalisé dans le contexte d'un programme d'études professionnelles, techniques ou universitaires, de sorte qu'elle exclut :

- le stage réalisé entre la fin des études et le début de l'activité professionnelle;
- le stage qui constitue un complément de formation ou une mise à niveau des compétences;
- le stage visant à améliorer l'employabilité des personnes.

Par exemple, les stages suivants sont exclus de la définition :

- les stages prescrits par les ordres professionnels en tant que formation complémentaire, qui se déroulent après l'obtention du diplôme d'études et qui représentent une condition supplémentaire

Document de travail

pour obtenir un permis d'exercice – par exemple, l'Ordre des architectes du Québec et l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec exigent de tels stages[4];

- les stages prescrits par les ordres professionnels aux personnes formées à l'étranger qui souhaitent exercer une profession réglementée au Québec[5];
- les stages probatoires prescrits par le MEES aux titulaires d'un diplôme disciplinaire ou d'une formation équivalente qui souhaitent obtenir une autorisation, un permis ou un brevet d'enseignement[6];
- les stages probatoires prescrits par le MEES aux personnes formées à l'extérieur du Québec qui souhaitent y enseigner;
- les stages soutenus par les services publics d'emploi, comme les stages compris dans les mesures Service d'aide à l'emploi (SAE) et Projet de préparation à l'emploi (PPE) de même que ceux inclus dans les Programmes d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) d'Emploi-Québec et ceux du Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)[7];
- les stages de perfectionnement, les stages de formation continue et les stages postdoctoraux, qui se déroulent après l'obtention d'un diplôme et qui ne font pas partie d'un programme d'études proprement dit.

1.2 Les principaux types de stages

Les programmes d'études professionnelles, techniques et universitaires comprennent une grande variété de stages, au-delà du fait qu'ils sont obligatoires ou optionnels et qu'ils donnent lieu ou non à des unités ou des crédits. La diversité des stages peut être attribuée, notamment, à leur objectif, à leur durée, aux milieux dans lesquels ils sont réalisés et au moment où ils surviennent à l'intérieur des programmes[8].

Pour les besoins du présent mémoire, les stages ont été regroupés en trois grands types. Les types sont définis à partir de la complexité des tâches qui sont confiées aux stagiaires et de l'autonomie nécessaire à la réalisation de celles-ci, ce qui peut se traduire par le degré de maîtrise des compétences attendu des étudiants au cours des stages. Les trois types de stages sont les suivants :

- les stages d'observation;
- les stages d'acquisition de compétences;
- les stages de mise en œuvre de compétences[9].

---

4. *Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des architectes du Québec*; *Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*.
5. OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC et MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Formation et stages prescrits par les ordres professionnels québécois – État de situation préparé pour le Pôle de coordination pour l'accès à la formation prescrite par les ordres professionnels ainsi qu'aux stages*, Québec, OPQ et MESRST, mars 2014, 59 p.
6. *Règlement sur les autorisations d'enseigner*.
7. Sites Internet de la COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL [www.cpmt.gouv.qc.ca] et d'EMPLOI-QUÉBEC [www.emploiquebec.gouv.qc.ca].
8. Le document suivant présente la diversité des types de stages : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *L'élaboration d'une typologie descriptive des stages compris dans les programmes d'études offerts à l'enseignement collégial et à l'enseignement universitaire – Résultat d'une étude produite par Éduconseil*, Québec, MEES, 20 décembre 2017, 63 p.
9. Le regroupement des stages selon ces trois types fait généralement consensus. Se reporter, entre autres, au document suivant : INSTITUT DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE CONTEMPORAINE, *Enjeux et perspectives entourant le statut des stagiaires*

Document de travail

1.2.1 Les stages d'observation

Les stages d'observation visent, par exemple, à permettre à l'étudiant :

- de valider son choix de carrière;
- d'explorer les principales caractéristiques des milieux de travail où il sera appelé à exercer des activités;
- de s'initier aux principales tâches qu'il aura à accomplir dans l'exercice de ses futures activités de travail;
- de se familiariser avec les processus de travail propres aux futures activités qu'il aura à exercer.

1.2.2 Les stages d'acquisition de compétences

Les stages d'acquisition de compétences visent, par exemple, à permettre à l'étudiant :

- de s'intégrer graduellement à un milieu de travail et d'en saisir le fonctionnement;
- de se familiariser avec ses futures activités de travail et de saisir en quoi consistent les habiletés et les attitudes qui leur sont propres;
- de mettre progressivement en pratique ses acquis relativement aux principales tâches qu'il aura à accomplir dans l'exercice de ses futures activités de travail;
- de s'approprier les processus de travail propres aux futures activités qu'il aura à exercer.

1.2.3 Les stages de mise en œuvre de compétences

Les stages de mise en œuvre de compétences visent, par exemple, à permettre à l'étudiant :

- de s'intégrer dans un milieu de travail et de prendre part activement à toutes les activités de travail qui s'y déroulent;
- de mettre en œuvre de façon autonome des processus de travail, c'est-à-dire d'exercer des activités de travail complexes en tenant compte de tous les facteurs en présence;
- de mobiliser l'ensemble des connaissances, des habiletés et des attitudes acquises au cours de sa formation dans le déploiement des compétences inhérentes à ses activités de travail.

1.3 Les stages offerts au Québec : quelques chiffres

Avant de présenter des statistiques sur les stages offerts au Québec, il convient d'exposer brièvement la démarche suivie pour effectuer l'inventaire des stages et les choix méthodologiques sur lesquels elle s'appuie.

- Les stages compris dans les programmes d'études professionnelles, techniques et universitaires ont été recensés dans un format prescrit par le MEES. Ce faisant, des données comparables ont été répertoriées à propos des stages offerts aux trois ordres d'enseignement.

---

au niveau collégial, Rapport de recherche produit par Éric N. Duhaime pour le compte de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Montréal, IRÉC, septembre 2018, 75 p.

Document de travail

- À la formation professionnelle, l'inventaire des stages inclut les stages compris dans les programmes d'études qui conduisent à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) et dans les programmes d'études qui conduisent à l'obtention d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP), y compris les stages en ATE. Par conséquent, il exclut les stages des programmes d'études menant à l'obtention d'une attestation d'études professionnelles (AEP) et de toute autre formation offerte par les commissions scolaires.
- À la formation collégiale, l'inventaire inclut les stages compris dans les programmes d'études techniques qui conduisent à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), y compris les stages en ATE. Il exclut donc les stages des programmes d'études préuniversitaires, des programmes d'études menant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) et de toute autre formation collégiale.
- À la formation universitaire, l'inventaire inclut les stages compris dans les programmes d'études de premier cycle (programmes de baccalauréat, de doctorat de premier cycle, de certificat, etc.), dans les programmes de deuxième cycle (programmes de maîtrise, microprogrammes, diplômes d'études supérieures spécialisées [DESS], etc.) et dans les programmes de troisième cycle (programmes de doctorat, programmes courts, etc.), y compris les stages du régime coopératif.

Comme l'illustre la figure 1.2 ci-après, l'analyse des données comprises dans l'inventaire porte principalement sur les caractéristiques suivantes des stages :

- le type de stage, soit le stage d'observation, le stage d'acquisition de compétences et le stage de mise en œuvre de compétences;
- le domaine de formation du stage;
- la durée du stage, soit moins de 160 heures, entre 160 et 400 heures, et plus de 400 heures[10];
- le milieu où le stage se déroule le plus souvent, soit le milieu privé, le milieu public et le milieu communautaire;
- le fait que le stage est rémunéré ou compensé ou, alors, qu'il n'est pas soutenu financièrement.

De plus, les statistiques présentent, pour les différentes caractéristiques retenues aux fins de l'analyse :

- le nombre de stages offerts dans l'ensemble des trois réseaux au cours des trois trimestres de l'année 2017-2018, peu importe que des étudiants s'y soient inscrits ou non[11];
- le nombre total d'étudiants effectivement inscrits à ces stages au cours des mêmes trimestres, y compris le nombre de femmes et d'hommes[12].

10. Les trois plages d'heures permettant de catégoriser la durée des stages ont été établies à partir d'une analyse de la dispersion du nombre d'heures de tous les stages. Cette analyse a permis d'établir des plages regroupant, chacune, environ le tiers des stages. Cependant, cette analyse n'a pas permis de répartir les stages compris dans les programmes d'études professionnelles dans les plages d'heures, puisqu'ils ont tous une durée de moins de 160 heures.
11. Le nombre de stages offerts ne correspond pas à un nombre de stages uniques. Par exemple, trois établissements d'enseignement collégial pourraient offrir un stage similaire dans le contexte du programme d'études *Techniques d'éducation spécialisée*. Ce stage serait donc compté trois fois dans le nombre de stages offerts. De plus, le nombre de stages offerts ne signifie pas nécessairement que des étudiants s'y sont inscrits au cours des trois trimestres de l'année 2017-2018. Un stage compris dans un programme d'études pourrait être disponible, mais ne compter aucune inscription pour l'année 2017-2018.
12. Le nombre total d'étudiants ne correspond pas à un nombre total d'étudiants uniques. À titre d'exemple, un étudiant est inscrit à un stage au trimestre d'automne 2017 et à un stage au trimestre d'hiver 2018. Cet étudiant est compté deux fois dans le nombre total d'étudiants.

Document de travail

Figure 1.2 Illustration des caractéristiques des stages retenues aux fins de l'analyse des données de l'inventaire

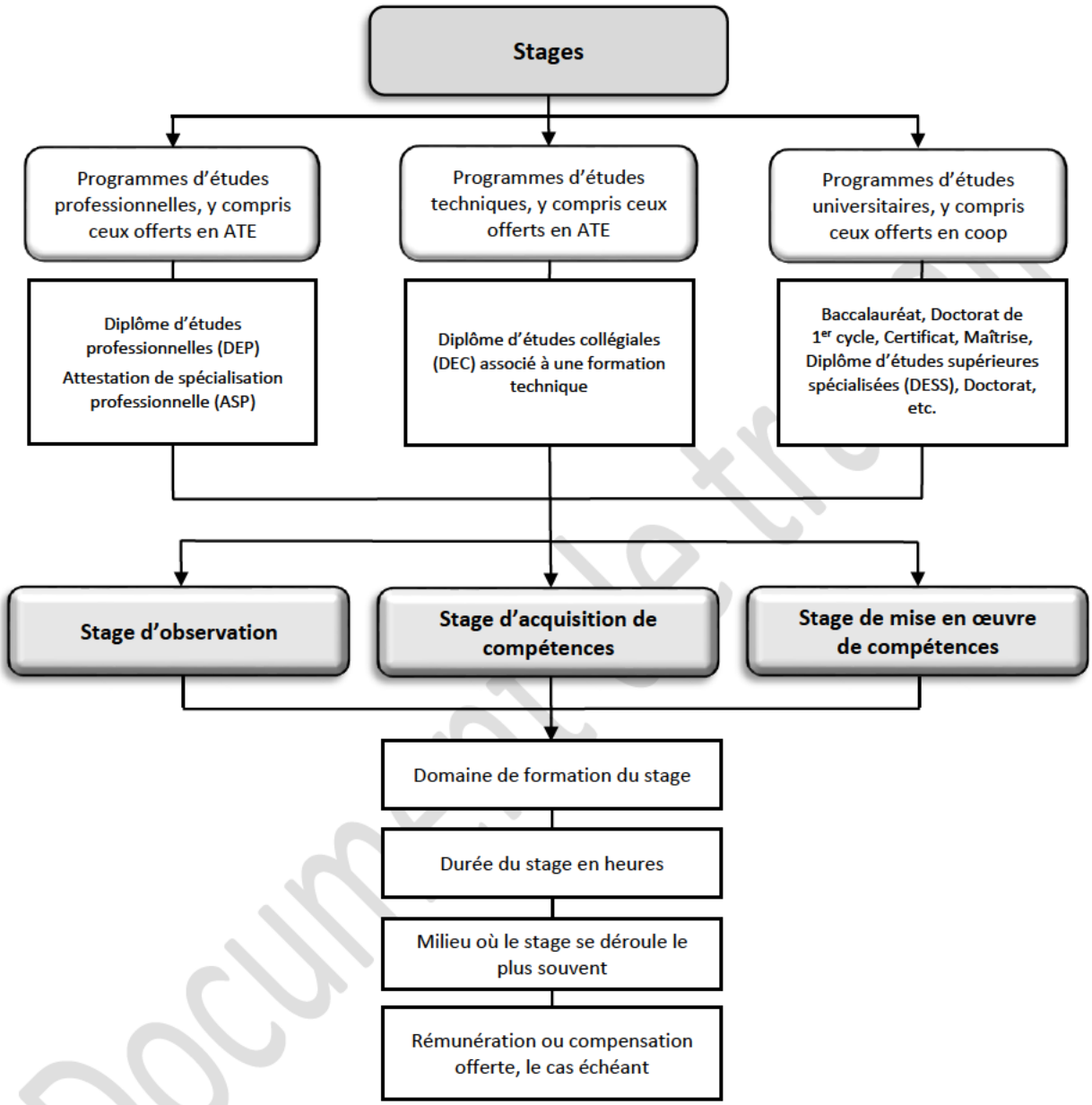

Les tableaux 1.1 à 1.5 présentés ci-après exposent des statistiques globales sur les stages compris dans les programmes d'études professionnelles, techniques et universitaires. Chacun d'entre eux donne la répartition du nombre d'étudiants et du nombre de stages en fonction du réseau d'enseignement et des caractéristiques retenues aux fins de l'analyse des données.

Document de travail

L'examen du tableau 1.1 permet de constater ce qui suit.

- Au total, dans les trois réseaux, 8 193 activités de stage ont été offertes au cours de l'année 2017-2018 et 195 409 étudiants s'y sont inscrits :
  - à la formation professionnelle, 2 193 stages ont été offerts et 56 775 étudiants y ont participé;
  - à la formation technique, 1 508 stages ont été offerts et 51 091 étudiants y ont participé;
  - à la formation universitaire, 4 492 stages ont été offerts et 87 543 étudiants y ont participé.
- Au total, dans les trois réseaux, une proportion plus importante de femmes (66 %) que d'hommes (34 %) ont effectué des stages. Notons que la proportion de femmes qui réalisent des stages est supérieure à la proportion de femmes inscrites à la formation professionnelle et à la formation universitaire, ce qui permet de constater que les programmes d'études comportant le plus de stages sont davantage suivis par les femmes que par les hommes[13] :
  - à la formation professionnelle, 62 % des étudiants qui ont réalisé des stages sont des femmes;
  - à la formation technique, 74 % des étudiants qui ont réalisé des stages sont des femmes;
  - à la formation universitaire, 64 % des étudiants qui ont réalisé des stages sont des femmes.
- La majeure partie des stages offerts dans les trois réseaux sont des stages de mise en œuvre de compétences :
  - à la formation professionnelle, 66 % des stages visent la mise en œuvre de compétences et 33 % visent l'acquisition de compétences;
  - à la formation technique, 65 % des stages visent la mise en œuvre de compétences, 27 % visent l'acquisition de compétences et 8 % consistent en de l'observation;
  - à la formation universitaire, 50 % des stages visent la mise en œuvre de compétences, 47 % visent l'acquisition de compétences et 3 % consistent en de l'observation.

Document de travail

13. Il est intéressant de mettre la proportion de femmes et d'hommes qui ont réalisé des stages au cours de l'année 2017-2018 en relation avec la proportion de femmes et d'hommes inscrits dans chacun des trois réseaux d'enseignement la même année. À la formation professionnelle, 46 % des étudiants sont des femmes et 54 % sont des hommes. À la formation technique, 57 % des étudiants sont des femmes et 43 % sont des hommes. À la formation universitaire, 42 % des étudiants sont des femmes et 58 % sont des hommes. Ces données ont été fournies par la Direction des indicateurs et des statistiques du MEES.

Tableau 1.1 Répartition du nombre d'étudiants et du nombre de stages selon le réseau d'enseignement et le type de stage

		Étudiants en stage						Stages[1]	
		Masculin		Féminin		Total			
Réseau	Type du stage	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre[2]	%
Formation professionnelle	Observation	3	17	15	83	18	0	7	0,3
	Acquisition	3 419	14	21 176	86	24 595	43	730	33
	Mise en œuvre	18 280	57	13 882	43	32 162	57	1 456	66
	Total	21 702	38	35 073	62	56 775	100	2 193	100
Collégial (technique)	Observation	1 674	29	4 160	71	5 834	11	115	8
	Acquisition	3 453	18	16 010	82	19 463	38	413	27
	Mise en œuvre	8 224	32	17 570	68	25 794	50	980	65
	Total	13 351	26	37 740	74	51 091	100	1 508	100
Universitaire	Observation	1 074	24	3 462	76	4 536	5	146	3
	Acquisition	13 142	30	30 136	70	43 278	49	2 096	47
	Mise en œuvre	17 156	43	22 573	57	39 729	45	2 250	50
	Total	31 372	36	56 171	64	87 543	100	4 492	100
Ensemble		66 425	34	128 984	66	195 409		8 193	

[1] Tous les stages, optionnels et obligatoires, incluant les stages en ATE et les stages du régime coopératif.

[2] Nombre d'activités de stage offertes au cours des trois trimestres de l'année 2017-2018, que des étudiants s'y soient inscrits ou non.

À l'examen du tableau 1.2, on remarque ce qui suit à propos des domaines de formation dans lesquels les stages se trouvent[14].

- Dans les trois réseaux, le tiers des stages se trouvent dans les domaines de la santé et des soins infirmiers :
  - à la formation professionnelle, 746 stages (34 %) ont été offerts dans ces domaines, soit 9 % dans le domaine de la santé et 25 % dans le domaine des soins infirmiers;
  - à la formation technique, 528 stages (35 %) ont été offerts dans ces domaines, soit 14 % dans le domaine de la santé et 21 % dans le domaine des soins infirmiers;
  - à la formation universitaire, 1 494 stages (33 %) ont été offerts dans ces domaines, soit 31 % dans le domaine de la santé et 2 % dans le domaine des soins infirmiers.
- De ce fait, la plus grande part des étudiants de la formation professionnelle et technique ont réalisé des stages en soins infirmiers (30 % et 36 % respectivement) et la plus grande part des étudiants de la formation universitaire ont réalisé des stages en santé (35 %).

14. Les domaines de formation ont été établis de manière à assurer une certaine concordance entre les trois réseaux d'enseignement. Par ailleurs, il faut voir qu'à la formation professionnelle, 46 % des stages n'ont pas été répartis dans les domaines de formation, puisqu'ils se trouvent dans des programmes d'études tels que *Boucherie de détail*, *Carrosserie*, *Ébénisterie* et *Coiffure*. De même, à la formation universitaire, 40 % des stages n'ont pas été répartis dans les domaines de formation, puisqu'ils se trouvent dans des programmes d'études rattachés, entre autres, à l'architecture, à l'urbanisme, au droit, aux sciences sociales et aux langues.

Document de travail

- Les domaines de formation dans lesquels le plus grand nombre d'étudiants réalisent des stages sont différents selon le sexe :
  - à la formation professionnelle, les femmes sont plus nombreuses à effectuer des stages en soins infirmiers (89 %), en administration et gestion (88 %) et en santé (86 %), tandis que les hommes sont plus nombreux à effectuer des stages en génie (94 %) et en sciences appliquées (85 %);
  - à la formation technique, les femmes sont plus nombreuses à effectuer des stages en éducation (89 %), en travail social (88 %) et en soins infirmiers (87 %), tandis que les hommes sont plus nombreux à effectuer des stages en génie (90 %) et en informatique (70 %);
  - à la formation universitaire, les femmes sont plus nombreuses à effectuer des stages en pratique sage-femme (98 %), en travail social (88 %) et en soins infirmiers (88 %), tandis que les hommes sont plus nombreux à effectuer des stages en génie (83 %) et en informatique (75 %).

Document de travail

Tableau 1.2 Répartition du nombre d'étudiants et du nombre de stages selon le réseau d'enseignement et le domaine de formation du stage

		Étudiants en stage						Stages[1]	
		Masculin		Féminin		Total			
Réseau	Domaine du stage	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre[2]	%
Formation professionnelle	Administration et gestion	657	12	4 964	88	5 621	10	248	11
	Arts	70	18	312	82	382	1	19	1
	Éducation	0	0	0	0	0	0	0	0
	Génie	2 403	94	153	6	2 556	5	95	4
	Informatique	2 956	79	782	21	3 738	7	64	3
	Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0
	Santé[3]	1 231	14	7 270	86	8 501	15	206	9
	Sciences appliquées	100	85	18	15	118	0	2	0
	Soins infirmiers	1 820	11	14 950	89	16 770	30	540	25
	Travail social	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres	12 465	65	6 624	35	19 089	34	1 019	46
	Total	21 702	38	35 073	62	56 775	100	2 193	100
Collégial (technique)	Administration et gestion	2 589	45	3 177	55	5 766	11	232	15
	Arts	392	50	391	50	783	2	43	3
	Éducation	969	11	7 589	89	8 558	17	196	13
	Génie	2 414	90	275	10	2 689	5	164	11
	Informatique	1 314	70	565	30	1 879	4	114	8
	Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0
	Santé	1 121	20	4 525	80	5 646	11	214	14
	Sciences appliquées	978	41	1 393	59	2 371	5	113	7
	Soins infirmiers	2 470	13	16 176	87	18 646	36	314	21
	Travail social	227	12	1 607	88	1 834	4	43	3
	Autres	877	30	2 042	70	2 919	6	75	5
	Total	13 351	26	37 740	74	51 091	100	1 508	100
Universitaire	Administration et gestion	2 444	46	2 844	54	5 288	6	140	3
	Arts	120	41	170	59	290	0	30	1
	Éducation	2 974	19	12 730	81	15 704	18	378	8
	Génie	9 572	83	1 934	17	11 506	13	304	7
	Informatique	970	75	332	25	1 302	1	68	2
	Sages-femmes	2	2	111	98	113	0	7	0
	Santé	10 335	34	20 011	66	30 346	35	1 399	31
	Sciences appliquées	1 237	47	1 389	53	2 626	3	244	5
	Soins infirmiers	1 065	12	7 508	88	8 573	10	95	2
	Travail social	290	12	2 138	88	2 428	3	47	1
	Autres	2 363	25	7 004	75	9 367	11	1 780	40
	Total	31 372	36	56 171	64	87 543	100	4 492	100
Ensemble		66 425	34	128 984	66	195 409		8 193	

[1] Tous les stages, optionnels et obligatoires, incluant les stages en ATE et les stages du régime coopératif.

[2] Nombre d'activités de stage offertes au cours des trois trimestres de l'année 2017-2018, que des étudiants s'y soient inscrits ou non.

[3] Inclus les étudiants du programme *Assistance à la personne en établissement et à domicile* (préposés aux bénéficiaires).

Document de travail

L'analyse du tableau 1.3 révèle ce qui suit au sujet de la durée des stages.

- À la formation professionnelle, tous les stages offerts ont une durée de moins de 160 heures[15], alors qu'à la formation technique et universitaire, la durée des stages est variable :
  - à la formation technique, 39 % des stages ont une durée de moins de 160 heures, 29 % des stages ont une durée variant entre 160 et 400 heures et 32 % des stages ont une durée de plus de 400 heures;
  - à la formation universitaire, 47 % des stages ont une durée de moins de 160 heures, 24 % des stages ont une durée variant entre 160 et 400 heures et 29 % des stages ont une durée de plus de 400 heures.
- Par conséquent, la majorité des étudiants de la formation technique ont réalisé des stages de moins de 160 heures (43 %) et la majorité des étudiants de la formation universitaire ont réalisé des stages de plus de 400 heures (36 %).

Tableau 1.3 Répartition du nombre d'étudiants et du nombre de stages selon le réseau d'enseignement et la durée du stage

		Étudiants en stage						Stages[1]	
		Masculin		Féminin		Total			
Réseau	Durée du stage[3]	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre[2]	%
Formation professionnelle	Moins de 160 heures	21 702	38	35 073	62	56 775	100	2190	100
	Entre 160 et 400 heures	0	0	0	0	0	0	3	0
	Plus de 400 heures	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	21 702	38	35 073	62	56 775	100	2 193	100
Collégial (technique)	Moins de 160 heures	5 874	27	15 846	73	21 720	43	593	39
	Entre 160 et 400 heures	3 548	20	14 477	80	18 025	35	433	29
	Plus de 400 heures	3 929	35	7 417	65	11 346	22	482	32
	Total	13 351	26	37 740	74	51 091	100	1 508	100
Universitaire	Moins de 160 heures	9 131	30	20 969	70	30 100	34	2 099	47
	Entre 160 et 400 heures	6 056	23	19 737	77	25 793	29	1 074	24
	Plus de 400 heures	16 185	51	15 465	49	31 650	36	1 319	29
	Total	31 372	36	56 171	64	87 543	100	4 492	100
Ensemble		66 425	34	128 984	66	195 409		8 193	

[1] Tous les stages, optionnels et obligatoires, incluant les stages en ATE et les stages du régime coopératif.

[2] Nombre d'activités de stage offertes au cours des trois trimestres de l'année 2017-2018, que des étudiants s'y soient inscrits ou non.

[3] Les trois plages d'heures permettant de catégoriser la durée des stages regroupent, chacune, environ le tiers des stages.

15. À la formation professionnelle, tous les stages offerts ont une durée de moins de 160 heures, mais certains d'entre eux peuvent être offerts successivement, notamment les stages en ATE.

Document de travail

L'examen du tableau 1.4 permet de constater ce qui suit.

- Les milieux où les stages se déroulent le plus souvent diffèrent en fonction du réseau d'enseignement :
  - à la formation professionnelle, 68 % des stages se sont déroulés dans le milieu privé et 32 % dans le milieu public;
  - à la formation technique, 44 % des stages se sont déroulés dans le milieu public, 28 % dans le milieu privé et 6 % dans le milieu communautaire (dans 21 % des cas, la donnée sur le milieu n'est pas disponible);
  - à la formation universitaire, 70 % des stages se sont déroulés dans le milieu public, 25 % dans le milieu privé et 4 % dans le milieu communautaire.
- Ce faisant, la plupart des étudiants de la formation professionnelle ont réalisé des stages dans le milieu privé (57 %) et la plupart des étudiants de la formation technique et universitaire ont réalisé des stages dans le milieu public (61 % et 66 % respectivement).
- Les milieux où les stages se déroulent le plus fréquemment sont différents selon le sexe des étudiants :
  - à la formation professionnelle, les femmes sont beaucoup plus nombreuses effectuer des stages dans le milieu public (87 %), tandis que les hommes sont plus nombreux à effectuer des stages dans le milieu privé (57 %);
  - à la formation technique, les femmes sont beaucoup plus nombreuses à effectuer des stages dans le milieu public (84 %) et dans le milieu communautaire (85 %) – elles sont aussi un peu plus nombreuses à effectuer des stages dans le milieu privé (53 %);
  - à la formation universitaire, les femmes sont beaucoup plus nombreuses à effectuer des stages dans le milieu public (74 %) et dans le milieu communautaire (80 %), alors que les hommes sont plus nombreux à effectuer des stages dans le milieu privé (60 %).
- En mettant les données du tableau 1.4 en relation avec celles du tableau 1.2, il est possible d'expliquer cette situation par la proportion de femmes et d'hommes d'un domaine de formation donné. Par exemple, les stages du domaine des soins infirmiers, en grande majorité réalisés par des femmes, se déroulent en milieu public. En revanche, les stages du domaine du génie, majoritairement réalisés par des hommes, se déroulent en milieu privé.

Document de travail

Tableau 1.4 Répartition du nombre d'étudiants et du nombre de stages selon le réseau d'enseignement et le milieu du stage

		Étudiants en stage						Stages[1]	
		Masculin		Féminin		Total			
Réseau	Milieu du stage	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre[2]	%
Formation professionnelle	Privé	18 675	57	13 895	43	32 570	57	1 489	68
	Public	3 027	13	21 178	87	24 205	43	704	32
	Communautaire	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non disponible	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	21 702	38	35 073	62	56 775	100	2 193	100
Collégial (technique)	Privé	5 113	47	5 729	53	10 842	21	428	28
	Public	4 914	16	26 496	84	31 410	61	668	44
	Communautaire	559	15	3 255	85	3 814	7	89	6
	Non disponible	2 765	55	2 260	45	5 025	10	323	21
	Total	13 351	26	37 740	74	51 091	100	1 508	100
Universitaire	Privé	15 548	60	10 433	40	25 981	30	1 116	25
	Public	15 024	26	42 557	74	57 581	66	3 141	70
	Communautaire	758	20	3 068	80	3 826	4	198	4
	Non disponible	42	27	113	73	155	0	37	1
	Total	31 372	36	56 171	64	87 543	100	4 492	100
Ensemble		66 425	34	128 984	66	195 409		8 193	

[1] Tous les stages, optionnels et obligatoires, incluant les stages en ATE et les stages du régime coopératif.

[2] Nombre d'activités de stage offertes au cours des trois trimestres de l'année 2017-2018, que des étudiants s'y soient inscrits ou non.

Enfin, l'analyse du tableau 1.5, qui comprend des données non disponibles, principalement pour la formation professionnelle, montre ce qui suit à propos de la rémunération ou de la compensation des stages.

- La majorité des stages offerts à la formation technique et universitaire ne sont pas rémunérés ni compensés :
  - à la formation technique, 74 % des stages offerts n'étaient pas rémunérés ni compensés, 24 % des stages étaient rémunérés et 1 % étaient compensés;
  - à la formation universitaire, 57 % des stages n'étaient pas rémunérés ni compensés, 35 % des stages étaient rémunérés et 5 % étaient compensés.
- Par le fait même, la majorité des étudiants de la formation technique et universitaire n'ont pas reçu de rémunération ou de compensation pour la réalisation de leur stage (88 % et 67 % respectivement). Cette situation peut être expliquée par le milieu où le stage se déroule. À cet égard, rappelons que la plupart des étudiants de la formation technique et universitaire ont réalisé des stages dans le milieu public (44 % et 70 % respectivement). À titre indicatif, notons que les emplois du secteur public représentent 12 % des emplois dans l'économie québécoise. Ainsi, il est possible de dire que les programmes d'études menant à des emplois dans le secteur public comprennent davantage d'apprentissages expérientiels que les programmes d'études conduisant à des emplois dans le secteur privé.

Document de travail

- Le fait d'obtenir une rémunération ou une compensation pour la réalisation d'un stage diffère selon le sexe des étudiants :
  - à la formation technique, 78 % des étudiants qui n'ont pas été rémunérés ou compensés sont des femmes, tandis que 61 % des étudiants qui ont été rémunérés sont des hommes;
  - à la formation universitaire, 75 % des étudiants qui n'ont pas été rémunérés ou compensés sont des femmes, alors que 64 % des étudiants qui ont été rémunérés sont des hommes.
- Cette situation peut être expliquée par la proportion de femmes et d'hommes d'un domaine de formation donné. Par exemple, les stages du domaine des soins infirmiers, réalisés à 88 % par des femmes, sont rémunérés dans 3 % des cas, alors que ceux du domaine du génie, réalisés à 86 % par des hommes, sont rémunérés dans 97 % des cas.

Tableau 1.5 Répartition du nombre d'étudiants et du nombre de stages selon le réseau d'enseignement et le fait que le stage est rémunéré ou compensé

		Étudiants en stage						Stages	
		Masculin		Féminin		Total			
Réseau	**Type de soutien financier**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
Formation professionnelle	Rémunéré	0	0	0	0	0	0	0	0
	Compensé	0	0	0	0	0	0	0	0
	Aucun soutien financier	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ne sait pas	21 702	38	35 073	62	56 775	100	2193	100
	Total	21 702	38	35 073	62	56 775	100	2 193	100
Collégial (technique)	Rémunéré	3 295	61	2 139	39	5 434	11	357	24
	Compensé	178	31	402	69	580	1	19	1
	Aucun soutien financier	9 755	22	35 034	78	44 789	88	1121	74
	Ne sait pas	123	43	165	57	288	1	11	1
	Total	13 351	26	37 740	74	51 091	100	1 508	100
Universitaire	Rémunéré	15 238	64	8 728	36	23 966	27	1567	35
	Compensé	888	25	2 698	75	3 586	4	226	5
	Aucun soutien financier	14 832	25	43 483	75	58 315	67	2542	57
	Ne sait pas	414	25	1 262	75	1 676	2	157	3
	Total	31 372	36	56 171	64	87 543	100	4 492	100
Ensemble		66 425	34	128 984	66	195 409		8 193	

[1] Tous les stages, optionnels et obligatoires, incluant les stages en ATE et les stages du régime coopératif.

[2] Nombre d'activités de stage offertes au cours des trois trimestres de l'année 2017-2018, que des étudiants s'y soient inscrits ou non.

Document de travail

2 La qualité des stages et leur apport dans la formation des étudiants

Le présent chapitre traite de la qualité des stages et de leur apport dans la formation des étudiants. Il comprend deux sections :

- la valeur des stages dans le parcours des étudiants;
- les conditions à réunir pour garantir la qualité des stages.

2.1 La valeur des stages dans le parcours des étudiants

Les stages sont des activités d'apprentissage pratique qui ont une valeur indéniable dans le parcours de formation des étudiants. Selon le sociologue Dominique Glaymann, les stages ont une portée pédagogique, socialisatrice et professionnalisante – autrement dit, « améliorer la formation, la socialisation et l'accès à l'emploi constitue le triple apport potentiel des stages[1] ».

Ainsi, les deux sous-sections suivantes présentent brièvement en quoi les stages enrichissent la formation et favorisent l'insertion socioprofessionnelle des étudiants. Puis, la troisième sous-section fait état des liens entre les stages et la persévérance et la réussite scolaires.

2.1.1 L'enrichissement de la formation

Pour Glaymann, une formation efficace repose sur l'enrichissement réciproque entre la théorie et la pratique[2], en ce sens que les stages permettent aux étudiants de confronter et de vérifier la théorie, puis de l'intégrer à la pratique. Les stages sont l'occasion pour les étudiants :

- de mettre en œuvre leurs connaissances dans un contexte de travail et, ainsi, de les compléter et de les élargir tout en développant des habiletés professionnelles et des qualités personnelles;
- d'apprendre autrement que dans les cours, puisqu'ils sont appelés à expérimenter, à faire, à agir et à intervenir dans un milieu de travail ainsi qu'à interagir dans le contexte de relations professionnelles réelles, qui supposent, notamment, des supérieurs, des collègues, des fournisseurs et des clients[3];
- de mettre en application des savoirs et des savoir-faire issus d'expériences précédentes, notamment ce qui a été appris pendant la formation en classe, en respectant les procédures de travail propres aux organisations où les stages se déroulent[4];
- de développer leur sens des responsabilités et leur autonomie, puisqu'ils doivent prendre des décisions, organiser un suivi et progresser pour atteindre des résultats qui engagent non seulement leur formation, mais aussi les organisations qui les accueillent en stage[5].

1. Dominique GLAYMANN, « Quelles relations entre stages et professionnalisation des formations universitaires », dans *Relief – Centre d'études et de recherches sur les qualifications*, n°50, décembre 2015, p. 6.
2. Dominique GLAYMANN, « Le stage dans l'enseignement supérieur, un dispositif riche de promesses difficiles à tenir », dans *Éducation et socialisation*, nº 35, consulté en ligne le 5 février 2019 [journals.openedition.org/edso].
3. *Ibid*.
4. *Ibid*.
5. *Ibid*.

Document de travail

2.1.2 L'insertion socioprofessionnelle

Il est généralement reconnu que les stages favorisent la professionnalisation des études et facilitent l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Dans son avis sur les réalités étudiantes actuelles, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) mentionne en effet que « l'acquisition d'expériences de travail pendant les études peut représenter un atout pour l'insertion professionnelle, dans le contexte où [...] les employeurs valorisent de telles expériences[6] ».

Les stages préparent les étudiants à leur future carrière professionnelle en leur permettant :

- de consolider leur orientation professionnelle;
- de se *socialiser* au marché du travail;
- de faire valoir leurs compétences auprès d'employeurs potentiels;
- de se constituer un réseau professionnel pour une future recherche d'emploi[7].

En outre, plusieurs études ont établi une corrélation positive entre le fait de réaliser des stages au cours d'un programme d'études et, au terme de celui-ci, une employabilité accrue, ce qui se traduit par une recherche d'emploi plus courte, une plus grande stabilité professionnelle, des emplois de meilleure qualité et une rémunération plus élevée[8].

Enfin, aux yeux de nombreux étudiants, les stages facilitent la transition entre le monde de l'éducation et le monde du travail[9].

2.1.3 La persévérance et la réussite scolaires

Selon le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES) qui, en octobre 2016, a produit un dossier intitulé *Accroître la réussite au moyen des stages ?*, il existe peu de recherches qui se sont penchées sur cette question et qui permettent d'y répondre. Ce constat est partagé par la Direction de la vielle stratégique et organisationnelle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) qui a fait une synthèse des données issues de la recherche au sujet de l'impact des stages sur la persévérance et la réussite scolaires.

Le CAPRES indique que la littérature abonde en ce qui a trait aux avantages et aux bénéfices qu'offrent les stages, mais que très peu d'études portant sur les effets des stages sur la réussite et la persévérance scolaires ont été recensées :

> « On retrouve dans les analyses, les rapports et les recherches un rappel des bénéfices bien connus des stages pour les étudiants, les employeurs, les institutions, voire pour les enseignants et les programmes. On précise également les taux de diplomation et d'insertion professionnelle ou la confirmation du choix vocationnel. Mais, il s'agit ici davantage de

6. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé…*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2013, p. 92.
7. Dominique GLAYMANN, « Le stage dans l'enseignement supérieur [...] », *op. cit.*
8. Nils SANITER et Thomas SIEDLER, *Door Opener or Waste of Time ? The Effects of Student Internships on Labor Market Outcomes*, Discussion Paper Nº 8141, Allemagne, Institute for the Study of Labor, avril 2014, 49 p.
9. INSTITUT DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE CONTEMPORAINE, *Enjeux et perspectives entourant le statut des stagiaires au niveau collégial*, Rapport de recherche produit par Éric N. Duhaime pour le compte de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Montréal, IRÉC, septembre 2018, p. 6.

Document de travail

réussite au stage que de réussite par les stages. De plus, la plupart des recherches portent sur des échantillons réduits d'étudiants d'un programme, d'une cohorte ou d'une institution[10]. »

Selon la Direction de la vielle stratégique et organisationnelle du MEES, bien que peu d'études rigoureuses aient mesuré de façon directe l'impact des stages sur la réussite et la persévérance scolaires, certaines ont néanmoins mis en lumière leurs effets positifs sur des variables connexes. Parmi celles-ci, citons les suivantes :

- le niveau de satisfaction des étudiants, leur sentiment d'efficacité, la probabilité accrue de poursuivre des études supplémentaires et la consolidation du choix de carrière laissent entrevoir une corrélation positive entre les stages et la persévérance scolaire;
- l'amélioration des résultats scolaires, la consolidation des connaissances théoriques, la résolution de problèmes et le développement de compétences pertinentes sur le marché du travail laissent entrevoir une relation positive entre les stages et la réussite scolaire[11].

En somme, il est difficile d'attribuer précisément ces effets positifs aux stages, car un grand nombre de variables contribuent à la réussite et à la persévérance scolaires. À cet égard, il pourrait être pertinent de confier à un expert ou un chercheur le mandat de documenter les liens entre les stages et la persévérance et la réussite des étudiants. Ce mandat pourrait être réalisé, par exemple, dans le contexte du Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (PRPRS).

2.2 Les conditions à réunir pour garantir la qualité des stages

Pour qu'un stage concrétise son potentiel pédagogique, socialisateur et professionnalisant et qu'il contribue à la persévérance et à la réussite des étudiants, un certain nombre de conditions doivent être réunies.

2.2.1 La formulation d'objectifs pédagogiques clairs

L'une des conditions essentielles d'un stage de qualité réside dans le fait que ses objectifs pédagogiques sont clairement et préalablement définis et qu'ils correspondent aux besoins de formation de l'étudiant. Les objectifs du stage doivent :

- être définis par l'établissement d'enseignement en collaboration avec l'organisation qui accueille l'étudiant en stage;
- être étroitement liés aux mécanismes de supervision et d'évaluation du stagiaire;
- être compris par le stagiaire[12].

De plus, les objectifs pédagogiques du stage doivent supposer que l'étudiant puisse faire des erreurs et expérimenter des réussites : l'étudiant doit être mis en situation de « responsabilité telle que les succès

10. Site Internet du CAPRES [www.capres.ca], en particulier la synthèse documentaire du dossier *Accroître la réussite au moyen des stages ?*, octobre 2016, p. 14.
11. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Données de recherche concernant l'impact des stages sur les étudiants*, Note 2019-123 (document confidentiel), Québec, Direction de la veille stratégique et organisationnelle, 22 mars 2019, p. 3.
12. COMITÉ CONSULTATIF JEUNES, *Les stages en milieu de travail destinés aux jeunes – Avis*, Montréal, CCJ et Commission des partenaires du marché du travail, décembre 2016, p. 10.

Document de travail

et les difficultés vécus soient de véritables expériences, sources de leçons sur ses compétences comme sur ses manques[13] ».

2.2.2 La correspondance entre les tâches confiées aux stagiaires et leurs besoins de formation

Un stage de qualité repose sur la correspondance entre les tâches confiées au stagiaire et ses besoins de formation. En effet, pour que le stage constitue une expérience enrichissante, il doit s'inscrire de manière pertinente dans le parcours de formation de l'étudiant[14]. Les tâches confiées au stagiaire doivent :

- être ni trop simples, ni trop complexes;
- être en adéquation avec les apprentissages réalisés par l'étudiant au cours du programme d'études;
- lui permettre d'enrichir ses connaissances et de développer des habiletés et des attitudes qui seront utiles dans l'exercice de ses futures activités de travail.

À cet égard, la différence entre un emploi étudiant et un stage étudiant tient au fait que le premier est souvent sans rapport avec les besoins de formation de l'étudiant et que le second comprend des tâches qui lui permettent d'approfondir et de parfaire sa formation théorique par la mise en pratique de ses connaissances.

2.2.3 L'offre d'un encadrement et d'une supervision appropriés aux stagiaires

Pour assurer le bon déroulement du stage, il est fondamental que l'étudiant soit accompagné tout au long de celui-ci. L'accompagnement dans le contexte d'un stage se décline en deux volets, soit le volet externe au milieu de stage et le volet interne au milieu de stage :

- le volet externe de l'accompagnement est assuré par le coordonnateur de stage et le professeur-superviseur de l'établissement d'enseignement, qui sont chargés de l'encadrement du stagiaire et de l'évaluation de l'atteinte des objectifs du stage par ce dernier;
- le volet interne de l'accompagnement est assuré par le superviseur de stage qui encadre le stagiaire directement dans le milieu de stage[15].

L'articulation efficace de ces deux volets repose sur un partage clair des responsabilités entre le coordonnateur de stage et le professeur-superviseur dans l'établissement d'enseignement, le superviseur dans le milieu de stage et le stagiaire lui-même[16].

- Le coordonnateur de stage et le professeur-superviseur sont responsables de l'encadrement de l'activité de stage. Au-delà de l'aspect administratif – production et signature d'une convention de stage et suivi de celle-ci, notamment –, le coordonnateur et le professeur-superviseur doivent soutenir à la fois le stagiaire et l'organisation qui l'accueille[17]. En outre, ils doivent s'assurer que l'étudiant progresse dans les apprentissages visés par le stage et qu'il atteigne les objectifs du stage, lesquels font l'objet d'une évaluation de la part du professeur-superviseur.

13. Dominique GLAYMANN, « Le stage dans l'enseignement supérieur [...] », *op. cit.*.
14. COMITÉ CONSULTATIF JEUNES, *op. cit.*, p. 10.
15. *Ibid.*, p. 12.
16. *Ibid.*, p. 11.
17. Dominique GLAYMANN, « Le stage dans l'enseignement supérieur [...] », *op. cit.*

Document de travail

- Le superviseur de stage doit accueillir et intégrer le stagiaire au sein de l'organisation. Il a pour rôle principal d'accompagner le stagiaire vers l'atteinte des objectifs de son stage en assurant un suivi régulier avec ce dernier[18]. Pour jouer adéquatement ce rôle, le superviseur devrait avoir été formé pour superviser un stagiaire, avoir le temps de l'encadrer de même que la volonté et les moyens de le faire. Ce rôle pédagogique ne doit pas être assimilé à l'encadrement d'un salarié ou à l'accompagnement d'un nouveau collègue, puisqu'il passe par la fixation d'objectifs intermédiaires ne tenant pas seulement aux tâches à réaliser, mais aussi aux apprentissages à faire[19].
- Le stagiaire doit se fixer des objectifs personnels et professionnels, afin de favoriser la réussite de son stage et de s'assurer que l'expérience lui permette de maximiser ses apprentissages[20].

Document de travail

18. COMITÉ CONSULTATIF JEUNES, *op. cit.*, p. 11.
19. Dominique GLAYMANN, « Le stage dans l'enseignement supérieur [...] », *op. cit.*
20. COMITÉ CONSULTATIF JEUNES, *op. cit.*, p. 12.

3 Les mesures en vigueur sur le plan de la compensation des stagiaires, de l'encadrement des stages et des protections offertes aux stagiaires

Le présent chapitre fait état de quelques mesures en vigueur sur le plan de la compensation des stagiaires, de l'encadrement des stages et des protections offertes aux stagiaires. Il comprend deux sections :

- les mesures de compensation des stagiaires et les mesures d'encadrement des stages;
- les mesures de protection des stagiaires.

3.1 Les mesures de compensation des stagiaires et les mesures d'encadrement des stages

Au fil des années, plusieurs mesures ont été mises en place pour soutenir financièrement les stagiaires et pour assurer l'encadrement des stages. Ces mesures visent les stagiaires, les établissements d'enseignement ou les milieux de stage. Elles sont présentées en deux points, soit les mesures financières et les conventions de stage.

3.1.1 Les mesures financières

Le tableau 3.1 qui suit expose les principales caractéristiques des mesures financières visant la compensation des stagiaires et l'encadrement des stages de même que les montants qui sont octroyés chaque année par l'intermédiaire de celles-ci[1].

- La plupart de ces mesures sont gérées et financées par différents ministères du gouvernement du Québec, quoique certaines soient financées à partir d'autres fonds, comme le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.
- Certaines de ces mesures ne visent pas exclusivement la compensation des stagiaires et l'encadrement des stages, notamment le Cadre de soutien financier pour le programme d'infirmière praticienne spécialisée qui vise non seulement le soutien des étudiants en stage, mais également le soutien des étudiants en classe.
- En excluant l'aide financière versée aux étudiants par l'intermédiaire du Programme de prêts et bourses, les mesures décrites ci-après représentent environ 147 M$ par année, soit :
  - environ 101,8 M$ par année pour la compensation des stagiaires
  - environ 45,2 M$ par année pour l'encadrement des stages.

Document de travail

1. L'annexe II du présent mémoire décrit plus en détail les mesures présentées ici.

Tableau 3.1 Principales caractéristiques des mesures de compensation des stagiaires et des mesures d'encadrement des stages en vigueur

Mesure		Caractéristiques	Montant annuel	Compensation ou encadrement
Mesures visant les stagiaires				
1	Aide financière aux études (AFE)	• Le Programme de prêts et bourses (PPB) du MEES a comme objectif d'octroyer les ressources financières manquantes aux étudiants pour leur permettre de réaliser leur projet d'études. • Le taux global de participation au PPB est de 34 % : le taux de participation est de 35 % à la formation professionnelle, de 24 % à la formation collégiale et de 46 % à la formation universitaire. • Selon les règles administratives en vigueur, seuls les étudiants qui réalisent un stage obligatoire compris dans un programme d'études professionnelles, techniques ou universitaires peuvent recevoir une aide financière, et ce, à la condition qu'ils respectent tous les critères d'admissibilité du programme, à l'instar des autres étudiants[2].	L'aide financière versée aux étudiants en 2017-2018 s'élève à 1 234,1 M$. Il n'est toutefois pas possible de déterminer, pour le moment, la portion de cette somme qui est octroyée aux stagiaires.	Compensation
2	Programme de valorisation des futures enseignantes et futurs enseignants (PVFE) du MEES	• Le PVFE est une mesure de soutien à la réussite de tous les étudiants qui réalisent le stage final compris dans les programmes de baccalauréat et de maîtrise en enseignement. • Une somme totale de 3 900 $ est octroyée à chaque stagiaire admissible.	Le PVFE représente une somme totale annuelle de 15 M$.	Compensation
3	Programme de bourses pour les internats en psychologie du MEES	• Le Programme comprend 250 bourses de 25 000 $ par année pour l'ensemble des universités québécoises offrant le programme de *Doctorat en psychologie*. • L'octroi des bourses est conditionnel à ce que l'interne s'engage à effectuer non seulement son internat dans le réseau de la santé et des services sociaux ou dans le réseau de l'éducation, mais aussi à y travailler pour une période de deux ans après sa diplomation.	Le Programme représente une somme totale annuelle de 6,25 M$.	Compensation
4	Programme *Études, stages et projets étudiants* des LOJIQ	• Le programme *Études, stages et projets étudiants* a comme objectif de soutenir les étudiants dans l'internationalisation de leur cursus par la réalisation de sessions d'études, de stages ou de projets à l'étranger.	Pour l'année 2017-2018, le programme *Études, stages et projets étudiants* a	Compensation

2. Ailleurs au Canada, les périodes de stage obligatoire sont également considérées comme des périodes d'études pour l'octroi de l'aide financière aux études.

Document de travail

Mesure		Caractéristiques	Montant annuel	Compensation ou encadrement
		• Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) offrent un appui aux étudiants sous la forme d'un remboursement de 65 % des frais de mobilité, d'une couverture d'assurance responsabilité civile et d'un montant forfaitaire pour l'assurance voyage et les soins médicaux d'urgence.	représenté une somme totale de 763 797 $.	
5	Cadre de soutien financier pour le programme d'infirmière praticienne spécialisée (IPS) du MSSS	• Le MSSS a mis en place le Cadre de soutien financier à l'intention des IPS, lequel permet de soutenir financièrement les étudiantes IPS tout au long de leur formation universitaire. • Différents types de soutien financier sont offerts aux étudiantes IPS : une bourse d'études de 60 000 $, un complément de bourse pour l'hébergement et le transport, et un forfait de stage.	Pour l'année 2017-2018, le MSSS a versé 9,13 M$ aux étudiantes IPS.	Compensation
6	Bourses pour certains emplois techniques et professionnels de la santé et des services sociaux en région éloignée du MSSS	• Le MSSS a mis en place un programme de bourses d'études afin d'augmenter la disponibilité de la main-d'œuvre dans les établissements de santé et de services sociaux de régions éloignées. • Les titres d'emploi visés par le programme sont les travailleurs sociaux, les psychologues, les ergothérapeutes, les physiothérapeutes, les audiologistes et les orthophonistes. • Le MSSS offre des bourses de 15 000 $ aux étudiants pour leur formation théorique et pratique. Ces derniers doivent s'engager à fournir, au terme de leurs études, trois années de service à temps complet au sein de l'établissement qui les parraine.	Pour l'année 2018-2019, le MSSS dispose d'une enveloppe totale de 510 000 $.	Compensation
7	Mesure Stages d'innovation en entreprise du MEI	• La mesure Stages d'innovation en entreprise du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) vise à donner aux étudiants québécois accès aux trois programmes de bourses soutenus par Mitacs, soit les programmes Accélération, Élévation et Globalink. • Selon les programmes, les étudiants reçoivent une bourse de 15 000 $ à 100 000 $ pour des stages de 4 à 24 mois.	Le gouvernement du Québec accorde 50 M$ sur cinq ans à la mesure, soit 10 M$ par année de 2017-2018 à 2021-2022[3].	Compensation

3. En 2017, le gouvernement du Canada a annoncé 221 M$ en financement sur cinq ans afin de renouveler et d'élargir les programmes de Mitacs.

Document de travail

Mesure		Caractéristiques	Montant annuel	Compensation ou encadrement
8	Rémunération des stagiaires dans la fonction publique québécoise	• Dans la fonction publique, l'échelle de traitement pour les stagiaires est basée sur le salaire minimum auquel est ajoutée une majoration de 6,5 % pour compenser l'absence d'avantages sociaux. Par la suite, chacun des échelons est majoré de 8,2 % en fonction du nombre d'années d'études postsecondaires complétées. • En 2017, la fonction publique comptait 1 515 stagiaires qui ont reçu, en moyenne, un salaire de 9 101 $.	Pour l'année 2017, une somme totale de 15 M$, environ, a été versée aux stagiaires.	Compensation
Mesures visant les établissements d'enseignement				
9	Règle budgétaire du MEES visant la formation des IPS	• Le MEES soutient financièrement les universités offrant les programmes d'études destinés aux IPS. • Un montant d'environ 900 000 $ est disponible pour soutenir la coordination des stages dans les universités. • Un montant d'environ 900 000 $ est alloué pour assurer la rémunération des infirmières expertes qui supervisent les candidates IPS en stage jusqu'à ce que le RSSS compte un nombre suffisant de diplômées IPS pour effectuer la supervision des stagiaires.	Pour l'année universitaire 2018-2019, environ 1,8 M$ est destiné à la coordination des stages et à la supervision des stagiaires IPS.	Encadrement
10	Règle budgétaire du MEES visant les stages en enseignement en milieu autochtone	• Le MEES octroie une aide financière aux universités pour l'organisation et la réalisation de stages en enseignement en milieu autochtone. • Le MEES accorde une allocation maximale de 10 000 $ par stage aux universités, laquelle peut couvrir, notamment, les dépenses courantes de l'étudiant pendant le stage, ses frais de déplacement et ses frais de logement.	Pour l'année universitaire 2018-2019, le MEES dispose d'une enveloppe totale de 90 000 $ (72 000 $ compensation et 18 000 $ encadrement)[4].	Compensation Encadrement
11	Règle budgétaire du MEES visant l'ATE en formation professionnelle	• Le MEES soutient financièrement l'organisation et la mise en œuvre des programmes offerts en ATE par les commissions scolaires. • Le montant de cette allocation est établi selon le nombre total d'étudiants inscrits à temps plein (ETP) sanctionnés en ATE dans une même commission scolaire.	Pour l'année scolaire 2017-2018, le MEES prévoit verser près de 3,3 M$ aux commissions scolaires dans le	Encadrement

4. La répartition de cette enveloppe du MEES en fonction de la compensation des stagiaires et de l'encadrement des stages est une hypothèse.

Document de travail

Mesure		Caractéristiques	Montant annuel	Compensation ou encadrement
		• La formule d'allocation se présente de la façon suivante avec un montant de : – 1 500 $ par ETP (5 premiers ETP sanctionnés); – 1 000 $ par ETP (de 6 à 45 ETP sanctionnés); – 500 $ par ETP (de 46 à 200 ETP sanctionnés); – 200 $ par ETP (de 201 ETP [ou portions d'ETP] et plus sanctionnés).	cadre de cette mesure.	
12	Règle budgétaire du MEES visant l'ATE en formation technique	• Le MEES soutient financièrement le développement et la mise en œuvre des programmes offerts en ATE dans les établissements d'enseignement collégial. • Un montant annuel de base de 40 000 $ est accordé à chaque collège qui déclare un minimum de 20 séquences en entreprise durant l'année scolaire en cours. Le montant vise la coordination des activités et l'encadrement pendant les stages. • Le financement comprend également une allocation par séquence en milieu de travail de 300 $ (stages 1 et 3) et de 750 $ (stage 2).	Pour l'année scolaire 2018-2019, le MEES dispose d'une enveloppe totale de 4,5 M$.	Encadrement
Mesures visant les milieux de stage				
13	Entente entre le MEES et le MSSS pour les stages de la formation professionnelle et technique en santé	• Une entente intervenue entre le MEES et le MSSS prévoit l'octroi de montants pour défrayer certains coûts liés aux stages réalisés dans les établissements de santé et de services sociaux par les étudiants de programmes d'études professionnelles et techniques déterminés. • Pour la formation technique, le MEES a élaboré une règle budgétaire (annexe A006) afin de verser les montants servant à financer les contrats d'associations conclus entre un établissement de santé et de services sociaux et un établissement d'enseignement[5]. • Pour la formation professionnelle, les montants sont prévus à même les paramètres financiers des programmes d'études visés.	Pour l'année scolaire 2018-2019, le MEES dispose d'une enveloppe totale de 6 M$ pour la formation technique.	Encadrement
14	Mesure 30020 du MEES visant l'encadrement des stagiaires	• Par l'intermédiaire de la mesure 30020, le MEES accorde une allocation aux commissions scolaires qui participent à l'encadrement des stagiaires en	Le MEES dispose d'une enveloppe	Encadrement

5. Des ententes similaires existent entre les établissements de santé et de services sociaux et les établissements d'enseignement universitaires, mais elles ne sont pas encadrées par le MEES.

Document de travail

Mesure		Caractéristiques	Montant annuel	Compensation ou encadrement
		enseignement. L'aide financière allouée est de 660 $ par stagiaire.	totale de 10 M$ par année.	
15	Crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail	• Le crédit d'impôt s'adresse aux sociétés et aux particuliers qui exploitent une entreprise au Québec et qui accueillent des étudiants et des apprentis inscrits à temps plein à l'un ou l'autre des programmes suivants : – les programmes d'études professionnelles, techniques ou universitaires de premier, deuxième et troisième cycles; – les programmes visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes ou menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés; – le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)[6]. • Les dépenses admissibles visent le salaire du stagiaire ou de l'apprenti (maximum de 21 $/heure) et le salaire du superviseur de stage (maximum de 35 $/heure). • Le taux de base de ce crédit est de 24 %, mais il peut être bonifié selon les catégories de personnes accueillies en stage.	Pour l'année 2017-2018, le crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail a représenté une somme totale estimée à 62 M$ (45 M$ compensation et 17 M$ encadrement).	Compensation Encadrement
16	Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires (PIAS) de la CPMT	• Géré par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), le PIAS vise à octroyer un soutien financier aux organisations qui accueillent des stagiaires inscrits à un programme d'études professionnelles, techniques ou universitaires offert par un établissement d'enseignement reconnu par le MEES. • La CPMT offre un montant forfaitaire de 1 000 $ à 5 000 $ aux organisations pour permettre aux membres de leur personnel, qui sont chargés d'encadrer les stagiaires, de suivre une formation de superviseur de stage.	La CPMT dispose d'une enveloppe totale de 2,5 M$ par année.	Encadrement
		Total	**147 M$(1)**	

(1) Le montant annuel total des mesures exclut l'aide financière versée aux étudiants par l'intermédiaire du PPB.

En plus des mesures de compensation énoncées dans le tableau précédent, notons que, dans le budget de 2019, le gouvernement fédéral propose des mesures relativement aux stages étudiants, soit :

6. Le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) est géré par Emploi-Québec. Offert selon la formule du compagnonnage, ce programme permet aux membres du personnel d'une organisation d'apprendre un métier, de développer leurs compétences et d'obtenir une qualification professionnelle tout en travaillant. À titre d'exemple, le PAMT est disponible pour les métiers suivants : opérateur de machines utilisées en récolte du bois, technicien en équilibrage de systèmes de ventilation et de climatisation et préposé en boucherie industrielle.

Document de travail

- élargir le Programme de stages pratiques pour étudiants et, pour ce faire, investir 631,2 M$ sur cinq ans, à compter de 2019-2020, afin de soutenir jusqu'à 20 000 nouveaux stages par année pour des étudiants de programmes d'études postsecondaires de partout au Canada, dans toutes les disciplines;
- fournir à Emploi et Développement social Canada un montant supplémentaire de 150 M$ sur quatre ans, à compter de 2020-2021, afin de créer des partenariats avec des entreprises innovantes pour offrir jusqu'à 20 000 autres possibilités d'apprentissage intégré au travail par année[7].

À cet égard, mentionnons que des démarches sont en cours au MEES pour s'assurer que les étudiants du Québec bénéficient adéquatement de ces mesures.

3.1.2 Les conventions de stage

En plus des mesures d'encadrement des stages présentées dans le tableau ci-haut, il y a lieu de mentionner que, selon l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), environ 77 % des stagiaires du réseau de l'enseignement collégial bénéficient d'une convention de stage, laquelle permet de définir le rôle et les responsabilités des intervenants, la nature des activités à réaliser, les objectifs à atteindre, les modalités d'évaluation et les recours en cas de difficultés[8].

Les responsabilités quant à l'encadrement des stages

Les responsabilités des établissements d'enseignement sont, de façon générale, les suivantes :

- la définition, l'exécution et l'évaluation du rendement de l'activité de stage, lesquelles découlent des objectifs pédagogiques du stage au sein d'un programme d'études;
- la supervision et le contrôle de la qualité des stages au regard des objectifs de formation poursuivis par les étudiants au sein de leurs programmes;
- la désignation d'un responsable de stage, qui est le principal intervenant entre le milieu de stage, l'étudiant et son établissement d'enseignement d'attache.

Les responsabilités des milieux de stage sont, pour l'essentiel, les suivantes :

- reconnaître le rôle pédagogique que leur confère leur participation aux apprentissages expérientiels des étudiants;
- s'assurer que la supervision du stagiaire soit encadrée par une personne qualifiée;
- établir un projet de stage congruent avec les objectifs de formation du stagiaire;
- fournir un mandat de stage conforme aux attentes de l'établissement d'enseignement;
- désigner un superviseur dans le milieu de stage, qui agit comme personne-ressource auprès du stagiaire au sein de l'organisme d'accueil.

Document de travail

7. GOUVERNEMENT DU CANADA, *Investir dans la classe moyenne – Le budget de 2019*, Déposé à la Chambre des communes le 19 mars 2019, p. 62-63.
8. INSTITUT DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE CONTEMPORAINE, *Enjeux et perspectives entourant le statut des stagiaires au niveau collégial*, Rapport de recherche produit par Éric N. Duhaime pour le compte de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Montréal, IRÉC, septembre 2018, p. 7-8.

3.2 Les mesures de protection des stagiaires

Au Québec, tous les étudiants, qu'ils soient en classe ou en stage, bénéficient minimalement d'une assurance maladie, qui couvre un large éventail de soins de santé, et d'une assurance médicaments[9].

- Chaque personne qui réside au Québec de façon permanente a l'obligation de s'inscrire au régime d'assurance maladie administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et d'y inscrire les personnes qui sont à sa charge.
- Chaque personne doit souscrire à l'assurance médicaments publique de la RAMQ ou à une assurance médicaments privée, que ce soit par elle-même ou par l'intermédiaire, notamment, de ses parents, de son conjoint ou de son association étudiante :
  - par exemple, douze associations étudiantes générales de niveau collégial et trente-huit associations étudiantes de niveau universitaire ont conclu un partenariat avec l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (ASÉQ) afin d'offrir un régime d'assurance de soins de santé et de soins dentaires à leurs membres;
  - autre exemple, quatorze associations étudiantes générales de niveau collégial et quatre associations étudiantes de niveau universitaire ont conclu un partenariat du même type avec Plan Major[10].

En cas d'accidents ou de blessures physiques, les étudiants en stage peuvent également s'adresser à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et, s'il s'agit d'un accident de la route, à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

De plus, les universités offrent une couverture d'assurance accidents aux étudiants âgés de 75 ans ou moins, résidant de façon permanente au Canada et inscrits à un programme de deuxième ou troisième cycle. Dans le cas de la majorité des universités, cette couverture d'assurance vise également les étudiants inscrits à un programme de premier cycle.

Enfin, les établissements d'enseignement disposent d'assurances responsabilités civiles.

Par ailleurs, les étudiants internationaux ne sont pas admissibles au régime d'assurance maladie de la RAMQ, puisqu'ils résident temporairement au Québec.

- Les étudiants internationaux doivent avoir une assurance maladie et hospitalisation pour eux-mêmes et les personnes à leur charge qui les accompagnent. Cette assurance doit être valide pendant toute la durée de leurs études. Les universités québécoises prennent en charge l'inscription de ces étudiants auprès d'un assureur et ajoutent les frais d'assurance à leur facture chaque trimestre.
- Le Québec a conclu des ententes de sécurité sociale avec dix pays[11] afin que les étudiants qui en sont originaires soient couverts par le régime d'assurance maladie du Québec et que les étudiants

9. Tous les Québécois bénéficient de cette couverture. Les renseignements à propos du régime d'assurance maladie et du régime d'assurance médicaments administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec sont tirés du site Internet de la RAMQ [www.ramq.gouv.qc.ca].
10. Le Plan Major offre des services d'expert-conseil, de courtier et d'administrateur de régime aux associations étudiantes postsecondaires. Site Internet de PLAN MAJOR [www.planmajor.ca].
11. Les dix pays sont la Belgique, la France, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, le Luxembourg, la Grèce, la Roumanie et le Portugal.

Document de travail

québécois effectuant leurs études à l'étranger puissent bénéficier de la sécurité sociale en place dans le pays visé.

Au Québec, comme l'illustre le tableau 3.2, certaines lois du travail[12] procurent des protections aux stagiaires[13].

- La *Loi sur les normes du travail* (LNT) vise principalement à garantir des conditions de travail minimales aux salariés, par exemple en ce qui concerne la durée d'une semaine normale de travail, les absences pour des raisons familiales et le harcèlement psychologique et sexuel[14]. Bien qu'elle ne propose pas de définition d'étudiant, de stagiaire, ni de stage, elle s'applique à tous les salariés, y compris les stagiaires qui auraient le statut de salarié au sens de la LNT au cours de leur stage :
  - certaines dispositions de la LNT ne s'appliquent pas au stagiaire salarié qui effectue un stage prescrit par un ordre professionnel en tant que formation complémentaire (par exemple, le stage de l'École du Barreau);
  - en vertu du paragraphe 5 de l'article 3, est exclu de l'application de la LNT le stagiaire salarié qui effectue un travail dans un établissement choisi par un établissement d'enseignement pendant l'année scolaire en vertu d'un programme d'initiation au travail approuvé par le MEES;
  - en vertu de l'article 3.1 de la LNT, le stagiaire salarié qui est exclu de son application a cependant droit, notamment, d'utiliser le recours contre le harcèlement psychologique prévu à la LNT et ne pourrait pas être congédié de son stage pour un motif de discrimination conformément à l'article 122.1.
- La *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP) prévoit un régime d'indemnisation des lésions professionnelles pour les travailleurs et les employeurs qui utilisent les services de travailleurs aux fins de leur établissement :
  - le stagiaire rémunéré est considéré comme un travailleur au sens de la LATMP;
  - en vertu de l'article 10, le stagiaire non rémunéré est considéré comme « un travailleur à l'emploi de l'établissement d'enseignement dans lequel il poursuit ses études ou, si cet établissement relève d'une commission scolaire, de cette dernière, l'étudiant qui, sous la responsabilité de cet établissement, effectue un stage non rémunéré dans un établissement » et est donc visé par la LATMP;
  - la LATMP s'applique ainsi à tous les stagiaires, qu'ils soient rémunérés ou non, à l'exception des étudiants effectuant un stage d'observation[15].

12. La Direction des affaires juridiques du MEES a été consultée au sujet des lois qui procurent des protections aux stagiaires.
13. Le *Code du travail*, qui régit la formation et l'accréditation des associations de salariés, notamment des syndicats, n'est pas traité dans le présent mémoire, car il ne dicte pas de conditions de travail.
14. La *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* n'oblige pas les établissements d'enseignement à prévoir des mesures s'appliquant aux milieux de stage. Néanmoins, certains établissements ont choisi d'étendre la portée de leur politique institutionnelle en matière de violences à caractère sexuel aux milieux de stage. Par ailleurs, les actions que peut entreprendre un établissement d'enseignement à l'égard d'une personne issue d'un milieu de stage sont limitées.
15. La CNESST précise ce qui suit : « Une personne qui effectue un stage d'observation n'exécute pas un travail. Un stage d'observation est une activité en milieu de travail au cours de laquelle une personne en accompagne une autre pour l'observer dans l'exercice de ses fonctions. Comme elle n'effectue pas d'activités réelles de travail en vue de produire ou de distribuer un bien ou un service, elle ne peut pas être protégée par la LATMP. » COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, *Protection des étudiants qui effectuent un stage (stagiaires)*, note d'orientation 298, CNESST, mars 2018, p. 7.

Document de travail

- La *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) vise l'élimination à la source des dangers afin d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs et de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles. Elle confère des droits et impose des obligations tant aux travailleurs qu'aux employeurs[16]. Dans la mesure où il y a exécution d'un travail en vertu d'un contrat de travail ou d'un contrat d'apprentissage, le stagiaire est visé par la LSST, et ce, dans tous les cas de figure.

Tableau 3.2 Application des principales lois du travail en fonction du statut des personnes

Statut des personnes	Loi sur les normes du travail (LNT)	Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP)	Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)
Travailleur salarié(1)	√	√	√
Étudiant stagiaire salarié(1)	√(2)	√(3)	√
Étudiant stagiaire non salarié(1)		√(3)	√

(1) Au sens de la définition de « salarié », telle que précisée au paragraphe 10 de l'article 1 de la LNT, soit : « personne qui travaille pour un employeur et qui a droit à un salaire; ce mot comprend en outre le travailleur partie à un contrat en vertu duquel : il s'oblige envers une personne à exécuter un travail déterminé dans le cadre et selon les méthodes et les moyens que cette personne détermine; il s'oblige à fournir, pour l'exécution du contrat, le matériel, l'équipement, les matières premières ou la marchandise choisis par cette personne, et à les utiliser de la façon qu'elle indique; il conserve, à titre de rémunération, le montant qui lui reste de la somme reçue conformément au contrat, après déduction des frais d'exécution de ce contrat ».
(2) Des exceptions s'appliquent.
(3) À l'exception des étudiants qui effectuent un stage d'observation.

Document de travail

16. Les employeurs sont ainsi tenus, par exemple, d'informer leurs travailleurs des risques liés à leur emploi et d'offrir sur place des services de premiers soins. Quant aux travailleurs, ils sont, notamment, tenus de prendre connaissance du programme de prévention et de participer à l'identification et à l'élimination des risques au travail. Site Internet de la COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL [www.csst.qc.ca].

La situation dans d'autres provinces canadiennes

En Ontario, les principales mesures d'encadrement du travail sont stipulées dans la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*. En vertu de cette loi, les stagiaires sont considérés comme des employés et, de ce fait, ont droit aux protections garanties par celle-ci et à la rémunération.

- Toutefois, la loi ne s'applique pas aux étudiants qui réalisent un stage compris dans un programme d'études secondaires, collégiales ou universitaires reconnu par le gouvernement. L'exclusion de ces étudiants viserait à ce que la question de la rémunération ne soit pas un frein pour les établissements d'enseignement à inclure des stages dans les programmes d'études qu'ils offrent.

En Colombie-Britannique, les conditions de travail sont précisées dans l'*Employment Standards Act*. La grande majorité des étudiants sont exclus des dispositions contenues dans cette loi, puisqu'elle fait une distinction entre *practicum* et *internship* :

- le *practicum* est défini comme un stage d'apprentissage pratique compris dans un programme d'études reconnu par le gouvernement – il n'est pas considéré comme un travail et n'est donc pas couvert par la loi;
- l'*internship* est défini comme une formation en milieu de travail offerte par un employeur à une personne détenant un diplôme – il est considéré comme un travail et est donc couvert par la loi[17].

Document de travail

17. Site Internet de la CANADIAN INTERN ASSOCIATION [internassociation.ca] et MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *La rémunération des stages*, Note 2018-097 (document confidentiel), Québec, Direction de la veille stratégique et organisationnelle, 22 novembre 2018, 9 p.

4 Les principales revendications des étudiants par rapport aux stages

Le présent chapitre donne une vue d'ensemble des revendications des étudiants par rapport aux stages. Il traite des points suivants :

- le mouvement étudiant en bref;
- les arguments avancés par les étudiants pour appuyer leurs revendications.

4.1 Le mouvement étudiant en bref

Au cours des dernières années, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a régulièrement été interpellé par les étudiants au sujet de l'amélioration des conditions de stage. Les grands jalons du mouvement étudiant sur la question des stages peuvent être résumés comme suit[1].

- En 2002, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) met sur pied une table de travail abordant la question de la rémunération des stagiaires.
- En 2004, dans le cadre de la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, une délégation de l'Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal (ADEESE-UQAM) revendique le versement d'une bourse aux étudiants en enseignement qui réalisent leurs stages.
- En 2009 et 2010, la rémunération des étudiants qui effectuent leur stage final en enseignement fait l'objet de la campagne nationale de la FEUQ.
- En 2011, la Fédération interuniversitaire des doctorants en psychologie (FIDEP) et l'Association des étudiantes sages-femmes du Québec (AÉSFQ) sont créées.
- En 2014, la Campagne de revendications et d'actions interuniversitaires pour les étudiants en éducation en stage (CRAIES) est lancée.
- Dans la foulée, de nouveaux regroupements étudiants sont créés, dont le mandat est de militer pour la rémunération des stagiaires, tels que les Comités unitaires sur le travail étudiant (CUTE), le Comité pour la rémunération des internats et des stages (CRIS) et les Coalitions régionales pour la rémunération des stages.
- En 2016, le boycottage des internats par les doctorants en psychologie a mené à la création d'un programme de bourses destiné aux internes en psychologie qui choisissent d'effectuer leur internat dans les réseaux publics de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que dans certains organismes communautaires.
- En 2016, les associations membres de l'Union étudiante du Québec (UEQ) entérinent la création d'un comité de travail portant spécifiquement sur la compensation financière des stagiaires en enseignement.

1. Les grands jalons du mouvement étudiant sur la question des stages ne constituent pas une liste exhaustive. Ils sont tirés, en partie, du document suivant : Charles CARRIER-PLANTE et Cécile RETG, *Les stages et les stagiaires du réseau universitaire québécois – Portraits, enjeux et réalités*, Mémoire préparé pour l'Association pour la voix étudiante au Québec (AVEQ) et l'Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM (ADEESE-UQAM), Montréal, septembre 2018, s. pag.

Document de travail

- En 2017, les membres de l'ADEESE-UQAM tiennent une journée de grève à l'occasion du Rendez-vous national sur la main-d'œuvre pour revendiquer la rémunération de tous les stages de toutes les disciplines et de tous les ordres d'enseignement. D'autres regroupements étudiants se joignent à eux.
- En 2017, une pétition, demandant une compensation financière pour les étudiants effectuant des stages de prise en charge en enseignement, est déposée à l'Assemblée nationale. La pétition est signée par plus de 7 000 personnes.
- En 2018, la création du Programme de valorisation des futures enseignantes et futurs enseignants (PVFE), à l'intention des étudiants qui en sont à leur stage final, est annoncée.
- En 2018, les CUTE, le CRIS et les Coalitions régionales pour la rémunération des stages mettent en œuvre un plan d'action qui prévoit différents moyens de pression, dont la tenue de journées de grève, pour obtenir la rémunération de tous les stages[2].
- En 2018 et 2019, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et l'UEQ produisent des avis et des études au sujet des enjeux liés aux stages étudiants[3].
- En 2019, la FECQ et l'UEQ lancent la campagne *Stagiaires en solde* pour l'amélioration des conditions de stage[4].

Ainsi, au cours de l'automne 2018 et de l'hiver 2019, les regroupements étudiants ont intensifié leur mobilisation, laquelle s'articule autour de nombreuses revendications qui concernent l'amélioration des conditions de stage. Ces revendications varient d'un regroupement étudiant à l'autre, allant de la garantie de protections sociales, qui fait consensus, à la rémunération de tous les stages offerts dans les programmes d'études de tous les ordres d'enseignement.

4.2 Les arguments avancés par les étudiants pour appuyer leurs revendications

Les regroupements étudiants, sans égard au domaine de formation, mentionnent généralement les mêmes arguments pour appuyer leurs revendications. Ces arguments sont :

- la précarité financière;
- l'iniquité entre les stagiaires;
- la non-reconnaissance du travail accompli;
- les protections inadéquates;
- les dépenses supplémentaires.

Par ailleurs, il importe de préciser que le MEES n'a pas été informé de revendications propres à la communauté étudiante du réseau de la formation professionnelle.

---

2. Site Internet de la GRÈVE DES STAGES [www.grevedesstages.info].
3. En janvier 2018, l'UEQ publie l'avis intitulé *La compensation financière des stages obligatoires – Première partie : Les stages en enseignement*; en mars 2018, la FECQ donne le mandat à l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) de réaliser une étude qui est publiée sous le titre *La compensation financière des stages obligatoires au collégial*; en septembre 2018, l'IREC réalise une étude, toujours pour le compte de la FECQ, qui est publiée sous le titre *Enjeux et perspectives entourant le statut des stagiaires au niveau collégial*; en janvier 2019, l'UEQ publie la note intitulée *Compensation financière du travail effectué dans le cadre d'un stage*. Se reporter à la médiagraphie du présent mémoire pour la référence complète de ces documents.
4. Site Internet de la campagne STAGIAIRES EN SOLDE [www.stagiairesensolde.quebec].

Document de travail

4.2.1 La précarité financière

Selon certains regroupements étudiants, les stagiaires sont placés dans une situation de précarité financière, surtout pour deux raisons :

- ils seraient confrontés à des situations où ils doivent réduire leurs heures de travail étudiant et, parfois, quitter leur emploi de subsistance pour se consacrer à leur stage;
- ils seraient aux prises avec une augmentation de leurs dépenses, qui concernent, notamment, les frais de logement et de déplacement et les coûts liés à l'achat de matériel ou d'équipement spécialisé.

Les enquêtes réalisées par les regroupements étudiants[5] indiquent que les principales sources de revenus des étudiants sont, dans l'ordre, les revenus d'emploi, le soutien provenant du réseau familial ainsi que les prêts et les bourses, dont l'aide financière aux études, les bourses d'excellence et les bourses des organismes subventionnaires.

- Les stagiaires auraient de la difficulté à concilier leur stage et leur emploi de subsistance. Ils seraient donc une majorité à réduire le temps consacré à leur emploi, voire à le quitter, pendant leur stage, ce qui les priverait de leur principale source de revenus et entraînerait un manque à gagner ou un accroissement de leur endettement. À cet égard, les enquêtes menées par les regroupements étudiants révèlent que :
  - 50 % à 60 % des étudiants vivraient avec environ 1 000 $ par mois, soit 12 000 $ par année, ce qui les placerait sous le seuil de la pauvreté[6];
  - 60 % des étudiants seraient en situation d'endettement, sans égard au fait d'être en stage.
- La précarité et l'endettement vécus par les étudiants auraient des conséquences sur leur persévérance et leur réussite scolaires de même que sur leur équilibre psychologique. En effet, les enquêtes menées par les regroupements étudiants mentionnent que :
  - la précarité et l'endettement vécus par les étudiants seraient un frein à l'accessibilité aux études supérieures, puisque ces derniers auraient tendance à choisir des programmes d'études de courte durée pour éviter de contracter des dettes trop importantes;
  - le stress financier vécu par les étudiants serait une source d'épuisement, d'anxiété, de détresse psychologique et de difficultés d'adaptation, ce qui aurait une incidence négative sur la persévérance aux études.

En somme, « la situation financière souvent précaire qui constitue le lot de plusieurs étudiants tend à s'accentuer lors des épisodes de stages, en particulier dans le cas des stages intensifs qui s'échelonnent sur une longue durée. L'accomplissement de stages qui, dans la plupart des cas, sont non rémunérés, exerce alors une pression sur la gestion de leur emploi du temps qui se traduit pour certains, soit par une surcharge de travail qui compromet la réalisation de leur stage et de leurs études en général, soit par

5. Voir, entre autres : Charles CARRIER-PLANTE et Cécile RETG, *op. cit.*; et Guillaume HOULE, *Les sources et modes de financement des étudiants au premier cycle – 2009*, Montréal, Fédération étudiante universitaire du Québec, 2010, 149 p.
6. Le seuil de la pauvreté est évalué à environ 18 000 $ par année pour une personne seule.

Document de travail

l'abandon d'un emploi de subsistance qui précarise leur situation financière et augmente leur endettement[7]. »

Le revenu et l'endettement des étudiants

Il convient de nuancer les données présentées dans les enquêtes réalisées par les regroupements étudiants en faisant état de ce qui suit.

- Dans l'ensemble, les étudiants du Québec sont moins susceptibles que les étudiants du reste du Canada de vivre une situation de précarité financière en raison des mesures d'accessibilité financière aux études, telles que l'aide financière aux études (AFE), les droits de scolarité faibles ou inexistants et les mesures fiscales en place[8].
- Dans l'*Enquête sur les conditions de vie des étudiantes et des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*, comme l'illustre le graphique ci-après, les étudiants ont déclaré avoir un revenu annuel moyen de 14 063 $. Ce revenu était de 14 238 $ pour les bénéficiaires de l'AFE et de 13 989 $ pour les non-bénéficiaires[9].
- Dans la même enquête, près de la moitié des étudiants ont indiqué n'avoir aucune dette. Parmi les étudiants qui ont indiqué avoir une dette d'études, près des deux tiers ont déclaré que celle-ci représentait un montant de 10 000 $ ou moins. De plus, 87 % des étudiants qui ont une dette d'études la considèrent comme un investissement[10].
- Dans une étude réalisée par la Fondation canadienne des bourses du millénaire, l'endettement moyen des étudiants inscrits dans un programme de premier cycle universitaire est évalué à 15 102 $ pour les étudiants québécois et à 26 680 $ pour les étudiants d'ailleurs au Canada. En outre, cette étude précise que la proportion de diplômés ayant contracté un prêt, toutes sources confondues, était de 45 % au Québec, comparativement à 64 % en Ontario[11].

Document de travail

7. INSTITUT DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE CONTEMPORAINE, *Enjeux et perspectives entourant le statut des stagiaires au niveau collégial*, Rapport de recherche produit par Éric N. Duhaime pour le compte de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Montréal, IRÉC, septembre 2018, p. 17.
8. Mentionnons que, ailleurs au Canada, les étudiants qui réalisent des stages ont accès aux programmes d'aide financière aux études, comme c'est le cas pour les étudiants québécois.
9. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA SCIENCE, *Enquête sur les conditions de vie des étudiantes et des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université – 2013*, Québec, gouvernement du Québec, 2015, p. 71.
10. *Ibid*., p. 82.
11. FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE, *Le prix du savoir – L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, quatrième édition, Montréal, 2009, 243 p.

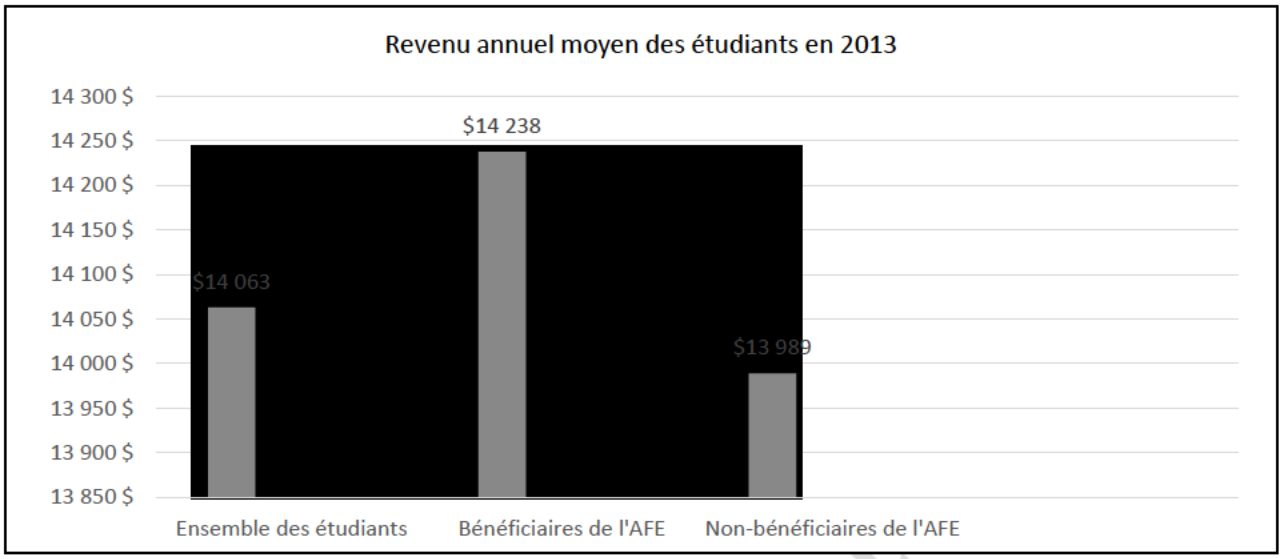

Source : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA SCIENCE, *Enquête sur les conditions de vie des étudiantes et des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université – 2013*, Québec, gouvernement du Québec, 2015, p. 71.

4.2.2 L'iniquité entre les stagiaires

Selon les regroupements étudiants, le fait que certains stages sont rémunérés ou compensés, alors que d'autres ne le sont pas, contribue à l'iniquité entre les stagiaires, principalement entre les femmes et les hommes. Ils constatent que :

- les programmes d'études à prédominance féminine, tels que les programmes en soins infirmiers, en pratique sage-femme, en éducation et en travail social, comportent généralement des stages qui ne sont pas rémunérés;
- les programmes d'études à prédominance masculine, tels que les programmes en génie, en informatique et en administration, comprennent habituellement des stages qui sont rémunérés[12].

Certains regroupements étudiants avancent des arguments féministes pour expliquer l'iniquité entre les sexes sur le plan de la rémunération des stages :

- le traitement inéquitable « des étudiants en situation de stage, à l'avantage des hommes, serait le fruit d'une division sexuelle du travail héritée d'une structure économique patriarcale »;
- les disparités entre les conditions de stage s'inscriraient dans une logique « de dévalorisation des secteurs traditionnellement féminins[13] ».

L'iniquité entre les stagiaires – et entre les sexes – sur le plan de la rémunération des stages est documentée dans plusieurs études, qui l'attribuent à différents facteurs, dont les suivants[14].

12. Charles CARRIER-PLANTE et Cécile RETG, *op. cit*.
13. *Ibid*.
14. Voir, notamment : CARRIER-PLANTE, Charles et autres, *Enjeux et perspectives sur la rémunération des stages*, Montréal, Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal, mars 2018, 11 p.; COMITÉ CONSULTATIF JEUNES, *Les stages en milieu de travail destinés aux jeunes – Avis*, Montréal, CCJ et Commission des partenaires du marché du travail, décembre 2016, 19 p.; et UNION ÉTUDIANTE DU QUÉBEC, *Compensation*

Document de

- Les étudiants dont le stage se déroule dans le secteur privé ont plus fréquemment accès à une compensation financière :
  - des mesures visant à soutenir les entreprises qui participent à la formation de la main-d'œuvre en accueillant des stagiaires sont en place – le crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail, par exemple;
  - un plus grand nombre d'hommes que de femmes réalisent des stages dans le secteur privé, principalement à la formation professionnelle (57 % d'hommes) et à la formation universitaire (60 %).
- Les étudiants dont le stage se déroule dans le secteur public n'ont souvent pas accès à une compensation financière :
  - entre autres, une entente intervenue entre le MEES et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) stipule que les établissements de santé et de services sociaux ne doivent verser aucune rémunération aux stagiaires de la formation professionnelle et technique dans le cadre de leur stage[15];
  - un plus grand nombre de femmes que d'hommes réalisent des stages dans le secteur public, soit 87 % de femmes à la formation professionnelle, 84 % de femmes à la formation technique et 74 % de femmes à la formation universitaire;
  - les programmes d'études qui comprennent le plus grand nombre de stages sont ceux de la santé, soit 34 % des programmes de la formation professionnelle, 35 % des programmes de la formation techniques et 33 % des programmes de la formation universitaire.

Enfin, la Fédération interuniversitaire des doctorants en psychologie (FIDEP) signale l'iniquité dans l'octroi des bourses pour les internes en psychologie[16]. À cet égard, elle revendique, notamment :

- l'augmentation du nombre de bourses disponibles afin de soutenir tous les internes qui souhaitent réaliser leur internat dans le réseau de la santé et des services sociaux ou dans le réseau de l'éducation;
- la gestion par le MEES du versement des bourses, plutôt que la délégation de cette responsabilité aux universités;
- la mise en place d'un système centralisé d'appariement entre les internes et les milieux d'internat, en collaboration avec le MEES, les directions des écoles de psychologie, les gestionnaires des établissements des réseaux publics et la FIDEP;
- l'augmentation du nombre de postes de psychologue et de neuropsychologue dans les établissements publics de manière à permettre aux internes d'y travailler pour une période de deux ans après leur diplomation[17].

---

financière du travail effectué dans le cadre d'un stage – Note d'information à l'attention des associations étudiantes, CAUCUSX010-02 Amélioration des conditions de stage, janvier 2019, 11 p.

15. Cette entente est conclue sur la base de l'article 110 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. L'entente, qui vise 23 programmes d'études techniques et 6 programmes d'études professionnelles, interdit que les établissements de santé et de services sociaux versent une rémunération aux stagiaires afin d'éviter que ces derniers soient considérés comme des salariés. Par contre, elle n'interdit pas la compensation des stagiaires. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Annexe 2 à la circulaire 2018-014 (02.01.13.02) – Contrat type d'association liant un établissement d'enseignement et un établissement de santé et de services sociaux en ce qui concerne la tenue de stages en milieu de travail*, 9 p.
16. Le Programme de bourses pour les internats en psychologie est décrit à l'annexe II du présent mémoire.
17. FÉDÉRATION INTERUNIVERSITAIRE DES DOCTORANTS EN PSYCHOLOGIE, *Synthèse et analyse des résultats du programme de bourses d'internat en psychologie*, Montréal, FIDEP, 5 mars 2019, p. 11.

Document de travail

4.2.3 La non-reconnaissance du travail accompli

Certains regroupements étudiants sont d'avis que les stagiaires accomplissent un travail qui n'est pas reconnu à sa juste valeur. À leurs yeux, cette non-reconnaissance se traduit par le fait que les stagiaires ne reçoivent pas de salaire en contrepartie de leur travail et qu'ils ne sont pas visés par la *Loi sur les normes du travail* (LNT).

Pour certains regroupements étudiants, la non-reconnaissance du travail des stagiaires est une forme d'exploitation : les stages seraient un moyen de réduire les dépenses des organisations publiques et communautaires et des entreprises privées en obtenant une main-d'œuvre gratuite[18].

- Pour reconnaître l'apport des stagiaires dans leur milieu de stage et la valeur de leur travail, des regroupements étudiants souhaitent que la LNT soit modifiée « pour y inclure la notion de stage et en encadrer les pratiques, afin de reconnaître l'apport du travail des stagiaires dans les organisations, notamment au moyen d'une rémunération et de protections similaires à celles des travailleurs[19] ».

Cependant, il convient de nuancer la position de ces regroupements étudiants en rappelant que les stages sont des activités d'apprentissage pratique qui contribuent à la formation des étudiants.

4.2.4 Les protections inadéquates

La plupart des regroupements étudiants déplorent le fait que certains stagiaires ne bénéficient pas de protections adéquates[20]. Les regroupements étudiants signalent l'iniquité entre les stagiaires sur ce plan :

- les étudiants qui réalisent un stage rémunéré et qui sont considérés comme des salariés au sens de la LNT bénéficient des protections qu'elle garantit, tandis que les étudiants qui réalisent un stage non rémunéré n'ont pas accès à de telles protections;
- les étudiants qui réalisent un stage d'acquisition ou de mise en œuvre de compétences, qu'il soit rémunéré ou non, sont couverts par la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP), alors que les étudiants qui réalisent un stage d'observation ne sont pas couverts par cette loi.

Pour améliorer les protections offertes aux stagiaires, les regroupements étudiants proposent, entre autres :

- la mutualisation d'assurances, à l'échelle du Québec, couvrant les stagiaires qui ne sont pas visés par la LATMP et la diffusion de l'information relative à cette protection mutualisée;
- la modification de la LNT pour assurer à l'ensemble des stagiaires certaines protections, notamment en matière de harcèlement psychologique et sexuel, de congés pour des raisons familiales ou

18. CARRIER-PLANTE, Charles et autres, *op. cit.*, p. 5.
19. COMITÉ CONSULTATIF JEUNES, *op. cit.*, p. 17.
20. Certains étudiants ne semblent pas adéquatement informés sur le plan des assurances en cas d'accidents ou de maladie dont ils bénéficient lors de la réalisation de leur stage. À la question « En cas de maladie ou d'accident, étiez-vous couvert par une assurance ? », 35,7 % des répondants ont indiqué qu'ils étaient couverts, 30,7 % ne le savaient pas et 33,6 % ont indiqué qu'ils ne bénéficiaient pas d'une couverture. REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES ORGANISMES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ, *Les jeunes et les stages – Rapport de recherche*, Montréal, Comité consultatif Jeunes et Commission des partenaires du marché du travail, décembre 2016, 45 p.

Document de travail

parentales, de congés pour cause de maladie de même qu'un meilleur encadrement des heures de stage à effectuer au cours d'une semaine normale et des tâches à effectuer au cours de celui-ci;

- la modification de la LATMP pour y inclure les étudiants qui réalisent un stage d'observation;
- l'obligation pour les établissements d'enseignement d'établir des conventions de stage de manière à définir les conditions de stage, dont les objectifs du stage, le rôle et les responsabilités des différentes parties prenantes ainsi que les modalités de la supervision et de l'évaluation du stagiaire, et, par le fait même, d'éviter certaines formes d'abus comme l'ajout de tâches non prévues dans le cadre du stage ou d'heures supplémentaires[21].

À propos de ce dernier point, il convient de mentionner que, dans certains cas, les conventions de stages établies par les établissements d'enseignement décrivent clairement les conditions de stage, mais que celles-ci ne sont pas respectées par les milieux de stage.

- À titre d'exemple, la Fédération médicale étudiante du Québec (FMEQ) est d'avis que les facultés de médecine des quatre universités québécoises qui offrent le programme de *Doctorat de premier cycle en médecine* disposent de conventions de stage précises pour l'externat, mais que de nombreux superviseurs de stage dans les milieux n'en connaissent pas les modalités. Cette méconnaissance ferait en sorte, notamment, que le nombre hebdomadaire d'heures de stage réalisé par les externes dépasserait largement le nombre d'heures prévu dans les conventions[22].

Enfin, la FECQ et l'UEQ ont travaillé de concert à l'élaboration d'un projet de loi visant à améliorer les conditions de réalisation et d'encadrement des stages. Le projet de loi a pour objectif de protéger équitablement les stagiaires dans leur milieu d'exercice, de baliser leur encadrement et de prévoir une compensation financière sous forme de salaire, de bourse ou d'allocation au moyen d'ajouts ou de modifications à la LNT et à la LATMP[23].

4.2.5 Les dépenses supplémentaires

Selon certains regroupements étudiants, les stages entraînent des dépenses supplémentaires pour les étudiants. Parmi celles-ci, ils indiquent les suivantes :

- les frais de location d'un nouveau logement, dans le cas où le stage se déroule loin du lieu de résidence du stagiaire – parfois, le stagiaire doit continuer à payer son logement près de son établissement d'enseignement d'attache;
- les frais de déplacement, notamment en voiture si le milieu de stage n'est pas accessible en transport en commun;
- les frais liés à l'achat de matériel ou d'équipement spécialisé et de vêtements ou d'uniformes;
- les frais obligatoires liés à certains stages – par exemple, les étudiants en soins infirmiers ou en sciences infirmières doivent obtenir un certificat d'immatriculation auprès de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour avoir le droit d'effectuer des stages cliniques, ce qui représente un coût d'environ 225 $[24].

---

21. Voir, par exemple : Charles CARRIER-PLANTE et Cécile RETG, *op. cit.*; COMITÉ CONSULTATIF JEUNES, *op. cit.*; et FÉDÉRATION ÉTUDIANTE COLLÉGIALE DU QUÉBEC et UNION ÉTUDIANTE DU QUÉBEC, *op. cit.*
22. FÉDÉRATION MÉDICALE ÉTUDIANTE DU QUÉBEC, *Modalités de l'externat – Rapport du comité sur les conditions de stage à l'externat*, Montréal, FMEQ, 1er avril 2019, 24 p.
23. FÉDÉRATION ÉTUDIANTE COLLÉGIALE DU QUÉBEC et UNION ÉTUDIANTE DU QUÉBEC, *Proposition de projet de loi pour améliorer les conditions de réalisation et d'encadrement des stages – Note d'information*, 4 p.
24. Site Internet de l'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC [www.oiiq.org].

Document de travail

Le cas des étudiantes sages-femmes

À propos des dépenses supplémentaires liées à certains stages, mentionnons le cas particulier des étudiantes sages-femmes. Le programme de *Baccalauréat en pratique sage-femme* est offert uniquement à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Le tableau qui suit illustre la complexité et les exigences du cheminement dans le programme. Celui-ci comprend six stages et un internat, qui ne sont pas rémunérés ni compensés et qui représentent 2 920 heures s'échelonnant sur 89 semaines. Les quatre stages cliniques en maison de naissance et l'internat doivent se dérouler dans au moins deux régions administratives différentes, alors que le stage en centre hospitalier et le stage en milieu communautaire doivent se dérouler dans l'une ou l'autre des quatre régions suivantes : Montréal, Mauricie, Estrie et Outaouais. À cet égard, l'Association des étudiantes sages-femmes du Québec (AÉSFQ) précise ce qui suit :

- chaque étudiante doit résider dans deux à cinq régions différentes pour des périodes allant de deux à neuf mois;
- pour chaque stage et pour l'internat, les étudiantes doivent assumer au moins trois déplacements de leur milieu de stage vers l'UQTR afin d'assister aux ateliers intensifs et aux examens obligatoires;
- les étudiantes doivent débourser plus de 6 000 $ par année pour réaliser leur formation pratique, notamment pour s'acquitter des frais de déménagement et de déplacement, des frais liés à l'achat d'une voiture et d'un ordinateur portable, des frais liés à un forfait cellulaire, des frais d'inscription à l'Ordre des sages-femmes du Québec (173 $ la première fois, puis 56 $ par année) et des frais liés aux repas non planifiés lors des gardes;
- au cours des gardes, les étudiantes doivent être joignables dans un délai de dix minutes à toute heure du jour ou de la nuit et les visites prénatales, postnatales et les accouchements à domicile sont réalisés dans un rayon de 100 kilomètres de la maison de naissance[25].

À ce propos, l'AÉSFQ signale que les dépenses supplémentaires associées aux stages et le fait que ceux-ci ne sont pas rémunérés ni compensés mettent les étudiantes sages-femmes dans une situation de précarité financière, ce qui constituerait un obstacle majeur à leur diplomation : le taux de diplomation dans les délais prévus au *Baccalauréat en pratique sage-femme* s'élève à 67 %, alors qu'il est de 85 % dans les autres programmes de santé offerts par l'UQTR[26].

Enfin, il convient de mentionner que le cas particulier des étudiantes en pratique sage-femme n'est pas représentatif du parcours des autres étudiants qui réalisent des stages, lequel est généralement beaucoup moins exigeant sur le plan des contraintes géographiques, des déplacements, des gardes et des présences en classe au cours des stages.

Document de travail

25. ASSOCIATION DES ÉTUDIANTES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC, *État des conditions financières des étudiantes sages-femmes du Québec*, Mémoire présenté au ministre de la Santé et des Services sociaux et à la ministre de l'Enseignement supérieur, Trois-Rivières, AÉSFQ, février 2018, 18 p.
26. *Ibid.*, p. 3.

Synthèse du cheminement dans le *Baccalauréat en pratique sage-femme*				
Année	**Session**	**Principales activités**	**Lieu**	**Présence requise à l'UQTR**
1re	Automne	6 cours en classe	UQTR	Temps plein
	Hiver	5 cours en classe	UQTR	Temps plein
	Été	Stage clinique I (500 heures) + 2 cours en ligne	Maison de naissance	1 semaine intensive + 2 examens
2e	Automne	Stage clinique II (500 heures) + 1 cours en ligne	Maison de naissance	1 semaine intensive + 2 examens
	Hiver ou été	Stage clinique III (500 heures) + 1 cours en ligne	Maison de naissance ou hors Québec	1 semaine intensive + 1 ou 2 examens
3e	Automne	6 cours en classe	UQTR	Temps plein
	Hiver	Stage en centre hospitalier (360 heures) + Stage en milieu communautaire (60 heures) + 1 cours en ligne	Centre hospitalier Milieu communautaire	2 semaines intensives + 1 examen
4e	Automne	Stage clinique IV (500 heures) + 2 cours en ligne	Maison de naissance	1 semaine intensive + 2 examens
	Hiver	Internat (500 heures) + activité de synthèse en pratique sage-femme	Maison de naissance	1 semaine intensive + présentation de l'activité de synthèse

Source : ASSOCIATION DES ÉTUDIANTES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC, *État des conditions financières des étudiantes sages-femmes du Québec*, Mémoire présenté au ministre de la Santé et des Services sociaux et à la ministre de l'Enseignement supérieur, Trois-Rivières, AÉSFQ, février 2018, p. 19 et données issues de l'inventaire des stages.

Document de travail

5 Les enjeux soulevés par la question des stages

Le présent chapitre porte sur les enjeux soulevés par la question des stages. En effet, les arguments invoqués par les regroupements étudiants pour justifier leurs revendications et les préoccupations exprimées par les différents acteurs touchés par la question des stages, dont les établissements d'enseignement, les partenaires du marché du travail et les ministères et organismes concernés, sous-tendent un certain nombre d'enjeux.

Les enjeux soulevés par la question des stages peuvent être résumés comme suit :

- la persévérance et la réussite scolaires;
- l'accessibilité aux études;
- la qualité de l'expérience des stagiaires.

La persévérance et la réussite scolaires

De façon générale, les étudiants qui sont dans une situation de précarité financière, qui ont une dette d'études importante et qui doivent assumer des dépenses supplémentaires liées à leurs stages seraient plus nombreux à abandonner les études avant l'obtention du diplôme que les étudiants qui ne sont pas aux prises avec des difficultés financières.

- Notons que le remboursement de la dette d'études n'est pas exigé avant la fin du parcours de formation, ce qui contribue à stabiliser la situation financière des étudiants.
- Cependant, les dépenses supplémentaires qui découlent de la participation à un stage peuvent entraîner une certaine insécurité financière chez les étudiants.

L'accessibilité aux études

Les étudiants qui sont dans une situation de précarité financière seraient moins nombreux à s'inscrire à un programme d'études postsecondaires que les étudiants qui ne sont pas dans une telle situation, particulièrement si le programme comporte un nombre important d'heures de stage.

- Notons que le gouvernement du Québec a mis en place différentes mesures pour assurer la stabilité financière des étudiants, notamment la gratuité des études collégiales, la réglementation des droits de scolarité pour les études universitaires, l'aide financière aux études et des mesures fiscales. L'accessibilité aux études est donc un enjeu qui est abordé par le gouvernement dans un cadre plus large.

La qualité de l'expérience des stagiaires

La disparité sur le plan des conditions de stage se traduit par une expérience de qualité inégale pour les stagiaires, puisque les stages ne sont pas tous encadrés de manière efficace.

- Certains stagiaires bénéficieraient de conventions de stage qui définissent, notamment, les responsabilités des différentes parties prenantes, les objectifs à atteindre, la nature des activités, les modalités d'évaluation des apprentissages. À l'inverse, des stagiaires ne bénéficieraient pas de telles conventions et seraient confrontés à des stages qui ne sont pas en adéquation avec les

Document de travail

apprentissages réalisés au cours du programme et à certaines formes d'abus (heures supplémentaires, demandes de tâches non prévues, absence d'évaluation des apprentissages ou évaluation déficiente, etc.).

- Certains stagiaires seraient accompagnés par des superviseurs expérimentés et, ainsi, bénéficieraient d'une expérience de stage de haute qualité pédagogique, tandis que d'autres stagiaires n'auraient pas accès à un encadrement pédagogique adéquat, et ce, pour différentes raisons (manque de reconnaissance du rôle de superviseur dans les milieux de stage, absence de formation pour jouer ce rôle, manque de temps ou de moyens, etc.).
- Certains stagiaires profiteraient de protections garanties par leur milieu de stage ou par la *Loi sur les normes du travail*, alors que d'autres stagiaires n'auraient pas ou peu accès à des protections (protections contre le harcèlement psychologique et sexuel, congés pour des raisons familiales ou parentales, congés pour cause de maladie, etc.).
- Certains stagiaires ne seraient pas adéquatement informés du fait qu'ils sont généralement couverts par la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, visés par la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et qu'ils disposent d'assurances en cas d'accidents ou de maladie – assurances de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ou contractées par l'intermédiaire de leurs parents, de leur association étudiante, de leur établissement d'enseignement ou de leur milieu de stage.

Document de travail

6 Les solutions envisagées pour répondre aux enjeux soulevés par la question des stages

Le présent chapitre est consacré aux solutions envisagées pour répondre aux enjeux soulevés par la question des stages. Il fait état des points suivants :

- les principes sur lesquels les solutions prennent appuient;
- les solutions proposées quant à la compensation des stagiaires;
- les solutions proposées quant à l'encadrement des stages et aux protections offertes aux stagiaires;
- les mesures complémentaires;
- le sommaire des solutions proposées.

6.1 Les principes sur lesquels les solutions prennent appuient

Les solutions envisagées à propos de la compensation financière des stagiaires, de l'encadrement des stages et des protections offertes aux stagiaires prennent appui sur les principes suivants : l'équité, la cohérence, la collaboration et la transparence.

- L'équité est la ligne directrice de l'ensemble des solutions proposées. Elle permet de tenir compte de la diversité des conditions et des expériences de stage tout en assurant un traitement juste des stagiaires. Ce principe ne signifie pas nécessairement l'égalité, en ce sens que les étudiants qui réalisent des stages similaires dans les milieux privés, publics et communautaires peuvent être traités de façon juste et équitable, mais pas forcément de manière égale. Ce principe vise donc :
  - l'équité entre les stagiaires, y compris entre les femmes et les hommes, c'est-à-dire que les étudiants qui réalisent des stages dont les caractéristiques sont semblables doivent être traités de manière similaire;
  - l'équité entre les étudiants en stage et les étudiants en classe, c'est-à-dire que ceux-ci doivent avoir les mêmes possibilités d'accès aux études et de réussite et de persévérance scolaires;
  - l'équité entre les milieux de stage, qu'ils soient privés, publics ou communautaires, c'est-à-dire que ceux-ci garantiraient des conditions minimales de stage qui seraient similaires pour tous les stagiaires.
- La cohérence vise à ce que les solutions proposées s'accordent avec les programmes et les mesures en vigueur, c'est-à-dire qu'elle vise à ce qu'il n'y ait pas de contradiction ou de redondance entre les solutions et les programmes et les mesures qui existent déjà.
- La collaboration vise à ce que les solutions proposées permettent aux établissements d'enseignement, aux milieux de stage et aux stagiaires de travailler de concert à l'amélioration de la qualité des stages.
- La transparence vise à ce que les solutions proposées favorisent la fluidité dans les communications entre les établissements d'enseignement, les milieux de stage et les stagiaires de manière à garantir que tous aient accès à une information précise sur les conditions de stage.

Document de travail

6.2 Les solutions proposées quant à la compensation des stagiaires

Les solutions proposées quant à la compensation des stagiaires sont abordées sous trois angles :

- la modification de certains paramètres du Programme de prêts et bourses;
- la compensation des stagiaires en fonction des caractéristiques particulières de leurs stages;
- la valorisation de certaines formations.

Avant de présenter les solutions, il convient de préciser que la compensation sous forme de bourse est privilégiée par rapport à la rémunération sous forme de salaire et d'avantages sociaux, notamment pour les raisons suivantes[1].

- Le fait de considérer les stagiaires comme des travailleurs salariés pourrait compromettre la valeur pédagogique de certains stages et leur place dans le parcours de formation des étudiants, puisque la préoccupation de productivité pourrait l'emporter sur la préoccupation d'apprentissage.
- Le fait de considérer les stagiaires comme des travailleurs salariés pourrait avoir un effet sur l'encadrement qui leur est accordé dans les milieux, puisque la supervision des stagiaires pourrait être mise en veilleuse au profit de l'attention portée à leur rendement.
- Le fait de considérer les stagiaires comme des travailleurs salariés supposerait que leurs conditions de travail soient encadrées par la *Loi sur les normes du travail*, ce qui pourrait impliquer, entre autres, qu'ils soient rémunérés sur la base du salaire minimum, ce qui entraînerait des coûts importants pour les milieux de stage et, par conséquent, pourrait compromettre l'offre de stages dans certains milieux, notamment dans les milieux communautaires.
- Le fait de considérer les stagiaires comme des travailleurs salariés pourrait amener les syndicats à demander à ce qu'ils soient inclus dans les unités d'accréditation syndicales et assujettis à une convention collective couvrant leurs conditions de travail (bonification du taux horaire, avantages sociaux, régime de retraite, régime d'assurance, etc.), ce qui entraînerait des coûts encore plus importants pour les milieux de stage.

6.2.1 La modification de certains paramètres du Programme de prêts et bourses

L'Aide financière aux études (AFE) a été créée en fonction d'un principe d'accessibilité : toute personne ayant le talent et la volonté de poursuivre des études ne doit pas être freinée par sa situation financière[2].

- Le Programme de prêts et bourses (PPB) a comme objectif d'octroyer les ressources financières manquantes aux étudiants pour leur permettre de réaliser leur projet d'études, après avoir pris en compte leur contribution et celle de tiers (parents, répondants, conjoint, selon leur situation).

Dans le contexte du PPB, les étudiants qui réalisent un stage obligatoire compris dans un programme d'études professionnelles, collégiales ou universitaires peuvent recevoir une aide financière, et ce, à la condition qu'ils respectent tous les critères d'admissibilité du programme, à l'instar des autres étudiants.

1. Des arguments similaires en faveur d'une compensation au détriment d'une rémunération ont également été avancés par Luc Granger dans son rapport sur la compensation de l'internat en psychologie. Luc GRANGER, *Rapport d'expertise sur la rémunération de l'internat en psychologie*, Rapport remis à M^me^ Hélène David, ministre responsable de l'Enseignement supérieur, octobre 2016, p. 17.
2. L'AFE est décrite plus en détail à l'annexe II du présent mémoire.

Document de travail

Le PPB a un caractère contributif et supplétif et le calcul de l'aide financière se fait selon la formule suivante : *Dépenses admises – Contribution = Aide*.

La contribution de l'étudiant aux fins du calcul de l'aide à laquelle il a droit est établie en fonction :

- de ses revenus d'emploi gagnés entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année civile se terminant durant l'année d'attribution en cours;
- de ses autres revenus et des bourses perçus entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année civile se terminant durant l'année d'attribution en cours.

Les revenus d'emploi de l'étudiant comprennent, notamment, les revenus bruts provenant d'un emploi à temps plein ou à temps partiel et les revenus perçus durant des stages :

- les revenus d'emploi sont comptabilisés à 50 % (ou 40 % si l'étudiant n'a pas fait de demande d'aide l'année précédente).

Les autres revenus comprennent l'ensemble des sommes que peut recevoir l'étudiant qui ne sont ni des revenus d'emplois ni des bourses (rentes d'orphelin ou rentes de conjoint survivant, revenus de pension alimentaire, revenus de placements, etc.). Quant aux revenus de bourses, ils comprennent les bourses excédant 5 000 $ reçues, par exemple, d'une association, d'une fondation ou d'un organisme gouvernemental :

- les autres revenus et l'ensemble des revenus de bourses sont comptabilisés à 100 %, une fois les exemptions applicables prises en compte – par exemple, une exemption de 5 000 $ est applicable aux revenus de bourses et une exemption de 1 200 $ par année par enfant est applicable aux revenus de pension alimentaire.

Par ailleurs, les principales dépenses admises dans le PPB sont les frais de subsistance (logement, transport, alimentation, soins personnels, etc.) et les frais scolaires (droits et frais de scolarité, frais afférents, etc.).

- En 2018-2019, le montant octroyé pour les frais mensuels de subsistance est de 913 $ par mois pour les étudiants qui ne résident pas chez leurs parents et de 427 $ pour ceux qui y résident :
  - des suppléments peuvent être ajoutés à ce montant, notamment pour les chefs de famille monoparentale;
  - des frais de subsistance pour non-résidents sont accordés aux étudiants qui réalisent un stage obligatoire couvrant toute une période d'études s'ils doivent quitter leur résidence habituelle, et ce, malgré le fait qu'ils sont considérés avec contribution de leurs parents et que ces derniers habitent la même zone de résidence que l'établissement d'enseignement.
- Certaines dépenses supplémentaires peuvent être reconnues aux stagiaires, selon leur situation. En 2018-2019, le montant alloué pour les frais mensuels de stage est de 281 $, pour un maximum de 1 308 $. Ainsi, des frais de stage sont ajoutés aux dépenses admises des étudiants :
  - qui réalisent un stage obligatoire qui ne couvre pas toute une période d'études (stage se déroulant à l'intérieur d'une période d'études), s'ils doivent demeurer ailleurs qu'à leur résidence habituelle, et ce, qu'ils soient considérés avec ou sans contribution de leurs parents;
  - qui réalisent un stage obligatoire qui couvre ou non toute une période d'études, s'ils doivent demeurer ailleurs qu'à leur résidence habituelle et que leur conjoint demeure à leur résidence.

Document de travail

Cependant, le PPB comporte des lacunes en ce qui a trait aux étudiants qui effectuent un stage obligatoire :

- il ne prévoit pas de montant pour les frais de matériel scolaire lorsque la confirmation des renseignements scolaires pour une session est *stage* plutôt qu'*études*;
- le montant accordé pour les frais mensuels de stage pourrait être insuffisant pour des stagiaires qui doivent assumer certaines dépenses exceptionnelles.

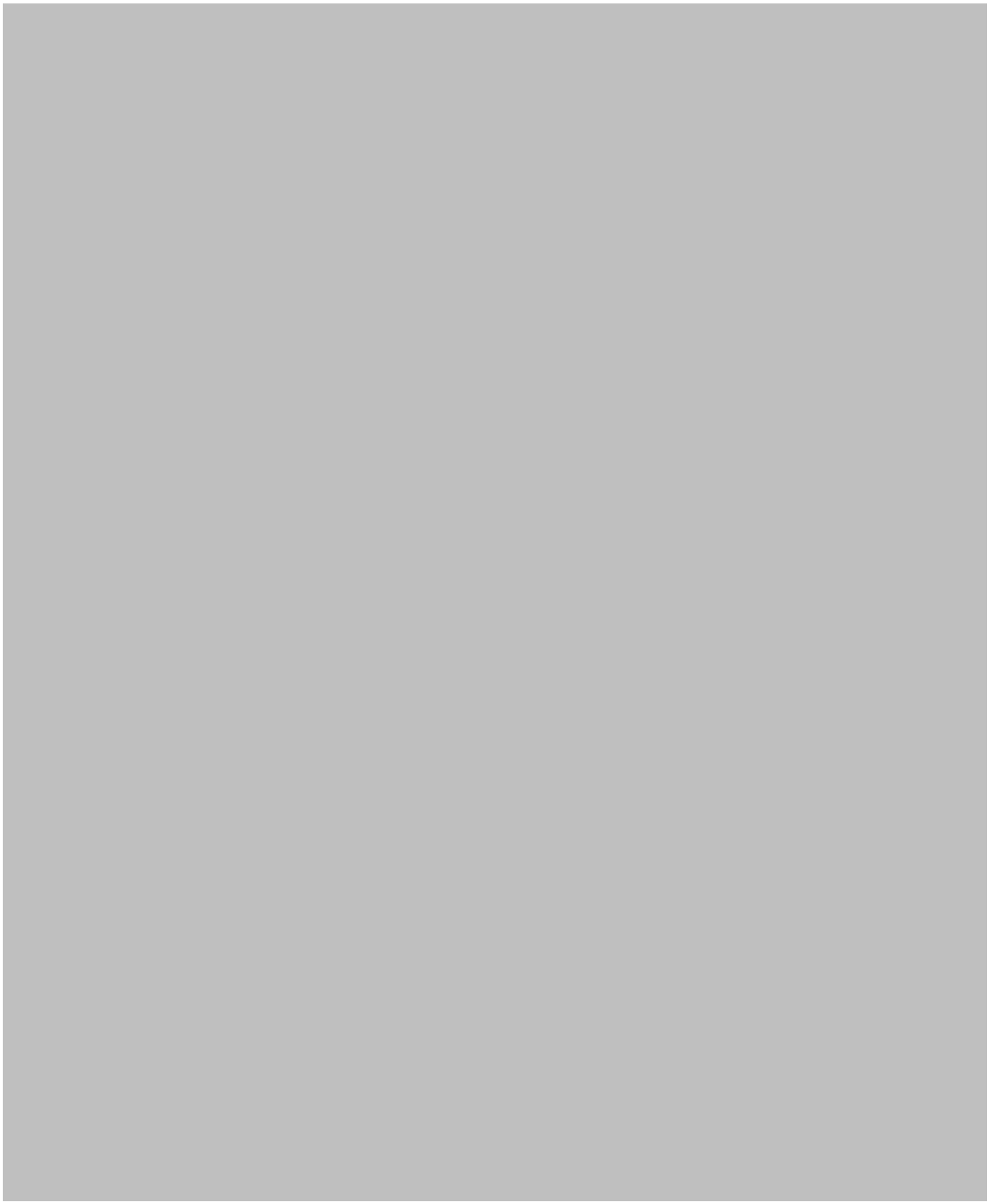

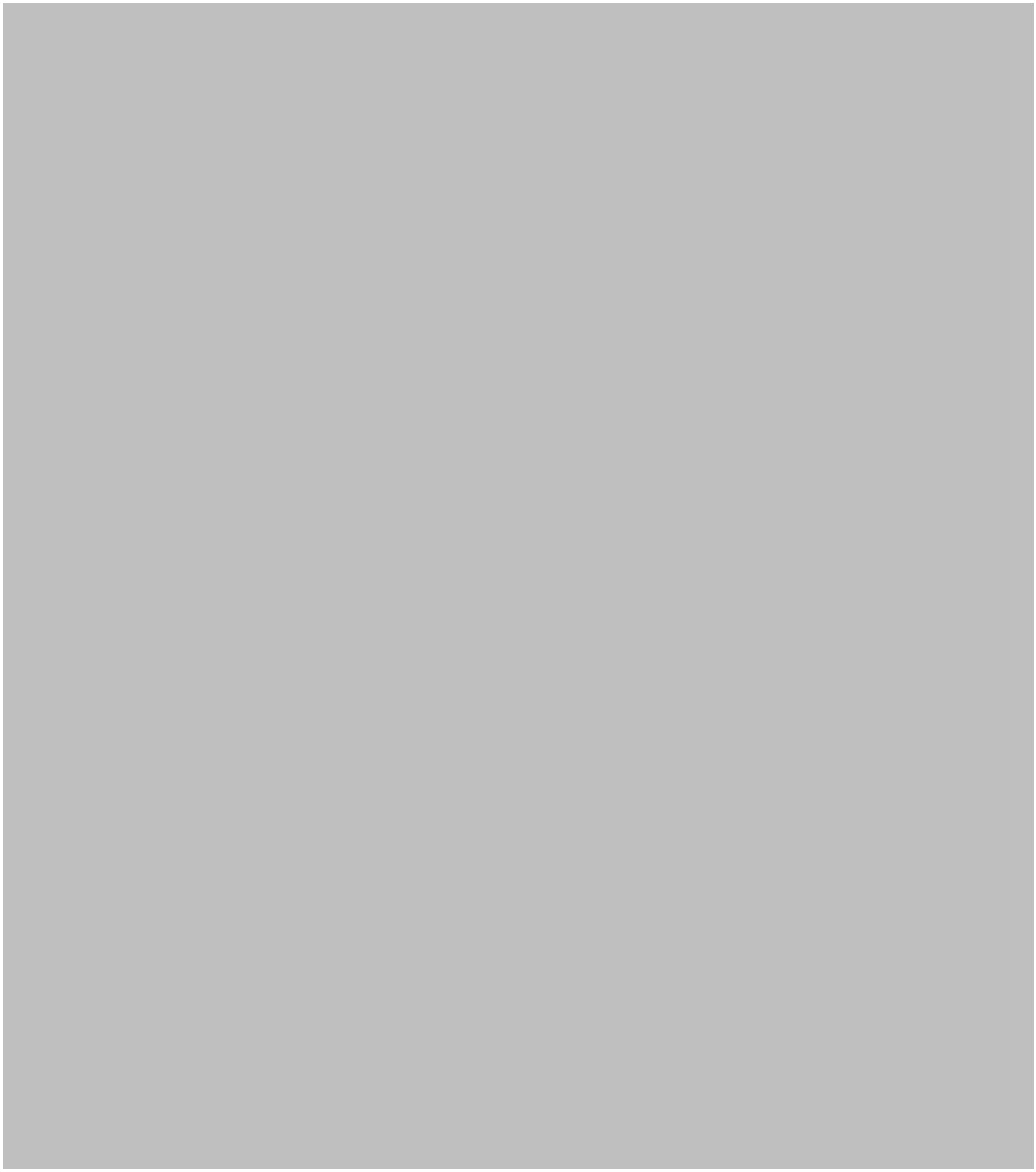

3. Site Internet de l'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC [www.oiiq.org].

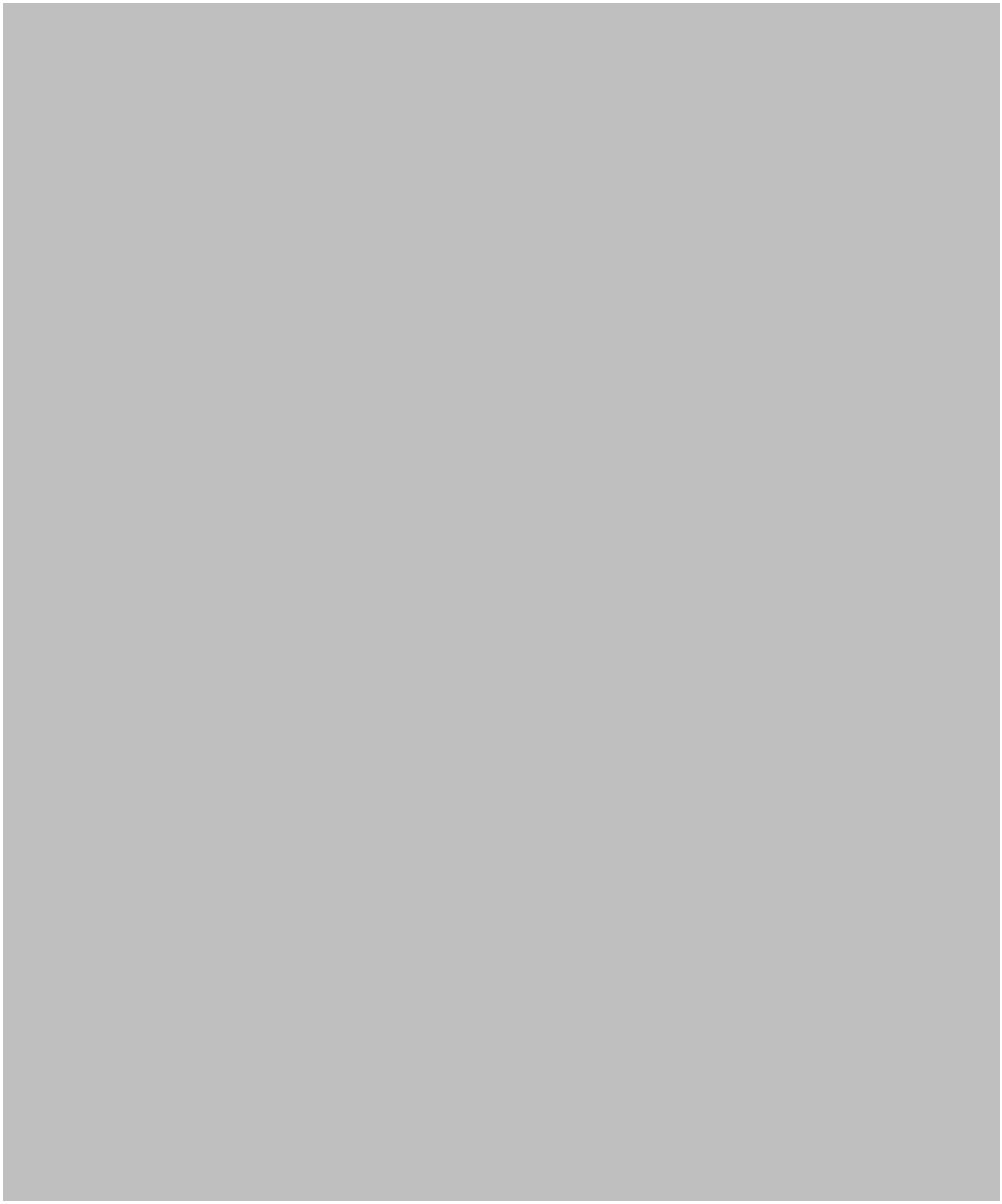

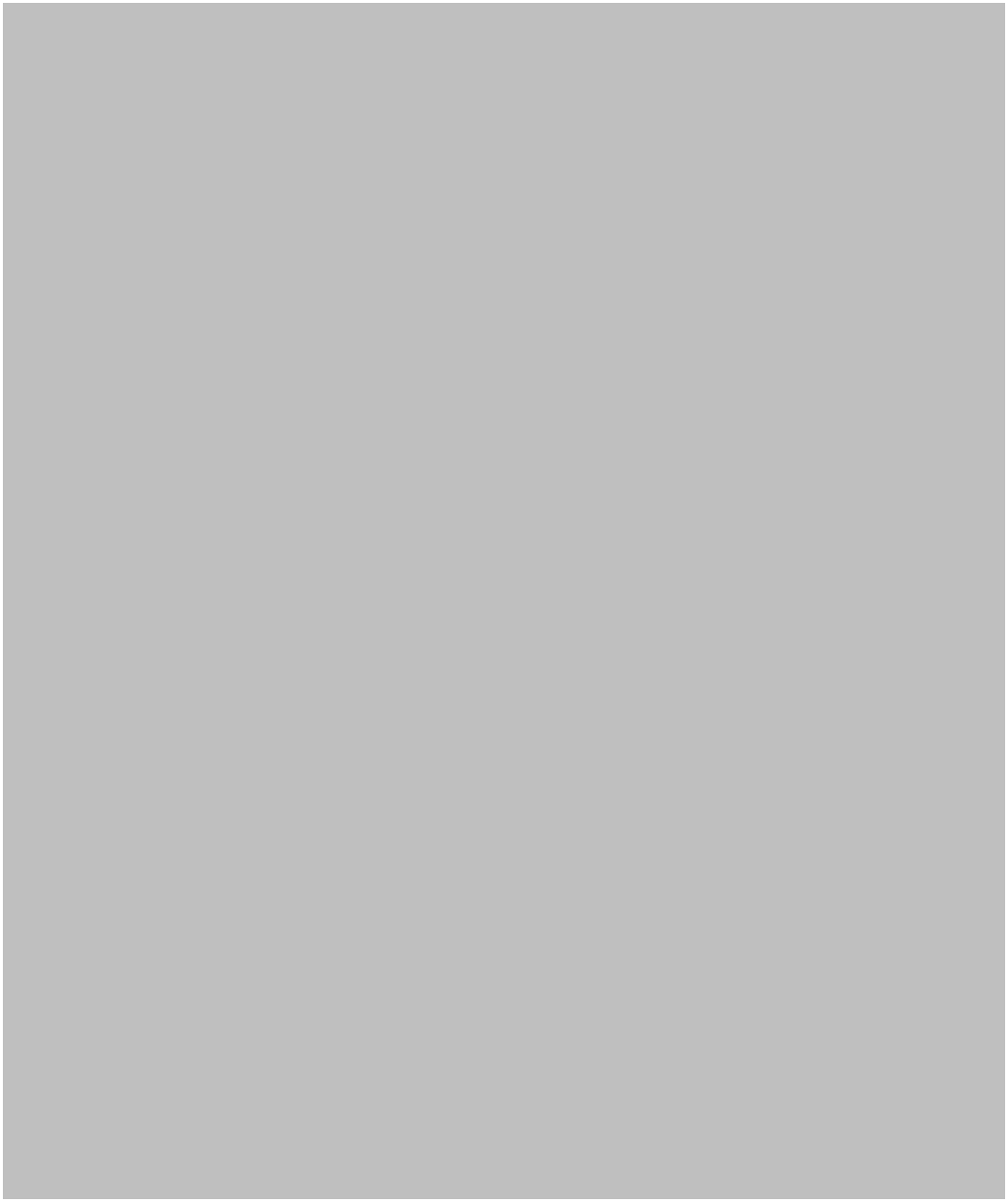

Docum

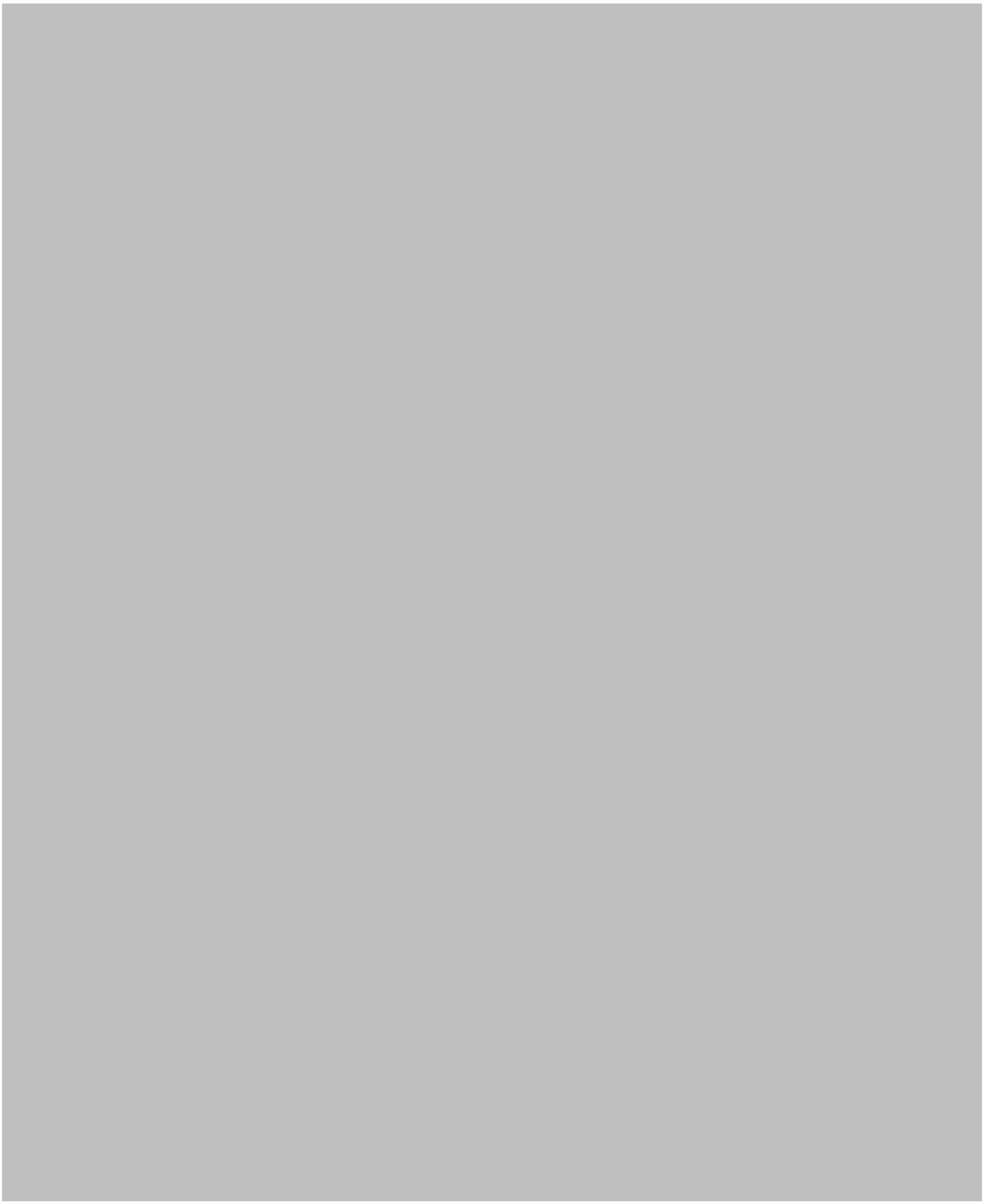

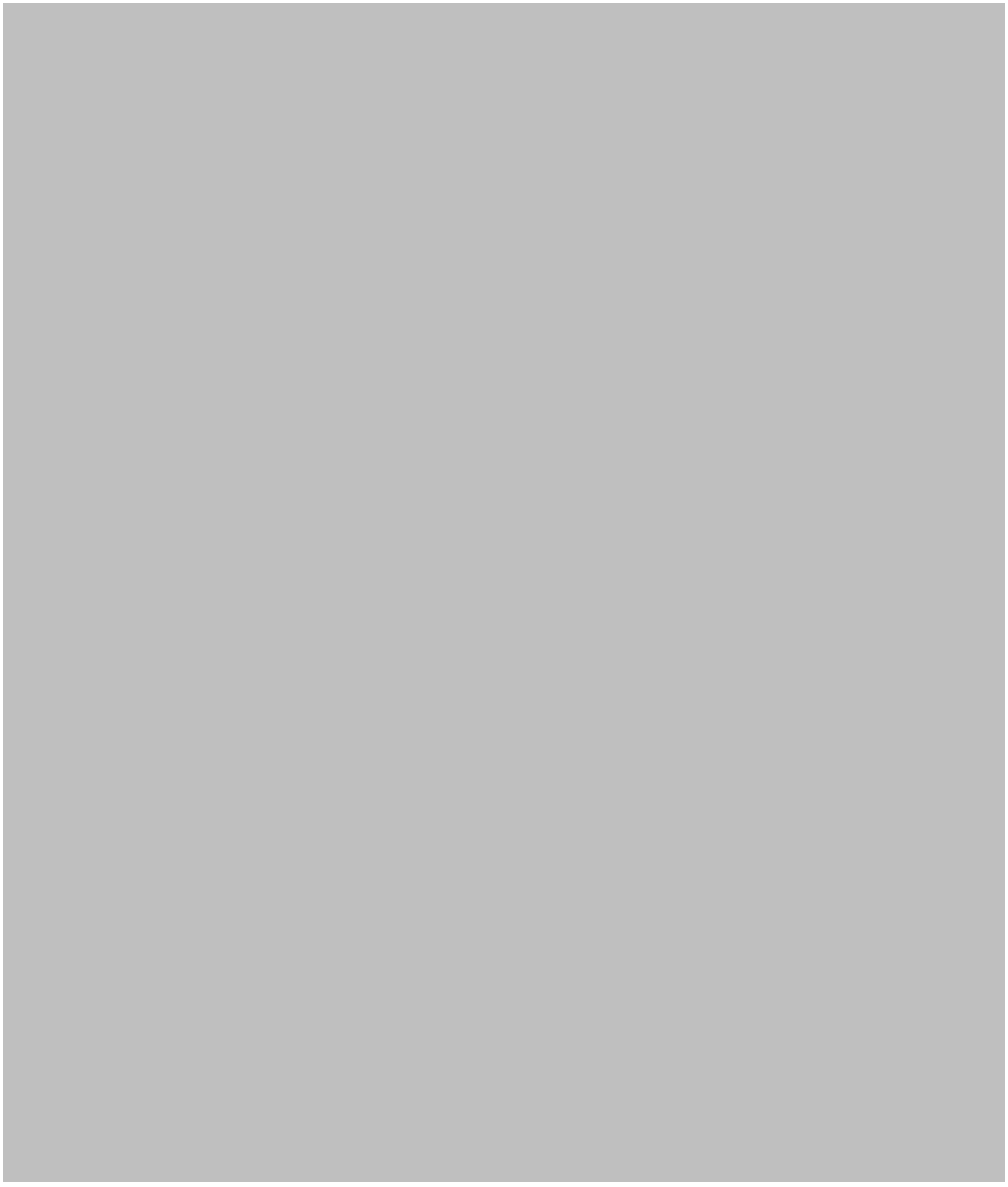

5. Rappelons que tous les stages compris dans les programmes d'études professionnelles ont une durée de moins de 160 heures.

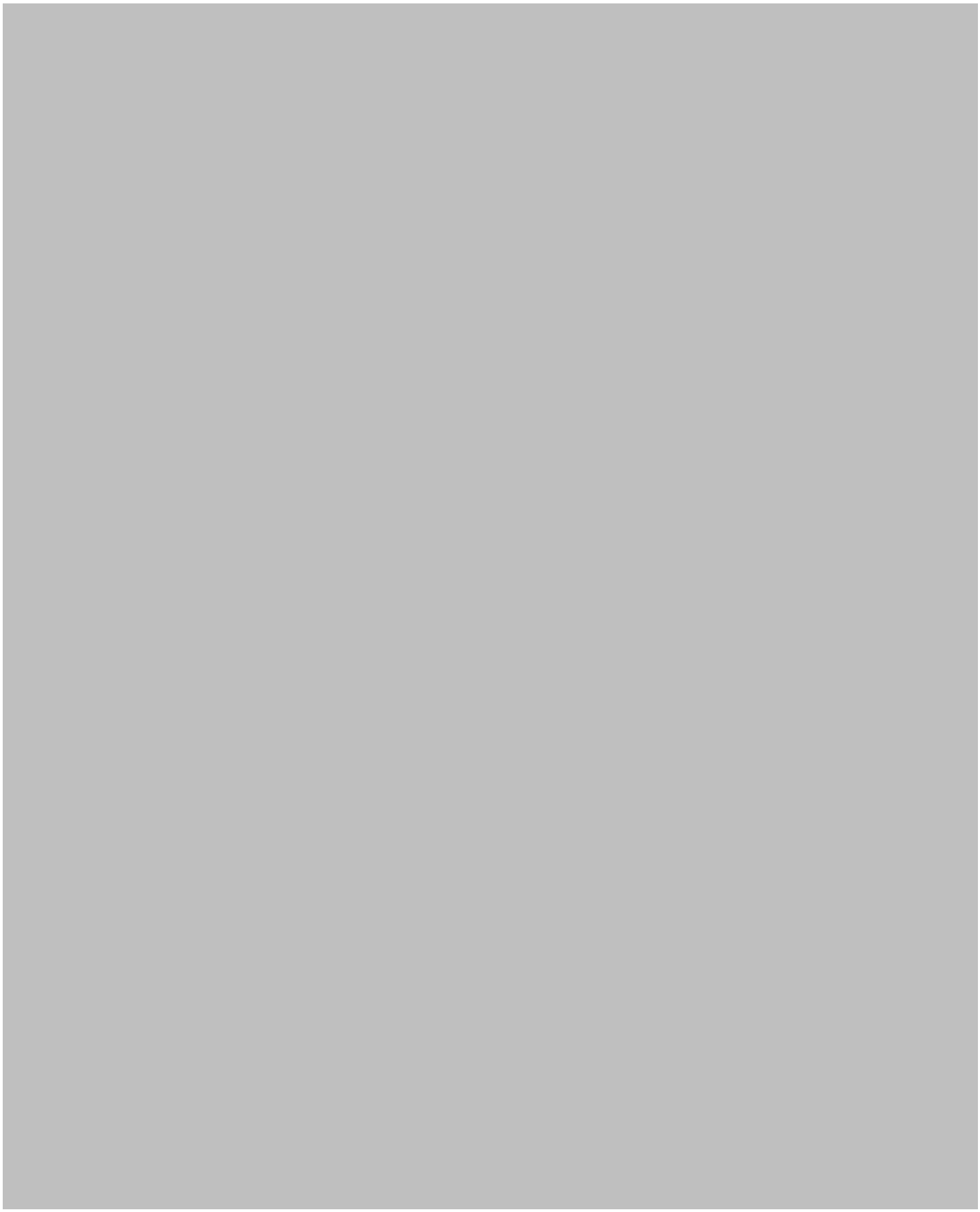

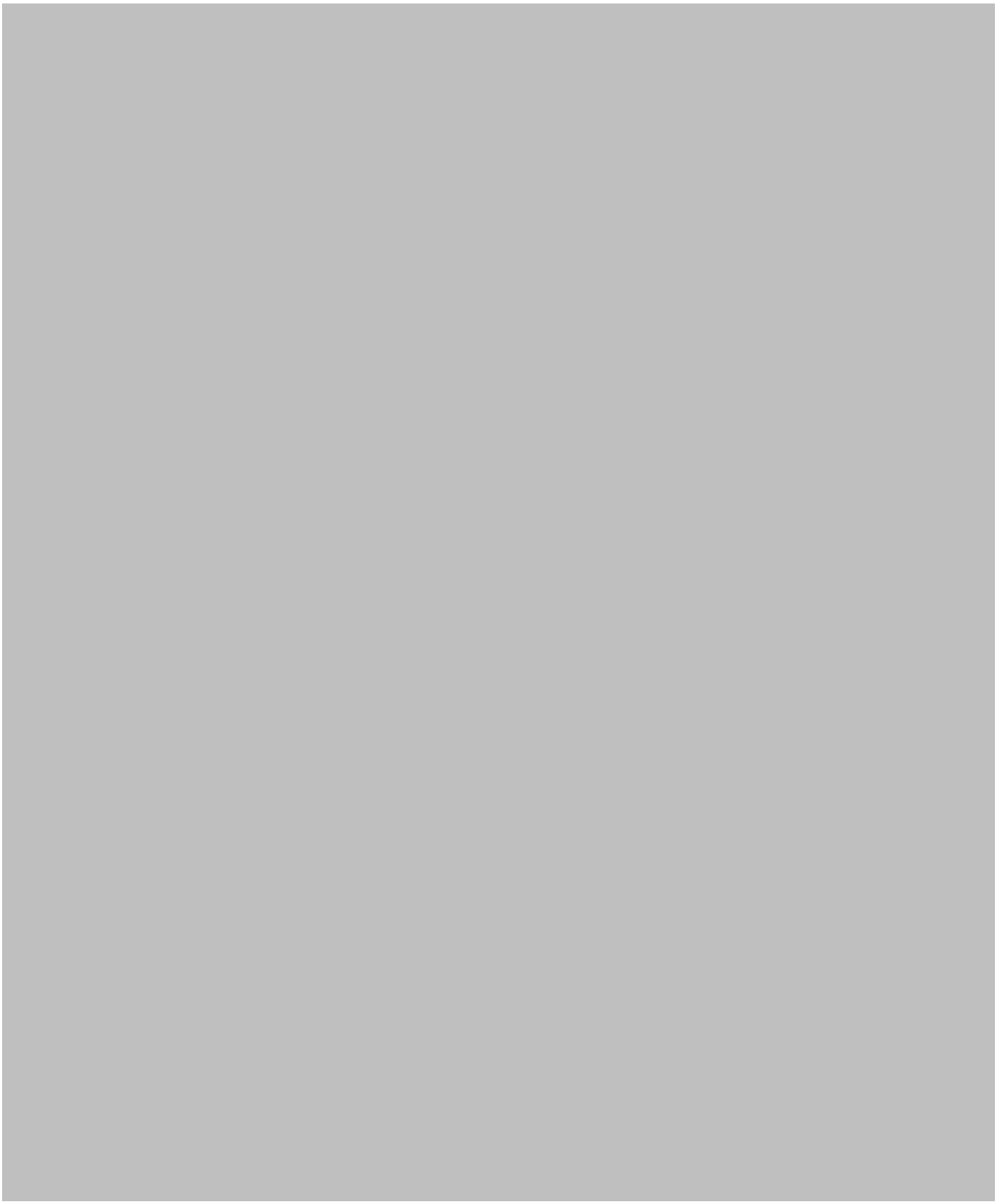

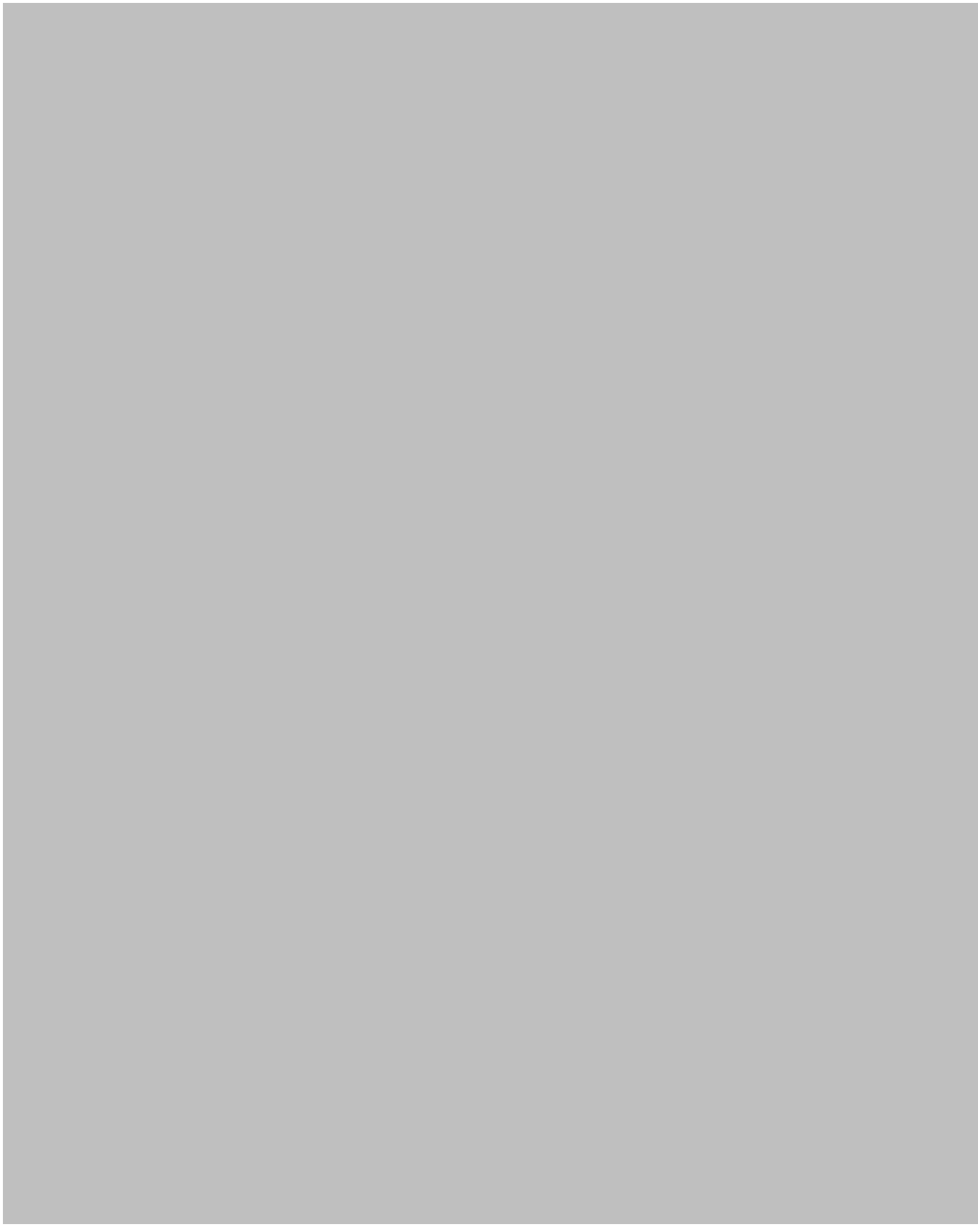

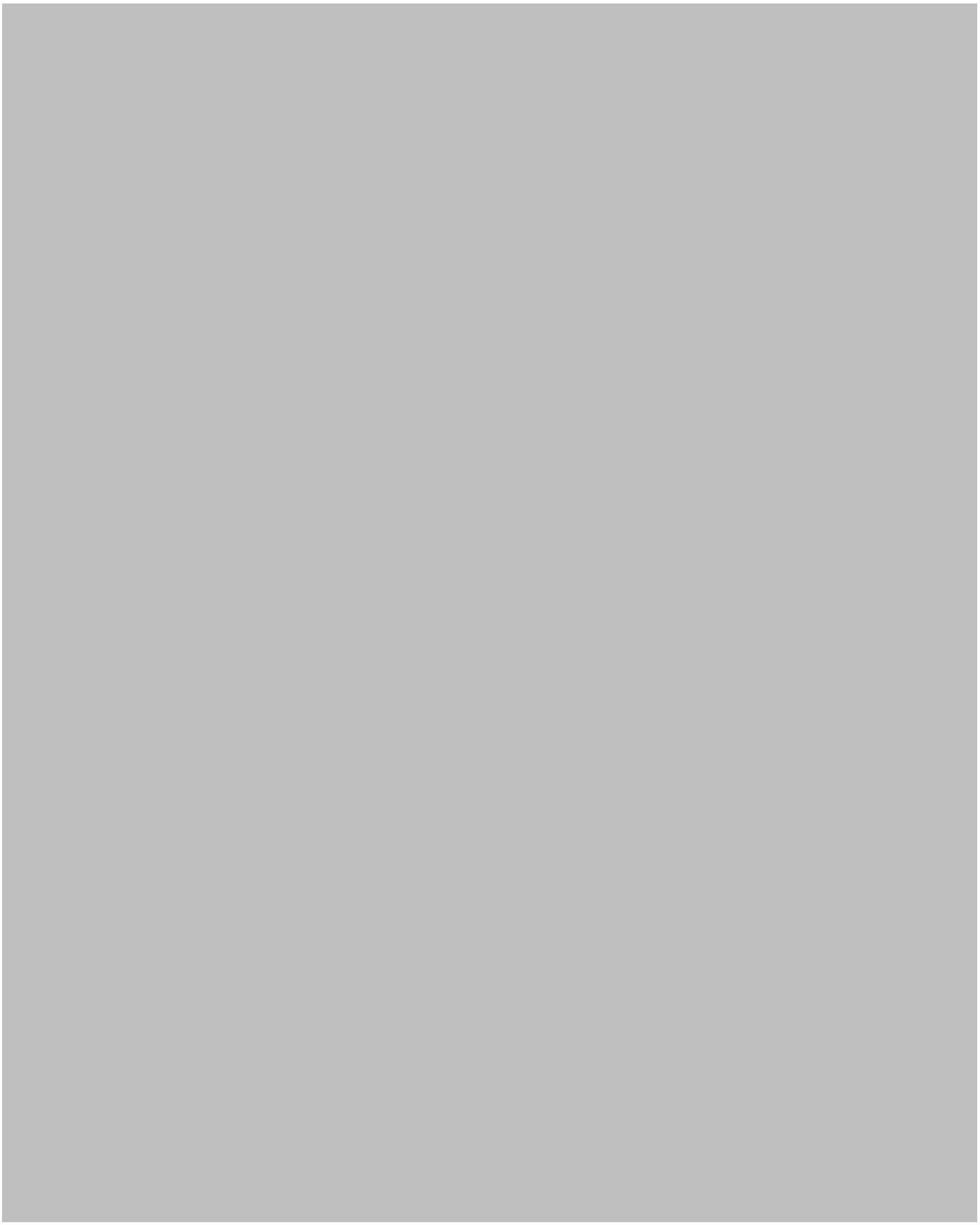

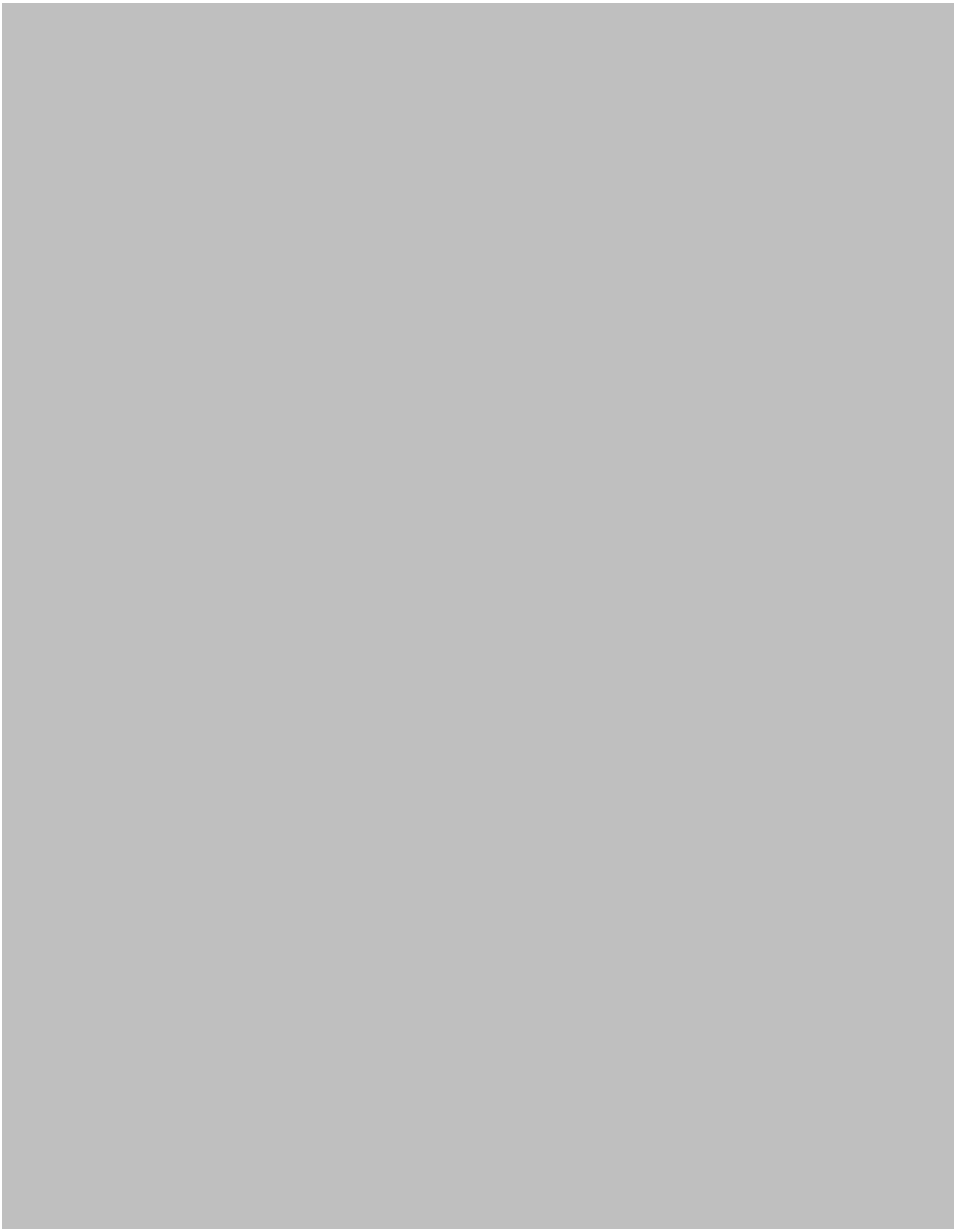

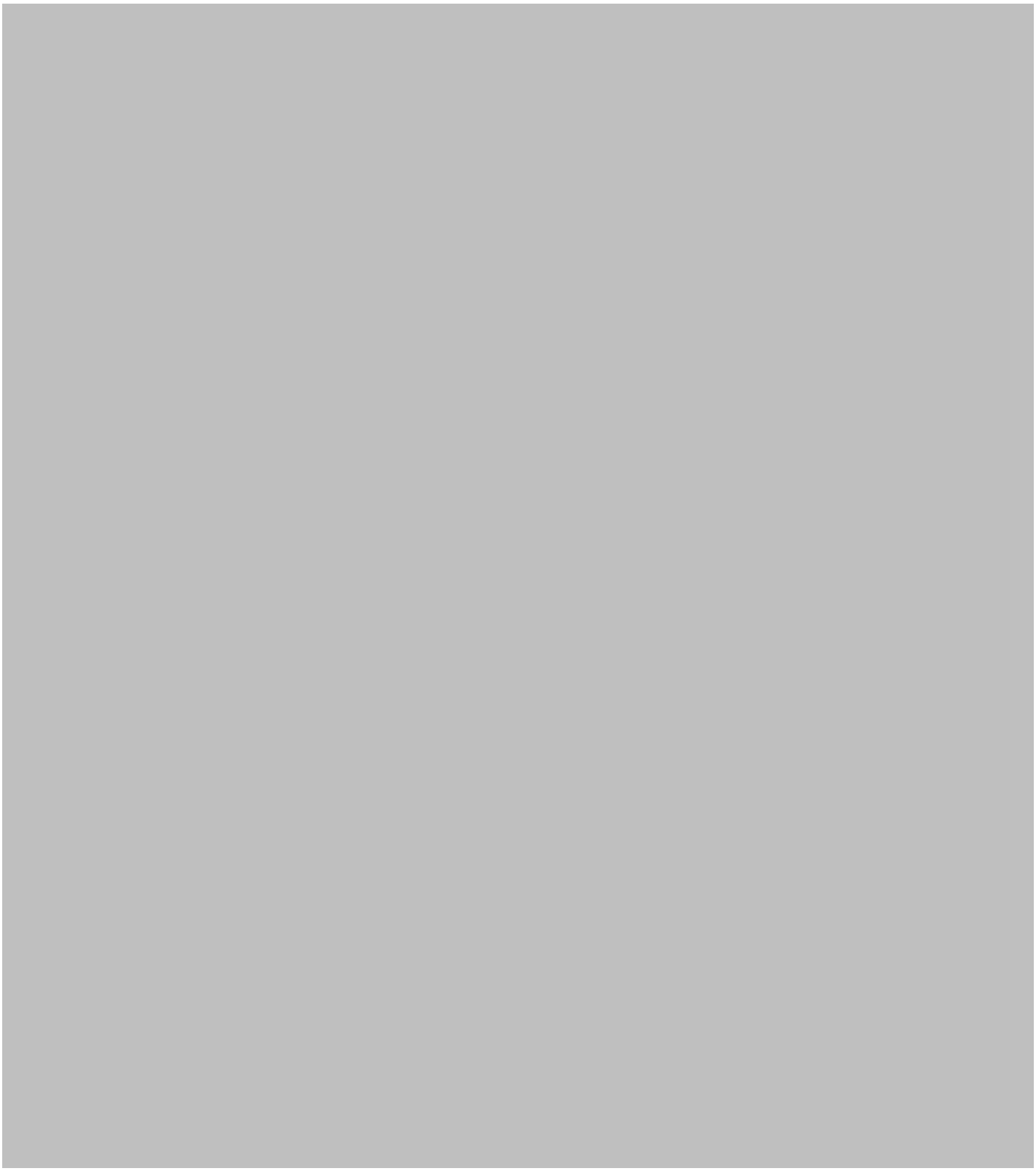

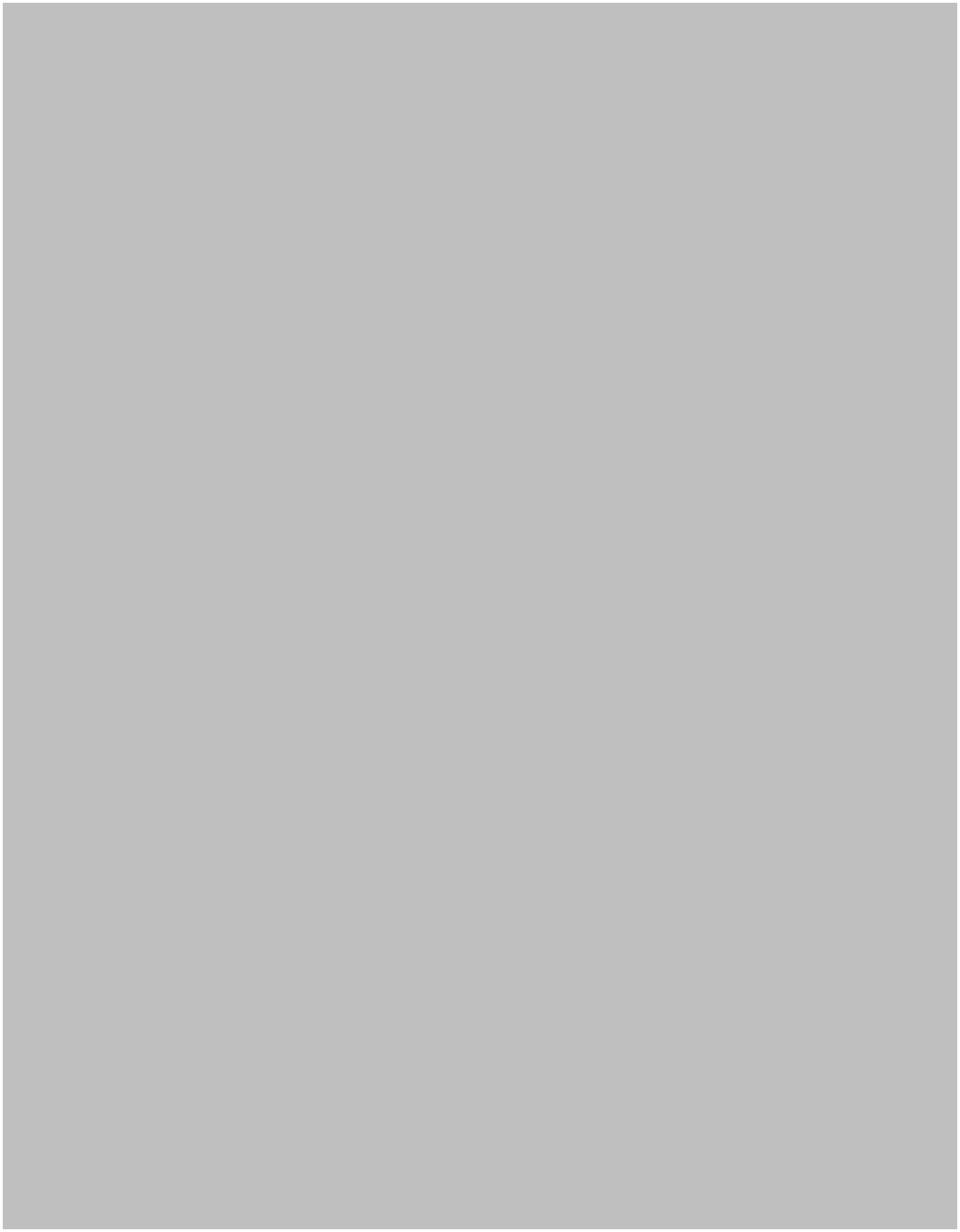

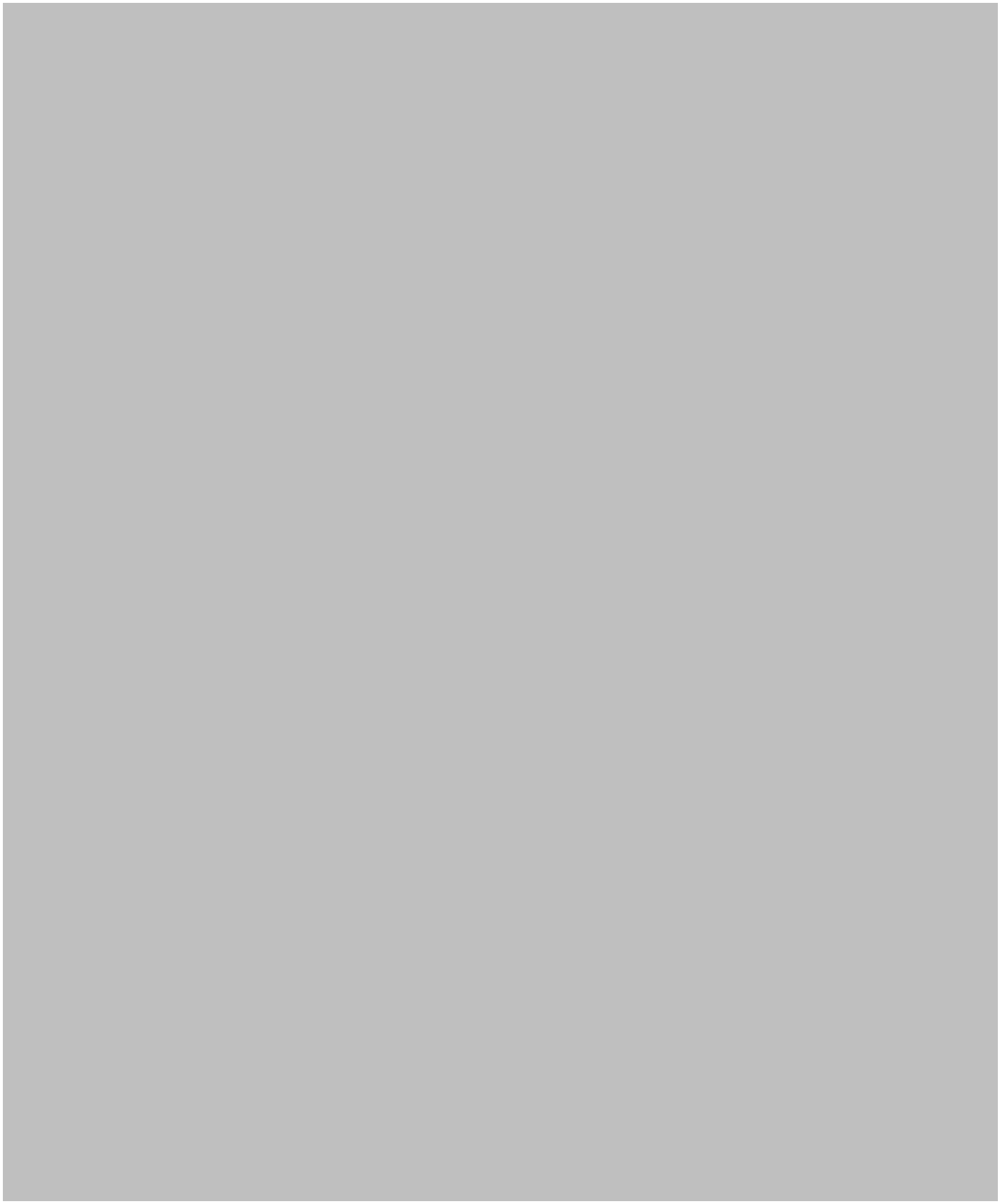

12. Pour un aperçu de l'encadrement des stages en France, se reporter à l'annexe III du présent mémoire.

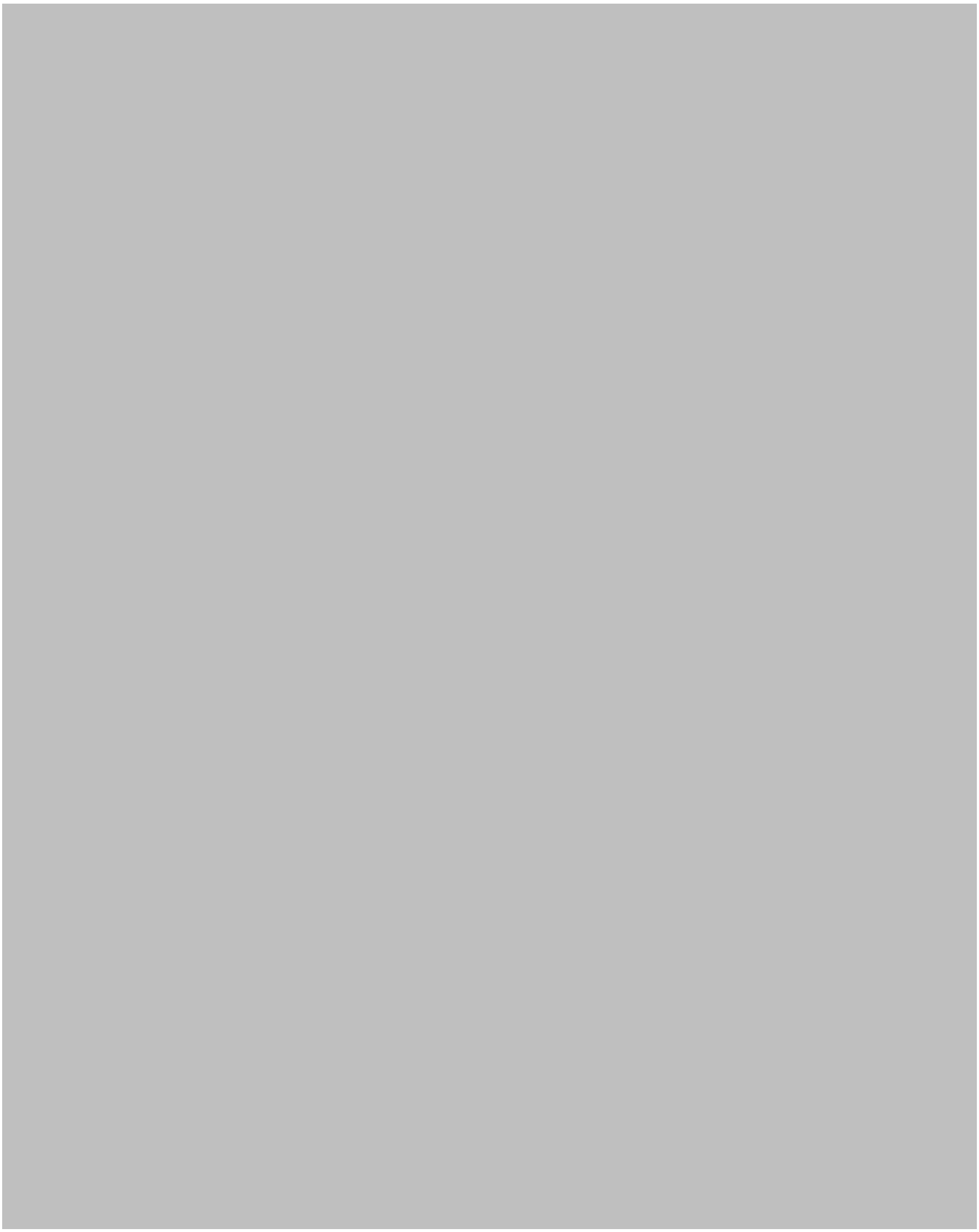

13. Rappelons que les stagiaires sont couverts par la LATMP, à l'exception de ceux qui réalisent un stage d'observation.

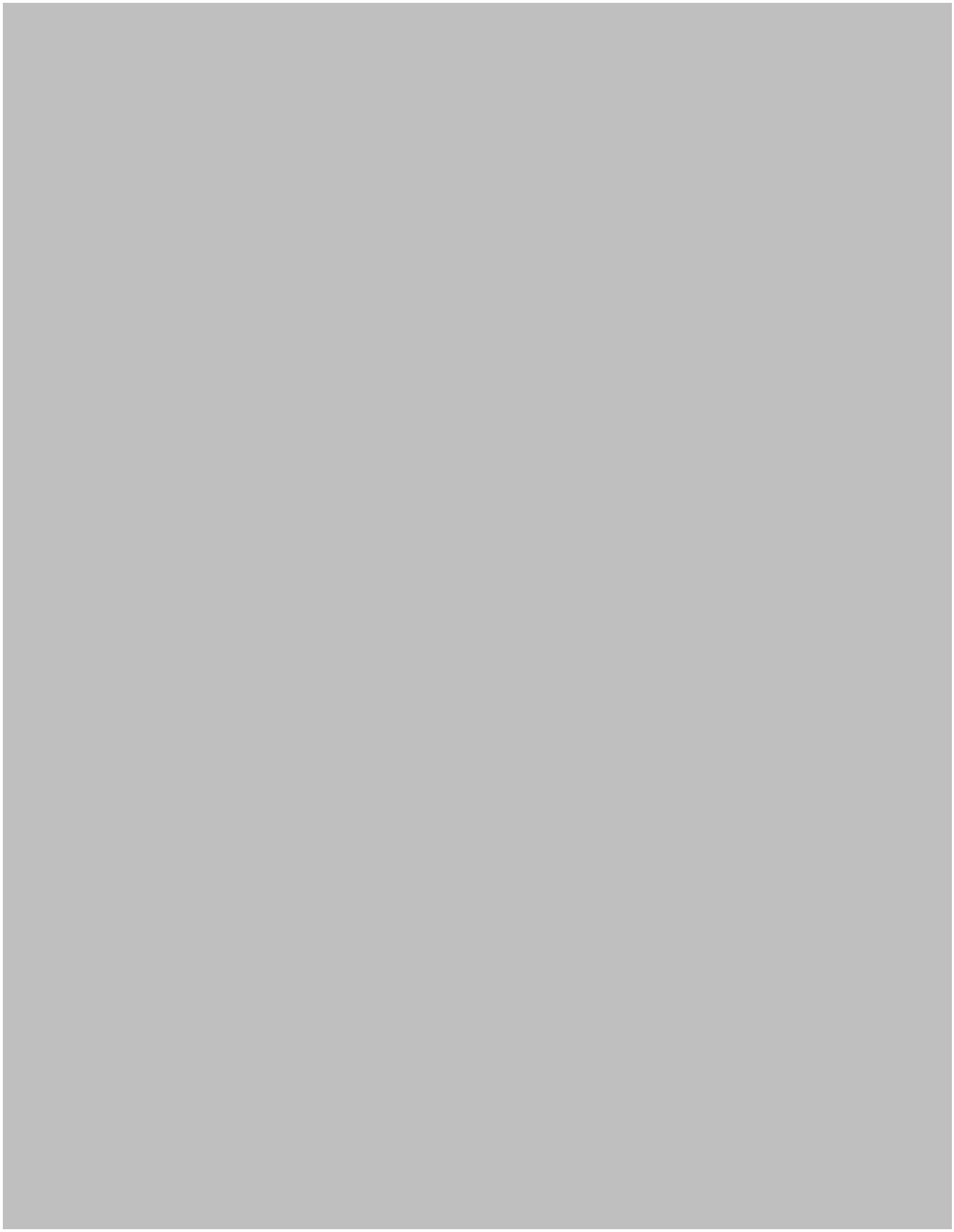

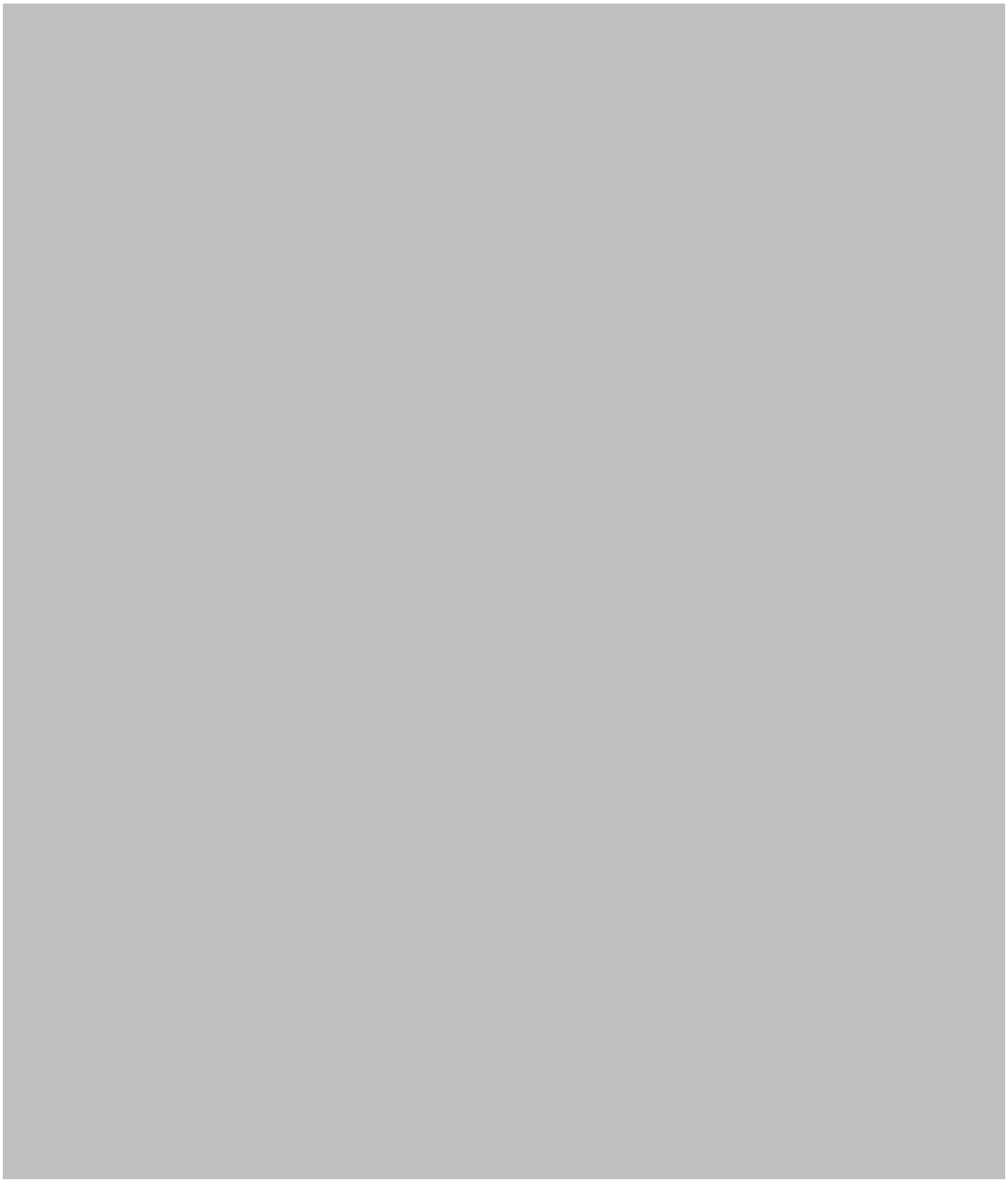

Document

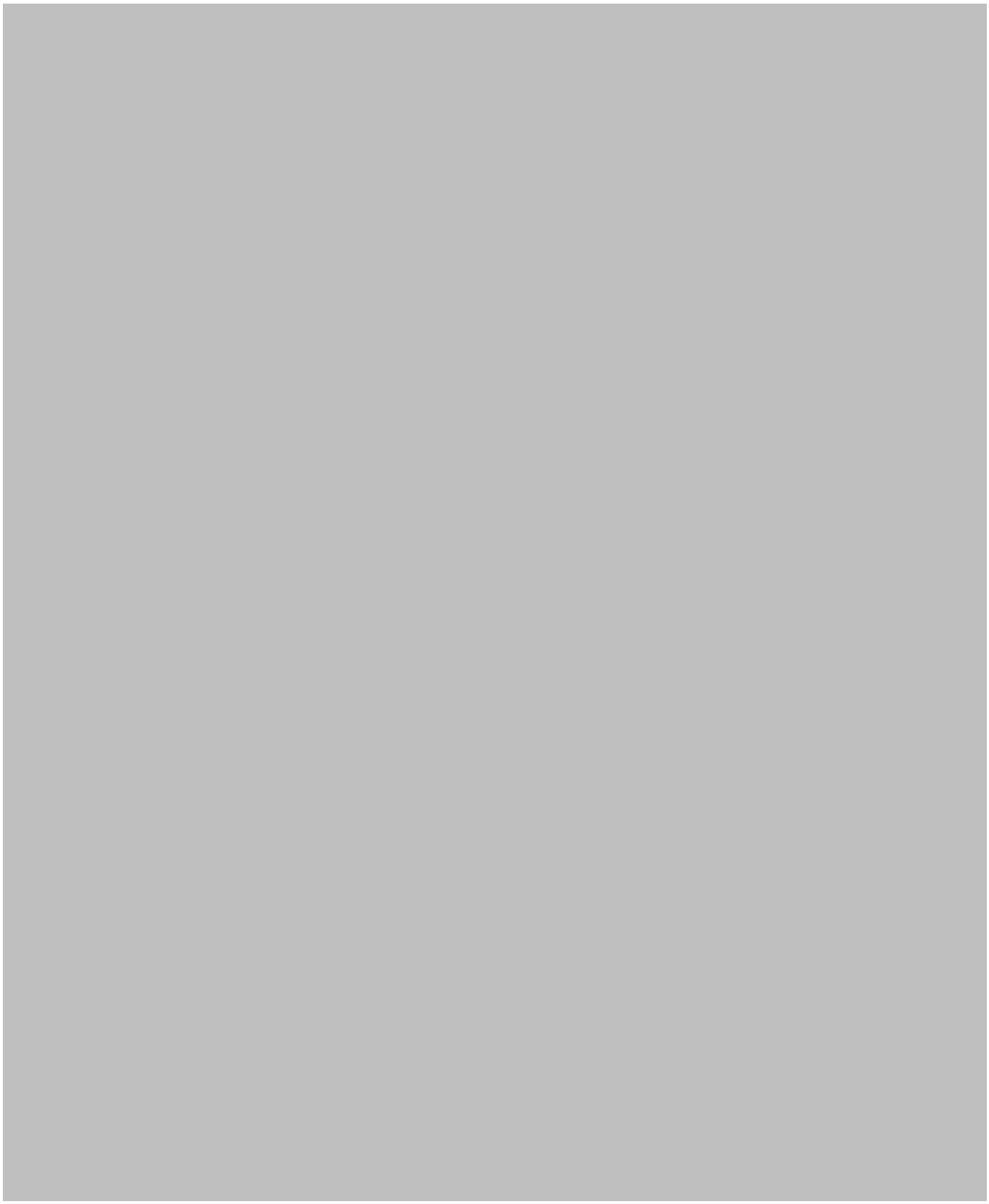

Document de

7 Les recommandations

Le présent chapitre expose les recommandations qui peuvent être dégagées de l'ensemble des éléments abordés dans le mémoire, principalement des pistes de solutions envisagées dans le chapitre précédent.

Ainsi, parmi l'ensemble des solutions proposées, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) recommande que les solutions suivantes soient retenues, principalement pour les raisons suivantes :

- elles permettraient de favoriser l'accessibilité aux études, de soutenir la persévérance et la réussite scolaires et d'améliorer la qualité de l'expérience pour les stagiaires;
- elles permettraient d'enrichir le portrait de la situation des stages au Québec et d'assurer le suivi efficace de la mise en œuvre des solutions retenues;
- elles permettraient de répondre à plusieurs des revendications formulées par les regroupements étudiants;
- elles pourraient être mises en œuvre rapidement et, en conséquence, permettraient de répondre dans un délai raisonnable aux préoccupations soulevées au cours des derniers mois par les différents acteurs concernés par la question des stages étudiants;
- elles sont réalistes, compte tenu des ressources financières disponibles et des possibilités opérationnelles du MEES.

de travail

En terminant, il y aurait lieu de prévoir la poursuite des travaux au-delà de la mise en œuvre des solutions recommandées, notamment au regard des conclusions qui seront établies au terme des recherches qui seront éventuellement réalisées et des constats qui seront dégagés par le MEES quant au suivi de la mise en œuvre des solutions.

Document de travail

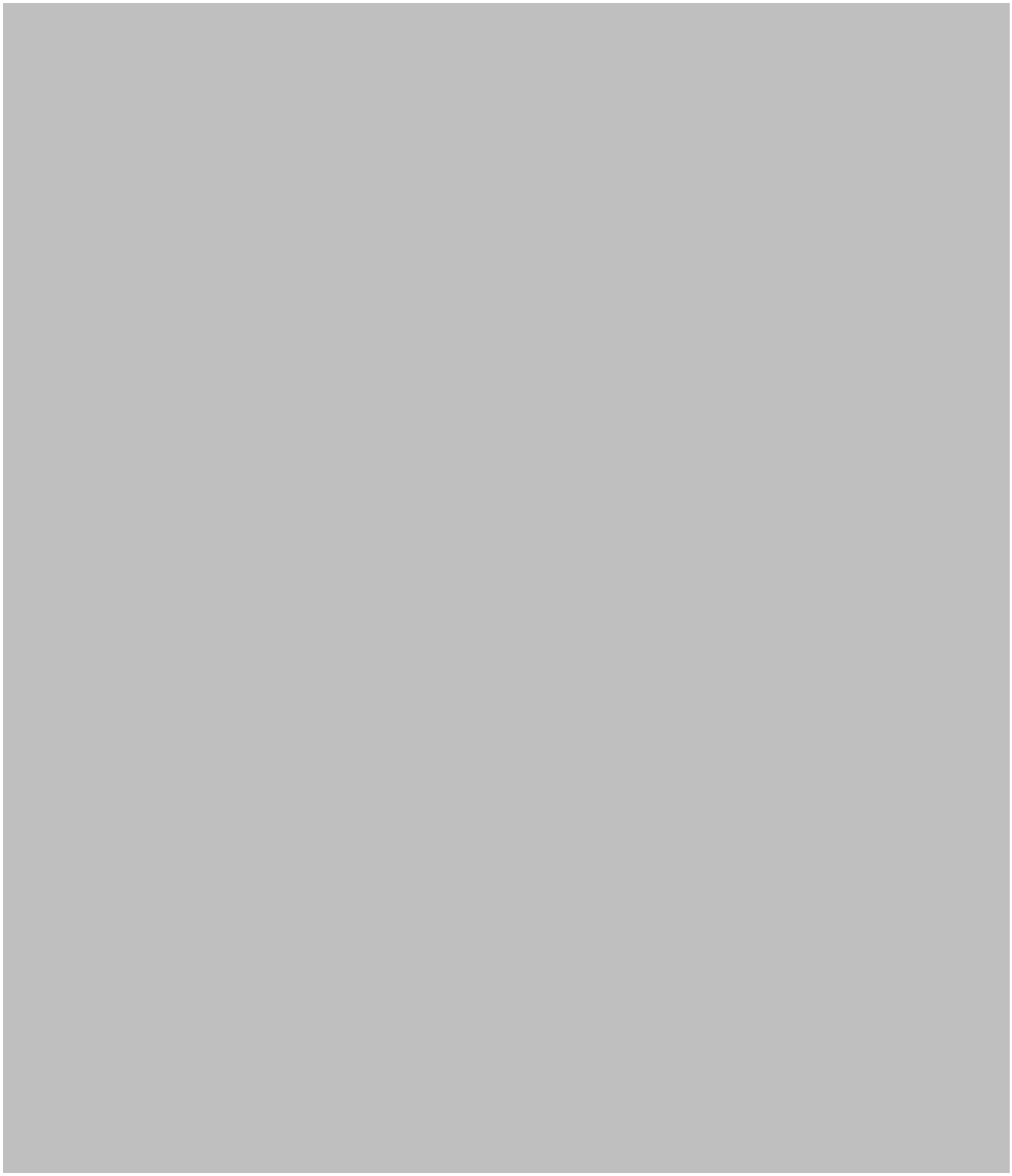

Médiagraphie

Documents

ASSOCIATION DES ÉTUDIANTES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC, *État des conditions financières des étudiantes sages-femmes du Québec*, Mémoire présenté au ministre de la Santé et des Services sociaux et à la ministre de l'Enseignement supérieur, Trois-Rivières, AÉSFQ, février 2018, 34 p.

CARRIER-PLANTE, Charles et Cécile RETG, *Les stages et les stagiaires du réseau universitaire québécois – Portraits, enjeux et réalités*, Mémoire préparé pour l'Association pour la voix étudiante au Québec (AVEQ) et l'Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM (ADEESE-UQAM), Montréal, septembre 2018, s. pag.

CARRIER-PLANTE, Charles et autres, *Enjeux et perspectives sur la rémunération des stages*, Montréal, Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal, mars 2018, 11 p.

CHEN, Colleen et Clare OZICH, *Getting ahead or exploitation : a comparative analysis of the rise of internships and collective actions to advance the labour rights of interns*, Interns Australia et Australian Institute of Employment Rights, juin 2015, 38 p.

COMITÉ CONSULTATIF JEUNES, *Les stages en milieu de travail destinés aux jeunes – Avis*, Montréal, CCJ et Commission des partenaires du marché du travail, décembre 2016, 19 p.

COMITÉ CONSULTATIF JEUNES, *Les stages en milieu de travail destinés aux jeunes dans le cadre d'un parcours en employabilité – Avis*, Montréal, CCJ et Commission des partenaires du marché du travail, janvier 2019, 28 p.

COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, *Protection des étudiants qui effectuent un stage (stagiaires)*, note d'orientation 298, CNESST, mars 2018, 18 p.

COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL, *Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre – Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires en formation professionnelle et technique*, gouvernement du Québec, 2016, 5 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé…*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2013, 123 p.

FÉDÉRATION ÉTUDIANTE COLLÉGIALE DU QUÉBEC et UNION ÉTUDIANTE DU QUÉBEC, *Proposition de projet de loi pour améliorer les conditions de réalisation et d'encadrement des stages – Note d'information*, 4 p.

FÉDÉRATION INTERUNIVERSITAIRE DES DOCTORANTS EN PSYCHOLOGIE, *Synthèse et analyse des résultats du programme de bourses d'internat en psychologie*, Montréal, FIDEP, 5 mars 2019, 12 p.

FÉDÉRATION MÉDICALE ÉTUDIANTE DU QUÉBEC, *Modalités de l'externat – Rapport du comité sur les conditions de stage à l'externat*, Montréal, FMEQ, 1er avril 2019, 24 p.

Document de travail

FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE, *Le prix du savoir – L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, quatrième édition, Montréal, 2009, 243 p.

GLAYMANN, Dominique, « Le stage dans l'enseignement supérieur, un dispositif riche de promesses difficiles à tenir », dans *Éducation et socialisation*, n° 35, consulté en ligne le 5 février 2019 [journals.openedition.org/edso].

GLAYMANN, Dominique, « Quelles relations entre stages et professionnalisation des formations universitaires », dans *Relief – Centre d'études et de recherches sur les qualifications*, n°50, décembre 2015, p. 1-10.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Investir dans la classe moyenne – Le budget de 2019*, Déposé à la Chambre des communes le 19 mars 2019, p. 459.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Plan économique du Québec – Budget 2018-2019*, mars 2018, pag. mult.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Vos priorités, votre budget – Plan budgétaire 2019-2020*, mars 2019, pag. mult.

GRANGER, Luc, *Rapport d'expertise sur la rémunération de l'internat en psychologie*, Rapport remis à M^me^ Hélène David, ministre responsable de l'Enseignement supérieur, octobre 2016, 31 p.

HOULE, Guillaume, *Les sources et modes de financement des étudiants au premier cycle – 2009*, Montréal, Fédération étudiante universitaire du Québec, 2010, 149 p.

INSTITUT DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE CONTEMPORAINE, *Enjeux et perspectives entourant le statut des stagiaires au niveau collégial*, Rapport de recherche produit par Éric N. Duhaime pour le compte de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Montréal, IRÉC, septembre 2018, 75 p.

INSTITUT DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE CONTEMPORAINE, *La compensation financière des stages obligatoires au collégial*, Étude exploratoire produite par Valérie Gobeil et Alexis Tremblay pour le compte de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Montréal, IRÉC, mars 2018, 49 p.

MININGOU, Élisé Wendlassida et autres, *Difficultés financières et persévérance aux études postsecondaires : un état de la question*, Groupe de recherche en économie et développement international, Université de Sherbrooke, septembre 2011, 31 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Annexe 1 à la circulaire 2018-014 (02.01.13.02) – Programmes de formation professionnelle et technique assujettis à l'entente intervenue entre le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Santé et des Services sociaux*, 2 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Annexe 2 à la circulaire 2018-014 (02.01.13.02) – Contrat type d'association liant un établissement d'enseignement et un établissement de santé et de services sociaux en ce qui concerne la tenue de stages en milieu de travail*, 9 p.

Document de travail

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Cadre de soutien financier pour le programme d'infirmière praticienne spécialisée – Modalités d'application*, Québec, Direction nationale des soins et services infirmiers, janvier 2018, 34 p.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION, *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022*, Québec, gouvernement du Québec, 2017, 123 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Commissions scolaires – Règles budgétaires de fonctionnement pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021 – Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire*, Québec, Direction des politiques budgétaires et Direction générale du financement, août 2018, 255 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Données de recherche concernant l'impact des stages sur les étudiants*, Note 2019-123 (document confidentiel), Québec, Direction de la veille stratégique et organisationnelle, 22 mars 2019, 3 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *La rémunération des stages*, Note 2018-097 (document confidentiel), Québec, Direction de la veille stratégique et organisationnelle, 22 novembre 2018, 9 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *L'élaboration d'une typologie descriptive des stages compris dans les programmes d'études offerts à l'enseignement collégial et à l'enseignement supérieur – Résultat d'une étude produite par Éduconseil*, Québec, MEES, 20 décembre 2017, 63 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Rapport 2015-2016 – Statistiques de l'aide financière aux études*, Québec, MEES, 2018, 50 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Régime budgétaire et financier des cégeps – Année scolaire 2018-2019*, Québec, Direction de la programmation budgétaire et du financement, juillet 2018, pag. mult.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec – Année universitaire 2018-2019*, Québec, Direction de la programmation budgétaire et du financement, juillet 2018, 73 p., tableaux et annexes.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Rémunération des stagiaires en enseignement*, Note 019 (document confidentiel), Québec, Direction de la veille stratégique et organisationnelle, 3 juillet 2017, 7 p.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA SCIENCE, *Enquête sur les conditions de vie des étudiantes et des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université – 2013*, Québec, gouvernement du Québec, 2015, 320 p.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA SCIENCE, *L'alternance travail études en formation technique – Guide administratif*, Québec, Direction des programmes de formation technique, 2015, 14 p.

Document de travail

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, *Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023 – Le Québec à l'ère du plein emploi*, Québec, gouvernement du Québec, 2018, 95 p.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC et MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Formation et stages prescrits par les ordres professionnels québécois – État de situation préparé pour le Pôle de coordination pour l'accès à la formation prescrite par les ordres professionnels ainsi qu'aux stages*, Québec, OPQ et MESRST, mars 2014, 59 p.

PARADIS, Sébastien. « La supervision de stagiaires : comment mieux soutenir les professeurs-superviseurs ? », dans *Pédagogie collégiale*, vol. 30, nº 1, automne 2016, p. 30-35.

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES ORGANISMES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ, *Les jeunes et les stages – Rapport de recherche*, Montréal, Comité consultatif Jeunes et Commission des partenaires du marché du travail, décembre 2016, 45 p.

SANITER, Nils et Thomas SIEDLER, *Door Opener or Waste of Time ? The Effects of Student Internships on Labor Market Outcomes*, Discussion Paper Nº 8141, Allemagne, Institute for the Study of Labor, avril 2014, 49 p.

UNION ÉTUDIANTE DU QUÉBEC, *Avis – La compensation financière des stages obligatoires – Première partie : Les stages en enseignement*, Caucus extraordinaire des associations membres, Montréal, UEQ, 13 janvier 2018, 31 p.

UNION ÉTUDIANTE DU QUÉBEC, *Compensation financière du travail effectué dans le cadre d'un stage – Note d'information à l'attention des associations étudiantes*, CAUCUSX010-02 Amélioration des conditions de stage, janvier 2019, 11 p.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, *L'organisation des stages en milieu de pratique des programmes en santé et services sociaux des établissements du réseau de l'Université du Québec*, Québec, Université du Québec, septembre 2016, 112 p.

Lois et règlements

Code du travail (chapitre C-27), à jour au 15 janvier 2019.

Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (chapitre D-8.3), à jour au 31 décembre 2018.

Loi sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3), à jour au 31 décembre 2018.

Loi sur la santé et la sécurité du travail (chapitre S-2.1), à jour au 1er août 2018.

Loi sur l'équité salariale (chapitre E-12.001), à jour au 31 décembre 2018.

Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (chapitre A-3.001), à jour au 1er août 2018.

Document de travail

Loi sur les normes du travail (chapitre N-1.1), à jour au 1er août 2018.

Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), à jour au 15 janvier 2019.

Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (chapitre P-22.1), à jour au 15 janvier 2019.

Règlement sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3, r. 1), à jour au 12 septembre 2018.

Règlement sur les autorisations d'enseigner (chapitre I-13.3, r. 2), à jour au 10 septembre 2018.

Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des architectes du Québec (chapitre A-21, r. 3.1), à jour au 10 septembre 2018.

Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (chapitre C-48.1, r. 5.2), à jour au 10 septembre 2018.

Règlement sur les normes du travail (chapitre N-1.1, r. 3), à jour au 10 septembre 2018.

Sites Internet

ALLIANCE POUR LA SANTÉ ÉTUDIANTE DU QUÉBEC [www.aseq.ca].

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF [www.acdec-quebec.ca].

AVENIR EN SANTÉ [avenirensante.gouv.qc.ca].

CANADIAN INTERN ASSOCIATION [internassociation.ca].

COMITÉ CONSULTATIF JEUNES [ccjeunes.org].

COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL [www.cnesst.gouv.qc.ca].

COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL [www.cpmt.gouv.qc.ca].

CONSORTIUM D'ANIMATION SUR LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR [www.capres.ca].

EMPLOI-QUÉBEC [www.emploiquebec.gouv.qc.ca).

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES UNIVERSITAIRES QUÉBÉCOISES EN ÉDUCATION PERMANENTE [faeuqep.qc.ca].

FÉDÉRATION DES CÉGEPS [www.fedecegeps.qc.ca].

Document de travail

FÉDÉRATION ÉTUDIANTE COLLÉGIALE DU QUÉBEC [www.fecq.org].

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – L'encadrement des stages [www.gouvernement.fr/action/l-encadrement-des-stages].

GRAND DICTIONNAIRE TERMINOLOGIQUE – Office québécois de la langue française [www.granddictionnaire.com].

GRÈVE DES STAGES [www.grevedesstages.info].

INFOROUTE FPT [www.inforoutefpt.org].

LÉGISQUÉBEC [legisquebec.gouv.qc.ca].

LES OFFICES JEUNESSE INTERNATIONAUX DU QUÉBEC [www.lojiq.org].

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION [www.economie.gouv.qc.ca].

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR [www.education.gouv.qc.ca].

MINISTÈRE DES FINANCES [www.finances.gouv.qc.ca].

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE [www.mtess.gouv.qc.ca].

MITACS [www.mitacs.ca].

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC [www.oiiq.org].

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC [www.osfq.org].

PLAN MAJOR [www.planmajor.ca]

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC [www.ramq.gouv.qc.ca].

REVENU QUÉBEC [www.revenuquebec.ca].

SITE OFFICIEL DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE – Stages : les obligations de l'employeur [www.service-public.fr/professionnels-entreprises].

STAGIAIRES EN SOLDE [www.stagiairesensolde.quebec].

UNION ÉTUDIANTE DU QUÉBEC [unionetudiante.ca].

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES [www.uqtr.ca].

Document de travail

Annexes

Document de travail

Annexe I

Les travaux réalisés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à propos de la compensation et de l'encadrement des stages étudiants

Les travaux du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) au sujet de la compensation et de l'encadrement des stages étudiants sont articulés autour de trois volets :

- la compensation financière des stagiaires qui comprend, notamment, des éléments liés à l'accessibilité aux études, à la reconnaissance et à la valorisation de certains domaines de formation;
- l'encadrement des stages qui regroupe, entre autres, des éléments liés à la qualité des stages offerts et à l'amélioration de leurs conditions et qui concerne les établissements d'enseignement et les milieux de stage;
- les protections offertes aux stagiaires qui concernent, par exemple, des éléments liés à la santé et à la sécurité des étudiants et des garanties similaires à celles prévues par la *Loi sur les normes du travail*.

Plusieurs travaux ont été réalisés en vue de dresser un portrait détaillé de la situation des stages étudiants et de répondre aux préoccupations des acteurs concernés. Ils peuvent être résumés comme suit :

- élaborer une typologie des stages compris dans les programmes d'études collégiales et universitaires;
- intégrer les stages compris dans les programmes d'études professionnelles à la typologie;
- produire une typologie intégrée des stages en éducation, en enseignement supérieur et en soutien à l'insertion en emploi;
- utiliser les caractéristiques des types de stages recensés dans la typologie pour définir les critères des stages à documenter dans l'inventaire;
- réaliser un inventaire des stages offerts en formation professionnelle, en formation technique et à l'enseignement universitaire;
- réaliser des analyses comparatives à l'aide des données de l'inventaire;
- mettre sur pied un comité ministériel réunissant des représentants de différentes directions du MEES et un comité interministériel[1] en vue de réfléchir à la question des stages étudiants;
- documenter la valeur des stages dans le parcours scolaire des étudiants et les conditions à réunir pour garantir la qualité des stages;
- analyser la situation quant à la compensation financière des stagiaires, y compris les compensations déjà offertes;
- analyser la situation quant à l'encadrement des stages;
- analyser la situation quant aux protections offertes aux stagiaires;
- tenir trois rencontres avec des regroupements étudiants;

1. Le comité réunit des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), du Secrétariat à la condition féminine (SCF), du ministère des Finances (MFQ) et du Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Document de travail

- tenir trois rencontres avec les dirigeants des établissements d'enseignement collégial et universitaire;
- consulter des représentants du marché du travail par l'intermédiaire de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT);
- élaborer des solutions à considérer pour l'ensemble des éléments analysés;
- consulter les acteurs concernés à propos des solutions proposées.

Document de travail

Annexe II

La description de quelques mesures de compensation des stagiaires et d'encadrement des stages

Au fil des années, plusieurs mesures ont été mises en place pour soutenir financièrement les stagiaires et pour assurer l'encadrement des stages. Ces mesures visent les stagiaires, les établissements d'enseignement ou les milieux de stage.

II.1 Les mesures visant les stagiaires

L'Aide financière aux études

L'Aide financière aux études (AFE) a été créée en fonction d'un principe d'accessibilité : toute personne ayant le talent et la volonté de poursuivre des études ne doit pas être freinée par sa situation financière[1]. Ainsi, le Programme de prêts et bourses (PPB) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est à caractère contributif et supplétif et le calcul de l'aide financière se fait selon la formule suivante : *Dépenses admises – Contribution = Aide*.

- Le PPB a comme objectif d'octroyer les ressources financières manquantes aux étudiants pour leur permettre de réaliser leur projet d'études, après avoir pris en compte leur contribution et celle de tiers (parents, répondants, conjoint), qui sont calculées sur la base de leur revenu.
- Les dépenses admises dans le PPB concernent les frais de subsistance, les frais scolaires et, dans certains cas, les frais de stage.
- Le PPB permet d'offrir aux étudiants une aide financière d'abord sous forme de prêt, selon le niveau d'études, et ensuite sous forme de bourse, s'ils y ont droit.

Dans le contexte du PPB, selon les règles administratives en vigueur, seuls les étudiants qui réalisent un stage obligatoire compris dans un programme d'études professionnelles, collégiales ou universitaires peuvent recevoir une aide financière, et ce, à la condition qu'ils respectent tous les critères d'admissibilité du programme, à l'instar des autres étudiants[2]. En effet, les périodes de stages obligatoires sont considérées comme des périodes d'études[3].

- En plus de couvrir les frais scolaires, le PPB couvre les frais de subsistance. En 2018-2019, les frais mensuels de subsistance sont de 913 $ par mois pour les étudiants qui ne résident pas chez leurs parents et de 427 $ pour ceux qui résident chez leurs parents. Ils sont indexés chaque année depuis 2013-2014.
- Certaines dépenses supplémentaires peuvent être reconnues aux stagiaires, selon leur situation. En 2018-2019, les frais mensuels de stage sont de 281 $, pour un maximum de 1 308 $. Ils sont indexés chaque année depuis 2013-2014. Ainsi, des frais de stage sont ajoutés aux dépenses admises des étudiants :

1. Les renseignements à propos de l'AFE ont été fournis par la Direction de la planification et des programmes du MEES.
2. Dans le contexte de l'AFE, les stages des programmes offerts selon la formule de l'alternance travail-études et les stages des programmes offerts selon le régime de l'enseignement coopératif sont considérés comme des stages obligatoires.
3. Ailleurs au Canada, les périodes de stage obligatoire sont également considérées comme des périodes d'études pour l'octroi de l'aide financière aux études.

Document de travail

- qui réalisent un stage obligatoire qui ne couvre pas toute une période d'études (stage se déroulant à l'intérieur d'une période d'études), s'ils doivent demeurer ailleurs qu'à leur résidence habituelle, et ce, qu'ils soient considérés avec ou sans contribution de leurs parents;
- qui réalisent un stage obligatoire qui couvre ou non toute une période d'études, s'ils doivent demeurer ailleurs qu'à leur résidence habituelle et que leur conjoint demeure à leur résidence.

Les étudiants qui réalisent un stage obligatoire pour lequel ils reçoivent une rémunération ou une compensation (sous forme de bourses, par exemple) voient leur contribution augmenter dans le calcul de l'aide financière qui peut leur être accordée :

- les revenus de bourses qui excèdent 5 000 $ sont comptabilisés à 100 % dans l'établissement de la contribution de l'étudiant aux fins du calcul de l'aide à laquelle il a droit;
- les revenus d'emploi et les revenus apparentés sont comptabilisés à 50 % (40 % la première année) une fois les exemptions applicables prises en compte.

Enfin, pour l'année d'attribution 2017-2018, l'aide financière qui a été versée aux étudiants par l'intermédiaire du PPB représente une somme totale de 1,2 milliard de dollars (1 234,1 M$) :

- le montant total en prêts est d'environ 567 000 000 $ et le montant total en bourses, d'environ 666 000 000 $;
- le nombre d'étudiants qui ont bénéficié d'une aide financière est d'environ 171 700;
- le taux global de participation est de 34 % : le taux de participation est de 35 % à la formation professionnelle, de 24 % à la formation collégiale et de 46 % à la formation universitaire[4].

Le Programme de valorisation des futures enseignantes et futurs enseignants

Le Programme de valorisation des futures enseignantes et futurs enseignants (PVFE) a pour objectif de valoriser la profession enseignante et la formation qui lui est associée[5]. Il consiste en une mesure de soutien à la réussite des étudiants qui réalisent le stage final compris dans les programmes de baccalauréat et de maîtrise en enseignement. Les critères qui ont été pris en considération pour justifier l'élaboration du PVFE sont, notamment, les suivants :

- l'importance du rôle attribué aux stagiaires qui participent pleinement à la réussite éducative des élèves et qui rendent ainsi un service indéniable à la population;
- le fait que le stage se situe en fin de parcours de formation, au moment où les étudiants ont cumulé 90 crédits universitaires;
- le fait que l'expertise et les compétences des étudiants en enseignement sont déjà reconnues par le *Règlement sur les autorisations d'enseigner* : l'article 48 prévoit que les étudiants de quatrième année peuvent obtenir une autorisation provisoire d'enseigner ou effectuer un stage en situation d'emploi[6].

Le PVFE a été mis en place par le MEES, en collaboration avec l'Union étudiante du Québec (UEQ), dans la foulée du budget 2018-2019. En effet, dans le Plan économique du Québec de mars 2018, le gouvernement a annoncé son intention de favoriser la réussite du stage final en enseignement, en

4. Données provisoires de février 2019; Direction de la planification et des programmes du MEES.
5. Les renseignements à propos du PVFE ont été fournis par la Direction de la planification et des programmes du MEES.
6. *Règlement sur les autorisations d'enseigner*.

Document de travail

investissant 15 000 000 $ annuellement pour la période s'échelonnant de l'année 2018-2019 à l'année 2022-2023 :

- l'enveloppe a été établie pour offrir une aide financière à un nombre de stagiaires qui a été calculé selon la moyenne des dernières années, quoiqu'aucune demande ne soit refusée sur la base d'un manque de fonds;
- une somme totale de 3 900 $ est octroyée à chaque stagiaire admissible, peu importe la durée du stage[7], en deux versements : le premier est effectué après l'analyse de la demande et le second, lorsque l'établissement d'enseignement a confirmé que le stage est achevé;
- le montant versé au stagiaire est un revenu imposable et un relevé fiscal est produit à cette fin;
- le montant versé au stagiaire est considéré comme un revenu de bourse par l'AFE et peut être pris en compte dans la contribution de l'étudiant, si le montant total des bourses reçues dépasse 5 000 $.

Les principaux paramètres du PVFE sont les suivants.

- Le PVFE s'adresse aux étudiants qui sont inscrits au stage final compris dans les programmes agréés de baccalauréat et de maîtrise en enseignement. Le lieu et le type d'établissement d'enseignement (public, privé, francophone, anglophone, autochtone) où se déroule le stage ne sont pas pris en considération.
- Le PVFE vise l'équité entre tous les étudiants inscrits au stage final : la durée du stage n'influence pas le montant de la compensation, puisque 700 heures de stage obligatoire sont réparties différemment selon les programmes et les universités qui les offrent et que ces différences n'ont pas d'incidence sur la valeur du brevet d'enseignement.
- Le statut des bénéficiaires est celui de *stagiaires*; ils n'ont aucun lien d'emploi avec leur milieu de stage.
- Un étudiant peut bénéficier du montant total de la compensation une seule fois à vie :
  - en cas d'abandon ou d'échec du stage, la somme correspondant au premier versement n'est pas recouvrée;
  - dans le cas d'une reprise du stage, l'étudiant ne peut pas recevoir la somme qui lui a déjà été versée.

Compte tenu de son expertise et de sa capacité opérationnelle, le secteur de l'AFE du MEES est responsable de la gestion du PVFE, mais celui-ci n'est pas intégré au PPB.

Le Programme de bourses pour les internats en psychologie

Le Programme de bourses pour les internats en psychologie a été lancé à l'automne 2017. En vue de définir les modalités du programme, le MEES a mené des travaux en collaboration avec différents partenaires, soit les universités par l'intermédiaire de la Table de concertation en psychologie du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les commissions scolaires et la Fédération interuniversitaire des doctorants en psychologie (FIDEP).

7. En moyenne, le stage final a une durée de 490 heures.

Document de travail

Les modalités du Programme de bourses pour les internats en psychologie sont les suivantes[8].

- Le programme comprend un maximum de 250 bourses de 25 000 $ par année pour l'ensemble des universités québécoises offrant le programme de *Doctorat en psychologie*, ce qui représente un montant total annuel de 6 250 000 $.
- L'octroi des bourses est conditionnel à ce que l'interne s'engage à effectuer non seulement son internat dans le réseau de la santé et des services sociaux ou dans le réseau de l'éducation, mais également à y travailler pour une période de deux ans après sa diplomation :
  - le gouvernement limite à 250 le nombre de bourses pour prendre en considération la capacité d'accueil des réseaux publics;
  - advenant le cas où l'interne ne peut établir un tel engagement professionnel, il lui est possible d'effectuer 150 heures supplémentaires d'internat pour bénéficier d'une bourse si celui-ci se déroule dans un milieu admissible.
- L'évaluation des demandes et le versement des bourses sont sous la responsabilité des universités :
  - les critères de sélection des boursiers sont déterminés par les universités;
  - les bourses sont disponibles pour deux ans dans chaque université, de sorte qu'une université peut reporter à l'année suivante les bourses non utilisées.

Parmi les critères qui ont été pris en considération pour justifier l'élaboration du Programme de bourses pour les internats en psychologie, notons les suivants :

- la pénurie de psychologues dans les réseaux publics;
- la longue durée des études et l'endettement des étudiants;
- l'autonomie des internes et les services qu'ils rendent à la population[9].

Le programme *Études, stages et projets étudiants*

Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) soutiennent différents programmes visant à favoriser le développement professionnel et personnel des jeunes adultes québécois en leur permettant de réaliser un projet au Québec, au Canada ou à l'international[10]. L'un des programmes soutenus par LOJIQ s'intitule *Études, stages et projets étudiants*.

Ce programme a comme objectif de soutenir les étudiants dans l'internationalisation de leur cursus par la réalisation de sessions d'études, de stages ou de projets liés à leurs études. Un volet de ce programme permet également la réalisation de projets en persévérance scolaire.

- Les stages et les projets sont proposés par les étudiants eux-mêmes ou par leur établissement d'enseignement d'attache aux LOJIQ.
- LOJIQ font l'analyse des stages et des projets et offrent un appui aux étudiants sélectionnés sous la forme d'un remboursement de 65 % des frais de mobilité, d'une couverture d'assurance

8. Les renseignements à propos du Programme de bourses pour les internats en psychologie ont été fournis par la Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires du MEES.
9. Luc GRANGER, *Rapport d'expertise sur la rémunération de l'internat en psychologie*, Rapport remis à M^me^ Hélène David, ministre responsable de l'Enseignement supérieur, octobre 2016, 31 p.
10. Les renseignements à propos du programme *Études, stages et projets étudiants* ont été fournis par les LOJIQ et sont tirés du site Internet des LOJIQ [www.lojiq.org].

Document de travail

responsabilité civile et d'un montant forfaitaire pour l'assurance voyage et les soins médicaux d'urgence.

- Les bourses octroyées par LOJIQ aux étudiants ne sont pas considérées comme un revenu imposable.

Pour l'année 2017-2018, LOJIQ ont soutenu 1 016 étudiants :

- 8 % des étudiants étaient inscrits à l'enseignement secondaire, 49 % étaient inscrits à l'enseignement collégial et 43 % étaient inscrits à l'enseignement universitaire;
- 75 % des étudiants étaient des femmes et 25 %, des hommes;
- les sessions d'études, les stages ou les projets de la majorité des étudiants (68 %) ont eu une durée variant entre un et trois mois;
- les principaux pays où les étudiants ont réalisé les sessions d'études, les stages ou les projets sont la Belgique, la France, Haïti, le Nicaragua, le Pérou et le Sénégal.

Pour l'année 2017-2018, le programme *Études, stages et projets étudiants* a représenté une somme totale de 763 797 $.

Le Cadre de soutien financier pour le programme d'infirmière praticienne spécialisée

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) considère que les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) assument une fonction déterminante sur le plan de l'accessibilité ainsi que sur le plan de la qualité des soins et des services offerts à la clientèle[11]. C'est pourquoi, en 2017, le gouvernement du Québec s'est engagé à former 2 000 IPS d'ici 2024-2025.

Dans ce contexte, le MSSS a mis en place le Cadre de soutien financier à l'intention des IPS, lequel permet de soutenir financièrement les étudiantes IPS tout au long de leur formation universitaire[12]. Différents types de soutien financier sont offerts aux étudiantes IPS, soit :

- une bourse d'études;
- un complément de bourse pour l'hébergement et le transport;
- un forfait de stage.

La bourse d'études couvre la période de formation de l'étudiante IPS. D'un montant de 60 000 $, elle est répartie en deux versements de 30 000 $ chacun : le premier pour le volet *théorie* et le second pour le volet *stage clinique*. Pour être admissible à la bourse d'études, l'étudiante IPS doit :

- être résidente de la province de Québec;
- être admise sans condition dans une université québécoise;
- être inscrite à temps plein ou à temps partiel dans un programme d'études IPS;

11. Les renseignements à propos du Cadre de soutien financier à l'intention des IPS sont tirés du document suivant : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Cadre de soutien financier pour le programme d'infirmière praticienne spécialisée – Modalités d'application*, Québec, Direction nationale des soins et services infirmiers, janvier 2018, 34 p.
12. Le Cadre de soutien financier à l'intention des IPS s'adresse aux infirmières titulaires d'un baccalauréat inscrites à un programme d'études IPS, aux IPS qui désirent entreprendre une seconde formation d'IPS et aux IPS qui résident et travaillent dans une autre province que le Québec. Les modalités des différents types de soutien financier varient légèrement selon le profil des étudiantes.

Document de travail

- s'engager à réussir son programme universitaire pour recevoir la totalité de la bourse;
- s'engager à fournir, au terme de sa formation, trois années de service (équivalent temps complet, temps travaillé auprès de la clientèle) dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) ciblé par le MSSS.

Le complément de bourse pour l'hébergement et le transport est un soutien financier supplémentaire offert aux étudiantes IPS dont le lieu de résidence est situé à plus de 100 kilomètres d'une université qui offre le programme d'études IPS. Les étudiantes peuvent recevoir l'un ou l'autre des deux types de compléments suivants.

- Le complément pour l'hébergement est octroyé à l'étudiante qui doit déménager à l'extérieur de sa région de résidence pour réaliser son programme d'études IPS. Un montant est accordé à l'étudiante pour couvrir les frais de location d'un logement ou d'une chambre. Le montant attribué ne peut excéder 800 $ par mois, pendant une période maximale de 30 mois, pour un montant maximum de 24 000 $.
- Le complément pour le transport est accordé à l'étudiante qui doit parcourir plus de 100 kilomètres (aller seulement) par jour pour se rendre à l'université et qui décide de voyager. Un montant maximal de 25 $ par jour est alloué, et ce, en fonction des journées de cours inscrites à l'horaire de l'étudiante, pendant une période maximale de 30 mois, pour un montant maximum de 16 000 $.

Le forfait de stage est un soutien financier additionnel offert aux étudiantes IPS qui doivent, à la demande de l'université, effectuer leur stage clinique de six mois à l'extérieur de la région immédiate de l'université où elles suivent leur programme de formation. Ce milieu de stage doit être situé à plus de 100 kilomètres de l'université fréquentée. Ce soutien est accordé seulement lorsqu'aucun stage n'est disponible sur le territoire immédiat de l'université où le programme est offert. Les étudiantes peuvent recevoir l'un ou l'autre des trois forfaits de stage suivants.

- Un soutien financier est accordé à l'étudiante qui doit effectuer son stage clinique à l'extérieur de la région immédiate de l'université et qui doit déménager dans la région où elle doit effectuer son stage. Un montant est alloué à l'étudiante pour couvrir les frais de location d'un logement ou d'une chambre. Le montant attribué ne peut excéder 800 $ par mois, pendant une période maximale de 6 mois, pour un montant maximum de 4 800 $.
- Un soutien financier est accordé à l'étudiante qui doit effectuer son stage clinique à l'extérieur de la région immédiate de l'université et qui décide de voyager. Un montant maximal de 25 $ par jour est alloué à l'étudiante, pendant une période maximale de 6 mois, pour un montant maximum de 3 250 $.
- Un soutien financier est accordé à l'étudiante qui doit effectuer son stage clinique à plus de 350 kilomètres (aller seulement) de l'université, pour un montant maximum de 7 400 $.

Enfin, pour l'année 2017-2018, une somme totale de 9 130 106 $ a été versée aux étudiantes IPS.

Les bourses pour certains emplois techniques et professionnels de la santé et des services sociaux en région éloignée

En 2012, le MSSS a mis en place un programme de bourses d'études afin de favoriser l'attraction et d'augmenter la disponibilité de la main-d'œuvre pour certains titres d'emploi dans les établissements de

Document de travail

santé et de services sociaux des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine[13].

Les titres d'emploi visés par le programme de bourses sont :

- les travailleurs sociaux;
- les psychologues;
- les ergothérapeutes;
- les physiothérapeutes;
- les audiologistes;
- les orthophonistes.

Des titres d'emploi techniques peuvent s'ajouter à cette liste si 1) ils sont considérés comme étant en vulnérabilité dans le cadre de la planification de main-d'œuvre et 2) la formation initiale pour exercer ces emplois n'est pas offerte dans la région en cause.

Ainsi, afin de faciliter l'embauche de personnel, le MSSS offre des bourses d'études aux étudiants des programmes concernés pour la dernière année ou les deux dernières années de leur formation universitaire ou technique. Pour être admissibles à ces bourses, les étudiants doivent s'engager, au terme de leurs études, à fournir trois années de service à temps complet au sein de l'établissement de santé et de services sociaux qui les parraine.

Pour l'année 2018-2019, le RSSS finance 34 bourses de 15 000 $ chacune, pour un total de 510 000 $:

- l'étudiant qui fait une demande de bourse pour sa dernière année d'études bénéficie d'une bourse de 15 000 $;
- l'étudiant qui fait une demande de bourse pour ses deux dernières années d'études bénéficie d'une bourse de 30 000 $ remise en deux versements de 15 000 $.

Pour chacune des bourses versées, la contribution du MSSS est de 12 000 $ et celle de l'établissement parrain est de 3 000 $.

Enfin, notons que ces bourses ne visent pas précisément les stagiaires, mais bien les étudiants qui réalisent leurs dernières années d'études.

La mesure Stages d'innovation en entreprise

La mesure Stages d'innovation en entreprise fait partie de la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022* du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)[14]. Elle vise à donner aux étudiants québécois accès aux trois programmes de bourses soutenus par Mitacs, soit les programmes Accélération, Élévation et Globalink.

13. Les renseignements à propos des bourses pour certains emplois techniques et professionnels de la santé et des services sociaux en région éloignée ont été fournis par la Direction générale du personnel réseau et ministériel du MSSS et sont tirés du site Internet AVENIR EN SANTÉ [avenirensante.gouv.qc.ca].
14. Les renseignements à propos de la mesure Stages d'innovation en entreprise ont été fournis par la Direction du développement de la relève du MEI et sont tirés du document suivant : MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION, *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022*, Québec, gouvernement du Québec, 2017, 123 p.

Document de travail

- Ces programmes sont financés en partenariat par le gouvernement fédéral (par l'entremise de Mitacs), les entreprises privées ou les organismes sans but lucratif (OSBL), et le gouvernement québécois[15].
- Le gouvernement du Québec a prévu accorder 50 000 000 $ sur cinq ans, soit de 2017-2018 à 2021-2022, à la mesure Stages d'innovation en entreprise afin de répondre à la demande croissante des entreprises et des OSBL pour le soutien à la recherche et à l'innovation.

Les programmes de bourses soutenus par Mitacs s'adressent aux étudiants de l'enseignement collégial et universitaire qui effectuent des stages dans des entreprises ou des OSBL.

- Le programme Accélération vise à encourager les entreprises et les OSBL à collaborer avec les étudiants pour relever les défis d'innovation auxquels ils font face. Les étudiants reçoivent une bourse de 15 000 $ pour un stage d'une durée de quatre mois ou plus.
- Le programme Élévation est un programme de formation pour chercheurs postdoctoraux qui les amène à diriger des projets de recherche d'envergure dans des entreprises ou des OSBL. Il offre une bourse de 50 000 $ à 100 000 $ pour un projet sur 12 ou 24 mois.
- Le programme Globalink est destiné principalement aux étudiants des cycles supérieurs. Il leur permet de participer à un stage de recherche en entreprise ou dans une université, avec un partenaire international autre que les États-Unis. Les étudiants reçoivent une bourse de 15 000 $ pour un stage d'une durée de quatre à six mois.

La rémunération des stagiaires dans la fonction publique québécoise

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un programme ou d'une mesure à proprement parler, la rémunération des étudiants qui effectuent un stage dans la fonction publique mérite d'être abordée[16]. En effet, les pratiques gouvernementales en matière de rémunération et de compensation des stagiaires diffèrent selon les milieux.

- Dans la fonction publique québécoise, soit dans les ministères et les organismes gouvernementaux, les stagiaires sont rémunérés.
- Dans le secteur parapublic, soit dans le réseau de la santé et des services sociaux et dans le réseau de l'éducation, les stagiaires ne sont généralement pas rémunérés ou compensés, quoique certains reçoivent une bourse, notamment :
  - les internes en psychologie (bourse de 25 000 $ chacun);
  - les étudiantes IPS en stage (bourse de 30 000 $ chacune et complément ou forfait de stage, le cas échéant);
  - les pharmaciens qui font un stage dans le contexte d'un programme de maîtrise (bourse de 20 000 $ chacun);

15. Mitacs est un organisme sans but lucratif qui a été créé en 1999 dans le but d'appuyer la recherche appliquée et industrielle dans le secteur des sciences mathématiques et des disciplines connexes. Ses activités se sont par la suite élargies et ses programmes couvrent maintenant toutes les disciplines. Mitacs conçoit et met en œuvre des programmes de recherche et de formation au Canada. Il agit de concert avec une soixantaine d'universités, des entreprises privées et les gouvernements fédéral et provinciaux. Site Internet de MITACS [www.mitacs.ca].
16. Les renseignements à propos de la rémunération des stagiaires dans la fonction publique ont été fournis par la Direction de la rémunération et de l'équité salariale, secteur parapublic, du Secrétariat du Conseil du trésor.

Document de travail

- les physiciens cliniques qui font un stage dans le contexte d'un programme de maîtrise (bourse de 17 000 $ chacun);
- les étudiants qui en sont au stage final en enseignement (bourse de 3 900 $ chacun).

Dans la fonction publique, une rémunération est versée aux stagiaires selon le nombre d'années d'études postsecondaires complétées.

- Le 25 avril 2017, le Tribunal administratif du travail a accordé le droit au Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) de représenter les étudiants et les stagiaires à l'emploi des ministères et des organismes du gouvernement du Québec.
- Les négociations avec le SFPQ sont en cours afin de déterminer les conditions de travail qui leur seront applicables. D'ici à ce qu'une entente soit conclue, les conditions de travail des stagiaires sont régies par la Directive concernant les emplois étudiants et les stages dans la fonction publique.

De 2010 à 2017, la fonction publique québécoise a accueilli entre 1 400 et 1 600 stagiaires par année. En 2017, la fonction publique comptait 1 515 stagiaires et, au total, environ 15 000 000$ leur ont été versés :

- la durée des stages a varié entre 1 et 246 jours ouvrables, pour une moyenne de 75 jours;
- les stages ont été réalisés à raison de 35 heures par semaine, en moyenne;
- le salaire versé aux stagiaires était, en moyenne, de 9 101 $ pour la totalité du stage.

L'échelle de traitement en vigueur pour les stagiaires dans la fonction publique est présentée dans le tableau qui suit. L'échelon 0 est basé sur le salaire minimum auquel est ajoutée une majoration de 6,5 % pour compenser l'absence d'avantages sociaux. Par la suite, chacun des échelons est majoré de 8,2 % en fonction du nombre d'années d'études postsecondaires complétées.

Échelle de traitement en vigueur pour les stagiaires dans la fonction publique québécoise

Nombre d'années d'études postsecondaires complétées	Taux horaire à compter du 2018-05-01	Inter-échelons
0	12,96 $	S/O
1	14,02 $	8,2 %
2	15,17 $	8,2 %
3	16,41 $	8,2 %
4	17,76 $	8,2 %
5	19,22 $	8,2 %
6	20,80 $	8,2 %
7	22,51 $	8,2 %
8	24,36 $	8,2 %

Document de travail

II.2 Les mesures visant les établissements d'enseignement

La règle budgétaire visant la formation des IPS

En complément au Cadre de soutien financier à l'intention des IPS mis en place par le MSSS, le MEES a élaboré une règle budgétaire qui vise à soutenir les universités qui offrent les programmes de deuxième cycle destinés aux IPS[17].

- Pour l'année universitaire 2018-2019, un montant de 4 064 678 $ est accordé aux universités pour assurer l'offre d'une formation de qualité dans un contexte d'augmentation importante du nombre d'inscriptions. La répartition de ce montant est établie au prorata du total des inscriptions prévues par université.
- De plus, un montant de 500 000 $ est prévu pour soutenir les universités dans le développement de programmes qui visent à former des IPS dans de nouvelles spécialités (soins aux adultes, soins pédiatriques et santé mentale).
- En outre, un montant de 871 500 $ est disponible pour soutenir la coordination des stages dans les universités. La répartition de ce montant est établie au prorata du total des inscriptions prévues par université.
- Enfin, un montant est alloué aux universités pour assurer, de manière transitoire, la rémunération des infirmières expertes qui supervisent les candidates IPS en stage jusqu'à ce que le RSSS compte un nombre suffisant de diplômées IPS pour effectuer la supervision des stagiaires. Le montant annuel est déterminé par le produit du nombre total de crédits de stage par université et du montant par crédit de stage. Celui-ci est établi en fonction d'une allocation totale de 12 000 $ par stage par étudiante, du nombre réel d'inscriptions en stage et du nombre total de crédits de stage par étudiante.

Bref, pour l'année universitaire 2018-2019, le MEES dispose d'une enveloppe de 6 336 200 $ pour soutenir la formation des IPS[18]. De ce nombre, environ 1 771 000 $ est disponible pour la coordination des stages et la supervision des stagiaires IPS.

La règle budgétaire visant les stages en enseignement en milieu autochtone

À l'intérieur d'une enveloppe du MEES visant à offrir un soutien aux membres des communautés autochtones, une partie de la somme est réservée aux stages en enseignement en milieu autochtone, soit 90 000 $ pour l'année universitaire 2018-2019[19].

Ainsi, pour répondre aux besoins exprimés par les communautés autochtones et permettre aux étudiants intéressés de vivre une expérience enrichissante, une aide financière est octroyée aux universités pour l'organisation et la réalisation de stages en enseignement en milieu autochtone :

- les stages s'adressent à tous les étudiants, qu'ils soient allochtones ou autochtones, inscrits à un programme agréé de formation à l'enseignement;

17. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec – Année universitaire 2018-2019*, Québec, Direction de la programmation budgétaire et du financement, juillet 2018, p. 30-32.
18. *Ibid*., tableaux A et F.
19. *Ibid*., p. 25.

Document de travail

- les stages doivent s'échelonner sur quatre semaines ou plus et être effectués dans les communautés autochtones.

Le MEES accorde une allocation maximale de 10 000 $ par stage aux universités, laquelle peut couvrir, notamment, les dépenses courantes de l'étudiant pendant le stage, ses frais de déplacement et ses frais de logement. L'allocation est versée aux universités à la suite de l'acceptation des dossiers justificatifs par le MEES.

La règle budgétaire visant l'alternance travail-études à la formation professionnelle

Le MEES a élaboré une règle budgétaire afin de soutenir financièrement l'organisation et la mise en œuvre des programmes offerts en alternance travail-études (ATE) par les commissions scolaires[20]. Le montant de cette allocation est établi selon le nombre total d'étudiants inscrits à temps plein (ETP) sanctionnés en ATE dans une même commission scolaire.

La formule d'allocation se présente de la façon suivante avec un montant de :

- 1 500 $ par ETP (5 premiers ETP sanctionnés);
- 1 000 $ par ETP (de 6 à 45 ETP sanctionnés);
- 500 $ par ETP (de 46 à 200 ETP sanctionnés);
- 200 $ par ETP (de 201 ETP [ou portions d'ETP] et plus sanctionnés).

Pour l'année scolaire 2017-2018, le MEES prévoit verser près de 3,3 M$ aux commissions scolaires dans le cadre de cette mesure.

La règle budgétaire visant l'alternance travail-études à la formation technique

Le MEES a élaboré une règle budgétaire afin de soutenir financièrement le développement et la mise en œuvre des programmes offerts en ATE dans les établissements d'enseignement collégial[21]. Pour l'année scolaire 2018-2019, le MEES dispose d'une enveloppe totale de 4 500 000 $ pour mettre en œuvre cette règle :

- un montant annuel de base d'un maximum de 40 000 $ est accordé aux établissements d'enseignement collégial qui déclarent minimalement 20 séquences en entreprise[22] durant l'année scolaire en cours, et ce, pour la coordination des activités, l'encadrement et le soutien pendant les stages;
- pour soutenir les établissements dont l'effectif scolaire est en baisse et qui ont de la difficulté à regrouper un nombre suffisant d'étudiants en ATE pour réaliser au moins 20 séquences en entreprise au cours d'une année scolaire, un montant de 2 000 $ est accordé pour chacune des séquences en entreprise au cours de l'année scolaire, jusqu'à concurrence de 19 (maximum de 38 000 $).

20. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Commissions scolaires – Règles budgétaires de fonctionnement pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021 – Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire*, Québec, Direction des politiques budgétaires et Direction générale du financement, août 2018, p. 35.
21. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Régime budgétaire et financier des cégeps – Année scolaire 2018-2019*, Québec, Direction de la programmation budgétaire et du financement, juillet 2018, pag. mult.
22. Une séquence en entreprise désigne une période durant laquelle l'étudiant réalise, à temps plein, des activités de travail en entreprise.

Document de travail

Ainsi, un montant est reconnu pour chacune des séquences en milieu de travail réalisé par un étudiant :

- pour un étudiant inscrit à un programme d'études menant à un diplôme d'études collégiales (DEC), ce montant peut lui être reconnu pour un maximum de 3 séquences et équivaut à un total de 1 350 $;
- pour un étudiant inscrit à un programme menant à une attestation d'études collégiales (AEC) de 60 unités ou plus, ce montant peut lui être reconnu pour 2 séquences et équivaut à un total de 900 $;
- pour un étudiant inscrit à un programme menant à une AEC de 40 à 59 unités, ce montant peut également lui être reconnu pour 2 séquences, mais équivaut à un total de 825 $.

Un montant de 10 000 $, non récurrent, peut être accordé à un établissement à la suite d'une demande d'adaptation en ATE d'un programme menant à un DEC ou à une AEC de 40 unités ou plus.

Enfin, un montant annuel maximal de 150 000 $ peut être accordé à un établissement pour l'expérimentation de projets visant à accroître l'alternance entre le travail et les études.

II.3 Les mesures visant les milieux de stage

L'entente entre le MEES et le MSSS pour les stages de la formation professionnelle et technique en santé

Une entente intervenue entre le MEES et le MSSS prévoit l'octroi de montants pour défrayer certains coûts liés aux stages réalisés dans les établissements de santé et de services sociaux par les étudiants de programmes d'études professionnelles et techniques déterminés.

- Les montants servent à financer les contrats d'associations conclus entre un établissement de santé et de services sociaux et un établissement d'enseignement.
- Les contrats d'association visent à permettre au MEES et au MSSS de collaborer à la formation clinique offerte aux étudiants inscrits à l'un ou l'autre des programmes d'études professionnelles et techniques inscrits à l'annexe 1 de la circulaire annuelle du MSSS[23].

Pour l'année scolaire 2018-2019, le MEES dispose d'une enveloppe totale de 6 000 000 $ pour la mise en œuvre de cette entente à la formation technique, par l'intermédiaire de l'annexe A006. À la formation professionnelle, les montants sont prévus à même les paramètres financiers des programmes d'études visés.

Document de travail

23. L'entente vise 23 programmes d'études techniques et 6 programmes d'études professionnelles. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Annexe 1 à la circulaire 2018-014 (02.01.13.02) –Programmes de formation professionnelle et technique assujettis à l'entente intervenue entre le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Santé et des Services sociaux*, 2 p.

La mesure 30020 visant l'encadrement des stagiaires

Par l'intermédiaire de la mesure 30020, le MEES accorde une allocation aux commissions scolaires qui participent à l'encadrement des stagiaires en enseignement[24]. L'aide financière allouée est de 660 $ par stagiaire et elle vise :

- le soutien à la formation des enseignants associés[25];
- la reconnaissance de la contribution des enseignants associés à la formation de la relève;
- l'appui à l'encadrement des stagiaires dans l'école ou le centre et dans la classe.

Les normes d'allocation relatives à la mesure 30020 sont les suivantes :

- la contribution financière du MEES est destinée aux commissions scolaires qui participent à l'encadrement d'un ou de plusieurs stagiaires, en collaboration avec l'université d'attache de ces derniers;
- conformément aux dispositions de la convention collective du personnel enseignant, la commission scolaire et le syndicat doivent convenir des dispositions relatives à cette mesure;
- la contribution financière est versée en une somme globale à la commission scolaire en fonction des ressources financières disponibles.

Enfin, la mesure 30020 représente une somme annuelle totale de 10 000 000 $.

Le crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail

Le crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail consiste en une mesure fiscale qui vise à soutenir les entreprises qui participent à la formation de la main-d'œuvre en accueillant des étudiants et des apprentis en stage[26]. Il s'applique sur le salaire versé aux stagiaires, aux apprentis et aux superviseurs de stage.

Le crédit d'impôt vise à :

- encourager les entreprises à contribuer au développement des compétences des stagiaires;
- faciliter l'intégration des étudiants et des apprentis au marché du travail.

Le crédit d'impôt s'adresse aux sociétés et aux particuliers qui exploitent une entreprise au Québec et qui accueillent des étudiants et des apprentis inscrits à temps plein à l'un ou l'autre des programmes suivants :

- les programmes d'études professionnelles, techniques ou universitaires de premier, deuxième et troisième cycles;
- les programmes visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes ou menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés;
- le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT).

24. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Commissions scolaires – Règles budgétaires de fonctionnement pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021 – Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire*, Québec, Direction des politiques budgétaires et Direction générale du financement, août 2018, p. 166.
25. L'enseignant associé est responsable de l'accompagnement du stagiaire dans l'atteinte de ses objectifs de formation pratique.
26. Les renseignements à propos du crédit d'impôt pour les stages en milieux de travail ont été fournis par la Direction de la planification budgétaire et des politiques d'éducation du ministère des Finances.

Document de travail

Pour l'année 2018, le crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail a représenté une somme estimée à 62 000 000 $: près de 6 000 entreprises qui ont accueilli environ 15 000 stagiaires en ont bénéficié.

Dans le Plan économique du Québec de mars 2018, le crédit d'impôt a été bonifié de façon à hausser les taux horaires maximums et les plafonds hebdomadaires des dépenses de même qu'à majorer les taux pour les entreprises qui accueillent des personnes immigrantes, handicapées ou autochtones en stage et celles qui exercent leurs activités dans les régions ressources éloignées.

Principaux paramètres du crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail Plan économique du Québec de mars 2018	
Taux du crédit d'impôt	Taux de base[1] – 24 % – 32 % pour les personnes immigrantes, handicapées, autochtones ou celles effectuant un stage dans une région ressource éloignée[2] Taux majorés[3] – 40 % – 50 % pour les personnes immigrantes, handicapées, autochtones ou celles effectuant un stage dans une région ressource éloignée[2] – pour que les taux majorés soient applicables, les dépenses admissibles relatives à un ou plusieurs stagiaires inscrits à un programme de formation admissible, autre que le PAMT, doivent être d'au moins 2 500 $ dans l'année d'imposition et dans chacune des deux années d'imposition précédentes
Dépenses admissibles	Dépenses de salaires admissibles – stagiaire ou apprenti (maximum de 21 $/heure) – superviseur de stage (maximum de 35 $/heure) pour les heures consacrées à l'encadrement du stagiaire, selon un maximum de 10 ou 20 heures par semaine en fonction du programme de formation admissible[4][5] – les dépenses admissibles sont limitées par un plafond hebdomadaire, qui est de 700 $, de 875 $ ou de 1 225 $ selon le nombre d'heures maximales de supervision accordées[4][5]
Autres modalités	Le programme d'études doit comporter un ou plusieurs stages totalisant au moins 140 heures pendant la durée du programme (aucun minimum pour le PAMT) Les programmes sont reconnus par le MEES ou par Emploi-Québec

(1) Pour les particuliers en affaires, les taux sont de 12 % et de 16 % (personnes immigrantes, handicapées, autochtones ou celles effectuant un stage dans une région ressource éloignée).
(2) Sont comprises les régions administratives du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, les MRC d'Antoine Labelle, de La Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac et de Mékinac ainsi que l'agglomération de La Tuque.
(3) Pour les particuliers en affaires, les taux sont de 20 % et de 25 % (personnes immigrantes, handicapées, autochtones ou celles effectuant un stage dans une région ressource éloignée).
(4) Seuls les programmes visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes ou menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés donnent droit au maximum de 20 heures par semaine, étant donné que les personnes visées nécessitent une plus grande supervision de la part des employeurs.
(5) Le nombre maximal d'heures de supervision accordées à une personne handicapée est doublé, peu importe le programme de formation admissible.

Document de travail

Le Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires

Le Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires (PIAS) est géré par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)[27]. Il vise à octroyer un soutien financier aux organisations qui accueillent des stagiaires inscrits à un programme d'études professionnelles, techniques ou universitaires[28] offert par un établissement d'enseignement reconnu par le MEES.

Le PIAS a deux grands objectifs :

- favoriser une meilleure adéquation entre la formation professionnelle, technique ou universitaire et les besoins en constante évolution du marché du travail;
- favoriser l'intégration au marché du travail des étudiants en les soutenant dans leur transition entre les études et le travail.

Par l'intermédiaire du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO)[29], la CPMT offre un montant forfaitaire de 1 000 $ à 5 000 $ aux organisations pour permettre aux membres de leur personnel, qui sont chargés d'encadrer les stagiaires, de suivre une formation de superviseur de stage offerte par un établissement d'enseignement secondaire ou collégial reconnu par le MEES.

- La CPMT dispose d'une enveloppe de 2 500 000 $ par année pour soutenir les organisations.
- La formation vise à développer les compétences nécessaires pour encadrer adéquatement les stagiaires. À la fin de la formation, les personnes doivent être en mesure de planifier les tâches des stagiaires, de superviser au quotidien leurs apprentissages et leur travail ainsi que de participer à leur évaluation formative.

Le montant forfaitaire accordé varie en fonction des types de stages et de leur durée. Les types de stages admissibles dans le cadre du PIAS sont :

- le stage de développement de compétences qui permet à l'étudiant de développer, en milieu de travail, une ou plusieurs compétences visées par un programme d'études, lesquels compétences sont ensuite évaluées par l'établissement d'enseignement;
- le stage de mise en œuvre de compétences qui permet à l'étudiant de consolider et d'enrichir, dans un milieu de travail, une ou plusieurs compétences déjà acquises et sanctionnées dans le cadre d'un programme d'études[30].

---

27. Les renseignements à propos du PIAS sont principalement tirés des documents suivants : COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL, *Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre – Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires en formation professionnelle et technique*, gouvernement du Québec, 2016, 5 p. et MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, *Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023 – Le Québec à l'ère du plein emploi*, Québec, gouvernement du Québec, 2018, 95 p.
28. Lancé en 2016, le PIAS visait, au départ, uniquement les organisations accueillant des stagiaires de la formation professionnelle et technique. Il a été étendu dans le cadre de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2022. En effet, la mesure 32 de la Stratégie prévoit, dès 2018-2019, élargir les critères d'admissibilité au PIAS afin d'inclure les organisations qui accueillent des stagiaires de l'enseignement universitaire.
29. Le FDRCMO a été créé par la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. Il est constitué des sommes versées par les employeurs assujettis à la Loi qui n'ont pas investi annuellement un montant équivalant à 1 % de leur masse salariale dans la formation de leur personnel. Le FDRCMO sert à subventionner, sur une base annuelle, des projets liés au développement des compétences.
30. Les stages d'observation sont donc exclus du champ d'application du PIAS.

Document de travail

Pour être admissible au remboursement des frais de formation des superviseurs de stage, une organisation doit appartenir à l'une ou l'autre des trois catégories suivantes :

- entreprise privée à but lucratif;
- coopérative;
- organisme à but non lucratif.

Par ailleurs, les ministères, organismes et sociétés d'État affiliés aux gouvernements provincial et fédéral, les municipalités et la majorité des entreprises financées à plus de 50 % par des fonds publics ne sont pas admissibles au PIAS.

Document de travail

Annexe III

L'encadrement des stages en France

En juillet 2014, la France a adopté une loi visant à définir de nouvelles balises quant à l'encadrement des stages. Le fait que le nombre de stagiaires se soit particulièrement accru au cours de la dernière décennie a amené le gouvernement français à revoir l'encadrement de ce phénomène. En effet, le Conseil économique, social et environnemental (CESE), dans son rapport de septembre 2012, estimait que le nombre de stages en milieu professionnel avait doublé depuis 2006[1].

La *Loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires* modifie ou crée des dispositions au *Code de l'éducation*, au *Code du travail*, au *Code de la sécurité sociale* et au *Code général des impôts*. De nouvelles règles visant à « encadrer de façon plus stricte le recours aux stagiaires par les entreprises » sont ainsi introduites afin, notamment, de :

- limiter le nombre de stagiaires pouvant être accueillis de façon simultanée par une entreprise, en fonction de son effectif;
- limiter le temps de travail applicable au stagiaire, qui doit bénéficier des mêmes règles que celles applicables aux salariés de l'entreprise;
- limiter la durée du stage, qui ne doit pas excéder six mois consécutifs;
- rendre obligatoire, dans les conventions de stage, la possibilité pour les stagiaires de bénéficier de congés et d'autorisations d'absence (pour grossesse ou paternité, par exemple), au même titre que les salariés[2].

De plus, ces dispositions rendent obligatoires la signature d'une convention de stage et le versement d'une gratification minimale par l'employeur au stagiaire lorsque sa présence dans le milieu excède 308 heures (ou 44 jours de 7 heures), consécutives ou non, pendant l'année scolaire. En deçà de ce nombre d'heures, la gratification demeure facultative pour l'employeur. Le stagiaire n'est pas considéré comme un salarié et, en ce sens, la gratification qui doit être offerte ne constitue pas un salaire, une rémunération ou une indemnité[3].

Si l'expérience étudiante semble s'être améliorée à la suite de l'adoption de cette loi, des observateurs ont signalé le caractère rigide des changements apportés, lesquels empêcheraient certains stagiaires de se trouver des milieux de stage, puisque plusieurs entreprises sont devenues réticentes à offrir des stages dans ce nouveau cadre réglementaire[4].

Document de travail

1. Site Internet du GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – L'encadrement des stages [www.gouvernement.fr/action/l-encadrement-des-stages].
2. Site Internet de l'ADMINISTRATION FRANÇAISE – Stages : les obligations de l'employeur [www.service-public.fr/professionnels-entreprises].
3. Site Internet de l'ADMINISTRATION FRANÇAISE – Stages : les obligations de l'employeur [www.service-public.fr/professionnels-entreprises].
4. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Rémunération des stagiaires en enseignement*, Note 019 (document confidentiel), Québec, Direction de la veille stratégique et organisationnelle, 3 juillet 2017, 7 p.

Fiche sur les enjeux liés à la compensation des stagiaires

Enjeu 1 : Les revendications des étudiants – Précarité

1 ÉTAT DE SITUATION OU CONTEXTE DE L'ENJEU

Au cours des dix dernières années, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a régulièrement été interpellé par des regroupements d'étudiants au sujet de la rémunération ou de la compensation des stages. Un des principaux arguments avancés est la précarité financière vécue par les stagiaires, documentée dans une série d'enquêtes, de sondages et de rapports rédigés par les associations étudiantes. Cette précarité serait due à la fois à une diminution du temps accordé au travail rémunéré et à une augmentation des dépenses des stagiaires.

2 ANALYSE DE L'ENJEU

Revenu disponible des stagiaires

Les données portant sur le revenu étudiant moyen diffèrent de façon notable en fonction de la source d'information et de la méthodologie employée.

- Selon l'*Enquête sur les conditions de vie des étudiantes et des* étudiants (2013), le revenu total moyen déclaré par l'échantillon d'étudiants interrogés était de 14 063 $. Il était de 14 238 $ pour les bénéficiaires d'aide financière aux études et de 13 989 $ pour les non-bénéficiaires.
- Le Rapport statistique de l'aide financière aux études 2015-2016 indique, quant à lui, que les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étaient de 9 109 $ par année;
- Finalement, les données d'un sondage mené par le Comité pour la rémunération des internats et des stages de l'Université du Québec en Outaouais (CRIS-UQO) révèlent que près des deux tiers des étudiants (62,4 %) vivraient avec moins de 1 000 $ par mois, ce qui les classerait nettement sous le seuil de faible revenu. D'après la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), le quart de la population étudiante se trouverait dans une situation financière critique, disposant de revenus inférieurs à 7 400 $ par année.

Aide financière aux études

Il est à noter que les stagiaires peuvent faire appel à l'aide financière aux études pour la durée de leur stage lorsque ce dernier est obligatoire dans le cadre d'un programme d'études reconnu par le Ministère. Le Programme de prêts et bourses applique des critères d'admissibilité identiques pour les stagiaires et pour les autres étudiants à temps plein en situation d'apprentissage théorique. Ainsi, en 2018-2019, les frais de subsistance prévus au Programme étaient 913 $ par mois pour les étudiants ou stagiaires qui ne résidaient pas chez leurs parents ou réputés non-résidents (contre 427 $ par mois pour les résidents et réputés résidents). Des ajustements au Programme sont également prévus pour les étudiants qui doivent effectuer un stage obligatoire dans le cadre de leur programme d'études à l'extérieur de l'endroit où ils sont domiciliés. En 2018-2019, les frais de stage s'élevaient à 281 $ par mois, pour un maximum de 1 308 $ par année. Les seuls stages obligatoires pour lesquels aucune dépense n'est admise sont les stages rémunérés, réalisés dans le cadre d'un programme offert en alternance études-travail ou en régime coopératif. Toutefois, les frais scolaires rattachés à ces stages sont versés pendant les périodes d'études.

Endettement des stagiaires

Selon le rapport statistique de l'aide financière aux études 2015-2016, les bénéficiaires d'aide financière avaient accumulé une dette d'études moyenne de 11 225 $. Ce montant était inférieur à 10 000 $ pour la plupart des diplômés de l'enseignement collégial subventionné. À l'enseignement universitaire, l'endettement moyen augmentait selon le cycle d'études, passant de 13 316 $ au 1er cycle à 25 247 $ au 3e cycle. Or, selon les plus récentes données de l'Enquête sur la sécurité financière de Statistique Canada, l'endettement étudiant moyen au Québec est bien inférieur à celui du reste du Canada. Ceci s'explique par le fait que :

- les droits de scolarité payés par les étudiants québécois sont parmi les plus bas au Canada;

- le Programme de prêts et bourses du Québec, plus avantageux que les programmes fédéraux et provinciaux, accorde, en moyenne, davantage d'aide financière sous forme de bourses et moins sous forme de prêts que dans les autres provinces;
- la présence des cégeps diminue la durée de plusieurs parcours universitaires. Comme les cégeps n'exigent aucun droit de scolarité, la réduction de la durée des études à l'université est susceptible de diminuer l'endettement étudiant attribuable aux droits de scolarité universitaires.

En prenant en compte l'inflation, l'endettement public moyen des étudiants aux niveaux collégial et universitaire a diminué, en dollars constants, entre 2008 et 2015. Par ailleurs, environ le tiers des bénéficiaires de l'aide financière aux études rembourse son prêt étudiant en un seul versement effectué dès la prise en charge de son prêt. Finalement, 96 % des emprunteurs remboursent intégralement leur prêt étudiant à leur établissement financier ou au gouvernement.

L'Enquête sur les conditions de vie des étudiants (2013) s'est également penchée sur la question de l'endettement étudiant. Il est révélé que :

- près de la moitié des étudiantes et des étudiants (47,3 %) déclare n'avoir aucune dette;
- pour près des deux tiers des étudiantes et des étudiants qui ont déclaré avoir contracté une dette d'études, celle-ci était de 10 000 $ ou moins;
- la dette d'études est considérée comme un investissement par 87,0 % des étudiantes et des étudiants.

Les sondages réalisés par la FEUQ et l'Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM (ADEESE-UQAM) dressent un portrait quelque peu différent de la condition étudiante, indiquant qu'environ 60 % de la population étudiante est en situation d'endettement, avec une dette moyenne allant de 5 600 $ à 10 900 $ et s'élevant jusqu'à 20 753 $ chez les internes en psychologie ayant terminé leurs études[1]. Par ailleurs, pour les associations étudiantes, ce taux d'endettement nuit à l'accessibilité aux études et constitue une des principales causes de non-fréquentation des établissements universitaires. En effet, une proportion non négligeable d'étudiants choisiraient des programmes d'études moins longs afin d'alléger leur fardeau financier.

Revendications étudiantes

Sources de revenus et dépenses étudiantes

Un rapport réalisé conjointement par l'Association pour la voix étudiante du Québec (AVEQ) et l'ADEESE-UQAM indique que les principales sources de revenus des étudiants sont, dans l'ordre, les revenus d'emploi, le soutien provenant du réseau familial, ainsi que les prêts et les bourses universitaires (dont l'aide financière aux études, les bourses d'excellence et les bourses de recherche des organismes subventionnaires). Quant aux étudiants ayant des enfants à charge, ils s'appuient principalement sur leurs revenus d'emploi, suivis des prêts et bourses et du soutien financier du conjoint ou de la conjointe. Ces données correspondent en tous points à celles recueillies dans le cadre d'une enquête réalisée en 2009 par la FEUQ.

Les associations étudiantes soulignent que la réduction du temps accordé au travail rémunéré durant les activités de stage prive les étudiants de leur principale source de revenus, les amenant ainsi vers la précarité financière. En effet, les données d'une enquête réalisée par l'ADEESE-UQAM en 2003 indiquent que le taux d'étudiants occupant un emploi de subsistance chute de façon importante durant la période de stage. Ainsi, 85 % des stagiaires affirmeraient avoir de la difficulté à concilier stage et emploi et la moitié d'entre eux arrêteraient de travailler pendant cette période. Considérant la réduction du temps alloué au travail rémunéré chez les étudiants qui conservent leur emploi, le revenu hebdomadaire pendant la période de stage serait 2,6 fois moindre que lors d'une session d'études habituelle. Par ailleurs, 80 % des stagiaires affirment qu'ils auraient quitté leur emploi si une bourse ou une rémunération leur avait été offerte durant le stage. En l'absence de compensation, près du quart des étudiants contracterait de nouveaux prêts ou s'appuierait davantage sur le soutien financier familial.

Par ailleurs, l'ADEESE-UQAM estime que le logement, la nourriture, les frais de scolarité, le matériel scolaire et les livres représentent près de 70 % des dépenses des étudiants[2], ce qui réduirait de manière notable le budget

1. Ces données précèdent l'entrée en vigueur de la compensation des internats en psychologie.
2. Il convient de nuancer cette affirmation en indiquant que les dépenses admises dans le Programme de prêts et bourses (PPB) du MEES concernent les frais de subsistance, les frais scolaires et, dans certains cas, les frais de stage. Les frais de subsistance incluent le logement, la nourriture et les transports, les frais scolaires incluent les droits de scolarité, le matériel scolaire et les livres, et les frais de

alloué aux dépenses discrétionnaires. Ainsi, les stagiaires ne parviendraient pas à combler l'ensemble de leurs besoins avec leurs revenus, ce qui les entraînerait vers une spirale de l'endettement.

De plus, les stages entraîneraient des dépenses supplémentaires pour la communauté étudiante. Les sondages réalisés par le Collège Édouard-Montpetit et par le CRIS-UQO indiquent que les stagiaires doivent débourser davantage pour l'achat de matériel ou d'équipement spécialisé, ainsi que pour le transport et les déplacements et l'achat de vêtements ou d'uniformes. Finalement, une minorité d'étudiants (moins de 10 %) devraient payer un second loyer ou louer un bureau professionnel pour la durée de leur stage.

Conséquences de la précarité financière

Les résultats du sondage du CRIS-UQO indiquent que seule la moitié des employeurs accepte de réduire les heures de travail ou d'accommoder les étudiants durant la période de stage. Ainsi, 20 % des répondants affirment éprouver une surcharge de travail et des difficultés à concilier stage, emploi et vie personnelle. En éducation, seulement 9 % des stagiaires parviendraient à maintenir leur horaire de travail habituel tout en assurant la charge d'enseignement associée au stage IV. Les enquêtes menées par les associations étudiantes établissent également des liens entre la précarité financière perçue par les stagiaires et des effets négatifs sur le plan psychologique, tels que l'épuisement, les symptômes dépressifs, les difficultés d'adaptation et la détresse. De plus, les dettes induiraient un stress financier important aux stagiaires, affectant négativement leur persévérance scolaire et influençant leurs choix de carrière futurs.

Finalement, les associations étudiantes considèrent que les programmes de longue durée, tels que le doctorat en psychologie, opèrent une sélection des candidats en fonction de leur situation financière plutôt qu'en fonction de leur potentiel. Selon la Fédération interuniversitaire des doctorants en psychologie (FIDEP), l'endettement étudiant contribuerait également à la dévalorisation des services sociaux publics, car plus de 80 % des doctorants choisiraient de toucher une rémunération supérieure dans le secteur privé à suite de leur diplomation[3].

3 CONCLUSION

Pour conclure, les regroupements étudiants affirment que les stagiaires vivent une précarité financière accrue durant la période de réalisation de leur stage. Cette dernière serait due à une diminution des revenus d'emploi et à une augmentation des dépenses engendrées par les activités de stage. La situation financière des étudiants aurait des conséquences sur le taux d'endettement, la persévérance scolaire, mais également sur la santé psychologique et sur les futurs choix de carrière des stagiaires. Or, l'Aide financière aux études estime que l'endettement étudiant reste sous contrôle et à un niveau acceptable, notamment en raison d'un Programme de prêts et bourses plus avantageux que les autres programmes canadiens.

RÉALISATION DE LA FICHE

Personne responsable de la fiche : Andra Lorent, avec la collaboration de Donatilla Cyimpaye
Ministère d'appartenance : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Direction : Direction des affaires étudiantes et institutionnelles
Date : 21 décembre 2018

stage incluent les dépenses engagées par les étudiants qui doivent demeurer ailleurs qu'à leur résidence habituelle au cours d'un stage obligatoire.

3. Ces données précèdent l'entrée en vigueur de la compensation des internats en psychologie.

Enjeu 2 : Les revendications des étudiants – Équité

1 ÉTAT DE SITUATION

Les regroupements étudiants signalent le fait que les formations dans lesquelles les stages ne sont pas rémunérés seraient principalement à prédominance féminine (par exemple : l'enseignement, le travail social, les soins infirmiers et la pratique sage-femme), tandis que les formations dans lesquelles les stages sont rémunérés seraient principalement à prédominance masculine (par exemple : le génie où les stagiaires sont rémunérés par les entreprises privées).

Au cours des travaux ayant conduit à la création d'un programme de bourses destiné aux internes en psychologie qui choisissent d'effectuer leur internat dans les réseaux publics de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur ou dans certains organismes communautaires et d'un Programme de valorisation des futures enseignantes et futurs enseignants, à l'intention des étudiants qui en sont à leur stage final, les regroupements étudiants ont relevé la composition majoritairement féminine de ces programmes d'études et la précarisation financière des femmes engendrée par la non-rémunération des stages.

- Cet argumentaire a également été repris par les étudiantes du baccalauréat en pratique sage-femme. Comparant leur travail en internat à celui des étudiants externes et internes en médecine familiale, elles réclament, selon le principe de l'équité salariale, une rémunération équivalente à celle obtenue par les stagiaires en médecine.

À la lumière des ententes précédentes, les regroupements étudiants se sont donc positionnés pour la compensation financière des stages de tous les domaines d'études confondus et pour une action immédiate dans les milieux à prédominance féminine, tels que la santé et les services sociaux.

2 ANALYSE DE L'ENJEU

Équité entre les sexes dans la compensation financière des stages

En 2008, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a commandé à la firme Éduconseil une étude comparative à propos de différentes formations universitaires comprenant des stages obligatoires. Cette étude montre que la compensation des stages était alors un phénomène marginal, à l'exception de certains domaines tels que le génie. Or, les femmes représentent uniquement 14,3 % des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec et 19,7 % des candidatures récentes[1].

En janvier 2018, l'Association générale étudiante du Collège François-Xavier-Garneau a adopté et déposé, devant la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale, un mémoire intitulé *La précarité financière et juridique des stagiaires québécois : le cas de la région de Québec*[2]. Cette recherche exploratoire conclut que :

- les stages effectués dans le cadre de programmes à prédominance masculine, tels que les techniques en informatique, sont systématiquement rémunérés;
- des politiques adoptées par certains établissements collégiaux interdiraient la rémunération des stages effectués dans le cadre de programmes à prédominance féminine, comme les soins infirmiers et le travail social.

1. Données pour l'année 2016-2017 disponibles sur le site Internet de l'Ordre des ingénieurs du Québec : http://blogue.oiq.qc.ca/femmes-en-genie/les-femmes-en-genie-au-quebec-portrait-et-perspectives/.
2. ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU COLLÈGE FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU (2018). *La précarité financière et juridique des stagiaires québécois : le cas de la région de Québec.* Repéré à : http://www.assofxg.com.

Ces conclusions sont largement appuyées par une étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine, intitulée *Enjeux et perspectives entourant le statut des stagiaires au niveau collégial*[3]. Cette étude indique que les stagiaires en administration, génie, comptabilité et informatique tendent à être plus souvent compensés financièrement que les autres et que les stagiaires des milieux publics, qui sont majoritairement des femmes, ne se prévalent généralement d'aucune compensation.

Par ailleurs, la Loi sur la santé et les services sociaux permet la conclusion d'ententes entre les établissements d'enseignement et ceux du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Ainsi, le MEES et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) renouvèlent annuellement une entente qui détermine les modalités de financement et d'encadrement des stages dans 19 programmes techniques différents, dont la liste exhaustive est présentée à l'annexe 1. Cette entente comporte un modèle type de contrat d'association stipulant que les stages visés par l'entente ne doivent pas être rémunérés.

Positionnement étudiant en matière d'équité

Le 8 mars 2018, lors de la Journée internationale des femmes, plusieurs associations, syndicats et groupes d'étudiants membres de la Coalition montréalaise pour la rémunération des stages ont organisé une manifestation pour dénoncer les violences sexuelles et l'exploitation des femmes à l'école et en stage. Près de 30 000 étudiants et stagiaires ont été en grève à cette occasion. Par ailleurs, la Coalition affirme que l'embauche de stagiaires non rémunérées issues des programmes à forte concentration féminine aggrave la vulnérabilité des étudiantes, alors que l'absence de reconnaissance de leur travail augmente leur risque d'exposition aux violences à caractère sexuel.

L'Union étudiante du Québec (UEQ), qui compte 79 000 membres des communautés universitaires, a également rappelé dans un communiqué émis le 11 septembre 2018 que les stages non compensés sont à prépondérance féminine et se déroulent principalement dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

- L'UEQ prend position pour l'adoption de solutions immédiates pour les stagiaires des milieux de l'enseignement et de la pratique sage-femme.
- L'UEQ demande l'amendement de la Loi sur les normes de travail dans le but d'y reconnaitre l'apport des stagiaires et de leur offrir des protections semblables à celles des travailleurs, notamment en matière de harcèlement.

Le 21 novembre 2018, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), qui représente 70 000 membres répartis dans 26 cégeps, s'est prononcée pour une révision de l'entente entre le MEES et le MSSS afin d'assurer une rémunération minimale équivalente au salaire minimum obligatoire pour les étudiants qui réalisent un stage de prise en charge[4]. Le regroupement demande également la révision et la bonification du financement des établissements d'enseignement dans le but d'absorber ces frais additionnels, ainsi que la mise en place d'un dispositif comparable afin d'absorber les frais liés à la rémunération des stagiaires dans les organismes à but non lucratif. Tout comme les établissements du milieu de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires accueillent majoritairement des femmes parmi leurs stagiaires.

3 CONCLUSION

Des études récentes indiquent que les stagiaires dans les domaines à prédominance féminine vivent une plus grande précarité financière. Ainsi, les associations étudiantes se positionnent pour la compensation des stages dans tous les domaines d'études postsecondaires et pour l'adoption immédiate de mesures visant à en assurer l'équité entre les sexes. Les regroupements étudiants réclament, plus spécifiquement :

- la révision des politiques adoptés par les établissements d'enseignement supérieur et des ententes MEES-MSSS qui interdisent la rémunération des stages dans les milieux majoritairement féminins;
- La reconnaissance du travail des stagiaires et leur inclusion dans la Loi sur les normes de travail, afin d'assurer leur protection contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel.

3. Éric. N. DUHAIME (2018). *Enjeux et perspectives entourant le statut des stagiaires au niveau collégial.* Repéré sur le site de l'Institut de recherche en économie contemporaine à : https://irec.quebec/ressources/publications/Recherche-IREC-statut-stagiaires_sept-2018.pdf.
4. La FECQ définit le stage de prise en charge comme une activité qui vise à consolider et à mettre en pratique des compétences et un savoir-faire préalablement acquis au cours du programme d'études et à favoriser l'intégration au marché du travail.

RÉALISATION DE LA FICHE

Personne responsable de la fiche : Andra Lorent
Ministère d'appartenance :Éducation et Enseignement supérieur
Direction : Affaires étudiantes et institutionnelles
Date : 26 novembre 2018

Annexe 1

Liste des programmes de formation technique assujettis à l'entente intervenue entre le MEES et le MSSS

CODE	TITRE	DIPLÔME
111.A0	Techniques d'hygiène dentaire*	DEC
120.A0	Techniques de diététique	DEC
140.A0	Techniques d'électrophysiologie médicale	DEC
140.B0	Technologies d'analyses biomédicales*	DEC
140.C0	Technologies d'analyses biomédicales*	DEC
141.A0	Techniques d'inhalothérapie*	DEC
142.A0	Technologie de radiodiagnostic	DEC
142.F0	Technologie de médecine nucléaire	DEC
142.C0	Technologie de radio-oncologie	DEC
144.A0	Techniques de physiothérapie*	DEC
144.B0	Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques	DEC
180.A0	Soins infirmiers*	DEC
180.B0	Soins infirmiers	DEC
181.A0	Soins préhospitaliers d'urgence	DEC
310.B0	Techniques d'intervention en délinquance	DEC
351.A0	Techniques d'éducation spécialisée	DEC
388.A0	Techniques de travail social	DEC
411.A0	Archives médicales	DEC
CLA.03	Cytotechnologie	AEC
CLA.04	Cytogénétique clinique	AEC
CLE.04	Échographie généraliste	AEC

Enjeu 3 : Les revendications des étudiants – Reconnaissance du travail accompli

1 ÉTAT DE SITUATION OU CONTEXTE DE L'ENJEU

Depuis 2016, les Comités unitaires sur le travail étudiant (CUTE), un regroupement étudiant, pilotent le dossier de la rémunération des stagiaires auprès du gouvernement. Ce groupe, ainsi que la Coalition montréalaise pour la rémunération des stages revendiquent la rémunération de tous les stages dans tous les ordres d'enseignement. Cette campagne vise à faire reconnaître le travail étudiant comme un travail méritant un salaire et des conditions convenables. Ces groupes soulignent généralement les mêmes enjeux en lien avec le travail non rémunéré effectué par les stagiaires :

- absence de reconnaissance du travail accompli, donc absence de salaire;
- inégalités entre les différents domaines de formation;
- inégalités en fonction du genre

Les différents groupes représentant les stagiaires revendiquent donc la reconnaissance du travail accompli, d'abord par la rémunération équitable de tous les stagiaires, peu importe le domaine de formation.

2 ANALYSE DE L'ENJEU

Inégalités

Les différents groupes associés aux CUTE notent la présence d'inégalités entre les différents domaines de formation et en fonction du genre également. Selon l'Association des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'Éducation de l'UQAM (ADEESE), la littérature scientifique actuellement disponible sur les stages, tout comme les observations et récits des stagiaires, montre que la situation actuelle des stagiaires dans certains domaines de formation participe à la reproduction d'inégalités systémiques liées à une condition de genre, socio-économique ou migratoire.

Les CUTE ont également rappelé dans un communiqué que les stages qui ne comprennent aucune compensation financière sont des stages effectués dans le secteur public, ainsi que dans des domaines où davantage de femmes que d'hommes étudient. Selon les CUTE, à l'heure actuelle, les stages non rémunérés se retrouvent toujours dans des domaines peu valorisés et à forte prédominance féminine, correspondant à la division genrée du travail dans des professions comme l'éducation à l'enfance, l'enseignement, le travail social et les soins infirmiers, notamment. À titre d'exemple, en 2015, près de 75 % des membres de la profession en travail social sont des femmes. Leur campagne est également un appel à la reconnaissance de la valeur du travail accompli par les femmes stagiaires en instaurant un salaire et un contrôle des conditions de travail de celles-ci.

Dans le même ordre d'idées, les CUTE notent la présence d'inégalités entre les différents domaines de formation. Ils croient que le «travail accompli» par un stagiaire a la même valeur, peu importe le domaine de formation.

Revendications étudiantes

Les différents groupes sont d'avis que l'exploitation des stagiaires a assez duré. Selon un article publié à l'hiver 2018 dans le CUTE magazine, les stages non rémunérés sont devenus un moyen de réduire en partie les dépenses en éducation en obtenant une main-d'œuvre de remplacement dans les institutions publiques, mais aussi au sein des entreprises privées.

Pour l'ADEESE, il est surprenant que l'on invite les étudiants à occuper des emplois dans leur domaine d'études lors de leur formation tout en refusant de reconnaître le travail accompli en stage sous prétexte que les stagiaires sont en formation et ne seraient donc pas suffisamment qualifiés pour obtenir un salaire. De plus, dans de

nombreuses universités, dont l'UQAM, il est interdit pour les stagiaires en enseignement d'accepter des contrats de suppléance ou d'enseignement pendant leur stage qui peut durer jusqu'à quatre mois.

Par ailleurs, les associations étudiantes soulignent qu'en revendiquant un salaire, les stagiaires ne pourraient plus être laissés de côté par rapport au contexte d'enseignement, au contenu des enseignements et à la manière dont il est enseigné, aux modes d'évaluation, à la valorisation des productions étudiantes et à la définition des paramètres d'utilisation de celles-ci. Sans éliminer la possibilité de violences, de harcèlement sexuel et psychologique, la stratégie de la reconnaissance du statut de travailleur étudiant permettrait une prise de contrôle sur le milieu de travail pour mieux s'organiser contre ces types d'abus.

Les différents groupes de revendications sont d'avis que l'attribution d'un salaire supprimerait l'aspect normal de l'exploitation du travail étudiant et, du même coup, permettrait de politiser les conditions dans lesquelles il est effectué. Dans ce contexte, les groupes de revendications voient les stages comme une forme d'exploitation. Ils estiment qu'il faut reconnaître que les stagiaires participent à la reproduction de la force de travail tout en se formant. Ils contribuent donc à la production dans leur milieu de stage.

En ce sens, le secrétaire général de l'Union étudiante du Québec, Francis Gravel St-Pierre, souligne à son tour l'appui de ses membres à la cause. *« À l'Union étudiante du Québec, notre position est claire, le travail effectué par une personne doit être rémunéré, peu importe qu'il soit effectué par un étudiant ou un travailleur. »*

3 CONCLUSION

En somme, les CUTE et les autres groupes de revendications soulignent les inégalités entre les différents programmes de formation, souvent à prépondérance féminine. Ils revendiquent la reconnaissance adéquate du travail étudiant, qui passe d'abord par le fait d'être reconnu comme de véritables travailleuses et travailleurs et donc par l'instauration du salariat étudiant. Selon eux, la mobilisation étudiante sur la rémunération des stages nous renvoie à un questionnement fondamental sur la valeur du travail mené par les stagiaires.

RÉALISATION DE LA FICHE

Personne responsable de la fiche : Rosalie Labrecque
Ministère d'appartenance : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Direction : Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Date : 8 janvier 2019

Enjeu 4 : Les revendications des étudiants – Dépenses supplémentaires

1 ÉTAT DE SITUATION OU CONTEXTE DE L'ENJEU

Cette fiche traite des dépenses supplémentaires liées aux stages non rémunérés. En plus d'engendrer des pertes de revenu pour les stagiaires, qui doivent, pour plusieurs, diminuer le nombre d'heures travaillées ou même quitter leur emploi[1], les stages non rémunérés sont bien souvent synonymes de dépenses supplémentaires.

2 ANALYSE DE L'ENJEU

Les dépenses supplémentaires les plus onéreuses, lorsque les stages se déroulent loin du lieu de résidence des stagiaires, sont les frais de location d'un nouveau logement (les stagiaires doivent parfois continuer à payer leur logement près de l'Université) ainsi que les frais de déplacement. Outre ces situations, les stagiaires doivent également fréquemment débourser pour des uniformes et vêtements, pour de l'équipement, ainsi que pour des déplacements en voiture, lorsque le lieu de stage est difficile d'accès en transport en commun.

À titre illustratif, selon le rapport de septembre 2018 intitulé *Les stages et les stagiaires du réseau universitaire québécois : Portraits, enjeux et réalités*, près de 60 % des stagiaires du Cégep Édouard-Montpetit doivent débourser des frais supplémentaires liés à la réalisation de leur stage. Ces frais incluent notamment l'acquisition d'équipement et d'uniformes ainsi que certains déplacements. Les résultats du sondage du CRIS-UQO[2], qui ne s'adressait pour sa part sans doute qu'à des étudiants universitaires, sont bien plus élevés : 90,6 % des personnes sondées ont des dépenses additionnelles liées au transport, 60,2 % à l'achat de matériel et 41,6 % à l'acquisition de vêtements ou d'uniformes. Près de 10 % des personnes répondantes affirment par ailleurs devoir payer un second loyer ou louer un bureau.

De manière générale, les dépenses supplémentaires ne sont pas considérées par l'Aide financière aux études lorsqu'elle détermine la valeur des prêts et bourses octroyés, étant donné que celle-ci est établie en fonction d'une estimation des dépenses pour une session standard. Cependant, certaines dépenses supplémentaires peuvent être reconnues aux stagiaires :

- qui réalisent un stage obligatoire qui ne couvre pas toute une période d'études (stage se déroulant à l'intérieur d'une période d'études), s'ils doivent demeurer ailleurs qu'à leur résidence habituelle, et ce, qu'ils soient considérés avec ou sans contribution de leurs parents;
- qui réalisent un stage obligatoire qui couvre ou non toute une période d'études, s'ils doivent demeurer ailleurs qu'à leur résidence habituelle et que leur conjoint demeure à leur résidence.

Les stagiaires, pour pallier cette augmentation des dépenses bien souvent conjuguée à une diminution des revenus en raison d'une diminution des heures consacrées au travail rémunéré, doivent bien souvent recourir à l'endettement (que ce soit auprès d'institutions financières ou de proches) ou à de l'aide provenant de leur filet familial. Les stagiaires provenant d'un milieu mieux nanti éprouvent donc bien souvent, grâce à l'aide de leur famille, moins de difficultés à effectuer un stage non rémunéré. De tels stages peuvent même constituer une barrière à l'accomplissement d'un programme particulier pour les personnes provenant d'une famille moins bien nantie, qui préféreront alors choisir un autre programme leur imposant un défi financier moindre (AVEQ, 2018, pp. 67-68).

Pratique sage-femme

Les étudiantes en pratique sage-femme figurent sans doute parmi les plus économiquement vulnérables au Québec, en raison des sept stages obligatoires qu'elles ont à effectuer au cours de leur baccalauréat d'une durée

1. Cette question est traitée plus en détail dans la fiche 1, qui porte sur les revendications des étudiants au sujet de la précarité.
2. Comité pour la rémunération des stages et des internats de l'Université du Québec en Outaouais.

de quatre ans. Selon l'Association des étudiantes sages-femmes du Québec (AÉSFQ), chaque étudiante devra effectuer des stages dans de deux à cinq régions administratives du Québec[3].

L'AÉSFQ estime que les étudiantes doivent débourser plus de 6 000 $/année en frais obligatoires de stage, incluant notamment les frais de déménagement et de déplacement, l'achat d'un véhicule, le forfait de cellulaire ainsi que le coût des repas non planifiés lors des gardes. Toujours selon l'AÉSFQ, le Programme de prêts et bourses n'est pas conçu pour fournir des indemnités pour les dépenses supplémentaires encourues par les stages cliniques et l'internat du programme de baccalauréat en pratique sage-femme. Une modification à la Loi sur l'aide financière aux études serait nécessaire pour instaurer un tel programme de compensation des stages.

Lors de la dernière révision du programme en 2006, il a été conclu que les difficultés financières des étudiantes sont causées à la fois par la nature de la formation, où les stages empêchent les étudiantes d'occuper un emploi rémunéré pendant trois des quatre années de leurs études et par le fait que le système de prêts et bourses du MEES n'est pas adapté à la situation particulière du programme de formation. En effet, les étudiantes doivent débourser, sur la durée de leur formation, environ 21 140 $ en dépenses obligatoires liées aux stages. Avec l'ajout des droits de scolarité et autres frais de subsistance, les coûts totaux de formation s'élèvent à 80 620 $ pour des étudiantes sans enfants et à 98 820 $ pour des étudiantes avec enfants (ces dernières représentent 43 % des futures sages-femmes). Aucune dépense obligatoire n'est indemnisée actuellement.

Sciences infirmières et soins infirmiers

Chaque stagiaire en sciences infirmières ou en soins infirmiers se doit d'obtenir un certificat d'immatriculation avant de pouvoir effectuer un stage. Le coût de ce certificat est de 224,20 $. Ceci est sans compter, notamment, les uniformes que les stagiaires doivent se procurer.

Éducation

Bien que les stagiaires en éducation reçoivent désormais une compensation de 3 900 $ lors de leur stage final, il demeure intéressant de savoir qu'en 2015, les stagiaires devaient faire face à des dépenses supplémentaires de 228 $ en déplacements et de 194 $ en matériel pédagogique, vêtements, alimentation et logement, pour un total de 422 $ (AVEQ, 2018).

4 CONCLUSION

En somme, les dépenses supplémentaires qui sont corollaires à certains stages rémunérés font subir des défis financiers encore plus importants aux stagiaires, qui se retrouvent bien souvent en situation de précarité financière lors d'un stage rémunéré. Les étudiantes en pratique sage-femme, pour lesquelles les dépenses supplémentaires s'élèvent à plus de 20 000 $ au cours de leurs quatre années d'études, sont sans doute les plus touchées par cette problématique.

RÉALISATION DE LA FICHE
Personne responsable de la fiche : Sophie Gagné
Ministère d'appartenance : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Direction : Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Date : 8 janvier 2019

3. Il y a même possibilité d'effectuer le stage III hors Québec.

Enjeu 6 : Les revendications des étudiants – Cas particuliers – Sages-femmes

1 CONTEXTE DE L'ENJEU

La politique de périnatalité du gouvernement du Québec (2008-2018) visait à permettre à 10 % des femmes enceintes de bénéficier du suivi offert par une sage-femme. Or, à l'heure actuelle, seulement 3,9 % des femmes ont accès à ces services en raison d'une pénurie de diplômées et de main-d'œuvre.

L'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) est la seule université québécoise à offrir le programme de baccalauréat en pratique sage-femme. Il s'agit d'une de formation de quatre ans, qui comporte 132 crédits répartis sur neuf trimestres, y compris les sessions d'été. Six des neuf trimestres du programme sont constitués de stages se déroulant dans les milieux cliniques, dans un minimum de deux régions géographiques différentes, pour un total de 2 352 heures. Le programme est contingenté à 24 nouvelles admissions par année.

Le taux de diplomation dans les délais prévus au baccalauréat en pratique sage-femme atteint 67 %, contre 85 % pour les autres programmes de santé offerts par l'UQTR. L'Association des étudiantes sages-femmes du Québec (AÉSFQ) identifie la précarité financière des stagiaires comme le principal facteur de retard de la diplomation.

Le 8 mars 2018, l'AÉSFQ transmettait aux députés de l'Assemblée nationale du Québec son mémoire intitulé « État des conditions financières des étudiantes sages-femmes du Québec ». Ce document faisait état de la situation financière des étudiantes en pratique sage-femme et réclamait des compensations pour la totalité des stages réalisés par les futures préceptrices.

2 ANALYSE DE L'ENJEU

Enjeux soulevés par l'AÉSFQ

Dans son mémoire, l'AÉSFQ fait état de trois enjeux spécifiques à la formation en pratique sage-femme qui, selon elle, affectent la capacité des stagiaires à subvenir à leurs besoins financiers et à obtenir leur diplôme dans les délais prescrits :

- Le programme d'Aide financière aux études du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ne tient pas compte des contraintes économiques spécifiques à la formation.
- Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne reconnait pas la contribution du travail des étudiantes sages-femmes stagiaires et internes.
- L'endettement a un impact majeur sur le taux de diplomation des étudiantes sages-femmes.

Contraintes économiques spécifiques à la formation

La formation universitaire comprend 7 stages obligatoires étalés sur 89 semaines durant lesquelles chaque étudiante est jumelée à une préceptrice. Les stages cliniques en maison de naissance et l'internat doivent se dérouler dans au moins deux régions administratives différentes, alors que le stage obligatoire en centre hospitalier est offert dans quatre régions (Montréal, Mauricie, Estrie et Outaouais). Le placement des stages étant déterminé par le programme, l'AÉSFQ estime que chaque étudiante doit résider dans deux à cinq régions différentes pour des périodes allant de deux à neuf mois, ce qui multiplie les frais liés aux déménagements.

Les étudiantes en pratique sage-femme affirment que les stagiaires doivent adopter l'horaire de garde de leur préceptrice (7 à 10 jours sur 14) et être joignables dans un délai de 10 minutes à toute heure du jour ou de la nuit. Durant l'internat, elles assumeraient 100 % des tâches habituelles des préceptrices, ainsi que les suivis de la clientèle. De plus, les visites prénatales, postnatales et les accouchements à domicile se réalisant dans un rayon de 100 km de la maison de naissance, le programme imposerait la possession d'un véhicule personnel et d'un permis de conduire valide. Un cellulaire serait également nécessaire afin d'assurer une communication adéquate

entre les professionnelles et les stagiaires. Les conditions de stage obligeraient donc les étudiantes à abandonner leur emploi à temps partiel pendant toute la durée des stages cliniques.

L'AÉSFQ estime que les étudiantes doivent débourser plus de 6 000 $ par année en frais obligatoires de stage, incluant l'achat d'un véhicule, le forfait de cellulaire et le coût des repas non planifiés lors des gardes. Or, actuellement, le programme d'Aide financière aux études n'est pas conçu pour fournir des indemnités pour les dépenses supplémentaires encourues au cours des stages cliniques et de l'internat du programme de baccalauréat en pratique sage-femme. Selon l'AESPQ, une modification à la Loi sur l'aide financière aux études serait nécessaire pour instaurer un tel programme de compensation des stages.

Finalement, les stagiaires en pratique sage-femme sont d'avis que leur travail se compare à celui des étudiants externes ou internes en médecine familiale. À exigences égales, selon le principe d'équité, il est stipulé qu'un emploi traditionnellement occupé par des femmes (sage-femme) et comportant une charge différente, mais équivalente devrait obtenir la même rémunération qu'un emploi traditionnellement occupé par des hommes (médecin).

Recommandations de l'AÉSFQ

L'AÉSFQ recommande la mise en place par le MSSS et le MEES d'un programme d'aide financière permettant de couvrir l'ensemble des coûts de formation, et plus précisément :

- d'adapter le programme d'Aide financière aux études actuel aux exigences financières particulières du programme de baccalauréat en pratique sage-femme;
- de créer un système équitable de rémunération des stages cliniques et de l'internat;
- de fournir des indemnités pour les dépenses encourues lors des stages cliniques et de l'internat.

Incidences financières

L'AÉSFQ estime que les dépenses pour l'ensemble de la formation de quatre ans s'élèvent à 80 620 $ pour une étudiante sans enfants et à 98 820 $ pour une étudiante avec enfants (43 % des futures sages-femmes). Elle demande donc le remboursement des frais suivants liés à la formation :

- 1 550 $ par session pour les frais inhérents aux stages, dont toute dépense associée à la possession d'un véhicule, au forfait de téléphone cellulaire, aux repas non planifiables et aux déplacements entre le milieu de stage et le campus universitaire;
- 12 130 $ pour toute la durée de la formation pour l'achat d'un véhicule, d'un cellulaire et d'un ordinateur portable, ainsi que pour les frais de cotisation étudiante et d'adhésion à l'Ordre des sages-femmes du Québec.

Quant à la rémunération des stages, l'AÉSFQ chiffre ses demandes en se basant sur les taux de traitement des emplois étudiants et des stagiaires dans la fonction publique, soit :

- 15,40 $/h pour les stages I, II et III;
- 16,66 $/h pour le stage en milieu hospitalier;
- 18,03 $/h pour le stage IV;
- 21,11 $/h pour l'internat.

L'AÉSFQ précise que les étudiantes travaillent entre 28 et 35 heures par semaine lors de leurs stages et de leur internat, dont la durée est de 14 semaines. Ainsi, la rémunération obtenue en appliquant les taux choisis se situerait entre 39 984 $ et 49 980 $ (imposable) par étudiante. Par ailleurs, les étudiantes réclament également l'ajout d'avantages sociaux identiques à ceux des internes en médecine.

Mobilisation étudiante

Au cours de la dernière année, les étudiantes sages-femmes de l'UQTR ont voté pour la tenue de plusieurs journées de grève, dont :

- le 20 février 2018 à l'occasion de la Grève internationale des stagiaires;
- le 8 mars 2018, lors de la Journée internationale des femmes;
- du 19 au 24 novembre 2018, dans le contexte de mobilisation menée par diverses associations étudiantes rassemblées sous l'égide des Comités unitaires sur le travail étudiant (CUTE).

À l'instar d'autres associations étudiantes, l'AÉSFQ a affirmé son intention de tenir un vote de grève générale illimitée à l'hiver 2019 si le gouvernement du Québec n'acquiesce pas à ses demandes dès la session débutant en janvier prochain.

3 CONCLUSION

En somme, le baccalauréat en pratique sage-femme comporte des stages cliniques et un internat étalés sur 6 sessions et 89 semaines. Les particularités du programme, dont la nécessité d'accéder à un véhicule et les multiples relocalisations, participent, selon l'AÉSFQ, de la précarité financière des étudiantes. Or, le programme d'Aide financière aux études n'est pas conçu pour fournir des indemnités pour les dépenses supplémentaires encourues lors de ces activités cliniques. L'association étudiante recommande donc :

- d'adapter le programme de l'Aide financière aux études actuel aux exigences particulières du programme de baccalauréat en pratique sage-femme.
- de créer un système de rémunération des stages cliniques et de l'internat;
- de fournir des indemnités pour les dépenses encourues par les stages cliniques et l'internat.

RÉALISATION DE LA FICHE

Personne responsable de la fiche : Andra Lorent
Ministère d'appartenance : Ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur
Direction : Direction des affaires étudiantes et institutionnelles
Date : 28 novembre 2018

Enjeu 7 : Les stages prescrits par les ordres professionnels québécois

1 ÉTAT DE SITUATION

En fonction de leurs différents règlements, exigences, conditions et modalités de délivrance des permis de pratique, les ordres professionnels peuvent imposer aux candidats à la profession la réussite d'un stage en sus de l'obtention du diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé sur le territoire du Québec qui donne ouverture au permis (architecte, arpenteur-géomètre, avocat, comptable, évaluateur, ingénieur, ingénieur forestier, traducteur, urbaniste).

- Dans le langage courant, cette exigence est habituellement reconnue comme une *condition supplémentaire* pour obtenir un permis.

Ces stages :

- sont sous la responsabilité de l'ordre (l'ordre balise les exigences d'encadrement et de supervision des candidats, l'ordre effectue l'agrément des milieux de pratique);
- s'adressent à tous les *candidats* à la profession, diplômés du Québec;
- sont de durée variable selon l'ordre (p. ex. le Barreau : 6 mois; l'Ordre des comptables : 24 mois);
- ne sont pas crédités puisque non associé à un cours ou un programme universitaire;
- peuvent se dérouler dans des entreprises privées ou dans des établissements publics;
- peuvent être rémunérés selon les directives de l'ordre (p. ex. Ordre des comptables : rémunération obligatoire, Ordre des pharmaciens : aucune directive)[1].

Plusieurs ordres professionnels ont un règlement sur les stages et les cours de perfectionnement.

- Ce règlement permet au conseil d'administration de l'ordre, lorsqu'il l'estime nécessaire pour la protection du public, d'obliger l'un de ses membres à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement aux conditions fixées par l'ordre. Habituellement, ce règlement n'indique aucune directive ou information concernant la rémunération.

Ces stages :

- sont sous la responsabilité de l'ordre (l'ordre balise les exigences d'encadrement et de supervision des candidats, l'ordre effectue l'agrément des milieux de pratique);
- s'adressent à des *membres* déjà diplômés de l'ordre;
- sont de durée variable en fonction des lacunes que le *membre* doit corriger;
- ne sont pas crédités puisque non associés à un cours ou un programme universitaire;
- peuvent se dérouler dans des entreprises privées ou dans des établissements publics.

Les ordres professionnels peuvent exigés d'un individu détenteur d'un diplôme délivré hors du Québec de réussir un stage afin de lui délivrer un permis de pratique. Cette exigence repose, par exemple, sur les exigences inscrites au règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis ou encore, sur les mesures compensatoires convenues entre les organismes concernés (entente de mobilité France-Québec). Le règlement sur les normes d'équivalence ou les ententes de mobilité ne donnent habituellement pas de directive concernant la rémunération.

1. Afin de connaitre les directives des ordres professionnels à cet égard, il faut faire un relevé d'information auprès de chaque ordre professionnel.

Dans cette situation, deux cas de figure se présentent habituellement :

1) le candidat effectue des démarches pour trouver un lieu de stage, parfois avec l'aide de l'ordre.

Ces stages :

- sont sous la responsabilité de l'ordre (l'ordre balise les exigences d'encadrement et de supervision des candidats, l'ordre effectue l'agrément des milieux de pratique);
- s'adressent à des *candidats* à l'équivalence, déjà détenteurs d'un diplôme délivré hors Québec;
- sont de durée variable en fonction des lacunes que le *candidat* doit combler;
- ne sont pas crédités puisque non associés à un cours ou un programme universitaire;
- peuvent se dérouler dans des entreprises privées ou dans des établissements publics ;

2) le candidat peut se diriger vers un établissement d'enseignement universitaire pour réaliser ce stage dans la mesure où sa réussite est requise pour obtenir un permis de pratique. Ce stage d'appoint s'intègre alors dans un parcours de formation d'appoint ou dans un programme d'appoint et peut être précédé de certains cours. Ces étudiants ne sont pas toujours repérables dans GDEU (à moins d'être inscrits dans un programme de formation d'appoint dûment identifié) puisqu'ils peuvent être inscrits dans un programme régulier de formation.

Ces stages :

- sont sous la responsabilité de l'établissement d'enseignement qui accueille le candidat;
- sont siglés et crédités.

2 ANALYSE DE L'ENJEU

L'organisation des stages exigés par les ordres professionnels échappe en grande partie à la logique de formation universitaire traditionnelle.

3 POSITIONNEMENT DU MINISTÈRE PAR RAPPORT À L'ENJEU

Les stages réalisés dans le cadre d'un programme d'appoint, lorsqu'il est entrepris sous la responsabilité des établissements d'enseignement, s'effectuent dans les mêmes conditions que ceux réalisés par les étudiants inscrits dans les programmes réguliers. Les politiques de rémunération des stages établies par les établissements d'enseignement s'appliquent à tous les étudiants.

4 CONCLUSION

Il revient aux ordres professionnels de décider de demander au milieu de stage de rémunérer ou non les candidats à la profession ou les membres des ordres qui suivent un stage de perfectionnement. Cet aspect est à l'extérieur du domaine d'intervention du MEES.

RÉALISATION DE LA FICHE

Personne responsable de la fiche : Marie-Claude Riopel
Ministère d'appartenance : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Direction : Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Date : 18 décembre 2018

Enjeu 10 : La valeur des stages en termes de formation, de socialisation et d'accès à l'emploi

1 ÉTAT DE SITUATION

Cette fiche comporte une analyse de la valeur des stages pour les étudiants fondée sur une revue de la littérature scientifique internationale. Les études consultées démontrent sans ambiguïté que les stages ont de riches potentialités, tant en ce qui a trait à l'enrichissement de la formation qu'à la socialisation et à l'insertion professionnelle. Cependant, les conditions d'un stage réussi doivent être réunies pour que les stagiaires bénéficient de leurs avantages.

Par ailleurs, il apparaît clairement que le stage non rémunéré peut avoir pour effet de perpétuer les inégalités sociales, ce qui affecte principalement les femmes, qui seraient plus nombreuses à effectuer de tels stages.

2 ANALYSE DE L'ENJEU

Pour les étudiants, les stages ont de grandes potentialités qui ont largement été étayées par des théories sociologiques et économiques, de prime abord la théorie du capital humain et la théorie du signalement.

Théorie du capital humain

Selon la théorie développée par Gary Becker (1964), les individus acquièrent des compétences au moyen de l'éducation et de la formation, accroissant ainsi leur capital humain. Leur décision d'investir dans l'éducation et la formation est fondée sur la valeur actuelle nette des coûts et des bénéfices de cet investissement, sachant qu'ils investissent au moment présent et obtiennent subséquemment des rendements sur cet investissement.

Lorsqu'il s'agit de stages non rémunérés, les individus investissent pour acquérir des compétences générales qui leur permettent d'augmenter leur productivité, ce qui doit se répercuter dans le futur sous forme d'une rétribution plus élevée sur le marché de l'emploi.

- L'acquisition de ces compétences (par exemple : une attitude positive, des habiletés en communication, une éthique professionnelle forte, le service à la clientèle et le travail en équipe) se fait au moyen de l'apprentissage par l'expérience des stagiaires, qui développent ainsi leur capital humain (Pinkham, 2014).

L'absence de rémunération est le fait de la réticence des employeurs à assumer les coûts de cette formation générale. Pour développer leurs compétences générales, les individus doivent donc assumer eux-mêmes les coûts.

Théorie du signalement

Dans la théorie du signalement, l'acquisition d'expérience par les stages est analysée sous l'angle du signal que cela envoie aux futurs employeurs potentiels. Cette théorie postule qu'il existe une asymétrie d'information entre les candidats et les employeurs. Ces derniers peuvent prioriser les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement supérieur puisque ce diplôme constitue un signal que le candidat est un travailleur hautement productif. De même, les stages constituent un signal qui est fréquemment transmis aux employeurs comme indicateur de la productivité des candidats (Pinkham, 2014; Saniter et al., 2015).

Analyse sociologique des stages

Le sociologue Dominique Glaymann a amplement étudié la question des stages qui constituent, selon son analyse, un outil dont on peut attendre trois apports potentiels complémentaires : **un enrichissement de la formation, une contribution à la socialisation identitaire et une source de savoirs et de contacts utiles au futur accès à l'emploi.** Ces apports sont expliqués comme suit (Glaymann, 2015) :

> *Le premier apport potentiel est didactique, car les stages constituent un moyen de compléter et d'enrichir les enseignements « académiques ». Par leur nature expérientielle, ils permettent d'apprendre autrement et d'autres choses en faisant, en observant et en réfléchissant.*
>
> *Le deuxième apport est expliqué comme suit : […] le jeune en stage a la possibilité de « grandir », de prendre confiance et de mettre à distance son état d'adolescent en formation pour se rapprocher de son devenir d'adulte en emploi.*
>
> *La troisième dimension qui apparaît plus directement professionnalisante renvoie au potentiel des stages pour contribuer à l'approfondissement du projet professionnel et à la préparation de la future insertion de jeunes diplômés. Ils permettent de tester des activités et des structures de travail pour mieux identifier ce que l'on aurait envie de faire (ou d'éviter), en donnant de la substance à des orientations professionnelles encore souvent vagues ou idéalisées.*
>
> *Ils fournissent aussi l'occasion de montrer à des employeurs et à des recruteurs potentiels de quoi on est capable et de prendre des contacts qui pourront servir lors de la recherche d'emploi.*

Au sujet de cette troisième dimension, qui a trait à l'insertion professionnelle, de nombreuses études ont démontré que les stagiaires bénéficient de leur expérience de stage de multiples façons : ils acquièrent des compétences qui leur sont utiles sur le marché du travail et développent des aptitudes interpersonnelles qui ne font pas typiquement partie intégrante de leur cursus universitaire. Les études ont également établi une corrélation positive entre les stages et une recherche d'emploi plus courte, une plus grande stabilité professionnelle, des emplois de meilleure qualité et une rémunération plus élevée (Saniter et al., 2015).

Conditions d'un stage réussi

Cependant, Glaymann (2015) avertit que les stages n'ont pas une portée formative, professionnalisante et socialisatrice dans n'importe quelles conditions :

> *Tout stage n'est pas un « bon » stage, c'est-à-dire un stage qui concrétise au moins partiellement ces riches potentialités. Il faut réunir différentes conditions, en particulier sur* ***le contenu des missions, l'encadrement pédagogique du côté des établissements formateurs, le tutorat sur le terrain du stage et la posture du stagiaire,*** *comme notre enquête nous a permis de le comprendre.*

Plus précisément, Glaymann (2014) identifie les six conditions nécessaires pour qu'un stage soit fructueux. Ces conditions sont détaillées à l'annexe I. Ce sont, en résumé :

- Le contenu en travail du stage : les missions ne doivent être ni trop ni trop peu consistantes au regard de la formation des étudiants.
- La proximité nécessaire entre les tâches du stagiaire et les apprentissages de l'étudiant.
- L'accompagnement du stagiaire : celui-ci doit être accompagné, encadré et guidé par un tuteur de qualité, donc par quelqu'un qui sache ce que tutorer veut dire, qui ait été formé à cette tâche, qui ait le temps, les moyens et la volonté de le faire.
- L'accès aux informations et aux *contacts : p*our être en mesure d'analyser ce qu'ils font et observent, les stagiaires doivent avoir une vision large sur l'organisation et des liens multiples avec les personnes qui travaillent dans, pour et avec elle.
- L'encadrement du stage et du stagiaire par les enseignants de l'établissement de formation.
- La posture des stagiaires *:* il leur faut une disposition psychique et cognitive d'apprentissage liée à la conscience qu'ils restent des élèves ou des étudiants qui sont d'abord et avant tout en stage pour enrichir et élargir leur formation.

Accroissement des inégalités

Nonobstant ces conditions, de nombreuses analyses démontrent que les stages constituent un terreau fertile pour l'accroissement des inégalités (Pinkham, 2014; Giret et Issehnane, 2012). En ce qui a trait précisément aux stages non rémunérés, ceux-ci auraient un aspect discriminant essentiellement parce que faire de tels stages revient

bien souvent, au final, à payer pour obtenir une expérience professionnelle. Ainsi, les individus qui disposent de ressources plus modestes connaîtraient des conditions plus difficiles pendant ces stages en raison de la difficulté à subvenir à leurs besoins pendant cette période. Au Québec, il semble établi que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à effectuer des stages non rémunérés (Carrier-Plante et Retg, 2018).

Le développement des stages constituerait donc un nouveau facteur de discriminations qui s'ajoutent aux barrières déjà existantes pour accéder à l'enseignement supérieur et qui perdurent sur le marché de l'emploi :

> *On observe ainsi une réplique, sur le « marché du stage », des mécanismes de sélection, voire de discrimination, qui agissent sur le « marché des formations », puis sur le marché du travail. Si certains stages de formation peuvent contrebalancer certaines modalités de différenciation et être favorables à des étudiants aux profils plutôt défavorisés (origine sociale, consonance du patronyme, mauvaise réputation de l'école ou de l'université), l'effet global se limitera à modifier l'ordre de la file d'attente pour accéder à l'emploi.* (Glaymann, 2015)

Selon un rapport publié en 2012, la Commission européenne craint d'ailleurs les répercussions, sur les jeunes issus de milieux modestes, de la trop faible rémunération de nombreux stages. Faute d'être adéquatement compensés, de nombreux stages sont tenus hors de la portée de jeunes qui ne pourraient pas compter sur le soutien économique de leurs parents (Carrier-Plante et Retg, 2018).

Frein à la croissance économique

D'autre part, certaines études avancent que le fait de ne pas rémunérer les stages risque de freiner la croissance économique. S'il est vrai que les stagiaires sont prêts à renoncer à une rémunération dans le but d'améliorer leurs compétences, cela confère aux employeurs un pouvoir de négociation qui les mènerait à réduire leur masse salariale étant donné qu'ils bénéficient d'un bassin de main-d'œuvre à bon marché (Pinkham, 2014).

Qui plus est, ces stagiaires non rémunérés et leur famille se voient contraints de dépenser leurs économies ou de recourir à des emprunts pendant la durée du stage. Le fait de rémunérer ces stagiaires constituerait une injection supplémentaire d'argent alloué à l'achat de biens et services. Les gouvernements pourraient éventuellement prélever des impôts sur le travail des stagiaires, ce qui n'est évidemment pas possible lorsqu'ils ne sont pas rémunérés.

3 CONCLUSION

En somme, plusieurs études ont démontré les bienfaits des stages, à la fois pour enrichir la formation des stagiaires et pour faciliter leur insertion professionnelle. Il apparaît clairement qu'au moment d'intégrer le marché de l'emploi, les individus qui ont effectué des stages font état d'une plus grande satisfaction lorsqu'ils accèdent au marché de l'emploi. Ils bénéficient de plus nombreuses offres d'emploi et ont plus de facilité lors des entretiens d'embauche (Pinkham, 2014).

Au regard de ces bénéfices, et pour éviter de creuser les inégalités de genre et socio-économiques, il apparaît primordial que tous les stagiaires aient accès à des conditions optimales de stage, telles que décrites par Glaymann (2015). À ce titre, des apprentissages peuvent être tirés de l'expérience de la France, qui a connu au début des années 2000 une mobilisation sans précédent de ses stagiaires. C'est ainsi qu'en mars 2006, la Loi pour l'égalité des chances a rendu obligatoire la signature d'une convention entre le stagiaire, le maître de stage et le représentant de l'établissement d'enseignement, ainsi que la rémunération des stages à partir de trois mois (ce seuil fut abaissé à deux mois en 2009 pour les stages effectués dans les entreprises).

Les grandes étapes de la construction règlementaire des stages en France sont présentées à l'annexe II.

4 SOURCES

« L'effet de la qualité des stages sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur », Giret et Issehnane, Revue Formation emploi, 2012.

« Is the Price Right? Assessing the Value of Unpaid Internships and Experiential Learning », Laura Pinkham, Université d'Ottawa, 2014.

« Le stage dans l'enseignement supérieur, un dispositif riche de promesses difficiles à tenir », Dominique Glaymann, Cahiers Education et socialisation, 2014.

« Quels effets de l'inflation des stages dans l'enseignement supérieur », Dominique Glaymann, Revue Formation emploi, 2015.

« Door Opener or Waste of Time? The Effects of Student Internships on Labor Market Outcomes », Saniter et al., IZA Institute of Labor Economics, octobre 2015.

« Quelles relations entre stages et professionnalisation des formations universitaires », Dominique Glaymann, Céreq, Relief n°50, décembre 2015.

« Access to and Returns from Unpaid Graduate Internships », Angus Holford, IZA Institute of Labor Economics, 2017.

« Les stages et les stagiaires du Réseau universitaire Québécois », Carrier-Plante et Retg, septembre 2018.

RÉALISATION DE LA FICHE

Personne responsable de la fiche : Odile Rochon
Ministère d'appartenance : Éducation et Enseignement supérieur
Direction : Enseignement et recherche universitaires
Date : 19 décembre 2018

Annexe I

Conditions d'un stage réussi selon l'analyse de Glaymann (2014)

La première condition concerne le contenu en travail du stage. C'est un aspect essentiel puisque l'objet du stage est d'apprendre « en faisant » (learning by doing). Les missions ne doivent être ni trop, ni trop peu consistantes : pour progresser, un stagiaire a besoin de vivre une situation de travail, d'être confronté à des objectifs, des délais et des exigences, donc des difficultés, des imprévus et des obstacles comme chacun en rencontre au travail, mais auxquels le néophyte inexpérimenté qu'est le stagiaire puisse faire face. Un contenu suffisamment riche doit ainsi être associé à une mise en responsabilité telle que les succès et les difficultés vécus soient de véritables expériences, sources de leçons sur ses compétences comme sur ses manques, mais pas sources d'échec et de sanctions. (…)

Une deuxième condition concerne la proximité nécessaire entre les tâches du stagiaire et les apprentissages de l'étudiant. Elle est nécessaire pour que puisse s'opérer une articulation féconde entre les acquis de la formation académique et la confrontation aux problèmes d'une pratique professionnelle. L'approfondissement des apprentissages scolaires et universitaires d'une part et l'acquisition de savoir-faire utiles pour son avenir professionnel d'autre part ne résultent pas mécaniquement de l'expérimentation pratique. L'apport spécifique des stages suppose qu'ils soient en relation avec les activités professionnelles auxquelles les études préparent, cela fait la différence avec les « jobs étudiants » en général sans rapport avec la formation. (…)

Troisième condition : il est crucial que le stagiaire soit accompagné, encadré, guidé par un tuteur de qualité, donc par quelqu'un qui sache ce que tutorer veut dire, qui ait été formé à cette tâche, qui ait le temps, les moyens et la volonté de le faire. Cette mission pédagogique n'est pas assimilable à l'encadrement de salariés ou à l'accompagnement d'un nouveau collègue ou subordonné. Ce tutorat passe par la fixation d'objectifs intermédiaires ne tenant pas seulement aux tâches à réaliser, mais aussi aux apprentissages à acquérir. Il suppose un suivi et des entretiens réguliers tout en laissant de l'autonomie au stagiaire dans ses missions, car si un stagiaire n'apprend pas seul à partir de ses expériences, il a besoin de pouvoir en mener réellement.

Une quatrième condition concerne les informations et les contacts accessibles aux stagiaires. Pour être en mesure d'analyser ce qu'ils font et observent, il leur faut une vision large sur l'organisation et des liens multiples avec les personnes qui travaillent dans, pour et avec elle. Cette ouverture est importante pour saisir de quoi est faite la vie professionnelle qu'il s'agit de découvrir, de voir, de sentir et de comprendre. Un stagiaire a besoin que de nombreuses portes lui soient ouvertes et que de nombreux dossiers lui soient accessibles même si les contraintes de fonctionnement et de confidentialité créent des limites inévitables. Un stagiaire se formera au contact d'une diversité d'acteurs qui ne se réduisent ni à ses interlocuteurs quotidiens ni à son tuteur. Il doit réaliser une participation observante comme la ferait un sociologue ou un ethnologue qu'il n'est généralement pas. Cette posture ne s'improvise pas, elle se prépare et cela suppose qu'on soit conscient de son importance, ce qui requiert un travail d'explication des enseignants encadrant les stages. C'est aborder la condition suivante.

La cinquième condition porte sur l'encadrement du stage et du stagiaire par les enseignants de l'établissement de formation. Au-delà de l'aspect administratif important pour éviter abus et dérives (signature et suivi d'une convention de stage respectant la réglementation en termes d'horaires, de présence, de ponctualité, de gratification, de travail et de conditions de travail), c'est une exigence pédagogique pendant la durée du stage (pour encadrer le travail de construction du rapport de stage), mais aussi avant. (…)

Une sixième condition concerne la posture des stagiaires : il leur faut une disposition psychique et cognitive d'apprentissage liée à la conscience qu'ils restent des élèves ou des étudiants qui sont d'abord et avant tout en stage pour enrichir et élargir leur formation. Cela implique qu'ils veillent non seulement à « faire », mais aussi à observer et à réfléchir, car leur travail de stagiaire ne se résume pas aux tâches confiées par l'entreprise. Le stage n'est qu'en apparence une période de vacance du statut estudiantin. En stage comme en cours, on apprend en étant acteur de la construction de ses savoirs, or adopter une posture d'apprenant est difficile quand on se retrouve dans une organisation qu'on ne connaît pas et qui n'est pas une structure de formation. Cela nécessite un travail sur soi pour être capable de résister aux pressions du quotidien qui souvent poussent le stagiaire à agir comme s'il était un salarié, surtout s'il pense d'abord à faire les preuves de ses compétences et de son employabilité.

Annexe II

Encadré 2 : Les grandes étapes de construction du cadre réglementaire des stages

Mars 2006 : la loi sur l'Égalité des chances rend obligatoires la signature d'une convention tripartite et la gratification des stages à partir de trois mois.

Avril 2006 : le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche élabore une « Charte des stages en entreprise », en lien avec les ministères de l'Emploi, du Travail et de l'Éducation nationale.

Août 2006 : un décret impose au secteur privé des clauses obligatoires pour les conventions de stage et le versement d'une gratification à partir de trois mois.

Janvier 2008 : un décret étend l'application du décret d'août 2006 aux entreprises publiques, aux établissements publics industriels et commerciaux et aux associations ; il impose aux entreprises la tenue d'un fichier des conventions de stage.

Juillet 2009 : un décret étend à la Fonction publique l'obligation de signer une convention tripartite et de gratifier les stages.

Novembre 2009 : la loi relative à l'orientation et la formation tout au long de la vie abaisse à deux mois la durée des stages en entreprise devant être gratifiés.

Août 2010 : un décret précise les conditions d'inscription des stages dans les cursus de formation et affirme leur dimension pédagogique et l'importance d'une restitution par l'étudiant à la fin du stage.

Juillet 2011 : la loi Cherpion indique que les stages « *ne peuvent pas avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent de l'entreprise* » ; elle fixe une durée maximum de six mois pour les stages effectués par un stagiaire dans une entreprise et impose un délai de carence entre deux stages sur un même poste.

Juillet 2013 : la loi Fioraso précise qu'on doit confier à un stagiaire « *une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil* » et que « *les stages ne peuvent pas avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent* ».

Juillet 2014 : la loi Khirouni réaffirme différentes règles contenues dans les lois de 2011 et de 2013 ; elle ajoute notamment le principe de limitation du nombre de stages par entreprise et par tuteur (les règles applicables étant renvoyées à un futur décret), la possibilité de contrôle par les inspecteurs du travail et accorde quelques nouveaux droits aux stagiaires.

Novembre 2014 : un premier décret limite à 16 le nombre de stagiaires qu'un enseignant peut simultanément encadrer et complète la liste des mentions obligatoires des conventions de stage.

Source : « Quels effets de l'inflation des stages dans l'enseignement supérieur », Dominique Glaymann, Revue Formation emploi, 2015.

Enjeu 11 : Programme de valorisation des futures enseignantes et futurs enseignants (PVFE)

1 ÉTAT DE SITUATION OU CONTEXTE DE L'ENJEU

- Plusieurs associations étudiantes en éducation ont revendiqué que l'État verse une compensation financière aux étudiants stagiaires en enseignement.
- En janvier 2018, l'Union étudiante du Québec (UEQ) a produit un rapport intitulé « La compensation financière des stages obligatoires » dans lequel sont comparés divers scénarios de compensation financière.
- Dans le cadre du Plan économique du Québec 2018-2019, *Un plan pour la réussite*, présenté le 27 mars 2018, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de « **favoriser la réussite du stage final en enseignement**, qui est un passage obligatoire pour l'obtention d'un diplôme dans le système scolaire québécois » en investissant annuellement 15 M$ sur cinq ans (2018-2019 à 2022-2023).
- Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a mis en place le PVFE, en vigueur dès l'année 2018-2019. L'UEQ a été consultée.
- Le PVFE permet de contribuer à la valorisation de la profession enseignante et de la formation à l'enseignement par la reconnaissance de l'importance du rôle attribué au stagiaire qui participe pleinement, lors de son stage final, à la réussite éducative des élèves.
- Les stagiaires en enseignement peuvent faire une demande dans le cadre du PVFE depuis le 27 août 2018.

2 ANALYSE DE L'ENJEU

Mise en œuvre du PVFE

- Les principaux paramètres du programme sont :
  - Il s'adresse à l'étudiant inscrit au stage final dans un programme agréé de formation à l'enseignement (baccalauréat ou maîtrise). Aucun critère concernant le lieu de réalisation du stage ainsi que le type d'établissement (public, privé, francophone, anglophone, autochtone) n'est pris en compte.
  - Il vise l'équité pour tous les étudiants inscrits au stage final : la durée du stage final n'influence pas le montant de la compensation : 700 heures de stage obligatoire, réparties différemment entre les différents programmes/universités et exigences variées (cela n'affecte pas la valeur du brevet). Actuellement, la durée varie entre 7 et 17 semaines.
  - Pour l'étudiant admissible, une somme totale de 3 900 $ est prévue, peu importe la durée du stage, en deux versements : le premier, effectué après l'analyse de la demande et le second, lorsque l'établissement d'enseignement a confirmé que le stage est complété.
  - Un étudiant bénéficie du montant total prévu au programme une seule fois à vie.
    - En cas d'abandon ou d'échec, la somme correspondant au premier versement ne sera pas recouvrée.
    - Dans le cas d'une reprise du stage, l'étudiant ne pourra pas recevoir la somme qui lui a déjà été versée.
  - Le statut des bénéficiaires reste celui de « stagiaire ». Il n'y a aucun lien d'emploi avec son lieu de stage.
  - La somme versée dans le cadre de ce programme est un revenu imposable et un relevé fiscal est produit à cette fin.
- Sont exclus du programme les étudiants qui :
  - ne remplissent pas les conditions d'admissibilité;

- ont déjà reçu le montant total prévu dans le cadre du programme;
- effectuent un stage en situation d'emploi ou un stage probatoire;
- bénéficient d'une bourse ou d'un montant lié à la réalisation du stage final.

- Compte tenu de son expertise et de sa capacité opérationnelle, l'AFE s'occupe de la gestion du PVFE mais il n'est pas intégré au Programme des prêts et bourses.

Présentation d'une demande au PVFE

- Actuellement, la demande se fait par le biais d'un formulaire papier.
- Avant le stage, l'étudiant admissible doit remplir, signer et transmettre le formulaire au MEES par la poste.
- Le délai de transmission d'une demande est de 60 jours après le début du stage, à défaut de quoi la demande pourrait être refusée.
- Après le stage, le MEES communique avec une personne autorisée du bureau d'aide financière ou du registraire pour confirmer la complétion du stage.

Résultats

- L'enveloppe a été calculée pour offrir une aide financière à un nombre de stagiaires, selon la moyenne des dernières années. Aucune demande ne sera refusée par manque de fonds.
- En date du 30 novembre 2018, 1 248 demandes ont été reçues pour l'automne 2018, toutes les demandes ont été traitées, dont 1 243 acceptées. De plus, 294 demandes ont été reçues pour l'hiver 2019; toutes ont été traitées, dont 278 acceptées.
- Dès 2019, une évaluation du processus administratif sera réalisée afin d'apporter des améliorations au programme, le cas échéant.

Enjeux

Présentée comme une mesure ayant pour objectif de valoriser la profession enseignante et la formation qui y est associée, la compensation des étudiants en enseignement soulève quelques questions. Par exemple :

- Enjeux d'équité entre tous les étudiants qui doivent réaliser un stage comme condition préalable à l'obtention du diplôme, dans le cadre de leur parcours universitaire. C'est le cas, par exemple, des psychoéducateurs qui doivent obtenir une maîtrise et effectuer un stage dans le cadre de leur formation.
- Enjeux de formation académique : plusieurs partenaires, dont l'ensemble des universités anglophones, sont défavorables à une telle mesure, car, selon les points de vue exprimés, la formation pratique fait partie intégrante du cursus universitaire au même titre que les cours en classe. D'autres universités voient dans cette mesure une reconnaissance de l'importance de la formation pratique en fin de parcours universitaire.

3 POSITIONNEMENT DU MEES PAR RAPPORT À L'ENJEU

- Depuis 1994, la formation des enseignants est une formation universitaire de 1er cycle de quatre ans (120 crédits) au terme de laquelle les étudiants ont accompli un minimum de 700 heures de stage (environ 100 jours), réparties en plusieurs stages dans les milieux scolaires. Les pratiques varient selon les universités et les programmes quant à la durée et aux modalités de chaque stage.
- Lors du stage final, les stagiaires ont acquis un minimum de 90 crédits, ce qui constitue le nombre de crédits requis pour être diplômés, lorsqu'ils sont inscrits dans une discipline nécessitant un baccalauréat de trois ans.
- L'expertise et les connaissances des étudiants en enseignement sont déjà reconnues par le Règlement sur les autorisations d'enseigner. En effet, l'article 48 du règlement prévoit qu'un étudiant de 4e année peut obtenir une autorisation provisoire d'enseigner. C'est aussi par le biais de cet article qu'un étudiant en enseignement peut effectuer un stage en situation d'emploi.

4 CONCLUSION

Le financement du stage final est une mesure de soutien à la réussite des étudiants en enseignement. Le financement offert ne comprend pas les premiers stages en enseignement. Ceux-ci ne sont pas de même nature et n'impliquent pas les mêmes exigences, pour les stagiaires, que le dernier.

Ce stage de prise en charge a lieu à la fin de la formation (baccalauréat ou maîtrise). Il dure plusieurs mois, voire une session universitaire complète. Lors de ce stage, les étudiants doivent prendre en charge un ou plusieurs groupes-classes. La durée du stage final et son contenu, le niveau de connaissances et de compétences requis et le service indéniable rendu à la population sont des éléments qui ont justifié la mise en place du PVFE à l'automne 2018.

RÉALISATION DE LA FICHE

Personne responsable de la fiche : Donatilla Cyimpaye
Ministère d'appartenance : Éducation et Enseignement supérieur
Direction : Planification et programmes
Date : 4 décembre 2018

Enjeu 12 : Programme de bourses pour les internats en psychologie

1 CONTEXTE DE L'ENJEU

- Depuis 2006, un doctorat de 3e cycle en psychologie est obligatoire pour exercer la profession de psychologue au Québec. Ce rehaussement de formation a aussi donné lieu à une augmentation des heures d'internat. Dorénavant, 700 heures de stage et 1 600 heures d'internat sont à compléter au doctorat.
- Cette augmentation a motivé les doctorants en psychologie à revendiquer une rémunération des internats. À cette fin, les étudiants des différentes universités offrant la formation en psychologie se sont organisés et ont fondé la Fédération interuniversitaire des doctorants en psychologie (FIDEP).
- La FIDEP a mis en place différentes actions telles des campagnes de lettres à la ministre responsable de l'enseignement supérieur, Mme Hélène David, une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux, la signature d'une pétition, etc. Ces actions ont culminé à l'automne 2016 avec un boycottage des internats par les doctorants en psychologie de plusieurs universités.
- Au printemps 2016, la ministre a confié à M. Luc Granger, professeur émérite, ancien président de l'Ordre des psychologues du Québec et de la Société canadienne de psychologie, le mandat d'examiner la question de la rémunération de l'internat et de proposer des pistes de solution.
- Le rapport de M. Granger, intitulé « Rapport d'expertise sur la rémunération de l'internat en psychologie », a été transmis à la ministre en octobre 2016. Ce rapport, favorable à un soutien financier des internats en psychologie sous forme de bourses de 25 000 $, a fait l'objet d'une analyse à l'interne du ministère.
- À l'automne 2016, la ministre a annoncé l'implantation d'un programme de soutien financier pour les internats en psychologie se déroulant dans les réseaux publics pour l'automne 2017.
- De l'hiver à l'été 2017, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a travaillé à l'élaboration du programme en concertation avec différents partenaires, soit les universités (par l'intermédiaire de la Table de concertation en psychologie du Bureau de coopération interuniversitaire [BCI]), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et les commissions scolaires. De plus, la FIDEP a été tenue informée des différentes étapes de développement du programme tout au long des travaux.

Modalités du programme de bourses

- Le programme de bourses est optionnel, il comprend un maximum de 250 bourses de 25 000 $ par année (soit un montant total de 6 250 000 $ annuellement) pour l'ensemble des universités québécoises offrant la formation.
- Le gouvernement limite à 250 le nombre de bourses pour prendre en considération la capacité d'embauche des différents réseaux publics. L'octroi de ces bourses est conditionnel à un engagement de l'interne à effectuer non seulement son internat dans les réseaux publics, mais également à y travailler pour une période de deux ans après sa diplomation.
- Advenant le cas où l'interne ne pourrait établir un tel engagement professionnel, il lui serait possible d'effectuer 150 heures supplémentaires lors de son internat pour bénéficier d'une bourse si ce dernier se déroule dans un milieu admissible.
- Une mesure transitoire d'exception de 1 250 000 $ a été mise en place pour financer le nombre d'internes excédentaires pour l'année 2017-2018, soit 35 bourses additionnelles de 25 000 $ ainsi que 30 demi-bourses de 12 500 $ pour les étudiants qui ont débuté leur internat à l'hiver ou l'été 2017.
- L'évaluation des demandes ainsi que le versement des bourses sont sous la responsabilité des universités. Des ententes de services précisant les modalités du programme de bourses ont été transmises aux universités en novembre 2017.

2 ANALYSE DE L'ENJEU

Le principal enjeu soulevé à la fois par la FIDEP et les universités concernées est que le nombre de bourses prévues ne serait pas assez élevé pour permettre à tous les internes admissibles d'obtenir une bourse. Ce manque serait causé par le mode de répartition qui occasionnerait des surplus ou des déficits de bourses dans certaines universités. Cette situation pourrait contraindre certaines universités à développer des critères de sélection.

3 POSITIONNEMENT DU MINISTÈRE PAR RAPPORT À L'ENJEU

- Le nombre de bourses prévues doit être en adéquation avec le nombre d'emplois disponibles dans les réseaux pour que les étudiants puissent honorer la contrepartie d'engagement professionnel.
- La répartition des bourses entre les universités a fait l'objet d'un accord avec la Table de concertation en psychologie du BCI.
- Le programme prévoit que les bourses soient disponibles pour deux ans dans une université, ce qui fait en sorte qu'une université peut reporter à l'année suivante les bourses non utilisées.
- La FIDEP a toujours affirmé que le nombre de 250 bourses était suffisant pour l'ensemble des internes admissibles et que ce nombre pourrait encourager les universités à revoir leurs admissions à la baisse.
- En ce qui concerne les critères de sélection que les universités pourraient appliquer pour sélectionner les candidats admissibles à une bourse, le MEES considère que la sélection des critères est la prérogative des universités et que ces dernières sont les mieux placées pour connaître les critères les plus pertinents.

4 CONCLUSION

- Le MEES demande une reddition de compte détaillée aux universités qui lui permet d'assurer le suivi du programme en continu, mais aussi de vérifier l'utilisation des sommes transmises aux universités dans le cadre du programme. Son analyse permettra d'identifier des problématiques récurrentes ou des modalités à modifier lors de la révision du programme en 2021.
- À cette fin, une demande d'inscription du programme au plan triennal d'évaluation de programme 2018-2021 a été acheminée à la Direction de l'évaluation des résultats du MEES.
- De plus, les différents partenaires seront consultés lors de cette révision.

RÉALISATION DE LA FICHE

Personne responsable de la fiche : Claudine Hébert
Ministère d'appartenance : Éducation et Enseignement supérieur
Direction : Enseignement et recherche universitaires
Date : 19 décembre 2018

Enjeu 13 : Comités unitaires sur le travail étudiant (CUTE)

1 CONTEXTE

En août 2016, le Comité unitaire sur le travail étudiant (CUTE) du Cégep Marie-Victorin a lancé un appel à la création, sur le plus de campus possible, de comités autonomes « dont l'objectif sera de promouvoir la reconnaissance des études comme travail et la nécessité d'une rémunération pour ce travail[1]. »

Parmi les CUTE, ceux rassemblant des étudiants et étudiantes des établissements suivants sont particulièrement actifs :

- Cégep Marie-Victorin;
- Cégep du Vieux-Montréal;
- Cégep St-Laurent;
- Université de Montréal;
- Université du Québec à Montréal;
- Cégep de Sherbrooke.

Ces comités n'élisent pas de représentants.

2 ANALYSE DE L'ENJEU

Création des CUTE

À l'hiver 2016, le Syndicat étudiant du Cégep Marie-Victorin (SECMV) a adopté un mandat de campagne politique portant sur l'enjeu du travail étudiant. Suite à l'adoption de ce mandat, un comité a été créé par la base militante du campus, tout en demeurant indépendant du Syndicat étudiant : le Comité unitaire sur le travail étudiant.

En janvier 2017, la grève des internes en psychologie est apparue comme une occasion, pour les militants des CUTE, de donner un nouveau souffle au mouvement étudiant en mettant de l'avant la reconnaissance du travail étudiant, par un salaire et des conditions décentes.

Depuis plusieurs mois, les CUTE travaillent à mettre sur pied des coalitions régionales regroupant les associations étudiantes et les groupes politiques désirant lutter pour la rémunération des stages à tous les ordres d'enseignement.

Mode d'organisation

Les CUTE privilégient un mode de fonctionnement décentralisé et l'autogestion. Ce mode d'organisation comporte, selon eux, l'avantage inestimable de permettre une décentralisation de la vie politique au sein du mouvement étudiant.

- Pour promouvoir et légitimer leur campagne, ils privilégient l'assemblée générale, une instance ouverte à l'ensemble des membres disposant du droit de parole, de vote et de proposition.
- Ces comités sont entièrement autonomes par rapport aux différentes organisations étudiantes nationales.
- Les militants qui s'y impliquent le font en vertu de leur intérêt pour la question du travail étudiant et pour la revendication du salariat étudiant universel.

[1] https://dissident.es/appel-a-la-formation-de-comites-unitaires-sur-le-travail-etudiant/

Ainsi, les CUTE s'inscrivent en faux contre le mode d'organisation de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), par exemple, qui élit un conseil exécutif :

> « S'en remettre à des représentant.es, à un exécutif, est une déresponsabilisation nuisible et ineffective; un renoncement au pouvoir de participation à la politique étudiante. […] Nous croyons qu'une alternative à l'ASSÉ doit se bâtir de façon autonome et autogérée par les groupes, comités et associations étudiantes qui sont en mouvement présentement[2]. »

Revendications

Les CUTE exigent que le gouvernement mette en place un programme de rémunération de l'ensemble des stages dans l'ensemble des programmes et à tous les niveaux d'études, soit dans les universités, dans les cégeps et dans les écoles de formation professionnelle, à défaut de quoi une grève générale illimitée pourrait être déclenchée à l'hiver 2019.

Ils estiment que la grève est « un moyen intéressant pour créer un rapport de force envers la partie patronale et pour l'obliger à donner des concessions dans le but d'améliorer les conditions de travail. Donc, la grève sera probablement l'ultime recours utilisé par le mouvement afin de faire valoir les positions défendues par les stagiaires[3]. »

Pour mobiliser les personnes concernées et construire un rapport de force, les actions suivantes sont également envisagées par les CUTE, avant et après la grève :

- perturbations économiques;
- créations artistiques engagées;
- actions dérangeantes à l'université;
- occupations de bureaux;
- manifestations;
- perturbations des sorties publiques de représentants gouvernementaux;
- actions de sensibilisation à la cause ;
- sorties dans les médias.

3 CONCLUSION

En somme, les CUTE sont des regroupements d'étudiants qui ne revendiquent aucune affiliation à des associations étudiantes et qui n'ont pas élu de représentants, ce qui rend évidemment plus complexe la compréhension de leur structure. Cela constitue, selon ces comités, un atout stratégique dans le cadre de leur présente campagne de revendications :

> « Il faut toujours faire attention de ne pas s'organiser à la manière que les médias voudraient qu'on le soit, c'est-à-dire à la manière dont l'État et les corporations sont structurés. Loin d'être romantique ou idéal, le mode d'organisation autonome et décentralisé a donc une valeur stratégique en ce qui concerne les objectifs de la campagne pour la rémunération des stages[4]. »

RÉALISATION DE LA FICHE

Personne responsable de la fiche : Odile Rochon
Ministère d'appartenance : Éducation et Enseignement supérieur
Direction : Enseignement et recherche universitaires
Date : 21 novembre 2018

[2] https://dissident.es/la-replique-autonome/
[3] https://dissident.es/remuneration-des-stages-en-enseignement-la-lutte-en-long-et-en-travers/
[4] https://dissident.es/et-pendant-ce-temps-en-region/

Fiche sur les enjeux liés à la compensation des stagiaires

Enjeu 14 : Limitation des stages non rémunérés dans les secteurs sous réglementation fédérale

1 CONTEXTE

Dans le budget dévoilé en mars 2017, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il limiterait le recours à des stages non rémunérés dans les secteurs sous réglementation fédérale. Ainsi, le budget prévoyait les obligations suivantes:

- **Stages ne faisant pas partie d'un programme d'études** : élimination des stages non rémunérés dans les secteurs sous réglementation fédérale;

- **Stages s'inscrivant dans un programme d'études** : respect des mesures de protection prévues par les normes du travail, comme le nombre maximal d'heures de travail, les jours de repos hebdomadaire et les jours fériés généraux. À noter : le Budget 2017 n'instaurait pas l'obligation de rémunérer ce type de stages.

En août 2017, la ministre du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, Patricia Hajdu, a indiqué qu'elle prévoyait déposer l'automne suivant un projet de loi interdisant la pratique des stages non rémunérés. Cependant, en juillet 2018, le gouvernement a fait savoir que le dépôt est reporté à l'automne 2019, lorsqu'Ottawa dévoilera la dernière série de réglementations avant les élections fédérales.[1]

2 ANALYSE DE L'ENJEU

Lors de la campagne menant aux élections fédérales, en 2015, le Parti libéral du Canada avait promis d'établir des « standards clairs au sujet des stagiaires » afin de « les protéger contre l'exploitation ».[2]

En 2016, CBC a révélé les résultats d'une étude menée par le Conseil du Trésor, qui a le mandat de veiller au respect des politiques d'emploi au gouvernement fédéral.[3] Au terme d'une enquête menée auprès de douze ministères et agences, le Conseil du Trésor a constaté qu'au moins quatre ministères et agences n'avaient pas rémunéré des stagiaires en 2015 et en 2016, soit : Anciens combattants, Patrimoine Canada, Agence spatiale canadienne et Affaires mondiales Canada.

Le gouvernement fédéral a continué à s'inquiéter de la situation et a fait valoir, dans le Budget 2017, que « certains stages – surtout ceux qui ne sont pas rémunérés – peuvent être inéquitables et abusifs », et ce, même si les stages peuvent offrir aux jeunes Canadiens l'expérience de travail pratique dont ils ont besoin pour faire une transition réussie vers le marché du travail.

Les secteurs visés par la mesure annoncée dans le Budget 2017 incluent les télécommunications, les transports et les banques.

RÉALISATION DE LA FICHE

Personne responsable de la fiche : Odile Rochon
Ministère d'appartenance : Éducation et Enseignement supérieur
Direction : Enseignement et recherche universitaires
Date : 21 novembre 2018

[1] https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1112518/gouvernement-trudeau-federal-promesse-fin-stages-non-remuneres-repoussee-2019
[2] https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/804831/stagiaires-non-payes-enquete-trudeau-iniquites-gouvernement-canada
[3] https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/804831/stagiaires-non-payes-enquete-trudeau-iniquites-gouvernement-canada

Fiche sur les enjeux liés à la compensation des stagiaires

Enjeu 16 : Rôle des acteurs qui interviennent dans l'organisation et l'encadrement des stages à l'enseignement universitaire

1 CONTEXTE DE L'ENJEU

L'organisation des stages repose sur des acteurs distincts d'un établissement universitaire à un autre. Néanmoins, il est possible de dresser quelques constats généraux à l'échelle du système universitaire québécois[1]. Les constats présentés dans cette fiche ont été établis principalement à partir de l'analyse de documents portant sur :

- Les stages crédités de 1er cycle à l'Université de Montréal (Avis présenté par la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal – FAÉCUM)
- Les stages effectués par les étudiants inscrits à un programme de DESS ou de maîtrise professionnelle à l'École Polytechnique de Montréal (EPM)
- Les stages de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG-UQAM)
- Les stages en milieu de pratique des programmes en santé et services sociaux des établissements du réseau de l'Université du Québec (UQ)

2 ANALYSE DE L'ENJEU

Les acteurs impliqués étroitement dans l'organisation et l'encadrement des stages sont, naturellement, les stagiaires, dont la supervision est assurée par un maître de stage ou par un superviseur en milieu de travail, en concertation ou non avec le professeur de l'établissement universitaire. Dans la plupart des établissements, des agents de stages ou coordonnateurs de stages assurent l'interrelation entre l'université, le stagiaire et l'employeur. Dans certains établissements, il existe des services pour les stagiaires qui sont offerts à l'échelle de l'université. Un schéma est présenté en annexe I pour illustrer cette organisation.

Bureaux coordonnateurs des stages

La coordination des stages à l'échelle de l'université, si elle existe, ne s'effectue pas de la même manière d'un établissement à l'autre et peut parfois être assumée par le service de placement. À titre d'illustrations :

- À l'Université Laval et à l'Université de Sherbrooke (UdeS), le Service de placement gère des programmes de stages pour plusieurs facultés ou pour l'ensemble des étudiants inscrits au régime coopératif. À l'EPM, le Service des stages et du placement collige les informations sur les stages des cycles supérieurs et offre de nombreux services aux étudiants à la recherche d'un stage.

- À l'Université McGill, le Service de planification de carrière centralise les bureaux des stages des différentes facultés.

- À l'Université de Montréal, il n'existe pas de service dédié exclusivement à la question des stages à l'échelle universitaire.

Agents de stages/ coordonnateurs de stages

Les coordonnateurs ou agents de stages assurent l'interrelation entre l'université, le stagiaire et l'employeur. Dans le cas des stages obligatoires, ce sont eux qui attribuent un milieu à chaque stagiaire.

[1] Les exigences spécifiques que les programmes universitaires doivent respecter au regard de la formation pratique, à la demande des organismes de réglementation, ne sont pas analysées dans cette fiche. En général, ces exigences concernent le nombre d'heures de stage, l'exposition du stagiaire à une variété de situations cliniques et de types de clientèle, le titre professionnel du superviseur, ainsi que le nombre d'années de pratique dont il dispose.

Ils sont généralement chargés des stages dans une unité académique (un département ou une faculté) puisque chaque unité académique détermine les modalités régissant les stages, soit : les modalités d'attribution, d'évaluation et d'encadrement, particulièrement dans le cas des stages qui permettent d'obtenir des crédits universitaires et contribuent donc à l'obtention d'un diplôme.

- À l'ESG-UQAM et à l'École de gestion de l'UdeS, par exemple, des agents de stage encadrent les stagiaires durant leur expérience afin d'assurer le déroulement normal du stage et de leur fournir de l'aide. L'Association étudiante de l'ESG-UQAM les décrit comme « la courroie de transmission qui relie toutes les parties impliquées durant un stage afin que tous soient sur la même longueur d'onde ».

Professeurs

De façon générale, le rôle des professeurs consiste à approuver les objectifs, le contenu et les conditions de réalisation du stage de même que le choix du superviseur en milieu de travail, en plus de procéder à l'évaluation du rapport de stage, parfois en collaboration avec ce superviseur.

- Dans certains programmes, notamment à l'ESG-UQAM, les étudiants sont responsables de solliciter un professeur qui agira à titre de superviseur de leur stage (non obligatoire).

- Lorsque les stages sont obligatoires, un professeur est généralement attitré à l'activité de stage et supervise l'étudiant.

Dans les domaines de la santé et des services sociaux, le professeur ou chargé de cours responsable du stage est responsable de la supervision académique d'un groupe d'étudiants en stage, de l'enseignement des séminaires de stage et de l'évaluation formative et sommative des stages. Il se déplace généralement à plus d'une reprise dans le milieu de stage et il lui arrive d'intervenir dans un milieu lorsque des difficultés se présentent.

Superviseurs en milieu de travail ou maîtres de stages

Le superviseur joue un rôle clé auprès du stagiaire, il est à la fois le formateur et souvent l'évaluateur du stagiaire. Ainsi, l'EPM exige que le superviseur en milieu de travail soit un professionnel d'expérience dans une discipline jugée pertinente au domaine d'étude de l'étudiant.

Les responsabilités du superviseur sont nombreuses et peuvent inclure :

- Pendant le stage : l'accueil du stagiaire, la formation sur les outils de travail, la supervision quotidienne et la vérification des tâches accomplies, l'intégration du stagiaire au sein de l'équipe et l'arrimage des tâches réalisées avec l'ensemble du travail de l'équipe, etc.

- À la fin du stage : faire avec le stagiaire le bilan des acquis et réalisations, vérifier si les buts initiaux sont atteints, réviser le rapport de stage de l'étudiant, évaluer par écrit le stagiaire et envoyer le document au professeur responsable.

Selon l'analyse de la FAÉCUM, les maîtres de stages ont un grand rôle à jouer dans l'évaluation des stagiaires de l'Université de Montréal. Par conséquent, certaines unités prévoient des formations pour les maîtres de stages et d'autres s'assurent qu'une copie de leur guide de stage leur parvienne.

Dans certains domaines, il arrive que des superviseurs de stages soient embauchés par l'université. À titre indicatif, l'Université Laval confie à des chargés d'enseignement la tâche de superviser les étudiants en enseignement lors de leurs stages en milieu scolaire.[2]

Dans les domaines de la santé et des services sociaux, le superviseur de stage (aussi appelé superviseur institutionnel ou interne, maître de stage, accompagnateur de stage, professeur de clinique, professionnel associé, préceptrice, tuteur) est un professionnel employé du milieu de stage responsable d'encadrer la pratique quotidienne de l'étudiant en stage et de participer à son évaluation formative et sommative en collaboration avec le professeur ou le chargé de cours responsable du stage.

[2] https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1102694/superviseurs-stages-enseignement-universite-laval-coupes

Dans ces domaines, il peut arriver que l'université ait recours à l'embauche de superviseurs privés lorsque le milieu de stage manque de personnel qualifié pour superviser les étudiants en stage. Un superviseur de stage est alors employé par l'université (appelé superviseur privé ou externe) pour assurer la supervision clinique d'étudiants en milieu de pratique.

À titre illustratif, une liste des ressources dédiées aux stages des étudiants du réseau de l'Université du Québec dans les domaines de la santé et des services sociaux est présentée en annexe II.

Responsables des stages

Toujours dans les domaines de la santé et des services sociaux, il existe dans certains milieux de pratiques des responsables des stages ou responsables de la formation pratique. Il s'agit de personnel-cadre employé du milieu de stage, ayant la responsabilité de recruter les superviseurs et d'effectuer le jumelage avec les stagiaires. Ceux-ci sont responsables de la coordination administrative des stages, de la promotion des stages auprès des milieux de pratique, du placement des étudiants, de l'élaboration des ententes de stage, de l'accompagnement des étudiants dans le dépôt de leur candidature, dans la préparation de leur stage et responsable du développement des outils et des mesures d'encadrement des superviseurs de stage.

Pour placer des étudiants, les coordonnateurs ou agents de stages doivent passer par le responsable de stage, qui ensuite communique avec les professionnels de son milieu pour connaître leur intérêt à superviser un étudiant.

3 CONCLUSION

En ce qui a trait à l'organisation actuelle des stages au Québec, il existe vraisemblablement des pistes d'amélioration pour mieux encadrer les stagiaires. Dans son « avis sur l'encadrement des stages crédités de premier cycle », la FAÉCUM émet plusieurs recommandations à ce sujet :

- Notamment, la FAÉCUM recommande que l'UdeM évalue « la possibilité de créer une entité qui centralisera les différentes ressources dédiées à améliorer l'encadrement des stages crédités et à soutenir les unités académiques : un Bureau des stages dont les ressources humaines seraient exclusivement dédiées à la question des stages.» La FAÉCUM estime qu'une telle entité permettrait de répondre au problème du manque de soutien aux stagiaires.

- Ensuite, pour s'assurer que les personnes ressources accueillant ses stagiaires soient suffisamment au courant de toutes les modalités des stages, surtout relativement à l'évaluation, la FAÉCUM recommande que les unités académiques forment les maîtres de stages et s'assurent que les rôles et responsabilités de ces personnes soient clairement communiqués et connus. De même, l'Association étudiante de l'ESG-UQAM recommande que les comités de programmes soient responsables de fixer les objectifs de stages, les prérequis et les livrables.

Ces recommandations constituent des pistes de réflexion pour améliorer l'organisation et l'encadrement des stages dans l'ensemble du système universitaire québécois.

4 RÉFÉRENCES

« Avis sur les stages à l'ESG UQAM », Association étudiante de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal, date nd.

« Guide d'accueil aux stagiaires en sciences de l'Université de Montréal », Anne-Marie Labrecque, coordonnatrice des stages en sciences à la Faculté des Arts et Sciences de l'Université de Montréal, novembre 2004.

« Avis sur l'encadrement des stages crédités de premier cycle », Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, 28 octobre 2015.

« Guide d'encadrement des stages en milieu de travail pour les étudiants inscrits à un programme de DESS ou de maîtrise professionnelle admissible », Direction des affaires académiques et internationales, École Polytechnique de Montréal, Mise à jour : 7 janvier 2015.

« L'organisation des stages en milieu de pratique des programmes en santé et services sociaux des établissements du réseau de l'Université du Québec », Rapport adopté par la Commission de planification de l'Université du Québec, le 14 septembre 2016.

RÉALISATION DE LA FICHE

Personne responsable de la fiche : Odile Rochon
Ministère d'appartenance : Éducation et Enseignement supérieur
Direction : Enseignement et recherche universitaires
Date : 14 décembre 2018

ANNEXE I

Acteurs impliqués dans l'organisation et l'encadrement des stages

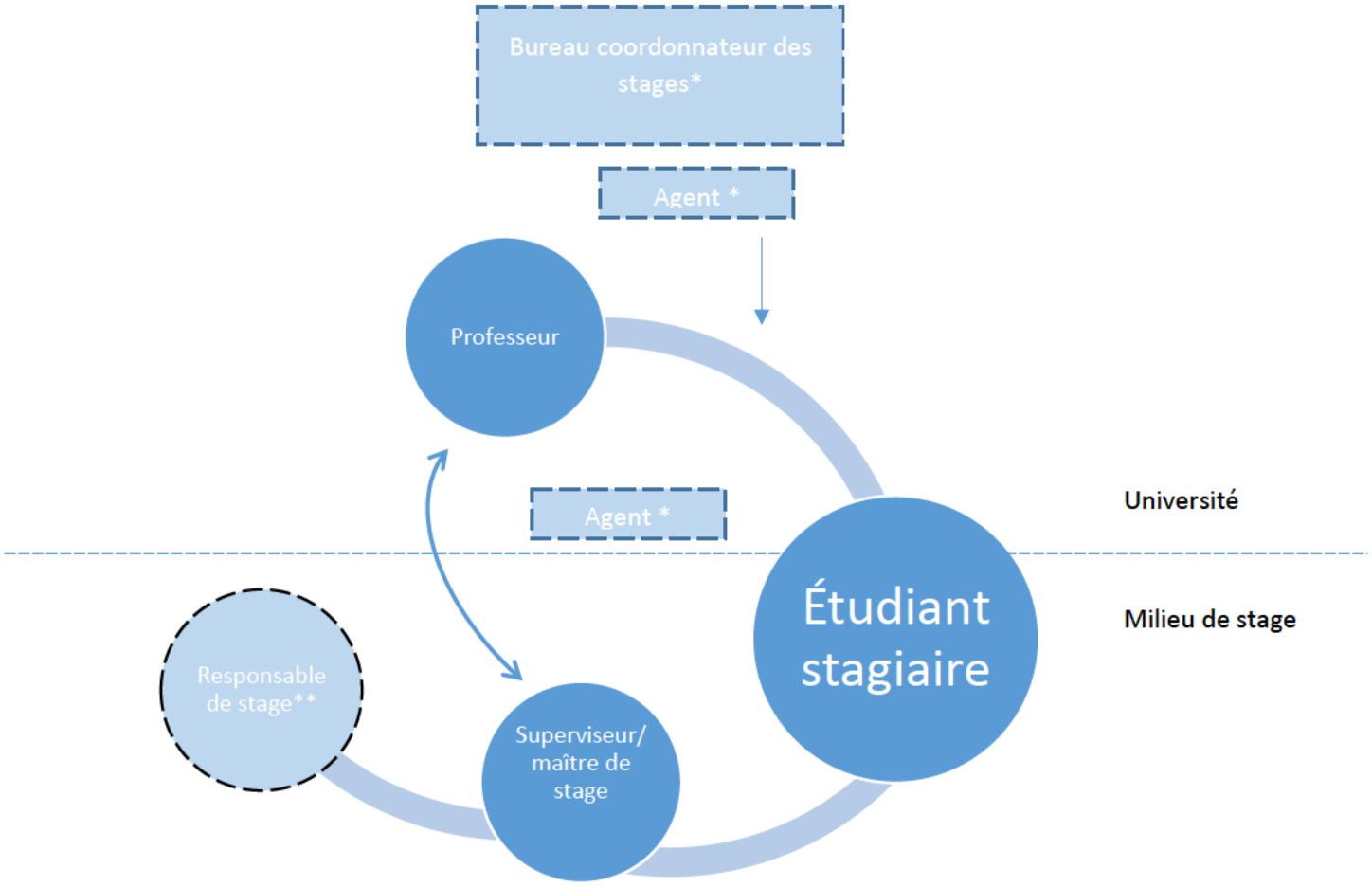

* Existe dans certains établissements
** Existe dans certains milieux de pratique

ANNEXE II

Ressources humaines des établissements du réseau de l'UQ dédiées à la formation pratique, selon la discipline

Disciplines	Universités	Ressources professorales	Ressources professionnelles et techniques
Sciences infirmières	UQTR	• Membres du personnel enseignant responsables des stages • Professeurs responsables des cours liés aux stages	• Un agent de stage à temps plein • Un agent de stage à mi-temps • Professionnels moniteurs de stage (contrats)
	UQAC	• Membres du personnel enseignant responsables des stages (15 stagiaires = une tâche) • Professeurs responsables des cours liés aux stages	• Un agent de stage à temps plein • Un agent de stage à mi-temps • Professionnels moniteurs de stage (contrats)
	UQAR	• Membres du personnel enseignant responsables des stages • Professeurs responsables des cours liés aux stages	• Deux agents de stage (un par campus) • Un auxiliaire d'enseignement (2 jours semaine)
	UQO	• Chargés de cours responsables des stagiaires • Professeurs responsables des stages • Professeurs responsables des cours liés aux stages	• Deux coordonnateurs de stage (un par campus) • Un agent de stage • Professionnels superviseurs de stage (contrats)
	UQAT	• Membres du personnel enseignant responsables des stages • Professeurs responsables des cours liés aux stages • Auxiliaires d'enseignement	• Un agent de stage
Sage-Femme	UQTR	• Un professeur associé à chacun des stages	• Une coordonnatrice de stage à temps plein • Une coordonnatrice de stage à mi-temps • Un commis aux affaires modulaires (aide ponctuelle)
Travail social	UQAM	• Membres du personnel enseignant responsables de stage • Professeurs responsables des séminaires de stage • Professeur directeur de l'essai-stage (maîtrise)	• Une chargée de formation pratique • Une agente de stage • Professionnels superviseurs de stage (contrats)
	UQAC	• Membres du personnel enseignant responsables des stages • Un professeur responsable de la formation pratique	• Un coordonnateur de stage • Un agent de stage • Professionnels superviseurs de stage (contrats)
	UQAR	• Membres du personnel enseignant responsables des stages • Un professeur responsable de la formation pratique	• Un agent de stage par campus • Professionnels superviseurs de stage (contrats) • Un commis 2 ½ jours sur 36 semaines
	UQO	• Membres du personnel enseignant responsables des séminaires de stage	• Deux coordonnateurs de stage (un par campus) • Professionnels superviseurs de stage (contrats)
	UQAT	• Professeurs de stage • Un professeur responsable de la formation pratique	• Un agent de stage à temps plein • Un agent de stage à mi-temps • Professionnels superviseurs de stage (contrats)
Psychoéducation	UQTR	• Professeurs superviseurs de stage • Professeurs responsables des cours liés aux stages	• Deux agents de stage • Un coordonnateur de stage
	UQO	• Professeurs superviseurs de stage • Professeurs responsables des cours liés aux stages	• Un coordonnateur de stage par campus

Disciplines	Universités	Ressources professorales	Ressources professionnelles et techniques
	UQAT	• Membres du personnel enseignant responsables des cours liés aux stages • Professeurs superviseurs de stage (un groupe = 1 charge) • Un professeur responsable de la formation pratique	• Un agent de stage
Psychologie	UQAM	• Personnel enseignant responsable de stage • Personnel enseignant de la clinique universitaire	• Direction de la clinique universitaire • Personnel professionnel de la clinique universitaire • Personnel de soutien de la clinique universitaire • Une chargée de formation pratique • Une commis de logiciel à mi-temps • Étudiants de doctorat
	UQTR	• Membres du personnel enseignant responsables des stages 1 et 3 et des internats à la clinique universitaire • Personnel enseignant de la clinique universitaire	• Un coordonnateur de stage • Un secrétaire à mi-temps • Trois professionnels (mi-temps) à la clinique universitaire
	UQAC	• Professeurs et chargés de cours superviseurs de stage • Professeurs de clinique (internat) • Personnel de la clinique universitaire	• Un agent de stage • Personnel professionnel de la clinique universitaire
	UQO	• Professeurs superviseurs de stage et d'internat • Personnel enseignant de la clinique universitaire	• Un coordonnateur de stage • Personnel professionnel de la clinique universitaire
Sexologie	UQAM	• Chargés de cours superviseurs de stage (baccalauréat) • Professeurs responsables d'approche (maîtrise clinique)	• Deux chargées de formation pratique • Professionnels superviseurs de stage (contrats)
Ergothérapie	UQTR	• Un professeur responsable des stages (baccalauréat) • Professeurs responsables des cours liés aux stages • Personnel enseignant de la clinique universitaire	• Un coordonnateur de stage • Un commis académique à mi-temps • Personnel professionnel de la clinique universitaire
Orthophonie	UQTR	• Professeurs responsables des cours liés aux stages • Personnel enseignant de la clinique universitaire	• Un coordonnateur de stage à mi-temps • Un adjoint administratif à mi-temps • Personnel professionnel de la clinique universitaire
Physiothérapie	UQAC	• Professeurs responsables des cours liés aux stages	• Un agent de stage
Kinésiologie	UQAM	• Membres du personnel enseignant responsables des stages • Un professeur invité responsable de la formation pratique	• Aucune ressource
	UQTR	• Un professeur clinicien directeur pédagogique de la clinique universitaire • Professeurs enseignants à la clinique universitaire • Professeurs superviseurs de stage	• Un coordonnateur de stage
	UQAC	• Personnel enseignant responsable des cours liés aux stages • Personnel enseignant de la clinique universitaire	• Un agent de stage (3 jours / sem.) • Personnel professionnel de la clinique universitaire

Source : « L'organisation des stages en milieu de pratique des programmes en santé et services sociaux des établissements du réseau de l'Université du Québec », Rapport adopté par la Commission de planification de l'Université du Québec, le 14 septembre 2016.

Enjeu 17 : Programme incitatif pour l'accueil des stagiaires (PIAS)

1 ÉTAT DE SITUATION

Le programme incitatif pour l'accueil des stagiaires (PIAS) est piloté par la Commission des partenaires du marché du travail (ci-après la Commission). Il accorde un soutien financier aux entreprises qui acceptent des stagiaires dans le cadre d'une formation menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles, techniques ou universitaires offerte par un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Par le biais du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO), la Commission couvre une partie des frais liés à l'encadrement de stagiaires et aide les entreprises à structurer leurs activités et à s'outiller dans le but de favoriser l'atteinte des objectifs de stage. Ainsi, un soutien financier est accordé afin que les personnes chargées d'encadrer les stagiaires suivent une formation de superviseur de stage offerte par un établissement d'enseignement secondaire ou collégial.

Inauguré durant l'exercice financier de 2016-2017, le PIAS a été bonifié à l'occasion du lancement de la Stratégie nationale de la main-d'œuvre 2018-2022. En effet, la mesure 32 de la Stratégie prévoyait des investissements additionnels de 5 M$ sur cinq ans afin d'élargir les critères d'admissibilité au Programme, auparavant offert uniquement aux entreprises accueillant des stagiaires en formation professionnelle et technique.

Objectifs du programme

Le PIAS poursuit deux grands objectifs, soit :

- favoriser une meilleure adéquation entre la formation professionnelle, technique ou universitaire et les besoins en constante évolution du marché du travail en augmentant les occasions de rapprochement entre les établissements d'enseignement et les entreprises;
- favoriser l'intégration au marché du travail des élèves en les soutenant mieux dans leur transition entre le monde des études et le marché du travail.

2 ANALYSE DE L'ENJEU

Admissibilité des stages

Le PIAS vise à favoriser la réalisation de deux types de stages, soit :

- les *stages de développement des compétences*, qui ont pour objectif de développer, en milieu de travail, une ou plusieurs compétences visées par un programme d'études. Le milieu de travail est donc mis à profit pour favoriser l'atteinte de certains objectifs du programme d'études. Lors du retour en milieu scolaire, l'établissement doit cependant procéder à l'évaluation des compétences acquises en stage.
- les *stages de mise en œuvre des compétences*, qui permettent d'utiliser, dans l'exercice d'une profession ou d'un métier, une ou plusieurs compétences déjà acquises et sanctionnées dans le cadre d'un programme d'études. Le milieu de travail permet donc la consolidation et l'enrichissement des compétences visées par le programme d'études.

Les stages d'exploration, d'observation ou d'intégration sont donc exclus du champ d'application du programme.

Admissibilité des entreprises

Afin d'être admissible au remboursement des frais de formation des superviseures et superviseurs de stage, une organisation doit appartenir à une des trois catégories suivantes :

- entreprise privée à but lucratif;
- coopérative;
- organisme à but non lucratif.

Par ailleurs, les ministères, organismes et sociétés d'État affiliés aux gouvernements provincial et fédéral, les municipalités et la majorité des entreprises financées à plus de 50 % par des fonds publics ne sont pas admissibles au PIAS. Ces restrictions s'appliquent également aux partis politiques, aux entreprises dont les activités sont considérées controversées et dont le nom ne peut être associé à la Commission ou au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ainsi qu'aux organismes dont les activités sont interrompues en raison d'un conflit de travail.

La formation des superviseurs de stage constitue un enjeu dans la mesure où une enquête réalisée par l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) pour la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) révèle qu'une partie non négligeable des stages (22,4 %) ne fait pas l'objet d'un encadrement formel permettant de déterminer clairement les objectifs, la nature des activités ou les modalités d'évaluation. De même, plusieurs stagiaires ne disposeraient pas d'une supervision et d'une coordination qu'ils jugent adéquates, autant de la part de l'établissement d'enseignement que du milieu de stage. Certains étudiants auraient par ailleurs l'impression d'être affectés à des tâches dont le degré de complexité est incompatible avec la formation académique reçue. Ainsi, le fait d'encourager la formation des superviseurs en entreprise privée plutôt que celle des employés de ministères, organismes et sociétés d'État pourrait engendrer des revendications supplémentaires de la part de la communauté étudiante. En effet, les associations étudiantes déplorent, par le biais de nombreux mémoires et rapports de recherche, les conditions défavorables des stages réalisés dans le secteur public et leurs effets discriminatoires sur les femmes, qui en constituent la majorité des stagiaires.

Contribution financière du FDRCMO

Par le biais du FDRCMO, la Commission accorde aux entreprises ayant soumis un projet admissible un montant forfaitaire allant de 1 000 $ à 5 000 $ destiné à rembourser les frais de formation des superviseurs. Ce montant varie en fonction du type de stage réalisé par l'étudiant (le stage de développement des compétences engendrant des subventions supérieures au stage de mise en œuvre), ainsi que de sa durée mesurée en nombre d'heures. Par ailleurs, la contribution du Fonds ne peut pas faire l'objet d'un financement récurrent pour un même superviseur de stage.

3 CONCLUSION

Pour conclure, le PIAS vise à soutenir financièrement les entreprises non gouvernementales qui accueillent des stagiaires en permettant aux superviseurs d'obtenir une formation accréditée par un établissement d'enseignement reconnu. Le programme permet également à la Commission des partenaires du marché du travail de contribuer à l'engagement gouvernemental visant à accroître le recours aux stages en entreprise, tout en favorisant une meilleure adéquation entre la formation académique et les besoins du marché du travail.

RÉALISATION DE LA FICHE

Personne responsable de la fiche : Andra Lorent
Ministère d'appartenance : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Direction : Direction des affaires étudiantes et institutionnelles
Date : 19 décembre 2018

Groupe interministériel sur la compensation des stagiaires

Fiche sur les enjeux liés à la compensation des stagiaires

Enjeu : Favoriser concrètement l'intégration des enseignants formés à l'étranger dans le système scolaire du Québec

1 ÉTAT DE SITUATION OU CONTEXTE DE L'ENJEU

Contexte

Les personnes ayant réussi leur formation à l'enseignement à l'extérieur du Québec proviennent de systèmes scolaires assez diversifiés (plus de 135 pays différents).

Le stage probatoire a été développé dans le but de favoriser concrètement l'intégration des enseignants formés à l'extérieur du Canada à l'intérieur du modèle de l'école québécoise, en tenant compte de la diversité de leurs formations et des modèles scolaires au sein desquelles ils ont évolué dans le cadre de leurs expériences pratiques d'enseignement à l'étranger.

Les personnes admissibles à une autorisation d'enseigner au Québec, une fois l'examen de langue reconnu par le ministre réussi et leurs antécédents judiciaires vérifiés, obtiennent un permis d'enseigner (autorisation temporaire) valide pour une durée de 5 ans, avec conditions, pour avoir ensuite une autorisation permanente d'enseigner.

Pour faciliter l'intégration de ces enseignants, la réussite, entre autres, d'un cours sur le système scolaire du Québec et d'un stage probatoire est exigée.

État de situation

- Les articles 14 à 26.1 du Règlement sur les autorisations d'enseigner précisent les modalités du stage probatoire;
- Ainsi, le stage probatoire s'inscrit dans un processus de reconnaissance de la capacité à enseigner qui vise à reconnaître toutes les compétences professionnelles d'une personne à exercer la profession enseignante au Québec;
- Les heures d'enseignement sont comptabilisées aux fins du stage probatoire si elles sont effectuées pour un même employeur dans le cadre d'un contrat d'au moins 200 heures, à l'intérieur de 12 mois consécutifs;
- À l'intérieur d'un contrat, les heures d'enseignement reconnues au regard du stage probatoire sont celles consacrées à des services d'enseignement des matières obligatoires et effectuées en vertu des régimes pédagogiques;
- Le stage probatoire doit nécessairement être effectué pendant la période de validité de l'autorisation d'enseigner;
- Les autorités responsables de l'administration du stage probatoire sont le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la commission scolaire, l'établissement d'enseignement public, l'établissement d'enseignement privé et l'établissement d'enseignement qui a signé une entente avec le ministre. La personne qui fait un stage probatoire a également des responsabilités au cours du processus;
- Il revient à la direction de l'établissement d'enseignement de prévoir des mesures d'encadrement et d'évaluation qui peuvent faciliter l'atteinte des objectifs du stage probatoire;
- Selon le Règlement sur les autorisations d'enseigner, le stage probatoire est une période de pratique professionnelle au terme de laquelle auront été vérifiées les 12 compétences professionnelles qu'un enseignant attendues d'un enseignant ou d'une enseignante.
- Le stage porte notamment sur la capacité de la personne :
    - à communiquer à l'oral et à l'écrit de manière efficace ainsi qu'à concevoir, à adapter, à piloter et à évaluer des situations d'enseignement-apprentissage;

  - à établir des contacts avec les élèves, de façon individuelle ou en groupe, à maintenir un climat et un environnement favorables au développement des compétences et à considérer les différences individuelles de tous ordres;
  - à instaurer des relations interpersonnelles avec les parents, avec les autres membres du personnel de l'établissement d'enseignement ainsi qu'avec les partenaires visés pour la mise en place des services appropriés, le cas échéant;
  - à agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses diverses fonctions.
- Pour les titulaires d'un permis d'enseigner, le stage probatoire coïncide avec la période d'insertion professionnelle;
- Il est important que la ou le stagiaire ait accès à des mesures d'aide appropriées pour s'intégrer plus facilement à son milieu professionnel et, en l'occurrence, à la profession enseignante. Aussi, le stage probatoire permet au stagiaire de bénéficier d'un meilleur soutien sur le plan pédagogique;
- La durée du stage probatoire varie de 600 à 900 heures.

2 ANALYSE DE L'ENJEU

- La plupart des professionnels sont soumis à une période de formation supervisée appelée internat, résidence ou stage, selon le cas. Ces différentes dénominations représentent, pour la personne qui aspire à exercer une profession donnée, une période d'intégration lui permettant de montrer sa capacité à exercer cette profession;
- À l'instar des stages offerts dans les programmes renouvelés de formation à l'enseignement, le stage probatoire permet, dans le contexte d'une pratique professionnelle supervisée, de reconnaître les compétences d'une personne qui veut obtenir un brevet d'enseignement;
- Les personnes engagées dans le processus de stage probatoire sont :
  - celles qui sont formées à l'intérieur d'un programme de baccalauréat de 90 unités donné dans une université québécoise;
  - celles qui ont obtenu un permis d'enseigner en reconnaissance d'une autorisation d'enseigner délivrée à l'extérieur du Canada;
  - celles qui ont obtenu un permis d'enseigner en reconnaissance d'une autorisation d'enseigner délivrée au Canada, mais à l'extérieur du Québec.

3 POSITIONNEMENT DU MINISTÈRE PAR RAPPORT À L'ENJEU

Le stage probatoire vise à s'assurer qu'une personne formée à l'enseignement à l'étranger puisse le faire dans le cadre du modèle scolaire québécois.

La personne qui souhaite effectuer son stage probatoire doit d'abord obtenir un contrat dans un milieu scolaire (stage fait en cours d'emploi).

4 CONCLUSION

Le stage probatoire réalisé en vertu du Règlement sur les autorisations d'enseigner ne doit pas être confondu avec les stages réalisés par les étudiants en formation à l'enseignement. La période de stage probatoire, puisqu'elle met l'accent sur le développement des compétences professionnelles attendues chez les enseignants, favorise l'intégration professionnelle d'enseignants qui proviennent de systèmes scolaires de plus de 135 pays différents, au sein du système scolaire québécois.

RÉALISATION DE LA FICHE

Personne responsable de la fiche : Alphonsine Uwimana
Ministère d'appartenance : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Direction : Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire
Date : 2018-01-17

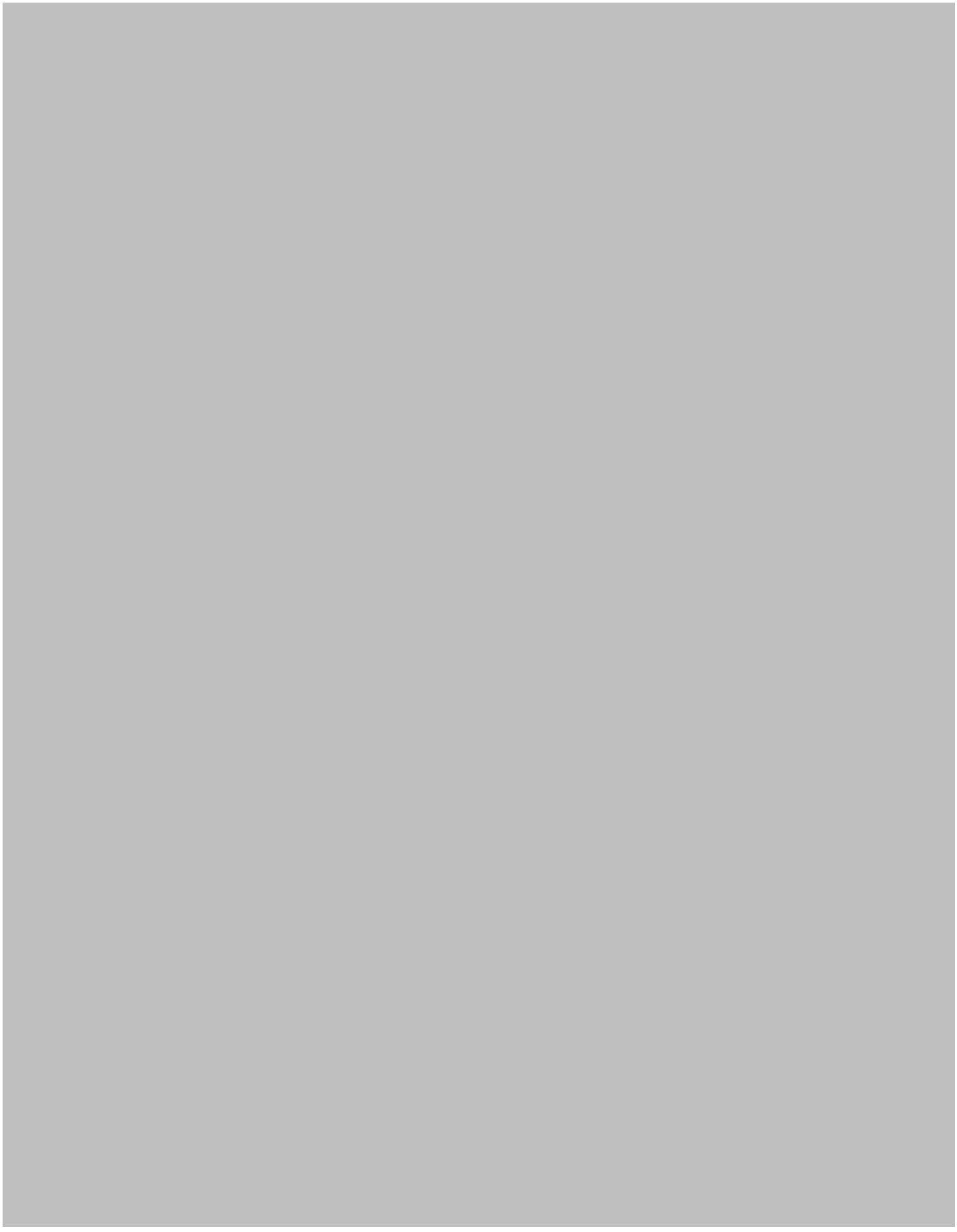

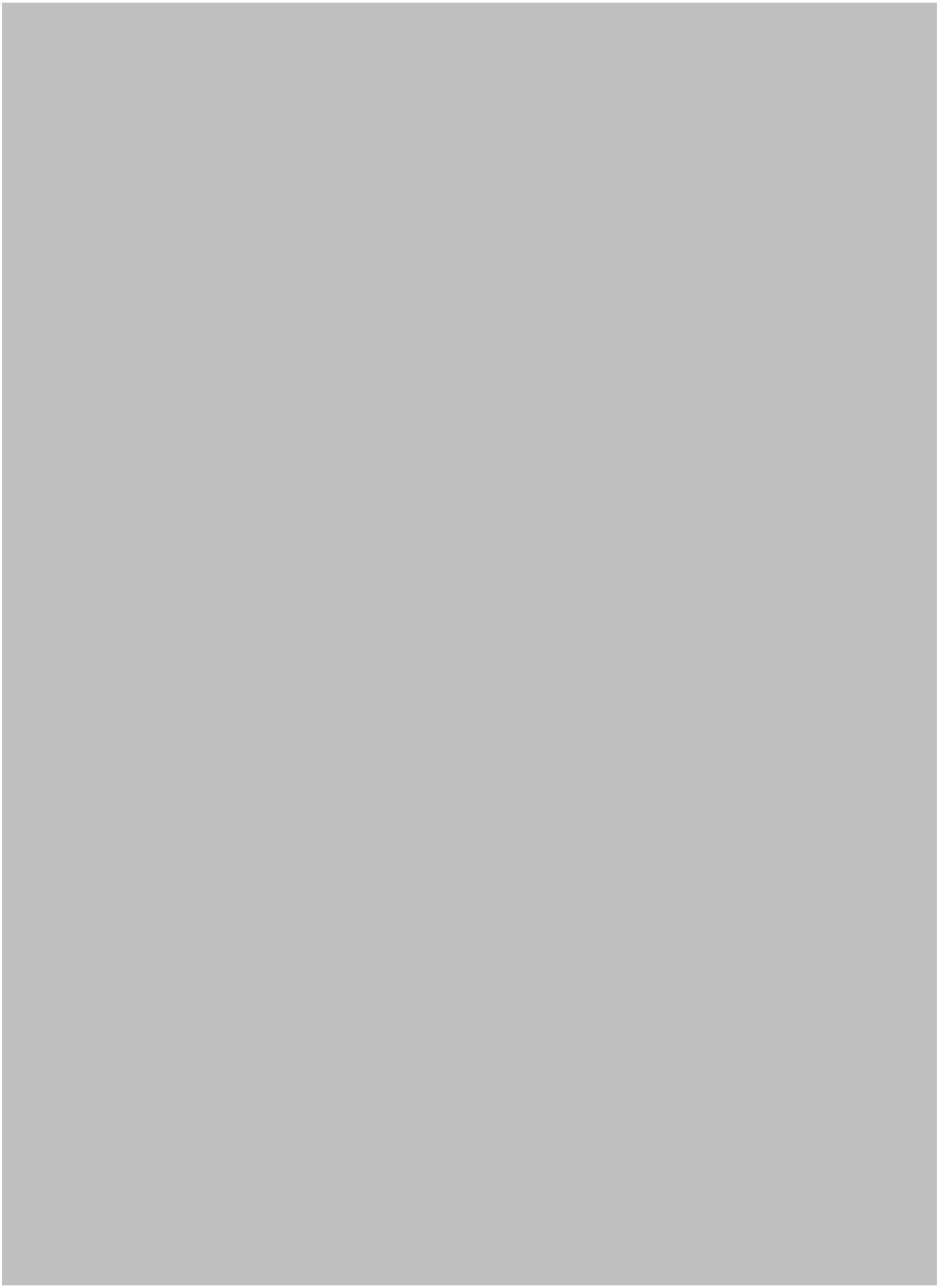

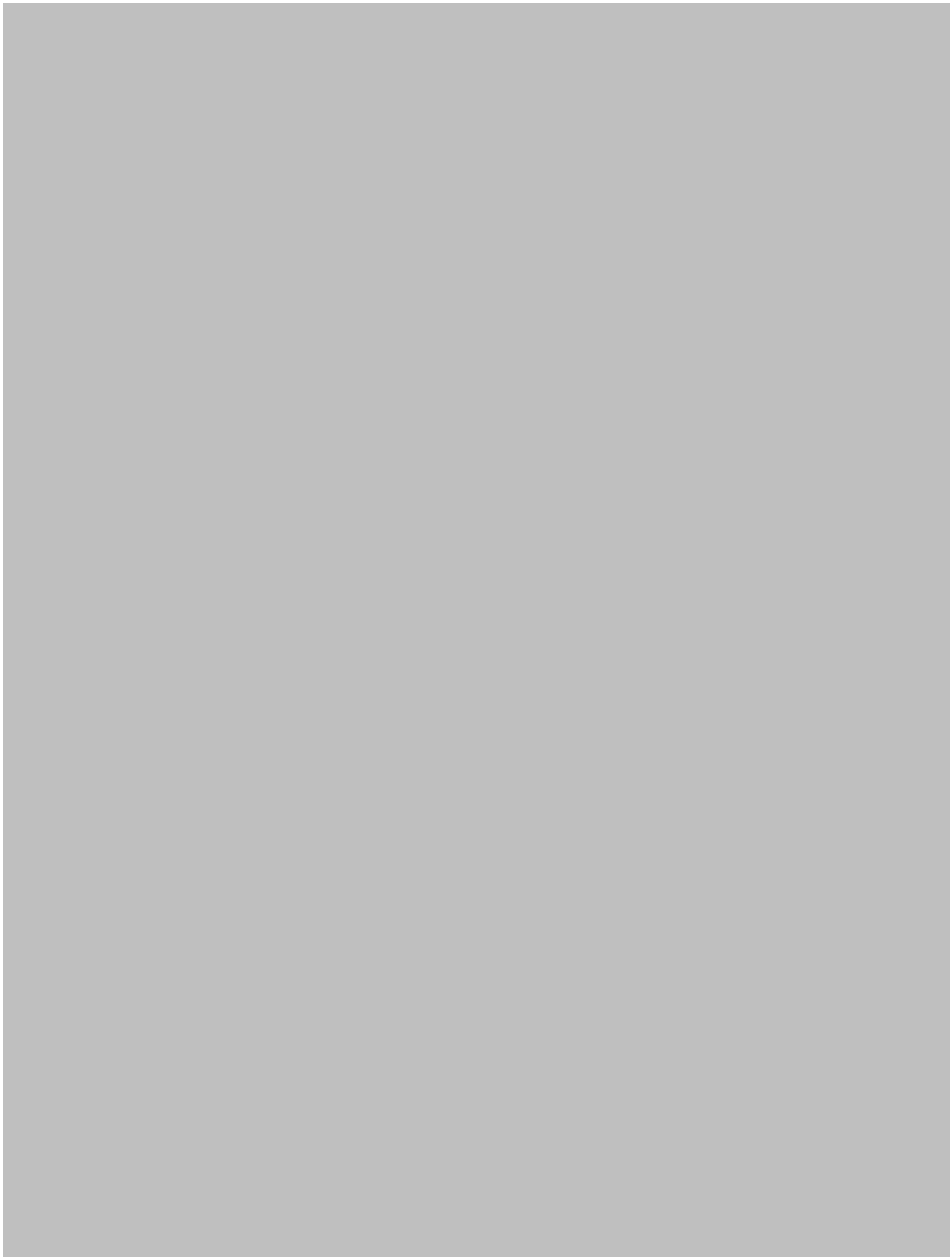

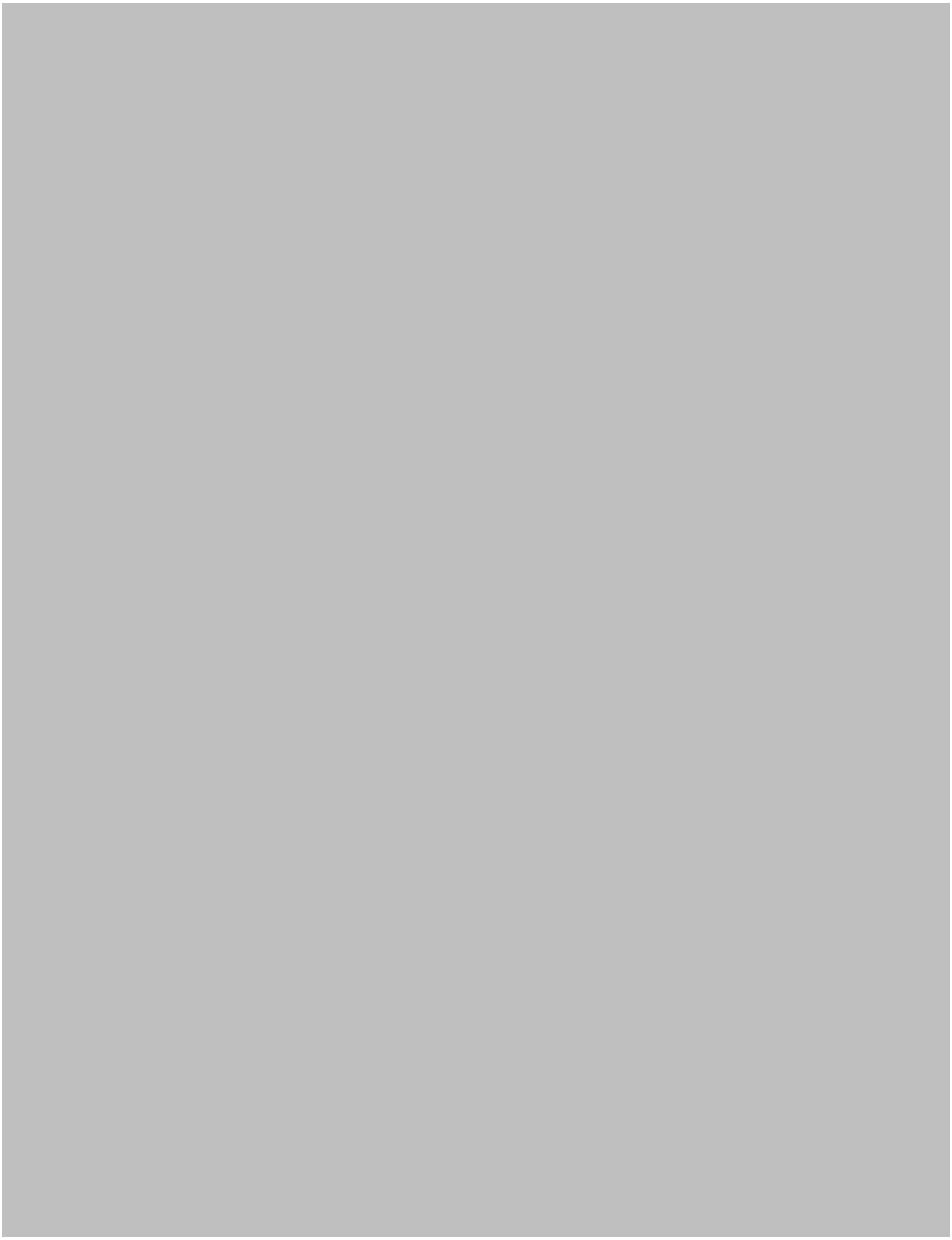

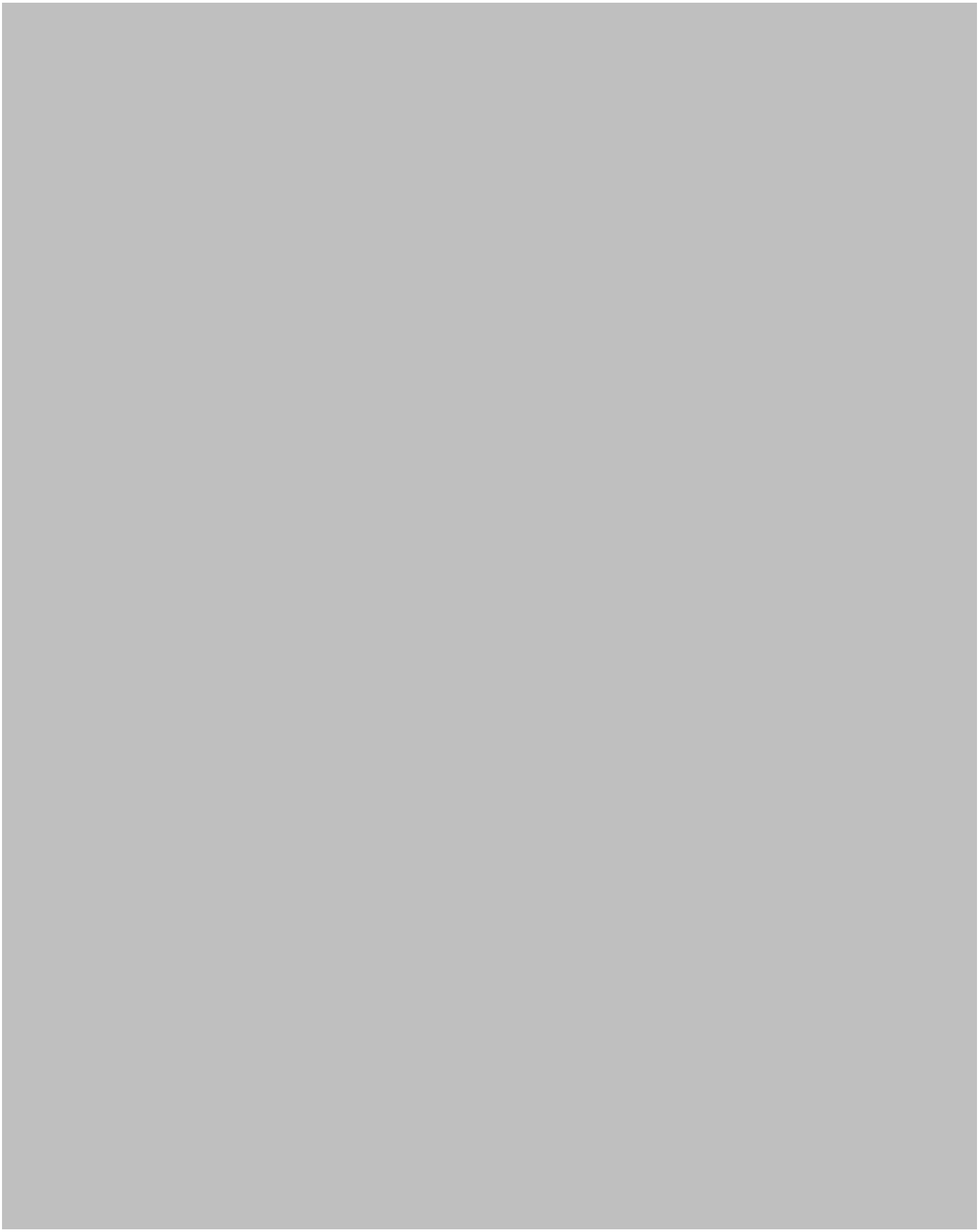

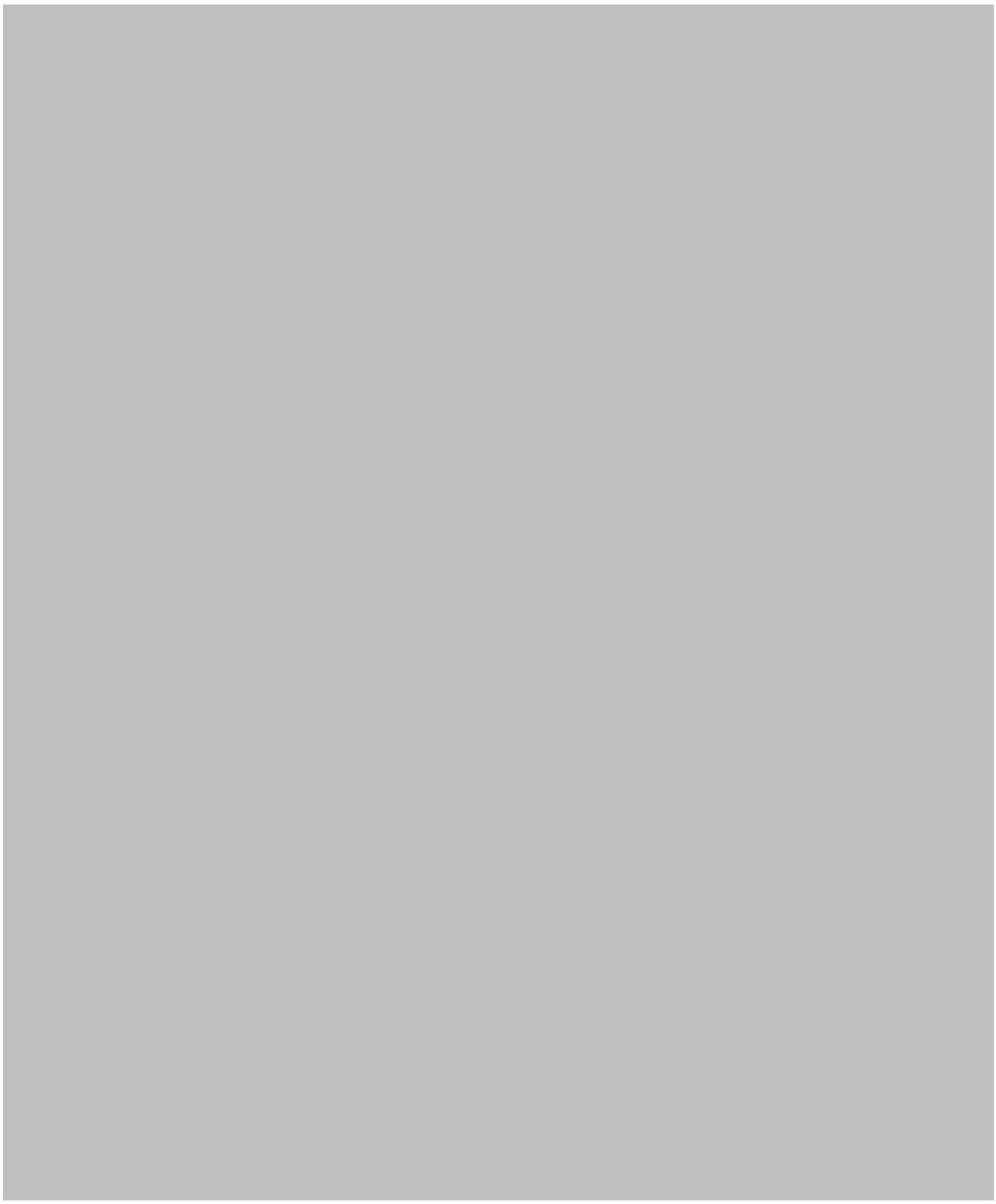

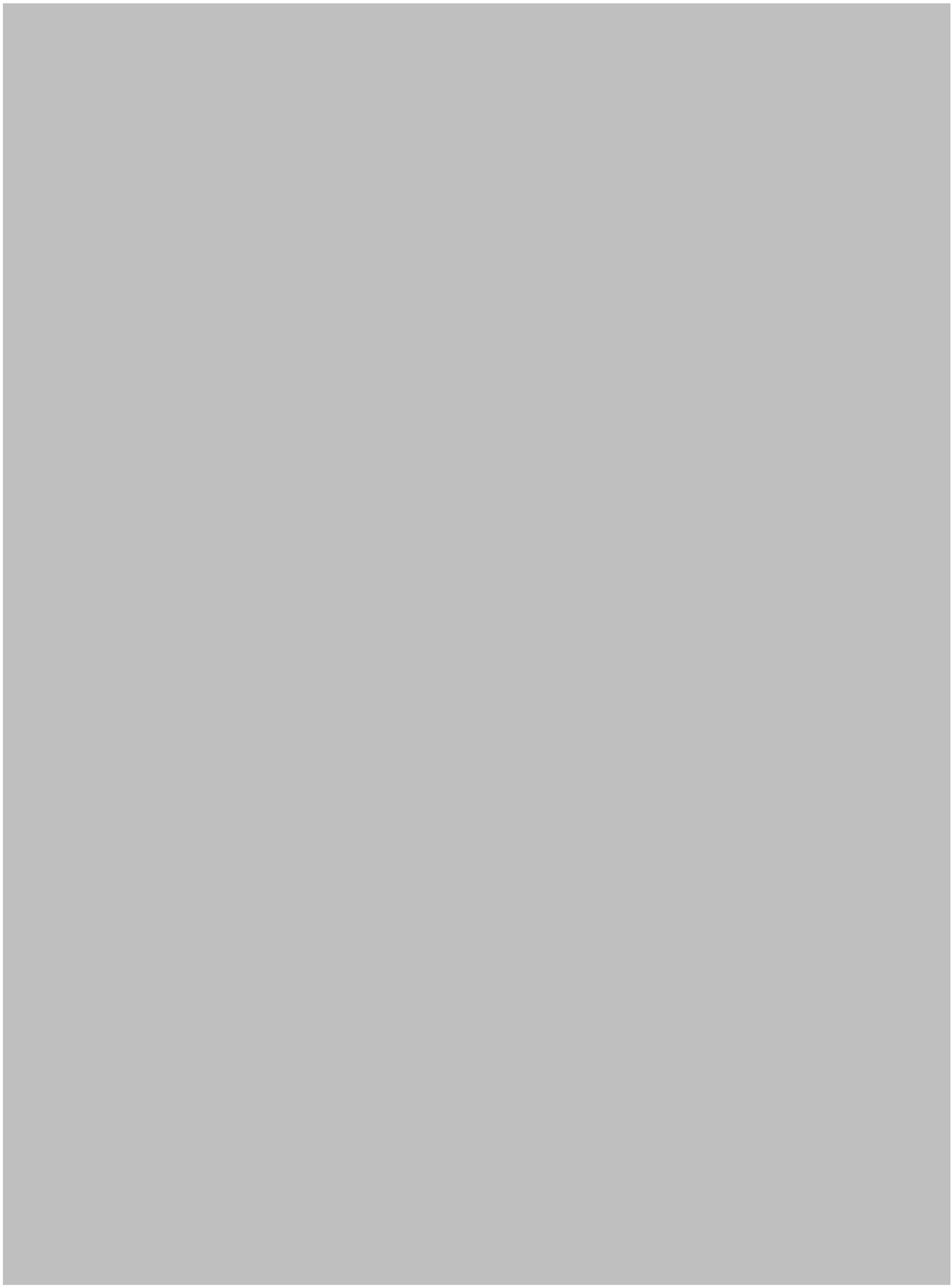

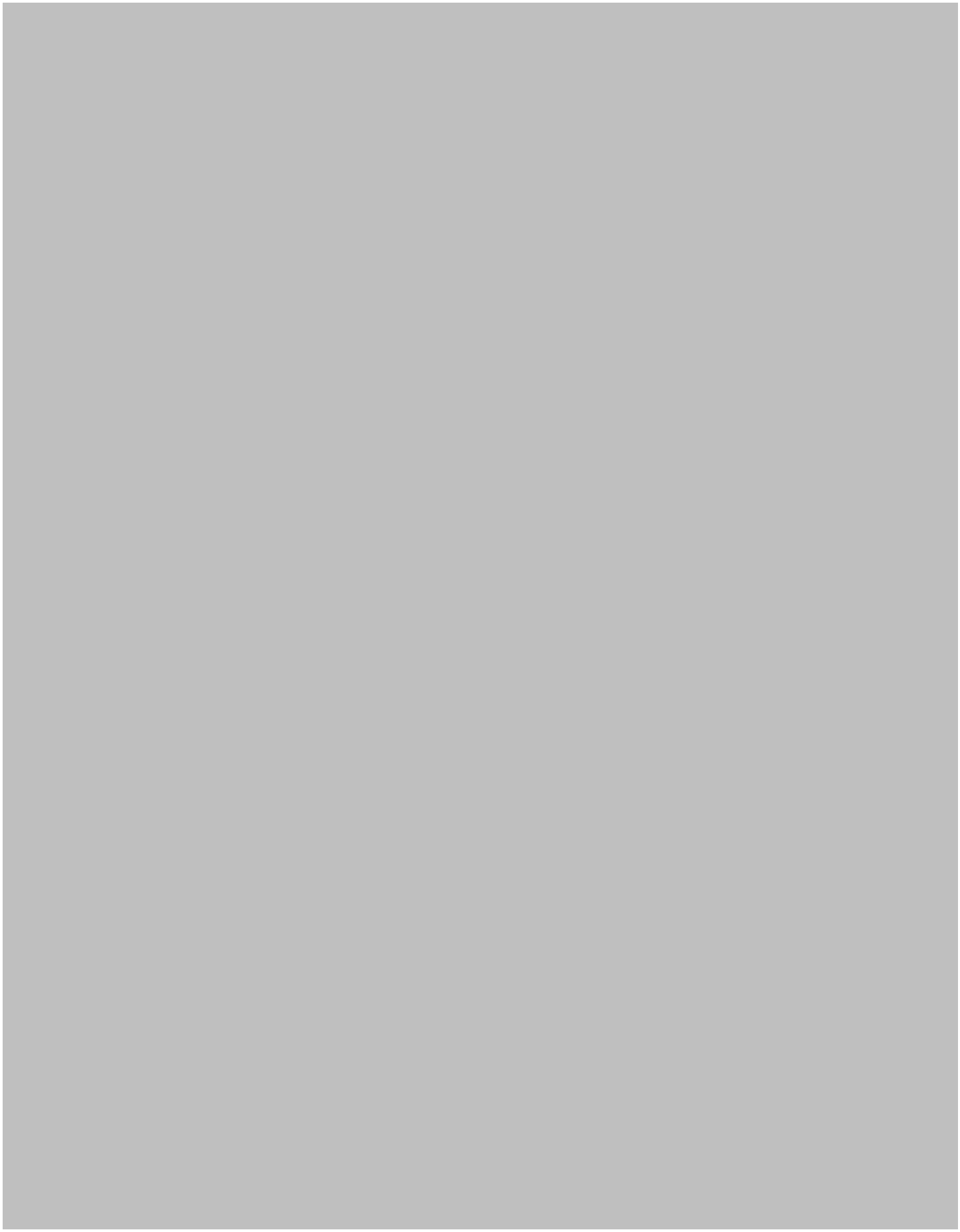

OCUM WN

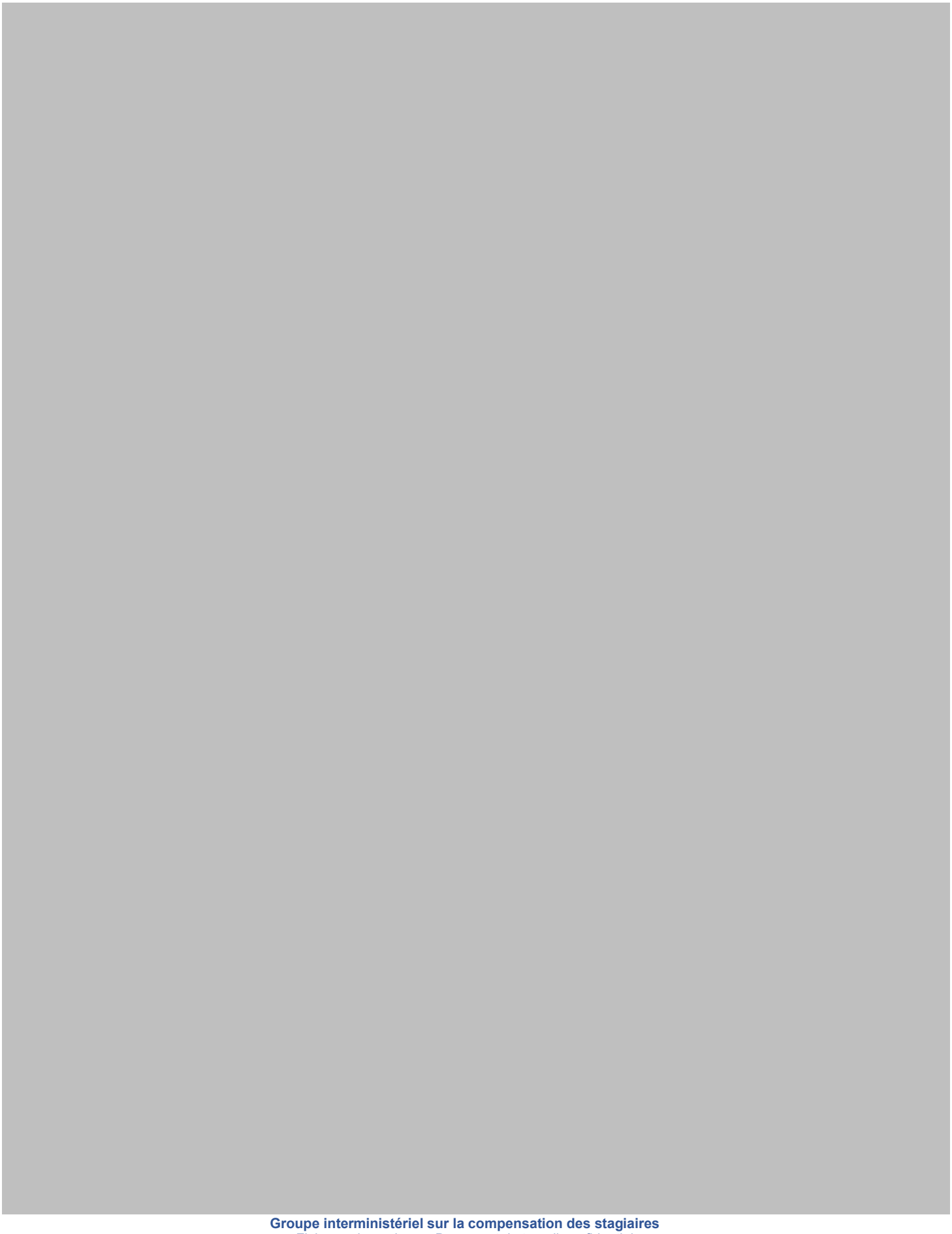

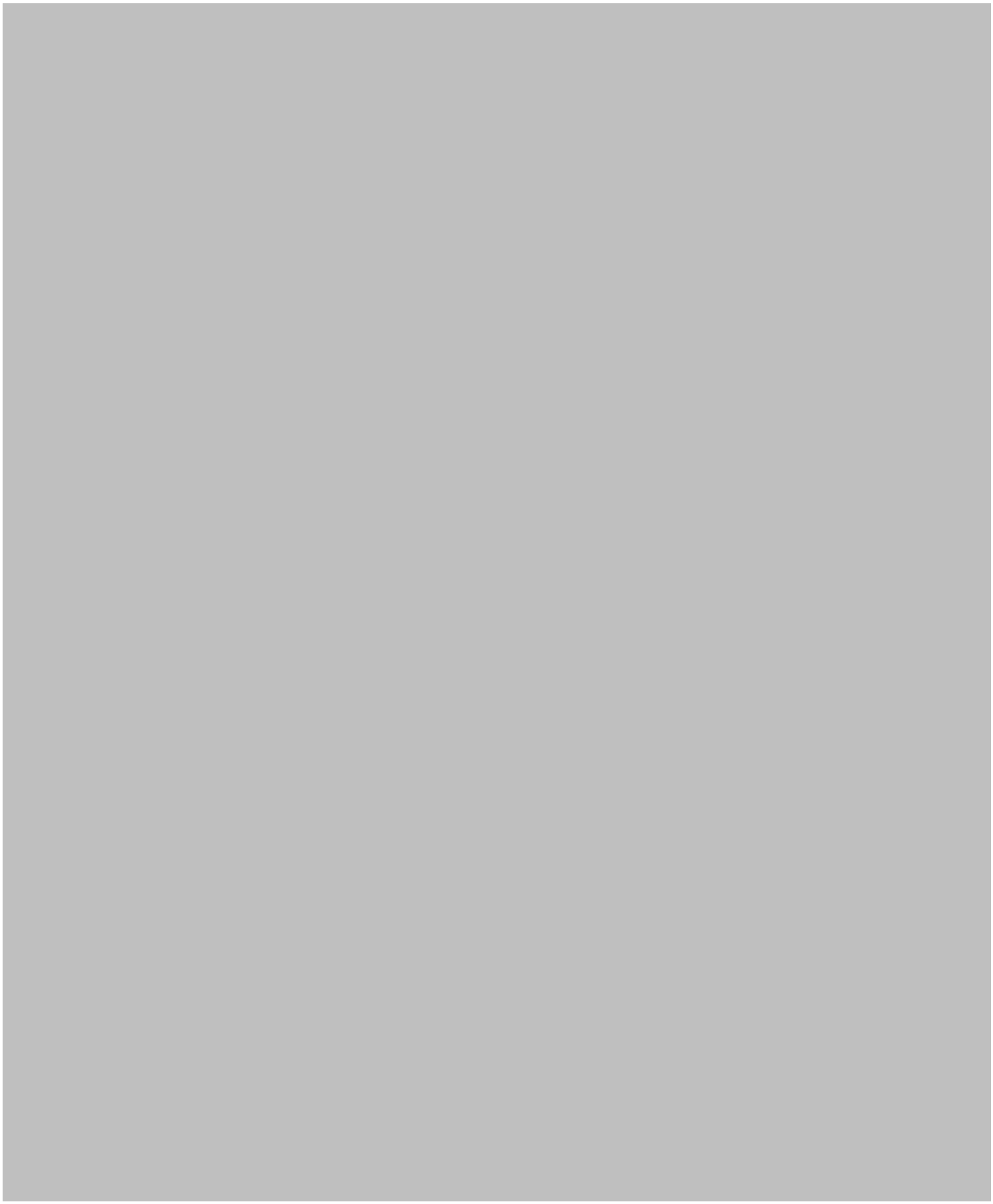

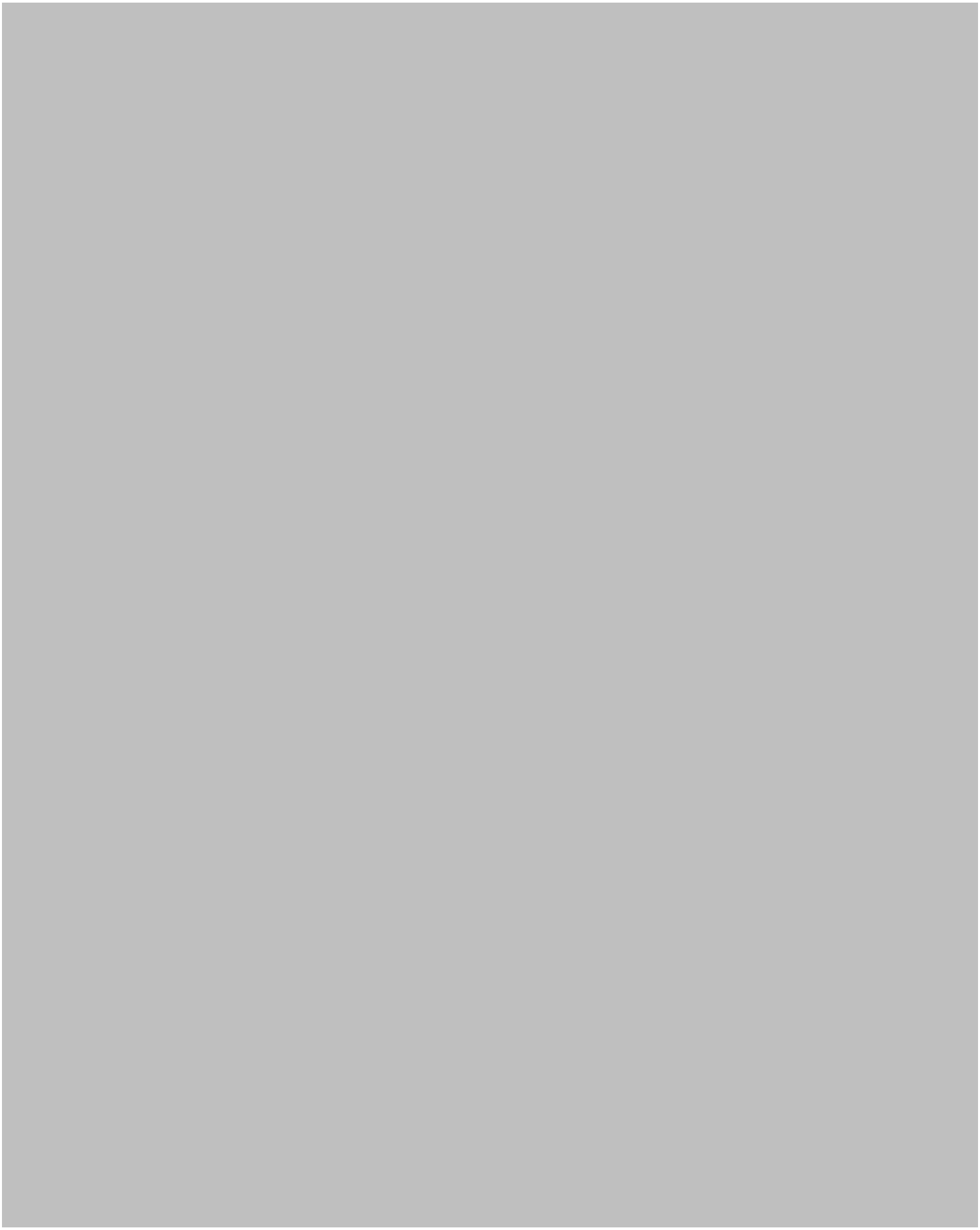

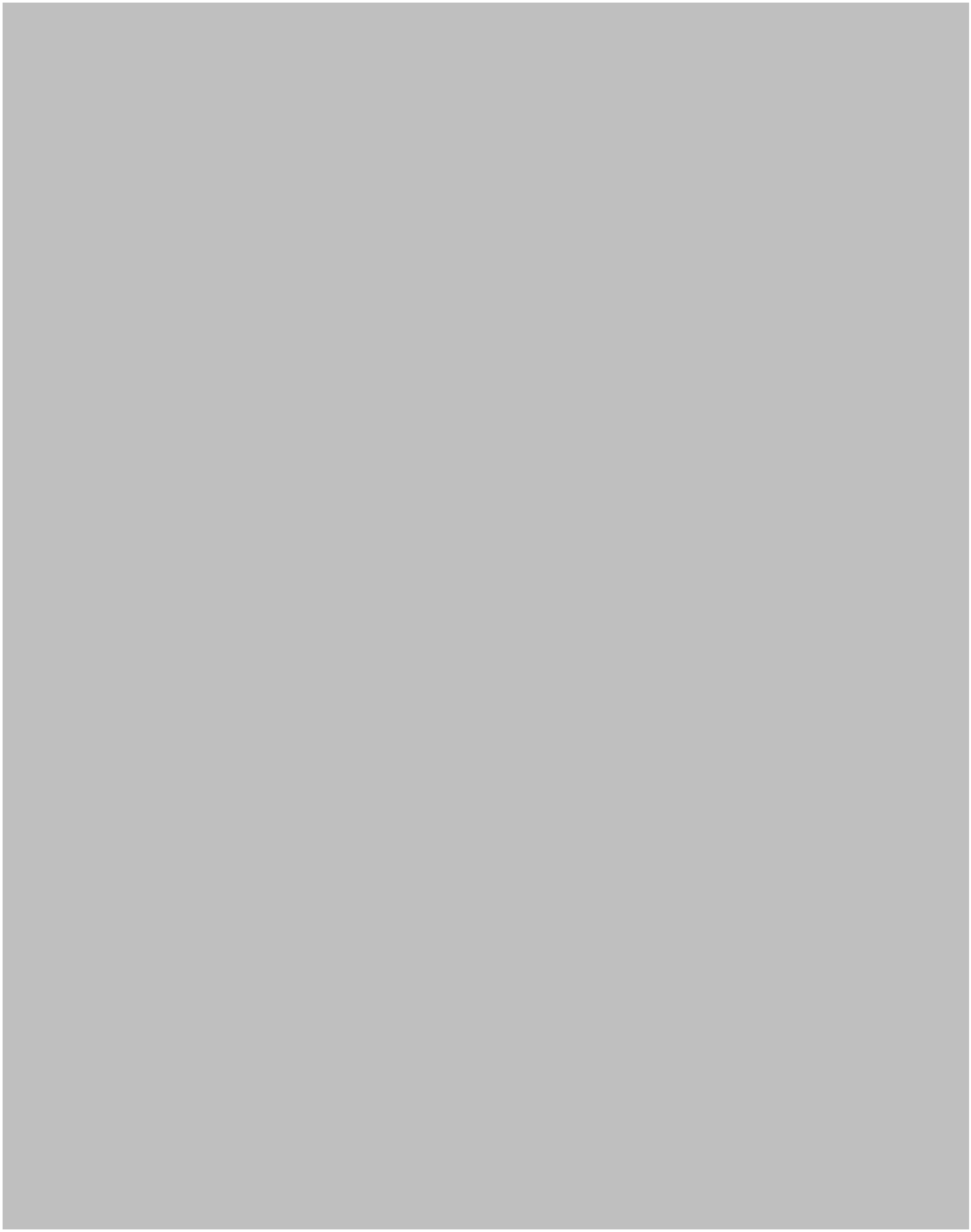

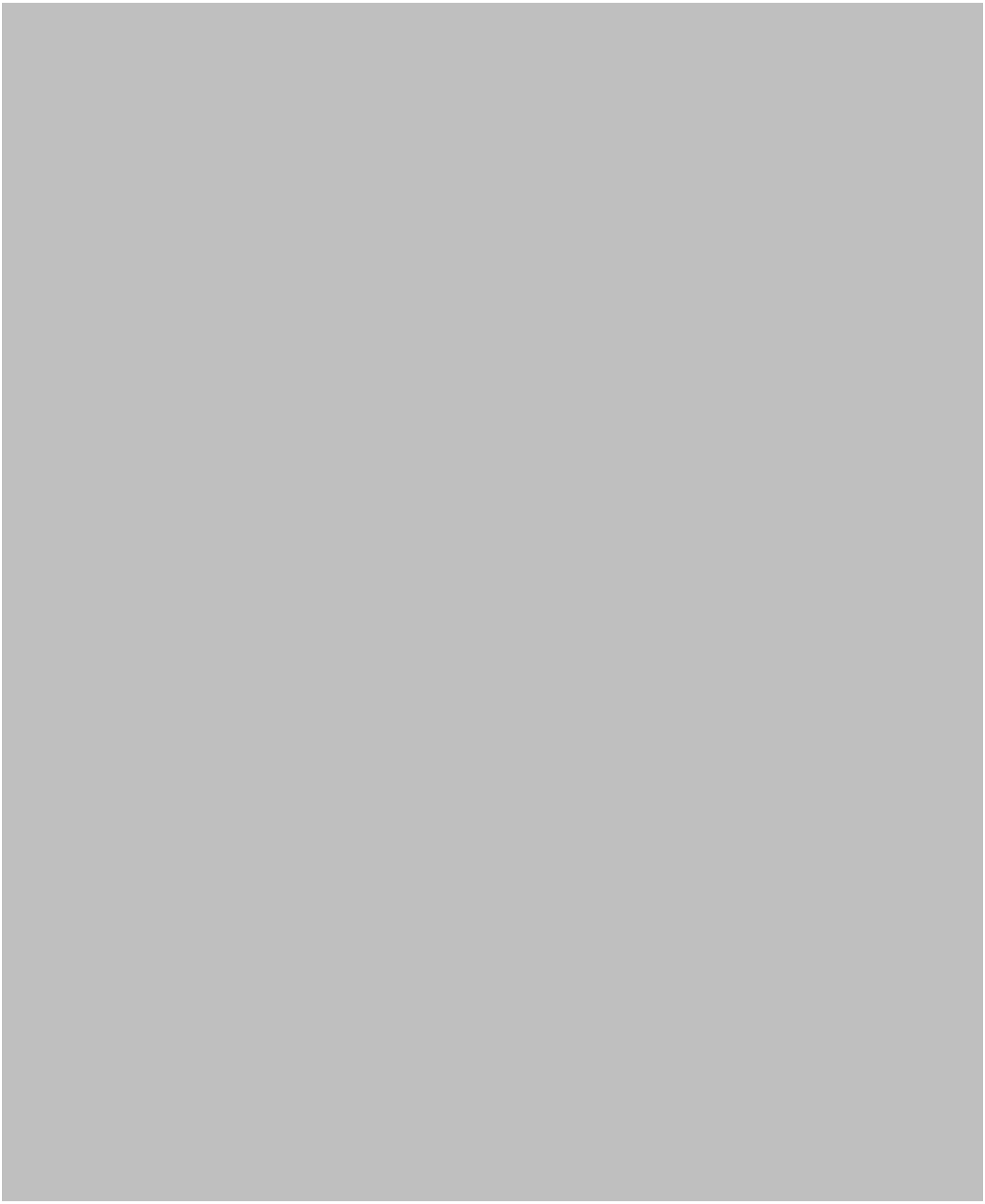

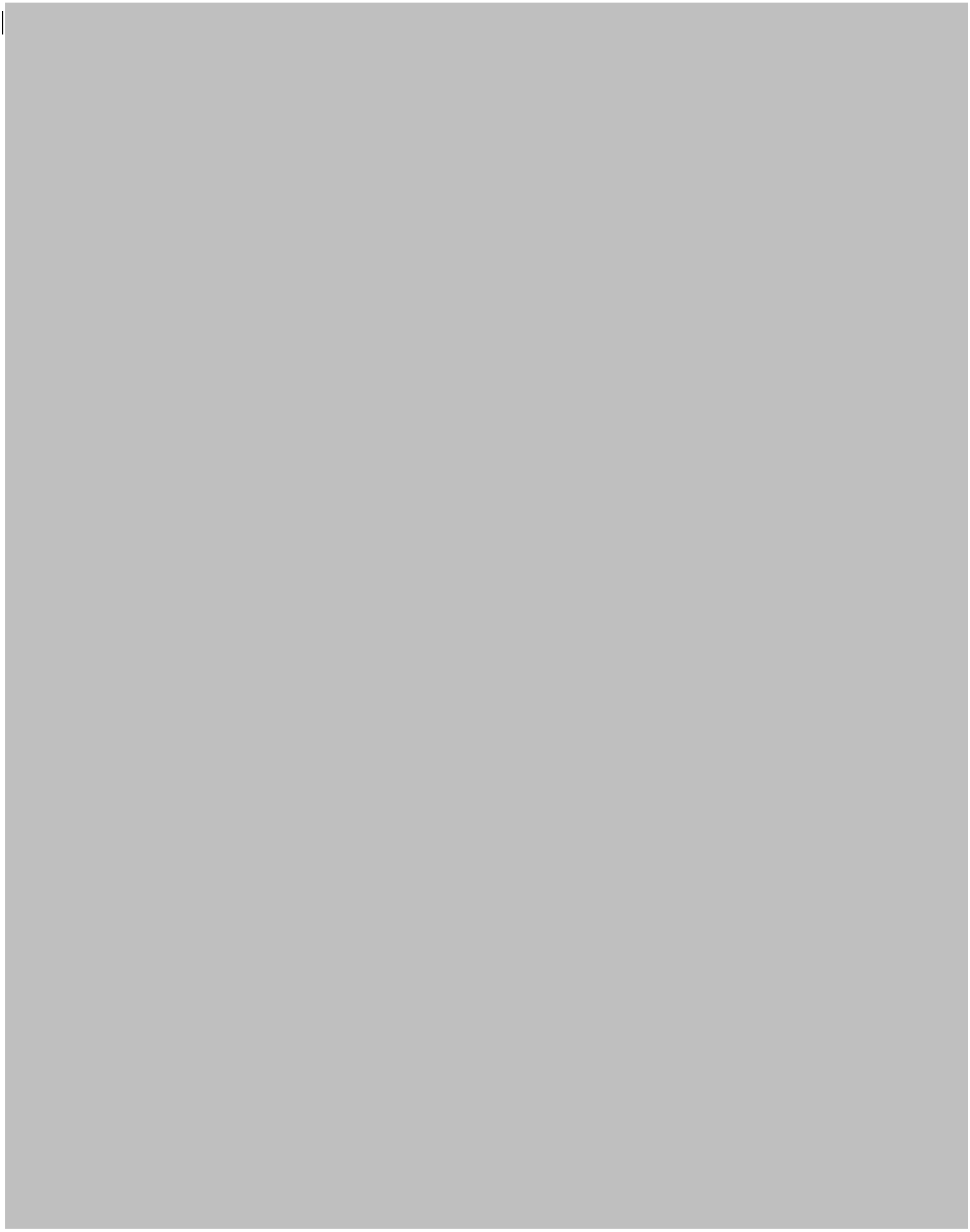

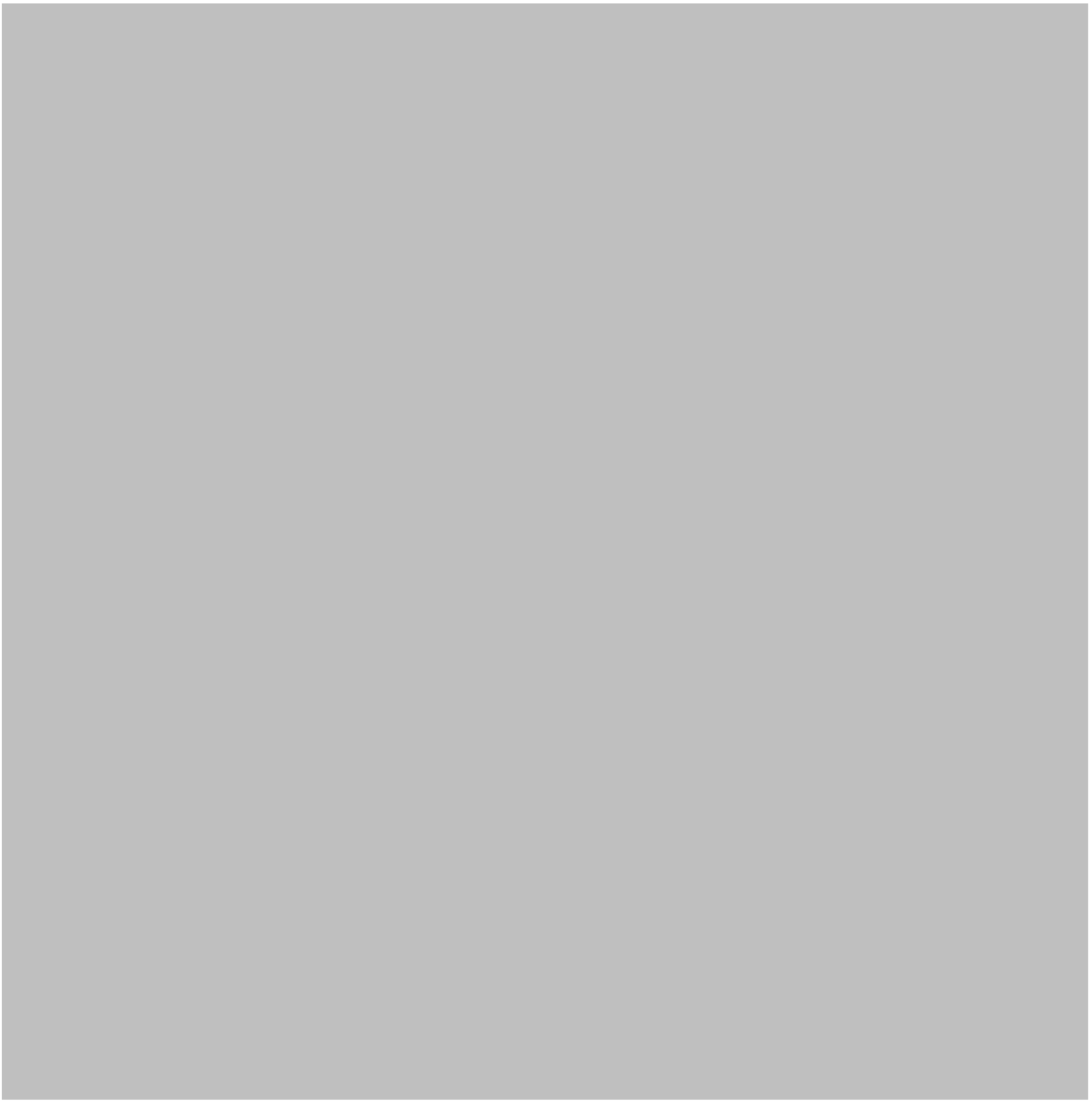

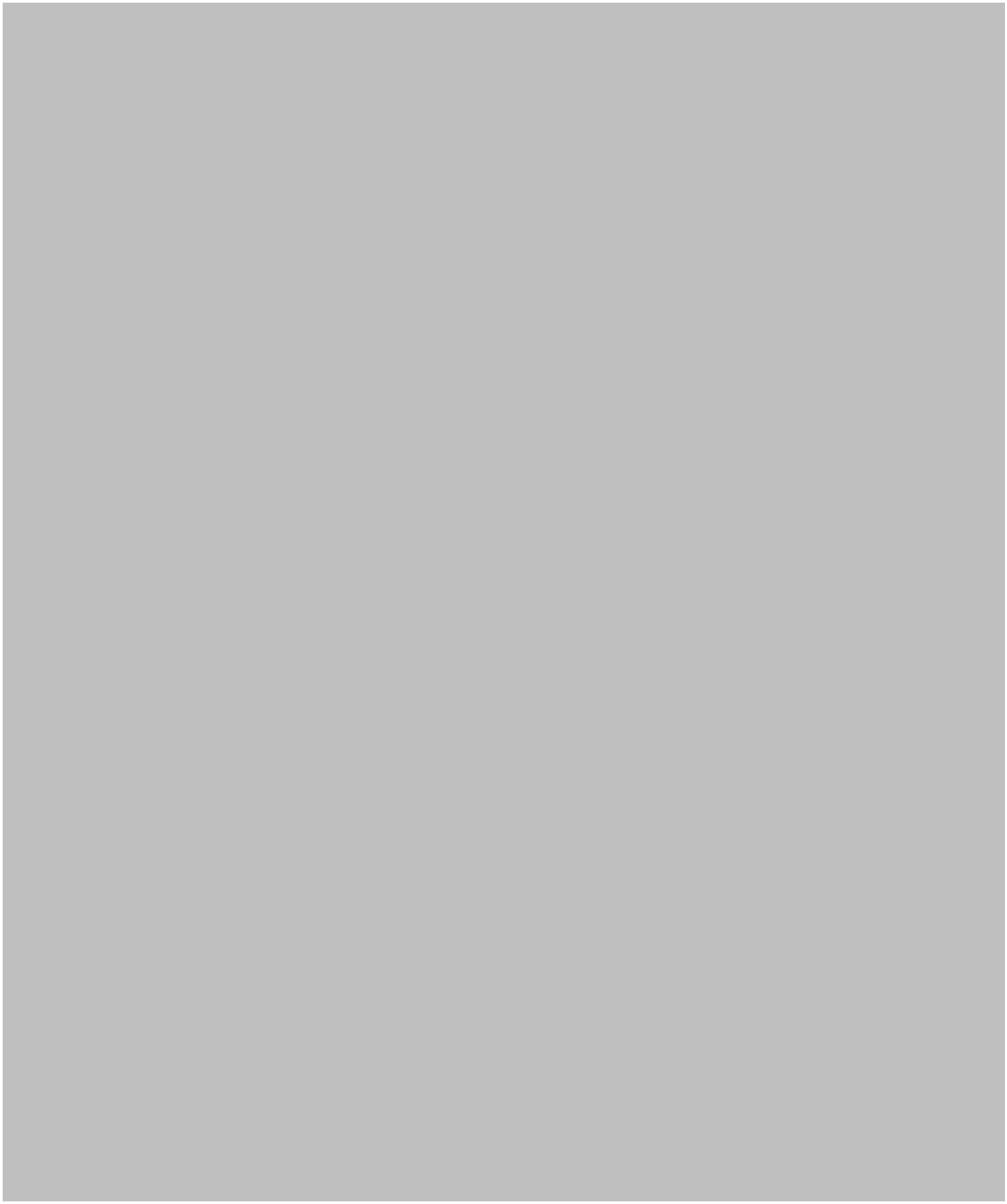

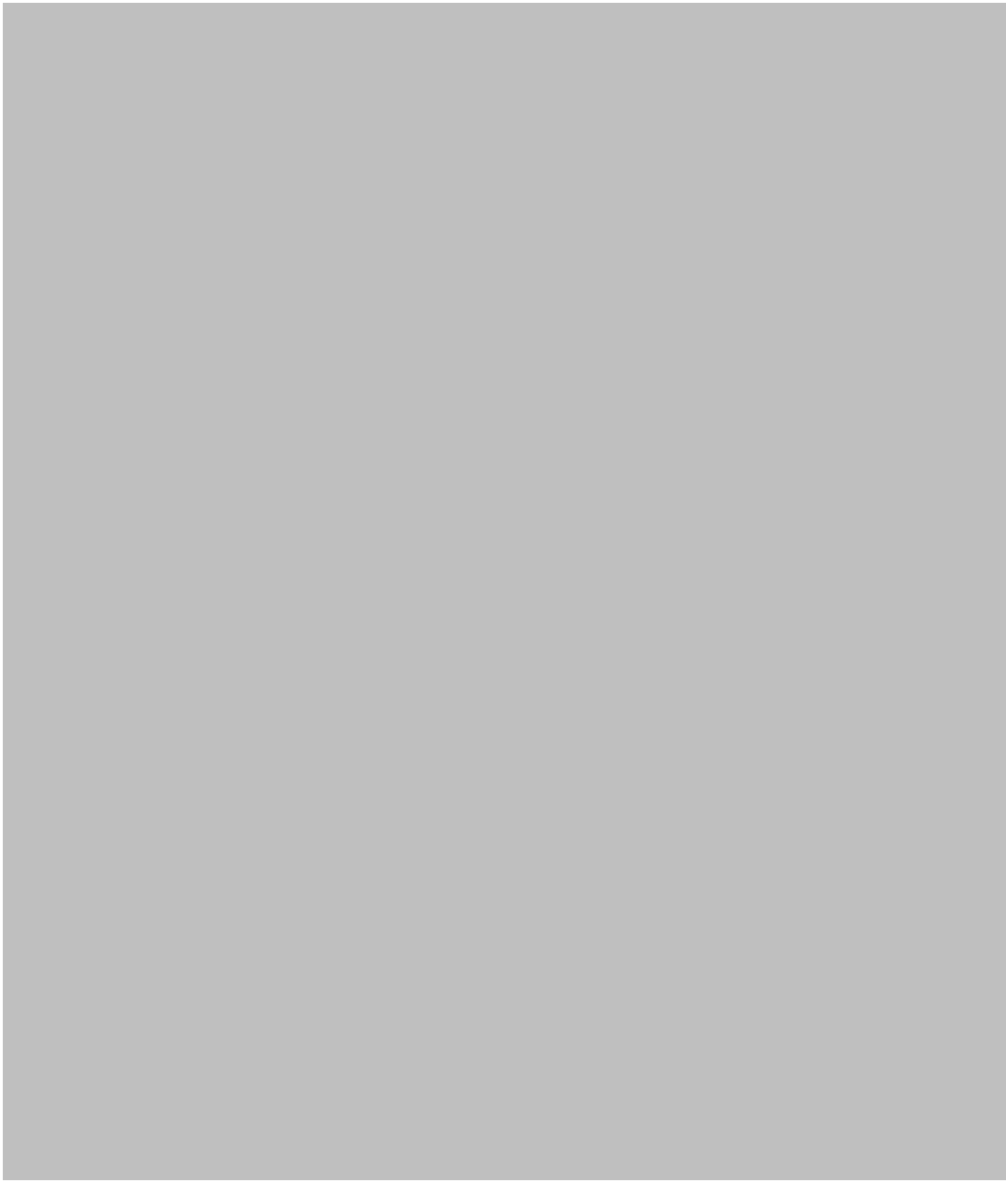

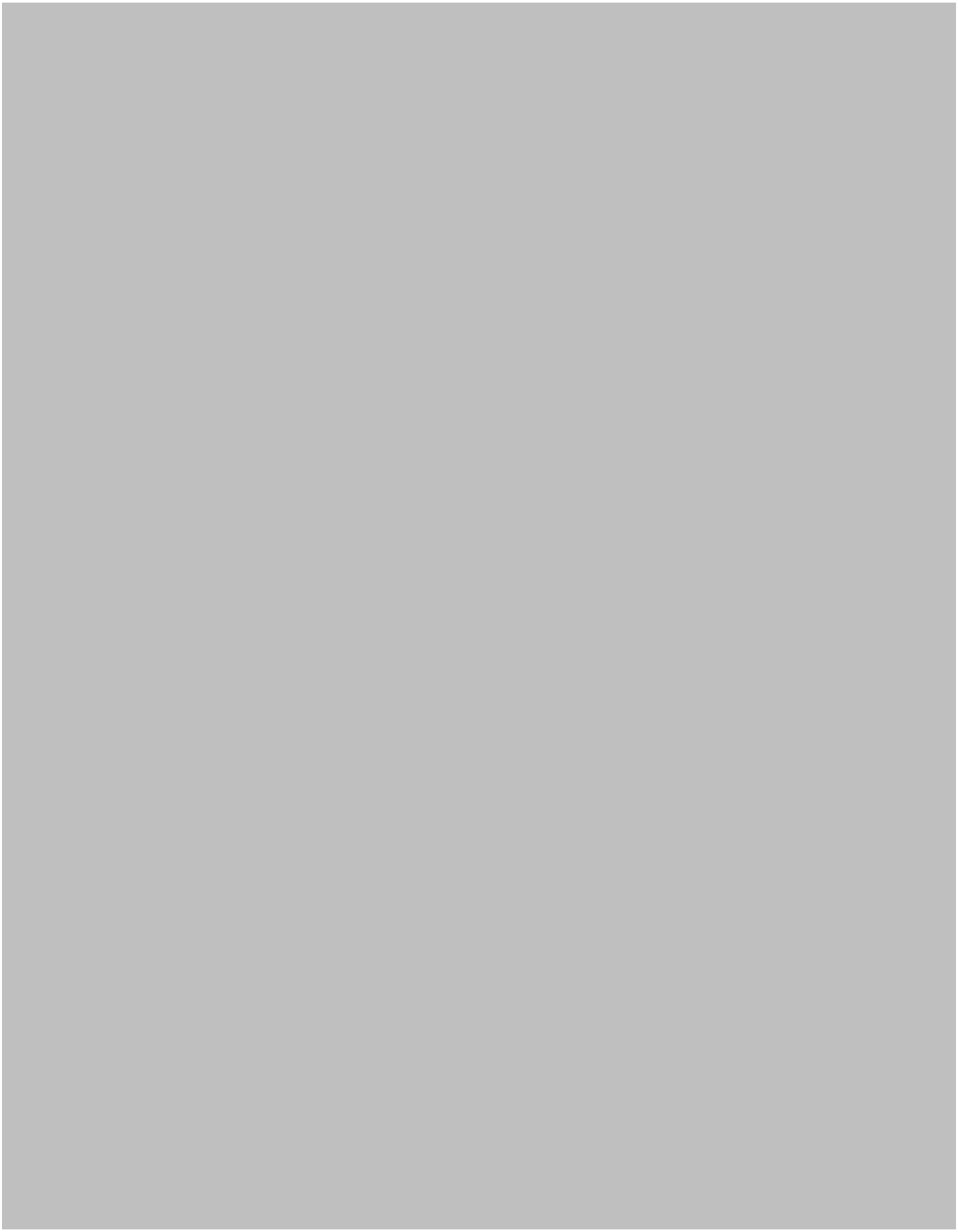

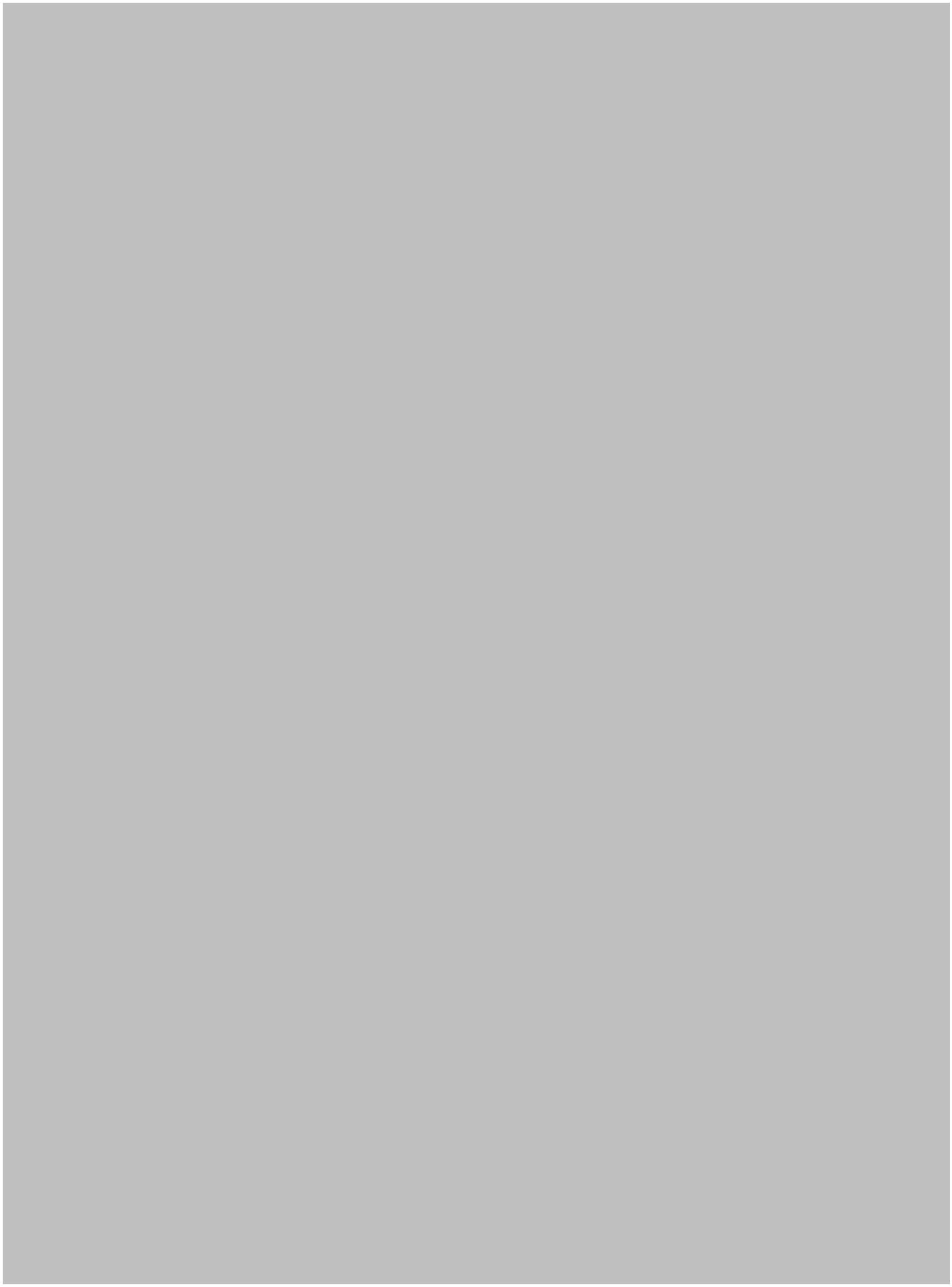

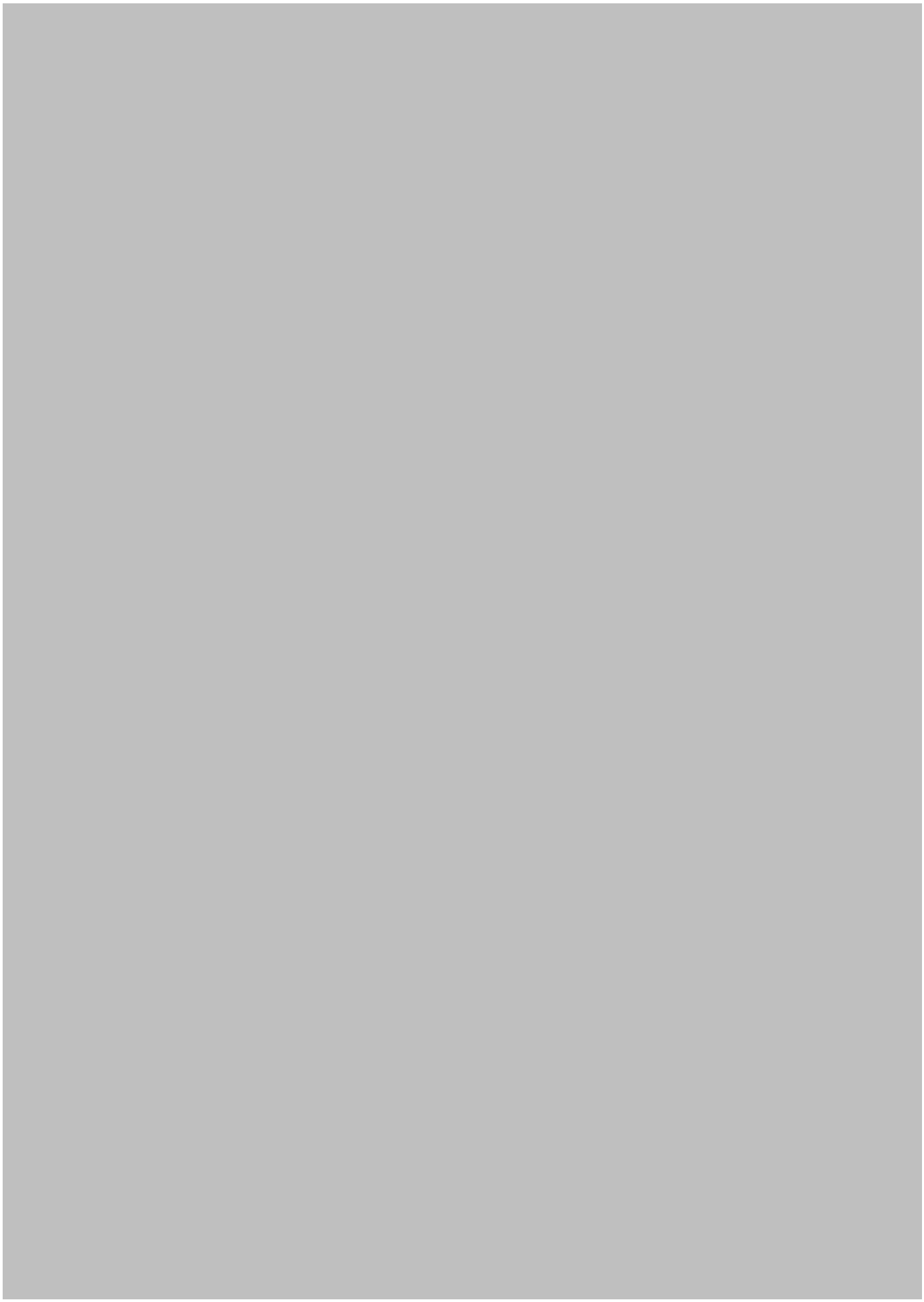

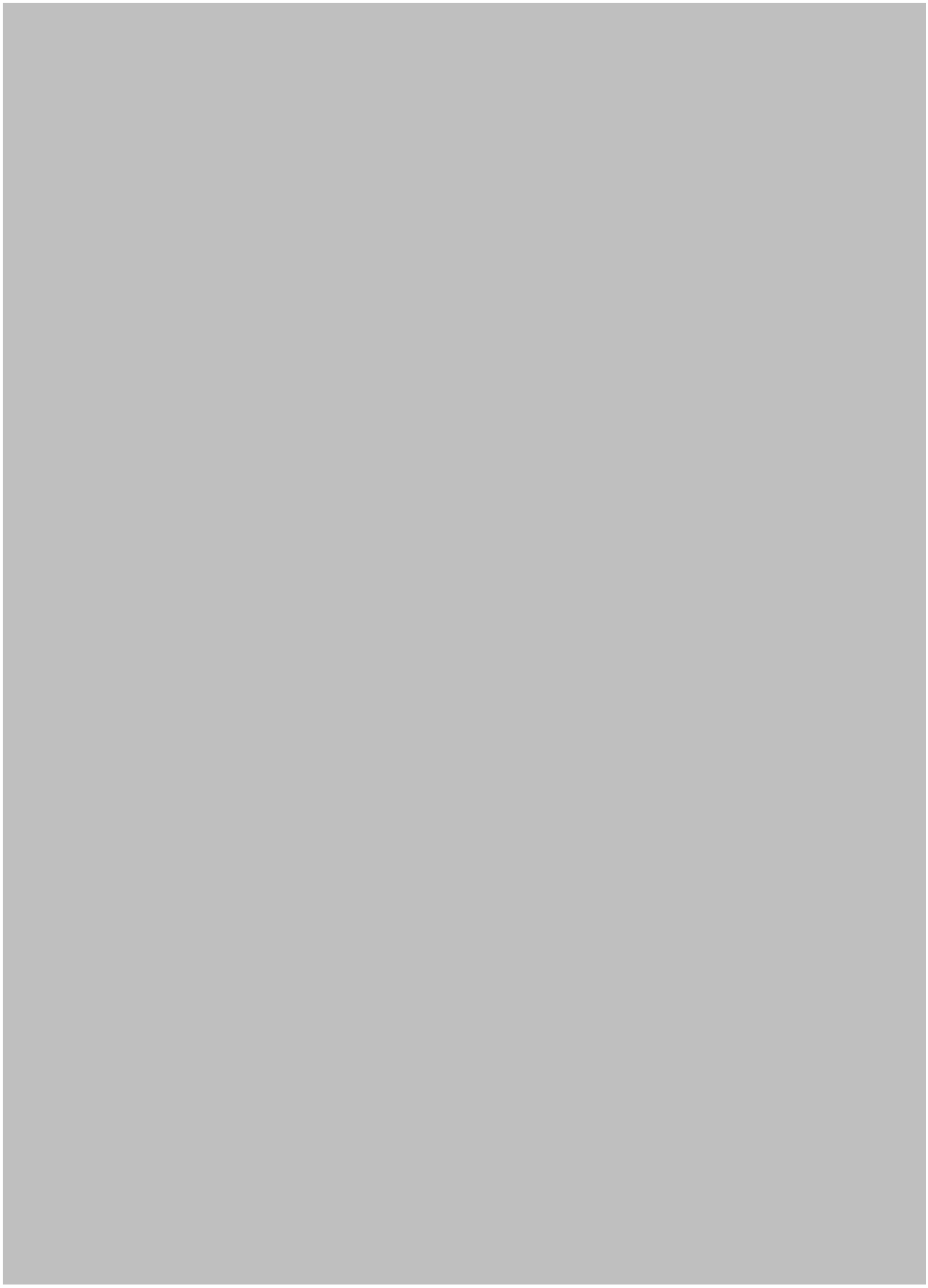

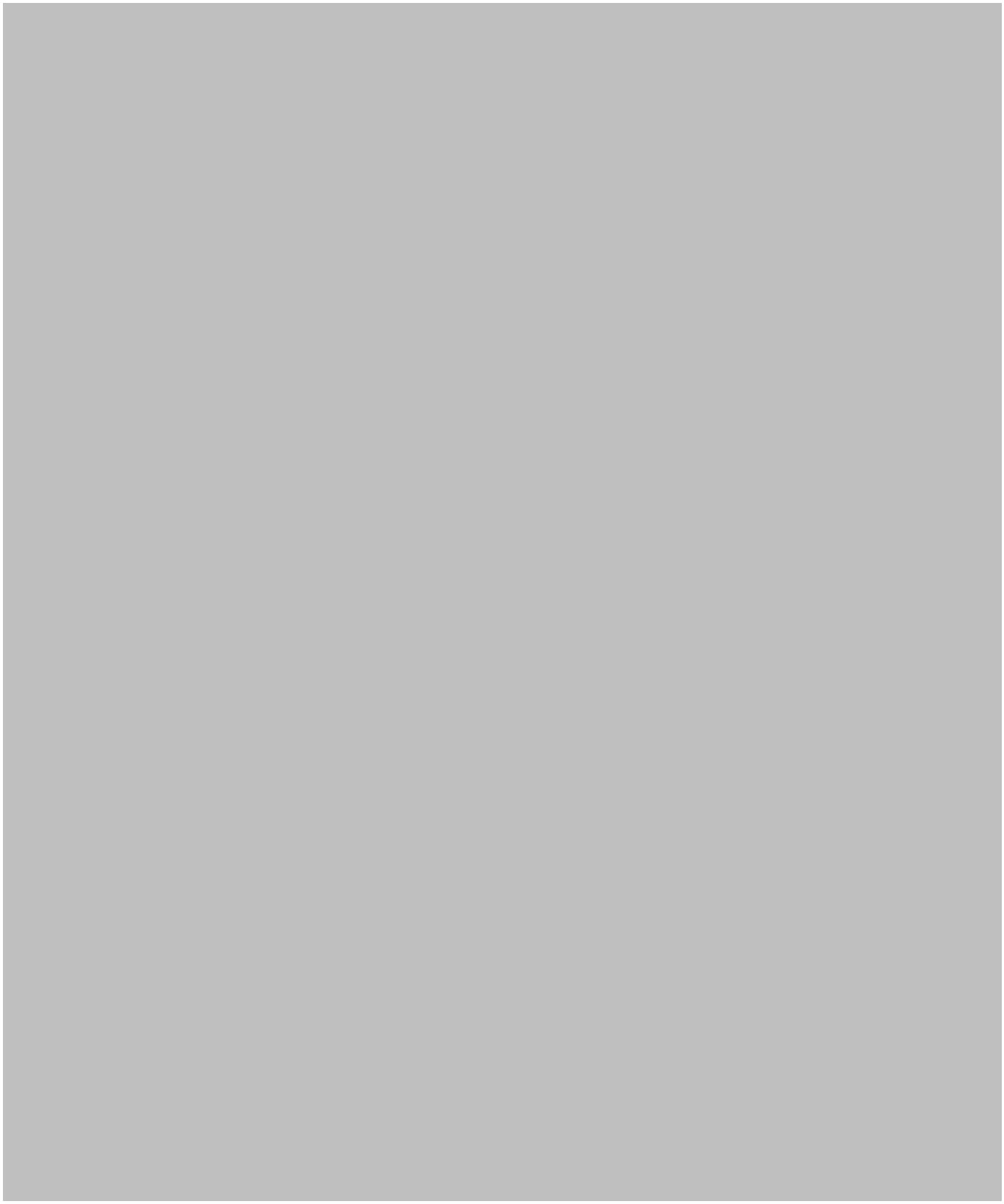

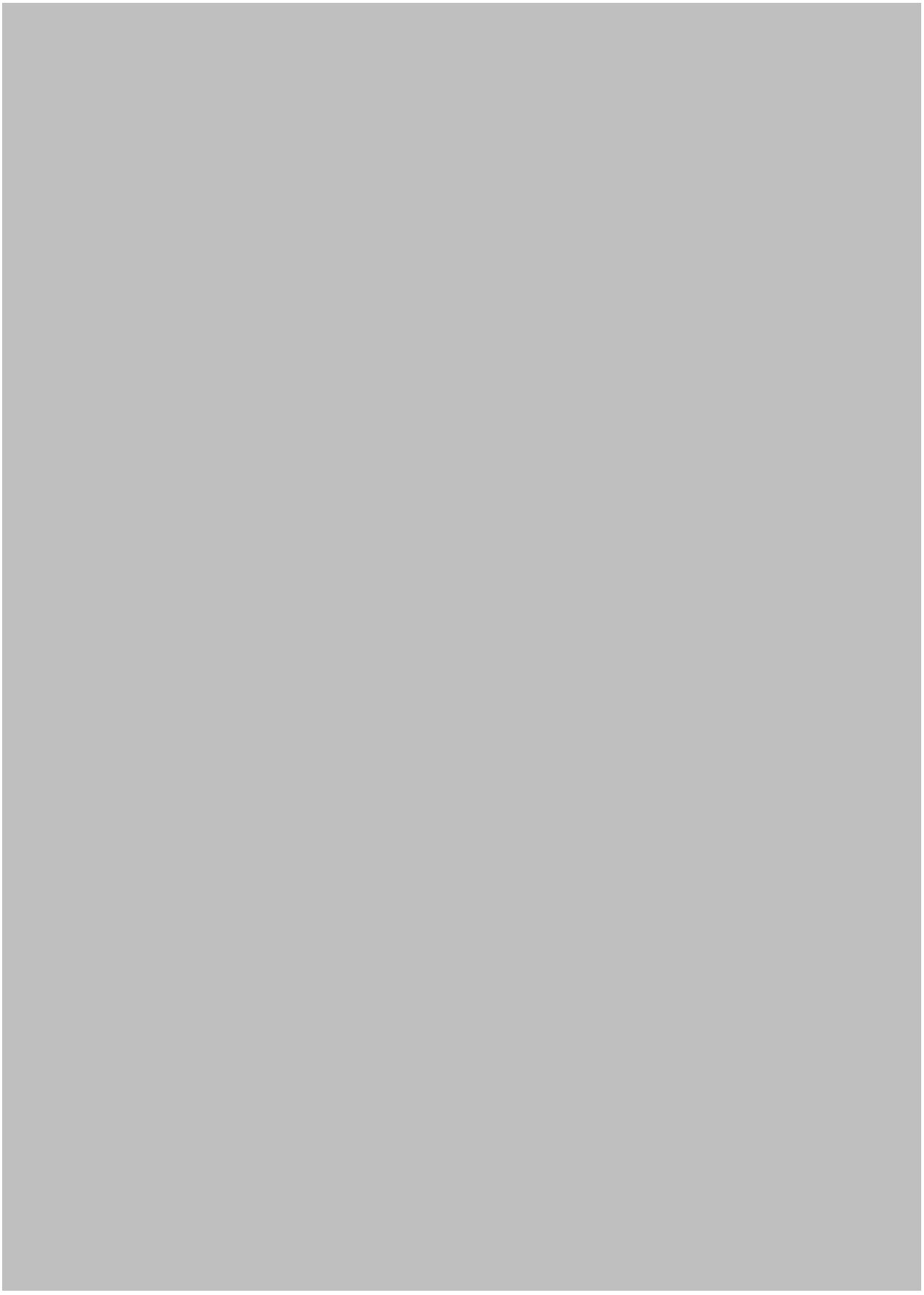

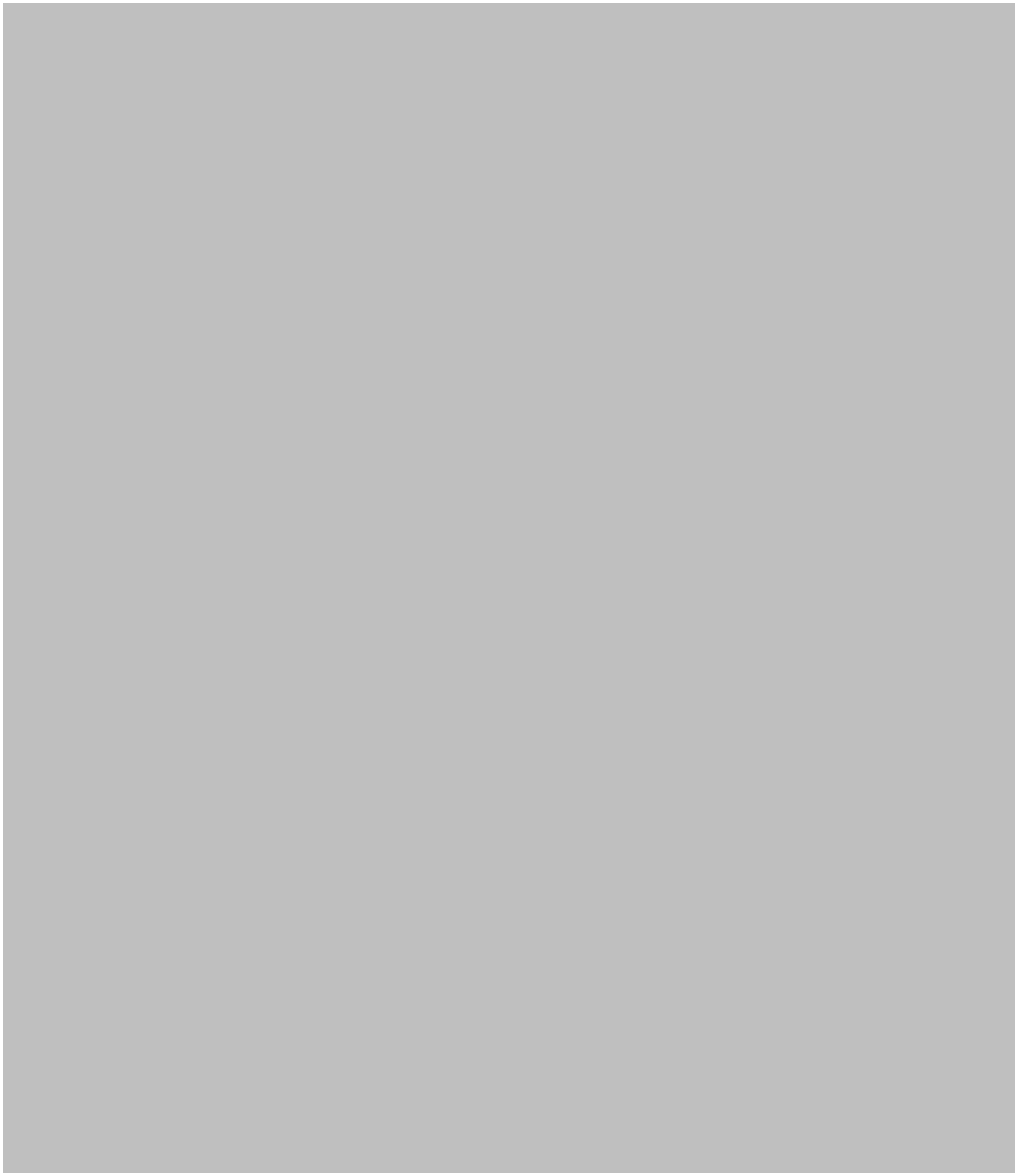

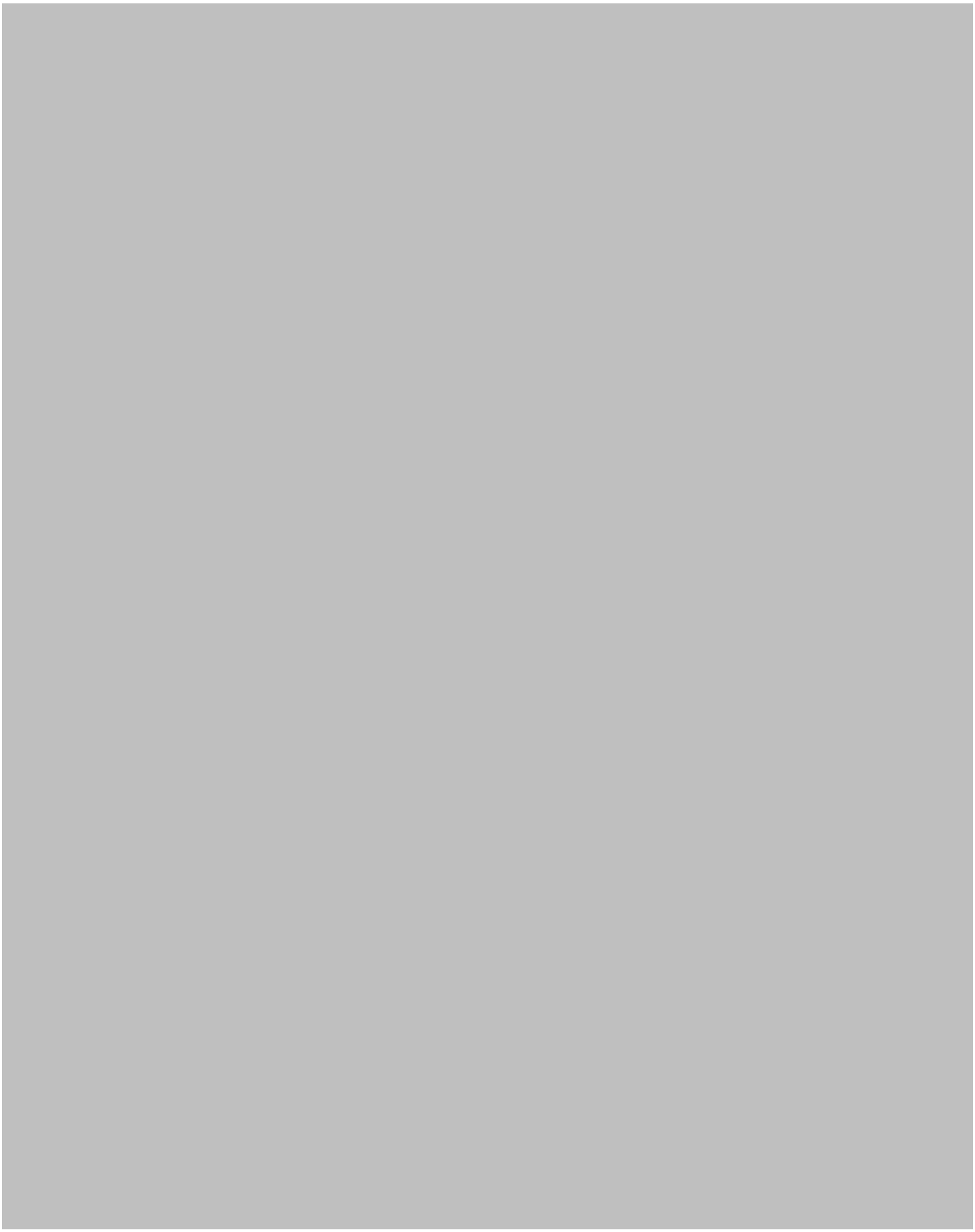

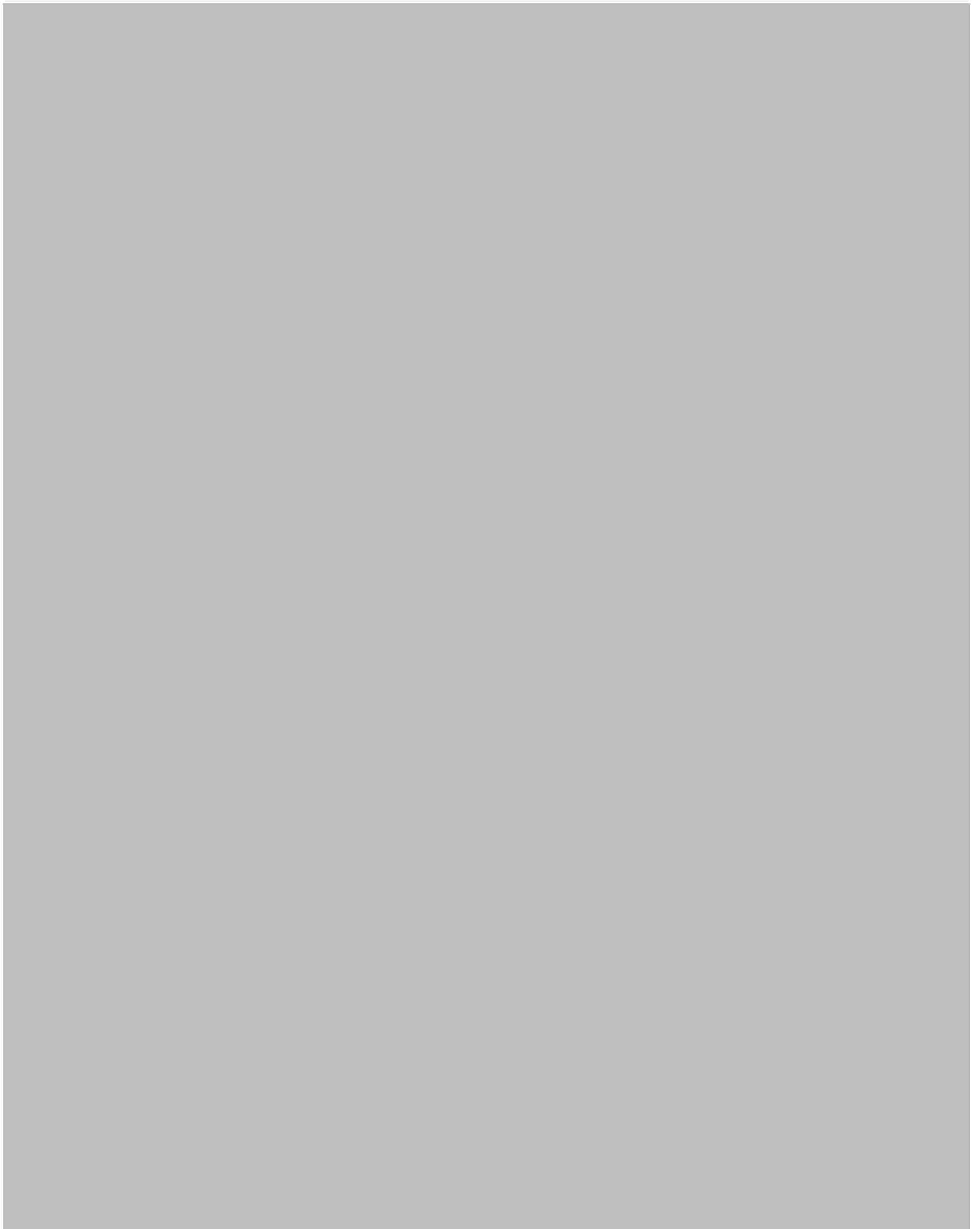

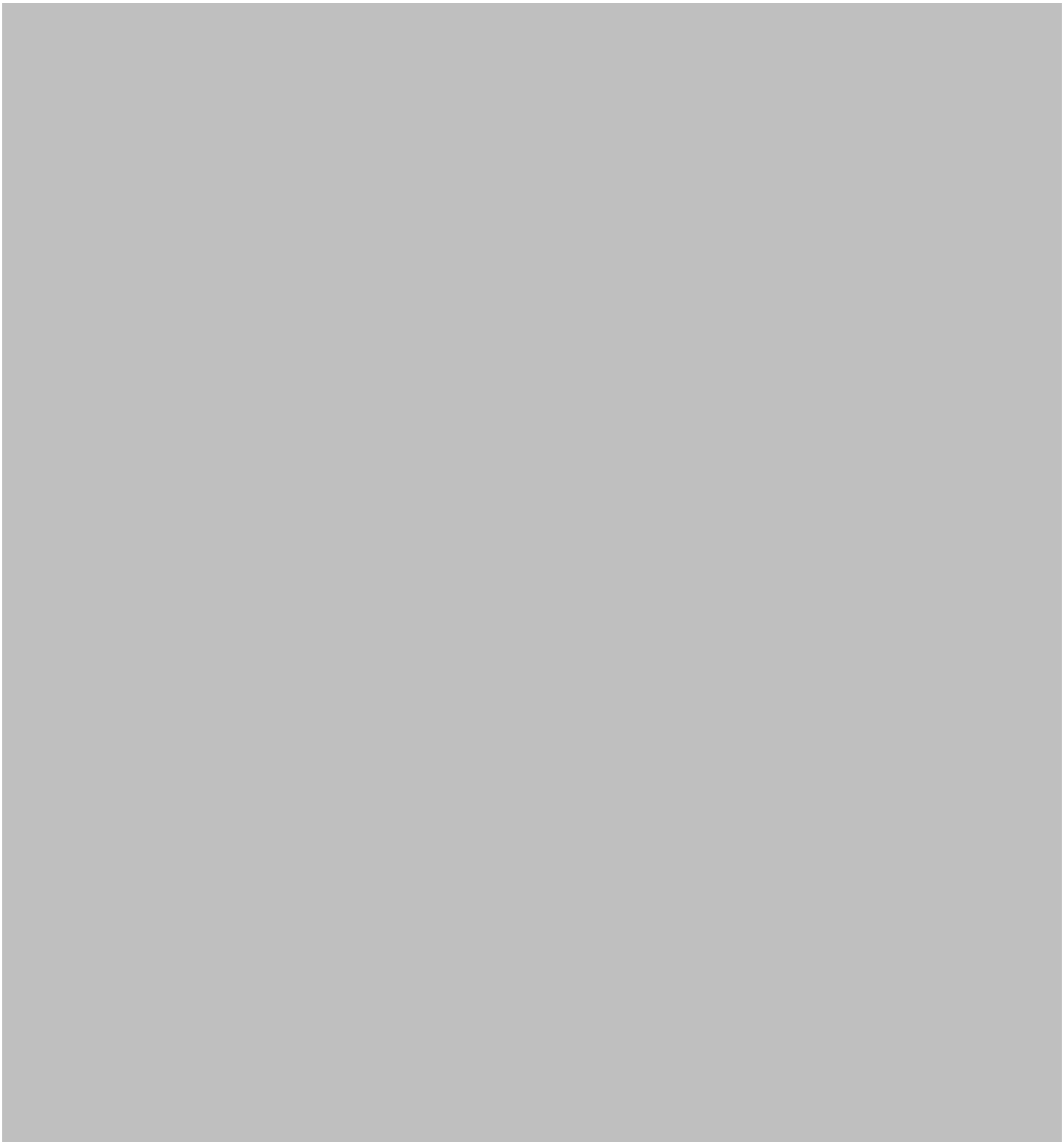

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 26 janvier 2021 08:57
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Offre de formation en pratique sage-femme

Absolument!
C'est parfait

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 26 janvier 2021 08:47
À : Marie-Claude Riopel <marie-claude.riopel@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Offre de formation en pratique sage-femme

J'espère que la réponse concernant l'OSFQ te satisfait. J'ai tenté de demeurer vague.

SL

From: Marie-Claude Riopel <marie-claude.riopel@mes.gouv.qc.ca> **Sent:** January 26, 2021 8:42 AM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@mes.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Offre de formation en pratique sage-femme

Super
Merci beaucoup
Je vais te garder au courant de la demande de Mme Pelletier.

Marie-Claude

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 25 janvier 2021 15:39
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <marie-claude.riopel@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Nancy Turcotte CPNSSS <nancy.turcotte.cpnsss@ssss.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Offre de formation en pratique sage-femme

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Marie-Pierre,

J'espère que tu te portes bien malgré les restrictions que l'on connait.

Je me permets de répondre directement à ton courriel, pour ce qui concerne la subvention demandée par l'UQTR. Le processus d'approbation de la subvention suit son cours au MES. Nous sommes confiants de pouvoir procéder sous peu à une annonce officielle.

Quant au désir de l'OSFQ d'entrer en contact avec le MES, cela nous surprend un peu. Normalement, les universités sont nos points de contact au sujet de la formation. À terme, une rencontre tripartite avec l'OSFQ et l'UQTR serait plus envisageable. Pour une telle rencontre, Marie-Claude serait effectivement le contact approprié au MES.

Je vous souhaite une excellente journée à vous deux aussi,

Sébastien

Sébastien Lacroix
Conseiller aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3110
Courriel : sebastien.lacroix@mes.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 26 janvier 2021 08:42
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Offre de formation en pratique sage-femme

Enseignement supérieur Québec

Super
Merci beaucoup
Je vais te garder au courant de la demande de Mme Pelletier.

Marie-Claude

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 25 janvier 2021 15:39
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <marie-claude.riopel@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Nancy Turcotte CPNSSS <nancy.turcotte.cpnsss@ssss.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Offre de formation en pratique sage-femme

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Marie-Pierre,

J'espère que tu te portes bien malgré les restrictions que l'on connait.

Je me permets de répondre directement à ton courriel, pour ce qui concerne la subvention demandée par l'UQTR. Le processus d'approbation de la subvention suit son cours au MES. Nous sommes confiants de pouvoir procéder sous peu à une annonce officielle.

Quant au désir de l'OSFQ d'entrer en contact avec le MES, cela nous surprend un peu. Normalement, les universités sont nos points de contact au sujet de la formation. À terme, une rencontre tripartite avec l'OSFQ et l'UQTR serait plus envisageable. Pour une telle rencontre, Marie-Claude serait effectivement le contact approprié au MES.

Je vous souhaite une excellente journée à vous deux aussi,

Sébastien

Sébastien Lacroix
Conseiller aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur

Édifice Marie-Guyart, 18e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3110
Courriel : sebastien.lacroix@mes.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel.

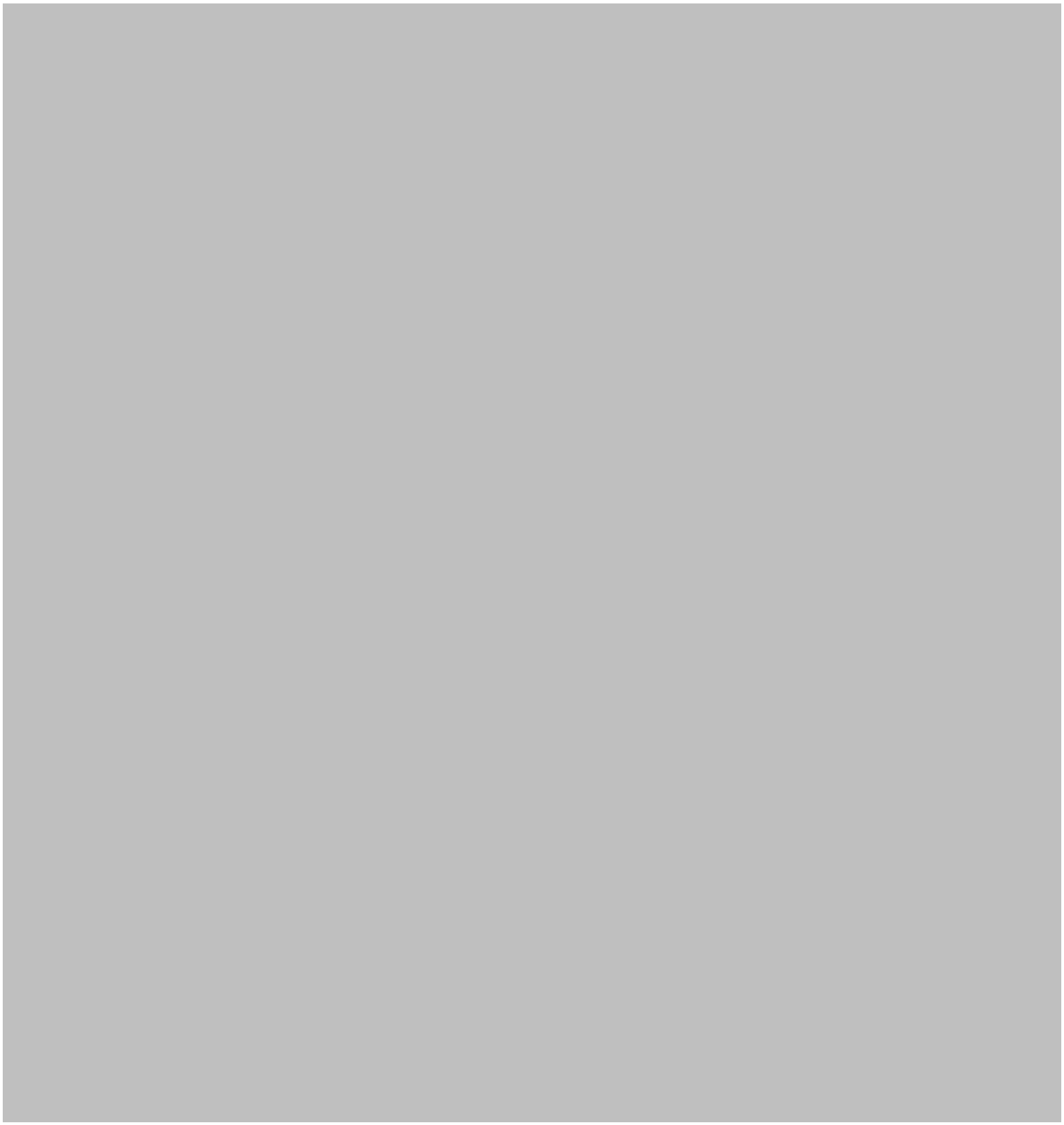

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 25 janvier 2021 15:05
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Offre de formation en pratique sage-femme

Catégories: Reconfiguration

Enseignement supérieur Québec

Salut Sébastien,
Je n'ai pas eu le temps de lire le courriel de Marie-Pierre,
Est-ce que tu peux t'en occuper svp?
Ça m'arrangerait
Merci

Marie-Claude

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 25 janvier 2021 14:35
À : Marie-Claude Riopel <marie-claude.riopel@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Offre de formation en pratique sage-femme

Enseignement supérieur Québec

PTI, au sujet de Reconfig :

- Le SC est rendu au Cabinet depuis le 12 janvier. On peut donc être positif (mais vague) dans notre réponse à Marie-Pierre. Il s'agit du SC-48781.

Je te laisse le soin de répondre à Marie-Pierre ?

Merci,

Sébastien

Sébastien Lacroix

De: Lucie Ouellet
Envoyé: 11 décembre 2020 08:54
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Demande de collaboration - Révision d'une CAF (Reconfig)
Pièces jointes: SC-48781com2-2-CAF.docx

Catégories: Reconfiguration

Enseignement supérieur Québec

Bon matin Sébastien,

Tu trouveras ci-joint la convention d'aide financière de l'UQTR en mode révision.
J'ai apporté seulement une modification mineure à l'avant-dernier paragraphe de l'annexe B, c'est une suggestion! Le reste est parfait.
De plus, les dates sont conformes : 2e versement au plus tard le 22 avril 2022, alors que le rapport d'étape doit être soumis au plus tard le 31 décembre 2021, ça donne le temps d'en faire l'analyse (4 mois).
Et, pour le rapport final, au plus tard le 31 décembre 2022, soit avec la date prévue de fin des obligations des parties.

Je demeure disponible.
Bonne journée.

Lucie Ouellet
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Direction générale des affaires universitaires, étudiantes et interordres
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839, poste 3200
Courriel : ***Lucie.ouellet@mes.gouv.qc.ca***

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 9 décembre 2020 16:37
À : Lucie Ouellet <lucie.ouellet@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de collaboration - Révision d'une CAF (Reconfig)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Lucie,

Dans le cadre d'un projet Reconfig, j'ai rédigé une convention d'aide financière. Avant que je la dépose dans SyGED, je voulais savoir si tu accepterais de la réviser pour moi.

Ce n'est pas une demande urgente. Tant mieux si ça peut être fait avant les vacances, sinon ça ira en janvier.

Merci pour ta collaboration habituelle !

Sébastien

Sébastien Lacroix
Conseiller aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3110
Courriel : sebastien.lacroix@mes.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Rachel Gravel
Envoyé: 8 décembre 2020 08:54
À: Sébastien Lacroix
Objet: TR: ANNEXE_2-Tableau_cumul_mesures.xlsx
Pièces jointes: ANNEXE_2-Tableau_cumul_mesures.xlsx

Catégories: Reconfiguration

Enseignement supérieur Québec

Rachel Gravel
Service du soutien interordres et de la sanction des études collégiales
Direction générale des affaires universitaires, étudiantes et interordres
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 18e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
rachel.gravel@mes.gouv.qc.ca | www.education.gouv.qc.ca

Enseignement supérieur Québec

De : Christine Regalbuto
Envoyé : 4 décembre 2020 11:59
À : Rachel Gravel <Rachel.Gravel@mes.gouv.qc.ca>
Objet : ANNEXE_2-Tableau_cumul_mesures.xlsx

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Rachel,
En lien avec la demande des fiches de crédits, voir la ligne 43 de la feuille «cumul». C'est de ça dont il est question.
On s'en parle. Merci.
Christine

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Lucie Ouellet
Envoyé: 19 novembre 2020 13:33
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Demande de provision - Reconfig
Pièces jointes: 2020-11-19_UQTR_Provisions.pdf

Catégories: Reconfiguration

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Sébastien,

Comme demandé, tu trouveras ci-joint la provision de 150 000 $ pour l'UQTR .
Tu remarqueras que je n'ai pas fait mention d'un volet, puisque tu m'as dit que les volets 1 et 2 ont été fusionnés.
Si le libellé ne te convient pas, on pourra le modifier au besoin.

Bonne fin de journée.

Lucie Ouellet
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Direction générale des affaires universitaires et interordres
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839, poste 3200
Courriel : ***Lucie.ouellet@mes.gouv.qc.ca***

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 19 novembre 2020 11:04
À : Lucie Ouellet <lucie.ouellet@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de provision - Reconfig

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Lucie,

Dans le cadre de Reconfig, j'aimerais te demander de provisionner un nouveau montant. (Je ne t'en ai pas parlé plus tôt cette semaine parce que j'attendais que le comité d'évaluation termine son travail.)

Voici les informations :

Compte GIF : Reconfig
Université : UQTR
Montant : 150 000 $ en 2020-2021
SC : SC-48781
Titre du projet : Reconfiguration de l'offre de formation en pratique sage-femme en réponse aux besoins en obstétrique au Québec
Description : Ce projet vise l'optimisation de l'offre de formation en pratique sage-femme par l'analyse et la mise en place de divers scénarios permettant l'augmentation du nombre de diplômées.

Je demeure disponible si plus de précisions sont requises. Lorsque la provision sera faite, pourras-tu me la transmettre ? J'en ai besoin pour la Note Ministre.

Merci pour ta collaboration !

Sébastien

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Lucie Ouellet
Envoyé: 19 novembre 2020 12:00
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Demande de provision - Reconfig

Catégories: Reconfiguration

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Sébastien,

Je te la fais rapidement et te la transmets aussitôt.
Bonne journée.

Lucie Ouellet
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Direction générale des affaires universitaires et interordres
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839, poste 3200
Courriel : ***Lucie.ouellet@mes.gouv.qc.ca***

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 19 novembre 2020 11:04
À : Lucie Ouellet <lucie.ouellet@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de provision - Reconfig

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Lucie,

Dans le cadre de Reconfig, j'aimerais te demander de provisionner un nouveau montant. (Je ne t'en ai pas parlé plus tôt cette semaine parce que j'attendais que le comité d'évaluation termine son travail.)

Voici les informations :

Compte GIF : Reconfig
Université : UQTR
Montant : 150 000 $ en 2020-2021

SC : SC-48781
Titre du projet : Reconfiguration de l'offre de formation en pratique sage-femme en réponse aux besoins en obstétrique au Québec
Description : Ce projet vise l'optimisation de l'offre de formation en pratique sage-femme par l'analyse et la mise en place de divers scénarios permettant l'augmentation du nombre de diplômées.

Je demeure disponible si plus de précisions sont requises. Lorsque la provision sera faite, pourras-tu me la transmettre ? J'en ai besoin pour la Note Ministre.

Merci pour ta collaboration !

Sébastien

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 18 novembre 2020 16:35
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Catégories: Reconfiguration

Enseignement supérieur Québec

Sébastien,
J'ai fait mes commentaires dans le formulaire d'évaluation.
Si des éléments ne te paraissaient pas clair, fais-moi signe.
Merci

Marie-Claude

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 9 novembre 2020 08:39
À : Marie-Claude Riopel <marie-claude.riopel@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Marie-Claude,

J'avais bien vu ton message absence, je me suis dit que tu verrais le courriel à ton retour au bureau aujourd'hui. J'espère que tu as bien profité de la fin de semaine de 3 jours !

L'échéance de vendredi est flexible. Ce n'est pas grave si ça te prend quelques jours de plus. Mon objectif global est de faire approuver tout le dossier par la ministre avant les Fêtes, ce qui justifie une échéance serrée. Si ça prend quelques semaines de plus, ce n'est pas problématique.

Merci beaucoup pour ta collaboration dans ce dossier !

Sébastien

From: Marie-Claude Riopel <marie-claude.riopel@mes.gouv.qc.ca>
Sent: November 9, 2020 8:32 AM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@mes.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Sébastien,

[redacted] mais je crois que j'avais mal activé mon message d'absence.
Je vais faire tout ce que je peux pour satisfaire l'échéance de vendredi.
Dis-moi, est-ce associé à une obligation particulière?

Marie-Claude

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 6 novembre 2020 15:49
À : Marie-Claude Riopel <marie-claude.riopel@mes.gouv.qc.ca>
Objet : FW: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Marie-Claude,

Comme discuté, je sollicite ta collaboration pour relire l'évaluation du projet Reconfig de l'UQTR au sujet de la pratique sage-femme. Tu peux apporter des modifications ou commenter directement dans le document.

Échéancier : si possible, pourrais-tu me donner le « ok » d'ici vendredi le 13 novembre ? Je pourrai ensuite déposer les documents requis dans SyGED.

Tu trouveras le formulaire d'évaluation dans le Teams-DERU, ici :
https://teams.microsoft.com/_#/files/General?threadId=19%3A4055dc3923cc40d58404c6c2aac6b49b%40thread.skype&ctx=channel&context=Projet%25201%2520-%2520UQTR_Sage-femme&rootfolder=%252Fsites%252FTM-Commun-DERU-ES%252FDocuments%2520partages%252FGeneral%252FReconfiguration%2520de%2520l'offre%2520de%2520formation%252FAppel%2520%25C3%25A0%2520projets%25202020-2021%252FVolet%25201%2520-%2520Optimisation%252FProjet%25201%2520-%2520UQTR_Sage-femme

Je demeure disponible si tu as des questions au sujet de cette évaluation.

Je te remercie grandement pour ta collaboration dans ce dossier !

Sébastien

Sébastien Lacroix
Conseiller aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
1035, rue De La Chevrotière

Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3110
Courriel : sebastien.lacroix@mes.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel.

From: Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Sent: November 6, 2020 1:04 PM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@mes.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour

J'accepte les modifications et les commentaires. Je n'ai pas besoin d'une rencontre.

Bonne journée,

Maryse Champagne
Conseillère aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Maryse.Champagne@mes.gouv.qc.ca

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 6 novembre 2020 11:47
À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Maryse,

J'ai apporté quelques petits commentaires à ton analyse. Rien de majeur.

Je t'invite à en prendre connaissance et à me dire si tu les acceptes. Selon toi, devrait-on se prévoir une rencontre la semaine prochaine pour en discuter ? Si tu ne le juges pas nécessaire, j'apporterai les modifications proposées et je soumettrai le document à Marie-Claude pour une révision finale.

Tu trouveras le document sur le Teams-DERU, ici : https://teams.microsoft.com/l/file/B099AFD0-9F29-4089-A9DB-66C79EDB383F?tenantId=2ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904&fileType=docx&objectUrl=https%3A%2F%2Feduqc.sharepoint.com%2Fsites%2FTM-Commun-DERU-ES%2FDocuments%20partages%2FGeneral%2FReconfiguration%20de%20l'offre%20de%20formation%2FAppel%20%C3%A0%20projets%202020-2021%2FVolet%201%20-%20Optimisation%2FProjet%201%20-%20UQTR_Sage-

femme%2F01%20-%20Formulaire%20d'%C3%A9valuation%20-%20UQTR.docx&baseUrl=https%3A%2F%2Feduqc.sharepoint.com%2Fsites%2FTM-Commun-DERU-ES&serviceName=teams&threadId=19:4055dc3923cc40d58404c6c2aac6b49b@thread.skype&groupId=fb34107b-3b36-47a5-9408-b1d4a26b5a54

Merci beaucoup pour ta collaboration dans ce dossier !

Sébastien

From: Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Sent: November 3, 2020 10:59 AM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@mes.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour,

Voici ma contribution.
Bonne journée,

Maryse Champagne
Conseillère aux affaires étudiantes
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Maryse.Champagne@mes.gouv.qc.ca

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 2 novembre 2020 11:11
À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Maryse,

Nous avions discuté d'une analyse de Reconfig pour le projet de l'UQTR (Sage-femmes). As-tu pu avancer cette analyse ? Nous aimerions faire progresser ce dossier rapidement. Tous les documents pertinents sont en pièces jointes.

Pourrait-on se prévoir un moment cette semaine, disons vendredi, pour discuter d'une première version de l'analyse ?

Merci beaucoup pour ta collaboration dans ce dossier,

Sébastien

From: Maryse Champagne <Maryse.Champagne@education.gouv.qc.ca>
Sent: October 20, 2020 9:22 AM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Éducation Québec

Bonjour Sébastien,

Ça me convient. Bonne journée

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 20 octobre 2020 09:05
À : Maryse Champagne <Maryse.Champagne@education.gouv.qc.ca>
Cc : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Éducation Québec

Re-bonjour Maryse,

Je sais que tu as été très occupée par le Forum sur la requalification dans les derniers jours, alors je me permets de te renvoyer le courriel ci-bas, qui est demeuré sans réponse.

Crois-tu pouvoir collaborer avec nous à l'analyse de ce projet ?

Merci,

Sébastien

From: Sébastien Lacroix
Sent: October 13, 2020 2:33 PM
To: Maryse Champagne <Maryse.Champagne@education.gouv.qc.ca>
Cc: Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Subject: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Bonjour Maryse,

J'espère que tu as bien profité de la longue fin de semaine !

Je t'écris à la recommandation de Debbie pour solliciter ta collaboration dans l'analyse et l'évaluation d'une demande d'aide financière de l'UQTR déposée dans le cadre de l'enveloppe Reconfiguration de l'offre de formation. Il s'agit d'un projet en pratique sage-femme, élaboré à la suite d'une demande du MSSS. Pour en accélérer le traitement, et avec

l'approbation de la DPBF, nous avons décidé de traiter cette demande à part des autres (qui seront reçues au plus le lundi 26 octobre prochain).

Si tu acceptes, nous aimerions que tu occupes le rôle de première analyste. Je contribuerais à titre de second analyste, et Marie-Claude serait informellement impliquée pour relire notre recommandation. Je propose le vendredi 23 octobre comme échéance pour ta première analyse.

Est-ce que cela te conviendrait ? Les documents requis sont sur le Teams-DERU, dans le dossier Reconfiguration de l'offre de formation.

Je demeure disponible pour discuter de cette demande.

Je te remercie pour ta collaboration habituelle,

Sébastien

Sébastien Lacroix
Conseiller aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3110
Courriel : sebastien.lacroix@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 9 novembre 2020 08:43
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Catégories: Reconfiguration

Enseignement supérieur Québec

Ok, ça me soulage. Je vais faire mon possible.

Marie-Claude

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 9 novembre 2020 08:39
À : Marie-Claude Riopel <marie-claude.riopel@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Marie-Claude,

J'avais bien vu ton message absence, je me suis dit que tu verrais le courriel à ton retour au bureau aujourd'hui. J'espère que tu as bien profité de la fin de semaine de 3 jours !

L'échéance de vendredi est flexible. Ce n'est pas grave si ça te prend quelques jours de plus. Mon objectif global est de faire approuver tout le dossier par la ministre avant les Fêtes, ce qui justifie une échéance serrée. Si ça prend quelques semaines de plus, ce n'est pas problématique.

Merci beaucoup pour ta collaboration dans ce dossier !

Sébastien

From: Marie-Claude Riopel <marie-claude.riopel@mes.gouv.qc.ca>
Sent: November 9, 2020 8:32 AM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@mes.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Sébastien,

[redacted] mais je crois que j'avais mal activé mon message d'absence.
Je vais faire tout ce que je peux pour satisfaire l'échéance de vendredi.
Dis-moi, est-ce associé à une obligation particulière?

Marie-Claude

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 6 novembre 2020 15:49
À : Marie-Claude Riopel <marie-claude.riopel@mes.gouv.qc.ca>
Objet : FW: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Marie-Claude,

Comme discuté, je sollicite ta collaboration pour relire l'évaluation du projet Reconfig de l'UQTR au sujet de la pratique sage-femme. Tu peux apporter des modifications ou commenter directement dans le document.

Échéancier : si possible, pourrais-tu me donner le « ok » d'ici vendredi le 13 novembre ? Je pourrai ensuite déposer les documents requis dans SyGED.

Tu trouveras le formulaire d'évaluation dans le Teams-DERU, ici :
https://teams.microsoft.com/_#/files/General?threadId=19%3A4055dc3923cc40d58404c6c2aac6b49b%40thread.skype&ctx=channel&context=Projet%25201%2520-%2520UQTR_Sage-femme&rootfolder=%252Fsites%252FTM-Commun-DERU-ES%252FDocuments%2520partages%252FGeneral%252FReconfiguration%2520de%2520l'offre%2520de%2520formation%252FAppel%2520%25C3%25A0%2520projets%25202020-2021%252FVolet%25201%2520-%2520Optimisation%252FProjet%25201%2520-%2520UQTR_Sage-femme

Je demeure disponible si tu as des questions au sujet de cette évaluation.

Je te remercie grandement pour ta collaboration dans ce dossier !

Sébastien

Sébastien Lacroix
Conseiller aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3110
Courriel : sebastien.lacroix@mes.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel.

From: Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Sent: November 6, 2020 1:04 PM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@mes.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour

J'accepte les modifications et les commentaires. Je n'ai pas besoin d'une rencontre.

Bonne journée,

Maryse Champagne
Conseillère aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Maryse.Champagne@mes.gouv.qc.ca

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 6 novembre 2020 11:47
À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Maryse,

J'ai apporté quelques petits commentaires à ton analyse. Rien de majeur.

Je t'invite à en prendre connaissance et à me dire si tu les acceptes. Selon toi, devrait-on se prévoir une rencontre la semaine prochaine pour en discuter ? Si tu ne le juges pas nécessaire, j'apporterai les modifications proposées et je soumettrai le document à Marie-Claude pour une révision finale.

Tu trouveras le document sur le Teams-DERU, ici : https://teams.microsoft.com/l/file/B099AFD0-9F29-4089-A9DB-66C79EDB383F?tenantId=2ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904&fileType=docx&objectUrl=https%3A%2F%2Feduqc.sharepoint.com%2Fsites%2FTM-Commun-DERU-ES%2FDocuments%20partages%2FGeneral%2FReconfiguration%20de%20l'offre%20de%20formation%2FAppel%20%C3%A0%20projets%202020-2021%2FVolet%201%20-%20Optimisation%2FProjet%201%20-%20UQTR_Sage-femme%2F01%20-%20Formulaire%20d'%C3%A9valuation%20-%20UQTR.docx&baseUrl=https%3A%2F%2Feduqc.sharepoint.com%2Fsites%2FTM-Commun-DERU-ES&serviceName=teams&threadId=19:4055dc3923cc40d58404c6c2aac6b49b@thread.skype&groupId=fb34107b-3b36-47a5-9408-b1d4a26b5a54

Merci beaucoup pour ta collaboration dans ce dossier !

Sébastien

From: Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Sent: November 3, 2020 10:59 AM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@mes.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour,

Voici ma contribution.
Bonne journée,

Maryse Champagne
Conseillère aux affaires étudiantes
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Maryse.Champagne@mes.gouv.qc.ca

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 2 novembre 2020 11:11
À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Maryse,

Nous avions discuté d'une analyse de Reconfig pour le projet de l'UQTR (Sage-femmes). As-tu pu avancer cette analyse ? Nous aimerions faire progresser ce dossier rapidement. Tous les documents pertinents sont en pièces jointes.

Pourrait-on se prévoir un moment cette semaine, disons vendredi, pour discuter d'une première version de l'analyse ?

Merci beaucoup pour ta collaboration dans ce dossier,

Sébastien

From: Maryse Champagne <Maryse.Champagne@education.gouv.qc.ca>
Sent: October 20, 2020 9:22 AM

To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Bonjour Sébastien,

Ça me convient. Bonne journée

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 20 octobre 2020 09:05
À : Maryse Champagne <Maryse.Champagne@education.gouv.qc.ca>
Cc : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Re-bonjour Maryse,

Je sais que tu as été très occupée par le Forum sur la requalification dans les derniers jours, alors je me permets de te renvoyer le courriel ci-bas, qui est demeuré sans réponse.

Crois-tu pouvoir collaborer avec nous à l'analyse de ce projet ?

Merci,

Sébastien

From: Sébastien Lacroix
Sent: October 13, 2020 2:33 PM
To: Maryse Champagne <Maryse.Champagne@education.gouv.qc.ca>
Cc: Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Subject: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Bonjour Maryse,

J'espère que tu as bien profité de la longue fin de semaine !

Je t'écris à la recommandation de Debbie pour solliciter ta collaboration dans l'analyse et l'évaluation d'une demande d'aide financière de l'UQTR déposée dans le cadre de l'enveloppe Reconfiguration de l'offre de formation. Il s'agit d'un projet en pratique sage-femme, élaboré à la suite d'une demande du MSSS. Pour en accélérer le traitement, et avec l'approbation de la DPBF, nous avons décidé de traiter cette demande à part des autres (qui seront reçues au plus le lundi 26 octobre prochain).

Si tu acceptes, nous aimerions que tu occupes le rôle de première analyste. Je contribuerais à titre de second analyste, et Marie-Claude serait informellement impliquée pour relire notre recommandation. Je propose le vendredi 23 octobre comme échéance pour ta première analyse.

Est-ce que cela te conviendrait ? Les documents requis sont sur le Teams-DERU, dans le dossier Reconfiguration de l'offre de formation.

Je demeure disponible pour discuter de cette demande.

Je te remercie pour ta collaboration habituelle,

Sébastien

Sébastien Lacroix
Conseiller aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3110
Courriel : sebastien.lacroix@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 9 novembre 2020 08:32
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Catégories: Reconfiguration

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Sébastien,

[redacted] mais je crois que j'avais mal activé mon message d'absence.
Je vais faire tout ce que je peux pour satisfaire l'échéance de vendredi.
Dis-moi, est-ce associé à une obligation particulière?

Marie-Claude

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 6 novembre 2020 15:49
À : Marie-Claude Riopel <marie-claude.riopel@mes.gouv.qc.ca>
Objet : FW: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Marie-Claude,

Comme discuté, je sollicite ta collaboration pour relire l'évaluation du projet Reconfig de l'UQTR au sujet de la pratique sage-femme. Tu peux apporter des modifications ou commenter directement dans le document.

Échéancier : si possible, pourrais-tu me donner le « ok » d'ici vendredi le 13 novembre ? Je pourrai ensuite déposer les documents requis dans SyGED.

Tu trouveras le formulaire d'évaluation dans le Teams-DERU, ici :
https://teams.microsoft.com/_#/files/General?threadId=19%3A4055dc3923cc40d58404c6c2aac6b49b%40thread.skype&ctx=channel&context=Projet%25201%2520-%2520UQTR_Sage-femme&rootfolder=%252Fsites%252FTM-Commun-DERU-ES%252FDocuments%2520partages%252FGeneral%252FReconfiguration%2520de%2520l'offre%2520de%2520formation%252FAppel%2520%25C3%25A0%2520projets%25202020-2021%252FVolet%25201%2520-%2520Optimisation%252FProjet%25201%2520-%2520UQTR_Sage-femme

Je demeure disponible si tu as des questions au sujet de cette évaluation.

Je te remercie grandement pour ta collaboration dans ce dossier !

Sébastien

Sébastien Lacroix
Conseiller aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3110
Courriel : sebastien.lacroix@mes.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel.

From: Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Sent: November 6, 2020 1:04 PM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@mes.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour

J'accepte les modifications et les commentaires. Je n'ai pas besoin d'une rencontre.

Bonne journée,

Maryse Champagne
Conseillère aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Maryse.Champagne@mes.gouv.qc.ca

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 6 novembre 2020 11:47
À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Maryse,

J'ai apporté quelques petits commentaires à ton analyse. Rien de majeur.

Je t'invite à en prendre connaissance et à me dire si tu les acceptes. Selon toi, devrait-on se prévoir une rencontre la semaine prochaine pour en discuter ? Si tu ne le juges pas nécessaire, j'apporterai les modifications proposées et je soumettrai le document à Marie-Claude pour une révision finale.

Tu trouveras le document sur le Teams-DERU, ici : https://teams.microsoft.com/l/file/B099AFD0-9F29-4089-A9DB-66C79EDB383F?tenantId=2ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904&fileType=docx&objectUrl=https%3A%2F%2Feduqc.sharepoint.com%2Fsites%2FTM-Commun-DERU-ES%2FDocuments%20partages%2FGeneral%2FReconfiguration%20de%20l'offre%20de%20formation%2FAppel%20%C3%A0%20projets%202020-2021%2FVolet%201%20-%20Optimisation%2FProjet%201%20-%20UQTR_Sage-femme%2F01%20-%20Formulaire%20d'%C3%A9valuation%20-%20UQTR.docx&baseUrl=https%3A%2F%2Feduqc.sharepoint.com%2Fsites%2FTM-Commun-DERU-ES&serviceName=teams&threadId=19:4055dc3923cc40d58404c6c2aac6b49b@thread.skype&groupId=fb34107b-3b36-47a5-9408-b1d4a26b5a54

Merci beaucoup pour ta collaboration dans ce dossier !

Sébastien

From: Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Sent: November 3, 2020 10:59 AM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@mes.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,

Voici ma contribution.
Bonne journée,

Maryse Champagne
Conseillère aux affaires étudiantes
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Maryse.Champagne@mes.gouv.qc.ca

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 2 novembre 2020 11:11
À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Maryse,

Nous avions discuté d'une analyse de Reconfig pour le projet de l'UQTR (Sage-femmes). As-tu pu avancer cette analyse ? Nous aimerions faire progresser ce dossier rapidement. Tous les documents pertinents sont en pièces jointes.

Pourrait-on se prévoir un moment cette semaine, disons vendredi, pour discuter d'une première version de l'analyse ?

Merci beaucoup pour ta collaboration dans ce dossier,

Sébastien

From: Maryse Champagne <Maryse.Champagne@education.gouv.qc.ca>
Sent: October 20, 2020 9:22 AM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Éducation Québec

Bonjour Sébastien,

Ça me convient. Bonne journée

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 20 octobre 2020 09:05
À : Maryse Champagne <Maryse.Champagne@education.gouv.qc.ca>
Cc : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Éducation Québec

Re-bonjour Maryse,

Je sais que tu as été très occupée par le Forum sur la requalification dans les derniers jours, alors je me permets de te renvoyer le courriel ci-bas, qui est demeuré sans réponse.

Crois-tu pouvoir collaborer avec nous à l'analyse de ce projet ?

Merci,

Sébastien

From: Sébastien Lacroix
Sent: October 13, 2020 2:33 PM
To: Maryse Champagne <Maryse.Champagne@education.gouv.qc.ca>
Cc: Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Subject: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Bonjour Maryse,

J'espère que tu as bien profité de la longue fin de semaine !

Je t'écris à la recommandation de Debbie pour solliciter ta collaboration dans l'analyse et l'évaluation d'une demande d'aide financière de l'UQTR déposée dans le cadre de l'enveloppe Reconfiguration de l'offre de formation. Il s'agit d'un projet en pratique sage-femme, élaboré à la suite d'une demande du MSSS. Pour en accélérer le traitement, et avec l'approbation de la DPBF, nous avons décidé de traiter cette demande à part des autres (qui seront reçues au plus le lundi 26 octobre prochain).

Si tu acceptes, nous aimerions que tu occupes le rôle de première analyste. Je contribuerais à titre de second analyste, et Marie-Claude serait informellement impliquée pour relire notre recommandation. Je propose le vendredi 23 octobre comme échéance pour ta première analyse.

Est-ce que cela te conviendrait ? Les documents requis sont sur le Teams-DERU, dans le dossier Reconfiguration de l'offre de formation.

Je demeure disponible pour discuter de cette demande.

Je te remercie pour ta collaboration habituelle,

Sébastien

Sébastien Lacroix
Conseiller aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3110
Courriel : sebastien.lacroix@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Maryse Champagne
Envoyé: 6 novembre 2020 13:04
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Catégories: Reconfiguration

Enseignement supérieur Québec

Bonjour

J'accepte les modifications et les commentaires. Je n'ai pas besoin d'une rencontre.

Bonne journée,

Maryse Champagne
Conseillère aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Maryse.Champagne@mes.gouv.qc.ca

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 6 novembre 2020 11:47
À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Maryse,

J'ai apporté quelques petits commentaires à ton analyse. Rien de majeur.

Je t'invite à en prendre connaissance et à me dire si tu les acceptes. Selon toi, devrait-on se prévoir une rencontre la semaine prochaine pour en discuter ? Si tu ne le juges pas nécessaire, j'apporterai les modifications proposées et je soumettrai le document à Marie-Claude pour une révision finale.

Tu trouveras le document sur le Teams-DERU, ici : https://teams.microsoft.com/l/file/B099AFD0-9F29-4089-A9DB-66C79EDB383F?tenantId=2ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904&fileType=docx&objectUrl=https%3A%2F%2Feduqc.sharepoint.com%2Fsites%2FTM-Commun-DERU-ES%2FDocuments%20partages%2FGeneral%2FReconfiguration%20de%20l'offre%20de%20formation%2FAppel%20%C3

%A0%20projets%202020-2021%2FVolet%201%20-%20Optimisation%2FProjet%201%20-%20UQTR_Sage-femme%2F01%20-%20Formulaire%20d'%C3%A9valuation%20-%20UQTR.docx&baseUrl=https%3A%2F%2Feduqc.sharepoint.com%2Fsites%2FTM-Commun-DERU-ES&serviceName=teams&threadId=19:4055dc3923cc40d58404c6c2aac6b49b@thread.skype&groupId=fb34107b-3b36-47a5-9408-b1d4a26b5a54

Merci beaucoup pour ta collaboration dans ce dossier !

Sébastien

From: Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Sent: November 3, 2020 10:59 AM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@mes.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,

Voici ma contribution.
Bonne journée,

Maryse Champagne
Conseillère aux affaires étudiantes
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Maryse.Champagne@mes.gouv.qc.ca

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 2 novembre 2020 11:11
À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Maryse,

Nous avions discuté d'une analyse de Reconfig pour le projet de l'UQTR (Sage-femmes). As-tu pu avancer cette analyse ? Nous aimerions faire progresser ce dossier rapidement. Tous les documents pertinents sont en pièces jointes.

Pourrait-on se prévoir un moment cette semaine, disons vendredi, pour discuter d'une première version de l'analyse ?

Merci beaucoup pour ta collaboration dans ce dossier,

Sébastien

From: Maryse Champagne <Maryse.Champagne@education.gouv.qc.ca>
Sent: October 20, 2020 9:22 AM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Éducation Québec

Bonjour Sébastien,

Ça me convient. Bonne journée

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 20 octobre 2020 09:05
À : Maryse Champagne <Maryse.Champagne@education.gouv.qc.ca>
Cc : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Éducation Québec

Re-bonjour Maryse,

Je sais que tu as été très occupée par le Forum sur la requalification dans les derniers jours, alors je me permets de te renvoyer le courriel ci-bas, qui est demeuré sans réponse.

Crois-tu pouvoir collaborer avec nous à l'analyse de ce projet ?

Merci,

Sébastien

From: Sébastien Lacroix
Sent: October 13, 2020 2:33 PM
To: Maryse Champagne <Maryse.Champagne@education.gouv.qc.ca>
Cc: Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Subject: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Bonjour Maryse,

J'espère que tu as bien profité de la longue fin de semaine !

Je t'écris à la recommandation de Debbie pour solliciter ta collaboration dans l'analyse et l'évaluation d'une demande d'aide financière de l'UQTR déposée dans le cadre de l'enveloppe Reconfiguration de l'offre de formation. Il s'agit d'un

projet en pratique sage-femme, élaboré à la suite d'une demande du MSSS. Pour en accélérer le traitement, et avec l'approbation de la DPBF, nous avons décidé de traiter cette demande à part des autres (qui seront reçues au plus le lundi 26 octobre prochain).

Si tu acceptes, nous aimerions que tu occupes le rôle de première analyste. Je contribuerais à titre de second analyste, et Marie-Claude serait informellement impliquée pour relire notre recommandation. Je propose le vendredi 23 octobre comme échéance pour ta première analyse.

Est-ce que cela te conviendrait ? Les documents requis sont sur le Teams-DERU, dans le dossier Reconfiguration de l'offre de formation.

Je demeure disponible pour discuter de cette demande.

Je te remercie pour ta collaboration habituelle,

Sébastien

Sébastien Lacroix
Conseiller aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3110
Courriel : sebastien.lacroix@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Maryse Champagne
Envoyé: 3 novembre 2020 10:59
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)
Pièces jointes: 01 - Formulaire d'évaluation - UQTR.docx

Catégories: Reconfiguration

Enseignement supérieur Québec

Bonjour,

Voici ma contribution.
Bonne journée,

Maryse Champagne
Conseillère aux affaires étudiantes
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Maryse.Champagne@mes.gouv.qc.ca

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 2 novembre 2020 11:11
À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Maryse,

Nous avions discuté d'une analyse de Reconfig pour le projet de l'UQTR (Sage-femmes). As-tu pu avancer cette analyse ? Nous aimerions faire progresser ce dossier rapidement. Tous les documents pertinents sont en pièces jointes.

Pourrait-on se prévoir un moment cette semaine, disons vendredi, pour discuter d'une première version de l'analyse ?

Merci beaucoup pour ta collaboration dans ce dossier,

Sébastien

From: Maryse Champagne <Maryse.Champagne@education.gouv.qc.ca>
Sent: October 20, 2020 9:22 AM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Éducation Québec

Bonjour Sébastien,

Ça me convient. Bonne journée

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 20 octobre 2020 09:05
À : Maryse Champagne <Maryse.Champagne@education.gouv.qc.ca>
Cc : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Éducation Québec

Re-bonjour Maryse,

Je sais que tu as été très occupée par le Forum sur la requalification dans les derniers jours, alors je me permets de te renvoyer le courriel ci-bas, qui est demeuré sans réponse.

Crois-tu pouvoir collaborer avec nous à l'analyse de ce projet ?

Merci,

Sébastien

From: Sébastien Lacroix
Sent: October 13, 2020 2:33 PM
To: Maryse Champagne <Maryse.Champagne@education.gouv.qc.ca>
Cc: Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Subject: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Bonjour Maryse,

J'espère que tu as bien profité de la longue fin de semaine !

Je t'écris à la recommandation de Debbie pour solliciter ta collaboration dans l'analyse et l'évaluation d'une demande d'aide financière de l'UQTR déposée dans le cadre de l'enveloppe Reconfiguration de l'offre de formation. Il s'agit d'un projet en pratique sage-femme, élaboré à la suite d'une demande du MSSS. Pour en accélérer le traitement, et avec

l'approbation de la DPBF, nous avons décidé de traiter cette demande à part des autres (qui seront reçues au plus le lundi 26 octobre prochain).

Si tu acceptes, nous aimerions que tu occupes le rôle de première analyste. Je contribuerais à titre de second analyste, et Marie-Claude serait informellement impliquée pour relire notre recommandation. Je propose le vendredi 23 octobre comme échéance pour ta première analyse.

Est-ce que cela te conviendrait ? Les documents requis sont sur le Teams-DERU, dans le dossier Reconfiguration de l'offre de formation.

Je demeure disponible pour discuter de cette demande.

Je te remercie pour ta collaboration habituelle,

Sébastien

Sébastien Lacroix
Conseiller aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3110
Courriel : sebastien.lacroix@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Simon Bergeron
Envoyé: 27 octobre 2020 10:51
À: Debbie Gendron; Marc-André Thivierge
Cc: Rachel Isabelle Aquino; Jacky Roy; Simona Pavel; Sébastien Lacroix
Objet: Re: 20-PF-00411 | Besoin de main-d'œuvre en pratique sage-femme

Catégories: Reconfiguration

Enseignement supérieur Québec

Merci

De : Debbie Gendron <debbie.gendron@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : Tuesday, October 27, 2020 9:53:02 AM
À : Simon Bergeron <simon.bergeron@mes.gouv.qc.ca>; Marc-André Thivierge <marc-andre.thivierge@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Rachel Isabelle Aquino <rachel-isabelle.aquino@mes.gouv.qc.ca>; Jacky Roy <jacky.roy@mes.gouv.qc.ca>; Simona Pavel <simona.pavel@mes.gouv.qc.ca>; Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: 20-PF-00411 | Besoin de main-d'œuvre en pratique sage-femme

Enseignement supérieur Québec

Allo, non pas besoin d'un SC, on a déjà le dossier de l'UQTR, la lettre vient l'appuyer. C'est un dossier traité dans reconfig. Par Sébastien Lacroix.
Merci
Debbie

De : Simon Bergeron
Envoyé : 27 octobre 2020 09:51
À : Marc-André Thivierge <marc-andre.thivierge@mes.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <debbie.gendron@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Rachel Isabelle Aquino <rachel-isabelle.aquino@mes.gouv.qc.ca>; Jacky Roy <jacky.roy@mes.gouv.qc.ca>; Simona Pavel <simona.pavel@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: 20-PF-00411 | Besoin de main-d'œuvre en pratique sage-femme

Enseignement supérieur Québec

Pour votre info
Jacky ouvrira SC mais est-ce qu'il y a une demande en cours de UQTR?

Vous pouvez me faire un suivi courriel plus tard cette semaine, pas pressant.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Debbie Gendron
Envoyé: 27 octobre 2020 09:53
À: Simon Bergeron; Marc-André Thivierge
Cc: Rachel Isabelle Aquino; Jacky Roy; Simona Pavel; Sébastien Lacroix
Objet: RE: 20-PF-00411 | Besoin de main-d'œuvre en pratique sage-femme
Pièces jointes: 20-PF-00411_LET_SBergeron_main-d'oeuvre sage-femme.pdf

Catégories: Reconfiguration

Enseignement supérieur Québec

Allo, non pas besoin d'un SC, on a déjà le dossier de l'UQTR, la lettre vient l'appuyer. C'est un dossier traité dans reconfig. Par Sébastien Lacroix.
Merci
Debbie

De : Simon Bergeron
Envoyé : 27 octobre 2020 09:51
À : Marc-André Thivierge <marc-andre.thivierge@mes.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <debbie.gendron@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Rachel Isabelle Aquino <rachel-isabelle.aquino@mes.gouv.qc.ca>; Jacky Roy <jacky.roy@mes.gouv.qc.ca>; Simona Pavel <simona.pavel@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: 20-PF-00411 | Besoin de main-d'œuvre en pratique sage-femme

Enseignement supérieur Québec

Pour votre info
Jacky ouvrira SC mais est-ce qu'il y a une demande en cours de UQTR?
Vous pouvez me faire un suivi courriel plus tard cette semaine, pas pressant.

Sébastien Lacroix

De: Debbie Gendron
Envoyé: 27 octobre 2020 08:04
À: Sébastien Lacroix
Cc: Mélanie Savard
Objet: TR: Sage-Femme

Catégories: Reconfiguration

Enseignement supérieur Québec

Allo, pour le dossier, la lettre suivra.
Debbie

De : Simon Bergeron
Envoyé : 26 octobre 2020 20:42
À : Chantal Maltais <chantal.maltais@msss.gouv.qc.ca>; Marc-André Thivierge <marc-andre.thivierge@mes.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <debbie.gendron@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Sage-Femme

Enseignement supérieur Québec

Oui mais pas obligé de le faire ce soir. Ça peut se finir demain
Merci

[redacted]

De : Simon Bergeron <simon.bergeron@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 26 octobre 2020 20:37
À : Chantal Maltais <chantal.maltais@msss.gouv.qc.ca>; Marc-André Thivierge <marc-andre.thivierge@mes.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <debbie.gendron@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Sage-Femme

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

Enseignement supérieur
Québec

Allô Chantal,
On pourra s'arranger. Je vois avec l'équipe. Date du 26 par exemple et ce courriel confirme votre intérêt?
Merci

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 21 octobre 2020 15:55
À: Debbie Gendron
Cc: Sébastien Lacroix
Objet: Demande officielle du MSSS programme sage-femme

Catégories: Reconfiguration

Éducation Québec

Debbie,
Le MSSS est en train de préparer sa lettre officielle pour informer Simon Bergeron du besoin de MO en pratique sage-femme.
Ça s'en vient donc

Marie-Claude

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Maryse Champagne
Envoyé: 20 octobre 2020 09:22
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Catégories: Reconfiguration

Éducation Québec

Bonjour Sébastien,

Ça me convient. Bonne journée

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 20 octobre 2020 09:05
À : Maryse Champagne <Maryse.Champagne@education.gouv.qc.ca>
Cc : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Éducation Québec

Re-bonjour Maryse,

Je sais que tu as été très occupée par le Forum sur la requalification dans les derniers jours, alors je me permets de te renvoyer le courriel ci-bas, qui est demeuré sans réponse.

Crois-tu pouvoir collaborer avec nous à l'analyse de ce projet ?

Merci,

Sébastien

From: Sébastien Lacroix
Sent: October 13, 2020 2:33 PM
To: Maryse Champagne <Maryse.Champagne@education.gouv.qc.ca>
Cc: Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Subject: Évaluation de Reconfig - Projet de l'UQTR (Sage-femme)

Bonjour Maryse,

J'espère que tu as bien profité de la longue fin de semaine !

Je t'écris à la recommandation de Debbie pour solliciter ta collaboration dans l'analyse et l'évaluation d'une demande d'aide financière de l'UQTR déposée dans le cadre de l'enveloppe Reconfiguration de l'offre de formation. Il s'agit d'un projet en pratique sage-femme, élaboré à la suite d'une demande du MSSS. Pour en accélérer le traitement, et avec l'approbation de la DPBF, nous avons décidé de traiter cette demande à part des autres (qui seront reçues au plus le lundi 26 octobre prochain).

Si tu acceptes, nous aimerions que tu occupes le rôle de première analyste. Je contribuerais à titre de second analyste, et Marie-Claude serait informellement impliquée pour relire notre recommandation. Je propose le vendredi 23 octobre comme échéance pour ta première analyse.

Est-ce que cela te conviendrait ? Les documents requis sont sur le Teams-DERU, dans le dossier Reconfiguration de l'offre de formation.

Je demeure disponible pour discuter de cette demande.

Je te remercie pour ta collaboration habituelle,

Sébastien

Sébastien Lacroix
Conseiller aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3110
Courriel : sebastien.lacroix@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 12 octobre 2020 20:30
À: Debbie Gendron; Sébastien Lacroix
Cc: Mélanie Savard
Objet: RE: Projet Reconfig UQTR (Sage-femme)

Catégories: Reconfiguration

Consultante? J'aime bien.
Mon tarif est le même à temps partiel ou à temps plein.
Je vais donc lire le projet et lire ensuite les analyses produites par mes collègues.

Marie-Claude

De : Debbie Gendron
Envoyé : 12 octobre 2020 16:20
À : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Cc : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>; Mélanie Savard <Melanie.Savard@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Projet Reconfig UQTR (Sage-femme)

Oui j'ai une préférence pour l'option 2 également, tu pourrais demander à Maryse, elle connait bien aussi les sages-femmes, c'est elle qui est au comité de la formation (je crois… n'est ce pas MC?). Oui donc pour libérer MC, mais j'aimerais tout de même qu'elle jette un coup d'œil à votre analyse une fois qu'elle sera faite car elle connait bien le dossier, mais plus à titre de «consultante» temps partiel ☺Ca te va MC ?

Merci
Debbie

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 8 octobre 2020 13:56
À : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Cc : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>; Mélanie Savard <Melanie.Savard@education.gouv.qc.ca>
Objet : Projet Reconfig UQTR (Sage-femme)

Éducation Québec

Bonjour Debbie,

Nous avons officiellement reçu la demande de subvention de l'UQTR dans le dossier de la reconfiguration de la pratique sage-femme.

Je vois trois possibilités pour la prochaine étape :

1- Afin d'accélérer le processus, les personnes déjà au courant du dossier font l'analyse et l'évaluation du projet. Ce serait donc Marie-Claude et moi.
2- Afin d'assurer une évaluation rapide mais « plus distante », l'analyste principal serait une autre personne de la DERU. Je pourrais agir en tant que second analyste, ce qui libérerait une Marie-Claude déjà bien occupée. Si l'on choisit cette approche, tu pourras me dire qui contacter.
3- Afin d'assurer l'évaluation la plus neutre et la moins « impliquée » possible, on demande à deux collègues de faire l'analyse et l'évaluation de ce projet (comme on le fait habituellement). Si l'on choisit cette approche, tu pourras me dire qui contacter.

J'ai une préférence pour la 2e option, mais la décision te revient.

Je demeure disponible si tu veux en discuter davantage.

Merci,

Sébastien

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Debbie Gendron
Envoyé: 12 octobre 2020 16:20
À: Sébastien Lacroix
Cc: Marie-Claude Riopel; Mélanie Savard
Objet: RE: Projet Reconfig UQTR (Sage-femme)

Catégories: Reconfiguration

Éducation Québec

Oui j'ai une préférence pour l'option 2 également, tu pourrais demander à Maryse, elle connait bien aussi les sages-femmes, c'est elle qui est au comité de la formation (je crois… n'est ce pas MC?). Oui donc pour libérer MC, mais j'aimerais tout de même qu'elle jette un coup d'œil à votre analyse une fois qu'elle sera faite car elle connait bien le dossier, mais plus à titre de «consultante» temps partiel ☺Ca te va MC ?

Merci
Debbie

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 8 octobre 2020 13:56
À : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Cc : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>; Mélanie Savard <Melanie.Savard@education.gouv.qc.ca>
Objet : Projet Reconfig UQTR (Sage-femme)

Éducation Québec

Bonjour Debbie,

Nous avons officiellement reçu la demande de subvention de l'UQTR dans le dossier de la reconfiguration de la pratique sage-femme.

Je vois trois possibilités pour la prochaine étape :

1- Afin d'accélérer le processus, les personnes déjà au courant du dossier font l'analyse et l'évaluation du projet. Ce serait donc Marie-Claude et moi.
2- Afin d'assurer une évaluation rapide mais « plus distante », l'analyste principal serait une autre personne de la DERU. Je pourrais agir en tant que second analyste, ce qui libérerait une Marie-Claude déjà bien occupée. Si l'on choisit cette approche, tu pourras me dire qui contacter.
3- Afin d'assurer l'évaluation la plus neutre et la moins « impliquée » possible, on demande à deux collègues de faire l'analyse et l'évaluation de ce projet (comme on le fait habituellement). Si l'on choisit cette approche, tu pourras me dire qui contacter.

J'ai une préférence pour la 2e option, mais la décision te revient.

Je demeure disponible si tu veux en discuter davantage.

Merci,

Sébastien

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 8 octobre 2020 14:22
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Projet Reconfig UQTR (Sage-femme)

Catégories: Reconfiguration

Bien reçu
À suivre

Marie-Claude

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 8 octobre 2020 13:56
À : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Cc : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>; Mélanie Savard <Melanie.Savard@education.gouv.qc.ca>
Objet : Projet Reconfig UQTR (Sage-femme)

Bonjour Debbie,

Nous avons officiellement reçu la demande de subvention de l'UQTR dans le dossier de la reconfiguration de la pratique sage-femme.

Je vois trois possibilités pour la prochaine étape :

1- Afin d'accélérer le processus, les personnes déjà au courant du dossier font l'analyse et l'évaluation du projet. Ce serait donc Marie-Claude et moi.
2- Afin d'assurer une évaluation rapide mais « plus distante », l'analyste principal serait une autre personne de la DERU. Je pourrais agir en tant que second analyste, ce qui libérerait une Marie-Claude déjà bien occupée. Si l'on choisit cette approche, tu pourras me dire qui contacter.
3- Afin d'assurer l'évaluation la plus neutre et la moins « impliquée » possible, on demande à deux collègues de faire l'analyse et l'évaluation de ce projet (comme on le fait habituellement). Si l'on choisit cette approche, tu pourras me dire qui contacter.

J'ai une préférence pour la 2e option, mais la décision te revient.

Je demeure disponible si tu veux en discuter davantage.

Merci,

Sébastien

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 7 octobre 2020 13:44
À : Trudel, Joanie <Joanie.Trudel2@uqtr.ca>
Objet : RE: Demande de subvention - Reconfiguration de l'offre de formation (Pratique sage-femme)

Éducation
Québec

Bonjour Joanie,

J'y serai aussi. Je comprends donc que nous serons quatre (Madame Parissier, Madame Gendron, toi et moi) ?

À tout à l'heure,

Sébastien

Sébastien Lacroix
Conseiller aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3110
Courriel : sebastien.lacroix@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel.

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 7 octobre 2020 13:39
À : Trudel, Joanie <Joanie.Trudel2@uqtr.ca>
Objet : RE: Demande de subvention - Reconfiguration de l'offre de formation (Pratique sage-femme)

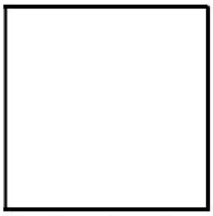

Bonjour Joanie,

On me dit que tu as aussi été invitée à cette rencontre cet après-midi. Peux-tu me confirmer si tu y seras ou non ?

Merci beaucoup !

Sébastien

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 6 octobre 2020 15:40
À : Trudel, Joanie <Joanie.Trudel2@uqtr.ca>
Cc : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de subvention - Reconfiguration de l'offre de formation (Pratique sage-femme)

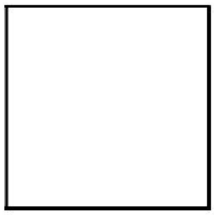

Bonjour Joanie,

J'espère que tout se passe bien pour toi en cet automne rempli d'incertitude.

Je t'écris pour donner suite à la rencontre tripartite UQTR-MSSS-MES du 24 septembre dernier. Je voulais savoir si l'UQTR prévoyait déposer le formulaire de demande de subvention à la date limite du 26 octobre, avant cette date limite ou encore si vous considériez que les documents partagés lors de cette rencontre (voir ci-joints) étaient finaux et

pouvaient être analysés par le MES. Selon la réponse à cette question, un traitement prioritaire pourrait être accordé à ce projet.

Nous sommes disponibles pour en discuter davantage au courant des prochains jours si tu le souhaites.

Bonne fin de journée,

Sébastien

Sébastien Lacroix
Conseiller aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3110
Courriel : sebastien.lacroix@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 7 octobre 2020 13:39
À : Trudel, Joanie <Joanie.Trudel2@uqtr.ca>
Objet : RE: Demande de subvention - Reconfiguration de l'offre de formation (Pratique sage-femme)

Éducation
Québec

Bonjour Joanie,

On me dit que tu as aussi été invitée à cette rencontre cet après-midi. Peux-tu me confirmer si tu y seras ou non ?

Merci beaucoup !

Sébastien

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 6 octobre 2020 15:40
À : Trudel, Joanie <Joanie.Trudel2@uqtr.ca>
Cc : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de subvention - Reconfiguration de l'offre de formation (Pratique sage-femme)

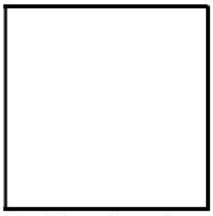

Bonjour Joanie,

J'espère que tout se passe bien pour toi en cet automne rempli d'incertitude.

Je t'écris pour donner suite à la rencontre tripartite UQTR-MSSS-MES du 24 septembre dernier. Je voulais savoir si l'UQTR prévoyait déposer le formulaire de demande de subvention à la date limite du 26 octobre, avant cette date limite ou encore si vous considériez que les documents partagés lors de cette rencontre (voir ci-joints) étaient finaux et pouvaient être analysés par le MES. Selon la réponse à cette question, un traitement prioritaire pourrait être accordé à ce projet.

Nous sommes disponibles pour en discuter davantage au courant des prochains jours si tu le souhaites.

Bonne fin de journée,

Sébastien

Sébastien Lacroix
Conseiller aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3110
Courriel : sebastien.lacroix@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 6 octobre 2020 15:40
À : Trudel, Joanie <Joanie.Trudel2@uqtr.ca>
Cc : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de subvention - Reconfiguration de l'offre de formation (Pratique sage-femme)

Éducation
Québec

Bonjour Joanie,

J'espère que tout se passe bien pour toi en cet automne rempli d'incertitude.

Je t'écris pour donner suite à la rencontre tripartite UQTR-MSSS-MES du 24 septembre dernier. Je voulais savoir si l'UQTR prévoyait déposer le formulaire de demande de subvention à la date limite du 26 octobre, avant cette date

limite ou encore si vous considériez que les documents partagés lors de cette rencontre (voir ci-joints) étaient finaux et pouvaient être analysés par le MES. Selon la réponse à cette question, un traitement prioritaire pourrait être accordé à ce projet.

Nous sommes disponibles pour en discuter davantage au courant des prochains jours si tu le souhaites.

Bonne fin de journée,

Sébastien

Sébastien Lacroix
Conseiller aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3110
Courriel : sebastien.lacroix@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Chantal Morin
Envoyé: 6 octobre 2020 09:56
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Catégories: Reconfiguration

Bonjour Sébastien,

J'ai fait des commentaires dans le texte plus bas.

Il est certain que le développement d'un nouveau programme de grade prend du temps; c'est un processus à long terme, mais qui donne des résultats sur du long terme. Je ne découragerais pas le MSSS d'aller vers cette solution, si un établissement à déjà des acquis ou manifester son intérêt pour un tel développement (il me semble qu'une université avait déjà manifesté son intérêt à développer ce programme… es-tu au courant?). C'est peut-être le seul moyen de réponde vraiment à un objectif d'augmentation significatif de clientèles étudiantes et de diplômés.

Un projet d'extension peut aussi permettre d'atteindre cet objectif, lequel est moins exigeant que la mise en œuvre d'un nouveau programme.

Également, je ne vois pas de mention de l'Ordre professionnel des sages-femmes ou du Comité de la formation de celui-ci. C'est une étape importante d'obtenir son appui, car sans être certain que les diplômés obtiendront le permis de pratique, le programme ne peut être approuvé par le CPU.

Merci de ta collaboration.

Chantal

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 6 octobre 2020 08:47
À : Chantal Morin <chantal.morin@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Bonjour Chantal,

Merci d'avoir accepté de commenter.

Pour le contexte, le MSSS charge à augmenter le nombre d'inscriptions au baccalauréat en pratique sage-femme. Nous travaillons avec l'UQTR afin de trouver des solutions (un projet Reconfig devrait être soumis par l'UQTR). Hier, Debbie et moi avons eu une rencontre avec deux représentantes du MSSS, et l'une d'entre elles (Marie-Pierre Harvey) m'a demandé de lui fournir une version écrite de notre explication au sujet de la complexité de développer un nouveau

programme de grade. Elle pourrait se servir de cette version écrite dans sa note pour montrer à ses autorités que ce n'est pas une option pertinente de demander à une autre université de développer un baccalauréat en pratique sage-femme.

Je demeure disponible si plus de détails sont requis.

Merci encore,

Sébastien

From: Chantal Morin <chantal.morin@education.gouv.qc.ca>
Sent: October 6, 2020 8:28 AM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Éducation Québec

Bonjour Sébastien,

Je veux bien commenter, mais pour me mettre en contexte, ton texte répond à quelle question (quel était le sujet?).

Merci!

Chantal

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 5 octobre 2020 16:13
À : Chantal Morin <chantal.morin@education.gouv.qc.ca>
Objet : FW: Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Éducation Québec

Bonjour Chantal,

À la demande de Debbie, j'aimerais te demander de relire le projet de courriel ci-bas. Tout commentaire ou bonification est bienvenu. Je ferai ensuite parvenir ce courriel à notre collègue du MSSS.

Merci beaucoup !

Sébastien

Projet de courriel

Bonjour Marie-Pierre,

Comme discuté, voici les grandes lignes au sujet du développement d'un programme de grade universitaire.

Tout d'abord, il faut noter que ce sont les universités québécoises qui sont responsables de développer les programmes d'enseignement. Ainsi, ce n'est pas le Ministère de l'Enseignement supérieur (MES) qui ~~ne~~ développe, ni ~~n'~~exige le développement des programmes. Les universités sont ~~entièrement~~ autonomes à ce sujet. Il faut noter une différence toutefois entre les programmes de grade (baccalauréat, maîtrise et doctorat) et les programmes courts ou autres que de grade (certificats, D.E.S.S., microprogrammes, etc.). Les programmes autres que de grade sont sous l'entière responsabilité des établissements, alors que pour les programmes de grade, leur qualité est une responsabilité partagée entre les établissements, le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), par le biais de la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) et le MES.

~~En général,~~ Pour ces programmes (de grade) le processus comprend trois étapes :

1- Développement interne

Au sein de chaque établissement universitaire, des mécanismes d'assurance-qualité sont en place pour assurer la qualité des nouveaux programmes. Ces mécanismes varient d'une université à l'autre, mais ont au moins une chose en commun : ça prend du temps (la durée peut être variable d'un établissement ou d'un programme à l'autre). Une réelle volonté professorale, départementale, facultaire et institutionnelle doit être mise au service du développement du nouveau programme. Cette étape comporte un nombre variable d'intervenants et de niveaux d'approbation, mais prend environ 18 à 24 mois. C'est à cette étape, das le cas des programmes qui mènent à des professions règlementées, que des démarches sont faites auprès d'un ordre professionnel ou d'un comité de la formation de celui-ci.

2- Commission d'évaluation des projets de programme (CEP)

La Commission d'évaluation des projets de programme (CEP) est un organisme indépendant, qui relève du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Elle a pour mandat d'assurer la qualité des nouveaux programmes de grade universitaire au Québec. Puisque le baccalauréat en pratique sage-femme est un programme de grade, un nouvel établissement qui souhaiterait offrir ce programme, ~~il devrait être évalué par la CEP~~ devrait soumettre son projet à la CEP pour évaluation. Cette étape est exigeante : la CEP fait appel à trois professeurs spécialistes du domaine, dont au moins un est basé à l'extérieur du Québec, pour évaluer le projet soumis par l'établissement universitaire. De plus, ce comité d'experts rend généralement visite à l'université promotrice du projet de programme afin de rencontrer les promoteurs et d'évaluer les espaces physiques associés au projet de programme. Les experts rendent ensuite chacun leur rapport, qui mène~~nt au rapport~~ à un Avis de la CEP. Le tout prend environ 12 à 24 mois. On notera également que la CEP peut formuler des exigences ou des recommandations à l'université promotrice, qui devra en rendre compte au Comité des programmes universitaires (CPU).

3- Comité des programmes universitaires (CPU)

Le Comité des programmes universitaires (CPU) est un comité consultatif du MES~~paritaire BCI-MES~~, composé de quatre représentants des universités et de quatre représentants du ministère, nommés par le sous-ministre adjoint au développement et au soutien des réseaux. Il a pour mandat d'analyser l'opportunité de financement des programmes de grade universitaire afin d'en recommander (ou non) le financement à la ministre. En plus d'analyser la réponse de l'établissement universitaire aux exigences et recommandations de la CEP, le CPU analyse l'opportunité de financement selon trois axes : socioéconomique ou socioculturel, institutionnel et systémique. Il effectue également une analyse financière de la proposition. Cette dernière étape prend environ 3 à 6 mois.

Si l'on fait la somme des délais associés à ces trois étapes, on comprend que cela prend entre 3 et 5 ans pour développer puis commencer à offrir un nouveau programme de grade. Dans le cas du baccalauréat en pratique sage-femme, qui a lui-même une durée de 4 ans, il faudrait donc entre 7 et 9 ans pour former de nouvelles diplômées.

Je demeure disponible si tu as d'autres questions au sujet du développement d'un programme de grade universitaire.

Merci et au plaisir,

[bloc signature]

From: Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Sent: October 5, 2020 4:10 PM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Cc: Mélanie Savard <Melanie.Savard@education.gouv.qc.ca>; Lucie Lepage <Lucie.Lepage@education.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Éducation Québec

Valide toi avec Chantal svp.

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 5 octobre 2020 14:58
À : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Cc : Mélanie Savard <Melanie.Savard@education.gouv.qc.ca>; Lucie Lepage <Lucie.Lepage@education.gouv.qc.ca>
Objet : Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Éducation Québec

Bonjour Debbie,

À la fin de notre rencontre avec le MSSS, Marie-Pierre Harvey m'a demandé de lui fournir une version écrite de notre explication au sujet de la complexité de développer un nouveau programme de grade. Elle pourrait se servir de cette version écrite dans sa note pour montrer à ses autorités que cette voie n'est pas une option pertinente.

À cette fin, je te demande d'approuver le projet de courriel ci-bas.

Merci !

Sébastien

Projet de courriel

Bonjour Marie-Pierre,

Comme discuté, voici les grandes lignes au sujet du développement d'un programme de grade universitaire.

Tout d'abord, il faut noter que ce sont les université québécoises qui sont responsables de développer les programmes d'enseignement. Ainsi, ce n'est pas le Ministère de l'Enseignement supérieur (MES) qui ne développe ni n'exige le développement des programmes. Les universités sont entièrement autonomes à ce sujet. En général, le processus comprend trois étapes :

1- Développement interne
Au sein de chaque établissement universitaire, des mécanismes d'assurance-qualité sont en place pour assurer la qualité des nouveaux programmes. Ces mécanismes varient d'une université à l'autre, mais ont au moins une chose en commun : ça prend du temps. Une réelle volonté professorale, départementale, facultaire et institutionnelle doit être mise au service du développement du nouveau programme. Cette étape comporte un nombre variable d'intervenants et de niveaux d'approbation, mais prend environ 18 à 24 mois.

2- Commission d'évaluation des projets de programme (CEP)

La Commission d'évaluation des projets de programme (CEP) est un organisme indépendant, qui relève du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Elle a pour mandat d'assurer la qualité des programmes de grade universitaire au Québec. Puisque le baccalauréat en pratique sage-femme est un programme de grade, il devrait être évalué par la CEP. Cette étape est exigeante : la CEP fait appel à trois professeurs spécialistes du domaine, dont au moins un est basé à l'extérieur du Québec, pour évaluer le projet soumis par l'établissement universitaire. De plus, ce comité d'experts rend généralement visite à l'université promotrice du projet de programme afin de rencontrer les promoteurs et d'évaluer les espaces physiques associés au projet de programme. Les experts rendent ensuite chacun leur rapport, qui mènent au rapport de la CEP. Le tout prend environ 12 à 24 mois. On notera également que la CEP peut formuler des exigences ou des recommandations à l'université promotrice, qui devra en rendre compte au Comité des programmes universitaires (CPU).

3- Comité des programmes universitaires (CPU)

Le Comité des programmes universitaires (CPU) est un comité paritaire BCI-MES, composé de quatre représentants des universités et de quatre représentants du ministère. Il a pour mandat d'analyser l'opportunité de financement des programmes de grade universitaire afin d'en recommander (ou non) le financement à la ministre. En plus d'analyser la réponse de l'établissement universitaire aux exigences et recommandations de la CEP, le CPU analyse l'opportunité de financement selon trois axes : socioéconomique ou socioculturel, institutionnel et systémique. Cette dernière étape prend environ 6 mois.

Si l'on fait la somme des délais associés à ces trois étapes, on comprend que cela prend entre 3 et 5 ans pour développer puis commencer à offrir un nouveau programme de grade. Dans le cas du baccalauréat en pratique sage-femme, qui a lui-même une durée de 4 ans, il faudrait donc entre 7 et 9 ans pour former de nouvelles diplômées.

Je demeure disponible si tu as d'autres questions au sujet du développement d'un programme de grade universitaire.

Merci et au plaisir,

[bloc signature]

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 6 octobre 2020 09:22
À: Sébastien Lacroix
Cc: Debbie Gendron
Objet: RE: Demande de rencontre

Catégories: Reconfiguration

Éducation Québec

Bonjour Sébastien,
J'ai été informée de la tenue de la rencontre préparatoire concernant les programmes sages-femmes demain, mercredi à 14h
Je serai avec l'Ordre des ingénieurs à ce moment-là.
Au besoin, tu peux me rejoindre aujourd'hui si tu crois que je dois contribuer sur un ou l'autre des éléments qui seront discutés avec Mme Parisier.
À toi de voir
Merci

Marie-Claude

De : Lucie Lepage
Envoyé : 5 octobre 2020 14:36
À : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Cc : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demande de rencontre

Éducation Québec

Bonjour Sébastien,

La rencontre avec l'UQTR est prévue mercredi 7 octobre à 15 h 30. Cependant, selon l'agenda de Marie-Claude, elle ne semble pas disponible entre-temps.

Marie-Claude, peux-tu m'informer si tu peux libérer un moment pour cette rencontre?

Merci

Lucie Lepage
Adjointe administrative
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 18e étage

Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : 418 643-2839, poste 3157
Lucie.lepage@education.gouv.qc.ca

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 5 octobre 2020 14:06
À : Lucie Lepage <Lucie.Lepage@education.gouv.qc.ca>
Cc : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de rencontre

Éducation Québec

Bonjour Lucie,

Debbie m'a demandé de prévoir une rencontre avec elle. Voici les éléments importants :

- Sujet : Pratique Sage-Femme (suites)
- Durée : 30 minutes
- Moment : avant sa rencontre avec Catherine Parissier (UQTR). Elle ne se rappelait malheureusement plus de la date de cette rencontre.
- Personnes à inviter : Debbie, Marie-Claude Riopel, Sébastien Lacroix.

Je demeure disponible si tu as besoin de plus d'informations (je sais que ce n'est pas la demande la plus claire…).

Merci beaucoup !

Sébastien

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Chantal Morin
Envoyé: 6 octobre 2020 09:14
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire
Pièces jointes: Procedure evaluation oppotunite-fr.pdf

Catégories: Reconfiguration

Éducation Québec

Bonjour Sébastien,

Selon la procédure du CPU : « Dans le cas de projets d'extension de programmes existants à d'autres constituantes ou de rendre conjoints, entre constituantes, des programmes déjà offerts dans certaines d'entre elles, l'Université du Québec peut soumettre directement son projet au ministère de l'Éducation et l'analyse de qualité par la CEP n'est pas requise (Entente du 4 mai 1998 avec la ministre de l'Éducation) ».

Dans le document « **Mécanisme et procédure d'évaluation des projets de programmes** » du BCI, il est mentionné : « D'entrée de jeu, il importe de clarifier le concept de nouveau programme : il s'agit d'un programme qui n'est pas reconnu par le MEES aux fins de financement. Il faut préciser que les programmes issus d'une révision ou d'une réorganisation d'activités de formation ne sont pas soumis au processus d'évaluation de la qualité de la Commission. C'est également le cas des projets issus de l'extension d'un programme existant à un autre établissement »[4].

En résumé, un projet d'extension de programme (ou de rendre un programme conjoint », il n'est pas nécessaire de déposer le projet à la CEP. Le projet est déposé directement au CPU.

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 6 octobre 2020 08:55
À : Chantal Morin <chantal.morin@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Éducation Québec

Oui, j'avais réfléchi à cette option (programme conjoint ou extensionné). Mais il faudrait que l'UQTR accepte de partager son programme exclusif, ce qui semble peu probable.

Pour être exhaustifs, nous devrions tout de même soulever cette option au MSSS. Si tu es en mesure de vérifier ce que cela implique, je t'en serais reconnaissant ☺

From: Chantal Morin <chantal.morin@education.gouv.qc.ca>
Sent: October 6, 2020 8:51 AM

To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

OK merci; je comprends mieux le contexte. Tu sais que, sans développer un nouveau programme, il est possible d'extensionner un programme ou de faire un programme conjoint.

Je peux vérifier ce que ça implique exactement.

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 6 octobre 2020 08:47
À : Chantal Morin <chantal.morin@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Bonjour Chantal,

Merci d'avoir accepté de commenter.

Pour le contexte, le MSSS charge à augmenter le nombre d'inscriptions au baccalauréat en pratique sage-femme. Nous travaillons avec l'UQTR afin de trouver des solutions (un projet Reconfig devrait être soumis par l'UQTR). Hier, Debbie et moi avons eu une rencontre avec deux représentantes du MSSS, et l'une d'entre elles (Marie-Pierre Harvey) m'a demandé de lui fournir une version écrite de notre explication au sujet de la complexité de développer un nouveau programme de grade. Elle pourrait se servir de cette version écrite dans sa note pour montrer à ses autorités que ce n'est pas une option pertinente de demander à une autre université de développer un baccalauréat en pratique sage-femme.

Je demeure disponible si plus de détails sont requis.

Merci encore,

Sébastien

From: Chantal Morin <chantal.morin@education.gouv.qc.ca>
Sent: October 6, 2020 8:28 AM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Bonjour Sébastien,

Je veux bien commenter, mais pour me mettre en contexte, ton texte répond à quelle question (quel était le sujet?).

Merci!

Chantal

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 5 octobre 2020 16:13
À : Chantal Morin <chantal.morin@education.gouv.qc.ca>
Objet : FW: Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Bonjour Chantal,

À la demande de Debbie, j'aimerais te demander de relire le projet de courriel ci-bas. Tout commentaire ou bonification est bienvenu. Je ferai ensuite parvenir ce courriel à notre collègue du MSSS.

Merci beaucoup !

Sébastien

Projet de courriel

Bonjour Marie-Pierre,

Comme discuté, voici les grandes lignes au sujet du développement d'un programme de grade universitaire.

Tout d'abord, il faut noter que ce sont les université québécoises qui sont responsables de développer les programmes d'enseignement. Ainsi, ce n'est pas le Ministère de l'Enseignement supérieur (MES) qui ~~ne~~ développe, ni n'exige le développement des programmes. Les universités sont entièrement autonomes à ce sujet. En général, le processus comprend trois étapes :

1- Développement interne
Au sein de chaque établissement universitaire, des mécanismes d'assurance-qualité sont en place pour assurer la qualité des nouveaux programmes. Ces mécanismes varient d'une université à l'autre, mais ont au moins une chose en commun : ça prend du temps. Une réelle volonté professorale, départementale, facultaire et institutionnelle doit être mise au service du développement du nouveau programme. Cette étape comporte un nombre variable d'intervenants et de niveaux d'approbation, mais prend environ 18 à 24 mois.

2- Commission d'évaluation des projets de programme (CEP)
La Commission d'évaluation des projets de programme (CEP) est un organisme indépendant, qui relève du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Elle a pour mandat d'assurer la qualité des programmes de grade universitaire au Québec. Puisque le baccalauréat en pratique sage-femme est un programme de grade, il devrait être évalué par la CEP. Cette étape est exigeante : la CEP fait appel à trois professeurs spécialistes du domaine, dont au moins un est basé à l'extérieur du Québec, pour évaluer le projet soumis par l'établissement universitaire. De plus, ce comité d'experts rend généralement visite à l'université promotrice du projet de programme afin de rencontrer les promoteurs et d'évaluer les espaces physiques associés au projet de programme. Les experts rendent ensuite chacun leur rapport, qui mènent au rapport de la CEP. Le tout prend environ 12 à 24 mois. On notera également que la CEP peut formuler des exigences ou des recommandations à l'université promotrice, qui devra en rendre compte au Comité des programmes universitaires (CPU).

3- Comité des programmes universitaires (CPU)
Le Comité des programmes universitaires (CPU) est un comité paritaire BCI-MES, composé de quatre représentants des universités et de quatre représentants du ministère. Il a pour mandat d'analyser l'opportunité de financement des programmes de grade universitaire afin d'en recommander (ou non) le financement à la ministre. En plus d'analyser la réponse de l'établissement universitaire aux exigences et recommandations de la CEP, le CPU analyse l'opportunité de financement selon trois axes : socioéconomique ou socioculturel, institutionnel et systémique. Cette dernière étape prend environ 6 mois.

Si l'on fait la somme des délais associés à ces trois étapes, on comprend que cela prend entre 3 et 5 ans pour développer puis commencer à offrir un nouveau programme de grade. Dans le cas du baccalauréat en pratique sage-femme, qui a lui-même une durée de 4 ans, il faudrait donc entre 7 et 9 ans pour former de nouvelles diplômées.

Je demeure disponible si tu as d'autres questions au sujet du développement d'un programme de grade universitaire.

Merci et au plaisir,

[bloc signature]

From: Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Sent: October 5, 2020 4:10 PM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Cc: Mélanie Savard <Melanie.Savard@education.gouv.qc.ca>; Lucie Lepage <Lucie.Lepage@education.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Éducation Québec
Valide toi avec Chantal svp.

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 5 octobre 2020 14:58
À : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Cc : Mélanie Savard <Melanie.Savard@education.gouv.qc.ca>; Lucie Lepage <Lucie.Lepage@education.gouv.qc.ca>
Objet : Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Éducation Québec
Bonjour Debbie,

À la fin de notre rencontre avec le MSSS, Marie-Pierre Harvey m'a demandé de lui fournir une version écrite de notre explication au sujet de la complexité de développer un nouveau programme de grade. Elle pourrait se servir de cette version écrite dans sa note pour montrer à ses autorités que cette voie n'est pas une option pertinente.

À cette fin, je te demande d'approuver le projet de courriel ci-bas.

Merci !

Sébastien

Projet de courriel

Bonjour Marie-Pierre,

Comme discuté, voici les grandes lignes au sujet du développement d'un programme de grade universitaire.

Tout d'abord, il faut noter que ce sont les université québécoises qui sont responsables de développer les programmes d'enseignement. Ainsi, ce n'est pas le Ministère de l'Enseignement supérieur (MES) qui ne développe ni n'exige le développement des programmes. Les universités sont entièrement autonomes à ce sujet. En général, le processus comprend trois étapes :

1- Développement interne
Au sein de chaque établissement universitaire, des mécanismes d'assurance-qualité sont en place pour assurer la qualité des nouveaux programmes. Ces mécanismes varient d'une université à l'autre, mais ont au moins une chose en commun : ça prend du temps. Une réelle volonté professorale, départementale, facultaire et institutionnelle doit être mise au service du développement du nouveau programme. Cette étape comporte un nombre variable d'intervenants et de niveaux d'approbation, mais prend environ 18 à 24 mois.

2- Commission d'évaluation des projets de programme (CEP)
La Commission d'évaluation des projets de programme (CEP) est un organisme indépendant, qui relève du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Elle a pour mandat d'assurer la qualité des programmes de grade universitaire au Québec. Puisque le baccalauréat en pratique sage-femme est un programme de grade, il devrait être évalué par la CEP. Cette étape est exigeante : la CEP fait appel à trois professeurs spécialistes du domaine, dont au moins un est basé à l'extérieur du Québec, pour évaluer le projet soumis par l'établissement universitaire. De plus, ce comité d'experts rend généralement visite à l'université promotrice du projet de programme afin de rencontrer les promoteurs et d'évaluer les espaces physiques associés au projet de programme. Les experts rendent ensuite chacun leur rapport, qui mènent au rapport de la CEP. Le tout prend environ 12 à 24 mois. On notera également que la CEP peut formuler des exigences ou des recommandations à l'université promotrice, qui devra en rendre compte au Comité des programmes universitaires (CPU).

3- Comité des programmes universitaires (CPU)
Le Comité des programmes universitaires (CPU) est un comité paritaire BCI-MES, composé de quatre représentants des universités et de quatre représentants du ministère. Il a pour mandat d'analyser l'opportunité de financement des programmes de grade universitaire afin d'en recommander (ou non) le financement à la ministre. En plus d'analyser la réponse de l'établissement universitaire aux exigences et recommandations de la CEP, le CPU analyse l'opportunité de financement selon trois axes : socioéconomique ou socioculturel, institutionnel et systémique. Cette dernière étape prend environ 6 mois.

Si l'on fait la somme des délais associés à ces trois étapes, on comprend que cela prend entre 3 et 5 ans pour développer puis commencer à offrir un nouveau programme de grade. Dans le cas du baccalauréat en pratique sage-femme, qui a lui-même une durée de 4 ans, il faudrait donc entre 7 et 9 ans pour former de nouvelles diplômées.

Je demeure disponible si tu as d'autres questions au sujet du développement d'un programme de grade universitaire.

Merci et au plaisir,

[bloc signature]

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Chantal Morin
Envoyé: 6 octobre 2020 08:51
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

OK merci; je comprends mieux le contexte. Tu sais que, sans développer un nouveau programme, il est possible d'extensionner un programme ou de faire un programme conjoint.

Je peux vérifier ce que ça implique exactement.

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 6 octobre 2020 08:47
À : Chantal Morin <chantal.morin@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Bonjour Chantal,

Merci d'avoir accepté de commenter.

Pour le contexte, le MSSS charge à augmenter le nombre d'inscriptions au baccalauréat en pratique sage-femme. Nous travaillons avec l'UQTR afin de trouver des solutions (un projet Reconfig devrait être soumis par l'UQTR). Hier, Debbie et moi avons eu une rencontre avec deux représentantes du MSSS, et l'une d'entre elles (Marie-Pierre Harvey) m'a demandé de lui fournir une version écrite de notre explication au sujet de la complexité de développer un nouveau programme de grade. Elle pourrait se servir de cette version écrite dans sa note pour montrer à ses autorités que ce n'est pas une option pertinente de demander à une autre université de développer un baccalauréat en pratique sage-femme.

Je demeure disponible si plus de détails sont requis.

Merci encore,

Sébastien

From: Chantal Morin <chantal.morin@education.gouv.qc.ca>
Sent: October 6, 2020 8:28 AM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Éducation Québec

Bonjour Sébastien,

Je veux bien commenter, mais pour me mettre en contexte, ton texte répond à quelle question (quel était le sujet?).

Merci!

Chantal

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 5 octobre 2020 16:13
À : Chantal Morin <chantal.morin@education.gouv.qc.ca>
Objet : FW: Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Éducation Québec

Bonjour Chantal,

À la demande de Debbie, j'aimerais te demander de relire le projet de courriel ci-bas. Tout commentaire ou bonification est bienvenu. Je ferai ensuite parvenir ce courriel à notre collègue du MSSS.

Merci beaucoup !

Sébastien

Projet de courriel

Bonjour Marie-Pierre,

Comme discuté, voici les grandes lignes au sujet du développement d'un programme de grade universitaire.

Tout d'abord, il faut noter que ce sont les université québécoises qui sont responsables de développer les programmes d'enseignement. Ainsi, ce n'est pas le Ministère de l'Enseignement supérieur (MES) qui ~~ne~~ développe, ni n'exige le développement des programmes. Les universités sont entièrement autonomes à ce sujet. En général, le processus comprend trois étapes :

1- Développement interne
Au sein de chaque établissement universitaire, des mécanismes d'assurance-qualité sont en place pour assurer la qualité des nouveaux programmes. Ces mécanismes varient d'une université à l'autre, mais ont au moins une chose en commun : ça prend du temps. Une réelle volonté professorale, départementale, facultaire et institutionnelle doit être mise au service du développement du nouveau programme. Cette étape comporte un nombre variable d'intervenants et de niveaux d'approbation, mais prend environ 18 à 24 mois.

2- Commission d'évaluation des projets de programme (CEP)
La Commission d'évaluation des projets de programme (CEP) est un organisme indépendant, qui relève du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Elle a pour mandat d'assurer la qualité des programmes de grade universitaire au Québec. Puisque le baccalauréat en pratique sage-femme est un programme de grade, il devrait être évalué par la CEP.

Cette étape est exigeante : la CEP fait appel à trois professeurs spécialistes du domaine, dont au moins un est basé à l'extérieur du Québec, pour évaluer le projet soumis par l'établissement universitaire. De plus, ce comité d'experts rend généralement visite à l'université promotrice du projet de programme afin de rencontrer les promoteurs et d'évaluer les espaces physiques associés au projet de programme. Les experts rendent ensuite chacun leur rapport, qui mènent au rapport de la CEP. Le tout prend environ 12 à 24 mois. On notera également que la CEP peut formuler des exigences ou des recommandations à l'université promotrice, qui devra en rendre compte au Comité des programmes universitaires (CPU).

3- Comité des programmes universitaires (CPU)
Le Comité des programmes universitaires (CPU) est un comité paritaire BCI-MES, composé de quatre représentants des universités et de quatre représentants du ministère. Il a pour mandat d'analyser l'opportunité de financement des programmes de grade universitaire afin d'en recommander (ou non) le financement à la ministre. En plus d'analyser la réponse de l'établissement universitaire aux exigences et recommandations de la CEP, le CPU analyse l'opportunité de financement selon trois axes : socioéconomique ou socioculturel, institutionnel et systémique. Cette dernière étape prend environ 6 mois.

Si l'on fait la somme des délais associés à ces trois étapes, on comprend que cela prend entre 3 et 5 ans pour développer puis commencer à offrir un nouveau programme de grade. Dans le cas du baccalauréat en pratique sage-femme, qui a lui-même une durée de 4 ans, il faudrait donc entre 7 et 9 ans pour former de nouvelles diplômées.

Je demeure disponible si tu as d'autres questions au sujet du développement d'un programme de grade universitaire.

Merci et au plaisir,

[bloc signature]

From: Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Sent: October 5, 2020 4:10 PM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Cc: Mélanie Savard <Melanie.Savard@education.gouv.qc.ca>; Lucie Lepage <Lucie.Lepage@education.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Éducation Québec
Valide toi avec Chantal svp.

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 5 octobre 2020 14:58
À : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Cc : Mélanie Savard <Melanie.Savard@education.gouv.qc.ca>; Lucie Lepage <Lucie.Lepage@education.gouv.qc.ca>
Objet : Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Éducation Québec
Bonjour Debbie,

À la fin de notre rencontre avec le MSSS, Marie-Pierre Harvey m'a demandé de lui fournir une version écrite de notre explication au sujet de la complexité de développer un nouveau programme de grade. Elle pourrait se servir de cette version écrite dans sa note pour montrer à ses autorités que cette voie n'est pas une option pertinente.

À cette fin, je te demande d'approuver le projet de courriel ci-bas.

Merci !

Sébastien

Projet de courriel

Bonjour Marie-Pierre,

Comme discuté, voici les grandes lignes au sujet du développement d'un programme de grade universitaire.

Tout d'abord, il faut noter que ce sont les université québécoises qui sont responsables de développer les programmes d'enseignement. Ainsi, ce n'est pas le Ministère de l'Enseignement supérieur (MES) qui ne développe ni n'exige le développement des programmes. Les universités sont entièrement autonomes à ce sujet. En général, le processus comprend trois étapes :

1- Développement interne
Au sein de chaque établissement universitaire, des mécanismes d'assurance-qualité sont en place pour assurer la qualité des nouveaux programmes. Ces mécanismes varient d'une université à l'autre, mais ont au moins une chose en commun : ça prend du temps. Une réelle volonté professorale, départementale, facultaire et institutionnelle doit être mise au service du développement du nouveau programme. Cette étape comporte un nombre variable d'intervenants et de niveaux d'approbation, mais prend environ 18 à 24 mois.

2- Commission d'évaluation des projets de programme (CEP)
La Commission d'évaluation des projets de programme (CEP) est un organisme indépendant, qui relève du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Elle a pour mandat d'assurer la qualité des programmes de grade universitaire au Québec. Puisque le baccalauréat en pratique sage-femme est un programme de grade, il devrait être évalué par la CEP. Cette étape est exigeante : la CEP fait appel à trois professeurs spécialistes du domaine, dont au moins un est basé à l'extérieur du Québec, pour évaluer le projet soumis par l'établissement universitaire. De plus, ce comité d'experts rend généralement visite à l'université promotrice du projet de programme afin de rencontrer les promoteurs et d'évaluer les espaces physiques associés au projet de programme. Les experts rendent ensuite chacun leur rapport, qui mènent au rapport de la CEP. Le tout prend environ 12 à 24 mois. On notera également que la CEP peut formuler des exigences ou des recommandations à l'université promotrice, qui devra en rendre compte au Comité des programmes universitaires (CPU).

3- Comité des programmes universitaires (CPU)
Le Comité des programmes universitaires (CPU) est un comité paritaire BCI-MES, composé de quatre représentants des universités et de quatre représentants du ministère. Il a pour mandat d'analyser l'opportunité de financement des programmes de grade universitaire afin d'en recommander (ou non) le financement à la ministre. En plus d'analyser la réponse de l'établissement universitaire aux exigences et recommandations de la CEP, le CPU analyse l'opportunité de financement selon trois axes : socioéconomique ou socioculturel, institutionnel et systémique. Cette dernière étape prend environ 6 mois.

Si l'on fait la somme des délais associés à ces trois étapes, on comprend que cela prend entre 3 et 5 ans pour développer puis commencer à offrir un nouveau programme de grade. Dans le cas du baccalauréat en pratique sage-femme, qui a lui-même une durée de 4 ans, il faudrait donc entre 7 et 9 ans pour former de nouvelles diplômées.

Je demeure disponible si tu as d’autres questions au sujet du développement d’un programme de grade universitaire.

Merci et au plaisir,

[bloc signature]

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Chantal Morin
Envoyé: 6 octobre 2020 08:28
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Éducation Québec

Bonjour Sébastien,

Je veux bien commenter, mais pour me mettre en contexte, ton texte répond à quelle question (quel était le sujet?).

Merci!

Chantal

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 5 octobre 2020 16:13
À : Chantal Morin <chantal.morin@education.gouv.qc.ca>
Objet : FW: Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Éducation Québec

Bonjour Chantal,

À la demande de Debbie, j'aimerais te demander de relire le projet de courriel ci-bas. Tout commentaire ou bonification est bienvenu. Je ferai ensuite parvenir ce courriel à notre collègue du MSSS.

Merci beaucoup !

Sébastien

Projet de courriel

Bonjour Marie-Pierre,

Comme discuté, voici les grandes lignes au sujet du développement d'un programme de grade universitaire.

Tout d'abord, il faut noter que ce sont les université québécoises qui sont responsables de développer les programmes d'enseignement. Ainsi, ce n'est pas le Ministère de l'Enseignement supérieur (MES) qui ~~ne~~ développe, ni n'exige le développement des programmes. Les universités sont entièrement autonomes à ce sujet. En général, le processus comprend trois étapes :

1- Développement interne

Au sein de chaque établissement universitaire, des mécanismes d'assurance-qualité sont en place pour assurer la qualité des nouveaux programmes. Ces mécanismes varient d'une université à l'autre, mais ont au moins une chose en commun : ça prend du temps. Une réelle volonté professorale, départementale, facultaire et institutionnelle doit être mise au service du développement du nouveau programme. Cette étape comporte un nombre variable d'intervenants et de niveaux d'approbation, mais prend environ 18 à 24 mois.

2- Commission d'évaluation des projets de programme (CEP)
La Commission d'évaluation des projets de programme (CEP) est un organisme indépendant, qui relève du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Elle a pour mandat d'assurer la qualité des programmes de grade universitaire au Québec. Puisque le baccalauréat en pratique sage-femme est un programme de grade, il devrait être évalué par la CEP. Cette étape est exigeante : la CEP fait appel à trois professeurs spécialistes du domaine, dont au moins un est basé à l'extérieur du Québec, pour évaluer le projet soumis par l'établissement universitaire. De plus, ce comité d'experts rend généralement visite à l'université promotrice du projet de programme afin de rencontrer les promoteurs et d'évaluer les espaces physiques associés au projet de programme. Les experts rendent ensuite chacun leur rapport, qui mènent au rapport de la CEP. Le tout prend environ 12 à 24 mois. On notera également que la CEP peut formuler des exigences ou des recommandations à l'université promotrice, qui devra en rendre compte au Comité des programmes universitaires (CPU).

3- Comité des programmes universitaires (CPU)
Le Comité des programmes universitaires (CPU) est un comité paritaire BCI-MES, composé de quatre représentants des universités et de quatre représentants du ministère. Il a pour mandat d'analyser l'opportunité de financement des programmes de grade universitaire afin d'en recommander (ou non) le financement à la ministre. En plus d'analyser la réponse de l'établissement universitaire aux exigences et recommandations de la CEP, le CPU analyse l'opportunité de financement selon trois axes : socioéconomique ou socioculturel, institutionnel et systémique. Cette dernière étape prend environ 6 mois.

Si l'on fait la somme des délais associés à ces trois étapes, on comprend que cela prend entre 3 et 5 ans pour développer puis commencer à offrir un nouveau programme de grade. Dans le cas du baccalauréat en pratique sage-femme, qui a lui-même une durée de 4 ans, il faudrait donc entre 7 et 9 ans pour former de nouvelles diplômées.

Je demeure disponible si tu as d'autres questions au sujet du développement d'un programme de grade universitaire.

Merci et au plaisir,

[bloc signature]

From: Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Sent: October 5, 2020 4:10 PM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Cc: Mélanie Savard <Melanie.Savard@education.gouv.qc.ca>; Lucie Lepage <Lucie.Lepage@education.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Valide toi avec Chantal svp.

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 5 octobre 2020 14:58
À : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>

Cc : Mélanie Savard <Melanie.Savard@education.gouv.qc.ca>; Lucie Lepage <Lucie.Lepage@education.gouv.qc.ca>
Objet : Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Éducation Québec

Bonjour Debbie,

À la fin de notre rencontre avec le MSSS, Marie-Pierre Harvey m'a demandé de lui fournir une version écrite de notre explication au sujet de la complexité de développer un nouveau programme de grade. Elle pourrait se servir de cette version écrite dans sa note pour montrer à ses autorités que cette voie n'est pas une option pertinente.

À cette fin, je te demande d'approuver le projet de courriel ci-bas.

Merci !

Sébastien

Projet de courriel

Bonjour Marie-Pierre,

Comme discuté, voici les grandes lignes au sujet du développement d'un programme de grade universitaire.

Tout d'abord, il faut noter que ce sont les université québécoises qui sont responsables de développer les programmes d'enseignement. Ainsi, ce n'est pas le Ministère de l'Enseignement supérieur (MES) qui ne développe ni n'exige le développement des programmes. Les universités sont entièrement autonomes à ce sujet. En général, le processus comprend trois étapes :

1- Développement interne
Au sein de chaque établissement universitaire, des mécanismes d'assurance-qualité sont en place pour assurer la qualité des nouveaux programmes. Ces mécanismes varient d'une université à l'autre, mais ont au moins une chose en commun : ça prend du temps. Une réelle volonté professorale, départementale, facultaire et institutionnelle doit être mise au service du développement du nouveau programme. Cette étape comporte un nombre variable d'intervenants et de niveaux d'approbation, mais prend environ 18 à 24 mois.

2- Commission d'évaluation des projets de programme (CEP)
La Commission d'évaluation des projets de programme (CEP) est un organisme indépendant, qui relève du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Elle a pour mandat d'assurer la qualité des programmes de grade universitaire au Québec. Puisque le baccalauréat en pratique sage-femme est un programme de grade, il devrait être évalué par la CEP. Cette étape est exigeante : la CEP fait appel à trois professeurs spécialistes du domaine, dont au moins un est basé à l'extérieur du Québec, pour évaluer le projet soumis par l'établissement universitaire. De plus, ce comité d'experts rend généralement visite à l'université promotrice du projet de programme afin de rencontrer les promoteurs et d'évaluer les espaces physiques associés au projet de programme. Les experts rendent ensuite chacun leur rapport, qui mènent au rapport de la CEP. Le tout prend environ 12 à 24 mois. On notera également que la CEP peut formuler des exigences ou des recommandations à l'université promotrice, qui devra en rendre compte au Comité des programmes universitaires (CPU).

3- Comité des programmes universitaires (CPU)
Le Comité des programmes universitaires (CPU) est un comité paritaire BCI-MES, composé de quatre représentants des universités et de quatre représentants du ministère. Il a pour mandat d'analyser l'opportunité de financement des

programmes de grade universitaire afin d'en recommander (ou non) le financement à la ministre. En plus d'analyser la réponse de l'établissement universitaire aux exigences et recommandations de la CEP, le CPU analyse l'opportunité de financement selon trois axes : socioéconomique ou socioculturel, institutionnel et systémique. Cette dernière étape prend environ 6 mois.

Si l'on fait la somme des délais associés à ces trois étapes, on comprend que cela prend entre 3 et 5 ans pour développer puis commencer à offrir un nouveau programme de grade. Dans le cas du baccalauréat en pratique sage-femme, qui a lui-même une durée de 4 ans, il faudrait donc entre 7 et 9 ans pour former de nouvelles diplômées.

Je demeure disponible si tu as d'autres questions au sujet du développement d'un programme de grade universitaire.

Merci et au plaisir,

[bloc signature]

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Lucie Lepage
Envoyé: 5 octobre 2020 16:27
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Demande de rencontre

Bonjour Sébastien,

Est-ce que je planifie cette rencontre avec Debbie et toi?

SVP bien vouloir m'en informer dès que possible.

Merci

Lucie Lepage
Adjointe administrative
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : 418 643-2839, poste 3157
Lucie.lepage@education.gouv.qc.ca

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 5 octobre 2020 14:40
À : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>; Lucie Lepage <Lucie.Lepage@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demande de rencontre

Considérant que Marie-Claude n'est pas disponible mardi et mercredi, je propose que la rencontre se tienne uniquement entre Debbie et moi.

Qu'en penses-tu @Marie-Claude Riopel ?

Sébastien

From: Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Sent: October 5, 2020 2:39 PM
To: Lucie Lepage <Lucie.Lepage@education.gouv.qc.ca>; Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Demande de rencontre

Éducation Québec

Je regrette Lucie, je suis libre à 16h seulement le 7 octobre

Marie-Claude

De : Lucie Lepage
Envoyé : 5 octobre 2020 14:36
À : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Cc : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demande de rencontre

Éducation Québec

Bonjour Sébastien,

La rencontre avec l'UQTR est prévue mercredi 7 octobre à 15 h 30. Cependant, selon l'agenda de Marie-Claude, elle ne semble pas disponible entre-temps.

Marie-Claude, peux-tu m'informer si tu peux libérer un moment pour cette rencontre?

Merci

Lucie Lepage
Adjointe administrative
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : 418 643-2839, poste 3157
Lucie.lepage@education.gouv.qc.ca

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 5 octobre 2020 14:06
À : Lucie Lepage <Lucie.Lepage@education.gouv.qc.ca>
Cc : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de rencontre

Éducation Québec

Bonjour Lucie,

Debbie m'a demandé de prévoir une rencontre avec elle. Voici les éléments importants :

- Sujet : Pratique Sage-Femme (suites)
- Durée : 30 minutes
- Moment : avant sa rencontre avec Catherine Parissier (UQTR). Elle ne se rappelait malheureusement plus de la date de cette rencontre.
- Personnes à inviter : Debbie, Marie-Claude Riopel, Sébastien Lacroix.

Je demeure disponible si tu as besoin de plus d'informations (je sais que ce n'est pas la demande la plus claire…).

Merci beaucoup !

Sébastien

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Debbie Gendron
Envoyé: 5 octobre 2020 16:10
À: Sébastien Lacroix
Cc: Mélanie Savard; Lucie Lepage
Objet: RE: Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Catégories: Reconfiguration

Éducation Québec

Valide toi avec Chantal svp.

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 5 octobre 2020 14:58
À : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Cc : Mélanie Savard <Melanie.Savard@education.gouv.qc.ca>; Lucie Lepage <Lucie.Lepage@education.gouv.qc.ca>
Objet : Projet de courriel - Développement d'un programme de grade universitaire

Éducation Québec

Bonjour Debbie,

À la fin de notre rencontre avec le MSSS, Marie-Pierre Harvey m'a demandé de lui fournir une version écrite de notre explication au sujet de la complexité de développer un nouveau programme de grade. Elle pourrait se servir de cette version écrite dans sa note pour montrer à ses autorités que cette voie n'est pas une option pertinente.

À cette fin, je te demande d'approuver le projet de courriel ci-bas.

Merci !

Sébastien

Projet de courriel

Bonjour Marie-Pierre,

Comme discuté, voici les grandes lignes au sujet du développement d'un programme de grade universitaire.

Tout d'abord, il faut noter que ce sont les université québécoises qui sont responsables de développer les programmes d'enseignement. Ainsi, ce n'est pas le Ministère de l'Enseignement supérieur (MES) qui ne développe ni n'exige le développement des programmes. Les universités sont entièrement autonomes à ce sujet. En général, le processus comprend trois étapes :

1- Développement interne

Au sein de chaque établissement universitaire, des mécanismes d'assurance-qualité sont en place pour assurer la qualité des nouveaux programmes. Ces mécanismes varient d'une université à l'autre, mais ont au moins une chose en commun : ça prend du temps. Une réelle volonté professorale, départementale, facultaire et institutionnelle doit être mise au service du développement du nouveau programme. Cette étape comporte un nombre variable d'intervenants et de niveaux d'approbation, mais prend environ 18 à 24 mois.

2- Commission d'évaluation des projets de programme (CEP)

La Commission d'évaluation des projets de programme (CEP) est un organisme indépendant, qui relève du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Elle a pour mandat d'assurer la qualité des programmes de grade universitaire au Québec. Puisque le baccalauréat en pratique sage-femme est un programme de grade, il devrait être évalué par la CEP. Cette étape est exigeante : la CEP fait appel à trois professeurs spécialistes du domaine, dont au moins un est basé à l'extérieur du Québec, pour évaluer le projet soumis par l'établissement universitaire. De plus, ce comité d'experts rend généralement visite à l'université promotrice du projet de programme afin de rencontrer les promoteurs et d'évaluer les espaces physiques associés au projet de programme. Les experts rendent ensuite chacun leur rapport, qui mènent au rapport de la CEP. Le tout prend environ 12 à 24 mois. On notera également que la CEP peut formuler des exigences ou des recommandations à l'université promotrice, qui devra en rendre compte au Comité des programmes universitaires (CPU).

3- Comité des programmes universitaires (CPU)

Le Comité des programmes universitaires (CPU) est un comité paritaire BCI-MES, composé de quatre représentants des universités et de quatre représentants du ministère. Il a pour mandat d'analyser l'opportunité de financement des programmes de grade universitaire afin d'en recommander (ou non) le financement à la ministre. En plus d'analyser la réponse de l'établissement universitaire aux exigences et recommandations de la CEP, le CPU analyse l'opportunité de financement selon trois axes : socioéconomique ou socioculturel, institutionnel et systémique. Cette dernière étape prend environ 6 mois.

Si l'on fait la somme des délais associés à ces trois étapes, on comprend que cela prend entre 3 et 5 ans pour développer puis commencer à offrir un nouveau programme de grade. Dans le cas du baccalauréat en pratique sage-femme, qui a lui-même une durée de 4 ans, il faudrait donc entre 7 et 9 ans pour former de nouvelles diplômées.

Je demeure disponible si tu as d'autres questions au sujet du développement d'un programme de grade universitaire.

Merci et au plaisir,

[bloc signature]

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 5 octobre 2020 14:39
À: Lucie Lepage; Sébastien Lacroix
Objet: RE: Demande de rencontre

Catégories: Reconfiguration

Je regrette Lucie, je suis libre à 16h seulement le 7 octobre

Marie-Claude

De : Lucie Lepage
Envoyé : 5 octobre 2020 14:36
À : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Cc : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demande de rencontre

Bonjour Sébastien,

La rencontre avec l'UQTR est prévue mercredi 7 octobre à 15 h 30. Cependant, selon l'agenda de Marie-Claude, elle ne semble pas disponible entre-temps.

Marie-Claude, peux-tu m'informer si tu peux libérer un moment pour cette rencontre?

Merci

Lucie Lepage
Adjointe administrative
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : 418 643-2839, poste 3157
Lucie.lepage@education.gouv.qc.ca

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 5 octobre 2020 14:06
À : Lucie Lepage <Lucie.Lepage@education.gouv.qc.ca>

Cc : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de rencontre

Bonjour Lucie,

Debbie m'a demandé de prévoir une rencontre avec elle. Voici les éléments importants :

- Sujet : Pratique Sage-Femme (suites)
- Durée : 30 minutes
- Moment : avant sa rencontre avec Catherine Parissier (UQTR). Elle ne se rappelait malheureusement plus de la date de cette rencontre.
- Personnes à inviter : Debbie, Marie-Claude Riopel, Sébastien Lacroix.

Je demeure disponible si tu as besoin de plus d'informations (je sais que ce n'est pas la demande la plus claire…).

Merci beaucoup !

Sébastien

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Lucie Lepage
Envoyé: 5 octobre 2020 14:36
À: Sébastien Lacroix
Cc: Marie-Claude Riopel
Objet: RE: Demande de rencontre

Catégories: Reconfiguration

Bonjour Sébastien,

La rencontre avec l'UQTR est prévue mercredi 7 octobre à 15 h 30. Cependant, selon l'agenda de Marie-Claude, elle ne semble pas disponible entre-temps.

Marie-Claude, peux-tu m'informer si tu peux libérer un moment pour cette rencontre?

Merci

Lucie Lepage
Adjointe administrative
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : 418 643-2839, poste 3157
Lucie.lepage@education.gouv.qc.ca

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 5 octobre 2020 14:06
À : Lucie Lepage <Lucie.Lepage@education.gouv.qc.ca>
Cc : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de rencontre

Bonjour Lucie,

Debbie m'a demandé de prévoir une rencontre avec elle. Voici les éléments importants :

- Sujet : Pratique Sage-Femme (suites)
- Durée : 30 minutes

- Moment : avant sa rencontre avec Catherine Parissier (UQTR). Elle ne se rappelait malheureusement plus de la date de cette rencontre.
- Personnes à inviter : Debbie, Marie-Claude Riopel, Sébastien Lacroix.

Je demeure disponible si tu as besoin de plus d'informations (je sais que ce n'est pas la demande la plus claire…).

Merci beaucoup !

Sébastien

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 2 octobre 2020 15:49
À: Debbie Gendron; Sébastien Lacroix
Objet: Sage-femme lundi

Éducation Québec

Debbie,
Sébastien,

Je suis en comité de la formation avec les comptables lundi – au même moment que la rencontre prévue avec le MSSS sur la reconfiguration des programmes sages-femmes.
Je ça se termine avant 14h, je vous rejoindrai.

Marie-Claude

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 2 octobre 2020 15:49
À: Debbie Gendron; Sébastien Lacroix
Objet: Sage-femme lundi

Catégories: Reconfiguration

Éducation Québec

Debbie,
Sébastien,

Je suis en comité de la formation avec les comptables lundi – au même moment que la rencontre prévue avec le MSSS sur la reconfiguration des programmes sages-femmes.
Je ça se termine avant 14h, je vous rejoindrai.

Marie-Claude

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 25 septembre 2020 08:18
À: Marie-Pierre Harvey
Cc: Sébastien Lacroix; Nancy Turcotte CPNSSS; Debbie Gendron; Emmy Perreault-Turmel; Sabrina Fortin MSSS
Objet: RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Catégories: Reconfiguration

Éducation Québec

Allo Marie-Pierre,

Oui, super. Merci beaucoup.
Au plaisir

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 22 septembre 2020 16:41
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Nancy Turcotte CPNSSS <nancy.turcotte.cpnsss@ssss.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Emmy Perreault-Turmel <emmy.perreault-turmel@msss.gouv.qc.ca>; Sabrina Fortin MSSS <sabrina.fortin@msss.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

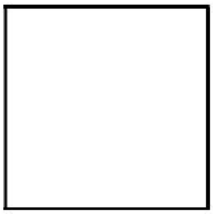

Formidable
Merci beaucoup Marie-Pierre.
L'objectif était d'avoir un portrait documenté des besoins, de manière à soutenir l'UQTR.
Est-ce que vous leur avez transmis/Expliqué les documents?

On s'en reparle

Merci encore

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur

Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

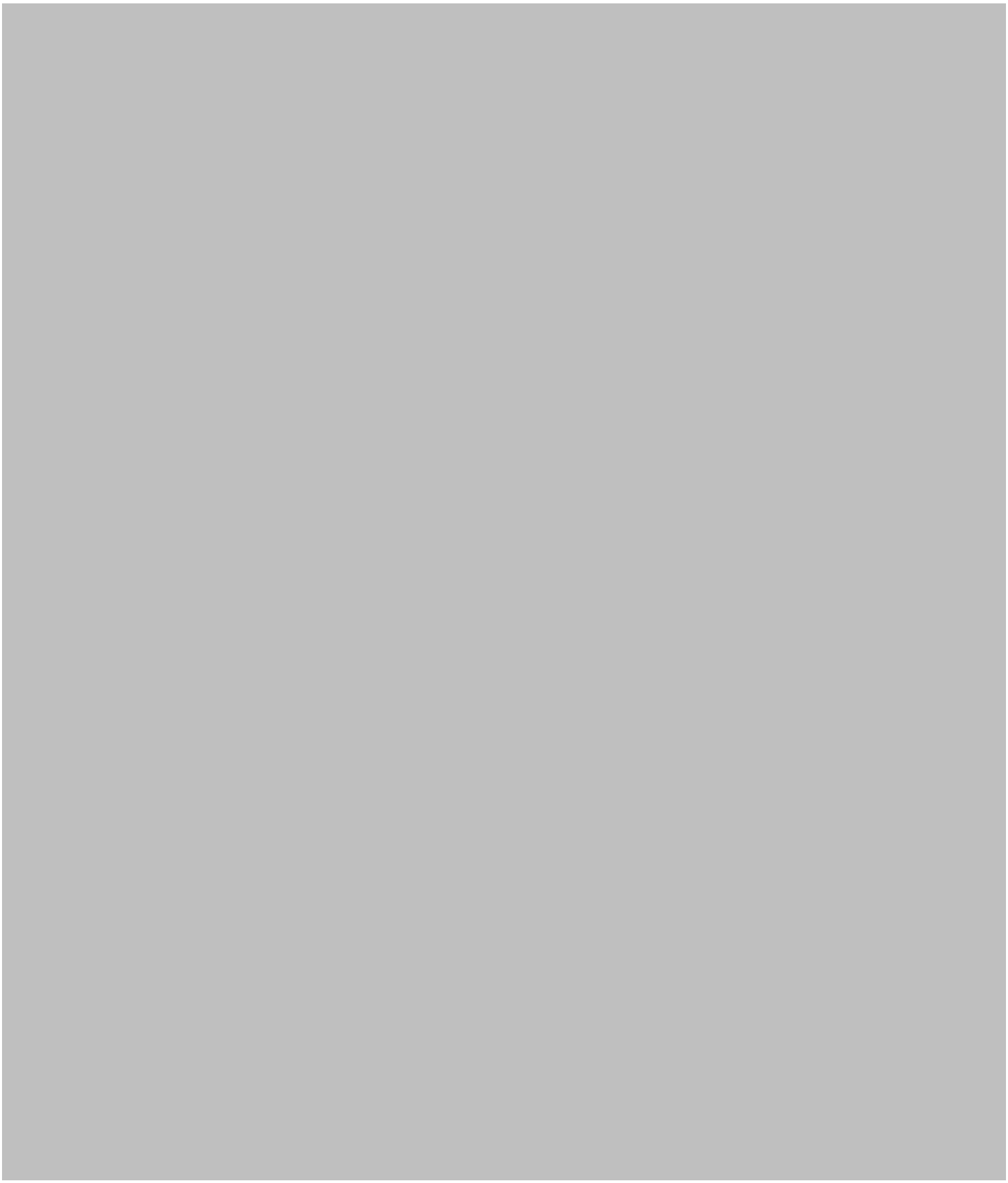

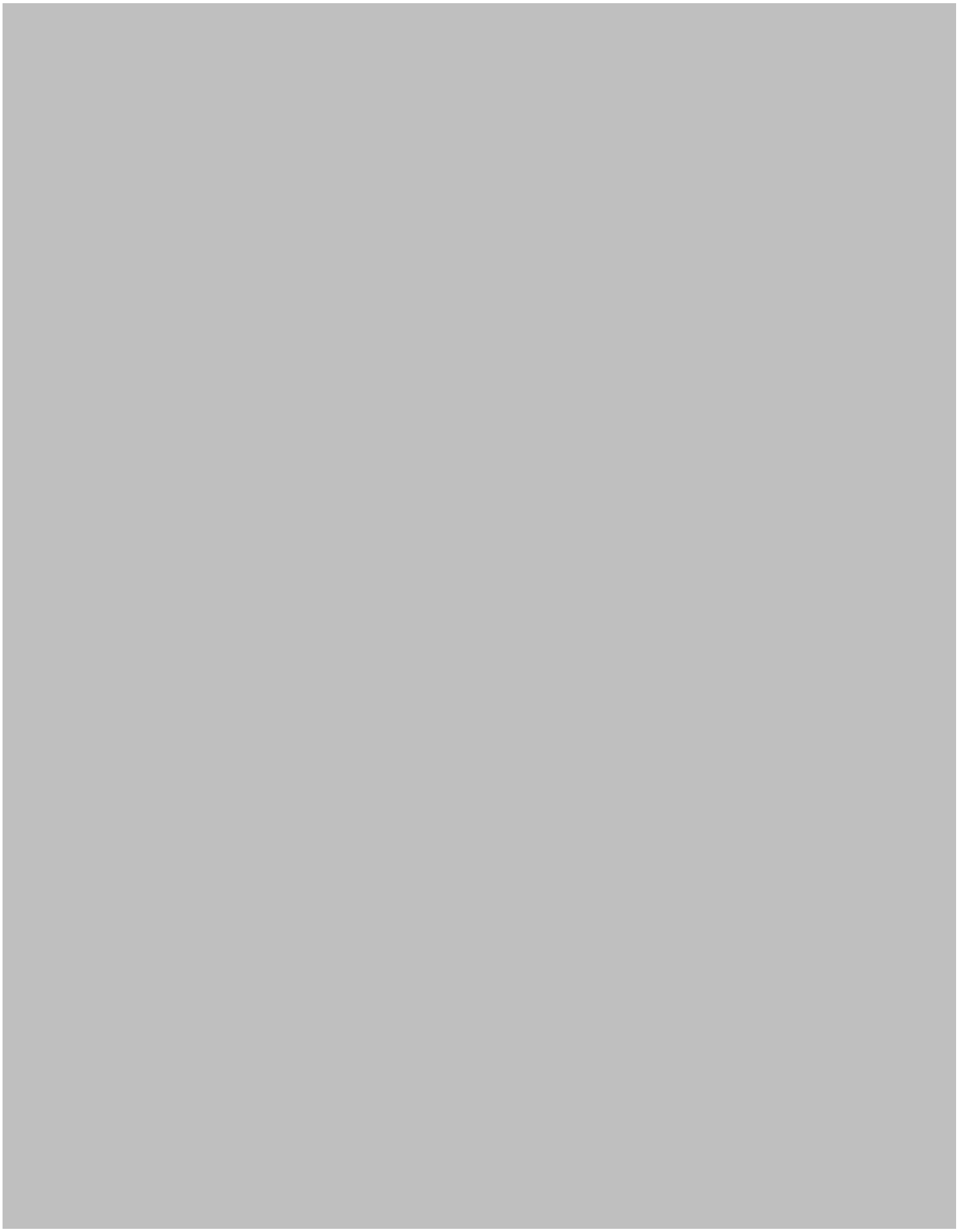

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 septembre 2020 10:20
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>

Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

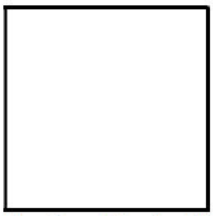

Bonjour Marie-Pierre,

J'espère que tu vas bien et que la reprise des activités d'automne se déroule comme tu le souhaites.
Je fais un court suivi du projet sage-femme (en jaune plus bas).
Peut-être aurons-nous la chance de nous parler avant le 24 sept?
Sébastien et moi travaillons en équipe – tu peux nous rejoindre au besoin.

Cordialement,
Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel
Envoyé : 20 août 2020 11:42
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Nancy Turcotte CPNSSS <nancy.turcotte.cpnsss@ssss.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Bonjour Marie-Pierre,

Je fais le suivi de la demande du portrait de main d'œuvre en pratique sage-femme. C'est certain que l'université doit s'appuyer sur un portrait documenté pour concevoir le projet. Nous avons parlé avec l'UQTR qui voulait se mettre en action rapidement. Ce sont de bonnes nouvelles. Est-ce que tu peux me donner un horizon?

De même, nous aurons aussi besoin d'une demande de la part de votre ministère afin d'officialiser la demande : cela permettra d'appuyer l'université et de cadrer le projet dans une demande gouvernementale (genre : En DATE, Mme X et Y du MSSS ont fait part à l'UQTR des besoins du MSSS relatifs aux perspectives de développement de la formation en pratique sage-femme; l'objectif est de pallier le manque de ressources en obstétrique, etc.). Cet appui sera un atout pour débloquer les ressources exceptionnelles requises pour aider l'UQTR.

Tu peux me rejoindre au besoin.

Merci Marie-Pierre et au plaisir

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 juillet 2020 10:55
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Portrait besoins de main d'oeuvre

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

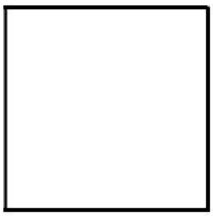

Bonjour Marie-Pierre,

En suivi à notre échange très constructif de la semaine dernière, je t'informe qu'il nous serait très utile d'obtenir un portrait de planification des besoins de main-d'œuvre pour la pratique sage-femme. En effet, l'opportunité du projet se verrait enrichie par des données, notamment présentées en fonction des régions. Avec des renseignements de cette nature, on court la chance d'explorer des solutions plus alignées vers les problèmes documentés. Comme convenu, je te laisse le soin de faire le lien avec ta collègue (à la direction de Daniel Cormier).

Nous demeurons disponibles.

Au plaisir

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 juillet 2020 10:27
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Se parler : programme sage-femme UQTR

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

Bonjour Mme Harvey,

Nous avons eu l'occasion de nous parler, il y a de cela un moment, concernant les besoins de ressources en obstétrique et l'augmentation du nombre de diplômées sages-femmes.
J'aurais souhaité avec un écho du besoin de votre point de vue, de même que les leviers existants chez vous pour y répondre. Cela m'aidera à faire le suivi avec l'UQTR.
Est-ce qu'on se parler en début de semaine prochaine?

Salutations cordiales

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 22 septembre 2020 16:41
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Nancy Turcotte CPNSSS <nancy.turcotte.cpnsss@ssss.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Emmy Perreault-Turmel <emmy.perreault-turmel@msss.gouv.qc.ca>; Sabrina Fortin MSSS <sabrina.fortin@msss.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

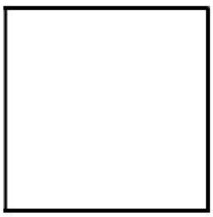

Formidable
Merci beaucoup Marie-Pierre.
L'objectif était d'avoir un portrait documenté des besoins, de manière à soutenir l'UQTR.
Est-ce que vous leur avez transmis/Expliqué les documents?

On s'en reparle

Merci encore

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

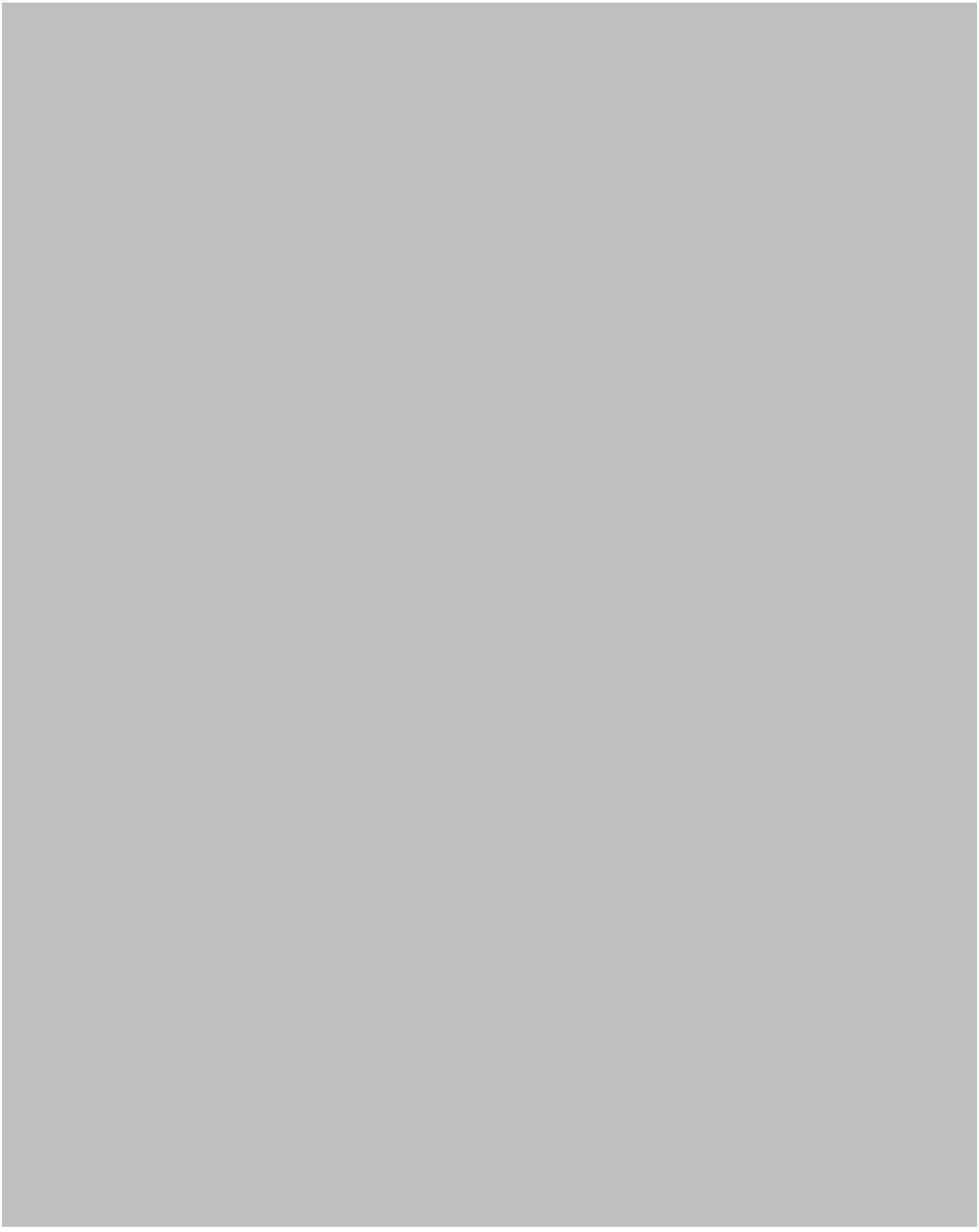

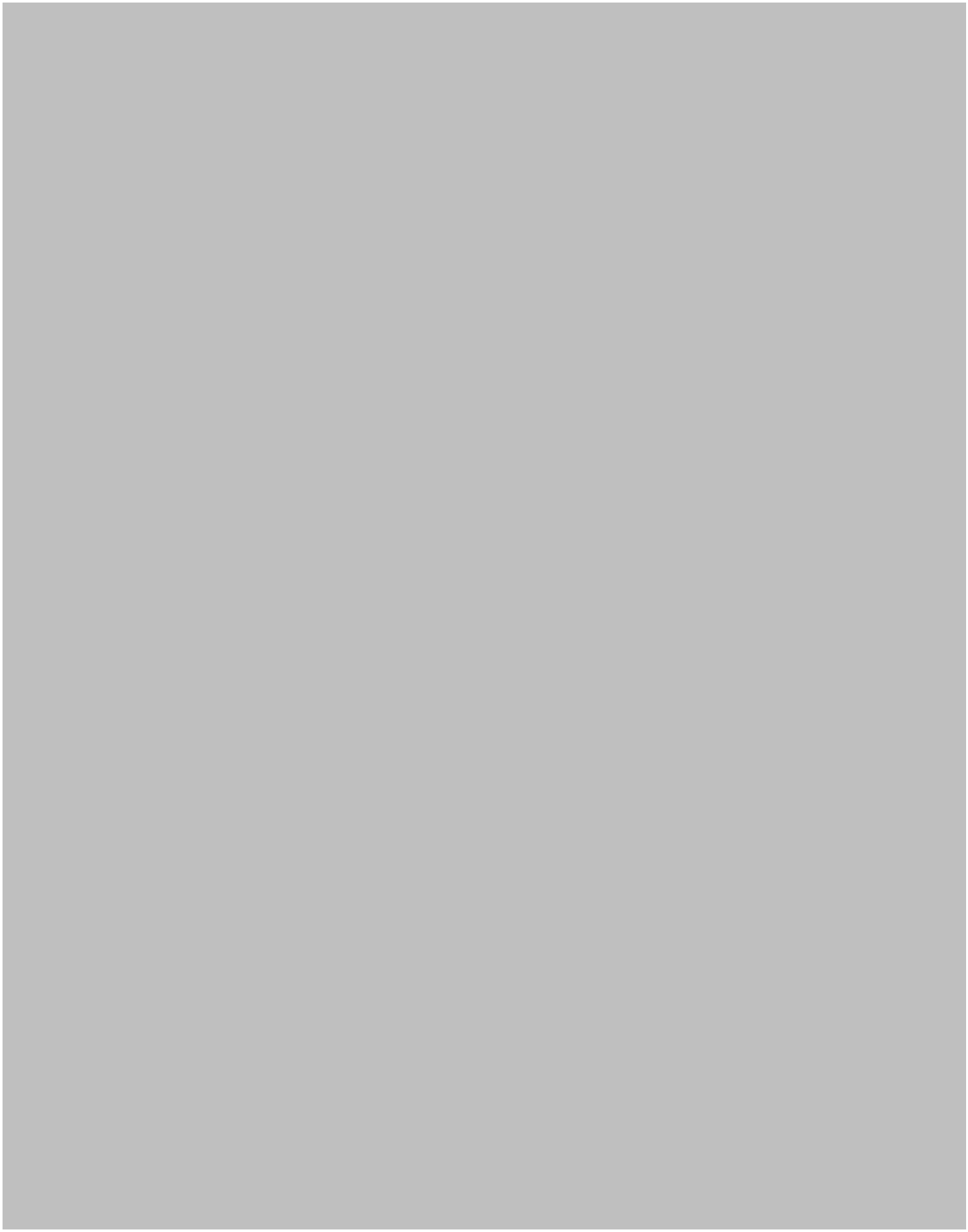

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 septembre 2020 10:20
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

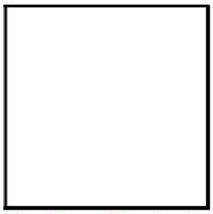

Bonjour Marie-Pierre,

J'espère que tu vas bien et que la reprise des activités d'automne se déroule comme tu le souhaites.
Je fais un court suivi du projet sage-femme (en jaune plus bas).
Peut-être aurons-nous la chance de nous parler avant le 24 sept?
Sébastien et moi travaillons en équipe – tu peux nous rejoindre au besoin.

Cordialement,
Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires

Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel
Envoyé : 20 août 2020 11:42
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Nancy Turcotte CPNSSS <nancy.turcotte.cpnsss@ssss.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Bonjour Marie-Pierre,

Je fais le suivi de la demande du portrait de main d'œuvre en pratique sage-femme. C'est certain que l'université doit s'appuyer sur un portrait documenté pour concevoir le projet. Nous avons parlé avec l'UQTR qui voulait se mettre en action rapidement. Ce sont de bonnes nouvelles. Est-ce que tu peux me donner un horizon?

De même, nous aurons aussi besoin d'une demande de la part de votre ministère afin d'officialiser la demande : cela permettra d'appuyer l'université et de cadrer le projet dans une demande gouvernementale (genre : En DATE, Mme X et Y du MSSS ont fait part à l'UQTR des besoins du MSSS relatifs aux perspectives de développement de la formation en pratique sage-femme; l'objectif est de pallier le manque de ressources en obstétrique, etc.). Cet appui sera un atout pour débloquer les ressources exceptionnelles requises pour aider l'UQTR.

Tu peux me rejoindre au besoin.

Merci Marie-Pierre et au plaisir

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

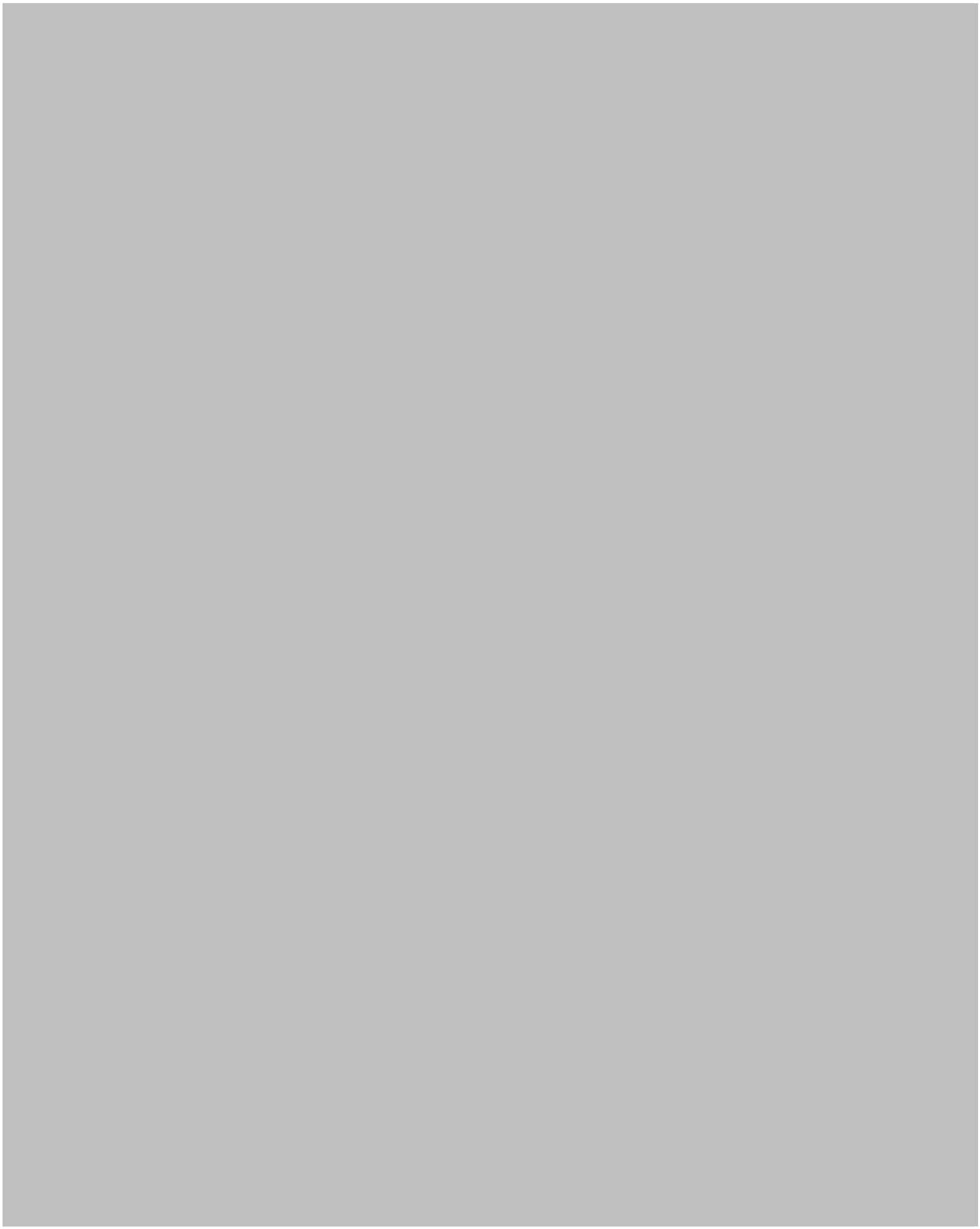

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 juillet 2020 10:55
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Portrait besoins de main d'oeuvre

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

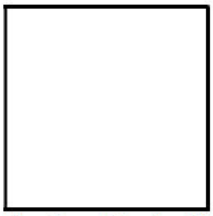

Bonjour Marie-Pierre,

En suivi à notre échange très constructif de la semaine dernière, je t'informe qu'il nous serait très utile d'obtenir un portrait de planification des besoins de main-d'œuvre pour la pratique sage-femme. En effet, l'opportunité du projet se verrait enrichie par des données, notamment présentées en fonction des régions. Avec des renseignements de cette nature, on court la chance d'explorer des solutions plus alignées vers les problèmes documentés. Comme convenu, je te laisse le soin de faire le lien avec ta collègue (à la direction de Daniel Cormier).

Nous demeurons disponibles.

Au plaisir

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 juillet 2020 10:27
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Se parler : programme sage-femme UQTR

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

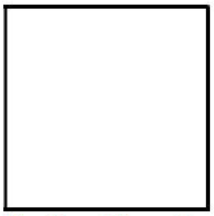

Bonjour Mme Harvey,

Nous avons eu l'occasion de nous parler, il y a de cela un moment, concernant les besoins de ressources en obstétrique et l'augmentation du nombre de diplômées sages-femmes.
J'aurais souhaité avec un écho du besoin de votre point de vue, de même que les leviers existants chez vous pour y répondre. Cela m'aidera à faire le suivi avec l'UQTR.
Est-ce qu'on se parler en début de semaine prochaine?

Salutations cordiales

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 23 septembre 2020 09:42
À : Trudel, Joanie <Joanie.Trudel2@uqtr.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Reconfiguration de l'offre de formation - Pratique sage-femme

Éducation Québec

Bonjour Joanie,

J'espère que tu te portes bien en ce début d'automne certainement fort occupé !

Pour information et comme discuté, tu trouveras ici le formulaire 2020-2021 pour l'enveloppe Reconfiguration de l'offre de formation. Il est, sur le fond, très similaire au formulaire de l'an dernier.

Je ne m'attends pas à ce que vous l'utilisiez en prévision de la rencontre de demain matin, mais il est dorénavant disponible sur notre site web alors je t'en fais part.

Bonne journée et à demain !

Sébastien

Sébastien Lacroix
Conseiller aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3110
Courriel : sebastien.lacroix@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 23 septembre 2020 08:54
À: Debbie Gendron
Cc: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Portrait besoins de main d'œuvre UQTR sage femme
Pièces jointes: Portrait Sage-Femme 2018-2019 pour MEES.xlsx; bilan 2020.docx

Catégories: Reconfiguration

Éducation Québec

Bonjour Debbie,

Nous avons donc entre les mains deux documents pas très faciles à comprendre.
On verra la réponse du MSSS à ma question (est-ce que les documents sur la main d'œuvre ont été transmis à l'UQTR?)

J'ai retenu que la présentation de l'UQTR demain matin consisterait en une présentation de leur projet. Le MSSS sera là. Par ailleurs, Sébastien et moi avons eu une excellente conversation avec Karl de la DAF : il est tout à fait disposé à contribuer à l'analyse de la demande l'UQTR sous l'angle des besoins de main-d'œuvre. J'ai l'impression qu'il adopte une approche plus « compréhensive » si je peux me permettre que celle du MSSS. Mais c'est mon ignorance qui me fait dire ça.

L'UQTR m'a demandé si elle pouvait solliciter l'enveloppe « Mise à jour du programme d'appoint » afin d'apporter de nouveaux ajustements au programme (en plus du 150K$ par année sur 2 ans qui sera probablement demandé. Ma réponse : la règle budgétaire prévoit une seule demande par programme d'appoint et la somme de 25K$ a été octroyée à cette fin en 2018-2019.

Merci

Marie-Claude

De : Marie-Claude Riopel
Envoyé : 22 septembre 2020 16:41
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Nancy Turcotte CPNSSS <nancy.turcotte.cpnsss@ssss.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Emmy Perreault-Turmel <emmy.perreault-turmel@msss.gouv.qc.ca>; Sabrina Fortin MSSS <sabrina.fortin@msss.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Formidable
Merci beaucoup Marie-Pierre.
L'objectif était d'avoir un portrait documenté des besoins, de manière à soutenir l'UQTR.
Est-ce que vous leur avez transmis/Expliqué les documents?

On s'en reparle

Merci encore

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

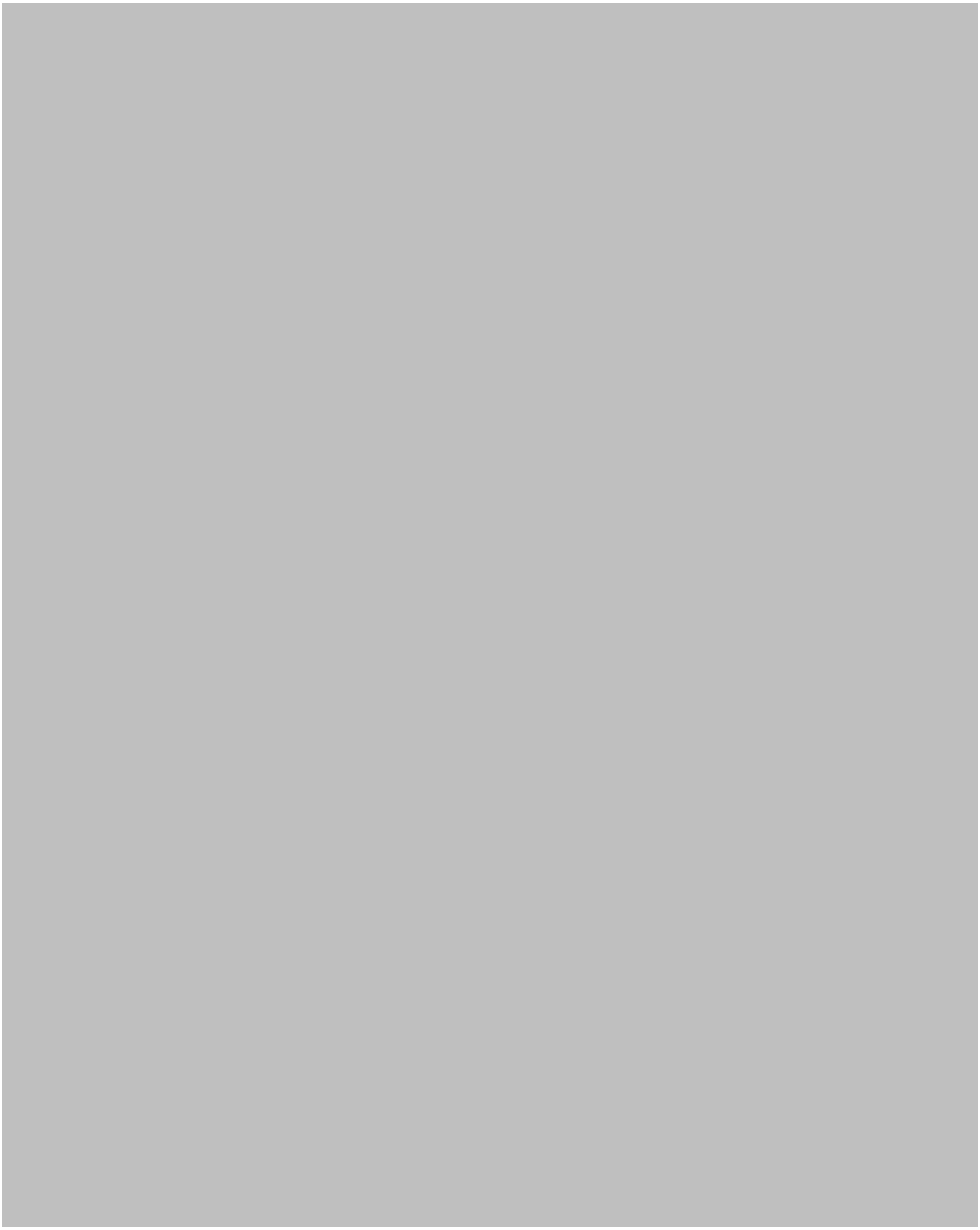

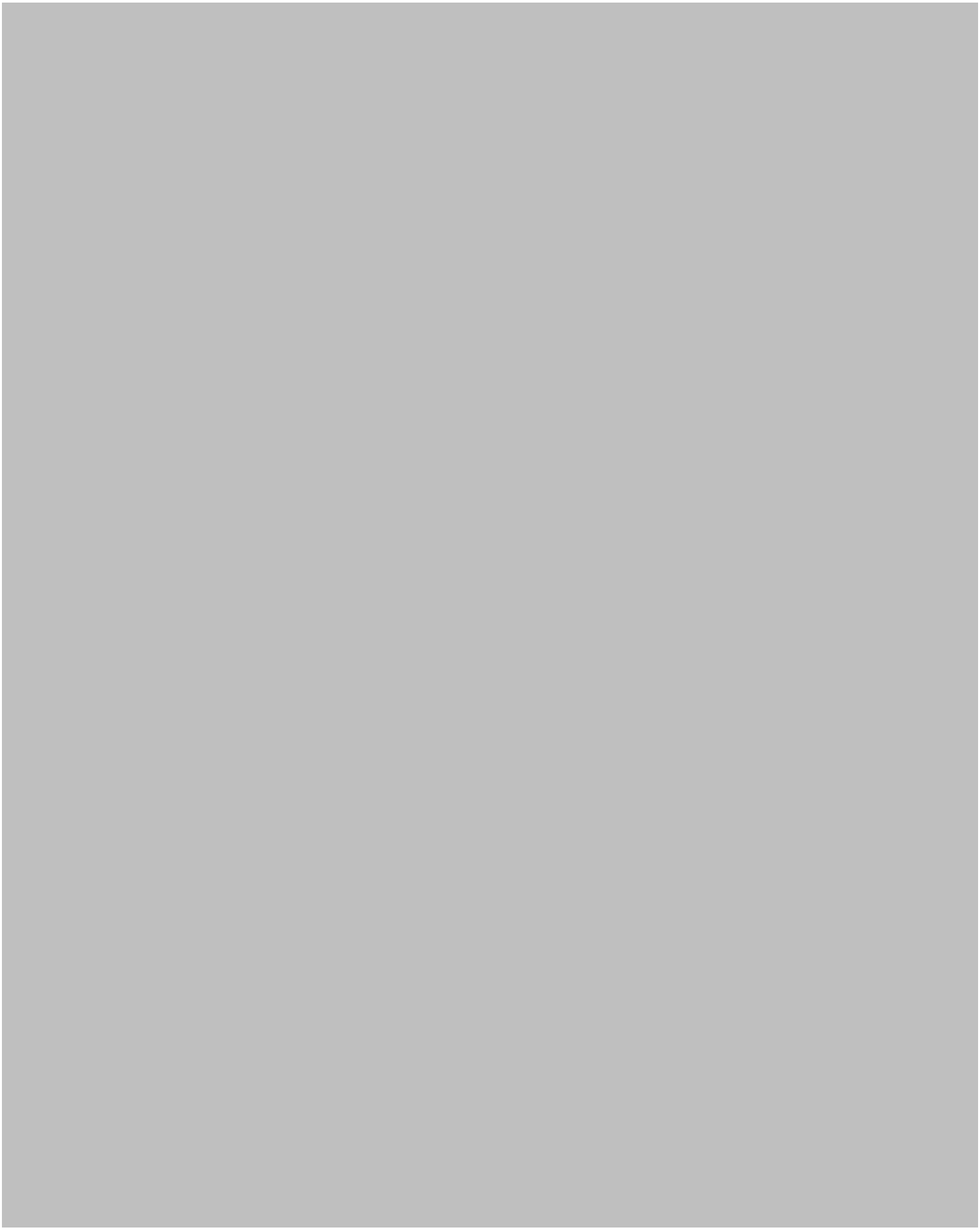

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 septembre 2020 10:20
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

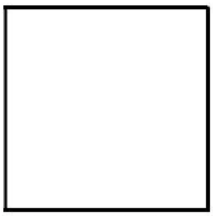

Bonjour Marie-Pierre,

J'espère que tu vas bien et que la reprise des activités d'automne se déroule comme tu le souhaites.
Je fais un court suivi du projet sage-femme (en jaune plus bas).
Peut-être aurons-nous la chance de nous parler avant le 24 sept?
Sébastien et moi travaillons en équipe – tu peux nous rejoindre au besoin.

Cordialement,
Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel
Envoyé : 20 août 2020 11:42
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Nancy Turcotte CPNSSS <nancy.turcotte.cpnsss@ssss.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Bonjour Marie-Pierre,

Je fais le suivi de la demande du portrait de main d'œuvre en pratique sage-femme. C'est certain que l'université doit s'appuyer sur un portrait documenté pour concevoir le projet. Nous avons parlé avec l'UQTR qui voulait se mettre en action rapidement. Ce sont de bonnes nouvelles. Est-ce que tu peux me donner un horizon?

De même, nous aurons aussi besoin d'une demande de la part de votre ministère afin d'officialiser la demande : cela permettra d'appuyer l'université et de cadrer le projet dans une demande gouvernementale (genre : En DATE, Mme X et Y du MSSS ont fait part à l'UQTR des besoins du MSSS relatifs aux perspectives de développement de la formation en pratique sage-femme; l'objectif est de pallier le manque de ressources en obstétrique, etc.). Cet appui sera un atout pour débloquer les ressources exceptionnelles requises pour aider l'UQTR.

Tu peux me rejoindre au besoin.

Merci Marie-Pierre et au plaisir

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

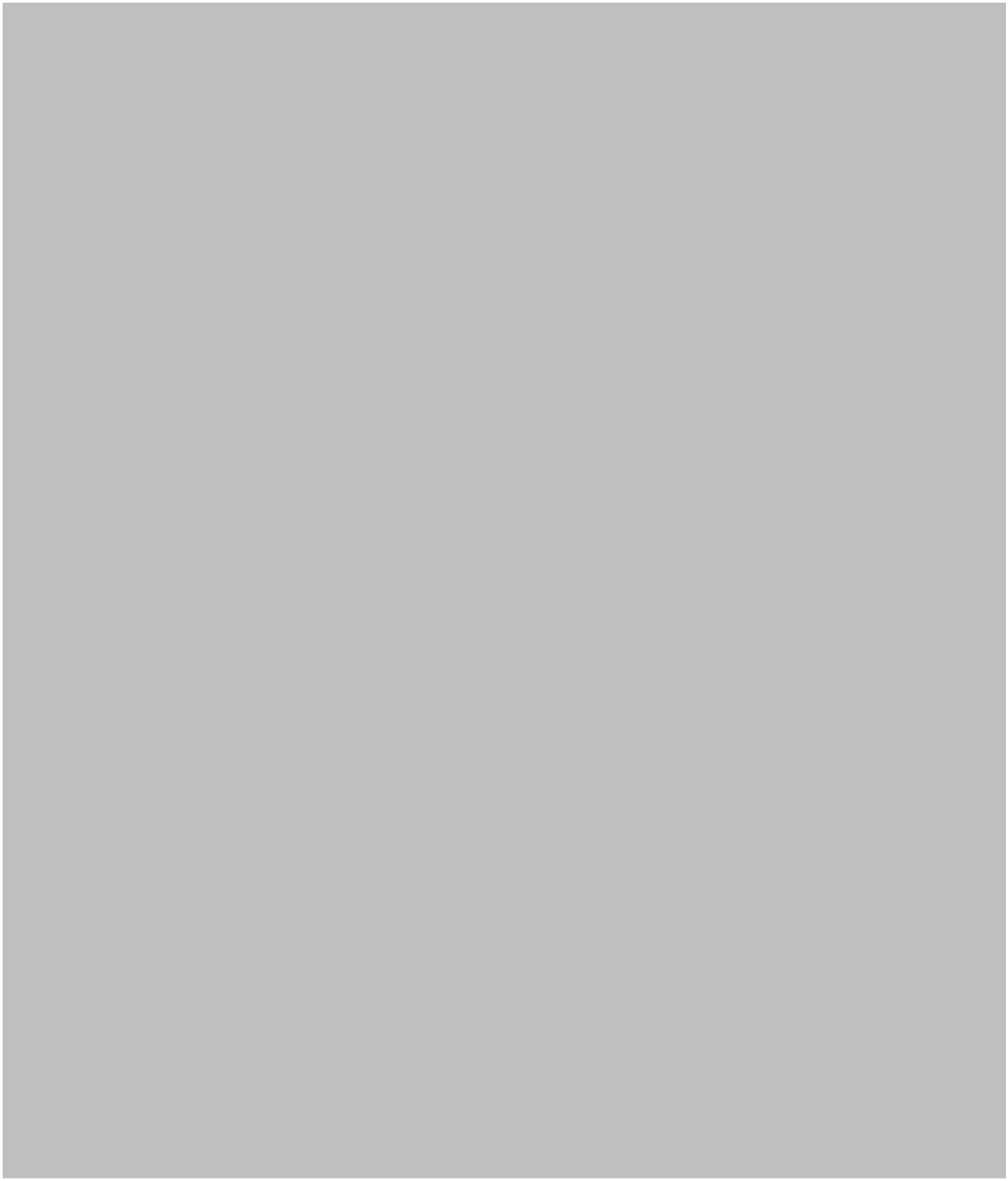

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 juillet 2020 10:55
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>

Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Portrait besoins de main d'oeuvre

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

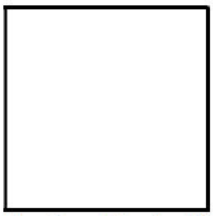

Bonjour Marie-Pierre,

En suivi à notre échange très constructif de la semaine dernière, je t'informe qu'il nous serait très utile d'obtenir un portrait de planification des besoins de main-d'œuvre pour la pratique sage-femme. En effet, l'opportunité du projet se verrait enrichie par des données, notamment présentées en fonction des régions. Avec des renseignements de cette nature, on court la chance d'explorer des solutions plus alignées vers les problèmes documentés. Comme convenu, je te laisse le soin de faire le lien avec ta collègue (à la direction de Daniel Cormier).

Nous demeurons disponibles.

Au plaisir

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 juillet 2020 10:27
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Se parler : programme sage-femme UQTR

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

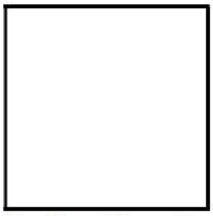

Bonjour Mme Harvey,

Nous avons eu l'occasion de nous parler, il y a de cela un moment, concernant les besoins de ressources en obstétrique et l'augmentation du nombre de diplômées sages-femmes.
J'aurais souhaité avec un écho du besoin de votre point de vue, de même que les leviers existants chez vous pour y répondre. Cela m'aidera à faire le suivi avec l'UQTR.
Est-ce qu'on se parler en début de semaine prochaine?

Salutations cordiales

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 22 septembre 2020 16:41
À: Marie-Pierre Harvey
Cc: Sébastien Lacroix; Nancy Turcotte CPNSSS; Debbie Gendron; Emmy Perreault-Turmel; Sabrina Fortin MSSS
Objet: RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Éducation Québec

Formidable
Merci beaucoup Marie-Pierre.
L'objectif était d'avoir un portrait documenté des besoins, de manière à soutenir l'UQTR.
Est-ce que vous leur avez transmis/Expliqué les documents?

On s'en reparle

Merci encore

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

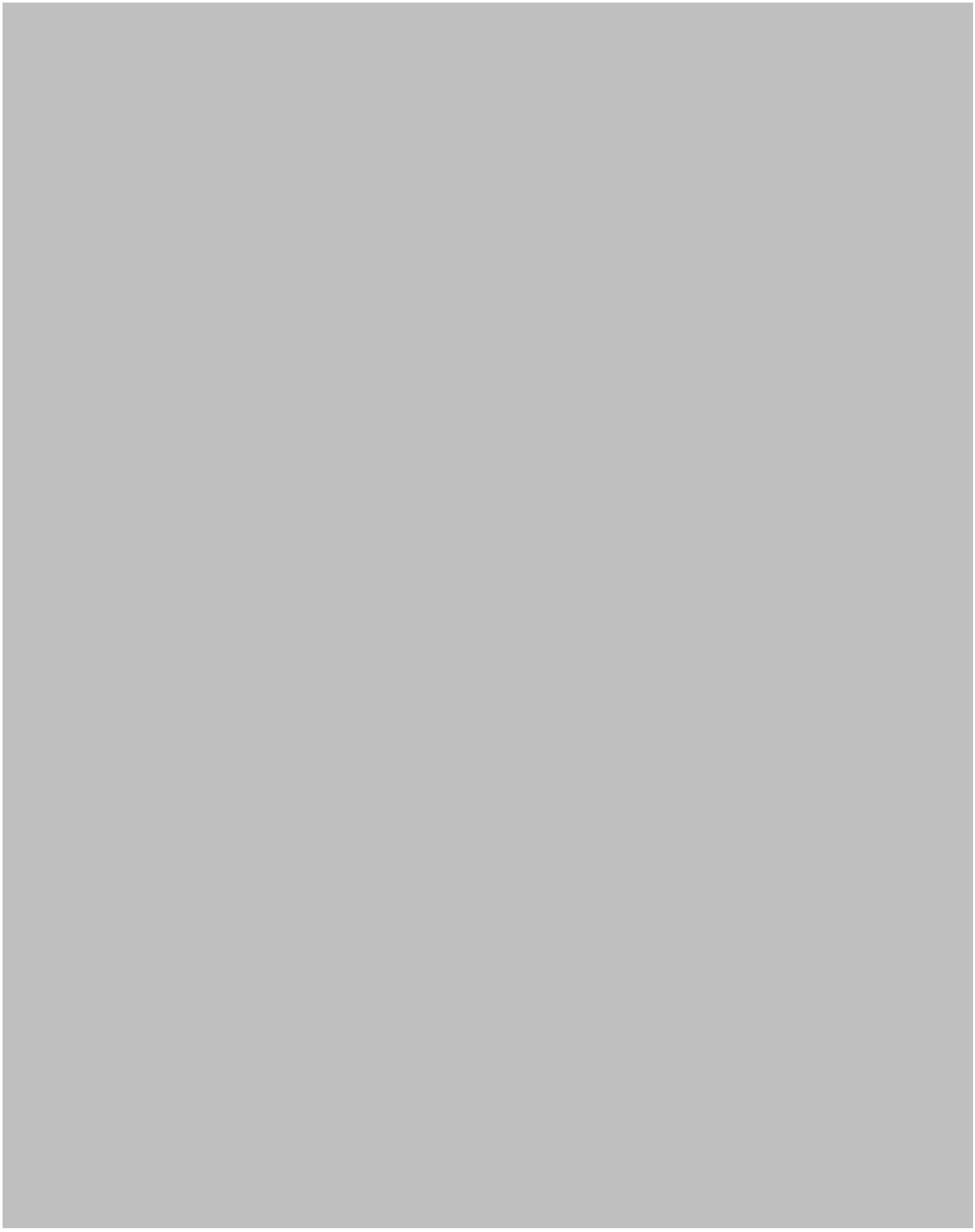

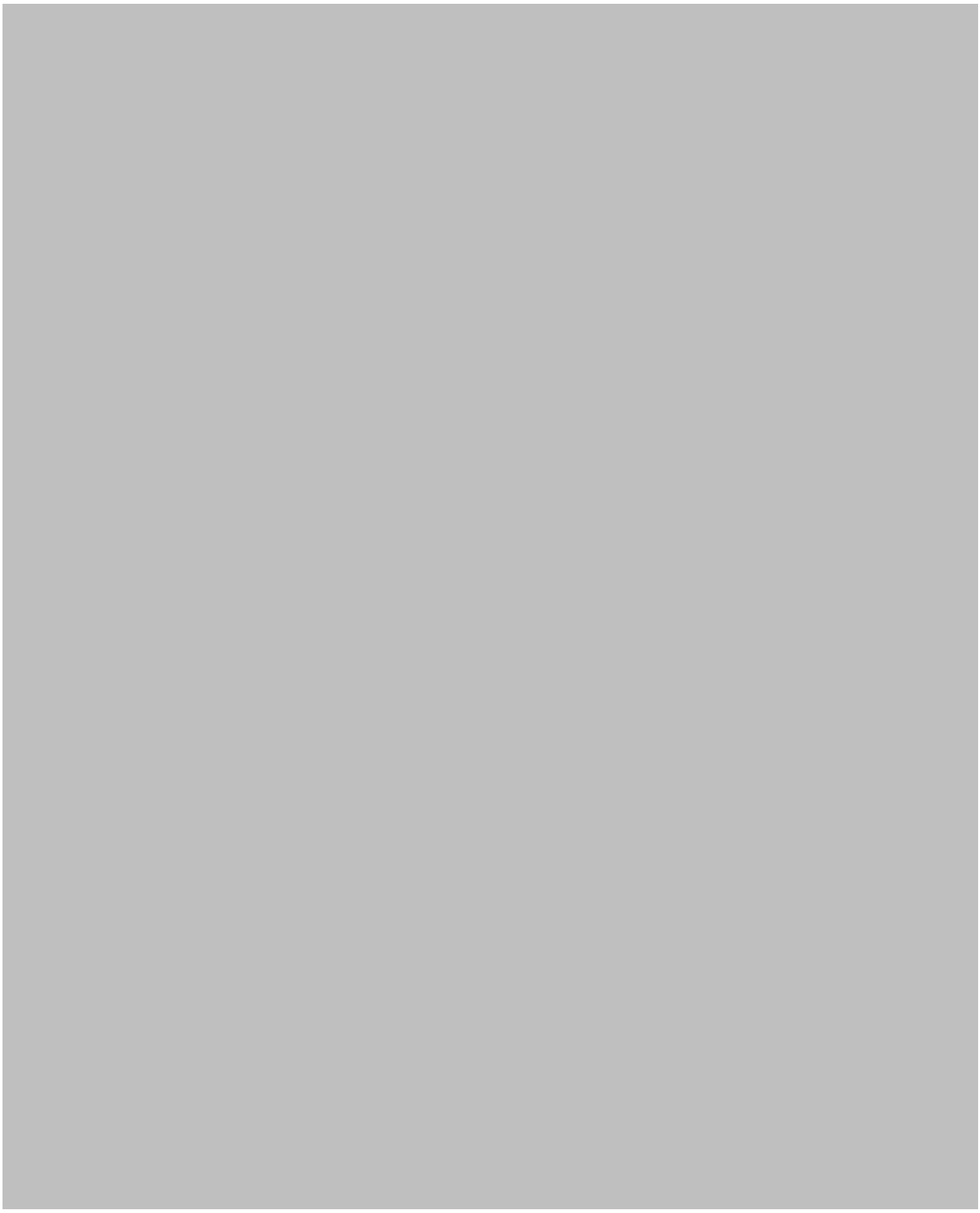

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 septembre 2020 10:20
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

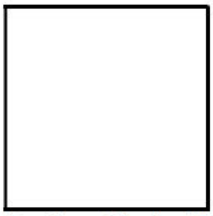

Bonjour Marie-Pierre,

J'espère que tu vas bien et que la reprise des activités d'automne se déroule comme tu le souhaites.
Je fais un court suivi du projet sage-femme (en jaune plus bas).
Peut-être aurons-nous la chance de nous parler avant le 24 sept?
Sébastien et moi travaillons en équipe – tu peux nous rejoindre au besoin.

Cordialement,
Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel
Envoyé : 20 août 2020 11:42
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Nancy Turcotte CPNSSS <nancy.turcotte.cpnsss@ssss.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Bonjour Marie-Pierre,

Je fais le suivi de la demande du portrait de main d'œuvre en pratique sage-femme. C'est certain que l'université doit s'appuyer sur un portrait documenté pour concevoir le projet. Nous avons parlé avec l'UQTR qui voulait se mettre en action rapidement. Ce sont de bonnes nouvelles. Est-ce que tu peux me donner un horizon?

De même, nous aurons aussi besoin d'une demande de la part de votre ministère afin d'officialiser la demande : cela permettra d'appuyer l'université et de cadrer le projet dans une demande gouvernementale (genre : En DATE, Mme X et Y du MSSS ont fait part à l'UQTR des besoins du MSSS relatifs aux perspectives de développement de la formation en pratique sage-femme; l'objectif est de pallier le manque de ressources en obstétrique, etc.). Cet appui sera un atout pour débloquer les ressources exceptionnelles requises pour aider l'UQTR.

Tu peux me rejoindre au besoin.

Merci Marie-Pierre et au plaisir

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

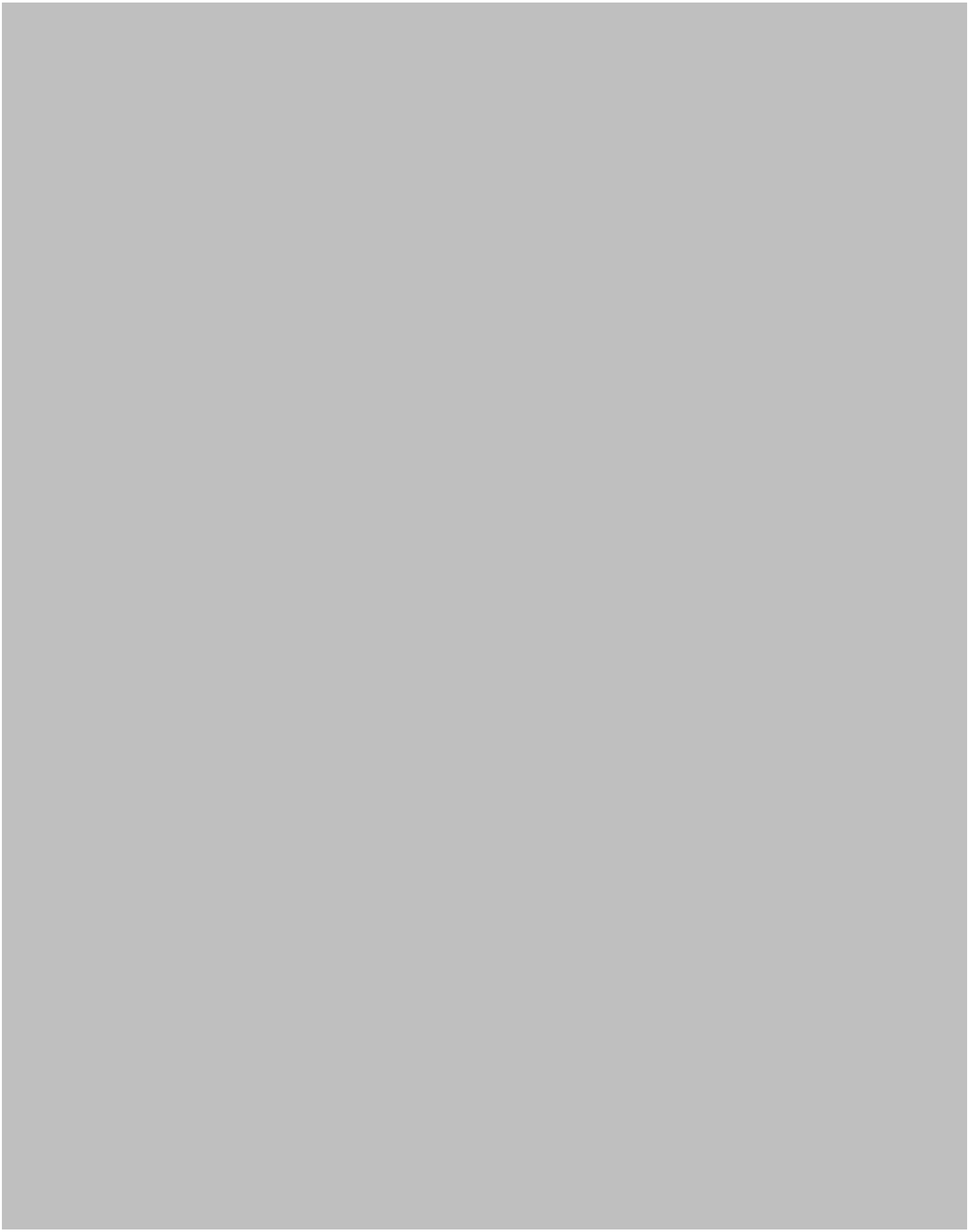

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 juillet 2020 10:55
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Portrait besoins de main d'oeuvre

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

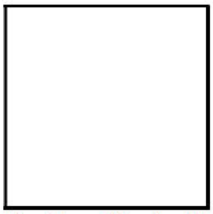

Bonjour Marie-Pierre,

En suivi à notre échange très constructif de la semaine dernière, je t'informe qu'il nous serait très utile d'obtenir un portrait de planification des besoins de main-d'œuvre pour la pratique sage-femme. En effet, l'opportunité du projet se verrait enrichie par des données, notamment présentées en fonction des régions. Avec des renseignements de cette nature, on court la chance d'explorer des solutions plus alignées vers les problèmes documentés. Comme convenu, je te laisse le soin de faire le lien avec ta collègue (à la direction de Daniel Cormier).

Nous demeurons disponibles.

Au plaisir

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires

Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 juillet 2020 10:27
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Se parler : programme sage-femme UQTR

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

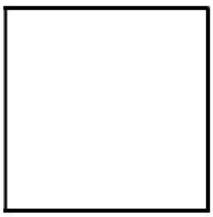

Bonjour Mme Harvey,

Nous avons eu l'occasion de nous parler, il y a de cela un moment, concernant les besoins de ressources en obstétrique et l'augmentation du nombre de diplômées sages-femmes.
J'aurais souhaité avec un écho du besoin de votre point de vue, de même que les leviers existants chez vous pour y répondre. Cela m'aidera à faire le suivi avec l'UQTR.
Est-ce qu'on se parler en début de semaine prochaine?

Salutations cordiales

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 22 septembre 2020 16:36
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Éducation Québec

Salut Sébastien,
Je ne sais pas qui je dois remercier pour ces documents tellement lisibles, compréhensifs et conçus dans une perspective de collaboration agile!

En tout cas

Es-tu d'accord pour qu'on attende la suite, après jeudi matin, pour mettre notre collègue de la DAFE dans le coup?

MC

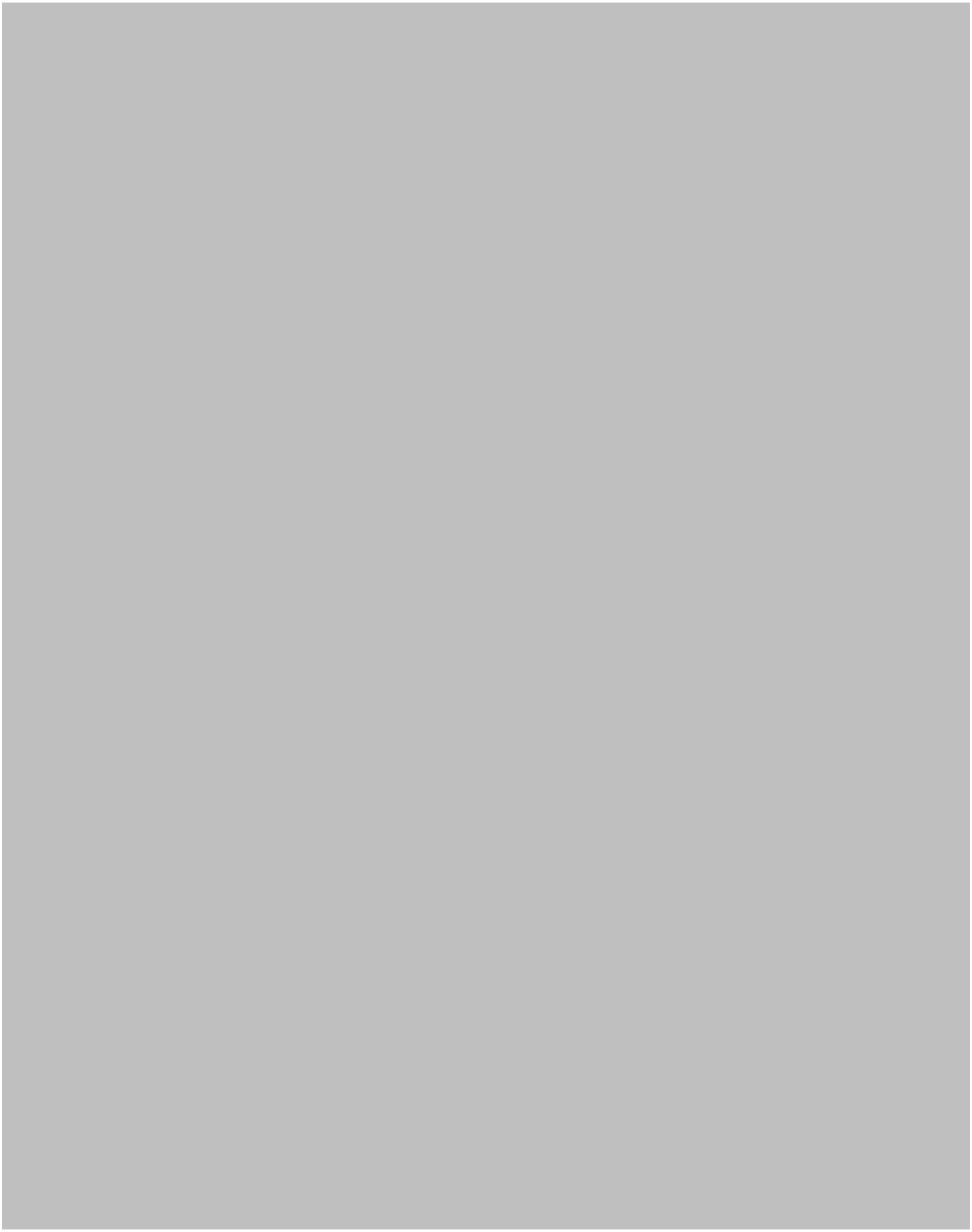

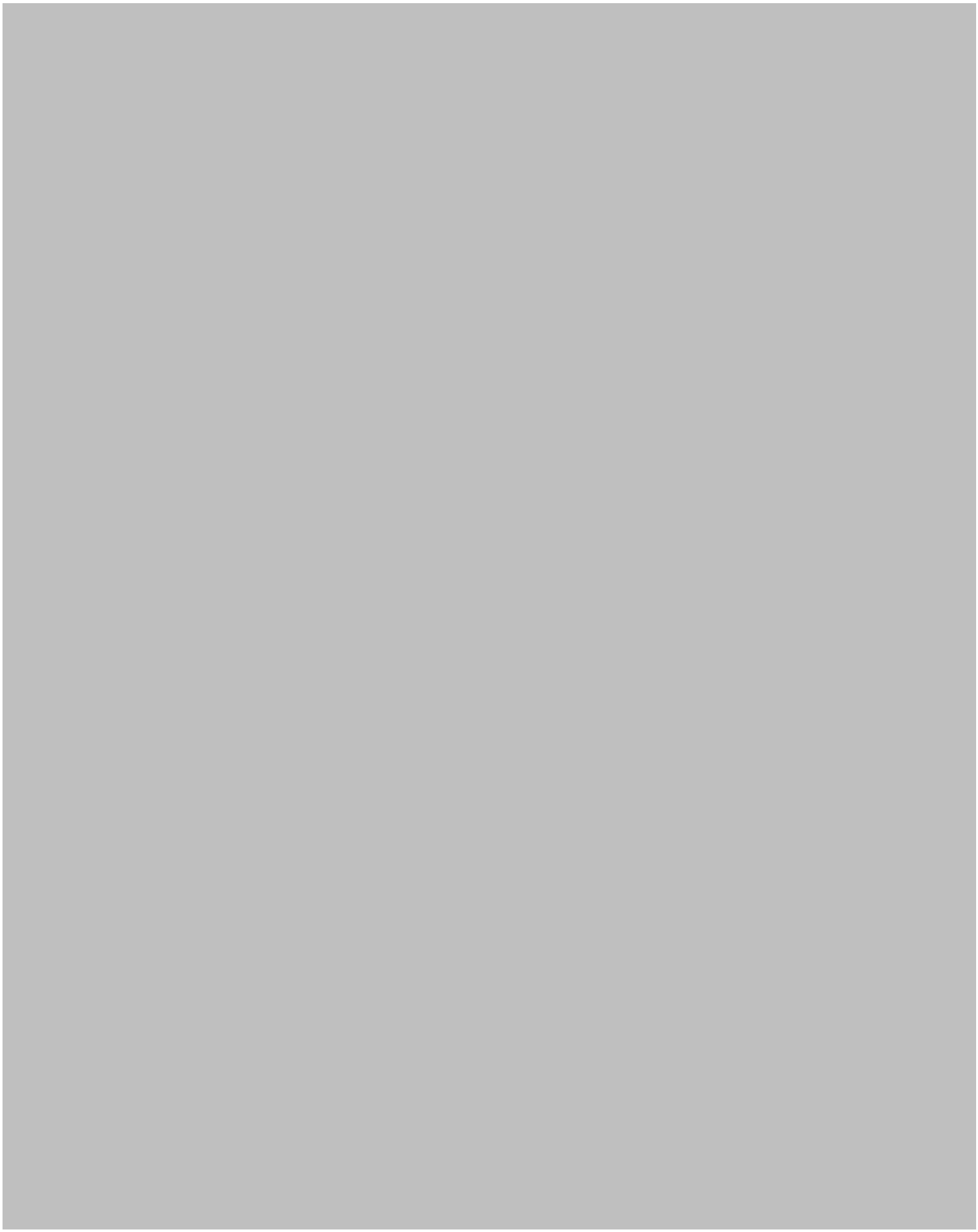

[redacted]

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 septembre 2020 10:20
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

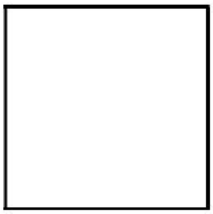

Bonjour Marie-Pierre,

J'espère que tu vas bien et que la reprise des activités d'automne se déroule comme tu le souhaites.
Je fais un court suivi du projet sage-femme (en jaune plus bas).
Peut-être aurons-nous la chance de nous parler avant le 24 sept?
Sébastien et moi travaillons en équipe – tu peux nous rejoindre au besoin.

Cordialement,
Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur

Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel
Envoyé : 20 août 2020 11:42
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Nancy Turcotte CPNSSS <nancy.turcotte.cpnsss@ssss.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Bonjour Marie-Pierre,

Je fais le suivi de la demande du portrait de main d'œuvre en pratique sage-femme. C'est certain que l'université doit s'appuyer sur un portrait documenté pour concevoir le projet. Nous avons parlé avec l'UQTR qui voulait se mettre en action rapidement. Ce sont de bonnes nouvelles. Est-ce que tu peux me donner un horizon?

De même, nous aurons aussi besoin d'une demande de la part de votre ministère afin d'officialiser la demande : cela permettra d'appuyer l'université et de cadrer le projet dans une demande gouvernementale (genre : En DATE, Mme X et Y du MSSS ont fait part à l'UQTR des besoins du MSSS relatifs aux perspectives de développement de la formation en pratique sage-femme; l'objectif est de pallier le manque de ressources en obstétrique, etc.). Cet appui sera un atout pour débloquer les ressources exceptionnelles requises pour aider l'UQTR.

Tu peux me rejoindre au besoin.

Merci Marie-Pierre et au plaisir

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

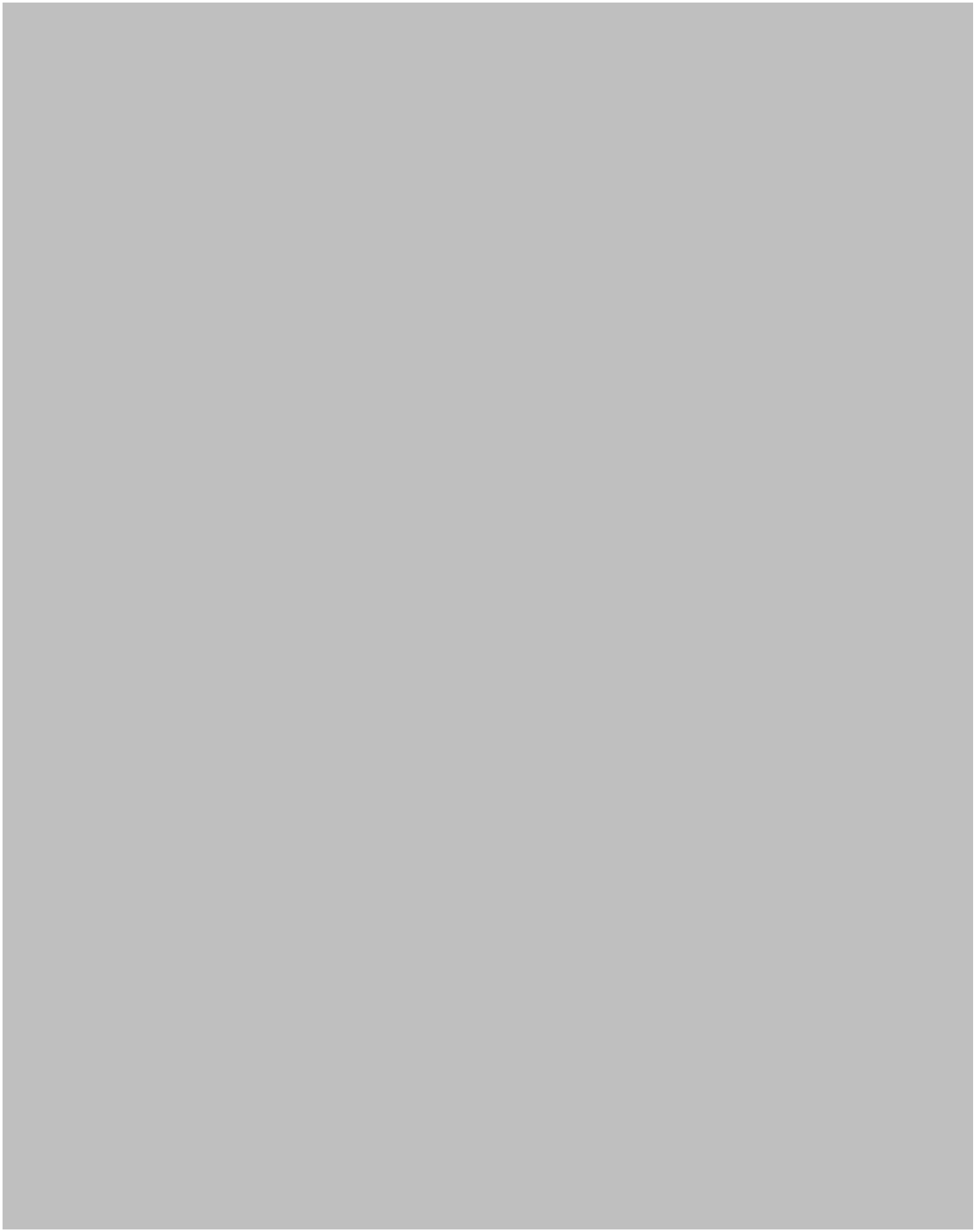

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 juillet 2020 10:55
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Portrait besoins de main d'oeuvre

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

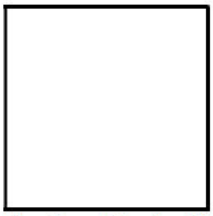

Bonjour Marie-Pierre,

En suivi à notre échange très constructif de la semaine dernière, je t'informe qu'il nous serait très utile d'obtenir un portrait de planification des besoins de main-d'œuvre pour la pratique sage-femme. En effet, l'opportunité du projet se verrait enrichie par des données, notamment présentées en fonction des régions. Avec des renseignements de cette nature, on court la chance d'explorer des solutions plus alignées vers les problèmes documentés. Comme convenu, je te laisse le soin de faire le lien avec ta collègue (à la direction de Daniel Cormier).

Nous demeurons disponibles.

Au plaisir

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 juillet 2020 10:27
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Se parler : programme sage-femme UQTR

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

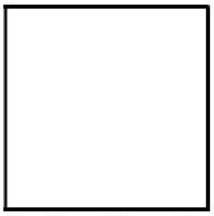

Bonjour Mme Harvey,

Nous avons eu l'occasion de nous parler, il y a de cela un moment, concernant les besoins de ressources en obstétrique et l'augmentation du nombre de diplômées sages-femmes.
J'aurais souhaité avec un écho du besoin de votre point de vue, de même que les leviers existants chez vous pour y répondre. Cela m'aidera à faire le suivi avec l'UQTR.
Est-ce qu'on se parler en début de semaine prochaine?

Salutations cordiales

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

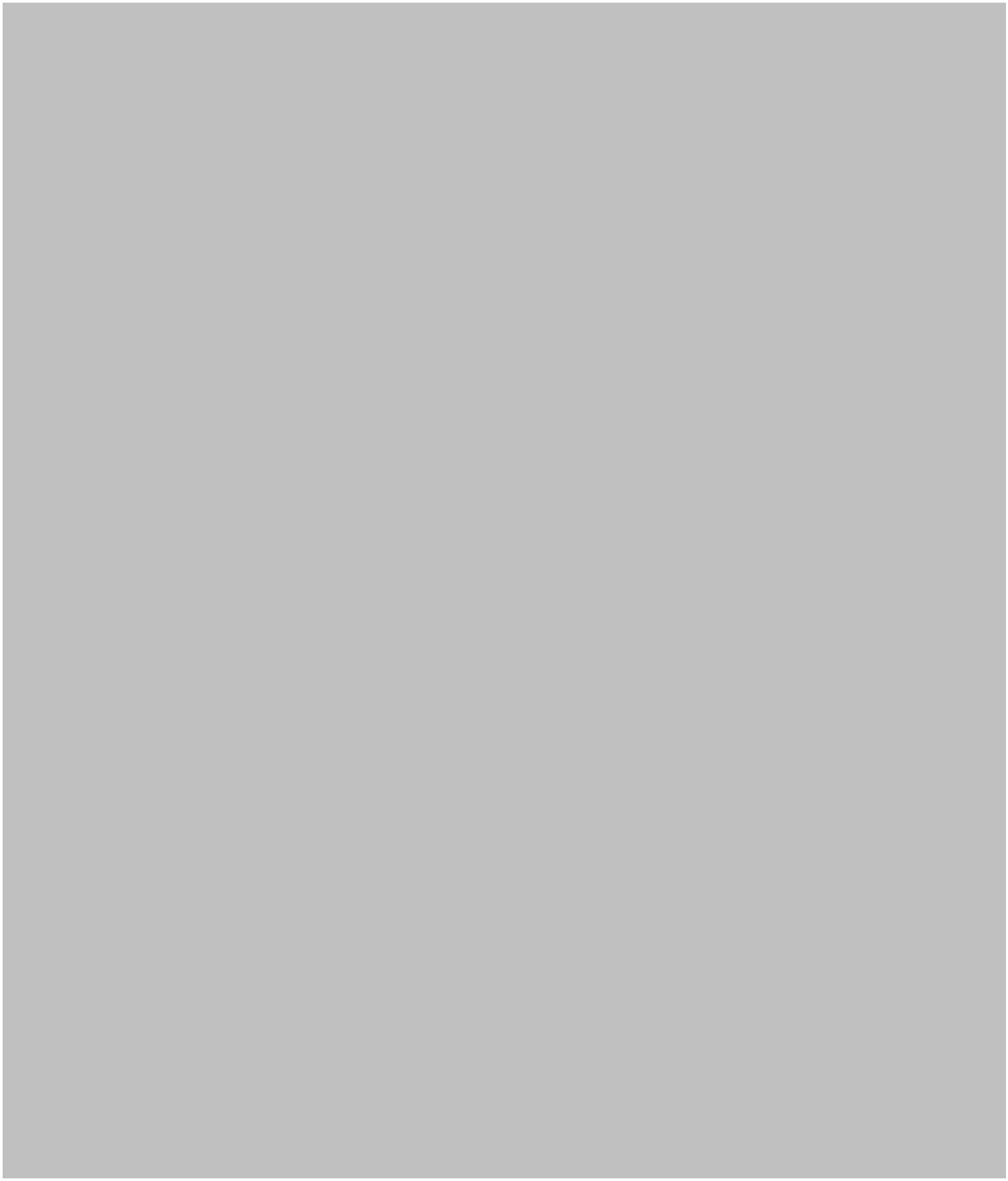

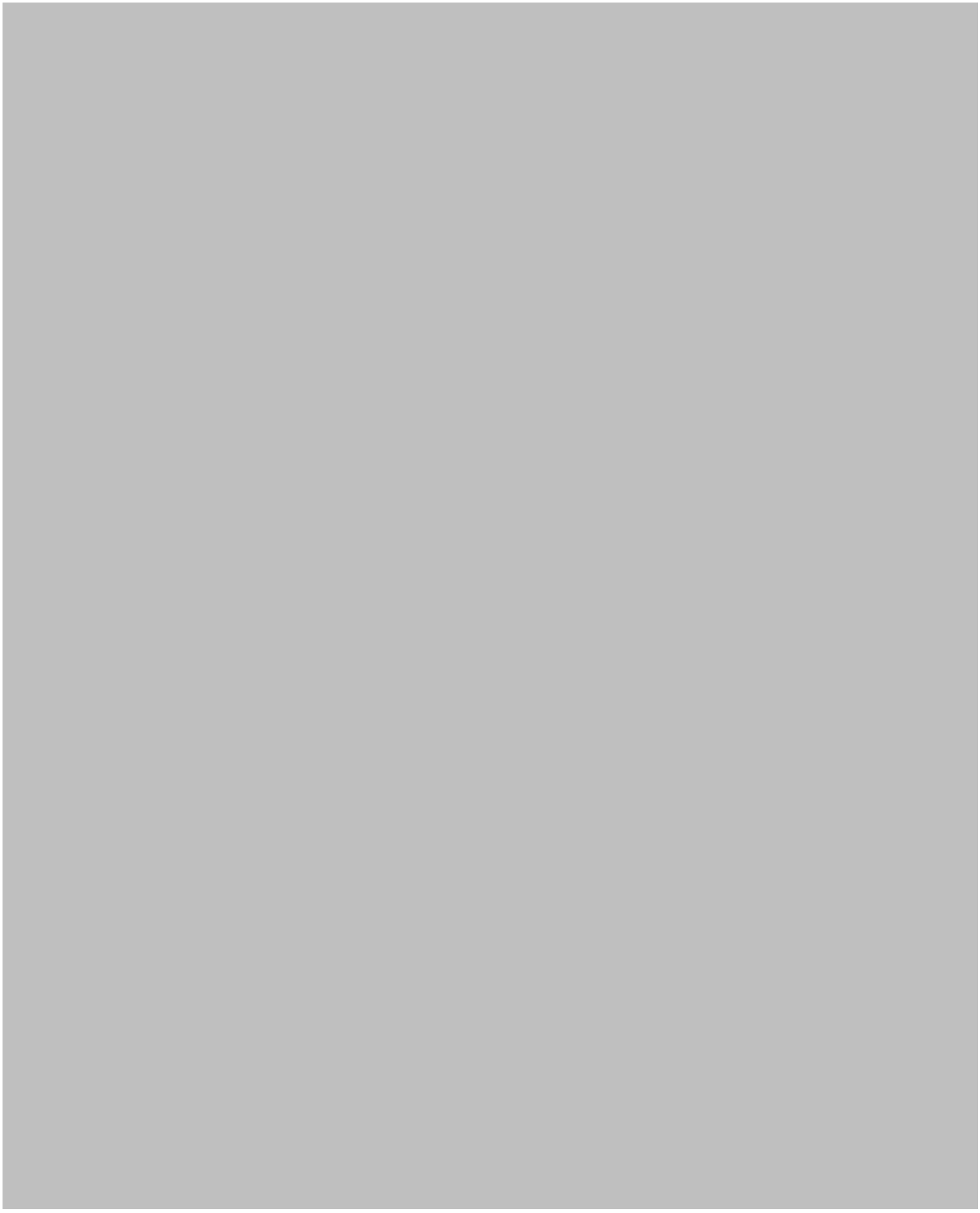

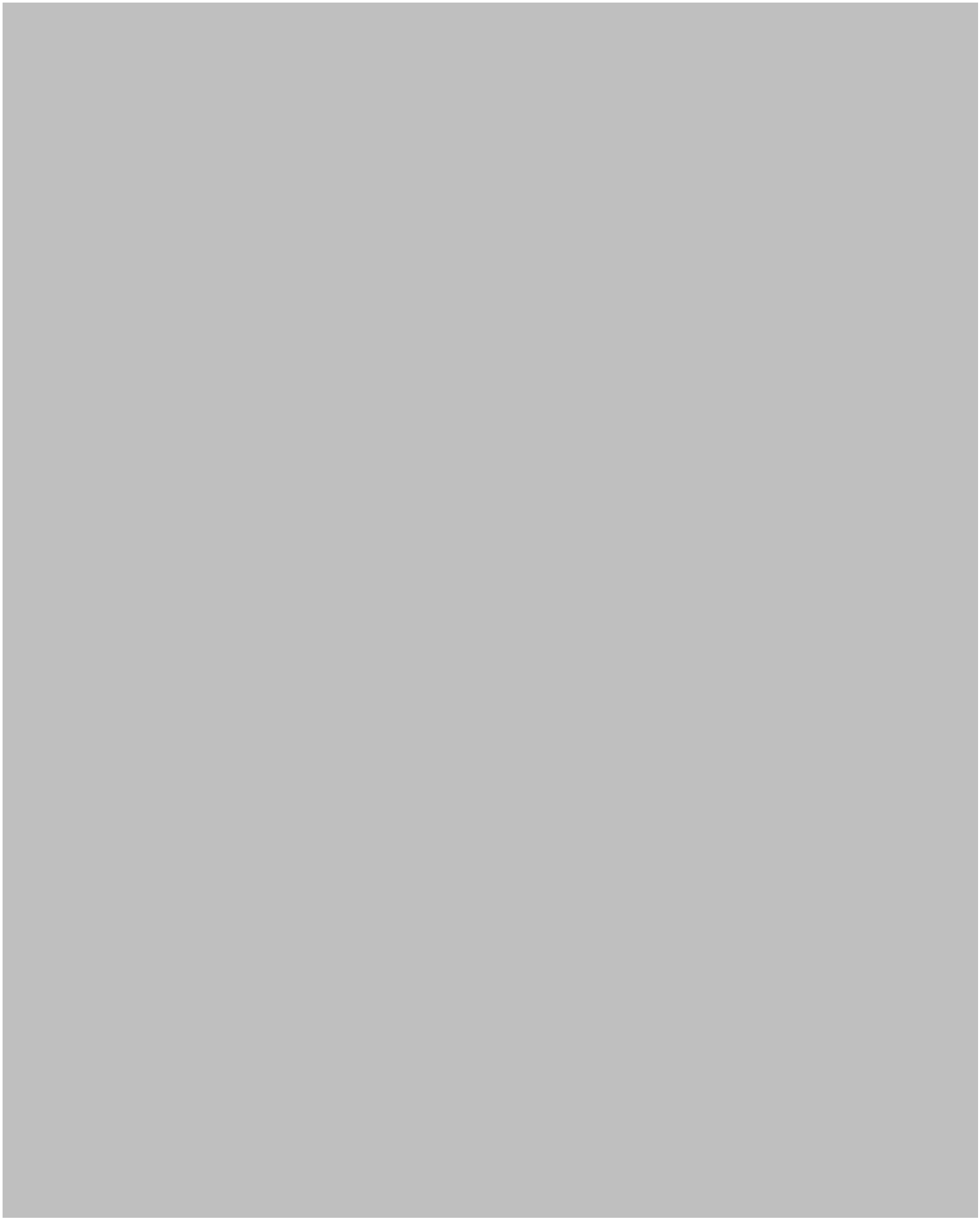

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 septembre 2020 10:20
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

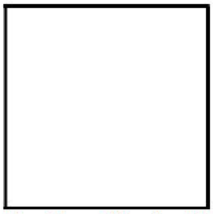

Bonjour Marie-Pierre,

J'espère que tu vas bien et que la reprise des activités d'automne se déroule comme tu le souhaites.
Je fais un court suivi du projet sage-femme (en jaune plus bas).
Peut-être aurons-nous la chance de nous parler avant le 24 sept?
Sébastien et moi travaillons en équipe – tu peux nous rejoindre au besoin.

Cordialement,
Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel
Envoyé : 20 août 2020 11:42
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Nancy Turcotte CPNSSS <nancy.turcotte.cpnsss@ssss.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Bonjour Marie-Pierre,

Je fais le suivi de la demande du portrait de main d'œuvre en pratique sage-femme. C'est certain que l'université doit s'appuyer sur un portrait documenté pour concevoir le projet. Nous avons parlé avec l'UQTR qui voulait se mettre en action rapidement. Ce sont de bonnes nouvelles. Est-ce que tu peux me donner un horizon?

De même, nous aurons aussi besoin d'une demande de la part de votre ministère afin d'officialiser la demande : cela permettra d'appuyer l'université et de cadrer le projet dans une demande gouvernementale (genre : En DATE, Mme X et

Y du MSSS ont fait part à l'UQTR des besoins du MSSS relatifs aux perspectives de développement de la formation en pratique sage-femme; l'objectif est de pallier le manque de ressources en obstétrique, etc.). Cet appui sera un atout pour débloquer les ressources exceptionnelles requises pour aider l'UQTR.

Tu peux me rejoindre au besoin.

Merci Marie-Pierre et au plaisir

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

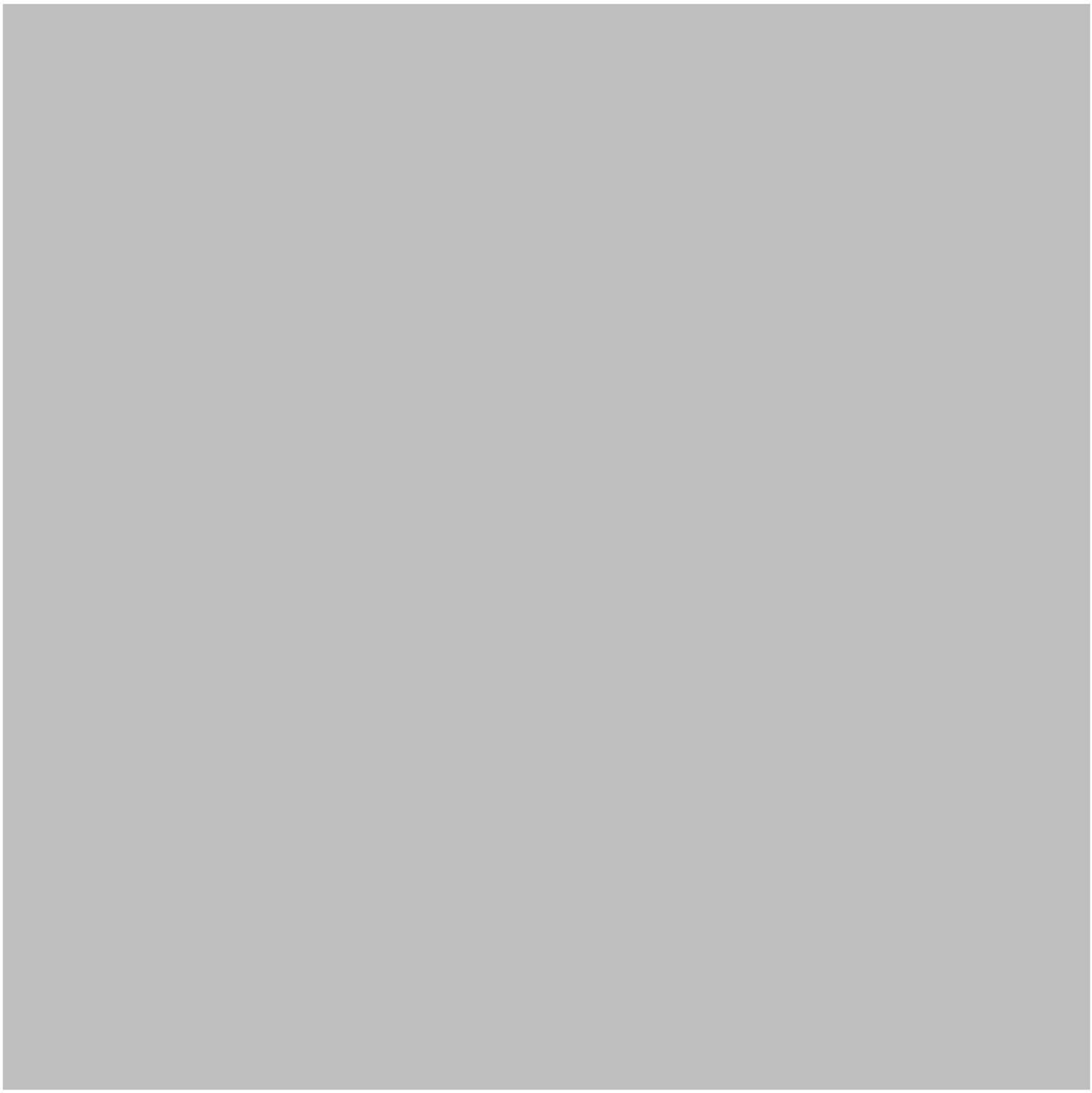

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 juillet 2020 10:55
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Portrait besoins de main d'oeuvre

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

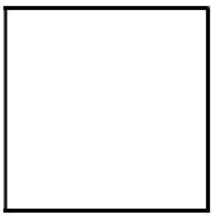

Bonjour Marie-Pierre,

En suivi à notre échange très constructif de la semaine dernière, je t'informe qu'il nous serait très utile d'obtenir un portrait de planification des besoins de main-d'œuvre pour la pratique sage-femme. En effet, l'opportunité du projet se verrait enrichie par des données, notamment présentées en fonction des régions. Avec des renseignements de cette nature, on court la chance d'explorer des solutions plus alignées vers les problèmes documentés. Comme convenu, je te laisse le soin de faire le lien avec ta collègue (à la direction de Daniel Cormier).

Nous demeurons disponibles.

Au plaisir

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 juillet 2020 10:27
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Se parler : programme sage-femme UQTR

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

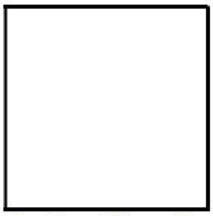

Bonjour Mme Harvey,

Nous avons eu l'occasion de nous parler, il y a de cela un moment, concernant les besoins de ressources en obstétrique et l'augmentation du nombre de diplômées sages-femmes.
J'aurais souhaité avec un écho du besoin de votre point de vue, de même que les leviers existants chez vous pour y répondre. Cela m'aidera à faire le suivi avec l'UQTR.
Est-ce qu'on se parler en début de semaine prochaine?

Salutations cordiales

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 septembre 2020 10:20
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

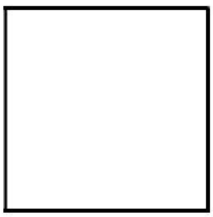

Bonjour Marie-Pierre,

J'espère que tu vas bien et que la reprise des activités d'automne se déroule comme tu le souhaites.
Je fais un court suivi du projet sage-femme (en jaune plus bas).
Peut-être aurons-nous la chance de nous parler avant le 24 sept?
Sébastien et moi travaillons en équipe – tu peux nous rejoindre au besoin.

Cordialement,
Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel
Envoyé : 20 août 2020 11:42
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Nancy Turcotte CPNSSS <nancy.turcotte.cpnsss@ssss.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Bonjour Marie-Pierre,

Je fais le suivi de la demande du portrait de main d'œuvre en pratique sage-femme. C'est certain que l'université doit s'appuyer sur un portrait documenté pour concevoir le projet. Nous avons parlé avec l'UQTR qui voulait se mettre en action rapidement. Ce sont de bonnes nouvelles. Est-ce que tu peux me donner un horizon?

De même, nous aurons aussi besoin d'une demande de la part de votre ministère afin d'officialiser la demande : cela permettra d'appuyer l'université et de cadrer le projet dans une demande gouvernementale (genre : En DATE, Mme X et Y du MSSS ont fait part à l'UQTR des besoins du MSSS relatifs aux perspectives de développement de la formation en pratique sage-femme; l'objectif est de pallier le manque de ressources en obstétrique, etc.). Cet appui sera un atout pour débloquer les ressources exceptionnelles requises pour aider l'UQTR.

Tu peux me rejoindre au besoin.

Merci Marie-Pierre et au plaisir

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

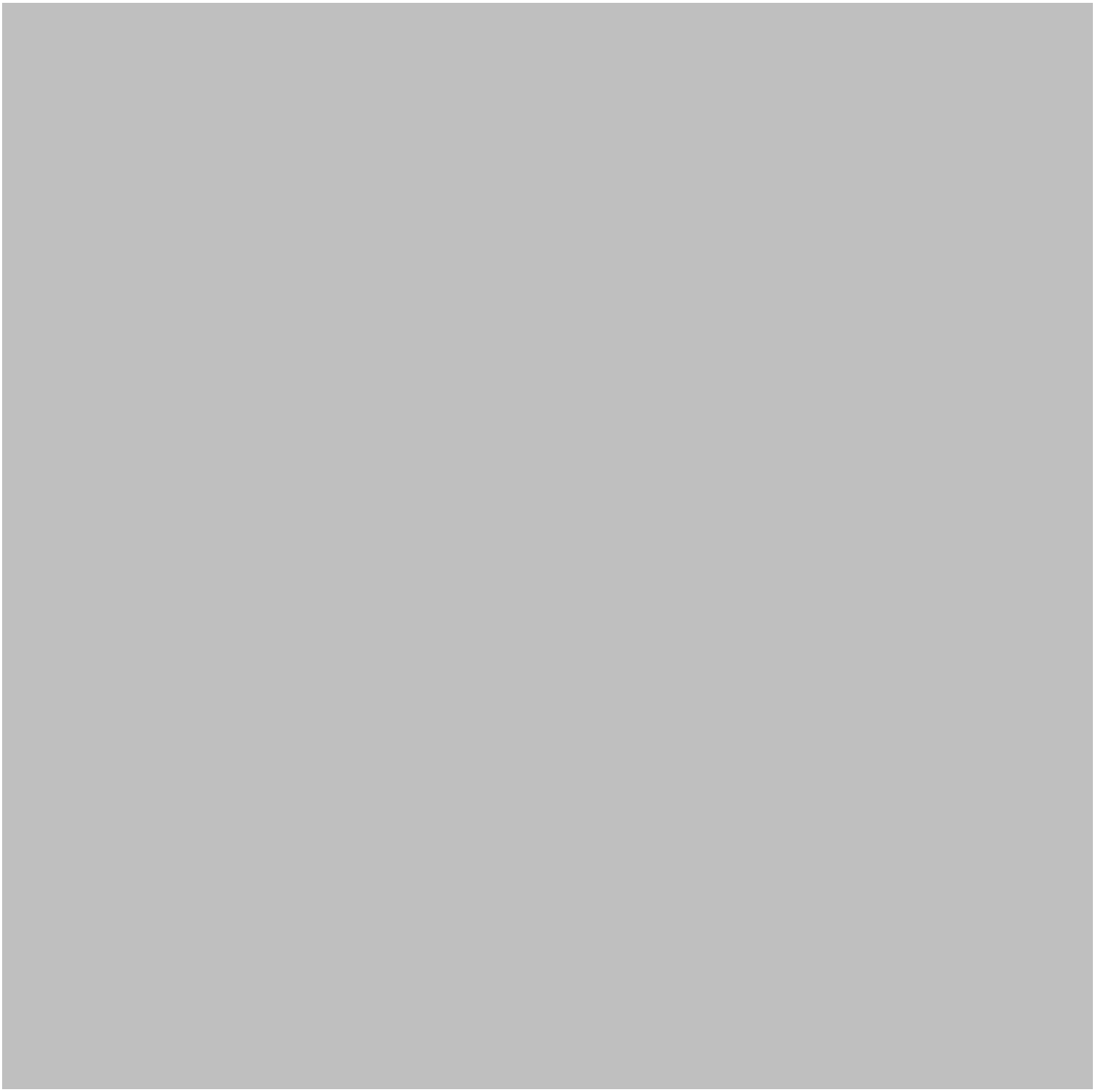

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 juillet 2020 10:55
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Portrait besoins de main d'oeuvre

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

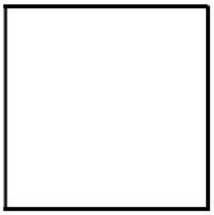

Bonjour Marie-Pierre,

En suivi à notre échange très constructif de la semaine dernière, je t'informe qu'il nous serait très utile d'obtenir un portrait de planification des besoins de main-d'œuvre pour la pratique sage-femme. En effet, l'opportunité du projet se verrait enrichie par des données, notamment présentées en fonction des régions. Avec des renseignements de cette nature, on court la chance d'explorer des solutions plus alignées vers les problèmes documentés. Comme convenu, je te laisse le soin de faire le lien avec ta collègue (à la direction de Daniel Cormier).

Nous demeurons disponibles.

Au plaisir

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 juillet 2020 10:27
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Se parler : programme sage-femme UQTR

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

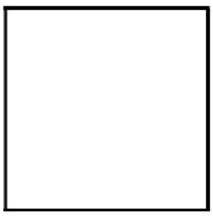

Bonjour Mme Harvey,

Nous avons eu l'occasion de nous parler, il y a de cela un moment, concernant les besoins de ressources en obstétrique et l'augmentation du nombre de diplômées sages-femmes.
J'aurais souhaité avec un écho du besoin de votre point de vue, de même que les leviers existants chez vous pour y répondre. Cela m'aidera à faire le suivi avec l'UQTR.
Est-ce qu'on se parler en début de semaine prochaine?

Salutations cordiales

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 10 septembre 2020 10:20
À: Marie-Pierre Harvey
Cc: Sébastien Lacroix; Debbie Gendron
Objet: RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Catégories: Programmes universitaires

Éducation Québec

Bonjour Marie-Pierre,

J'espère que tu vas bien et que la reprise des activités d'automne se déroule comme tu le souhaites.
Je fais un court suivi du projet sage-femme (en jaune plus bas).
Peut-être aurons-nous la chance de nous parler avant le 24 sept?
Sébastien et moi travaillons en équipe – tu peux nous rejoindre au besoin.

Cordialement,
Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel
Envoyé : 20 août 2020 11:42
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Nancy Turcotte CPNSSS <nancy.turcotte.cpnsss@ssss.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Bonjour Marie-Pierre,

Je fais le suivi de la demande du portrait de main d'œuvre en pratique sage-femme. C'est certain que l'université doit s'appuyer sur un portrait documenté pour concevoir le projet. Nous avons parlé avec l'UQTR qui voulait se mettre en action rapidement. Ce sont de bonnes nouvelles. Est-ce que tu peux me donner un horizon?

De même, nous aurons aussi besoin d'une demande de la part de votre ministère afin d'officialiser la demande : cela permettra d'appuyer l'université et de cadrer le projet dans une demande gouvernementale (genre : En DATE, Mme X et Y du MSSS ont fait part à l'UQTR des besoins du MSSS relatifs aux perspectives de développement de la formation

en pratique sage-femme; l'objectif est de pallier le manque de ressources en obstétrique, etc.). Cet appui sera un atout pour débloquer les ressources exceptionnelles requises pour aider l'UQTR.

Tu peux me rejoindre au besoin.

Merci Marie-Pierre et au plaisir

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

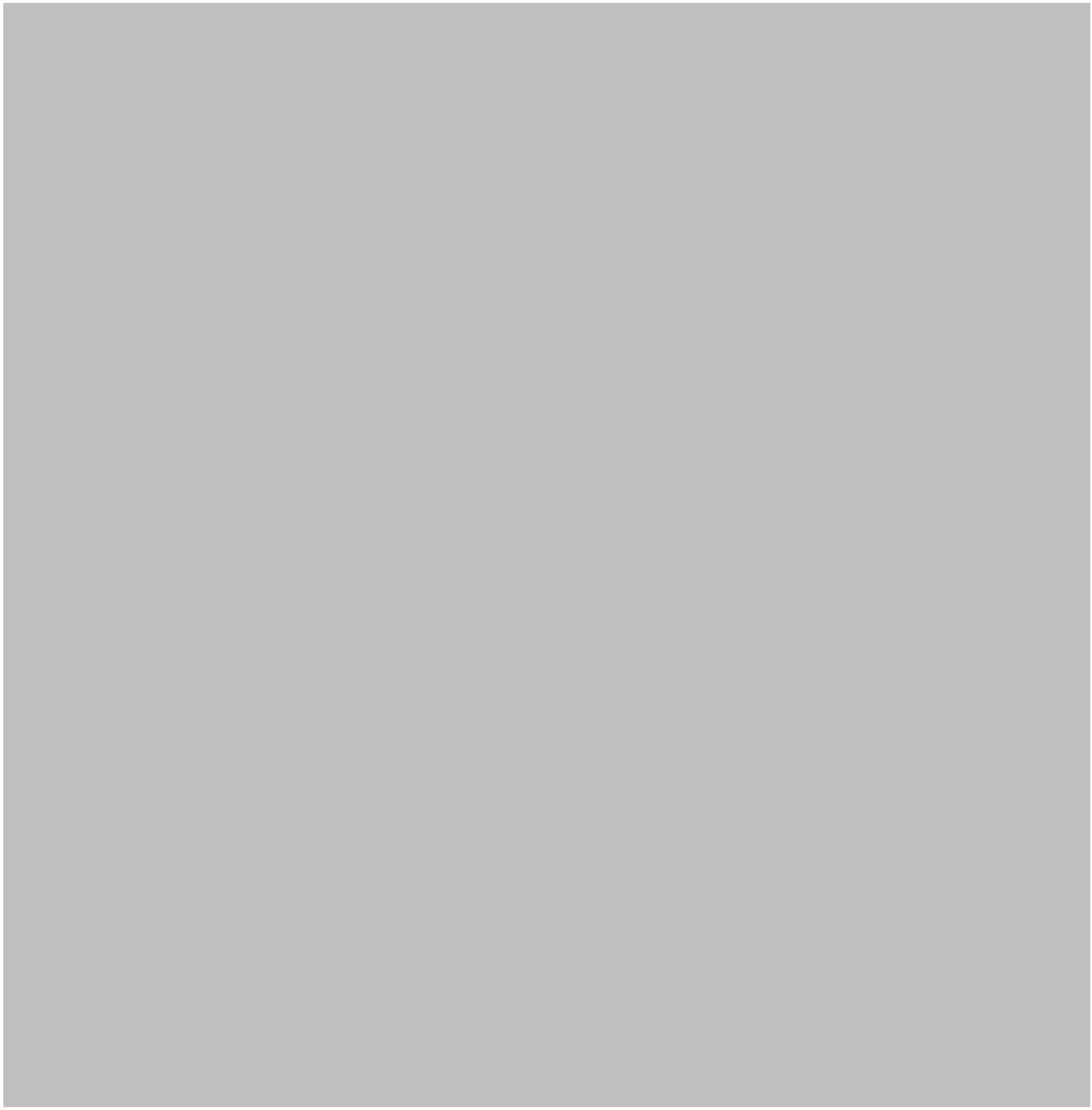

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 juillet 2020 10:55
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Portrait besoins de main d'oeuvre

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

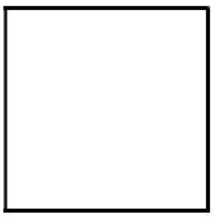

Bonjour Marie-Pierre,

En suivi à notre échange très constructif de la semaine dernière, je t'informe qu'il nous serait très utile d'obtenir un portrait de planification des besoins de main-d'œuvre pour la pratique sage-femme. En effet, l'opportunité du projet se verrait enrichie par des données, notamment présentées en fonction des régions. Avec des renseignements de cette nature, on court la chance d'explorer des solutions plus alignées vers les problèmes documentés. Comme convenu, je te laisse le soin de faire le lien avec ta collègue (à la direction de Daniel Cormier).

Nous demeurons disponibles.

Au plaisir

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 juillet 2020 10:27
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Se parler : programme sage-femme UQTR

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

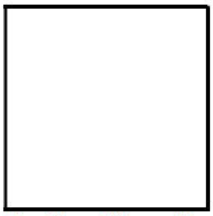

Bonjour Mme Harvey,

Nous avons eu l'occasion de nous parler, il y a de cela un moment, concernant les besoins de ressources en obstétrique et l'augmentation du nombre de diplômées sages-femmes.
J'aurais souhaité avec un écho du besoin de votre point de vue, de même que les leviers existants chez vous pour y répondre. Cela m'aidera à faire le suivi avec l'UQTR.
Est-ce qu'on se parler en début de semaine prochaine?

Salutations cordiales

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

Objet: Annulé: Suivi main d'oeuvre sage-femme
Lieu: Réunion Microsoft Teams

Début: mer. 2020-09-09 13:30
Fin: mer. 2020-09-09 14:30
Afficher la disponibilité: Libre

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Pas encore de réponse

Organisateur: Marie-Claude Riopel
Participants obligatoires: Karl Gierlinger; Sébastien Lacroix

Catégories: Reconfiguration

Importance: Haute

Éducation Québec

Rejoindre la réunion Microsoft Teams

En savoir plus sur Teams | Options de réunion

Éducation et Enseignement supérieur Québec

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

Objet: Annulé: Adéquation formation emploi sages-femmes
Lieu: Réunion Microsoft Teams

Début: jeu. 2020-09-03 13:30
Fin: jeu. 2020-09-03 14:30
Afficher la disponibilité: Libre

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Pas encore de réponse

Organisateur: Marie-Claude Riopel
Participants obligatoires: Karl Gierlinger; Sébastien Lacroix

Importance: Haute

Éducation Québec

Je dois déplacer la rencontre. Ça ira à la semaine prochaine.
Comme convenu dans le courriel du 28 août.
Je joins à nouveau la fiche.
Au plaisir

Rejoindre la réunion Microsoft Teams

En savoir plus sur Teams | Options de réunion

Éducation et Enseignement supérieur Québec

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 28 août 2020 09:30
À: Karl Gierlinger
Cc: François Girard; Sébastien Lacroix; Mélanie Savard
Objet: RE: Suivi Besoin MO sage-femme

Catégories: Reconfiguration

Formidable Karl !
Merci beaucoup pour ta disponibilité.
Je vais t'envoyer un rdv en tenant compte aussi de l'agenda de mon collègue Sébastien (il fait partie de l'équipe qui s'occupe de ce projet).

Au plaisir

Marie-Claude

De : Karl Gierlinger
Envoyé : 28 août 2020 09:25
À : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Cc : François Girard <francois.girard@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Suivi Besoin MO sage-femme

Salut Marie-Claude!

Aucun problème, mon agenda Outlook est à jour, ton moment sera le mien!
En même temps, on devait se jaser l'année dernière du modèle d'adéquation, on profitera de ce cas pour que je te partage ce que l'on fait!

Bonne fin de semaine,

KG

De : Marie-Claude Riopel
Envoyé : 28 août 2020 09:19
À : Karl Gierlinger <Karl.Gierlinger@education.gouv.qc.ca>
Cc : François Girard <francois.girard@education.gouv.qc.ca>
Objet : Suivi Besoin MO sage-femme

Éducation Québec

Bonjour Karl,

J'ai eu l'occasion d'échanger quelques mots avec François la semaine dernière. Je lui disais avoir besoin de renseignements sur l'adéquation formation-emploi des sages-femmes.

Mon besoin :

1- Le MSSS et l'UQTR travaillent a un projet visant à augmenter le nombre de finissantes. Ce projet a été sollicité par le MSSS. On présume que le besoin de MO a été documenté (Je n'ai pas les données de MO du MSSS mais j'ai demandé un portrait complet comme celui que l'on reçoit habituellement au printemps préparé par Charles-Antoine Morency);
2- Le MÉS est ouvert à soutenir financièrement ce projet;
3- François m'a transmis une fiche et m'a dit que je pouvais en parler avec toi (je la joins dans ce courriel pour mémoire).

Alors, je me demande si on peut se donner une séance de travail la semaine prochaine à ce sujet et surtout pour que m'explique la fiche?
Qu'en penses-tu?

Merci

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 21 août 2020 13:28
À: Debbie Gendron
Cc: Sébastien Lacroix; Mélanie Savard
Objet: TR: Reconfiguration de l'offre de formation - Pratique sage-femme

Catégories: Reconfiguration

Éducation Québec

Debbie,

Comme tu l'avais prévu, l'UQTR va te convoquer pour une rencontre au début septembre afin de présenter son projet d'ajustements de l'offre de formation en pratique sage-femme. Il te reviendra de décider si je dois y être aussi (ce n'est peut-être pas nécessaire. Tu verras).

Je vais aussi voir avec la DAFE si des données sont disponibles.

J'ai fait le suivi auprès du MSSS afin de rappeler l'utilité du portrait de main d'œuvre et le besoin que l'on reçoive une lettre officielle permettant de confirmer formellement le besoin.

Je me suis permis de rappeler amicalement et verbalement à Joanie les avantages de la concertation avec l'Ordre (pas juste une lettre d'appui à la demande de financement) afin d'éviter que des dimensions du projet conduisent par exemple les étudiants à exercer certaines activités réservées aux sages-femmes sans qu'elles soient membres de l'Ordre (par exemple, les dula). Il faut que l'on apprenne des projets opticiens-optométristes-ULaval qui ont conduit à des poursuites judiciaires.

Sébastien est dans le coup et pilote le projet sous l'angle Reconfiguration.

Marie-Claude

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 21 août 2020 10:57
À: Trudel, Joanie
Cc: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Reconfiguration de l'offre de formation - Pratique sage-femme

Catégories: Reconfiguration

Éducation Québec

Bonjour Joanie,

Bravo pour le travail accompli.
J'ai relancé le MSSS hier concernant la production du portrait de main d'œuvre. Par contre, j'ai oublié de voir si, à la direction de l'adéquation formation emploi dans notre nouveau ministère de l'Enseignement supérieur, il pouvait y avoir des données. Je vais faire le suivi aujourd'hui.

Au plaisir

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 21 août 2020 10:49
À : Trudel, Joanie <Joanie.Trudel2@uqtr.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Reconfiguration de l'offre de formation - Pratique sage-femme

Éducation Québec

Bonjour Joanie,

J'espère que tu profites bien des dernières semaines estivales !

Je te remercie pour ce suivi. Je suis heureux de lire que des discussions sont en cours entre l'UQTR et le MSSS. J'espère que les informations qui vous seront transmises vous permettront de bien boucler le projet.

Quant à la question du formulaire, je peux confirmer qu'une nouvelle version sera éventuellement disponible. Cependant, considérant la situation particulière de l'UQTR dans ce dossier, je crois qu'il est acceptable et compréhensible que vous remplissiez celui actuellement disponible. Je crois que le formulaire du volet 1 sera le plus approprié.

Nous serons heureux de participer à une rencontre tripartite (UQTR, MES, MSSS). Je crois que nous serons tous et toutes disponibles au début du mois de septembre pour discuter de ce projet.

Je demeure disponible pour répondre à toute question liée à l'enveloppe Reconfiguration de l'offre de formation.

Une excellente journée à toi aussi !

Sébastien

Sébastien Lacroix
Conseiller aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3110
Courriel : sebastien.lacroix@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel.

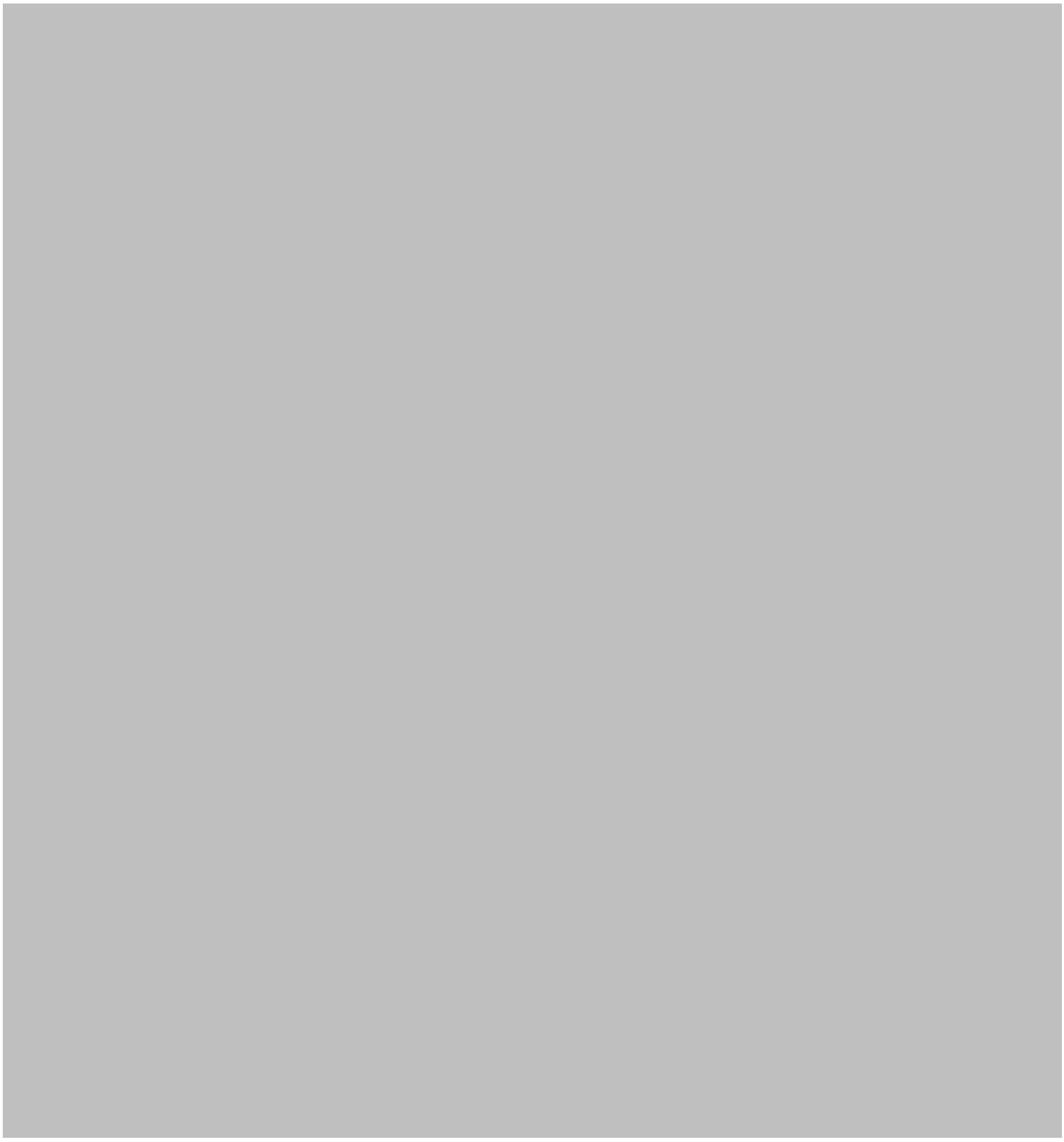

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 20 août 2020 11:42
À: Marie-Pierre Harvey
Cc: Sébastien Lacroix; Debbie Gendron; Nancy Turcotte CPNSSS
Objet: RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Catégories: Reconfiguration

Éducation Québec

Bonjour Marie-Pierre,

Je fais le suivi de la demande du portrait de main d'œuvre en pratique sage-femme. C'est certain que l'université doit s'appuyer sur un portrait documenté pour concevoir le projet. Nous avons parlé avec l'UQTR qui voulait se mettre en action rapidement. Ce sont de bonnes nouvelles. Est-ce que tu peux me donner un horizon?

De même, nous aurons aussi besoin d'une demande de la part de votre ministère afin d'officialiser la demande : cela permettra d'appuyer l'université et de cadrer le projet dans une demande gouvernementale (genre : En DATE, Mme X et Y du MSSS ont fait part à l'UQTR des besoins du MSSS relatifs aux perspectives de développement de la formation en pratique sage-femme; l'objectif est de pallier le manque de ressources en obstétrique, etc.). Cet appui sera un atout pour débloquer les ressources exceptionnelles requises pour aider l'UQTR.

Tu peux me rejoindre au besoin.

Merci Marie-Pierre et au plaisir

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

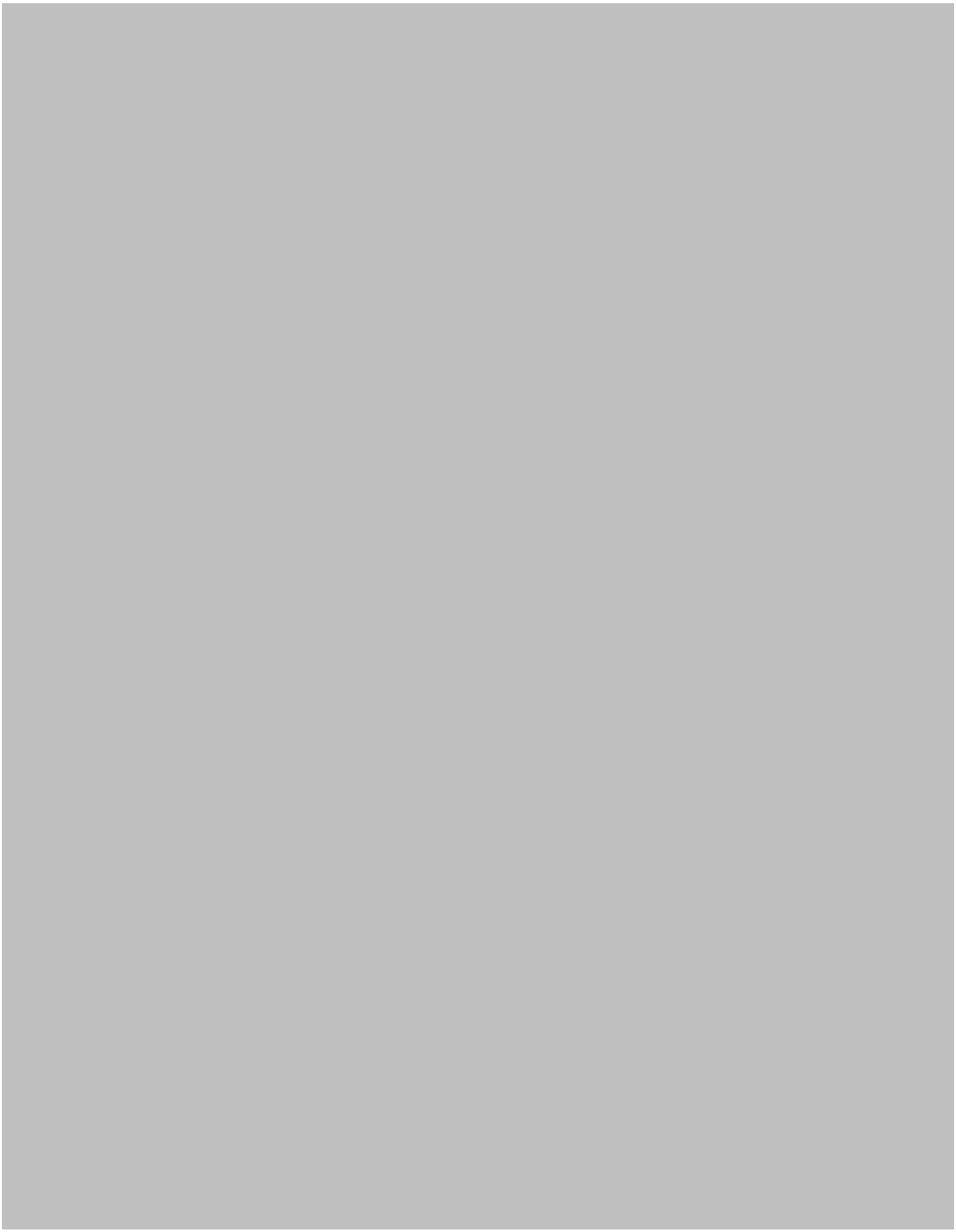

[redacted]

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 juillet 2020 10:55
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Portrait besoins de main d'oeuvre

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

[redacted]

Bonjour Marie-Pierre,

En suivi à notre échange très constructif de la semaine dernière, je t'informe qu'il nous serait très utile d'obtenir un portrait de planification des besoins de main-d'œuvre pour la pratique sage-femme. En effet, l'opportunité du projet se verrait enrichie par des données, notamment présentées en fonction des régions. Avec des renseignements de cette nature, on court la chance d'explorer des solutions plus alignées vers les problèmes documentés. Comme convenu, je te laisse le soin de faire le lien avec ta collègue (à la direction de Daniel Cormier).

Nous demeurons disponibles.

Au plaisir

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 juillet 2020 10:27
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Se parler : programme sage-femme UQTR

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

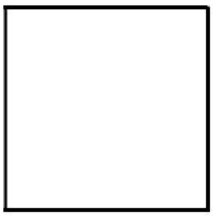

Bonjour Mme Harvey,

Nous avons eu l'occasion de nous parler, il y a de cela un moment, concernant les besoins de ressources en obstétrique et l'augmentation du nombre de diplômées sages-femmes.
J'aurais souhaité avec un écho du besoin de votre point de vue, de même que les leviers existants chez vous pour y répondre. Cela m'aidera à faire le suivi avec l'UQTR.
Est-ce qu'on se parler en début de semaine prochaine?

Salutations cordiales

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 17 juillet 2020 13:48
À: Marie-Pierre Harvey
Cc: Sébastien Lacroix; Debbie Gendron; Nancy Turcotte CPNSSS
Objet: RE: Portrait besoins de main d'oeuvre

Catégories: Reconfiguration

Éducation Québec

D’accord Marie-Pierre.
Merci pour cette précision.

MC

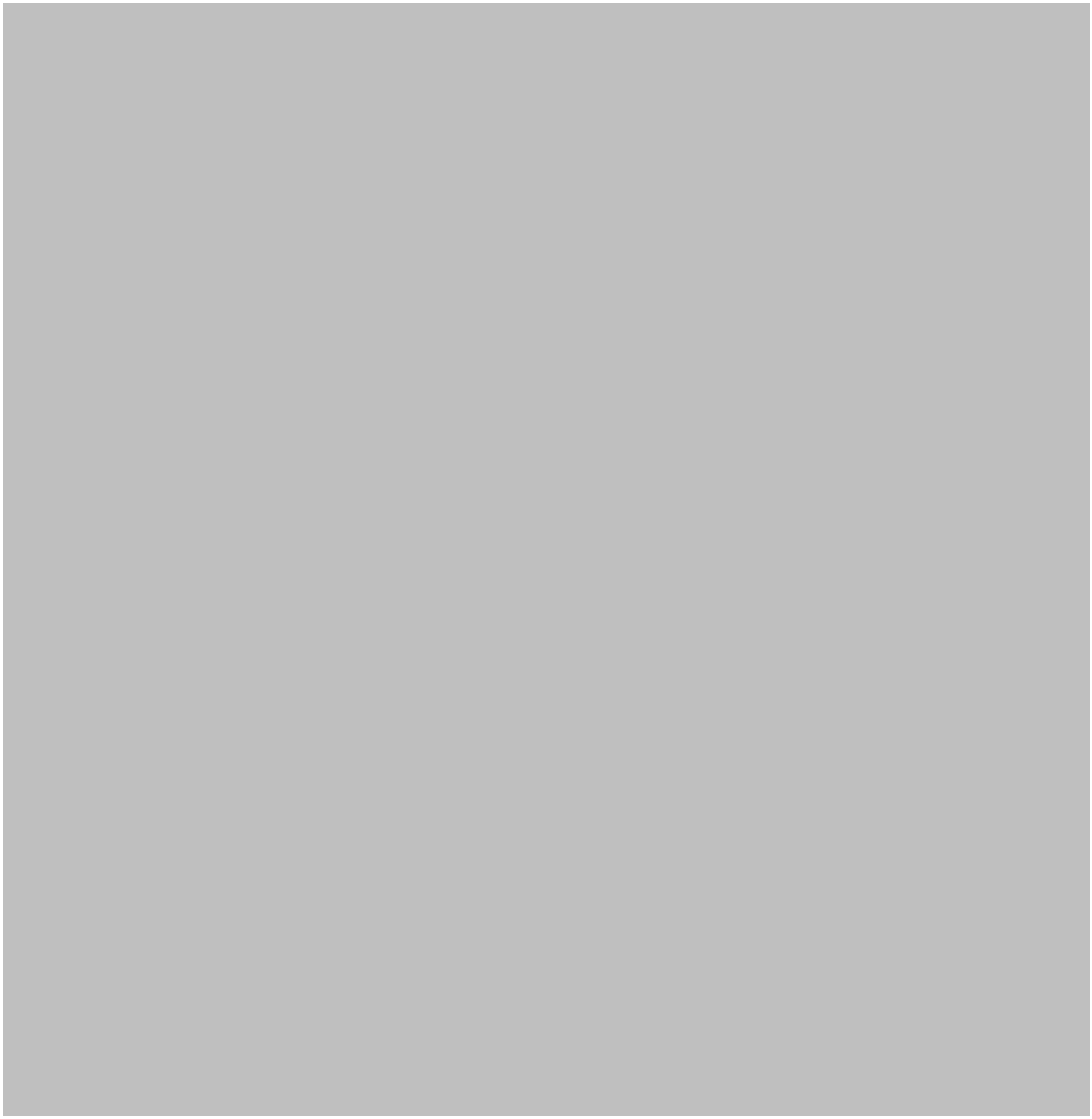

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 juillet 2020 10:55
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Portrait besoins de main d'oeuvre

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

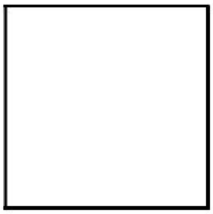

Bonjour Marie-Pierre,

En suivi à notre échange très constructif de la semaine dernière, je t'informe qu'il nous serait très utile d'obtenir un portrait de planification des besoins de main-d'œuvre pour la pratique sage-femme. En effet, l'opportunité du projet se verrait enrichie par des données, notamment présentées en fonction des régions. Avec des renseignements de cette nature, on court la chance d'explorer des solutions plus alignées vers les problèmes documentés. Comme convenu, je te laisse le soin de faire le lien avec ta collègue (à la direction de Daniel Cormier).

Nous demeurons disponibles.

Au plaisir

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 juillet 2020 10:27
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Se parler : programme sage-femme UQTR

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

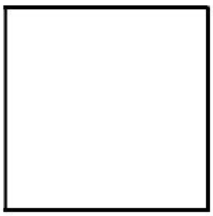

Bonjour Mme Harvey,

Nous avons eu l'occasion de nous parler, il y a de cela un moment, concernant les besoins de ressources en obstétrique et l'augmentation du nombre de diplômées sages-femmes.
J'aurais souhaité avec un écho du besoin de votre point de vue, de même que les leviers existants chez vous pour y répondre. Cela m'aidera à faire le suivi avec l'UQTR.
Est-ce qu'on se parler en début de semaine prochaine?

Salutations cordiales

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

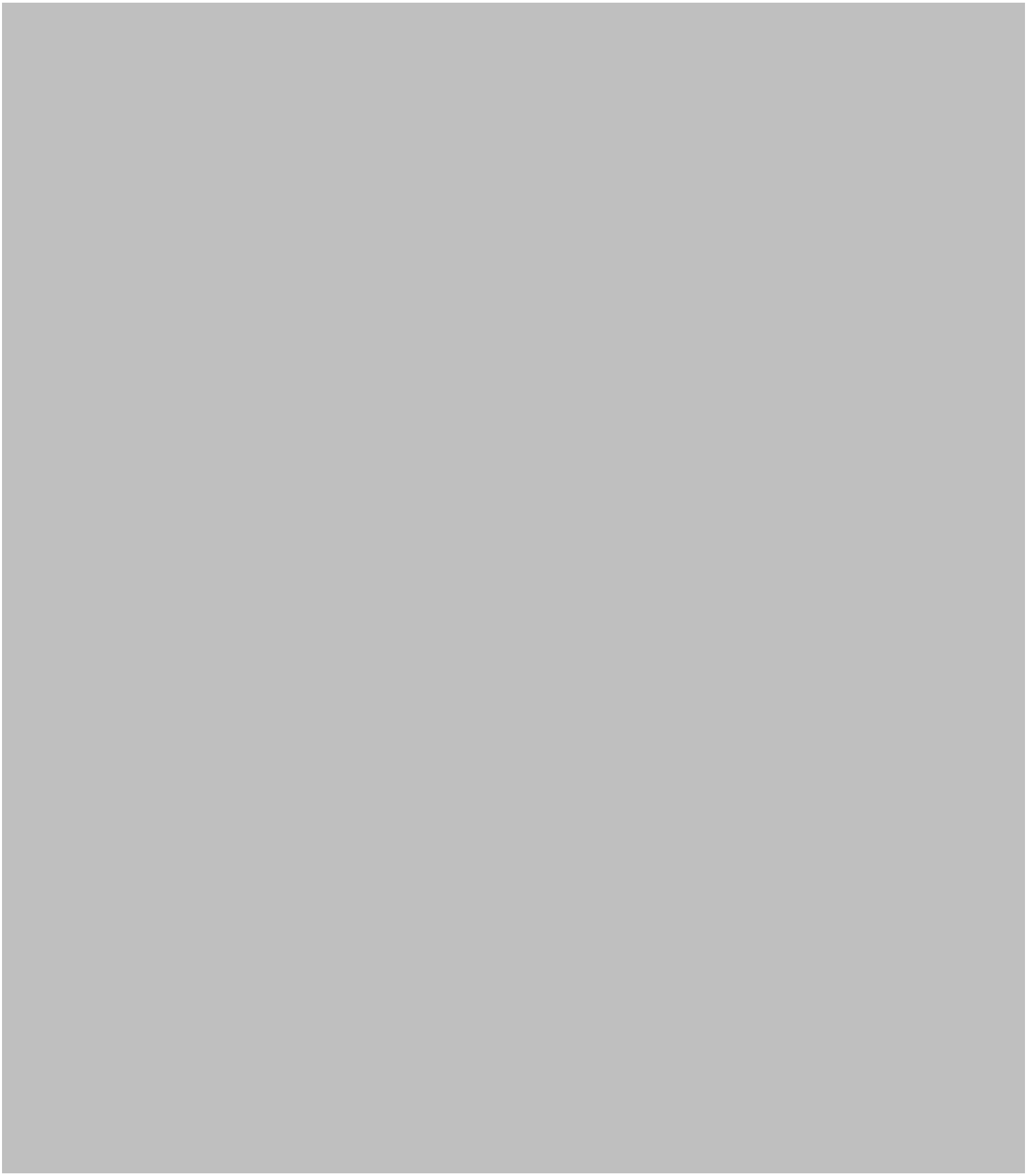

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 juillet 2020 10:55
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Portrait besoins de main d'oeuvre

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

Bonjour Marie-Pierre,

En suivi à notre échange très constructif de la semaine dernière, je t'informe qu'il nous serait très utile d'obtenir un portrait de planification des besoins de main-d'œuvre pour la pratique sage-femme. En effet, l'opportunité du projet se verrait enrichie par des données, notamment présentées en fonction des régions. Avec des renseignements de cette

nature, on court la chance d'explorer des solutions plus alignées vers les problèmes documentés. Comme convenu, je te laisse le soin de faire le lien avec ta collègue (à la direction de Daniel Cormier).

Nous demeurons disponibles.

Au plaisir

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 juillet 2020 10:27
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Se parler : programme sage-femme UQTR

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

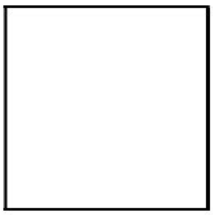

Bonjour Mme Harvey,

Nous avons eu l'occasion de nous parler, il y a de cela un moment, concernant les besoins de ressources en obstétrique et l'augmentation du nombre de diplômées sages-femmes.
J'aurais souhaité avec un écho du besoin de votre point de vue, de même que les leviers existants chez vous pour y répondre. Cela m'aidera à faire le suivi avec l'UQTR.
Est-ce qu'on se parler en début de semaine prochaine?

Salutations cordiales

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 juillet 2020 10:55
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Portrait besoins de main d'oeuvre

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

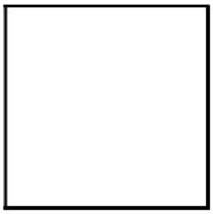

Bonjour Marie-Pierre,

En suivi à notre échange très constructif de la semaine dernière, je t'informe qu'il nous serait très utile d'obtenir un portrait de planification des besoins de main-d'œuvre pour la pratique sage-femme. En effet, l'opportunité du projet se verrait enrichie par des données, notamment présentées en fonction des régions. Avec des renseignements de cette nature, on court la chance d'explorer des solutions plus alignées vers les problèmes documentés. Comme convenu, je te laisse le soin de faire le lien avec ta collègue (à la direction de Daniel Cormier).

Nous demeurons disponibles.

Au plaisir

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

[redacted]

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 juillet 2020 10:27
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Se parler : programme sage-femme UQTR

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

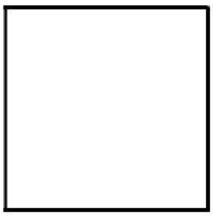

Bonjour Mme Harvey,

Nous avons eu l'occasion de nous parler, il y a de cela un moment, concernant les besoins de ressources en obstétrique et l'augmentation du nombre de diplômées sages-femmes.
J'aurais souhaité avec un écho du besoin de votre point de vue, de même que les leviers existants chez vous pour y répondre. Cela m'aidera à faire le suivi avec l'UQTR.
Est-ce qu'on se parler en début de semaine prochaine?

Salutations cordiales

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 17 juillet 2020 10:55
À: Marie-Pierre Harvey
Cc: Sébastien Lacroix; Debbie Gendron
Objet: Portrait besoins de main d'oeuvre

Catégories: Reconfiguration

Éducation Québec

Bonjour Marie-Pierre,

En suivi à notre échange très constructif de la semaine dernière, je t'informe qu'il nous serait très utile d'obtenir un portrait de planification des besoins de main-d'œuvre pour la pratique sage-femme. En effet, l'opportunité du projet se verrait enrichie par des données, notamment présentées en fonction des régions. Avec des renseignements de cette nature, on court la chance d'explorer des solutions plus alignées vers les problèmes documentés. Comme convenu, je te laisse le soin de faire le lien avec ta collègue (à la direction de Daniel Cormier).

Nous demeurons disponibles.

Au plaisir

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 juillet 2020 10:27
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Se parler : programme sage-femme UQTR

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

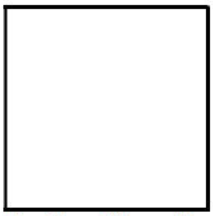

Bonjour Mme Harvey,

Nous avons eu l'occasion de nous parler, il y a de cela un moment, concernant les besoins de ressources en obstétrique et l'augmentation du nombre de diplômées sages-femmes.
J'aurais souhaité avec un écho du besoin de votre point de vue, de même que les leviers existants chez vous pour y répondre. Cela m'aidera à faire le suivi avec l'UQTR.
Est-ce qu'on se parler en début de semaine prochaine?

Salutations cordiales

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.

Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 17 juillet 2020 10:38
À: Trudel, Joanie
Cc: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Se parler RE: Reconfiguration de l'offre de formation en pratique sage-femme

Catégories: Reconfiguration

Éducation Québec

Bonjour Joanie,
J'espère que la rencontre d'hier a été utile.
Fort agréable de te revoir !

Porte-toi bien

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 8 juillet 2020 09:49
À : Trudel, Joanie <Joanie.Trudel2@uqtr.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Se parler RE: Reconfiguration de l'offre de formation en pratique sage-femme

Éducation et Enseignement supérieur Québec

Bonjour Madame Trudel,

En prévision de notre rencontre de mardi prochain, je vous fais parvenir deux documents pertinents concernant l'enveloppe Reconfiguration de l'offre de formation. Veuillez noter qu'il s'agit des documents de 2019-2020. En raison de la pandémie, les Règles budgétaires 2020-2021 n'ont pas encore été adoptées par l'Assemblée nationale. Cependant, assez peu de changements sont à prévoir et c'est pourquoi les documents de l'an dernier demeurent pertinents comme point de départ pour notre rencontre.

Premièrement, ci-joint en PDF, vous trouverez un tiré-à-part de la Règle budgétaire Reconfiguration de l'offre de formation. Je crois que les volets 1 et 2 sont ceux qui nous intéresseront.

Deuxièmement, vous trouverez ici les formulaires qui étaient à remplir en 2019-2020. De légers changements sont prévus, mais la forme demeurera la même.

Nous pourrons vous présenter ces documents lors de la rencontre de mardi prochain et répondre à vos questions, le cas échéant.

En vous souhaitant une très agréable journée,

Sébastien

Sébastien Lacroix
Conseiller aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3110
Courriel : sebastien.lacroix@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel.

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 7 juillet 2020 14:21
À : Trudel, Joanie <Joanie.Trudel2@uqtr.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Objet : Se parler RE: Reconfiguration de l'offre de formation en pratique sage-femme

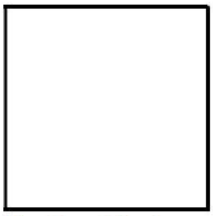

Bonjour Madame Trudel,

Nous avons plusieurs plages horaires à vous proposer pour une discussion la semaine prochaine (semaine du 13 juillet). Toutes les matinées sont possibles, dès 9h jusqu'à 11h. On vous invitera dans TEAMS.

On vise vous présenter la règle budgétaire permettant de soutenir des projets comparables à celui qui vous anime. On pourra vous transmettre quelques documents en avance pour répondre à vos questions.

Dites-moi si cela vous convient en me précisant le moment que vous préférez. J'estime qu'en 30-45 minutes, on aura fait le tour. Prévoyons une heure, pour être certaines de ne pas être bousculées. Qu'en dites-vous?

Salutations,

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 juillet 2020 10:15
À : Trudel, Joanie <Joanie.Trudel2@uqtr.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Reconfiguration de l'offre de formation en pratique sage-femme

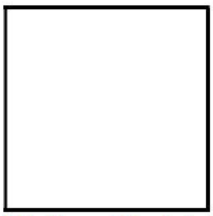

Madame Trudel, bonjour

C'est avec plaisir que je lis votre message. Mon collègue et moi allons nous parler en début de semaine prochaine et nous vous verrons une proposition de rencontre.
Ça vous convient?

Au plaisir

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 26 juin 2020 08:59
À : Parissier, Catherine <Catherine.Parissier@uqtr.ca>
Cc : Dahmane, Adel Omar <Adel-Omar.Dahmane@uqtr.ca>; Bechard, Magali <Magali.Bechard@uqtr.ca>; Paquet, Caroline <Caroline.Paquet@uqtr.ca>; Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>; Marc-André Thivierge <Marc-Andre.Thivierge@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: demande du MSSS en lien avec nos programmes en pratique sage-femmes

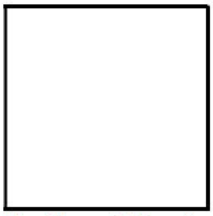

Bonjour Catherine,

Ce plan de match me semble parfait pour bien arrimer le besoin du milieu avec votre offre de formation. J'en profite pour vous rappeler que nous avons, dans les règles budgétaires des universités, une enveloppe qui permet de soutenir la reconfiguration de l'offre de formation. Différents types de projets peuvent y être admissibles et à première vue, le vôtre répond à plusieurs de nos critères. En 2019-2020, nous acceptions des projets à hauteur de 100k$, nous avons recommandé une augmentation à 150k$ cette année, par projet (optimisation de programmes existants, élaboration de

programmes pour répondre à un besoin particulier), peut-être que vous aurez plus d'un projet à nous présenter. Il y a également des sommes réservées pour les mises à jour des formations d'appoint. Les règles budgétaires ne sont pas encore officiellement approuvées, mais ça ne devrait pas tarder. On pourra bien sûr prévoir une rencontre à la fin de l'été ou à la rentrée, mais d'ici là, ton équipe peut communiquer avec M. Sébastien Lacroix de mon équipe qui est responsable de l'enveloppe Reconfiguration de l'offre de formation et il saura vous guider dans la soumission du projet, ou Mme Marie-Claude Riopel pour le volet de la formation d'appoint. Si votre projet ne cadre pas tout à fait dans les Règles existantes, nos discussions permettront de réfléchir à d'autres solutions.

Au plaisir !
Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074
Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

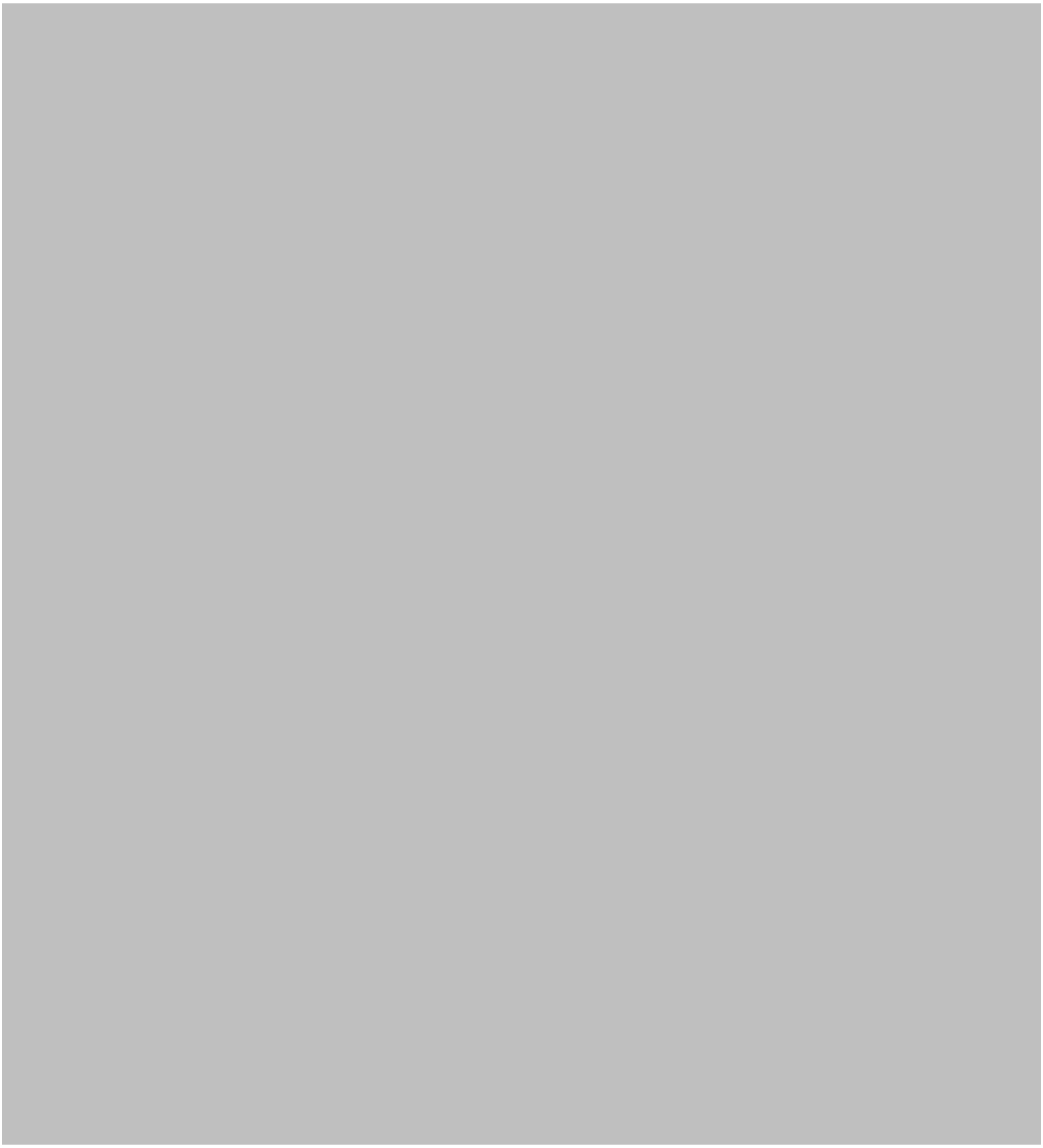

Sébastien Lacroix

De: Catherine Bouchard
Envoyé: 16 juillet 2020 09:47
À: Marie-Claude Riopel; Mathieu Maltais
Cc: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Besoins de main d'oeuvre sages-femmes

Salut,

Non, nous n'avons pas consulté la documentation du MSSS pour établir que la profession de sage-femme était en situation de rareté relative de main-d'œuvre.
Un comité d'experts du MEES et du MSSS a ciblé les programmes d'études à inclure dans le Programme de bourses destinées aux stagiaires.

Catherine

De : Marie-Claude Riopel
Envoyé : 16 juillet 2020 09:41
À : Mathieu Maltais <Mathieu.Maltais@education.gouv.qc.ca>; Catherine Bouchard <Catherine.Bouchard@education.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Objet : Besoins de main d'oeuvre sages-femmes

Bonjour Mathieu et Catherine,

On se demande si vous disposiez de la documentation du MSSS concernant la planification des besoins de main d'œuvre dans le domaine de la pratique sages-femmes au moment où vous avez réalisé les travaux permettant de déterminer qu'il s'agissait d'un titre d'emploi vulnérable.

Merci

Marie-Claude

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Mathieu Maltais
Envoyé: 16 juillet 2020 09:42
À: Marie-Claude Riopel
Cc: Sébastien Lacroix; Catherine Bouchard
Objet: Re: Besoins de main d'oeuvre sages-femmes

Éducation Québec

Bonjour Marie-Claude,

Je n'ai rien en ce qui me concerne.

Bonne journée!

Mathieu

From: Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Date: Thursday, July 16, 2020 at 09:41
To: Mathieu Maltais <Mathieu.Maltais@education.gouv.qc.ca>, Catherine Bouchard <Catherine.Bouchard@education.gouv.qc.ca>
Cc: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Subject: Besoins de main d'oeuvre sages-femmes

Bonjour Mathieu et Catherine,

On se demande si vous disposiez de la documentation du MSSS concernant la planification des besoins de main d'œuvre dans le domaine de la pratique sages-femmes au moment où vous avez réalisé les travaux permettant de déterminer qu'il s'agissait d'un titre d'emploi vulnérable.

Merci

Marie-Claude

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 16 juillet 2020 09:41
À: Mathieu Maltais; Catherine Bouchard
Cc: Sébastien Lacroix
Objet: Besoins de main d'oeuvre sages-femmes

Éducation Québec

Bonjour Mathieu et Catherine,

On se demande si vous disposiez de la documentation du MSSS concernant la planification des besoins de main d'œuvre dans le domaine de la pratique sages-femmes au moment où vous avez réalisé les travaux permettant de déterminer qu'il s'agissait d'un titre d'emploi vulnérable.

Merci

Marie-Claude

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 15 juillet 2020 10:33
À: Sébastien Lacroix
Objet: Acceptée : Reconfiguration de l'offre de formation - Pratique sage-femme

Catégories: Reconfiguration

Éducation
Québec

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 15 juillet 2020 10:30
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Report de rencontre - Reconfiguration offre de formation sage-femme

Catégories: Reconfiguration

Éducation Québec

Seule possibilité pour moi : demain de 9h à 10

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 15 juillet 2020 09:28
À : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Report de rencontre - Reconfiguration offre de formation sage-femme

Éducation Québec

Marie-Claude,

As-tu une préférence parmi les deux choix ?

SL

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 15 juillet 2020 09:13
À : Trudel, Joanie <Joanie.Trudel2@uqtr.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Objet : Report de rencontre - Reconfiguration offre de formation sage-femme

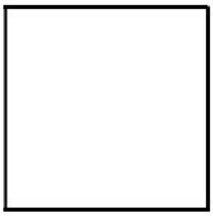

Bonjour Joanie,

Je suis terriblement désolé, mais une réunion urgente et imprévue m'est tombée dessus ce matin. Nous devons reporter à nouveau la rencontre.
Seriez-vous disponible jeudi même heure ? Si cela ne convient pas, nous sommes aussi disponible vendredi toute la journée.
N'hésitez pas à me réécrire pour me faire part du moment qui vous convient le mieux, je convoquerai la réunion Teams par la suite.

Je suis sincèrement désolé de cette situation et vous présente mes plus sincères excuses.

Merci de votre compréhension,

Sébastien

Sébastien Lacroix
Conseiller aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3110
Courriel : sebastien.lacroix@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 15 juillet 2020 09:13
À : Trudel, Joanie <Joanie.Trudel2@uqtr.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Objet : Report de rencontre - Reconfiguration offre de formation sage-femme

Éducation
Québec

Bonjour Joanie,

Je suis terriblement désolé, mais une réunion urgente et imprévue m'est tombée dessus ce matin. Nous devons reporter à nouveau la rencontre.
Seriez-vous disponible jeudi même heure ? Si cela ne convient pas, nous sommes aussi disponible vendredi toute la journée.
N'hésitez pas à me réécrire pour me faire part du moment qui vous convient le mieux, je convoquerai la réunion Teams par la suite.

Je suis sincèrement désolé de cette situation et vous présente mes plus sincères excuses.

Merci de votre compréhension,

Sébastien

Sébastien Lacroix
Conseiller aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3110
Courriel : sebastien.lacroix@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 13 juillet 2020 17:43
À: Sébastien Lacroix
Objet: TR: Reconfiguration offre de formation sage-femme

Catégories: Reconfiguration

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Ça marche

-----Rendez-vous d'origine-----
De : Trudel, Joanie <Joanie.Trudel2@uqtr.ca>
Envoyé : 13 juillet 2020 17:17
À : Marie-Claude Riopel
Objet : Acceptée : Reconfiguration offre de formation sage-femme
Date : 15 juillet 2020 09:30-10:30 (UTC-05:00) Est (É.-U. et Canada).
Où : Réunion Microsoft Teams

Bonjour Madame Riopel,

Mercredi matin me convient parfaitement.

Au plaisir,

Joanie

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 8 juillet 2020 09:14
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Se parler RE: Reconfiguration de l'offre de formation en pratique sage-femme

Catégories: Reconfiguration

Éducation et Enseignement supérieur Québec

Parfait. Mardi alors.
Après que j'aurai envoyé la convocation, peux-tu lui transmettre les documents (RB et formulaires) en expliquant que ce sont ceux de l'année passée, que c'est à partir de ça qu'on va discuter et que l'on pourra accueillir ses questions, le cas échéant. Qu'en dis-tu?

Marie-Claude

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 7 juillet 2020 16:31
À : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Se parler RE: Reconfiguration de l'offre de formation en pratique sage-femme

Éducation et Enseignement supérieur Québec

Salut,

Je crois que mardi am m'irait mieux pour la rencontre avec l'UQTR. Je te laisse nous convoquer ?

Un grand merci pour ta prise en charge de ce dossier !

Sébastien

[redacted]

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 7 juillet 2020 14:21
À : Trudel, Joanie <Joanie.Trudel2@uqtr.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Objet : Se parler RE: Reconfiguration de l'offre de formation en pratique sage-femme

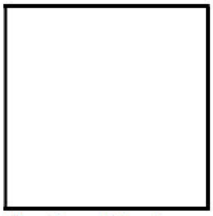

Bonjour Madame Trudel,

Nous avons plusieurs plages horaires à vous proposer pour une discussion la semaine prochaine (semaine du 13 juillet). Toutes les matinées sont possibles, dès 9h jusqu'à 11h. On vous invitera dans TEAMS.

On vise vous présenter la règle budgétaire permettant de soutenir des projets comparables à celui qui vous anime. On pourra vous transmettre quelques documents en avance pour répondre à vos questions.

Dites-moi si cela vous convient en me précisant le moment que vous préférez. J'estime qu'en 30-45 minutes, on aura fait le tour. Prévoyons une heure, pour être certaines de ne pas être bousculées. Qu'en dites-vous?

Salutations,

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 juillet 2020 10:15
À : Trudel, Joanie <Joanie.Trudel2@uqtr.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Reconfiguration de l'offre de formation en pratique sage-femme

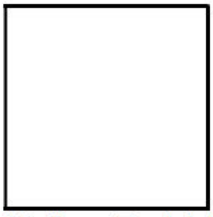

Madame Trudel, bonjour

C'est avec plaisir que je lis votre message. Mon collègue et moi allons nous parler en début de semaine prochaine et nous vous verrons une proposition de rencontre.
Ça vous convient?

Au plaisir

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 26 juin 2020 08:59
À : Parissier, Catherine <Catherine.Parissier@uqtr.ca>
Cc : Dahmane, Adel Omar <Adel-Omar.Dahmane@uqtr.ca>; Bechard, Magali <Magali.Bechard@uqtr.ca>; Paquet, Caroline <Caroline.Paquet@uqtr.ca>; Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Marie-Claude

Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>; Marc-André Thivierge <Marc-Andre.Thivierge@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: demande du MSSS en lien avec nos programmes en pratique sage-femmes

Bonjour Catherine,

Ce plan de match me semble parfait pour bien arrimer le besoin du milieu avec votre offre de formation. J'en profite pour vous rappeler que nous avons, dans les règles budgétaires des universités, une enveloppe qui permet de soutenir la reconfiguration de l'offre de formation. Différents types de projets peuvent y être admissibles et à première vue, le vôtre répond à plusieurs de nos critères. En 2019-2020, nous acceptions des projets à hauteur de 100k$, nous avons recommandé une augmentation à 150k$ cette année, par projet (optimisation de programmes existants, élaboration de programmes pour répondre à un besoin particulier), peut-être que vous aurez plus d'un projet à nous présenter. Il y a également des sommes réservées pour les mises à jour des formations d'appoint. Les règles budgétaires ne sont pas encore officiellement approuvées, mais ça ne devrait pas tarder. On pourra bien sûr prévoir une rencontre à la fin de l'été ou à la rentrée, mais d'ici là, ton équipe peut communiquer avec M. Sébastien Lacroix de mon équipe qui est responsable de l'enveloppe Reconfiguration de l'offre de formation et il saura vous guider dans la soumission du projet, ou Mme Marie-Claude Riopel pour le volet de la formation d'appoint. Si votre projet ne cadre pas tout à fait dans les Règles existantes, nos discussions permettront de réfléchir à d'autres solutions.

Au plaisir !
Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074
Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

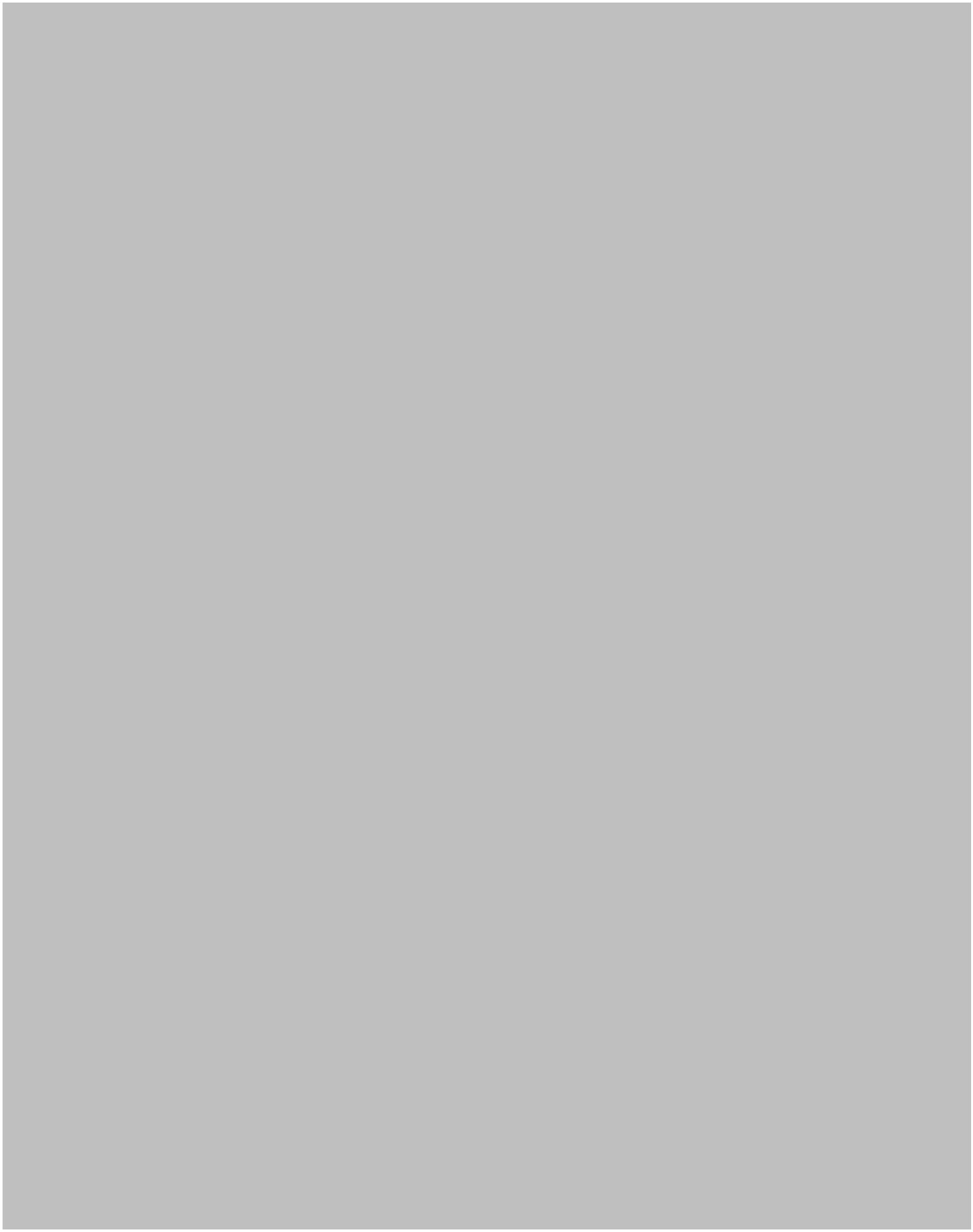

Sébastien Lacroix

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 7 juillet 2020 14:21
À : Trudel, Joanie <Joanie.Trudel2@uqtr.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Objet : Se parler RE: Reconfiguration de l'offre de formation en pratique sage-femme

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Madame Trudel,

Nous avons plusieurs plages horaires à vous proposer pour une discussion la semaine prochaine (semaine du 13 juillet). Toutes les matinées sont possibles, dès 9h jusqu'à 11h. On vous invitera dans TEAMS.

On vise vous présenter la règle budgétaire permettant de soutenir des projets comparables à celui qui vous anime. On pourra vous transmettre quelques documents en avance pour répondre à vos questions.

Dites-moi si cela vous convient en me précisant le moment que vous préférez. J'estime qu'en 30-45 minutes, on aura fait le tour. Prévoyons une heure, pour être certaines de ne pas être bousculées. Qu'en dites-vous?

Salutations,

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 juillet 2020 10:15
À : Trudel, Joanie <Joanie.Trudel2@uqtr.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Reconfiguration de l'offre de formation en pratique sage-femme

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Madame Trudel, bonjour

C'est avec plaisir que je lis votre message. Mon collègue et moi allons nous parler en début de semaine prochaine et nous vous verrons une proposition de rencontre.
Ça vous convient?

Au plaisir

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 26 juin 2020 08:59
À : Parissier, Catherine <Catherine.Parissier@uqtr.ca>
Cc : Dahmane, Adel Omar <Adel-Omar.Dahmane@uqtr.ca>; Bechard, Magali <Magali.Bechard@uqtr.ca>; Paquet, Caroline <Caroline.Paquet@uqtr.ca>; Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>; Marc-André Thivierge <Marc-Andre.Thivierge@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: demande du MSSS en lien avec nos programmes en pratique sage-femmes

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Catherine,

Ce plan de match me semble parfait pour bien arrimer le besoin du milieu avec votre offre de formation. J'en profite pour vous rappeler que nous avons, dans les règles budgétaires des universités, une enveloppe qui permet de soutenir la reconfiguration de l'offre de formation. Différents types de projets peuvent y être admissibles et à première vue, le vôtre répond à plusieurs de nos critères. En 2019-2020, nous acceptions des projets à hauteur de 100k$, nous avons recommandé une augmentation à 150k$ cette année, par projet (optimisation de programmes existants, élaboration de programmes pour répondre à un besoin particulier), peut-être que vous aurez plus d'un projet à nous présenter. Il y a également des sommes réservées pour les mises à jour des formations d'appoint. Les règles budgétaires ne sont pas encore officiellement approuvées, mais ça ne devrait pas tarder. On pourra bien sûr prévoir une rencontre à la fin de l'été ou à la rentrée, mais d'ici là, ton équipe peut communiquer avec M. Sébastien Lacroix de mon équipe qui est responsable de l'enveloppe Reconfiguration de l'offre de formation et il saura vous guider dans la soumission du projet, ou Mme Marie-Claude Riopel pour le volet de la formation d'appoint. Si votre projet ne cadre pas tout à fait dans les Règles existantes, nos discussions permettront de réfléchir à d'autres solutions.

Au plaisir !
Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074
Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

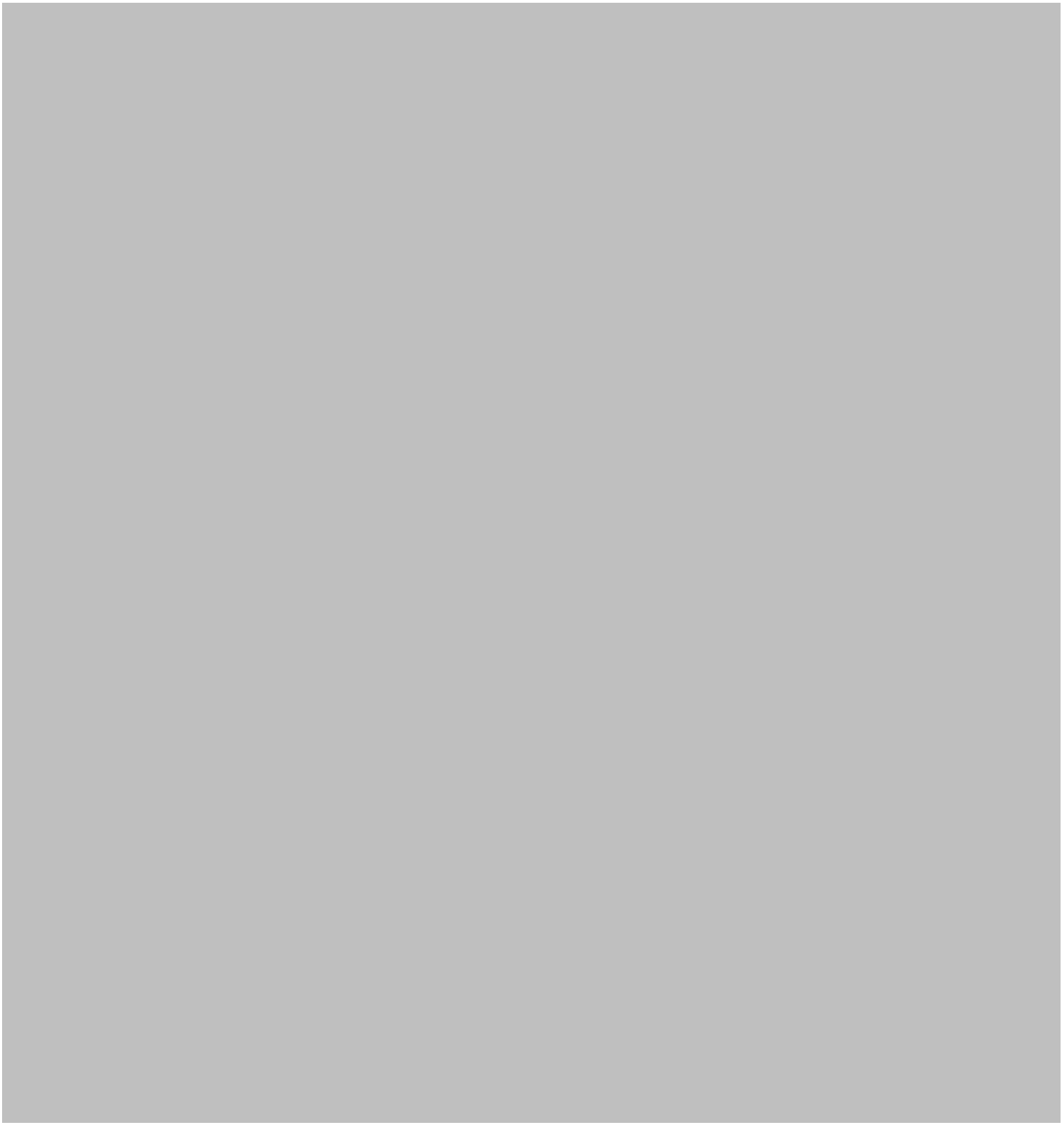

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 7 juillet 2020 14:21
À: Trudel, Joanie
Cc: Sébastien Lacroix
Objet: Se parler RE: Reconfiguration de l'offre de formation en pratique sage-femme

Catégories: Reconfiguration

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Madame Trudel,

Nous avons plusieurs plages horaires à vous proposer pour une discussion la semaine prochaine (semaine du 13 juillet). Toutes les matinées sont possibles, dès 9h jusqu'à 11h. On vous invitera dans TEAMS.

On vise vous présenter la règle budgétaire permettant de soutenir des projets comparables à celui qui vous anime. On pourra vous transmettre quelques documents en avance pour répondre à vos questions.

Dites-moi si cela vous convient en me précisant le moment que vous préférez. J'estime qu'en 30-45 minutes, on aura fait le tour. Prévoyons une heure, pour être certaines de ne pas être bousculées. Qu'en dites-vous?

Salutations,

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 juillet 2020 10:15
À : Trudel, Joanie <Joanie.Trudel2@uqtr.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Reconfiguration de l'offre de formation en pratique sage-femme

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Madame Trudel, bonjour

C'est avec plaisir que je lis votre message. Mon collègue et moi allons nous parler en début de semaine prochaine et nous vous verrons une proposition de rencontre.
Ça vous convient?

Au plaisir

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 26 juin 2020 08:59
À : Parissier, Catherine <Catherine.Parissier@uqtr.ca>
Cc : Dahmane, Adel Omar <Adel-Omar.Dahmane@uqtr.ca>; Bechard, Magali <Magali.Bechard@uqtr.ca>; Paquet, Caroline <Caroline.Paquet@uqtr.ca>; Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>; Marc-André Thivierge <Marc-Andre.Thivierge@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: demande du MSSS en lien avec nos programmes en pratique sage-femmes

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Catherine,

Ce plan de match me semble parfait pour bien arrimer le besoin du milieu avec votre offre de formation. J'en profite pour vous rappeler que nous avons, dans les règles budgétaires des universités, une enveloppe qui permet de soutenir la reconfiguration de l'offre de formation. Différents types de projets peuvent y être admissibles et à première vue, le vôtre répond à plusieurs de nos critères. En 2019-2020, nous acceptions des projets à hauteur de 100k$, nous avons recommandé une augmentation à 150k$ cette année, par projet (optimisation de programmes existants, élaboration de programmes pour répondre à un besoin particulier), peut-être que vous aurez plus d'un projet à nous présenter. Il y a également des sommes réservées pour les mises à jour des formations d'appoint. Les règles budgétaires ne sont pas

encore officiellement approuvées, mais ça ne devrait pas tarder. On pourra bien sûr prévoir une rencontre à la fin de l'été ou à la rentrée, mais d'ici là, ton équipe peut communiquer avec M. Sébastien Lacroix de mon équipe qui est responsable de l'enveloppe Reconfiguration de l'offre de formation et il saura vous guider dans la soumission du projet, ou Mme Marie-Claude Riopel pour le volet de la formation d'appoint. Si votre projet ne cadre pas tout à fait dans les Règles existantes, nos discussions permettront de réfléchir à d'autres solutions.

Au plaisir !
Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074
Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

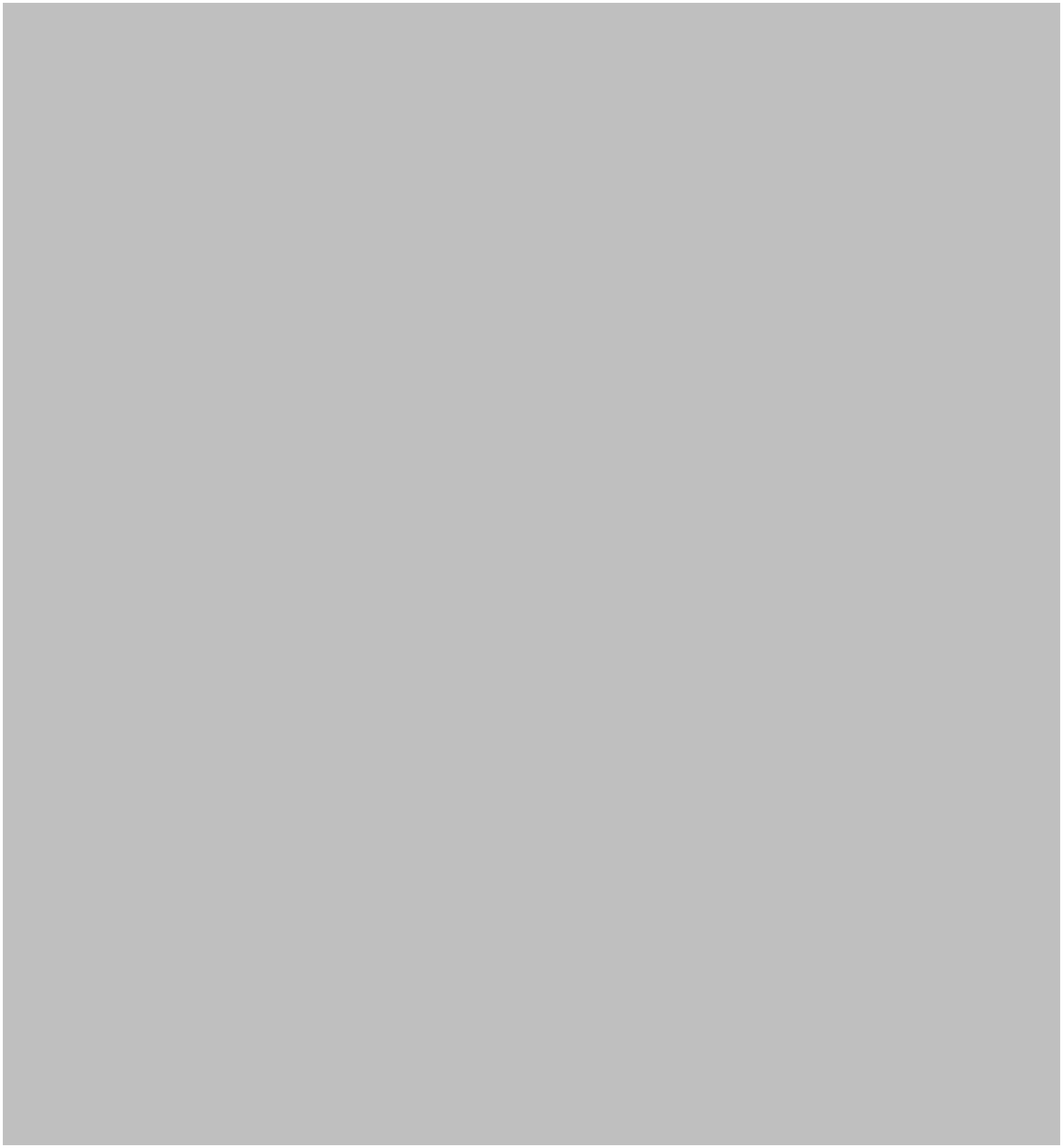

Sébastien Lacroix

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 7 juillet 2020 09:01
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Projets sages-femmes UQTR

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

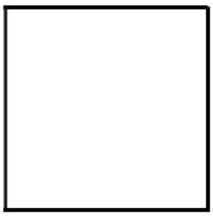

Je comprends.
Pas de problème.
On remet ça.
Est-ce que ces dates / heures offrent des ouvertures?

Mercredi 8 juillet : entre 9h et 11h
Vendredi 10 juillet : entre 9h et 11h
Lundi 13 juillet : ouvert toute la journée
Mardi 14 juillet : ouvert toute la journée

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 7 juillet 2020 08:51
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Projets sages-femmes UQTR

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

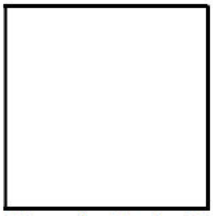

Bien sûr Marie-Pierre.
Cet après-midi, avant 15h30, qu'est-ce qui te conviendrait?

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

-----Rendez-vous d'origine-----

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

Objet: Annulé: Projets sages-femmes UQTR
Lieu: Réunion Microsoft Teams

Début: mar. 2020-07-07 10:30
Fin: mar. 2020-07-07 11:00
Afficher la disponibilité:
Libre

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Pas encore de réponse

Organisateur: Marie-Claude Riopel
Participants obligatoires:
Sébastien Lacroix; Marie-Pierre Harvey

Catégories: Reconfiguration

Importance: Haute
OnlineMeetingConfLink: conf:sip:Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca;gruu;opaque=app:conf:focus:id:teams:2:0!19:meeting_NGEyOTI4NzQtNmNhZS00MzU1LWFjMWUtMmVkYjIwZTY0NTMx-thread.v2!565bb954ceac453ab509fdbbed9dace4!2ce8fc18a5b048ec9200287a89068904
SchedulingServiceMeetingOptionsUrl:
https://teams.microsoft.com/meetingOptions/?organizerId=565bb954-ceac-453a-b509-fdbbed9dace4&tenantId=2ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904&threadId=19_meeting_NGEyOTI4NzQtNmNhZS00MzU1LWFjMWUtMmVkYjIwZTY0NTMx@thread.v2&messageId=0&language=fr-FR
SchedulingServiceUpdateUrl:
https://scheduler.teams.microsoft.com/teams/2ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904/565bb954-ceac-453a-b509-fdbbed9dace4/19_meeting_NGEyOTI4NzQtNmNhZS00MzU1LWFjMWUtMmVkYjIwZTY0NTMx@thread.v2/0
SkypeTeamsMeetingETag: "7f01e742-0000-0200-0000-5efe52490000"
SkypeTeamsMeetingUrl: https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_NGEyOTI4NzQtNmNhZS00MzU1LWFjMWUtMmVkYjIwZTY0NTMx%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%222ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904%22%2c%22Oid%22%3a%22565bb954-ceac-453a-b509-fdbbed9dace4%22%7d
SkypeTeamsProperties: {"cid":"19:meeting_NGEyOTI4NzQtNmNhZS00MzU1LWFjMWUtMmVkYjIwZTY0NTMx@thread.v2","private":true,"type":0,"mid":0,"rid":0,"uid":null}

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Marie-Pierre,

Merci pour votre courriel.

Rappel de l'objet : Obtenir de votre part un écho du besoin de votre point de vue, de même que les leviers existants chez vous pour y répondre.
Mon collègue Sébastien Lacroix sera de la partie en raison de ses responsabilités à la direction.
A bientôt

Rejoindre la réunion Microsoft Teams

En savoir plus sur Teams | Options de réunion

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 7 juillet 2020 09:01
À: Marie-Pierre Harvey
Cc: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Projets sages-femmes UQTR

Catégories: Reconfiguration

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Je comprends.
Pas de problème.
On remet ça.
Est-ce que ces dates / heures offrent des ouvertures?

Mercredi 8 juillet : entre 9h et 11h
Vendredi 10 juillet : entre 9h et 11h
Lundi 13 juillet : ouvert toute la journée
Mardi 14 juillet : ouvert toute la journée

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

[redacted]

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 7 juillet 2020 08:51
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Projets sages-femmes UQTR

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

[redacted]

Bien sûr Marie-Pierre.
Cet après-midi, avant 15h30, qu'est-ce qui te conviendrait?

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

-----Rendez-vous d'origine-----

[redacted]

Sébastien Lacroix

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 7 juillet 2020 08:51
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Projets sages-femmes UQTR

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

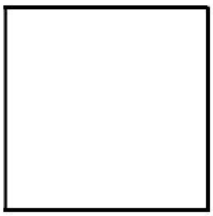

Bien sûr Marie-Pierre.
Cet après-midi, avant 15h30, qu'est-ce qui te conviendrait?

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

-----Rendez-vous d'origine-----

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 7 juillet 2020 08:51
À: Marie-Pierre Harvey
Cc: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Projets sages-femmes UQTR

Catégories: Reconfiguration

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bien sûr Marie-Pierre.
Cet après-midi, avant 15h30, qu'est-ce qui te conviendrait?

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

-----Rendez-vous d'origine-----

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 6 juillet 2020 17:35
À: Sébastien Lacroix
Objet: RE: sage-femmes documents

Catégories: Reconfiguration

Éducation et Enseignement supérieur Québec

Oui, bonne idée
Je t'appellerai

Marie-Claude

De : Sébastien Lacroix
Envoyé : 6 juillet 2020 16:58
À : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: sage-femmes documents

Éducation et Enseignement supérieur Québec

Bonjour Marie-Claude,

Je te remercie d'avoir rassemblé tous ces documents.

Je crois qu'il pourrait être pertinent de s'appeler vers 10h pour accorder nos violons avant de rencontre le MSSS à 10h30. Qu'en penses-tu ?

Bonne soirée,

Sébastien

From: Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Sent: July 6, 2020 4:14 PM
To: Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Subject: sage-femmes documents

Éducation et Enseignement supérieur Québec

Bonjour Sébastien,

Voici quelques documents en suivi à notre discussion de ce matin :

Un aide-mémoire comprenant la correspondance entre l'UQTR et Debbie. J'ai ajouté des pistes de questionnement pour le MSSS
J'ai trouvé des renseignements concernant un programme de bourse du MSSS (avenir en santé). Je vais demander des renseignements complémentaires demain.
J'ai réuni les renseignements encore confidentiels sur la nouvelle RB en pratique sage-femme
Et un tiré à part de la RB reconfiguration

Avec ça, on a un bon tour, je crois.

On peut se parler demain avant la rencontre si tu veux

bye

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 6 juillet 2020 16:14
À: Sébastien Lacroix
Objet: sage-femmes documents
Pièces jointes: 1_Programme SFemme_aide mémoire.docx; 2_Reconfiguration_tire-a-part_UQTR.pdf; 3 _Soutien aux stages en pratique sage rb 2020-2021.docx; 4_Bourses MSSS sage-femme.pdf

Catégories: Reconfiguration

Éducation et Enseignement supérieur Québec

Bonjour Sébastien,

Voici quelques documents en suivi à notre discussion de ce matin :

Un aide-mémoire comprenant la correspondance entre l'UQTR et Debbie. J'ai ajouté des pistes de questionnement pour le MSSS
J'ai trouvé des renseignements concernant un programme de bourse du MSSS (avenir en santé). Je vais demander des renseignements complémentaires demain.
J'ai réuni les renseignements encore confidentiels sur la nouvelle RB en pratique sage-femme
Et un tiré à part de la RB reconfiguration

Avec ça, on a un bon tour, je crois.

On peut se parler demain avant la rencontre si tu veux

bye

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 juillet 2020 10:27
À : Marie-Pierre Harvey <marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Objet : Se parler : programme sage-femme UQTR

Avertissement automatisé : *Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

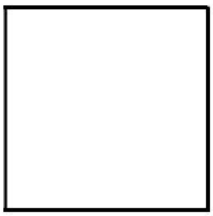

Bonjour Mme Harvey,

Nous avons eu l'occasion de nous parler, il y a de cela un moment, concernant les besoins de ressources en obstétrique et l'augmentation du nombre de diplômées sages-femmes.
J'aurais souhaité avec un écho du besoin de votre point de vue, de même que les leviers existants chez vous pour y répondre. Cela m'aidera à faire le suivi avec l'UQTR.
Est-ce qu'on se parler en début de semaine prochaine?

Salutations cordiales

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 1 juillet 2020 10:27
À: marie-pierre.harvey@msss.gouv.qc.ca
Cc: Sébastien Lacroix; Debbie Gendron
Objet: Se parler : programme sage-femme UQTR

Catégories: Reconfiguration

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Mme Harvey,

Nous avons eu l'occasion de nous parler, il y a de cela un moment, concernant les besoins de ressources en obstétrique et l'augmentation du nombre de diplômées sages-femmes.
J'aurais souhaité avec un écho du besoin de votre point de vue, de même que les leviers existants chez vous pour y répondre. Cela m'aidera à faire le suivi avec l'UQTR.
Est-ce qu'on se parler en début de semaine prochaine?

Salutations cordiales

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 1 juillet 2020 10:15
À: Trudel, Joanie
Cc: Sébastien Lacroix
Objet: RE: Reconfiguration de l'offre de formation en pratique sage-femme

Catégories: Reconfiguration

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Madame Trudel, bonjour

C'est avec plaisir que je lis votre message. Mon collègue et moi allons nous parler en début de semaine prochaine et nous vous verrons une proposition de rencontre.
Ça vous convient?

Au plaisir

Marie-Claude

Marie-Claude Riopel, Ph.D.
Conseillère experte aux affaires universitaires
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca
COVID-19 : Veuillez noter que ma prestation de travail est effectuée en télétravail. La meilleure façon de me joindre est par courriel. Je vous remercie de votre compréhension.

De : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 26 juin 2020 08:59
À : Parissier, Catherine <Catherine.Parissier@uqtr.ca>
Cc : Dahmane, Adel Omar <Adel-Omar.Dahmane@uqtr.ca>; Bechard, Magali <Magali.Bechard@uqtr.ca>; Paquet, Caroline <Caroline.Paquet@uqtr.ca>; Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>; Marc-André Thivierge <Marc-Andre.Thivierge@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: demande du MSSS en lien avec nos programmes en pratique sage-femmes

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Catherine,

Ce plan de match me semble parfait pour bien arrimer le besoin du milieu avec votre offre de formation. J'en profite pour vous rappeler que nous avons, dans les règles budgétaires des universités, une enveloppe qui permet de soutenir la reconfiguration de l'offre de formation. Différents types de projets peuvent y être admissibles et à première vue, le vôtre répond à plusieurs de nos critères. En 2019-2020, nous acceptions des projets à hauteur de 100k$, nous avons recommandé une augmentation à 150k$ cette année, par projet (optimisation de programmes existants, élaboration de programmes pour répondre à un besoin particulier), peut-être que vous aurez plus d'un projet à nous présenter. Il y a également des sommes réservées pour les mises à jour des formations d'appoint. Les règles budgétaires ne sont pas encore officiellement approuvées, mais ça ne devrait pas tarder. On pourra bien sûr prévoir une rencontre à la fin de l'été ou à la rentrée, mais d'ici là, ton équipe peut communiquer avec M. Sébastien Lacroix de mon équipe qui est responsable de l'enveloppe Reconfiguration de l'offre de formation et il saura vous guider dans la soumission du projet, ou Mme Marie-Claude Riopel pour le volet de la formation d'appoint. Si votre projet ne cadre pas tout à fait dans les Règles existantes, nos discussions permettront de réfléchir à d'autres solutions.

Au plaisir !
Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074
Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

Sébastien Lacroix

De : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 26 juin 2020 08:59
À : Parissier, Catherine <Catherine.Parissier@uqtr.ca>
Cc : Dahmane, Adel Omar <Adel-Omar.Dahmane@uqtr.ca>; Bechard, Magali <Magali.Bechard@uqtr.ca>; Paquet, Caroline <Caroline.Paquet@uqtr.ca>; Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>; Marc-André Thivierge <Marc-Andre.Thivierge@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: demande du MSSS en lien avec nos programmes en pratique sage-femmes

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Catherine,

Ce plan de match me semble parfait pour bien arrimer le besoin du milieu avec votre offre de formation. J'en profite pour vous rappeler que nous avons, dans les règles budgétaires des universités, une enveloppe qui permet de soutenir la reconfiguration de l'offre de formation. Différents types de projets peuvent y être admissibles et à première vue, le vôtre répond à plusieurs de nos critères. En 2019-2020, nous acceptions des projets à hauteur de 100k$, nous avons recommandé une augmentation à 150k$ cette année, par projet (optimisation de programmes existants, élaboration de programmes pour répondre à un besoin particulier), peut-être que vous aurez plus d'un projet à nous présenter. Il y a également des sommes réservées pour les mises à jour des formations d'appoint. Les règles budgétaires ne sont pas encore officiellement approuvées, mais ça ne devrait pas tarder. On pourra bien sûr prévoir une rencontre à la fin de l'été ou à la rentrée, mais d'ici là, ton équipe peut communiquer avec M. Sébastien Lacroix de mon équipe qui est responsable de l'enveloppe Reconfiguration de l'offre de formation et il saura vous guider dans la soumission du projet, ou Mme Marie-Claude Riopel pour le volet de la formation d'appoint. Si votre projet ne cadre pas tout à fait dans les Règles existantes, nos discussions permettront de réfléchir à d'autres solutions.

Au plaisir !
Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074
Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

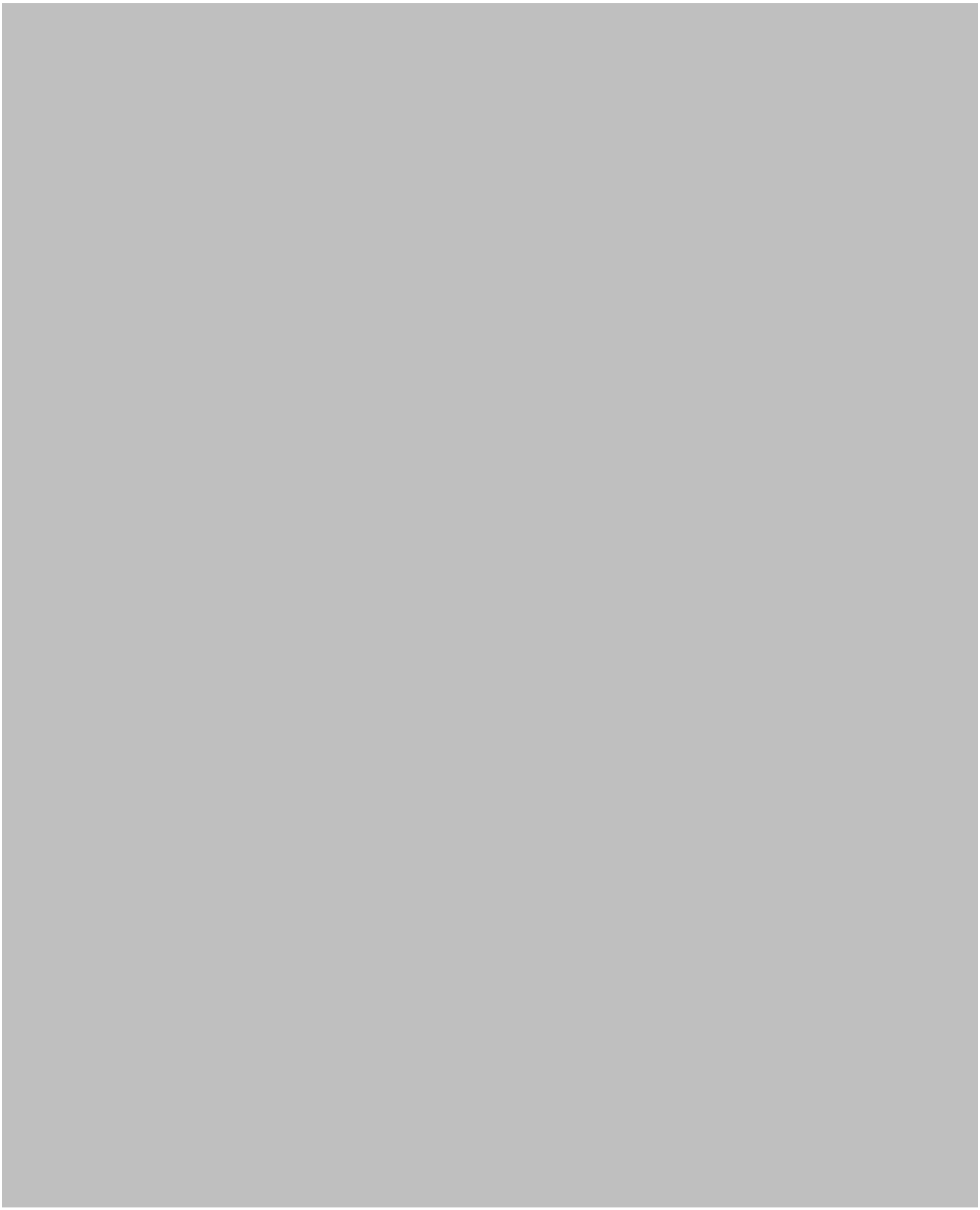

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Sébastien Lacroix

De : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 26 juin 2020 08:59
À : Parissier, Catherine <Catherine.Parissier@uqtr.ca>
Cc : Dahmane, Adel Omar <Adel-Omar.Dahmane@uqtr.ca>; Bechard, Magali <Magali.Bechard@uqtr.ca>; Paquet, Caroline <Caroline.Paquet@uqtr.ca>; Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>; Marc-André Thivierge <Marc-Andre.Thivierge@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: demande du MSSS en lien avec nos programmes en pratique sage-femmes

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Catherine,

Ce plan de match me semble parfait pour bien arrimer le besoin du milieu avec votre offre de formation. J'en profite pour vous rappeler que nous avons, dans les règles budgétaires des universités, une enveloppe qui permet de soutenir la reconfiguration de l'offre de formation. Différents types de projets peuvent y être admissibles et à première vue, le vôtre répond à plusieurs de nos critères. En 2019-2020, nous acceptions des projets à hauteur de 100k$, nous avons

recommandé une augmentation à 150k$ cette année, par projet (optimisation de programmes existants, élaboration de programmes pour répondre à un besoin particulier), peut-être que vous aurez plus d'un projet à nous présenter. Il y a également des sommes réservées pour les mises à jour des formations d'appoint. Les règles budgétaires ne sont pas encore officiellement approuvées, mais ça ne devrait pas tarder. On pourra bien sûr prévoir une rencontre à la fin de l'été ou à la rentrée, mais d'ici là, ton équipe peut communiquer avec M. Sébastien Lacroix de mon équipe qui est responsable de l'enveloppe Reconfiguration de l'offre de formation et il saura vous guider dans la soumission du projet, ou Mme Marie-Claude Riopel pour le volet de la formation d'appoint. Si votre projet ne cadre pas tout à fait dans les Règles existantes, nos discussions permettront de réfléchir à d'autres solutions.

Au plaisir !
Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074
Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

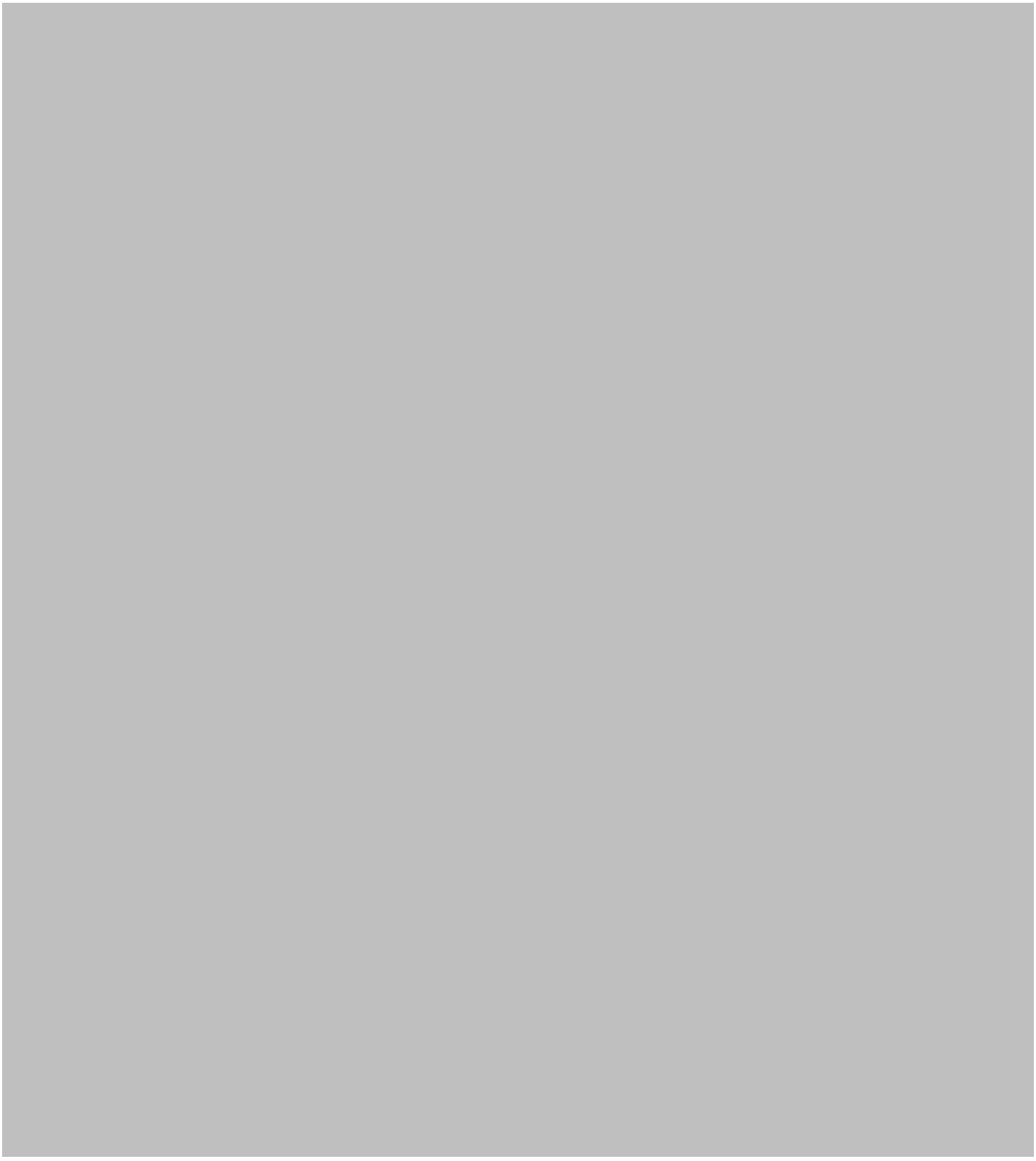

Sébastien Lacroix

De: Marie-Claude Riopel
Envoyé: 26 juin 2020 09:06
À: Debbie Gendron
Cc: Sébastien Lacroix
Objet: RE: demande du MSSS en lien avec nos programmes en pratique sage-femmes

Catégories: Reconfiguration

Éducation et Enseignement supérieur Québec

Certainement.
Je mets ça à mon plan de travail.

Marie-Claude

De : Debbie Gendron
Envoyé : 26 juin 2020 09:05
À : Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>
Cc : Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>
Objet : TR: demande du MSSS en lien avec nos programmes en pratique sage-femmes

Éducation et Enseignement supérieur Québec

MC, tu connais déjà Mme Harvey du MSSS il me semble. Pourrais-tu essayer de communiquer avec elle pour en apprendre davantage sur leur besoin et voir si de leur côté ils ont des disponibilités financières pour un tel projet ? Explorer les possibles arrimages avec eux avant qu'on rencontre l'UQTR. Selon vos vacances à toi et Sébastien, vous pourriez essayer de faire cet appel ensemble ou au moins vous tenir au courant sur ce dossier.

Merci
Debbie

De : Debbie Gendron
Envoyé : 26 juin 2020 08:59
À : Parissier, Catherine <Catherine.Parissier@uqtr.ca>
Cc : Dahmane, Adel Omar <Adel-Omar.Dahmane@uqtr.ca>; Bechard, Magali <Magali.Bechard@uqtr.ca>; Paquet, Caroline <Caroline.Paquet@uqtr.ca>; Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>; Marc-André Thivierge <Marc-Andre.Thivierge@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: demande du MSSS en lien avec nos programmes en pratique sage-femmes

Bonjour Catherine,

Ce plan de match me semble parfait pour bien arrimer le besoin du milieu avec votre offre de formation. J'en profite pour vous rappeler que nous avons, dans les règles budgétaires des universités, une enveloppe qui permet de soutenir la reconfiguration de l'offre de formation. Différents types de projets peuvent y être admissibles et à première vue, le vôtre répond à plusieurs de nos critères. En 2019-2020, nous acceptions des projets à hauteur de 100k$, nous avons recommandé une augmentation à 150k$ cette année, par projet (optimisation de programmes existants, élaboration de programmes pour répondre à un besoin particulier), peut-être que vous aurez plus d'un projet à nous présenter. Il y a également des sommes réservées pour les mises à jour des formations d'appoint. Les règles budgétaires ne sont pas encore officiellement approuvées, mais ça ne devrait pas tarder. On pourra bien sûr prévoir une rencontre à la fin de l'été ou à la rentrée, mais d'ici là, ton équipe peut communiquer avec M. Sébastien Lacroix de mon équipe qui est responsable de l'enveloppe Reconfiguration de l'offre de formation et il saura vous guider dans la soumission du projet, ou Mme Marie-Claude Riopel pour le volet de la formation d'appoint. Si votre projet ne cadre pas tout à fait dans les Règles existantes, nos discussions permettront de réfléchir à d'autres solutions.

Au plaisir !
Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074
Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

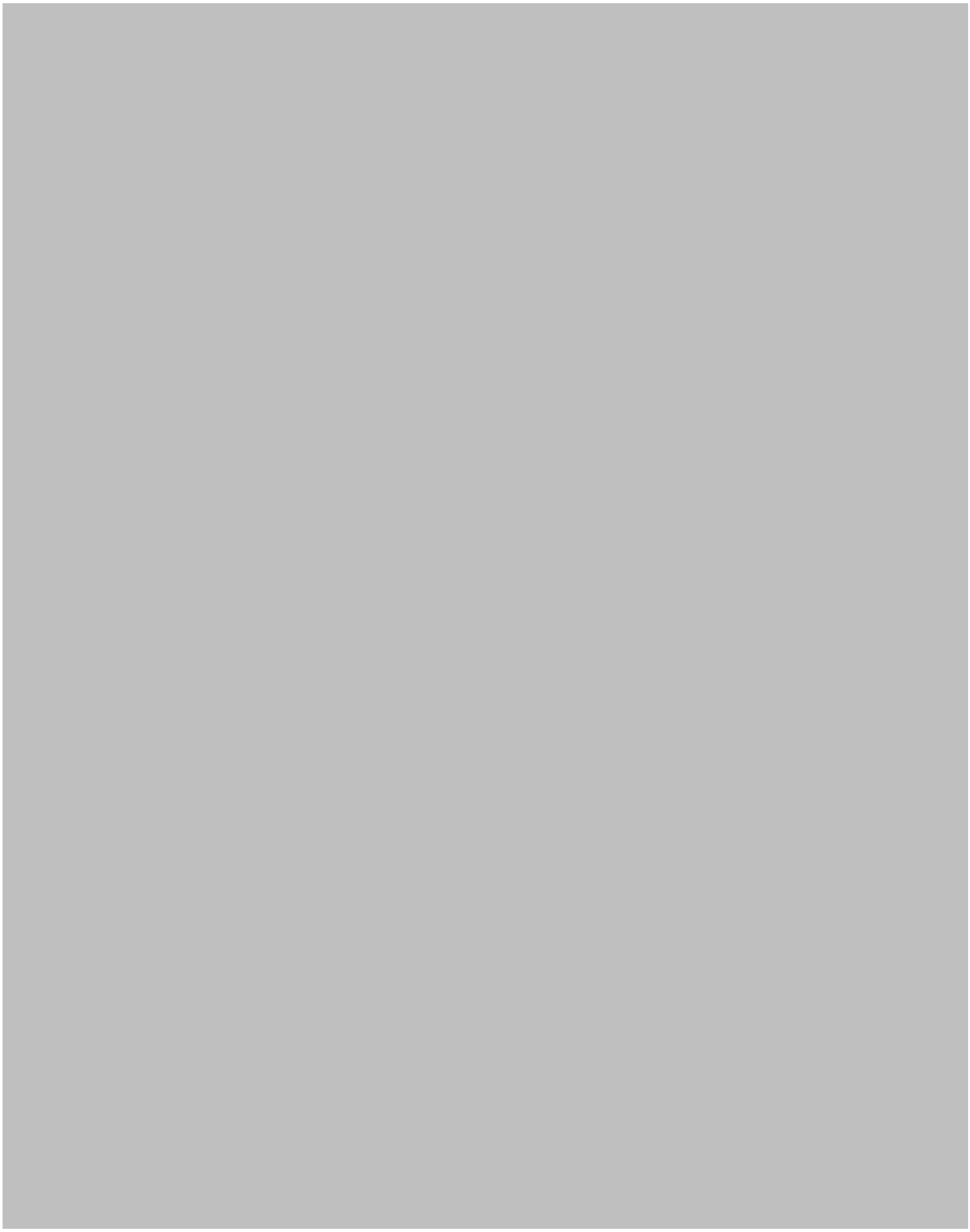

Sébastien Lacroix

De: Debbie Gendron
Envoyé: 26 juin 2020 09:05
À: Marie-Claude Riopel
Cc: Sébastien Lacroix
Objet: TR: demande du MSSS en lien avec nos programmes en pratique sage-femmes

Catégories: Reconfiguration

Éducation et Enseignement supérieur Québec

MC, tu connais déjà Mme Harvey du MSSS il me semble. Pourrais-tu essayer de communiquer avec elle pour en apprendre davantage sur leur besoin et voir si de leur côté ils ont des disponibilités financières pour un tel projet ? Explorer les possibles arrimages avec eux avant qu'on rencontre l'UQTR. Selon vos vacances à toi et Sébastien, vous pourriez essayer de faire cet appel ensemble ou au moins vous tenir au courant sur ce dossier.

Merci
Debbie

De : Debbie Gendron
Envoyé : 26 juin 2020 08:59
À : Parissier, Catherine <Catherine.Parissier@uqtr.ca>
Cc : Dahmane, Adel Omar <Adel-Omar.Dahmane@uqtr.ca>; Bechard, Magali <Magali.Bechard@uqtr.ca>; Paquet, Caroline <Caroline.Paquet@uqtr.ca>; Sébastien Lacroix <Sebastien.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Riopel <Marie-Claude.Riopel@education.gouv.qc.ca>; Marc-André Thivierge <Marc-Andre.Thivierge@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: demande du MSSS en lien avec nos programmes en pratique sage-femmes

Bonjour Catherine,

Ce plan de match me semble parfait pour bien arrimer le besoin du milieu avec votre offre de formation. J'en profite pour vous rappeler que nous avons, dans les règles budgétaires des universités, une enveloppe qui permet de soutenir la reconfiguration de l'offre de formation. Différents types de projets peuvent y être admissibles et à première vue, le vôtre répond à plusieurs de nos critères. En 2019-2020, nous acceptions des projets à hauteur de 100k$, nous avons recommandé une augmentation à 150k$ cette année, par projet (optimisation de programmes existants, élaboration de programmes pour répondre à un besoin particulier), peut-être que vous aurez plus d'un projet à nous présenter. Il y a également des sommes réservées pour les mises à jour des formations d'appoint. Les règles budgétaires ne sont pas encore officiellement approuvées, mais ça ne devrait pas tarder. On pourra bien sûr prévoir une rencontre à la fin de l'été ou à la rentrée, mais d'ici là, ton équipe peut communiquer avec M. Sébastien Lacroix de mon équipe qui est responsable de l'enveloppe Reconfiguration de l'offre de formation et il saura vous guider dans la soumission du projet, ou Mme Marie-Claude Riopel pour le volet de la formation d'appoint. Si votre projet ne cadre pas tout à fait dans les Règles existantes, nos discussions permettront de réfléchir à d'autres solutions.

Au plaisir !
Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074
Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

Sébastien Lacroix

De: Debbie Gendron
Envoyé: 26 juin 2020 08:59
À: Parissier, Catherine
Cc: Dahmane, Adel Omar; Bechard, Magali; Paquet, Caroline; Sébastien Lacroix; Marie-Claude Riopel; Marc-André Thivierge
Objet: RE: demande du MSSS en lien avec nos programmes en pratique sage-femmes

Catégories: Reconfiguration

Bonjour Catherine,

Ce plan de match me semble parfait pour bien arrimer le besoin du milieu avec votre offre de formation. J'en profite pour vous rappeler que nous avons, dans les règles budgétaires des universités, une enveloppe qui permet de soutenir la reconfiguration de l'offre de formation. Différents types de projets peuvent y être admissibles et à première vue, le vôtre répond à plusieurs de nos critères. En 2019-2020, nous acceptions des projets à hauteur de 100k$, nous avons recommandé une augmentation à 150k$ cette année, par projet (optimisation de programmes existants, élaboration de programmes pour répondre à un besoin particulier), peut-être que vous aurez plus d'un projet à nous présenter. Il y a également des sommes réservées pour les mises à jour des formations d'appoint. Les règles budgétaires ne sont pas encore officiellement approuvées, mais ça ne devrait pas tarder. On pourra bien sûr prévoir une rencontre à la fin de l'été ou à la rentrée, mais d'ici là, ton équipe peut communiquer avec M. Sébastien Lacroix de mon équipe qui est responsable de l'enveloppe Reconfiguration de l'offre de formation et il saura vous guider dans la soumission du projet, ou Mme Marie-Claude Riopel pour le volet de la formation d'appoint. Si votre projet ne cadre pas tout à fait dans les Règles existantes, nos discussions permettront de réfléchir à d'autres solutions.

Au plaisir !
Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074
Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

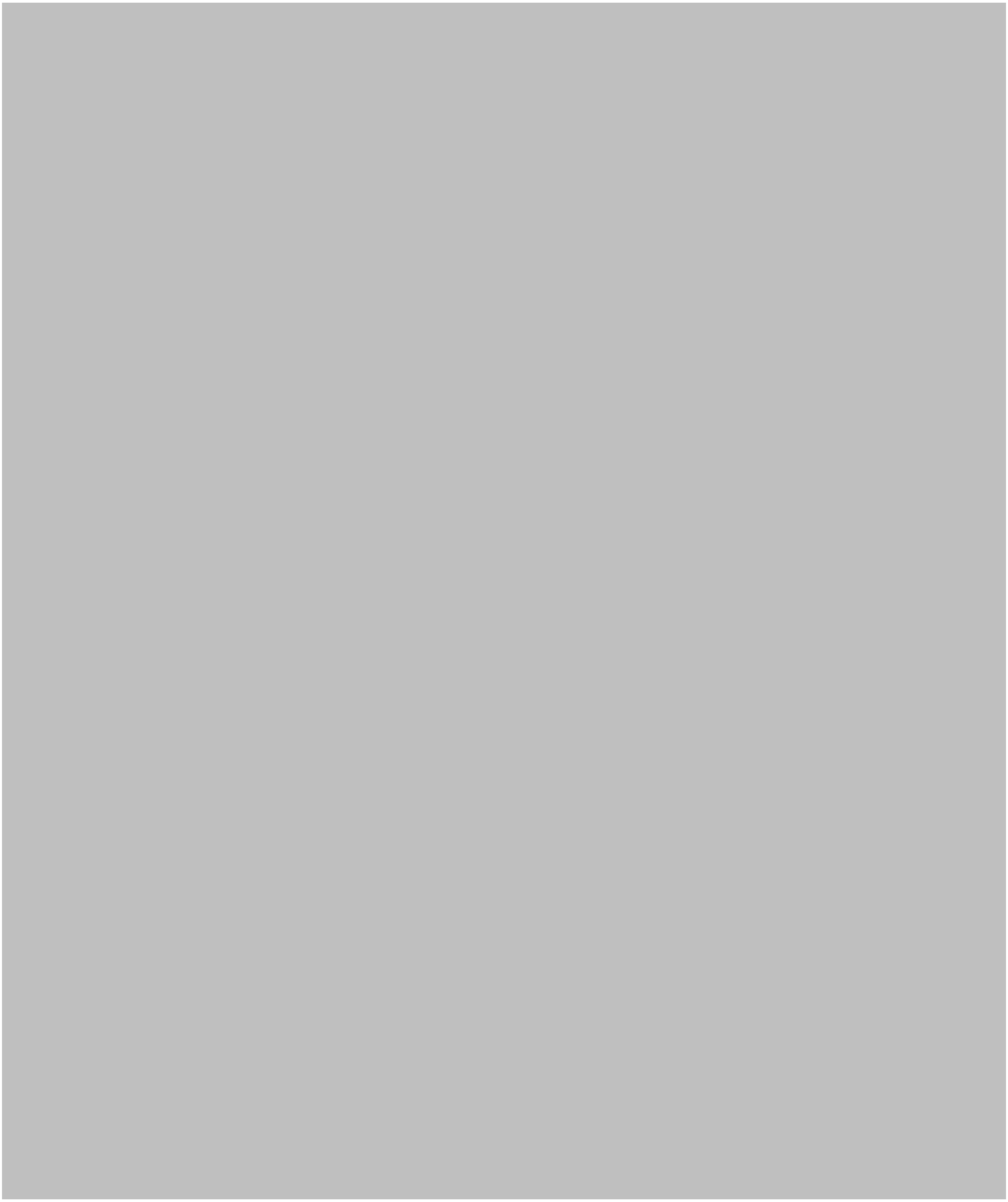

Sébastien Lacroix

De: Mélanie Savard
Envoyé: 19 juin 2020 11:28
À: Maryse Champagne; Marie-Claude Riopel; Catherine Bouchard; Simon Laverdière; Jesus Jimenez-Orte; Anne Fortin; Mojisola Fakorédé; Geneviève Rioux; Chantal Morin; Franck Fassion; Mathieu Maltais; Sébastien Lacroix; Sophie Gagné; Mathieu Trudelle; Laurie Gingras; Lucie Ouellet
Cc: Debbie Gendron; Lucie Lepage
Objet: RB 2020-2021
Pièces jointes: SC-43735com1-3-Re´gime budge´taire 2020-2021_22052020_Universite´s.docx

Catégories: Reconfiguration

Éducation et Enseignement supérieur Québec

Bonjour,

Les règles budgétaires sont dans le Teams DERU : https://teams.microsoft.com/l/file/6567AC89-21CA-45E2-B6BB-006FEAD6FD5C?tenantId=2ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904&fileType=docx&objectUrl=https%3A%2F%2Feduqc.sharepoint.com%2Fsites%2FTM-Commun-DERU-ES-Regles2021%2FDocuments%20partages%2FRegles2021%2FSC-43735com1-3-Re%C2%B4gime%20budge%C2%B4taire%202020-2021_22052020_Universite%C2%B4s.docx&baseUrl=https%3A%2F%2Feduqc.sharepoint.com%2Fsites%2FTM-Commun-DERU-ES-Regles2021&serviceName=teams&threadId=19:156300dd57b7406e88adc8d7108ef71e@thread.skype&groupId=fb34107b-3b36-47a5-9408-b1d4a26b5a54

Je vous les joins également à ce courriel.

Bonne journée!

Mélanie Savard
Adjointe exécutive
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2839, poste 3294
melanie.savard@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Catherine Bouchard

De : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 13 février 2020 10:41
À : Parissier, Catherine <Catherine.Parissier@uqtr.ca>
Cc : Thibault, Sonia <Sonia.Thibault@uqtr.ca>; Paquet, Caroline <Caroline.Paquet@uqtr.ca>; Bechard, Magali <Magali.Bechard@uqtr.ca>; Vice-rectorat aux études et à la formation (VREF) <vref@uqtr.ca>; Masson, Marie-Claude <Marie-Claude.Masson@uqtr.ca>; Marc-André Thivierge <Marc-Andre.Thivierge@education.gouv.qc.ca>; Catherine Bouchard <Catherine.Bouchard@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Suivi appel - règle budgétaire Sages-femmes

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Catherine,

Concernant l'enveloppe de 250k$, on m'a informé que la transaction est en cours de traitement dans le système ministériel. À noter que le versement réel sera fait lors des versements mensuels standards. Le prochain sera pour la fin mars 2020.

Concernant le programme, c'est conforme à notre conversation, nous allons travailler sur l'entente pour la prochaine année, mais considérant la volonté de verser les sommes aux étudiants dès que possible pour bien les soutenir, le programme présenté répond aux objectifs de la règle budgétaire.

J'espère avoir répondu à vos questions et n'hésitez pas si vous en avez d'autres.

Au plaisir,
Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074
Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

De : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 5 février 2020 08:47
À : Parissier, Catherine <Catherine.Parissier@uqtr.ca>
Cc : Lucie Lepage <Lucie.Lepage@education.gouv.qc.ca>; Marc-André Thivierge <Marc-Andre.Thivierge@education.gouv.qc.ca>; Vice-rectorat aux études et à la formation (VREF) <vref@uqtr.ca>
Objet : RE: Suivi appel - règle budgétaire Sages-femmes

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Catherine,

Est-ce que ça serait possible de prévoir se parler aujourd'hui pour faire un suivi du dossier en objet svp ? Je suis en rencontre toute la journée, mais à partir de 10h, je peux sortir de rencontre pour discuter sur mon cell : [redacted]

Merci !
Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074

Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

De : Debbie Gendron
Envoyé : 30 janvier 2020 14:18
À : Parissier, Catherine <Catherine.Parissier@uqtr.ca>
Cc : Lucie Lepage <Lucie.Lepage@education.gouv.qc.ca>; Marc-André Thivierge <Marc-Andre.Thivierge@education.gouv.qc.ca>; "Vice-rectorat aux études et à la formation (VREF)" <vref@uqtr.ca>
Objet : RE: Suivi appel - règle budgétaire Sages-femmes

Bonjour Catherine,

Je dois encore faire des vérifications pour la question soulevée ce matin au sujet d'une entente à signer.

Je vous reviens lundi au plus tard.

Merci
Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074
Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

De : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 29 janvier 2020 17:13
À : Parissier, Catherine <Catherine.Parissier@uqtr.ca>; Marc-André Thivierge <Marc-Andre.Thivierge@education.gouv.qc.ca>

Cc : Lucie Lepage <Lucie.Lepage@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Suivi appel - règle budgétaire Sages-femmes

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Catherine,

Jeudi matin à 9 :30, on t'appelle, c'est ok ?

Merci
Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074
Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

De : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 20 décembre 2019 15:21
À : Vice-rectorat aux études et à la formation (VREF) <vref@uqtr.ca>
Cc : Catherine Bouchard <Catherine.Bouchard@education.gouv.qc.ca>; Marc-André Thivierge <Marc-Andre.Thivierge@education.gouv.qc.ca>
Objet : Suivi appel - règle budgétaire Sages-femmes
Importance : Haute

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Catherine,

Pour donner suite à notre conversation téléphonique du 13 novembre dernier à propos de votre proposition visant à répartir la somme de 250 000 $ qui sera allouée chaque année à l'UQTR par l'intermédiaire d'une règle budgétaire, nous avons commenté le document que vous nous avez transmis, notamment à propos des modalités d'abandon ou d'échec du stage.

Je vous retourne donc le document de proposition avec quelques commentaires qui apportent des précisions au sujet du Programme de prêts et bourses du Québec et du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires du MEES.

À cet égard, je vous informe par cette même occasion que la règle budgétaire a été approuvée par le Conseil du trésor.

N'hésitez pas à communiquer avec moi, ou avec Catherine Bouchard en copie de ce message, pour toute question ou tout commentaire.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter de joyeuses Fêtes.

Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074
Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Catherine Bouchard

De: Debbie Gendron
Envoyé: 13 février 2020 10:41
À: Catherine.Parissier
Cc: Thibault, Sonia; Paquet, Caroline; Bechard, Magali; "Vice-rectorat aux études et à la formation (VREF)"; Masson, Marie-Claude; Marc-André Thivierge; Catherine Bouchard
Objet: RE: Suivi appel - règle budgétaire Sages-femmes

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Catherine,

Concernant l'enveloppe de 250k$, on m'a informé que la transaction est en cours de traitement dans le système ministériel. À noter que le versement réel sera fait lors des versements mensuels standards. Le prochain sera pour la fin mars 2020.

Concernant le programme, c'est conforme à notre conversation, nous allons travailler sur l'entente pour la prochaine année, mais considérant la volonté de verser les sommes aux étudiants dès que possible pour bien les soutenir, le programme présenté répond aux objectifs de la règle budgétaire.

J'espère avoir répondu à vos questions et n'hésitez pas si vous en avez d'autres.

Au plaisir,
Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074
Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

De : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 5 février 2020 08:47
À : Parissier, Catherine <Catherine.Parissier@uqtr.ca>
Cc : Lucie Lepage <Lucie.Lepage@education.gouv.qc.ca>; Marc-André Thivierge <Marc-Andre.Thivierge@education.gouv.qc.ca>; Vice-rectorat aux études et à la formation (VREF) <vref@uqtr.ca>
Objet : RE: Suivi appel - règle budgétaire Sages-femmes

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Catherine,

Est-ce que ça serait possible de prévoir se parler aujourd'hui pour faire un suivi du dossier en objet svp ? Je suis en rencontre toute la journée, mais à partir de 10h, je peux sortir de rencontre pour discuter sur mon cell : [redacted]

Merci !
Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074
Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

De : Debbie Gendron
Envoyé : 30 janvier 2020 14:18
À : Parissier, Catherine <Catherine.Parissier@uqtr.ca>
Cc : Lucie Lepage <Lucie.Lepage@education.gouv.qc.ca>; Marc-André Thivierge <Marc-Andre.Thivierge@education.gouv.qc.ca>; "Vice-rectorat aux études et à la formation (VREF)" <vref@uqtr.ca>
Objet : RE: Suivi appel - règle budgétaire Sages-femmes

Bonjour Catherine,

Je dois encore faire des vérifications pour la question soulevée ce matin au sujet d'une entente à signer.

Je vous reviens lundi au plus tard.

Merci
Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074
Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

De : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 29 janvier 2020 17:13
À : Parissier, Catherine <Catherine.Parissier@uqtr.ca>; Marc-André Thivierge <Marc-Andre.Thivierge@education.gouv.qc.ca>
Cc : Lucie Lepage <Lucie.Lepage@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Suivi appel - règle budgétaire Sages-femmes

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Catherine,

Jeudi matin à 9 :30, on t'appelle, c'est ok ?

Merci
Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074
Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

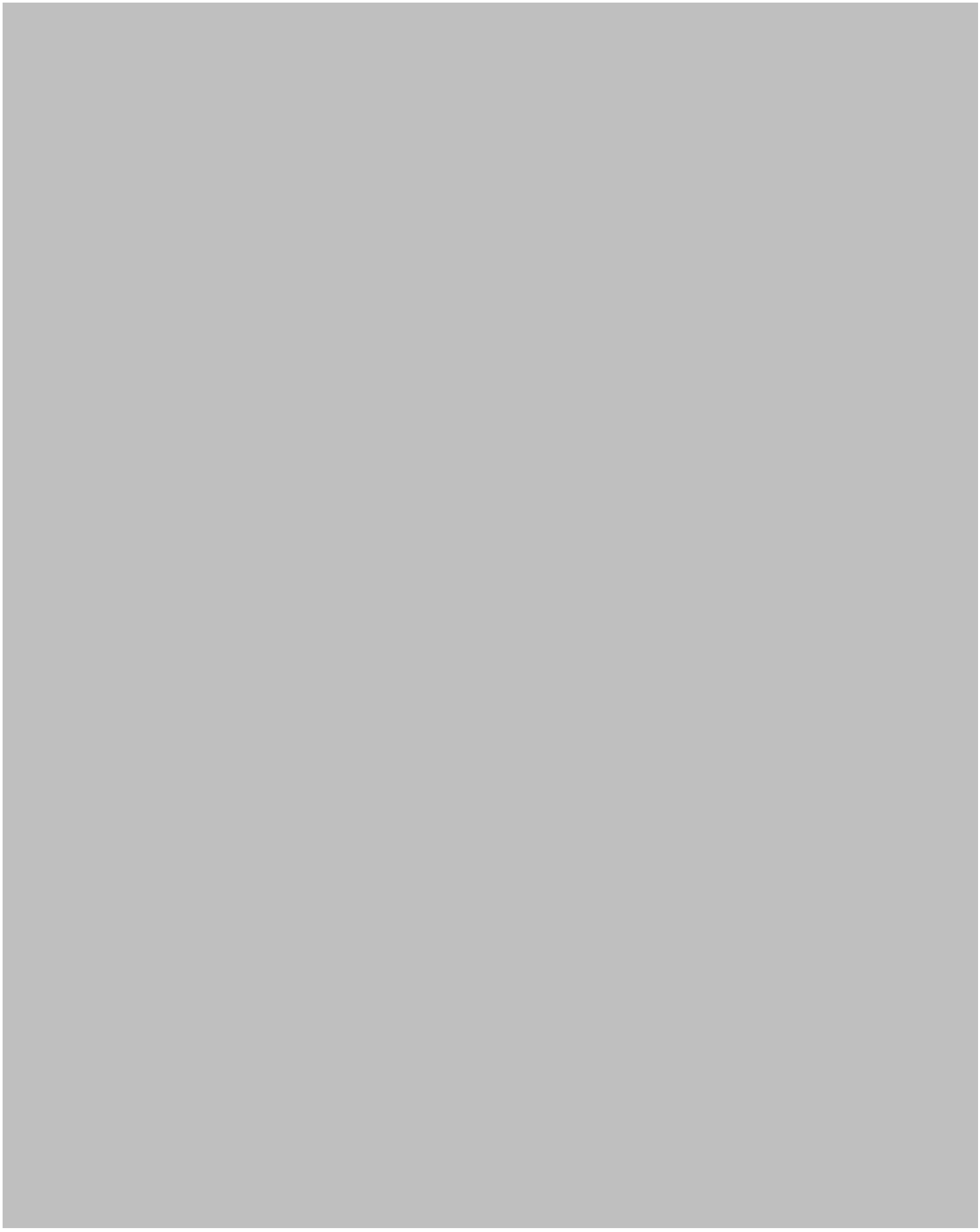

De : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 20 décembre 2019 15:21
À : Vice-rectorat aux études et à la formation (VREF) <vref@uqtr.ca>
Cc : Catherine Bouchard <Catherine.Bouchard@education.gouv.qc.ca>; Marc-André Thivierge <Marc-Andre.Thivierge@education.gouv.qc.ca>
Objet : Suivi appel - règle budgétaire Sages-femmes
Importance : Haute

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Catherine,

Pour donner suite à notre conversation téléphonique du 13 novembre dernier à propos de votre proposition visant à répartir la somme de 250 000 $ qui sera allouée chaque année à l'UQTR par l'intermédiaire d'une règle budgétaire, nous avons commenté le document que vous nous avez transmis, notamment à propos des modalités d'abandon ou d'échec du stage.

Je vous retourne donc le document de proposition avec quelques commentaires qui apportent des précisions au sujet du Programme de prêts et bourses du Québec et du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires du MEES.

À cet égard, je vous informe par cette même occasion que la règle budgétaire a été approuvée par le Conseil du trésor.

N'hésitez pas à communiquer avec moi, ou avec Catherine Bouchard en copie de ce message, pour toute question ou tout commentaire.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter de joyeuses Fêtes.

Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074
Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Catherine Bouchard

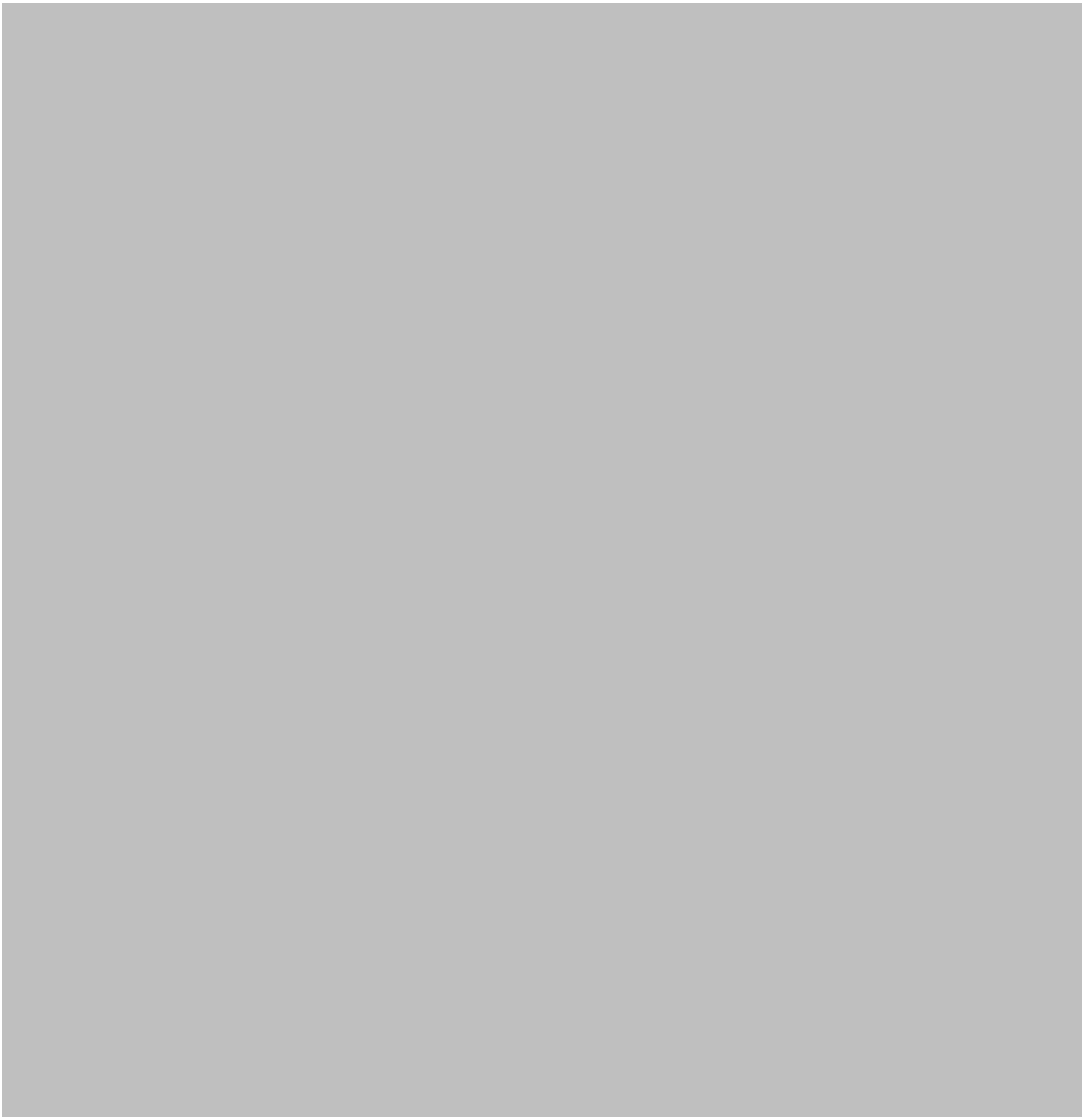

De : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 20 décembre 2019 15:21
À : Vice-rectorat aux études et à la formation (VREF) <vref@uqtr.ca>
Cc : Catherine Bouchard <Catherine.Bouchard@education.gouv.qc.ca>; Marc-André Thivierge <Marc-Andre.Thivierge@education.gouv.qc.ca>

Objet : Suivi appel - règle budgétaire Sages-femmes
Importance : Haute

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Catherine,

Pour donner suite à notre conversation téléphonique du 13 novembre dernier à propos de votre proposition visant à répartir la somme de 250 000 $ qui sera allouée chaque année à l'UQTR par l'intermédiaire d'une règle budgétaire, nous avons commenté le document que vous nous avez transmis, notamment à propos des modalités d'abandon ou d'échec du stage.

Je vous retourne donc le document de proposition avec quelques commentaires qui apportent des précisions au sujet du Programme de prêts et bourses du Québec et du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires du MEES.

À cet égard, je vous informe par cette même occasion que la règle budgétaire a été approuvée par le Conseil du trésor.

N'hésitez pas à communiquer avec moi, ou avec Catherine Bouchard en copie de ce message, pour toute question ou tout commentaire.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter de joyeuses Fêtes.

Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074
Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Catherine Bouchard

De: Debbie Gendron
Envoyé: 20 décembre 2019 15:21
À: "Vice-rectorat aux études et à la formation (VREF)"
Cc: Catherine Bouchard; Marc-André Thivierge
Objet: Suivi appel - règle budgétaire Sages-femmes
Pièces jointes: Soutien aux stagiaires en pratique sage-femme, Commentaires du MEES.docx

Importance: Haute

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Catherine,

Pour donner suite à notre conversation téléphonique du 13 novembre dernier à propos de votre proposition visant à répartir la somme de 250 000 $ qui sera allouée chaque année à l'UQTR par l'intermédiaire d'une règle budgétaire, nous avons commenté le document que vous nous avez transmis, notamment à propos des modalités d'abandon ou d'échec du stage.

Je vous retourne donc le document de proposition avec quelques commentaires qui apportent des précisions au sujet du Programme de prêts et bourses du Québec et du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires du MEES.

À cet égard, je vous informe par cette même occasion que la règle budgétaire a été approuvée par le Conseil du trésor.

N'hésitez pas à communiquer avec moi, ou avec Catherine Bouchard en copie de ce message, pour toute question ou tout commentaire.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter de joyeuses Fêtes.

Debbie

Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-643-2839 p. 3192
Télécopieur : 418-263-3074
Debbie.gendron@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Catherine Bouchard

De: Debbie Gendron
Envoyé: 28 octobre 2019 10:28
À: Catherine Bouchard
Objet: TR: Report - Programme de bourses en pratique sage-femme offert par le MSSS

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

PTI

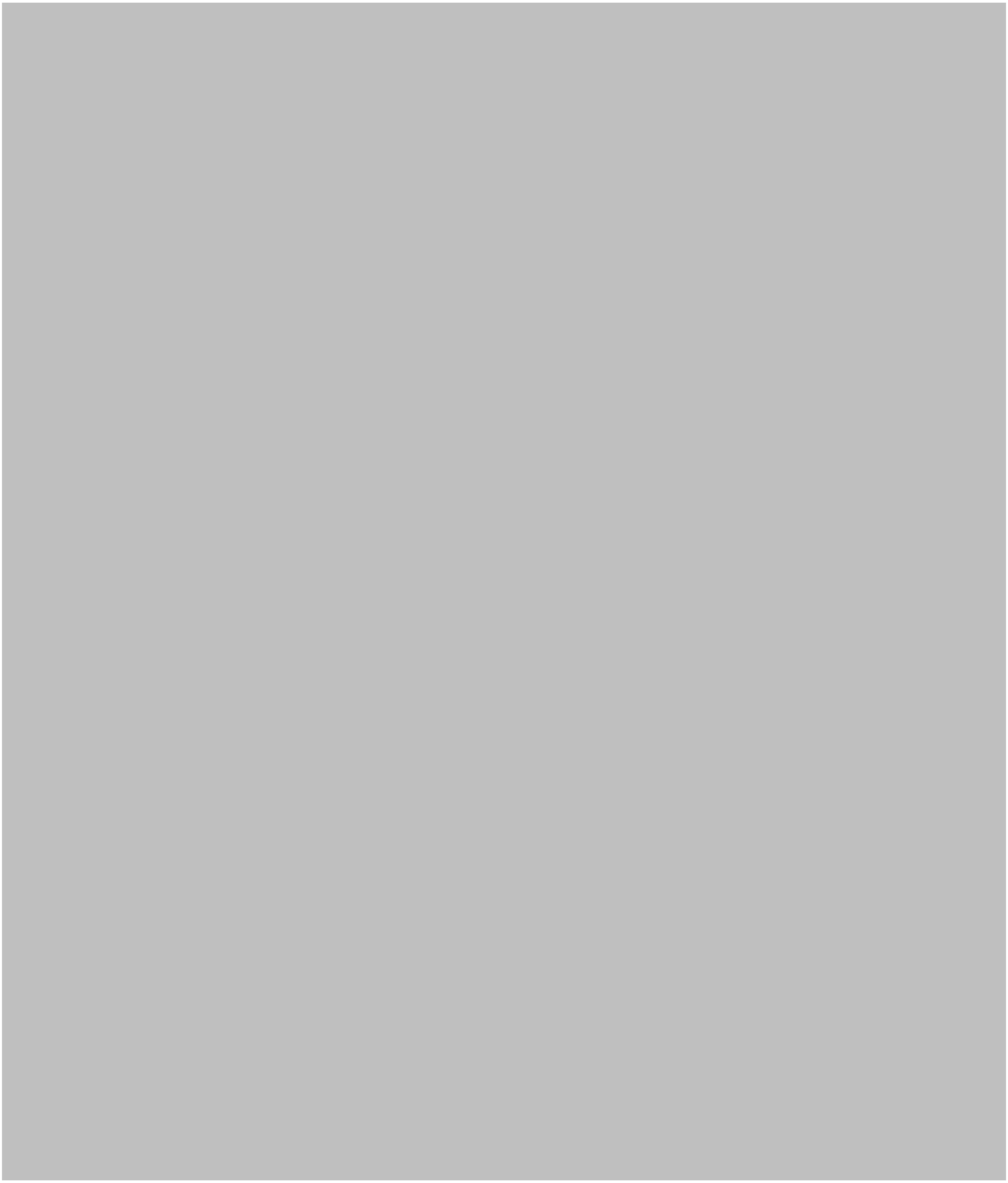

De : Marc-André Thivierge <Marc-Andre.Thivierge@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 16 octobre 2019 15:11
À : Parissier, Catherine <Catherine.Parissier@uqtr.ca>
Cc : Debbie Gendron <Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca>; Catherine Bouchard <Catherine.Bouchard@education.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Projet de courriel - de MAT à Catherine Parissier

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Catherine,

Pour donner suite à notre conversation de la semaine dernière, voici un complément d'information au sujet de la proposition de l'UQTR concernant l'utilisation annuelle de la somme de 250 000 $ pour soutenir les étudiantes en pratique sage-femme.

L'UQTR souhaite octroyer une bourse à chaque étudiante au terme de la réalisation de chacun des sept stages (ce qui inclut l'internat) compris dans le programme de Baccalauréat en pratique sage-femme, du stage compris dans le Certificat et du stage compris dans le Microprogramme. Or, selon les normes du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires (PBSPRS) du Ministère, un étudiant qui bénéficie déjà d'un montant lié à la réalisation de son stage final ne peut obtenir la bourse du PBSPRS (http://www.afe.gouv.qc.ca/bourses-de-soutien-a-la-perseverance-et-a-la-reussite-des-stagiaires/).

- Pour le programme de Baccalauréat en pratique sage-femme, cette bourse correspond à une somme de 4 000 $ qui est octroyée en deux versements : un premier versement au début de l'internat (la moitié du montant total de la bourse) et un second versement à la fin de l'internat (l'autre moitié du montant), lorsque l'établissement d'enseignement en confirme la réussite.
- C'est donc dire que les étudiantes qui réalisent l'internat du Baccalauréat en pratique sage-femme et qui reçoivent une bourse de l'UQTR ne peuvent pas recevoir la bourse du PBSPRS (le Certificat et le Microprogramme ne sont pas visés par le PBSPRS).

Afin de permettre aux étudiantes en pratique sage-femme de bénéficier de la bourse du PBSPRS du Ministère, il pourrait être pertinent pour l'UQTR d'octroyer des bourses aux étudiantes pour les six premiers stages du Baccalauréat en pratique sage-femme et de les informer du fait qu'elles peuvent faire une demande de bourse pour l'internat dans le cadre du PBSPRS.

En espérant que ce complément d'information te sera utile, n'hésite pas à communiquer avec moi ou avec Catherine Bouchard, en copie de ce message, pour toute question.

Marc-André

Marc-André Thivierge, directeur général

Direction générale des affaires universitaires et interordres
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 266-3256, poste 2625

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Catherine Bouchard

De: Marc-André Thivierge
Envoyé: 16 octobre 2019 15:11
À: Parissier, Catherine
Cc: Debbie Gendron; Catherine Bouchard
Objet: TR: Projet de courriel - de MAT à Catherine Parissier

Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Catherine,

Pour donner suite à notre conversation de la semaine dernière, voici un complément d'information au sujet de la proposition de l'UQTR concernant l'utilisation annuelle de la somme de 250 000 $ pour soutenir les étudiantes en pratique sage-femme.

L'UQTR souhaite octroyer une bourse à chaque étudiante au terme de la réalisation de chacun des sept stages (ce qui inclut l'internat) compris dans le programme de Baccalauréat en pratique sage-femme, du stage compris dans le Certificat et du stage compris dans le Microprogramme. Or, selon les normes du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires (PBSPRS) du Ministère, un étudiant qui bénéficie déjà d'un montant lié à la réalisation de son stage final ne peut obtenir la bourse du PBSPRS (http://www.afe.gouv.qc.ca/bourses-de-soutien-a-la-perseverance-et-a-la-reussite-des-stagiaires/).

- Pour le programme de Baccalauréat en pratique sage-femme, cette bourse correspond à une somme de 4 000 $ qui est octroyée en deux versements : un premier versement au début de l'internat (la moitié du montant total de la bourse) et un second versement à la fin de l'internat (l'autre moitié du montant), lorsque l'établissement d'enseignement en confirme la réussite.
- C'est donc dire que les étudiantes qui réalisent l'internat du Baccalauréat en pratique sage-femme et qui reçoivent une bourse de l'UQTR ne peuvent pas recevoir la bourse du PBSPRS (le Certificat et le Microprogramme ne sont pas visés par le PBSPRS).

Afin de permettre aux étudiantes en pratique sage-femme de bénéficier de la bourse du PBSPRS du Ministère, il pourrait être pertinent pour l'UQTR d'octroyer des bourses aux étudiantes pour les six premiers stages du Baccalauréat en pratique sage-femme et de les informer du fait qu'elles peuvent faire une demande de bourse pour l'internat dans le cadre du PBSPRS.

En espérant que ce complément d'information te sera utile, n'hésite pas à communiquer avec moi ou avec Catherine Bouchard, en copie de ce message, pour toute question.

Marc-André

Marc-André Thivierge, directeur général
Direction générale des affaires universitaires et interordres
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 266-3256, poste 2625

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Développement de l'offre de formation en pratique sage-femme (aide-mémoire)
2020-07-06

LA DEMANDE DE L'UQTR (25 juin 2020)

Mme Sabrina Fortin (direction mère-enfant) et Mme Marie-Pierre Harvey (conseillère en obstétrique, pratique sage-femme, planification des naissances et aide technique, direction santé enfants) du MSSS ont demandé à rencontrer Magali Béchard (professeure au département et directrice du comité de programme à l'UQTR) le 12 juin dernier afin de discuter des perspectives de développement de nos programmes en pratique sage-femme.

Le MSSS a fait valoir l'urgence de pallier le manque de ressources en obstétrique par l'augmentation massive du nombre de diplômées sages-femmes.

L'augmentation des effectifs passe inévitablement par un remaniement de nos programmes ou par le déploiement d'un autre programme (par exemple : un programme court pour former des accoucheuses uniquement). Il espère que nous pourrons trouver une solution et la déployer dès 2021.

Si nous ne parvenons pas à répondre à cet appel ou ce besoin, comme mentionné par le ministère, il y a un risque qu'il se tourne vers d'autres professionnels ou d'autres universités.

Nous avons travaillé cette demande avec le Décanat des études, la directrice de département et la directrice de comité de programme. Nous y voyons une très belle opportunité que nous souhaitons saisir mais qui nécessitera un appui du MSSS et du MEES. Nous proposons de préparer un document qui présentera;
1) nos propositions concrètes pour rejoindre les demandes du MSSS (décontingentement de notre programme actuel et programme court);
2) nos besoins de ressources et notre plan pour mettre en œuvre les propositions
3) notre demande d'appui aux ministères.

Nous envisageons de présenter le tout lors d'une rencontre à laquelle nous te proposerions de participer avec Marc-André Thivierge ou d'autres représentants du MEES et nos interlocuteurs du MSSS. Nous envisageons cette rencontre fin août, début septembre.

RÉPONSE DE DEBBIE (26 juin)

Rappel de la RB Reconfiguration. Vous pouvez communiquer avec Lacroix, responsable de l'enveloppe Reconfiguration de l'offre de formation et il saura vous guider dans la soumission du projet, ou Mme Marie-Claude Riopel pour le volet de la formation d'appoint.

RECUEILLIR DES RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU MSSS (7 juillet)

Objectif : en apprendre davantage sur leur besoin et voir si de leur côté ils ont des disponibilités financières pour un tel projet. Explorer les possibles arrimages avec eux avant qu'on rencontre l'UQTR.

Documents
Politique de périnatalité 2008-2018 - Synthèse - Un projet porteur de vie : est-ce encore d'actualité? Est-ce qu'il y a d'autres politiques ou orientations plus récentes et en vigueur?

Cerner la mesure des besoins de main d'œuvre?

Ce qui est financé actuellement? Autres leviers?

Bourses Avenir en santé?

Places de stages : actions concrètes pour les réserver et les assurer

INFORMATION À RECUEILLIR AUPRÈS DE L'UQTR

Critères d'admission au programme (contingentement, nb de demande) Laurie portrait sage-femmes

Programme court pour les accoucheuses? C'est quoi? Les arrimages avec l'Ordre

Impacts financiers

<u>Sur les universités</u>

- Rémunération pour la supervision en milieu de stage[1]
  125 $ par semaine en maison de naissance (1 125 $ à 1 750 $ par stage)
  514,55 $ par semaine en centre hospitalier (4 631 $ à 7 204 $ par stage)

<u>Sur le Ministère :</u>

- Allocation spécifique pour le soutien des stagiaires du baccalauréat en pratique sage-femme. (Voir projet de RB et projet de l'UQTR)
  En raison de la structure et des exigences particulières de ce programme d'études, 250 000 $ par année seront accordés à l'UQTR qui assurera la gestion de cette somme afin de mettre en place des mesures appropriées aux conditions exceptionnelles du programme.
  Sera intégré dans le budget de fonctionnement (reconduit en 2020-2021)

- Bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires.
  Baccalauréat en pratique sage-femme (4 000 $ par étudiante pour le dernier stage)

[1] L'organisation des stages en milieu de pratique des programmes en santé et services sociaux des établissements du réseau de l'université du Québec. État de situation présenté au MEES et au MSSS. 22 mars 2016

Rencontre entre la DERU et l'UQTR au sujet d'une reconfiguration potentielle du baccalauréat en pratique sage-femme

Le jeudi 16 juillet 2020, de 9h00 à 10h00

Par Teams

Pour l'UQTR : Joanie Trudel

Pour la DERU : Marie-Claude Riopel, Sébastien Lacroix

Introduction

Reconfiguration de l'offre de formation est un appel à projets dont la date de tombée est le dernier lundi du mois d'octobre (le 26 octobre 2020).

Éléments à considérer dans la préparation du projet

1. Objectifs de la Règle budgétaire
    a. Optimisation de l'offre de formation;
    b. En lien avec les orientations de la Politique québécoise de financement des Universités;
    c. Viser l'augmentation des inscriptions dans un secteur prioritaire.
2. Durée
    a. « Objectifs réalisables à court terme » : 1 an.
    b. Possibilité de financer des projets sur 2 ans, si justifié.
3. Montant maximal
    a. 2019-2020 : 100 000 $
    b. Peut-être plus en 2020-2021
4. Ce que l'on finance
    a. Surtout des RH (dégrèvement de professeurs, participation de chargés de cours, coordination de projet, etc.);
    b. PAS infrastructures (terrains et bâtiments);
    c. PAS « investissements » (MAOTIC)
        i. p. ex. : IPS, vitrines muséales;

    d. Transport : possible, mais dans une mesure limitée

5. Formulaire à remplir
    a. Contexte;
    b. Besoin;
    c. Objectifs du projet (général et spécifique);
    d. Activités à réaliser + échéanciers;
    e. Retombées prévues (liens activités-objectifs)
    f. Si profession réglementée, appui de l'Ordre au projet

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

OBJET : Suivi de la rencontre avec des porte-paroles de l'Association des étudiantes sages-femmes du Québec (AÉSFQ)

ÉTAT DE SITUATION

Le 22 juin 2018, la directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires ainsi que le directeur des affaires étudiantes et institutionnelles ont rencontré quatre porte-paroles de l'Association des étudiantes sages-femmes du Québec (AÉSFQ) dans le but d'entendre leurs revendications. La personne responsable du programme en pratique sage-femme de l'Université du Québec à Trois-Rivières était également présente en visioconférence.

Les préoccupations et les revendications de l'AÉSFQ ont été énoncées dans un mémoire intitulé « État des conditions financières des étudiantes sages-femmes du Québec » transmis à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur et au ministre de la Santé et des Services sociaux. L'analyse du mémoire a été transmise à la ministre (SC-21355).

La présente fiche de renseignements relate le contenu et le déroulement de cette rencontre qui s'inscrit dans la foulée de la réflexion ministérielle sur les stages.

Essentiellement, les revendications concernent :

- l'obtention d'un soutien financier afin de satisfaire les exigences particulières de la formation en pratique sage-femme;

- la rémunération de tous les stages et la reconnaissance des stages comme un travail qui mérite un salaire.

ANALYSE

Lors de cette rencontre, le cheminement de formation pour obtenir un baccalauréat en pratique sage-femme a été présenté par la personne responsable du programme. En résumé, la formation :

- comprend 132 crédits de 1er cycle qui se répartissent en quatre années d'études : trois trimestres d'étude consécutifs à la première année, et deux trimestres d'études par année, durant les trois autres années;

- est axée sur la pratique professionnelle (six des neuf trimestres du programme se déroulent dans les milieux cliniques);

- exige des conditions matérielles particulières : avoir un téléphone cellulaire, avoir une automobile afin de se déplacer entre les lieux où sont les différentes clientes, avoir la capacité à se relocaliser et se loger pour réaliser des stages dans différentes régions du Québec, là où se trouvent les maisons de naissances, les points de service et les centres hospitaliers pour des périodes de stage.

La responsable du programme a exposé les motifs de ces exigences et a convenu aussi qu'il est très difficile pour une personne qui suit cette formation d'envisager de travailler à temps partiel durant les études.

Pour sa part, l'AÉSFQ a fait valoir notamment que :

- le nombre d'heures de stage en pratique sage-femme (2352 heures) représente plus du double de celui exigé au baccalauréat en sciences infirmières (environ 900 heures) ou au continuum baccalauréat-maîtrise en ergothérapie (environ 1050 heures).

    - À cet effet, l'AÉSFQ ne dit pas qu'il faille diminuer les heures de stage, mais avance que ce nombre élevé milite en faveur d'une rémunération;

- les stages doivent être réalisés dans au moins 2 à 5 régions administratives du Québec alors que ce n'est pas le cas pour la formation en sciences infirmières, en ergothérapie ou en chiropratique.

    - L'AÉSFQ n'indique pas qu'il faille retirer cette exigence, mais l'avance en soulignant que l'obligation de se déplacer sur le territoire doit être considérée dans la réflexion sur l'aide financière à octroyer aux étudiantes;

- l'étudiante en stage en pratique sage-femme a un horaire calqué sur celui de la praticienne qui l'accueille et que, par conséquent, ses heures de garde représentent de 168 à 240 heures par période de 14 jours, et se déroulent de jour et de nuit, sur un régime 24 h/24 h. En comparaison, les étudiants en soins infirmiers ne font pas de garde.

    - À nouveau, pour l'AÉSFQ, cette exigence milite en faveur d'une reconnaissance.

D'autres éléments ont été évoqués lors de la rencontre. Notamment :

- l'AÉSFQ a indiqué s'être adressée au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de faire valoir l'importance de mieux reconnaître l'apport des étudiantes en pratique sage-femme dans le réseau de la santé en comparant leur prestation à celle des étudiants en médecine et en médecine familiale. Il n'y a pas eu de suite à cette demande, le MSSS considère que le problème en est un de formation universitaire et renvoie l'AÉSFQ au MEES;

- le MEES a indiqué la mise sur pied de la Table permanente d'échange MEES-Associations étudiantes qui a pour mandat d'offrir un lieu d'échange et de diffusion d'information sur des enjeux propres à l'enseignement supérieur, dont des orientations, des politiques et autres projets d'intérêt pour l'ensemble des étudiants inscrits à un programme en enseignement supérieur.

    - Les associations étudiantes nationales ont été conviées à cette Table : la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), l'Union étudiante du Québec (UEQ), l'Association pour la voix étudiante au Québec (AVEQ), la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ). L'AÉSFQ n'est affiliée à aucune de ces associations;

- le MEES a informé l'AÉSFQ que des travaux étaient amorcés afin de dresser un portrait des stages en formation collégiale et universitaire (SC-12957).

CONCLUSION

Dans le mémoire déposé au printemps 2018, l'AÉSFQ recommande :

- d'adapter le programme de l'aide financière aux études (AFE) actuel aux exigences particulières du programme de baccalauréat en pratique sage-femme;

- de fournir des indemnités pour les dépenses encourues par les stages cliniques et l'internat;

- de créer un système de rémunération des stages cliniques et de l'internat.

Lors de la rencontre, les porte-paroles de l'AÉSFQ ont demandé que leurs préoccupations soient prises en compte, prioritairement, l'obtention de montants compensatoires pour les frais de cellulaire, ceux liés aux déplacements et à la relocation dans les différentes régions du Québec. Elles demandent aussi que la recommandation liée à la rémunération des stages soit étudiée. Elles demandent enfin d'être informées des suites à cette rencontre, par exemple, en collaborant à une recherche conjointe de solutions avec le MSSS. Les représentants du MEES ont pris note de ces demandes et les considèreront dans la suite des travaux sur les stages.

Secteur : Enseignement supérieur
Direction : Enseignement et recherche universitaires
Date : 7 juillet 2018

AIDE-MÉMOIRE – ÉBAUCHE – NOTE PERSONNELLE

Formation en pratique sage-femme : cueillette d'info particulière auprès de l'UQTR

Le programme en pratique sage-femme prévoit des dépenses particulières :

1. Un téléphone cellulaire à partir de la 3e session (pour le stage 1) en raison du fait que la stagiaire est sur appel (préciser à quel moment de la formations);
2. Un ordinateur portable;
3. Une automobile est indispensable pour les déplacements (ex. maison de naissance, visites au domicile des clientes avant ou après l'accouchement, visites à l'hôpital, sur les sites d'apprentissage);
4. Inscription au registre de l'Ordre.

Dès 2001, au début du programme

L'UQTR fournissait des téléavertisseurs pour le stage 4 et l'internat. On comptait une dizaine d'étudiantes dans le programme. Problèmes : frais d'activation par région. Gestion cahotique.

Avec l'arrivée plus massive des cellulaires : l'UQTR a dit on continue de vous prêter les téléavertisseurs (technologie souvent utilisées par les préceptrices); on va vous prêter des cellulaires. Problèmes : gestion des appels personnels des étudiantes, gestions des photos personnelles des étudiantes, augmentation du nombre d'étudiantes

SUIVI SAGE-FEMMES – PROJETS EN COURS AU MSSS
Discussion avec Julie Verret-Chalifour, professionnelle au MSSS (responsable du dossier clinique pratique sage-femme)
2 avril 2019, par téléphone, en suivi à une première rencontre tenue le 24 septembre 2018.
Document personnel – ébauche.

1. **Bourses du MSSS pour certains emplois techniques et professionnels de la santé et des services sociaux en région éloignée Régions du Bas-Saint-Laurent (01), de l'Abitibi-Témiscamingue (08), de la Côte-Nord (09), du Nord-du-Québec (10), de la Gaspésie (11) et des Îles-de-la-Madeleine (11)**

Certains emplois professionnels et techniques sont difficiles à combler dans les établissements de santé et de services sociaux de certaines régions du Québec. Afin de faciliter l'embauche de personnel dans ces domaines, le réseau de la santé et des services sociaux offre des bourses aux étudiants des programmes concernés pour la dernière année ou les 2 dernières années de leur formation universitaire ou technique. Les titres d'emploi professionnels visés par ces bourses sont : travailleurs sociaux; psychologues; ergothérapeutes; physiothérapeutes; audiologistes; orthophonistes.

Le mer. 10 avr. 2019 à 11:18, Mariette Asselin <Mariette.Asselin@education.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour Madame Gravel Chabot,

J'ai pris connaissance de votre courriel du 5 avril dernier dans lequel vous sollicitez une rencontre avec les représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour discuter de la question des stages.

Considérant qu'il y a déjà eu trois rencontres d'échange sur les stages, que des étudiantes sages-femmes ont pris part à ces rencontres et par souci d'équité et de transparence envers les autres regroupements étudiants, il ne sera pas possible d'acquiescer à votre demande.

Par ailleurs, lors de la dernière rencontre d'échange sur les stages, les regroupements étudiants ont été invités à nous transmettre d'ici le 5 avril toute information additionnelle concernant la question des stages. Bien que le délai soit dépassé, nous réitérons cette invitation. Toutefois, nous devrons recevoir cette information au plus tard le 18 avril, considérant que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur s'est engagé à présenter des solutions possibles d'ici la fin avril.

Je vous prie d'agréer, Madame Gravel Chabot, mes meilleures salutations.

Marc-André Thivierge, directeur général

Direction générale des affaires universitaires et interordres

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Édifice Marie-Guyart, 18e étage

1035, rue De La Chevrotière

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 266-3256, poste 2625

destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Julie Rae

De: Bernard Matte
Envoyé: 5 février 2021 11:42
À: Karine Hardy
Objet: TR: URGENT - projet de lettre collégial pour vaccination
Pièces jointes: AM_2020-099.pdf; L_DGAC_Vaccination_colleges_.docx

Enseignement supérieur
Québec

De : Bernard Matte
Envoyé : 23 décembre 2020 09:37
À : Lynda Grenier <Lynda.Grenier@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: URGENT - projet de lettre collégial pour vaccination

De : Simon Bergeron
Envoyé : 19 décembre 2020 09:25
À : Pierre Cossette <Pierre.Cossette@USherbrooke.ca>; Tremblay, Bernard <Bernard.Tremblay@fedecegeps.qc.ca>; berubep <berubep@acpq.net>
Cc : Bernard Matte <Bernard.Matte@mes.gouv.qc.ca>; Marc-André Thivierge <marc-andre.thivierge@mes.gouv.qc.ca>; Debbie Gendron <debbie.gendron@mes.gouv.qc.ca>; Ronald Bisson <ronald.bisson@mes.gouv.qc.ca>; Fabrice.labeau@mcgill.ca; Mathieu Cormier <mcormier@cegepsl.qc.ca>; Esther Blais <esther.blais@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: URGENT - projet de lettre collégial pour vaccination

Enseignement supérieur
Québec

Allo à vous,

Je vous invite à prendre connaissance de ce projet de correspondance. Une version universitaire sera aussi préparée.
Comme le MSSS, nous aimerions qu'elle soit transmise aux étudiants visés au début de la semaine prochaine. Nous aurons besoin de votre aide à cet effet, aide qui sera grandement appréciée du RSSS. Les besoins du MSSS pour la vaccination sont importants comme vous l'entendez d'ailleurs dans les médias.

Ronald finalisera l'envoi pour lundi au collégial, Debbie le fera pour l'universitaire. Le cas échéant, d'ici là, vous pouvez nous transmettre vos commentaires ou suggestions. Nous avons joint l'arrêté ministériel du 3 décembre.

Pour l'enseignement supérieur, les formations visées sont :

- Inhalothérapie (C)
- Soins préhospitaliers d'urgence (C)
- Sage femme (U)
- Medecine (U)
- Pharmacie (U)

- Étudiants en soins infirmiers pouvant être externes

Merci encore pour votre grande compréhension et collaboration dans la lutte au COVID

Simon

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec

Direction des programmes de formation collégiale

PAR COURRIEL

Québec, le

Mesdames les dirigeantes et Messieurs les dirigeants d'établissements
d'enseignement collégial,

Nous sommes à l'aube d'une campagne de vaccination sans précédent pour contrer la pandémie de la COVID_19. La disponibilité de la main-d'œuvre est un enjeu incontournable pour vacciner la population, et ce, au fur et à mesure que les différents vaccins seront disponibles à l'échelle du Québec. Dans cette perspective, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a diffusé, le 3 décembre dernier, un arrêté ministériel 2020-099 permettant à certains professionnels et étudiants d'administrer un vaccin contre l'influenza ou contre la COVID-19. Cet arrêté ministériel vise à élargir le bassin des personnes autorisées à administrer un vaccin contre l'influenza ou contre la COVID-19, selon certaines conditions pendant la période de l'état d'urgence sanitaire.

Nous vous transmettons certaines précisions quant à l'application de cet arrêté ministériel au sein des établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Les étudiants visés par cet arrêté ministériel sont ceux des programmes d'études qui conduisent au diplôme permettant d'administrer des vaccins, dans le cadre du Programme d'immunisation du Québec. Vous trouverez la liste des étudiants et des programmes d'études concernés en annexe.

La contribution des étudiants aux activités de vaccination se fera dans le cadre d'un emploi rémunéré en dehors de leur stage ou de leur formation pratique. Cependant, les étudiants peuvent contribuer également pendant leur stage, lorsque le fait d'administrer un vaccin contre l'influenza ou contre la COVID-19 contribue à l'acquisition des compétences prévues dans leur programme d'études. Le cas échéant, cette possibilité pourra être convenue au préalable entre l'établissement de santé et des services sociaux et l'établissement d'enseignement.

De plus, l'établissement de santé et des services sociaux va s'assurer que l'étudiant autorisé par cet arrêté à administrer un vaccin contre l'influenza ou contre la COVID-19 ait reçu une formation jugée adéquate reconnue par le MSSS. Le niveau de formation et d'encadrement requis est déterminé en fonction du profil de compétences des étudiants concernés.

Les étudiants en soins infirmiers répondant aux critères académiques pour être externes en soins infirmiers sont autorisés à vacciner en conformité avec le *Règlement*

…2

Québec
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-6671
www.education.gouv.qc.ca

sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des infirmières et des infirmiers de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ). Ces étudiants doivent interpeller l'OIIQ à cet effet.

Les étudiants intéressés à participer à la vaccination sont invités à transmettre leur candidature à partir du site Web JeContribue à l'adresse suivante : https://jecontribuecovid19.gouv.qc.ca/Inscription.aspx et à cocher la case « Vaccination ». Les directions des ressources humaines du RSSS communiqueront en fonction de leurs besoins avec ces étudiants et pourront transmettre les informations nécessaires liées à l'embauche et à la formation obligatoire.

Aussi, pour les enseignants admissibles qui souhaiteraient prêter main-forte aux activités de vaccination, nous invitons la direction des collèges à communiquer avec la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques de l'établissement du RSSS de votre région afin de convenir des besoins et des modalités.

Nous comptons sur votre collaboration pour diffuser rapidement l'information pertinente à toutes les personnes concernées.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées

Esther Blais

p. j. Arrêté ministériel n^{o} 2020-099

Liste des étudiants au collégial visés par l’arrêté ministériel nº 2020-099 :

1° Les étudiants inscrits en dernière année du programme d’études Techniques d’inhalothérapie;

2° Les étudiants inscrits en troisième année du programme d’études Soins préhospitaliers d’urgence ayant une autorisation spéciale du directeur médical national.

Listes des autres étudiants admissibles :

3° Les étudiants en soins infirmiers répondant aux critères académiques pour être externes en soins infirmiers et qui ont validé leur admissibilité auprès de l’OIIQ.